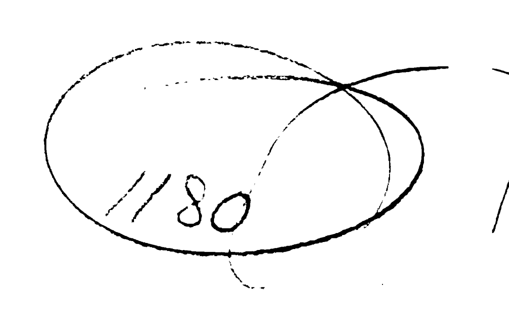

Google


1180

LA PICARDIE,

REVUE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

LA

PICARDIE,

REVUE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE,

PUBLIÉE A AMIENS,

SOUS LES AUSPICES

DES ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS

DE LA SOMME, DE L'AISNE, DE L'OISE & DU PAS-DE-CALAIS.

TOME QUATORZIÈME.

Année 1868.

AMIENS,
AU BUREAU DE LA REVUE,
Chez LENOEL-HEROUART, Imprimeur-Libraire,
RUE DES RABUISSONS, 30.

NOTES

SUR

PLUSIEURS LITHOGRAPHIES

REPRÉSENTANT

DES VILLES, MONUMENTS & HOMMES DISTINGUÉS

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

Notre intention n'était pas de parler des lithographies représentant des villes, des monuments et des grands hommes de ce pays ; nous pensions qu'il nous suffisait d'avoir fait connaître les dessins et les gravures qui pouvaient en donner une idée exacte (1) et n'avoir plus rien à dire à cet égard ; mais nous étant arrivé plusieurs lettres dans lesquelles on nous prie de parler aussi des lithographies les plus remarquables, les plus propres à montrer la véritable physionomie des villes, des monuments et personnages qui ont été lithographiés, nous nous sommes rendu à ce désir et voici ce que nous avons recueilli de plus intéressant en ce genre ; nous n'avons pu, en effet, nous

(1) Voyez la *Picardie*, 1867, p. 433 et 481.

procurer, jusqu'à présent de ces belles et grandes vues telles qu'il en existe sur Paris, Dieppe et autres villes de France, et nous en sommes réduit à ne citer dans cet article que des lithographies assez ordinaires, mais qui ont le mérite d'être peu connues et assez rares.

1. *Amiens* (Somme), d'après le croquis fait sur les lieux par Soudmann-Villeneuve. Bonne lithographie in-4°, représentant la ville d'Amiens, du côté du faubourg Saint-Maurice.

2. *Portail de la Cathédrale d'Amiens*, dessiné d'après nature par Chapuy, lith. par Deroy, grand in-fol. impr. Lemercier, Bernard et Cie, Paris, publié par Jeannin, place du Louvre, 20.

Cette lithographie, petit in-folio, est peut-être celle qui représente le grand portail de la basilique d'Amiens de la manière la plus exacte; seulement la statue de saint Christophe, placée dans la niche qu'on voit à droite, n'a aucune ressemblance avec celle de ce saint géant.

3. *Devant des deux éperons du portail Saint-Firmin*, in-8°, lith. du grand marché à Amiens.

Cette planche représente les médaillons sculptés sur ces éperons.

4. *Portrait du Sauveur*, in-8°, même lith. on voit sur cette planche le Christ du pilastre qui divise la principale porte de la Cathédrale.

5. *Même portail*, autre planche représentant les figures qui ornent les jambages de cette porte, et qui représentent les *vierges folles* et les *vierges sages*.

6. D'autres planches du même format nous offrent la représentation des *vertus* et des *vices*, *mis en opposition*, et tels qu'on les distingue sur les médaillons des faces latérales du grand porche.

7. *Portail de la Mère de Dieu*, médaillons du côté droit et du côté gauche, représentant plusieurs traits du Nouveau-Testament, au bas de la planche est lithographiée la pierre du centre de

l'ancien labyrinthe de la nef, aujourd'hui déposée au Musée d'Amiens.

Ces diverses planches sont très rares ; elles devaient servir à un ouvrage que M. Raymond, ancien professeur de l'Université, se proposait de publier sur les sculptures qui décorent les porches de la principale façade de notre Cathédrale.

8. *Clocher central de la Cathédrale d'Amiens*, A. Duthoit del. Challamel lith. impr. par Thierry, in-fol. en hauteur.

Le clocher est parfaitement représenté sur cette planche, tandis que presque toutes les gravures n'en donnent qu'une inexacte imitation.

9. *Flèche de la Cathédrale*, venant d'une monographie de cette belle église, qui devait être publiée par MM. Cheussey et Herbault, 1er plan et coupe horizontale au-dessus des voûtes du transsept, Wiganouski del. lith. Delaporte, à Amiens, grand in-fol. en hauteur.

10. *Buffet d'orgue de la Cathédrale d'Amiens*, Duthoit del. du Mouza sculp. Chapuy direx. impr. de Lemercier, Bernard et Cie.

Très belle planche ; elle représente avec une exactitude satisfaisante ce curieux buffet.

11. *Bas-reliefs du bras droit de la croisée ou du transsept de la Cathédrale d'Amiens*, représentant le *Temple de Jérusalem*. Cette lithographie vient des *arts au moyen-âge*, publiés par M. Du Sommerard.

12. *Bas-reliefs du mur de clôture à gauche du chœur de la Cathédrale d'Amiens*, qui représentent *l'histoire de saint Jean-Baptiste* dessinés et lithographiés par Ch. Hugot, planche in-4°, en longueur avant la lettre, avec cette inscription mise au crayon : *A Monsieur Dusevel, hommage de l'auteur*, Ch. Hugot.

13. *Pendentif des stalles de la même Cathédrale*, in-4°, lith. Duval et Herment. On voit sur ce pendentif qui est en bois, comme tout

le reste des stalles, une jeune femme qui tient un miroir, et un personnage richement vêtu qui lui présente une tête de mort.

14. *Intérieur de la Cathédrale d'Amiens,* tombeaux du *cardinal De Lagrange et du chanoine Lucas,* Duthoit del. Benoit lith. impr. de Lemercier, Bernard et Cie.

Fort belle planche, in-fol. en long. venant du magnifique voyage en Picardie, publié par le baron Taylor.

15. *Hommage fait par les bourgeois d'Amiens à Louise de Savoie en 1518 du livre des chants royaux de la Confrairie de N.-D.-du-Puy de cette ville,* in-fol. Guichard del. lith. de A. Gadon, hôtel de Cluny, offert à M. Dusevel D.

Avant M. Du Sommerard nous avions publié la curieuse miniature que reproduit cette lithographie, dans notre *Histoire de la ville d'Amiens*, 1re édition, in-8°, Amiens, 1832, t. Ier, page 553.

16. *Tableau de la même Confrérie-du-Puy d'Amiens, fête et tournoi donnés à l'occasion de la sortie de François Ier des prisons de Madrid,* peinture offerte par le maître du Puy de l'année 1526, qui était Philippe de Conty, capitaine des arbalestriers de la ville d'Amiens. Le refrain de la ballade de ce maître était : *pour nostre foi militante comtesse.*

Planche in-fol. Laplante lith. de A. Gadon, hôtel de Cluny, rue des Mathurins, 31.

Offert à Monsieur Dusevel. D. Du Sommerard.

17. *J. Pierre de Gallien, comte de Chabons, évêque d'Amiens,* né à Grenoble en 1756.

Fusellier delt. à Amiens, impr. lith. de Lemercier à Paris, in-fol. maximo.

18. *Jean-Marie Mioland, évêque d'Amiens,* né à Lyon le 26 octobre 1788, sacré à Lyon le 22 avril 1838, Anthelme Trimolet, pinxit et lith. impr. d'Aubert et Cie, in-fol. maximo, *à Monsieur Dusevel hommage d'estime.*

† Jean, *évêque d'Amiens.*

19. *Antoine de Salinis*, évêque d'Amiens, né à Morlaas, (Basse-Pyrénées) le 11 août 1798, sacré à Bordeaux le 29 juillet 1849, Paulin Guérin pinx. Z. Belliaud del. Paris, impr. par Auguste Bry, 142, rue du Bac, grand in-fol.

La figure de Mgr de Salinis semble un peu trop jeune à ceux qui ont connu cet honorable prélat qui devint archevêque d'Aix et dont le cœur repose dans la chapelle *de sainte Theudosie*, à la Cathédrale d'Amiens.

20. *Eglise Saint-Jacques* (d'Amiens), Duthoit fecit, lith. de A. Leprince, in-4°.

Cette lithographie qui représente la tour de l'ancienne *eglise de Saint-Jacques*, à laquelle succéda l'église actuelle, est maintenant très rare et très curieuse ; elle fait connaître un édifice qui n'existe plus.

21. Nouvelle *église Saint-Jacques à Amiens*, Chapuy, architecte, Duthoit del, et lith. impr. par Delaporte, in-fol.

Le portail de l'église actuelle de Saint-Jacques est représenté sur cette lithographie tel qu'il était avant l'incendie qui détruisit une grande partie de cette église : elle a été restaurée depuis ce sinistre.

22. *Notre-Dame-de-la-Victoire*, D. Lebel del. et lith. in-8°.

Cette belle statue en marbre, œuvre de N. Blasset, habile sculpteur amiénois, se voit dans la chapelle privilégiée de l'église paroissiale *Saint-Remy* d'Amiens dont on ne possède encore aucune représentation gravée ou lithographiée. On dit que cette vierge fut donnée par le grand Condé, en reconnaissance du gain de la sanglante bataille de Rocroi que lui avait prédit un des religieux de *l'abbaye de saint Jean*, à son passage par cette ville.

23. *Ancienne porte Saint-Denis, détruite en* 1826. A. Duthoit del. A. Leprince, lith. Bernard et Delarue, Paris.

Lithographie curieuse qui n'a pas été mise en vente ; elle représente la porte de l'un des cloîtres du cimetière Saint-Denis,

et fut démolie pour l'érection du monument de la croix élevé dans ce cimetière vers 1824.

24. *Calvaire de la mission de 1825 à Amiens*, lith. de A. Leprince, in-4°.

Le Calvaire de la mission d'Amiens disparut du cimetière Saint-Denis, où il se trouvait à la révolution de 1830. Le christ et les statues qu'on remarque sur la lithographie ont été placés dans la Cathédrale au-dessus de la porte du transsept gauche, du côté de l'évêché.

25. *Tour du Gard, rue des Trois-Cailloux* ; L. Duthoit Amiens, lith. de A. P. in-4°.

Cette lithographie est très rare; il a paru une autre lithographie de la *Tour du Gard*, dans l'ouvrage par nous publié sous ce titre : *Monuments anciens et modernes de la ville d'Amiens*, un vol. in-4°, Amiens, typ. R. Machart ; mais cette dernière lithographie ne représente pas la tour dont nous parlons, du même côté

26. *Vue du pont Du Cange*, près du chemin de hallage, A. D. A. P.

L'aspect de la ville d'Amiens, ayant changé, la lithographie dont nous parlons est intéressante pour ceux qui désirent connaître quel était anciennement l'état des lieux de ce côté.

27. *Maison rue des Vergeaux*, à Amiens, A. Duthoit del. grand in-fol. en longueur.

Cette belle planche vient du *Voyage pittoresque* et *romantique en picardie*, du baron Taylor, comme plusieurs autre lithographies par nous précédemment citées dans cet article.

La maison de la rue des Vergeaux fut lithographiée la première fois, par nos soins, ainsi qu'on peut le voir dans notre *Histoire de la ville d'Amiens* in-8°, 1832, tome I[er], page 230.

M. Berty l'a depuis fait graver pour un de ses ouvrages : J. Suplis sculp. impr. A. Delattre, Paris, in-4°.

On a prétendu, mais sans le prouver, que le célèbre Du Cange

serait né dans cette maison. Un contemporain de ce savant, place le lieu de sa naissance avec ce semble plus de raison, dans l'ancien hotel des Dufresnes, situé rue de Bourbon, près du *passage du Commerce*, conduisant à la rue des Trois-Cailloux.

28. *Pavillon de la Fosse-Ferneuse, au faubourg de Noyon*, lith. d'Aug. Leprince, devenu très rare.

Ce pavillon, dans lequel M. Leprince se plaisait à réunir des curiosités et les antiquités qu'il parvenait à se procurer, peut-être regardé comme l'origine du Musée d'Amiens, car il inspira le goût des collections à beaucoup d'habitants de cette ville qui n'y auraient pas même songé, sans celle qu'on voyait en cet endroit. Le pavillon de M. Leprince est maintenant enclavé dans des *maisons* qu'on a bâties en ce lieu.

29. *Vue intérieure du petit Séminaire de Saint-Acheul-lès-Amiens*, in-4°, en long. sans nom de dessinateur.

Cet intérieur du célèbre pensionnat est assez exactement représenté. Il existe une grande lithographie par Fuselier, professeur de l'école de dessin d'Amiens, qui représente *l'église* et une partie du jardin de ce même pensionnat.

30. *Futs de colonne d'une villa Romaine*, trouvés à Amiens en 1832 ; lith. Duval et Herment.

Ces futs de colonne sur l'un desquels on distingue le dieu des vendanges, passèrent du *Château-d'eau*, où ils avaient été d'abord placés, après leur découverte, au Musée qui commença à se former dans un des pavillons de la bibliothèque d'Amiens.

31. *Planche* sans titre représentant des *monnaies en plomb et d'autres en or des premiers temps* de la *Monarchie* trouvées à Amiens, lith. de A. Leprince, rare. — Cette planche n'a pas été mise en vente.

32. *Mosaïque trouvée dans le couvent des Ursulines d'Amiens* en 1837.

Duthoit del. 1839, Challamel sculp. in-fol.

Cette planche donne une représentation assez exacte de la curieuse mosaïque qu'on voit au Musée d'Amiens. Elle fait partie du *Voyage pittoresque en picardie du baron Taylor*. M. Rigollot en a publié une autre vue ; mais cette vue n'est pas sur une assez grande échelle, pour qu'on puisse bien apprécier l'objet qu'elle représente.

33. *Vue du monument élevé à Amiens* à la mémoire *de Du Cange, par souscription et par* les soins de la Société *des Antiquaires de Picardie, le* 19 *août* 1849, D. Lebel, del. et lith., Amiens, impr. Lemercier, Paris, Caudron, sculp. Saint-Denis, fondeur, in-fol.

Ce monument existe toujours ; il est maintenant au milieu du squarre formé sur la place de Saint-Denis, qui était autrefois le principal cimetière d'Amiens.

34. *Monument élevé à Gresset par les soins de l'Académie*, G. de Forceville, acad. sculp. 11 juillet 1851, Dᵉ Lebel, del. et lith. in-fol.

M. Gédéon de Forceville a bien mérité pour le soin qu'il a pris et prend encore, comme sculpteur ou statuaire, *amateur*, de reproduire sur le marbre, les traits de nos plus célèbres compatriotes.

35. *Dijon, recteur de l'Académie d'Amiens*, L. Crignier, del. lith. de Villain, petit in-fol.

C'est un des rares portraits dûs au pinceau d'un artiste d'Amiens qui annonçait beaucoup de talent, à en juger par ceux de ses tableaux qui se voient dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, mais dont la carrière fut malheureusement brisée par une grave indisposition.

36. *Lapostole, professeur de physique et de chimie*, in-fol. L. Desmarets, 1832, impr. lith. de Delannois, à Paris, in-fol.

M. Lapostole eut une certaine célébrité surtout, à cause de ses recherches et de ses écrits sur les paratonnerres et paragrêles, en cordes de paille : il n'était pas natif d'Amiens.

37. M[lle] *Georges*, Bonneval, del. lith. de A. Leprince, in-4°, en longueur.

Cette célèbre tragédienne, qu'on croit née à Amiens, étant venue donner quelques représentations dans cette ville, fut tirée en portrait par Bonneval, jeune dessinateur qui eut pu se distinguer dans son art s'il s'y était attaché avec zèle et surtout avec goût, mais, chose étrange, comme deux autres artistes d'Amiens, MM. Crignier et Godard, il finit par ne plus rien faire de remarquable.

38. *Bouffet, Jean-Baptiste*, professeur de chant et compositeur, né à Amiens le 5 octobre 1770, mort à Paris le 19 janvier 1835. A. Peron, del. not. Jacob lith, impr. Bernard et Frey, in-fol.

Cette lithographie est extrêmement rare, elle n'a pas été mise dans le commerce; il en a été fait hommage à l'auteur de l'*Histoire de la ville d'Amiens*, par M. Lardin.

39. *Portrait d'A. Leprince*, Dufourmantel, lith. imp. Lucien Boileau, in-8°.

M. Leprince, dont cette lithographie reproduit heureusement les traits, fit beaucoup pour inspirer l'amour des antiquités et de l'art à Amiens. C'est à lui, aussi, qu'on doit l'introduction de la lithographie dans cette ville. La plupart de nos *monuments anciens et modernes d'Amiens*, ont été tirés chez lui ; et ces monuments étaient ensuite publiés dans le journal le *Glaneur*, puis exposés dans son pavillon de la Fosse-Ferneuse, où les curieux venaient les voir. M. Leprince, qui fonda avec nous, M. Bouthors, greffier de la Cour d'Amiens, M. Guérard, conseiller-auditeur en la même cour, et quelques autres personnes, *la Société d'archéologie du département de la Somme*, devenue plus tard *Société des Antiquaires de Picardie*, fut le premier conservateur de son musée.

40. *Eglise du prieuré d'Airaines*, L. Duthoit, del. A. Mathieu, lith. impr. chez Thierry frères, in-fol. en longueur.

C'est encore une des belles planches qui ornent le *Voyage pittoresque en picardie* du baron Taylor.

41. *Vue de l'abbaye de Corbie*, V. de Beauvillé, exc. F[t] Deroy lith. impr. Lemercier à Paris, in-fol. en hauteur.

Sur la même planche :

42. *Eglise Saint-Pierre de Corbie*, V. de Beauvillé, exc. F[t] Deroy, lith. même impr. et même format.

Cette lithographie, d'ailleurs fort exacte, n'ayant été tirée qu'à petit nombre par les soins de M. Victor de Beauvillé, est curieuse et intéressante.

Nous avons nous-même donné *une* vue de *l'église de Corbie* dans l'ouvrage intitulé : *Eglises, Châteaux, Beffrois* et *Hôtels-de-Ville de la Picardie et de l'Artois*, grand in-8°, Amiens, imp. d'Alfred Caron.

43. *Porte de l'ancienne église Saint-Etienne à Corbie*, Duthoit del. 1838, Joly sculp. impr. de Lemercier, Bernard et Cie, in-fol. en hauteur.

On a cherché à rendre au jour cette belle porte en enlevant des constructions parasites appliquées contre.

44. *Vue du château d'Heilly*, département de la Somme, Constant Bourgeois, 1819, lith. de F. Delpech.

Cette vue est précieuse ; le château d'Heilly ayant été vendu et démoli, elle en conserve au moins l'image et le souvenir.

45. *Eglise d'Heilly*, petite lith. de M. L. Duthoit, très rare.

L'église d'Heilly a été construite par M. Daullé, architecte à Doullens, dont le petit-fils est aujourd'hui architecte en chef du département ; auprès est le tombeau d'un des enfants de M. de Choiseul-Gouffier à qui appartint le château d'Heilly.

46. *Anne de Pisseleu*, duchesse d'Etampes, d'après un tableau de la galerie de Versailles, *F. Sorieu*, 1858.

Anne de Pisseleu passe pour être née au château d'Heilly, et appartenir conséquemment aux célébrités de notre département.

On doit ce portrait à M. le comte Amédée de Sarcus, qui le fit lithographier pour l'ouvrage magnifique qu'il publia sur l'ancien *château de Sarcus*, provenant de ses pères.

47. *Château d'Hénencourt*, vue extérieure dessinée par Duthoit, lithographiée par Ch. Hugot, in-4°, Paris, Prudhomme, 27, rue du Foin-Saint-Jacques.

On sait que ce château a vu naître plusieurs membres de la famille de Lameth et que deux d'entre eux ont joué un rôle important pendant la révolution.

48. *Château de Lincheux*, L. Duthoit, del. Hersen et Thierry frères, lith. in-fol.

Cette planche fait voir la porte du château qui est de la renaissance et fort belle. On n'a que des notions fort vagues sur les possesseurs de ce château. Le seigneur de Lincheux était, en 1690, le comte de Rottelin.

49. *Saint-Denis de Poix* (église de) en 1840, lith. de Lebel et Béjat à Amiens, in-4°.

Le portail de cette église que représente la lithographie de Lebel, fut reconstruit presqu'en entier par M. Vast, entrepreneur des travaux de la Cathédrale d'Amiens, sous la direction de MM. Lion et Ramée, architectes de Paris, et sous notre surveillance, comme inspecteur des monuments de la Somme.

50. *Tombeau de Sains*, Duthoit del. lith. de Delaporte.

Ce tombeau du XII[e] siècle est un des monuments du moyen-âge les plus curieux que possède le département ; on en trouve aussi une belle représentation dans le *Voyage pittoresque en Picardie* du baron Taylor.

H. Dusevel,

De la Société Impériale des Antiquaires de France,
de la Société des Antiquaires de Picardie, etc.

(La suite prochainement).

DE QUELQUES LIEUX

DU PONTHIEU,

OU VOISINS DU PONTHIEU,

QUI NE FONT PAS PARTIE DE L'ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE.

Les notes suivantes sont empruntées à différentes sources et je suis en dette envers bien des complaisances. Mon premier devoir est de remercier les personnes dont l'aide ne m'a jamais fait défaut dans ce long travail, quelquefois quitté, toujours repris, sur Abbeville et sur le Ponthieu.

M. Paul de Lamotte voulut bien me confier, il y a quelques années, un manuscrit rédigé, selon toutes les preuves, au milieu du XVIII[e] siècle, quoique augmenté postérieurement d'un petit nombre d'indications. J'ai déjà tiré de ce manuscrit l'état des terres et des fiefs intéressant les lieux compris maintenant dans l'arrondissement d'Abbeville (1); je dois encore la plus grande part du travail

---

(1) *Histoire de cinq villes et de trois cents villages, hameaux ou fermes*, Paris, Dumoulin, 1861-1868.



actuel au livre de M. de Lamotte. MM. Louandre et Demarsy m'ont fourni quelques renseignements pour les temps reculés; etc.

Je livre ces notes incomplètes au dévouement de ceux de mes successeurs qui éclairciront définitivement l'histoire des villages de la Picardie, et particulièrement du Ponthieu et du Vimeu.

BAILLIAGE DE CRÉCY.

I.

Auxy-le-Château.

Auxy-le-Château était en partie, sinon pour le tout, du bailliage de Crécy.

En bailliage de Crécy certainement était la « seigneurie, pairie et berrie baronnie, tenue du roi avec son domaine par le comte de Lannoy, au lieu des comtes d'Egmont qui avaient encore, au XVIIIe siècle, la partie d'Artois. » Cette seigneurie consistait alors « en cinq cents livres de censives, en un champart de quatre cents livres ou environ, en quatre moulins à eau, quatre cents journaux de bois, et soixante journaux de terres labourables. »

Les fiefs que l'auteur du manuscrit de M. de Lamotte énumère au-dessous de cette seigneurie, étaient :

« La terre et seigneurie de Maizicourt en deux fiefs en Ponthieu, tenus par messire Nicolas de la Houssoye, et Mr Langlois ;

« La seigneurie de Miaquères sur plusieurs mazures, cent cinquante-cinq journaux de terre mouvans, douze livres de censives et un domaine dudit fief ;

« Le fief des Hellies à M. Boubers-Bernatre à Auxi et environs, consistant en censives, et champart de deux cents livres au moins ;

« Le fief Hues, sis à Auxi et environs ; ayant presque point de censives ;

« Trois fiefs à M. de Beauvarlet-Drucat écuyer, lequel les a vendus au sieur de Lannoy ; lesdit fiefs sis à Auxi et environs, nommés les fiefs de Haneau, du Verger, de la Haye Le Cat ou de Vaux, et le fief de la Boissière, lesquels s'étendent sur douze mazures et sur deux cents vingt-deux journaux de terre, qui en relèvent par censives et rentages ; il y a même un arrière fief ;

« Trois autres fiefs sis à Auxi et environs, à l'abbaye de Willencourt, nommé Planti, Buiret et Neuville, consistants en domaines et censives, et s'étendant sur deux cents soixante-douze journaux de terres ;

« Le fief de la Motte, y séant, de vingt-cinq journaux de censives, par ladite abbaye ;

« Deux fiefs à Bonnelle par les hoirs de François de Saint-Blimond ;

« Un fief à Neully-le-Dien, par Jean de Montmorency ;

« Un fief sis à Acquest ;

« Un fief sis à Romiette, tenu par Antoine Polhay, sur soixante journaux de terre ou environ ;

« Un fief à Miaquères de dix livres de censives par le sieur Villeman ;

« Un fief, y séant, par l'abbaye de Saint-Riquier ;

« Un fief à Saint-Pierre d'Abbeville ;

« Un fief, y séant, à la veuve Balesdent ;

« Un fief au sieur Trancart ;

« Trois fiefs, y séant, au prieur de Biencourt, aux Moreaucourt et à l'abbaye de Cercamp ;

« Le fief de Florence, séant au terroir d'Auxi, tenu par

J. Hyver Bouillencourt, écuyer, sur une maison et vingt-six journaux de terre ;

« Le fief de Falentin, y séant, sur une maison et trente-six journaux de terre, tenu par le sieur Duflos d'Abbeville ;

« Le fief de Monchaux, près Auxi, sur une maison et cent cinquante-quatre journaux, tenu par M. Boubers-Bernatre, chevalier ;

« Le fief de David, sis à Auxi, sur vingt-quatre journaux ;

« Le fief de Picquigny, sis entre Gueschart, Neuilly, Maison-Ponthieu et Noyelle, tenu par M. de Belhostel, au lieu du comte de Bour. (Il s'étend sur plus de deux cent soixante-huit journaux de terres, dont partie est en son domaine de Guéchart. On n'avait jamais pensé que ce fief fut en Ponthieu, mais M. de Belhostel l'a évidemment montré).

« La terre et seigneurie de Lannoy relevait d'Auxi, comme il se voit par l'aveu de 1580 ; elle est à présent confuse et appartient au même seigneur, et on l'a fait relever du roi pour mieux y appliquer le nom de comté ; elle s'étend à présent sur plus de quatre cent trente journaux de terre, et environ trente manoirs ;

« Le fief Hernatre ou Laucourt, sis à Lannoy, sur une maison et trente-trois journaux, par le sieur Morel d'Abbeville (en 1768, à M. Plantard, ce dernier renseignement d'une écriture plus récente).

« Le fief Mercier, y séant, tenu par J. Judecy sur quinze journaux de terre ;

Le fief de Mons, y séant, une maison et vingt-six journaux de terre et censives ;

« Trois fiefs sis à Romaine, sur trois maisons et quatre-vingt-huit journaux de terre ;

« Le fief de Manchicourt, sis à Auxi-le-Château, tenu de Wavans, par M. le comte de Lannoy. »

Le cabinet de M. A. Demarsy à Compiègne renferme le testa-

ment (en original) de Jean chevalier, sire d'Aussi, par lequel ce seigneur fait avec approbation de Béatrix, sa femme, de nombreuses donations aux pauvres, 1284, mois de mars, le mercredi de la semaine peineuse, parchemin en langue vulgaire. — A cette pièce sont joints deux parchemins par lesquels Jehan, ch^er sire de Croisilles et Mtahieu, ch^er sire de Maintenay déclarent, au mois de décembre 1296 adhérer au testament de Jehan d'Aussi et y prendre part. Deux parchemins en langue vulgaire.

La cure d'Auxy-le-Château était à la collation du prieur de Saint-Pierre d'Abbeville.

II.

Maizicourt.

Le nom de Maizicourt paraît au XIIe siècle sous la forme de *Maizelcurt*. — M. Louandre, *Histoire d'Abbeville*, t. Ier, p. 91.

Nous avons vu d'abord parmi les fiefs énumérés au-dessous de la seigneurie d'Auxy-le-Château, la seigneurie de Maizicourt.

Maizicourt était du baillage de Crécy.

La « terre et seigneurie de Maizicourt tenue d'Auxi en vicomté par F. de la Houssoye, chevalier, et P. Langlois, chevalier, » consistait en « soixante livres de censives, un champart, douze journaux de bois, six journaux de pâturages et cent trente journaux de terres labourables.

Les fiefs énumérés dans le manuscrit au-dessous de ces premières indications, étaient :

« Le fief de Saint-Antoine, y séant, au sieur Jacques Tillette, consistant en une maison de deux journaux et trente-trois journaux de terres labourables ;

« Les deux fiefs Bourdin sis à Maizicourt ;

« Le fief de Vaucourt, y séant, au sieur Pigné ;

« Un fief, y séant, tenu par les ayants cause de Tronneux. »

Les chapelains de Notre-Dame d'Amiens et le chapitre de Vignacourt avaient à Maizicourt des dixmes inféodées et amorties.

La cure de Maizicourt était à la collation de l'abbé de Saint-Josse.

L'industrie de Maizicourt était et est peut-être encore la fabrication des toiles.

Près de Maizicourt, à très peu de distance d'Hiermont, et contre l'arrondissement même d'Abbeville, est Bernâtre.

III.

Bernâtre.

Une note de M. Louandre, qui nous reporte à 1378, nous dit d'abord :

Bernâtre fief mouvant du Ponthieu en châtellenie de Crécy. — Un four où le seigneur prend le huitième (1) pain sur tous les habitants de Bernâtre, qui sont tenus d'y cuire un pain sur toutes les familles non amasées au jour de Noël. — Plusieurs mouvances en roture. — Droit de chasse, particulièrement dans les bois. — Justice de vicomte. — Devoirs et services ordinaires au château de Crécy.

Bernâtre, du baillage de Crécy, comptait suivant le manuscrit de M. de Lamotte, trente-neuf feux au milieu du XVIII[e] siècle.

La « terre et seigneurie » tenue alors du roi par Daniel de Boubers, écuyer, seigneur dudit lieu, consistait en un château, une ferme, un moulin à vent, deux cent quatre-vingts journaux de terres labourables, vingt journaux de pâtures, soixante journaux de bois, un champart et trois cents livres de censives.

---

(1) N'y a-t-il pas quelque erreur en ce nombre ?

(Il paraît qu'il y a quelque partie de cette terre qui est tenue d'Auxi-le-Château, renseignement d'une écriture plus récente).

« Le commandeur de Beauvoir, l'abbaye de Cercamp et l'abbaye de Willencourt y ont aussi des fiefs nobles et seigneuries. »

Le manuscrit mentionne en outre deux fiefs « y séant » et appartenant aux sieurs Marchand et Crignon.

La cure de Bernâtre était à la collation de.....

Industrie, autrefois du moins, la fabrication de la toile.

IV.

Wavans.

Les habitants de ce lieu avaient obtenu en 1205 de leur seigneur Baudoin li Walon, en la présence *et dans la cour* de Guillaume comte de Ponthieu une commune sur le modèle de celle d'Abbeville. — M. Louandre, *Histoire d'Abbeville*, t. Ier, p. 186. — Il est probable que l'importance de Wavans, maintenant si déchu, précéda celle d'Auxy.

Wavans était du baillage de Crécy.

La terre et seigneurie de Wavans, tenue du roi, comte de Ponthieu, par le sieur de Monchaux, Dencamp, consistait en une maison seigneuriale (déclarée Ponthieu dans l'aveu de 1380, et, dans le dernier aveu, déclaré mal à propos bailliage), six journaux d'enclos, quatre journaux de prés, cent seize journaux de terres labourables, champart et deux cents cinquante livres de censives.

Les fiefs nommés au-dessous de ces indications dans le manuscrit de M. de Lamotte étaient :

« Le fief Le Vasseur, y séant, consistant en champart et censives de la valeur de quatre-vingts livres ;

« Les fiefs de Gouy et Beauchamp y séant, consistant en champart et censives de cinquante-deux livres ;

« Le fief de Manchicourt, sis à Auxi, par M. le comte de Lannoy, consistant en rentages et censives, sur plus de trois cents cinquante journaux de terres, la plupart en Artois ;

« Le fief de Val Hubert, sis à Wavans, à Pierre Belharbe, consistant en quatorze journaux de terres labourables. »

La cure de Wavans était à la collation du chapitre de Saint-Vulfran d'Abbeville.

En nos recherches sur le Ponthieu, nous avons un jour interrogé Dom Grenier sur Wavans.

Je retrouve les réponses de la 32e liasse du 24e paquet du Bénédictin (1).

Wavans au XIIIe siècle : « *Coram majore et Scabinis de Wavans,* dans une charte du cartulaire de Valoires de l'an 1246, mois de juin, folio 80 verso.

« A Wavans (Saint-Vast) du doyenné d'Auxi-le-Château, chapelle sous le même vocable. »

Sur un autre feuillet :

« Wavans ou Beauvoir-Rivière, les trois quarts en Ponthieu, bailliage de Crécy, soixante maisons, cinq cent dix journaux de terres. »

Suivant cette dernière page, la seigneurie, tenue du comté de Ponthieu, consistait en une maison, cinq journaux d'enclos ; soixante-quinze journaux de terre labourable à la solle, savoir : cinquante du côté de France, et vingt-cinq en Artois, vingt journaux de pré à foin, plus cinq journaux de terre sur Bancourt et quatre autres, huit journaux de bois à coupe tous les neuf ans ; ladite seigneurie consistait encore en champart, en droit de moulin banal ; soixante-treize manoirs en relevaient ; — il y avait un moulin à blé et un à huile.

---

(1) Ancienne classification.

Deux fiefs, séant à Wavans, l'un dit Bauchen (*sic*), l'autre de la Vassourie, tenus de la seigneurie de Wavans, consistaient en censives réunies à ladite seigneurie.

V.

La Broye.

Au château de La Broye, ainsi le veulent plusieurs historiens, Philippe de Valois, vint demander un refuge de nuit après la bataille de Crécy. Nous ne discuterons pas le fait que la critique de notre temps a contesté.

Les notes qui suivent, se rapportant à l'année 1380, rappellent un état postérieur de trente et quelques années à la bataille de Crécy; je les dois à l'obligeance de M. F.-C. Louandre.

La Broye, fief mouvant du comté de Ponthieu. — Cent quarante et un manoirs (ou maisons), les uns amasés, les autres non.

Chaque manoir était alors chargé envers le seigneur de 13 deniers par an, une mine de blé et deux chapons ; ces manoirs étaient en outre chargés (ensemble sans doute) de deux muids de blé, envers le chapelain de La Broye.

Certaines redevances avaient pour date la saint Jean-Baptiste et Noël.

A la saint Jean-Baptiste il était dû au seigneur, pour terre aux champs, douze cappeaux (chapeaux) de roses vermeilles, et douze cappeaux de *venque*, (*quid* s'est demandé M. Louandre sur ce dernier mot qu'il souligne ainsi).

Au Noël et quand on les payait (quand on acquittait ces redevances ou d'autres sans doute), le messager devait diner aux dépens du seigneur. — Les titres que M. Louandre a consultés, mentionnaient deux moulins banaux, dont la banalité s'étendait sur plusieurs villages des environs. Ces titres mentionnaient encore, parmi les droits de la seigneurie, le cours de la rivière

d'Authie, du côté de Ponthieu, avec la pêche sur cette partie; puis, et parmi les redevances encore, 116 deniers oboles, deux paires de gants ou six deniers la pièce, un éperon, douze demi setiers d'avoine, et huit setiers de blé en censives sur plusieurs immeubles; le travers sur l'étendue de la seigneurie de La Broye, loué cinquante-trois livres parisis pour la part du comté de Ponthieu; un forage de quatre lots sur chaque pièce contenant cent lots et au-delà; mort et vif herbage de neuf bêtes, une; pour étal de denrées sur rue, il était dû par les habitants un denier par semaine, et par les forains (les étrangers) une obole chaque fois; un droit de minage et mesurage des grains vendus.

La taille sur les habitants (gouvernés sous le seigneur par les maire et échevins), montait à cinquante-cinq livres en deux termes, tant sur l'Artois que sur le Ponthieu.

Les gens du roi, pour le droit qu'ils avaient de paître au marais d'Aoust, devaient quatre deniers par minage au seigneur. — Les titres consultés par M. Louandre mentionnaient aussi, mais je ne sais en quels termes, le droit de chasse dans la garenne de La Broye.

Le seigneur de La Broye avait toute justice et seigneurie, sauf la souveraineté au roi sur la ville et terroir de Verjolay près La Broye, excepté que les prieur et religieux de ce lieu y avaient la basse vicomté et justice foncière, hors les jours de la Magdelaine pendant lesquels le seigneur de La Broye gardait la fête et avait toute justice.

Le jour de saint Lieffais [?] le prieur de Ray devait donner à dîner au seigneur de La Broye, et à trois de ces hommes liges, et après le dîner à chacun une *puignée de candeilles de chire*, (une poignée de bougies).

Flixecourt, lisons-nous encore, était tenu du roi par un seul hommage avec La Broye, — four banal sur la partie de Ponthieu, — forage, — mort et vif herbage; — taille montant à soixante-trois livres, tant sur ceux du comté de Ponthieu que sur l'autre

côté. — Mayeur et échevins à La Broye et à Flixecourt, établis par chartes du seigneur de La Broye. — Dom Grenier portefeuille 14, p. 386.

Trois arrière fiefs de La Broye en pairie, un arrière fief à Leures, tenu de La Broye ; un autre fief mouvant de Leures ; ledit fief était tenu par soixante sols de relief, dix sols d'aides, dix sols et une *hante* de service quand il est requis, (hante, bâton de pique, de lance, de hallebarde, de croix, de crosse, manche de cognée).

Long et Longpré étaient tenus de La Broye (voyez l'*Histoire de cinq villes et de trois cents villages, etc.*, aux chapitres de Long et de Longpré).

Les chanoines de Vignacourt avaient le droit de percevoir une grande quantité de chapons, sur les cens en chapons du seigneur de La Broye, et la dîme des ventes « étant en Ponthieu. »

En résumé toute la seigneurie de La Broye était tenue du roi à cause du comté de Ponthieu, et de la châtellenie de Crécy, et le seigneur avait sur son domaine justice, etc., « comme il fut donné à ses devanciers par Jeanne reine de Castille et comtesse de Ponthieu. »

Au XVIIIe siècle, suivant le manuscrit de M. de Lamotte, la terre et seigneurie de La Broye était tenue du roi, par M. le prince de Bournonville (1) au lieu des d'Ailly-Picquigny.

---

(1) En 1689 déjà, le 4 novembre, Guillaume de Montigny, chevalier, etc., seigneur de la châtellenie, terre et seigneurie de Long et Longpré servait aveu de cette seigneurie à messire Alexandre-Albert-François-Bertellemy prince de Barnonville, etc., seigneur châtelain de La Broye, à cause de ladite terre et châtellenie de La Broye tenue et relevant du roi à cause du comté de Ponthieu. — *Notice sur Long et Longpré*, par M. l'abbé E. Delgove. *Mém. des Antiquaires de Picardie*, 2e série, t. VII, p. 392.

En remontant plus haut, nous voyons qu'au temps du roi Jean (1350-1364), le seigneur de La Broye était Jean de Lavarennes. — *Ibid.* p. 361. — En redescendant nous trouvons que le seigneur en 1773 était le duc de Duras « seigneur de La Broye et le Boisle. » — *Ibid.* p. 418.

Les mouvances qu'énumère ensuite le manuscrit étaient :

« La terre et seigneurie du Boisle au même prince de Bournonville ;

« La terre et seigneurie du Verjollay au même ;

« Vingt-deux fiefs sis à La Broye, tenus par différents particuliers ;

« Un fief à Verjollay ;

« Un fief à Flichecourt (Flixecourt évidemment) ;

« Un fief à Lheures faisant partie de la seigneurie par M. N. Fournier de Wargemont ;

« La terre et seigneurie de Ville-lez-Saint-Win (1) ; par M. Lesperon, président de l'élection de Ponthieu ;

« Les terres et seigneuries de Long, Long-Pré et Catelet, par M. de Buissi ;

« Un fief à Gapenne ;

« Un fief sis à Fontaine-sur-Maye ;

« Un fief à Verjollay ;

« Un fief noble sis à La Broye, tenu du roi, par M. Lamiré de Caumont. »

La cure de La Broye était à la collation du prieur de Biencourt.

VI.

Lannoy.

La terre et seigneurie de Lannoy (2) était, « dit-on, » c'est le manuscrit de M. de Lamotte qui s'exprime avec cette hésitation, tenue du roi en comté, haute justice ; d'autres assuraient, — c'est encore le manuscrit qui nous fournit cette opinion, — qu'elle

(1) Saint-Ouen.

(2) Non loin d'Auxy-le-Château. Il ne faut pas confondre avec Lannoy près de Rue.



était mouvante d'Auxy-le-Château en deçà. Cette seigneurie consistait en une belle maison seigneuriale, deux cent quatre-vingt-six journaux de terres labourables, sept journaux de prés, douze journaux de pâturages, soixante-cinq journaux de bois, et cent livres de censives.

Le manuscrit mentionne au-dessous du nom de Lannoy, et comme mouvances de cette seigneurie évidemment, « des fiefs en dixmage à l'abbé de Cercamp, au chapelain de Saint-Laurent, et au prieur de Raye, fiefs qu'on soutenoit amortis. »

E. Prarond.

(La suite au prochain numéro).

SUITE DU

GALLIA CHRISTIANA.[1]

EGLISE D'AMIENS.

80. Louis-François-Gabriel d'ORLÉANS DE LA MOTTE.

1734-1774.

Louis-François-Gabriel naquit le 13 janvier 1683, à Carpentras, du chevalier Joseph de La Motte, et de Marthe-

(1) Dans ce travail, on s'est proposé de continuer jusqu'à nos jours l'ouvrage des Bénédictins intitulé *Gallia Christiana,* ou Histoire chronologique des Eglises de France, par diocèses. Le dixième volume renfermant la suite des Evêques, des Doyens du Chapitre, des Abbayes, etc., du diocèse d'Amiens, s'arrête au commencement de l'épiscopat de Louis-François-Gabriel d'Orléans de La Motte. En reprenant cette œuvre, on suit la voie tracée par les Bénédictins, c'est-à-dire, que l'on adopte pour base les actes laissés par les prélats, tels que Mandements, Instructions pastorales, etc., adressés au Clergé et aux Fidèles. Ces pièces ont été recueillies en totalité après des recherches aussi longues que coûteuses.

Si l'auteur de ces reeherches était encouragé dans ce premier essai par un nombre suffisant de souscriptions, il est en mesure de donner immédiatement au public la traduction complète du *Gallia*, en ce qui concerne le diocèse d'Amiens. Aidé du concours d'un savant distingué, on y a ajouté des notes supplémentaires puisées dans les publications de toute nature qu'on a pu consulter. Ce serait, à bien le prendre, la meilleure histoire possible de l'Eglise d'Amiens.

Ursule de Blégiers d'Antelon. Tonsuré dès l'âge de neuf ans, il termina de bonne heure, après de brillants succès, ses humanités au collége des Jésuites de Carpentras, et son cours de théologie à Viviers, où il eût pendant quelques mois pour supérieur l'abbé de Sabatier, auquel il devait succéder sur le siége d'Amiens. Dès 1703, au commencement de ses études théologiques, l'abbé de La Motte avait été pourvu de la coadjutorerie à un canonicat de Carpentras. Il prit à Rome ses degrés de docteur au collége de la Sapience, et, en 1708, le pape Clément XI le nomma théologal de Carpentras, dont le chapitre le délégua au Concile provincial tenu à Avignon en 1725. Il fut ensuite mandé par l'archevêque d'Arles, qui lui donna des lettres de grand-vicaire et d'official. Ce fut en qualité de théologien de l'évêque d'Apt qu'il assista au Concile d'Embrun : il y rédigea, sur les griefs allégués par l'évêque de Senez, un rapport demeuré sans réponse, suivi d'un autre écrit concernant ce qui s'était passé dans le Concile par rapport à cet évêque, alors en révolte contre l'Eglise. Après quoi, il fut délégué pour remplir les fonctions de vicaire-général à Senez, où le chapitre le reçut le 27 juin 1729. Dans la charge délicate de rétablir l'ordre en ce diocèse, l'abbé de La Motte se fit remarquer par sa douceur, son humilité et sa patience : son zèle, récompensé par le succès, fut signalé au roi, qui, sur la recommandation du cardinal de Fleuri lui donna, en 1731, en commende, l'abbaye de Scellières, au diocèse de Troyes, et le nomma, le 15 août 1733, à l'évêché d'Amiens. Un projet de le faire arriver à l'archevêché d'Arles n'aboutit pas; de là vint que sa préconisation eut lieu seulement le 20 janvier 1734 ; ses bulles sont du 22 mars suivant. Il fut installé par procureur le 24 mars. Le 4 juillet, il reçut, dans la Cathédrale de

Viviers, la consécration épiscopale des mains de François Renaud de Villeneuve, évêque de cette ville, assisté de ceux d'Apt et de Vaison, prêta serment au roi, en la chapelle de Versailles, le 25 du même mois, et vint prendre, en personne, possession de son siége, le 14 septembre. Louis-François-Gabriel, arrivé par Montdidier, vint mettre immédiatement son épiscopat sous la protection de saint Firmin, au tombeau de ce martyr, à l'abbaye de Saint-Acheul: il y fut reçu par N. de l'Estocq, abbé de ce lieu et tout à la fois doyen du chapitre de la Cathédrale. Quelques jours après, le même sentiment de piété le porta à venir prier dans l'église de Sains, sur le lieu où furent inhumés les saints martyrs Fuscien, Victoric et Gentien. Pour son droit de chape, il donna à sa Cathédrale deux chandeliers d'argent pur évalués à 2,000 écus, et d'une hauteur de cinq pieds. Dès la première année de son épiscopat, il visita chacune des églises de sa ville épiscopale, toutes les villes et plus de cent quatre-vingts paroisses de son diocèse : durant le cours de son long et laborieux ministère, il n'y eût aucune des neuf cents églises sujettes à la visite pastorale qui n'ait joui au moins quatre fois du bonheur et d'entendre et de voir son évêque. Au mois d'octobre, toujours de l'année 1734, à l'époque ordinaire, il tint son premier synode. Dans ces réunions, qui eurent lieu tous les ans, l'évêque d'Amiens ou bien renouvelait les ordonnances de ses prédécesseurs, ou bien il y adressait des avis empreints de sagesse et de fermeté pour entretenir ou renouveler la discipline cléricale. Jaloux de s'entourer de prêtres dignes et capables d'arracher les vices du siècle comme de semer la vertu, il donna, le 8 février 1735, un règlement relatif aux matières sur lesquelles devront être examinés les ordinands, afin de s'assurer mieux de leurs

dispositions, et huit jours après, il convoque à une retraite qui devra être annuelle, les vicaires placés dans les bénéfices dépendant entièrement de l'évêque. On procédait par un examen que tous subissaient sans exception : les exercices spirituels étaient présidés par le prélat, comme cela eut constamment lieu dans les retraites générales auxquelles étaient convoqués chaque année tous les ecclésiastiques du diocèse ; jusqu'à l'âge de quatre-vingt-onze ans, le pieux évêque ne manqua jamais d'y faire chaque jour une instruction au moins. Le 16 avril suivant, il adresse un mandement pour annoncer au diocèse sa visite pastorale. C'est, dit-il, un des principaux devoirs que l'épiscopat lui impose ; on a vu tout-à-l'heure avec quel zèle il s'en acquitta. En 1736, au mois de février, il eût la satisfaction de poser la première pierre du Grand-Séminaire, dont on admire encore aujourd'hui la sévère grandeur et l'heureuse distribution. L'année 1737, fidèle à cette maxime que l'Eglise vit principalement de traditions, Louis-François-Gabriel fit réimprimer textuellement les Statuts Synodaux en usage depuis 1617, même avec le mandement de Henri de Brou, selon que l'avait fait son prédécesseur immédiat, et comme cela se pratiqua dans le diocèse d'Amiens jusqu'en 1835 inclusivement, sauf de minimes modifications réclamées par le cours du temps. Le 1er août 1738, le prélat appuie par un mandement la demande du roi qui réclame la célébration de l'anniversaire séculaire du vœu par lequel, en 1638, Louis XIII consacra, à Abbeville, sa personne, sa famille et toute la France à la sainte Vierge. L'année 1740, si préjudiciable aux biens de la terre, vit le charitable prélat ému de la misère publique ordonner, à trois reprises différentes, des prières solennelles et générales pour obtenir de Dieu un temps favorable à la récolte. Le

16 décembre de la même année, et le 2 janvier de la suivante 1741, pour prévenir tout à la fois les inconvénients d'une taxe forcée et ceux d'une misère extrême, il provoque des aumônes qui devront être recueillies chaque semaine, dans la ville, par les curés; et il sollicite la générosité des riches et des seigneurs habitant les campagnes, où la misère est plus grande encore que dans les villes. Un sujet de douleur poignante pour le prélat était de savoir que, dans sa ville, on dépensait, en temps de disette, pour courir à la comédie, un argent avec lequel on eût soulagé tant de pauvres, nos frères en Jésus-Christ. Aussi prit-il à plusieurs reprises contre ce désordre des mesures énergiques communiquées aux confesseurs de sa ville épiscopale. En 1742, se trouvant à l'étroit on ne peut plus, à la suite des années de cherté de grains, et des épidémies qui affligeaient le diocèse, ses revenus ne pouvant d'ailleurs suffire à toutes ses charges, il résigna son abbaye de Scellières (du revenu de 1800 liv.), et accepta à la place et sans autre cumul de bénéfices la commende de l'abbaye de Valloires. Le revenu qu'il en tira fut toujours employé totalement en aumônes et en bonnes œuvres. Le 11 août 1743, Louis-François-Gabriel sacra à Amiens François-Joseph-Gaston de Pressy, évêque de Boulogne. En 1744, le 12 mars, il établit un règlement pour les honoraires à percevoir par les curés des villes et des campagnes dans leurs fonctions. Le prélat adressa à ces derniers, en 1745, une feuille contenant une série de questions, qu'ils devaient remplir et remettre entre ses mains quand il entrait dans une église pour la visiter. Le 24 avril, il réglait l'ordre des préséances dans les processions générales de son église Cathédrale, et le 9 juillet, il annonçait une seconde mission

dans sa ville d'Amiens (1), afin de préparer les fidèles au jubilé accordé par Benoit XIV pour les besoins du royaume: ce jubilé fut promulgué par un mandement le 15 suivant. Au mois de septembre, le prélat alla recevoir et complimenter Louis XV lors de son passage à Roye. Après ses prédécesseurs, Geoffroy de la Marthonie, en 1607 et 1614, et François Faure, en 1667 et 1674, Louis-François-Gabriel, comme presque tous ses collègues dans l'épiscopat Gallican, promulgua un nouveau Bréviaire. Ce fut le 1er octobre 1746. La disposition de l'office restait absolument la même que par le passé ; mais on trouvait dans ce livre un sage agencement jusqu'alors inconnu dans chacune des parties des prières, ainsi qu'une grande variété de formules. Après le Bréviaire, vinrent, en 1749, le Diurnal et le petit Missel des Morts, et en 1752, le Missel complet où l'on remarque dans les oraisons, des modifications destinées à fermer la bouche aux propagateurs d'hérésie qui s'appuyaient sur les livres liturgiques anciens, pour exercer leurs ravages dans l'Eglise. Le plan de l'œuvre fut tracé par le prélat dans le mandement qui sert comme de préface au Bréviaire, et la rédaction en fut confiée à une commission composée de quatre écclésiastiques dont les noms doivent être sauvés de l'oubli. Ce furent François-Xavier Joiron, chanoine dès 1728, Nicolas Dargnies, chanoine en 1756 et archidiacre de Ponthieu en 1771, Ravidal, supérieur du Séminaire, et l'abbé Joseph Valart, prêtre du diocèse, bien connu dans la république des lettres.

(1) Il n'y eût pas moins de quatre missions données à Amiens, savoir : en 1735, 1745, 1756 et 1759 : trois à Abbeville, 1736, 1747 et 1758 : une à Albert en 1736 ; Roye eut la sienne en 1738 ; Doullens en 1740 ; Montdidier en 1741 ; Montreuil en 1761 : en tout douze missions auxquelles le pieux prélat presidait presque toujours.



Le prélat s'était réservé le dernier mot en cas de partage. A l'exception du Processionnal complet qui ne parut qu'en 1765, les livres de chœur virent le jour en 1747 (1). Ceux qui rejetaient publiquement et ouvertement la bulle *Unigenitus* reçue comme règle de foi, nonobstant leur résistance, se croyaient pourtant le droit de réclamer, même par voie de justice, les sacrements de l'Eglise à l'article de la mort principalement. Ce fut alors que, le 19 décembre 1746, le prélat adressa aux curés, à leur demande, des avis fort détaillés et très-précis sur la conduite à tenir en pareil cas. Les principes exposés avec la netteté et la précision familières à l'évêque d'Amiens, n'offrent rien qui favorise la dureté et l'intolérance. Tout sages qu'étaient ces avis, approuvés du reste par les évêques de France auxquels notre prélat les avait communiqués, ils furent flétris par un arrêt du Parlement de Paris, le 7 janvier 1747. Toutefois ce corps prétendant pour lui-même à une infaillibilité qu'il refusait à l'Eglise, revint, le 21 février, sur sa première décision; il déclara alors que son arrêt avait été mal compris

(1) On a prétendu que l'introduction de la Liturgie nouvelle avait été une cause de troubles dans certaines paroisses. Indépendamment des obstacles que rencontrent toujours les innovations bonnes ou mauvaises, il n'y eut de sérieux que les réclamations faites assez généralement contre le chant des nouveaux *Kyrie*, *Gloria in excelsis*, etc., qu'on trouve aujourd'hui si riches d'harmonie. Le prélat y fit droit et interdit le nouvel Ordinaire de la Messe qu'il remplaça par celui en usage de temps immémorial. C'est l'Ordinaire Grégorien dans le ton duquel la prière n'est pas sacrifiée à l'expression musicale. La Liturgie romaine pure resta en usage dans les églises exemptes de la juridiction de l'évêque. Les protestations vinrent du côté où on ne les attendait pas. C'était du Procureur-général du Parlement qui fut reçu appelant comme d'abus pour le cas réservé et l'excommunication prononcés sans monition préalable, sans examen et sans jugement contre celui qui gardait le livre des *Réflexions morales du P. Quesnel.*

en ce qui regarde l'écrit de Mgr l'évêque d'Amiens. Celui-ci s'empressa, dès le 6 mars suivant, d'adresser à ses curés pour leur consolation, une lettre qui les instruisait de cette dernière décision du Parlement, et le texte des deux arrêts. On y voit que deux feuilles des *Nouvelles ecclésiastiques,* publiées clandestinement pour soutenir et encourager les opposants à la bulle, et dans lesquelles l'évêque d'Amiens était insulté, sont condamnées à être lacérées et brûlées par l'exécuteur de la haute justice. Afin de n'avoir plus à revenir sur ces matières, il suffira de dire qu'un magistrat de la cour d'Amiens refusa, en 1749, pour cette fois du moins, de connaître d'un refus de sacrement, et renvoya les parties devant l'évêque. De son côté, le prélat ne fit refuser les sacrements qu'à cinq ou six personnes de son diocèse : (il le déclare au roi dans une lettre en 1752). Six curés furent ajournés et decrétés de prise de corps, pour refus de sacrement et obligés de se réfugier en pays étranger, au grand regret et malgré les réclamations du prélat auprès du Souverain. — Dans le but de donner aux gens de travail quelques jours de plus pour fournir à leurs besoins, mais surtout afin que les peuples en devinssent plus zélés à observer les jours de fêtes conservées, Louis-François-Gabriel crut devoir, à l'exemple de François Faure, un de ses prédécesseurs, supprimer quelques fêtes dont le diocèse se trouvait surchargé. Le mandement du 6 décembre 1747 qui annonce ce règlement, avait été confirmé et autorisé par lettres-patentes du roi enregistrées au Parlement de Paris. Malgré cela, dans un certain nombre de paroisses, des mutins firent sonner les cloches, forcèrent les curés à venir à l'église avec les personnes chargées de les aider dans les célébrations des offices. L'intendant de Picardie dut informer contre ces séditieux perturbateurs. — Le 2 octobre

1748, dans le Synode, l'évêque d'Amiens communique à son clergé une instruction sur l'obligation de prêcher; il y réfute avec vigueur tous les prétextes qu'on pourrait apporter pour se dispenser de remplir ce devoir essentiel du ministère pastoral. — En 1750, « Plusieurs ecclésiastiques du diocèse ayant témoigné désirer avoir les discours qui se débitent dans les retraites générales qui se font tous les ans au Séminaire, » le prélat fait imprimer (un volume in-12) quatorze de ces discours ecclésiastiques, pour l'instruction et l'édification des prêtres de son diocèse. Ce fut aussi en 1750, que l'Académie d'Amiens fut fondée sous les yeux et les auspices de M. de La Motte, qui offrit son palais pour les séances de ce corps savant. — Selon qu'il l'a toujours pratiqué quand il officiait pontificalement, le prélat adressa le jour de la fête Dieu de l'année 1752, une exhortation sur l'obligation de ne pas donner les sacrements aux indignes. Cette allocution ayant été dénaturée par de fausses relations parties d'un *petit cercle d'enfants étrangers*, venus pour le surprendre dans ses paroles, Louis-François-Gabriel se crut obligé d'adresser, le 13 juin, aux fidèles, un extrait des paroles qui avaient blessé ceux que son zèle pour l'orthodoxie avait rendus ses ennemis. Le Parlement de Paris fit supprimer cette pièce par un arrêt. Deux autres arrêts parurent l'année suivante, 1753, accompagnés d'un réquisitoire où l'Eglise de France était traitée d'Eglise indépendante : on y prescrivait, relativement aux sacrements, une conduite toute contraire à celle qu'avait ordonnée les évêques. Ces arrêts ayant été envoyés à tous les corps ecclésiastiques du royaume avec injonction de les enregistrer, une seule Communauté d'Amiens, celle des Dominicains, le fit sans aucune restriction et sans en avoir prévenu l'évêque d'Amiens. Celui-ci n'en fut pas plus tôt instruit,

qu'il écrivit à cette Communauté une lettre de reproches dans laquelle il la menaçait de lui ôter, si la faute n'était pas réparée, l'enseignement des jeunes théologiens qui étudiaient sous la direction de ces religieux. La lettre de l'Evêque devint publique, et à la requête du Procureur-général, il fut ordonné d'en informer. A cette occasion, le prélat adressa, le 3 avril 1753, au Procureur-général, une lettre qui fit grand bruit, pour lui détailler ce qu'il trouvait de répréhensible, et dans les deux arrêts et dans le réquisitoire : il y venge avec intrépidité ses droits d'évêque : mais surtout il proclame que l'obéissance due au Souverain Pontife doit être véritable ; et, sans discuter les maximes du royaume, il déclare que l'église de France n'est pas indépendante, ce qui la rendrait schismatique ; le Pape étant le véritable Pasteur de toutes les Eglises chrétiennes, et ayant sur chacun de ses membres une autorité que Notre Seigneur Jésus-Christ lui a donnée. Cette lettre fut imprimée et adressée par l'évêque d'Amiens, à tous les prélats du royaume qui tous y applaudirent. — Le 20 août de la même année 1753, Louis-François-Gabriel condamna comme fausse et téméraire une proposition soutenant l'absolue impossibilité de l'état de nature pure, enseignée par le P. Benard, dominicain, professeur de philosophie à Abbeville. Peu de temps après, le 16 novembre, il signalait au prêtre (Dehodencq) chargé des jeunes ecclésiastiques de la même ville, des tendances exagérées. Il lui recommandait de ne marquer aucune préférence pour telle ou telle école, en se bornant à instruire ses élèves conformément à la doctrine de l'Eglise et aux constitutions apostoliques, avec un amour sincère de la paix souvent troublée dans les écoles, par trop d'attachement à des systèmes particuliers. Au synode de 1753, le 4 octobre, en même temps que

Louis-François-Gabriel publia le Missel en rapport avec le Bréviaire, il donna une instruction pastorale dont la lecture, ainsi que le dit ce prélat, doit être très profitable à ceux qui, revêtus du sacerdoce, tiennent à connaître exactement tous les motifs des saints Mystères. Il renouvela encore à cette époque les ordonnances de son prédécesseur, concernant les ecclésiastiques du diocèse qui étudiaient à Paris.

En 1745, l'évêque d'Amiens est un des membres de l'Assemblée du Clergé ouverte le 25 mai. Il signa, lui seizième, une déclaration concernant les réfractaires à la bulle *Unigenitus*, la légitimité des refus de sacrement, et l'injustice du recours aux tribunaux séculiers. A la suite de cette assemblée, Louis-François-Gabriel, comme fatigué de luttes, tenta de réaliser le projet de donner sa démission du siége d'Amiens. Il se retira en effet à la Trappe : mais le diocèse eut le bonheur de le conserver : le gouvernement refusa d'acquiescer au parti pris par le prélat, Le 5 juin de la même année, furent commencées les décorations du sanctuaire et du chœur de la Cathédrale, conformément au plan du pieux prélat, approuvé par le chapitre qui se fit un honneur de contribuer pour une très forte part à la dépense. Le désir de Louis-François-Gabriel était que « dans le sanctuaire où le principal et unique objet qui est le Très-Saint Sacrement, tout ait un rapport marqué à la réalité de la présence de Notre Seigneur dans l'Eucharistie. » (La gloire est de 1768). — Le 6 septembre de cette année, l'église (encore existante) de l'abbaye de Valloires fut consacrée avec un grand appareil, par l'évêque d'Amiens, abbé commendataire de ce lieu, accompagné des évêques de Boulogne et de Saint-Omer.

L'Abbé Roze.

(La suite au prochain numéro).

BIOGRAPHIE.

---

*Un Maître d'école picard, au XVIII*e *siècle*, ou *Eloge historique de* Martin Camus, *maître d'école de Hallu-en-Santerre, au diocèse d'Amiens.* — *Reproduction plus correcte d'un ancien Opuscule, disparu*, par l'abbé Paul de Cagny.

L'opuscule de 50 pages, format in-18, contenant cet éloge historique, fut composé et publié, en 1778, par un chanoine, docteur en théologie, qui avait été l'un des nombreux élèves de ce maître d'école vraiment digne d'une aussi haute distinction. Il ne désigne ni le lieu de l'impression, ni le nom de l'écrivain ; mais les caractères typographiques, le style même de l'auteur et d'autres circonstances laisseraient croire qu'il a été imprimé à Péronne, et rédigé par le chanoine E. de Sachy dont on vient de publier les *Essais* manuscrits sur l'histoire de cette ville. L'exemplaire, objet de cette reproduction, est peut-être le seul survivant de ses rares *co-imprimés ;* il provient de la bibliothèque de l'illustre Lhomond à qui on ne pouvait mieux l'offrir en hommage particulier. Un extrait sommaire de cet ouvrage, assez diffus d'ailleurs, viendra donc sauver d'une ruine absolue un monument historique aussi précieux, au point de vue de l'instruction primaire, de l'éducation morale et religieuse : il perpétuera d'utiles souvenirs. Au reste, on ne saurait se défendre d'un sentiment d'admiration, puisse aussi d'émulation ! en contemplant cette belle figure du maître d'école, du type modèle de clerc-laïque, au bon vieux temps.

L'auteur avait dédié son opuscule à M. Thomas Morlière, docteur en Sorbonne, curé de Saint-Jean, à Péronne, et, comme lui, ancien élève de Martin Camus. Le titre de cher pasteur qu'il lui donne, est de nature à confirmer la présomption, d'après laquelle cet éloge historique pourrait être attribué au chanoine de Sachy, qui avait exercé les fonctions de vicaire dans cette paroisse. Au bas de cette épître dédicatoire ont lit la note suivante : « M. le curé de Saint-Jean, voulant préserver toute la ville de Péronne des désordres que pouvait y commettre une troupe de comédiens, alla les trouver; et pour les congédier, leur donna l'argent qu'ils comptaient gagner pendant leur séjour dans cette ville. »

L'écrivain anonyme justifie d'abord l'éloge historique qu'il consacre à un simple magister de village. Cette mesure extraordinaire, dit-il, lui est inspirée et par sa reconnaissance personnelle pour le maître bienveillant qui a dirigé ses premiers pas dans la carrière des Belles-Lettres, et surtout en considération des services inappréciables qu'il a rendus à la patrie par tant de zèle, de dévouement pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse contemporaine d'une vaste contrée. Après cette justification, il entreprend la biographie vraiment prodigieuse de Martin Camus. Il suffira de la reproduire dans ses parties les plus essentielles, en empruntant quelquefois le texte même de son panégyriste, sans le suivre néanmoins dans certains détails superflus et étrangers à son sujet.

C'est à Beauvois, village situé entre Péronne, Ham et Saint-Quentin, qu'il naquit, en 1680, année remarquable, dit l'auteur, par l'apparition de la plus grande comète que l'Europe eût encore vue, au jugement même du célèbre Cassini. Voici, ajoute-t-il, comment Martin Camus racontait, sans ostentation, les circonstances merveilleuses de son instruction élémentaire et de ses progrès dans la science.

« Vous savez que je suis né dans le Vermandois, et non dans le Santerre ; mais ce que vous ne savez pas, c'est que mon père,

honnête homme d'ailleurs et chrétien fidèle, n'étant qu'un simple journalier, n'avait pu, lui et ma bonne mère, également estimable, m'apprendre autre chose que les éléments de la religion, avec l'amour et la crainte de Dieu. Le maître d'école de Beauvois, ma patrie, n'instruisait pas les pauvres, parce qu'il n'était pas assez instruit lui-même pour savoir que c'est là l'aumône particulière que nous devons faire, nous simples magisters ; et que, parmi les pauvres, il s'en trouve qui deviendraient eux-mêmes d'excellents maîtres, ou du moins de plus honnêtes gens, s'ils étaient instruits. Je parvins donc à l'âge de 9 à 10 ans, sans avoir seulement la connaissance de l'alphabet; et, comme la science ne me chargeait pas plus que l'embompoint, on me condamna à un métier qui n'exigeait d'autres talents que ceux dont j'étais pourvu, *crier et courir*. J'ignorais alors que cette profession même avait été celle d'un enfant de qualité. Ce fut la première chose que j'appris du berger qui m'était destiné pour maître par une bonté singulière de la Providence ; et cet homme estimable, qui n'avait embrassé cet état que par un goût particulier pour la vie champêtre, me félicitait de n'avoir pas été réduit par ma faute à la garde des pourceaux, comme il était arrivé à l'*Enfant prodigue* dont il me raconta la parabole.

» Une histoire aussi touchante se grava profondément dans mon esprit et dans mon cœur ; et je lui en répétais les détails toutes les fois qu'il m'était permis sans inconvénient de me réunir à lui. C'est dans ces circonstances que, pour m'encourager davantage, il me raconta encore successivement l'histoire si intéressante de Joseph, vendu par ses frères, et les autres traits les plus remarquables de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Les récits de ce berger, plus savant que ne comportait sa condition, agrandirent la sphère de mes idées, impressionnèrent vivement mon imagination et stimulèrent le désir que j'avais de m'instruire encore davantage. Mais, maître Jacques, lui dis-je un jour, comment donc avez-vous pu obtenir tant de connaissances, et par quel moyen les avez-vous si bien retenues? En les écoutant comme

tu fais, me répondit-il, et en les repassant dans ma mémoire quand j'étais seul.... Ce serait bien plus facile encore, ajouta-t-il, si tu savais lire ! Oh ! m'écriai-je, qui me l'aurait appris ? qui voudrait me l'apprendre ?.... »

« Témoin de mon ardent désir, il se met aussitôt, du bout de sa houlette, à tracer sur la poussière un grand A et un petit ; et après m'avoir montré et fait répéter plusieurs fois ces deux lettres, il me prit la main avec le bâton que je tenais, et me fit reproduire les mêmes caractères à côté de ceux qu'il avait tracés le premier. C'est ainsi qu'à son école champêtre, je commençai à connaître et à écrire successivement toutes les lettres de l'alphabet, puis à réunir les voyelles et les consonnes pour en composer des syllabes et des mots entiers, dont il m'enseignait la prononciation, de sorte que je fus bientôt en état de me former seul à l'exercice de la lecture et de l'écriture. Au bout de deux ans, je possédais parfaitement dans ma mémoire toutes les principales scènes de l'Histoire Sainte, qu'il me racontait lorsque le mauvais temps nous laissait plus de loisir ; et au moyen d'une espèce de plume en bois pointu, j'étais parvenu à écrire assez couramment sur la terre que j'applanissais. Je me perfectionnai encore davantage en écrivant avec un clou sur des ardoises, qu'il me conseilla d'amasser lorsqu'il en tombait du clocher : il m'en fit également façonner des rondelles, tenant lieu de jetons, au moyen desquelles il m'initia à la science de l'arithmétique. Il m'enseigna ensuite les quatre règles, après avoir tracé des chiffres arabes et romains dont il me fit connaître la valeur ; et chaque opération que je produisais sur l'ardoise, il me la faisait réitérer ensuite avec les jetons que je portais dans le sac contenant le pain destiné à ma nourriture. »

« Je m'étais attaché, comme à un second père, à ce premier maître aussi rare que bienveillant, lorsque la Providence me ménagea l'occasion favorable de perfectionner cette instruction qui était l'objet de tous mes désirs. Le curé de Beauvoir eut besoin d'un petit valet, et il jeta les yeux sur moi préférablement

à vingt autres. Ce fut chez ce second maître que j'appris non-seulement à mieux lire et à mieux écrire, mais encore à servir la messe, à parer l'autel, à chanter au lutrin, comme aussi à diriger la sonnerie et le carillon. Il me procura surtout le précieux avantage de réformer la prononciation picarde que j'avais contractée avec l'excellent berger Jacques. Quelque temps après il arriva que, par suite de son grand âge et de ses infirmités, M. le marquis de Caulaincourt (aïeul de l'illustre duc de Vicence) était à la recherche d'un domestique sachant lire et écrire, chose peu commune à cette époque. M. le curé, mon second bienfaiteur, voulut bien me présenter et me recommander lui-même à ce seigneur qui m'accueillit avec bienveillance, en promettant d'achever en moi la bonne œuvre de mon instruction que des pasteurs si différents avaient commencée. En effet, il compléta la réformation de mon langage ; et, m'ayant pris pour son lecteur, non-seulement il dirigeait ma prononciation, mais il me donnait encore l'explication de ce que je lisais alors sans le comprendre. Pour comble de bonheur on fit alors un plan terrier du domaine de Caulaincourt, et M. le marquis m'ayant autorisé à accompagner son géomètre et à l'interroger sur ses diverses opérations, je pus apprendre les principales règles de l'arpentage. Depuis j'ai étudié et approfondi cette science avec une application particulière ; parce que l'ignorance en cette matière est de nature à compromettre les droits sacrés de la justice.

« M. de Caulaincourt était un ancien et brave guerrier qui avait fait de longues, de glorieuses campagnes : il conservait même dans son château des étendards enlevés par son courage aux ennemis de la France. Je retirai donc de grands avantages de ses fréquents entretiens sur les guerres mémorables auxquelles il avait pris une part si active, et sur l'histoire générale de la France, jusqu'au règne de Louis XV. Jamais je n'aurais abandonné un si bon maître, si la mort n'eut mis un terme à sa longue et honorable carrière. La douleur de l'avoir perdu m'exila du pays ; et comme j'avais visité, à sa suite, le beau parc du duché

de Chaulnes, je voulus le revoir pour y retrouver d'agréables souvenirs et d'utiles consolations. Là j'étais rapproché de la paroisse d'Hallu, la place de maître d'école y était vacante ; je la postulai et je l'obtins..... etc. »

Hallu, village peu considérable du Santerre, n'avait alors pour notables habitants que le curé et le fermier des dames Chanoinesses de Maubeuge, auxquelles la seigneurie du lieu appartenait. Martin Camus qui, avec une instruction rare et extraordinaire à cette époque, aurait dignement figuré sur un théâtre beaucoup plus éclatant, se fixa de préférence dans ce poste modeste et fort obscur. Mais sa capacité et ses talents ne tardèrent point à lui donner une grande célébrité ; et sa haute réputation, comme maître d'école, se répandit au loin dans toute la contrée. Bientôt en effet, il lui vint de nombreux élèves, non-seulement des paroisses circonvoisines, mais encore des villes de Noyon, Nesle, Péronne, Roye, Montdidier et même d'Amiens. Son zèle pour l'instruction, et surtout pour l'éducation chrétienne de la jeunesse lui mérita, à différentes reprises, l'approbation et les éloges de Messeigneurs Faur, de Brou et de La Motte, évêques successifs du diocèse d'Amiens. Néanmoins l'empressement des pères de famille à lui confier leurs enfants, l'estime générale dont il était l'objet, ne purent jamais porter atteinte à son extrême modestie, ni lui inspirer ces airs d'une orgueilleuse prétention si commune à ceux de sa profession.

La vie dure des champs, le désir ardent de l'instruction, et plus encore le sentiment religieux avaient préservé le jeune Camus de cette éducation molle, de ces habitudes désastreuses dont les résultats sont si funestes pour l'avenir de l'adolescent. Aussi avait-il vu se développer en lui un tempérament d'une vigueur inconcevable, auquel se réunissait une grande vivacité de caractère qu'il avait le mérite de témpérer par une sage modération. Sans doute, à cette époque où les familles exprimaient encore une salutaire énergie dans l'éducation des enfants, il pouvait quelquefois recourir à des chatiments corporels, indispensables pour maintenir

la discipline dans une classe nombreuse, pour réduire à l'ordre et à l'obéissance certains sujets incorrigibles qu'il finissait par renvoyer de son école; mais généralement sa présence, un regard sévère, un geste significatif, suffisaient pour rappeler ses élèves à l'attention et au travail. Jamais, même dans les moments où ils lassaient le plus sa patience, on ne lui entendit proférer une seule parole inconvenante. *Impudent*, s'écriait-il alors, *je t'écraserais à l'instant, si je n'avais la crainte de Dieu !* Il savait bien que la colère aggrave le mal, au lieu de le guérir ; et qu'il valait mieux le prévenir par la crainte qui a toujours été le commencement de la sagesse.

Sous une direction aussi énergique et aussi éclairée, l'ordre, la paix, l'application à l'étude, la confiance même, régnaient dans sa maison, où d'ailleurs il obtenait le précieux concours d'une femme active, économe et vertueuse. Car alors les maîtresses d'école étaient fort rares ; et il se voyait obligé d'accorder une instruction simultanée aux garçons et aux filles de la localité ; mais sa vigilance, sa fermeté et sa prudence maintenaient la plus grande retenue entre ces enfants de sexe différent, et prévenaient jusqu'au moindre désordre. Il leur faisait souvent cette recommandation avec sa voix énergique et vibrante qui les ébranlait jusqu'au fond de leur cœur : « Soyez sages ; une fille qui est sage c'est de l'or en barre, sinon c'est de la boue ; et si elle est belle, c'est un fumier couvert de paille fraîche, où une bouteille d'encre enveloppée d'un beau papier !.... Je prétends bien, ajoutait-il quelquefois, que quand on parlera de filles sages, on citera pour exemple les filles d'Hallu : et vous garçons, si jamais vous perdez la crainte de Dieu au point de manquer au respect que vous leur devez, je souhaite qu'elles aient assez de vertu pour vous fuir, et assez de courage pour vous repousser avec tout le mépris dont vous seriez dignes !.... »

Au XVIII[e] siècle, la plupart des maîtres d'école se contentaient de donner à une partie, assez restreinte, des enfants de la campagne une instruction fort élémentaire et aussi bornée qu'était la

leur. Dans l'école d'Hallu, au contraire, composée d'un nombre considérable d'élèves, de pensionnaires même que sa réputation y appelait de fort loin, on enseignait, avec assez de perfection pour cette époque, la lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique, l'arpentage, le plain-chant, etc. ; et surtout on y recevait, avec des principes de politesse et de probité, une éducation foncièrement morale et religieuse. Par son habileté, son énergie, son infatigable activité, Martin Camus suffisait seul pour accomplir des fonctions aussi pénibles, aussi multipliées. Au moyen sans doute des méthodes simplifiées du célèbre Lhomond, il parvint même dans la suite à s'initier aux premiers éléments de la langue latine, pour les enseigner à ceux de ses pensionnaires destinés à suivre leurs études. Mais aussi quel zèle, quelle application n'exprima-t-il point dans cette noble carrière de l'enseignement qu'il a fournie, pendant plus de soixante ans, avec un grand succès !

Sa classe commençait à six heures du matin, en été, et à sept heures en hiver : elle se prolongeait jusqu'à neuf et dix heures du soir, suivant la saison. Pendant ces longues séances, il ne s'accordait qu'un moment rapide de relâche pour prendre sa frugale nourriture ; et, du reste, malgré le concours de quelques répétiteurs choisis et sans avoir l'avantage des signaux de convention, si utiles de nos jours, il ne cessait pas un instant d'agir, de parler, de se multiplier, pour ainsi dire, afin de ne point faillir au devoir de l'instruction, en faveur des nombreux élèves qui lui étaient confiés. Et encore ne se procurait-il pas un juste délassement par ces congés fréquents, par ces longues vacances qu'on accorde maintenant aux instituteurs. Dans son école il n'y avait aucune interruption, si ce n'est les fêtes et dimanches, les trois derniers jours de la Semaine-Sainte, la veille de saint Pierre, patron de la paroisse, et pendant les deux ou trois semaines de la moisson. Les jours fériés même ne lui procuraient guère de loisir : car alors il donnait des leçons spéciales à ses pensionnaires ; il chantait les offices religieux à l'église où il conduisait tous ses enfants. Là il les plaçait à ses

côtés auprès du lutrin ; et tout en remplissant la charge de choriste avec une grande piété, il exerçait sur eux la plus exacte vigilance, pour leur inspirer le profond respect réclamé par la sainteté du lieu, par la célébration des saints mystères et par la majesté du vrai Dieu présent au milieu de ses adorateurs par sa grâce, et dans son sanctuaire par sa propre substance, suivant les propres termes dont il se servait à cet égard. Ainsi partout et toujours, il remplissait fidèlement ses graves obligations d'instituteur de la jeunesse : son activité exubérante, inconcevable, ne lui laissait de relâche que pendant les courts instants de son sommeil!

La différence de catéchisme entre ses élèves des diocèses d'Amiens et de Noyon, ne lui causait aucune difficulté ; il les possédait également l'un et l'autre dans sa mémoire prodigieuse ; et sans établir aucune comparaison, ou préférence, entre les deux textes, il faisait seulement observer, avec une grande sagesse, que sous une exposition diverse dans les termes, ils contenaient la même et véritable doctrine. Sans avoir la prétention téméraire de vouloir expliquer cette doctrine, il se bornait à inculquer aux enfants de son école les sentiments de foi vive dont il était pénétré lui-même ; et les renvoyait à l'enseignement religieux du curé de la paroisse, pour lequel il professait une profonde vénération. Afin de l'inspirer également à ses élèves, il leur donnait souvent un exemple d'écriture conçu en ces termes : Vénérable et discrète personne Messire Charles Hareux, très digne prêtre et curé de la paroisse d'Hallu. Même dans les cas fort rares où il différait avec lui d'opinion, il disait ordinairement avec une louable et humble déférence : mon respectable pasteur, vous êtes, après Dieu, le véritable maître de cette paroisse ; je ne suis que votre valet et me reconnais indigne d'être votre vicaire ! Il faut ajouter aussi qu'en dehors de ses occupations ordinaires, déjà si laborieuses, Martin Camus trouvait encore le loisir d'accorder des leçons particulières, et à des adultes dont l'instruction avait été négligée, et à de jeunes magisters qui venaient se former et se perfectionner à son école.

En effet, la réputation de capacité, de zèle, de dévouement du maître distingué d'Hallu-en-Santerre, s'était répandue dans toute la contrée. Les pères de famille se montraient empressés d'y envoyer leurs enfants, pour y obtenir le bienfait d'une éducation solide et religieuse. Quelle occasion favorable pour Martin, surtout à cette époque, de s'adjoindre des sous-maîtres et d'établir, avec assurance de succès, un pensionnat considérable qui lui aurait procuré, sinon la fortune, du moins beaucoup plus d'aisance et de distinction. Mais l'esprit mercantile de notre temps, n'avait pas encore pénétré au sein des populations simples et modestes de l'autre siècle. Cet homme, sincèrement religieux et désintéressé, ne se proposait d'autre but que celui de l'accomplissement d'un devoir sacré dans la bonne éducation de la jeunesse ; son cœur était inaccessible à toute idée de spéculation, malgré la rude tâche qu'il s'imposait chaque jour. Dans son école, l'instruction des pauvres était absolument gratuite et aussi bien suivie que celle des élèves les plus riches. Les autres écoliers plus aisés, lors même qu'il leur donnait trois leçons par classe, ne payaient que dix sous, par mois, de rétribution scolaire ; tandis qu'elle était à fixée à trois livres seulement pour les pensionnaires auxquels il accordait d'ailleurs la soupe, le logement, le chauffage, etc.... (1).

Et cependant sa position était assez nécessiteuse. De sa digne épouse, Marie-Jeanne Barbier, que ses élèves appelaient *notre bonne Dame*, il avait eu jusqu'à vingt-cinq enfants dont six seulement survivaient à l'époque de sa vieillesse. L'un d'eux, François, lui avait succédé dans la direction de l'école d'Hallu ; le second, Joseph, était magister à Déniécourt, et les autres établis

---

(1) Avant la loi organique de 1833 sur l'instruction primaire, les instituteurs n'avaient d'autres ressources que la rétribution scolaire de leurs élèves. En leur qualité de chantres seulement, ils recevaient quelques secours en nature de la part des habitants de la paroisse.

aux environs. Comment donc vint-il à bout d'élever une si nombreuse famille, avec les minimes bénéfices qu'il retirait de ses pénibles fonctions? Il reconnaissait lui-même que souvent il se trouva dans un véritable état de gêne et de détresse. « Je n'étais guère à mon aise, avouait-il, avec dix à douze enfants que je me suis vus à la fois, en certain temps! Pour en faire des soldats, ou des cultivateurs, et la force et l'âge même manquaient à la plupart d'entr'eux, et en attendant, il fallait les nourrir, les vêtir, et avec le mince revenu que je retirais de mon école, plus nombreuse qu'opulente. Quand je leur distribuais leur subsistance, le plus grand pain disparaissait en un instant.... Alors je m'adressais avec confiance au Père céleste dont la bienfaisante Providence ne m'a jamais abandonné....

Si le Ciel l'aidait, en récompense de sa foi et de sa fidélité à ses devoirs, lui-même éloignait de sa maison les causes habituelles de la misère, par un grand esprit de simplicité, d'ordre et d'activité pour le travail. Malgré ses occupations pénibles et multipliées, il vivait plus sobrement que les plus pauvres mêmes de nos jours. Favorisé d'un tempérament robuste qu'aucun excès n'avait altéré, il se contentait d'un morceau de pain, à son déjeûner, et à ses autres repas, d'une soupe commune et des légumes dont elle se composait : rarement il y ajoutait un œuf, ou une pomme cuite sous la cendre; et encore avait-il la sagesse de rester toujours sur son appétit. Et, le croirait-on? sa nourriture n'était point plus recherchée, à l'époque même de la moisson où il interrompait sa classe pour se livrer à des travaux beaucoup plus fatigants encore. Car alors, quoiqu'il dirigeât une troupe de douze à quinze moissonneurs qu'il surpassait tous par son énergie et son activité, il n'avait pour se reconforter que de l'eau chaude et du pain grillé, comme lui, par les ardeurs du soleil; et ses moments de repos il les consacrait souvent à donner d'utiles et précieux enseignements à ses compagnons de travail. Cependant tandis que tant d'autres altèrent leur tempérament par les excès de la bonne chère et des plaisirs, Martin Camus jouissait d'une santé robuste

et inaltérable ; et il prolongea ainsi jusqu'à l'âge de cent ans environ une existence toujours sobre, laborieuse et véritablement utile au bien public. Aussi, ce zélé et pieux instituteur de la jeunesse put-il se présenter avec confiance devant le Souverain Juge, pour recevoir la récompense promise aux bons et fidèles serviteurs !

Sans doute, suivant l'observation de son panégyriste, il y avait des illustrations bien plus éclatantes dans le grand siècle où a vécu l'humble maître d'école d'Hallu ; mais lui, dans une sphère beaucoup plus modeste, en est-il moins digne d'éloge et d'applaudissement en considération du courage, du zèle incomparable qu'il a déployés, pendant plus de soixante ans, pour accorder à une jeunesse innombrable le bienfait de la religion, de la science, de la vertu ? Comme on l'a dit par rapport au célèbre Lhomond qui, probablement, commença ses études élémentaires dans l'école d'Hallu, voisine de Chaulnes, son pays natal, est-il juste d'attribuer plus de mérite et de gloire à des guerriers, où à des savants héroïques, qu'à l'obscur maître d'école s'épuisant, chaque jour, en zèle, en activité, en sacrifices, pour l'instruction et l'éducation de l'enfance? N'est-ce point là un autre genre d'héroïsme qui réclame, avec une grande habileté, des prodiges de fermeté, de patience, de douceur, de persévérance et d'invincible dévouement ? Tel fut, on doit le reconnaître, le mérite particulier de Martin Camus, cet humble et habile instituteur qui, pendant une longue et laborieuse carrière, a formé un si grand nombre d'excellents élèves dont les uns sont devenus des religieux, des ecclésiastiques distingués ; d'autres des magistrats intègres, ou de braves militaires; plusieurs des maîtres d'école intelligents; tous des citoyens utiles, honorables dans les différentes classes et les états divers de la société. Au nombre des personnages les plus remarquables sortis de son école, on peut citer : MM. Morlière, curé de Saint-Jean, de Péronne ; d'Horgny, curé de Dompierre et Combles, le chanoine-docteur, son panégyriste, comme son frère curé de Vauchelles et Marest; et aussi l'abbé Faroux, de Morcourt, qui entra dans l'institut des Lazaristes, se consacra aux missions

étrangères sur les côtes de Barbarie, et avait le titre de vicaire apostolique lorsque, déployant un zèle héroïque au milieu des pestiférés, il mourut victime et martyr de la charité.

Ce simple extrait d'un éloge historique, inspiré par la reconnaissance de l'un de ses élèves, doit suffire, ce semble, pour légitimer cette étude biographique de Martin Camus ; pour raviver et perpétuer la mémoire de cet estimable maître d'école, qui est encore en vénération parmi les anciens de notre contrée. Puisse-t-il aussi, en ce siècle de lumière progressive, apprendre aux instituteurs de la jeunesse que, pour remplir les graves fonctions de leur état, et répondre dignement à la confiance des pères de famille, l'éclatant appareil de la science et des méthodes pédagogiques ne saurait suffire ; qu'il faut, avant tout, l'esprit religieux, le sentiment désintéressé du devoir, le courage invincible du dévouement ?....

Pour les articles non signés,

LENOEL-HEROUART.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie

LENOEL-HEROUART.

AMIENS. IMP. DE LENOEL-HEROUART.

PÉRONNE

SOUS LES DUCS DE BOURGOGNE.

Les évènements qui se succédèrent à Péronne pendant le cours du XV[e] siècle forment, sans contredit, l'une des pages les plus intéressantes de ses annales. La longue maladie de Charles VI qui laissa si longtemps la France en butte aux tiraillements des factions, commença pour cette petite ville une existence agitée qui a attiré plus d'une fois sur elle l'attention de l'histoire.

Au commencement de son règne, le monarque l'avait honorée de sa présence. Au mois de novembre 1382, il était parti de Paris avec son frère Louis, comte de Valois, pour secourir le comte de Flandre; et, après la victoire de Rosebecque remportée sur les Gantois, repassant par Arras, il était venu à Péronne où son frère était resté pour l'attendre (1). Ce fut pendant le séjour qu'il fit dans cette ville qu'il accorda aux Péronnais des lettres de provision qui les autorisaient à se choisir un capitaine pour veiller à la défense de la place.

Ce fut une sage institution. Guidée par les conseils et soutenue par la bravoure de ces gentilshommes qui savaient, pour la défense du sol qui les avait vus naître, sacrifier leur

---

(1) Chron. de Flandres, ch. III.

fortune et quelquefois leur vie, la ville trouvait là un moyen d'échapper aux surprises de l'ennemi, ou aux violences de l'anarchie.

Il ne paraît pas pourtant qu'elle ait jamais eu le choix de ses capitaines. Le premier qui fut élu en vertu des lettres royales, fut Pierre, dit Floridas, de Bazincourt, chevalier, seigneur de Hardécourt; mais il résigna quelques années après son office en faveur de son fils Willaume de Bazincourt, écuyer, institué par le roi capitaine de Péronne en 1400. Le 8 mars (v. st.) de cette année, on convint de traiter avec le nouvel élu la question des gages qui lui seraient payés, « mais pour le moins que on poroit. » La somme fut si peu considérable que l'année suivante le capitaine parla au maïeur « de la haucher, ou il la feroit tauxer de par le roy. » La ville refusa, et ce ne fut qu'en 1404, qu'elle se résolut à l'augmenter « à cause de la guerre et du passage continuel » des gens d'armes, par la ville où ils commettoient des » déprédations. » Il ne fallait pas moins que toutes ces raisons pour décider le conseil, car la commune se trouvait alors accablée de charges. Elle avait à payer au roi une taille de 1075 livres tournois (1), « Pour en trouver brief- » vement le payement, on avoit esté d'accord, le 10 avril, » de vendre rente à vie, *et ledit accord avoit esté fait, par* » *tous en général, contre sire Raoul du Pestrin, Gilles Egret,* » *Jehan de Péronne, Jehan de Buisgnies et Adam le tonnelier,* » *qui y contredirent et ne s'y assentirent point.* » Une créature du duc de Bourgogne, Herlin de Longavesnes, banni plus tard de la ville pour avoir tué Hue de Cléry, se dévoua

(1) Un mandement royal avait réglé que, pour les tailles du roi, la ville de Péronne payerait le tiers de Saint-Quentin et la moitié de Noyon.

l'année suivante; « on vendit à se vie 50 escus de rente, » moiennant vi^c escus. »

Ce fut pour obtenir le dégrèvement d'une semblable imposition que Willaume de Bazincourt fut député en 1410, avec Le Moisne, « pour aller devers le roy présenter la requeste » de la ville. » Le capitaine devait envoyer la réponse qui lui serait faite par son compagnon, « attendu que lui-même » alloit en guerre aveuc et en le compaignie de Mons. Lans» selot (de Cléry). » Il était rentré peu de temps après ; car il assistait, au mois d'avril suivant, à une grande assemblée tenue pour aviser à la sûreté de la ville, et où le chapitre était représenté par plusieurs de ses membres.

Le danger, en effet, n'était pas passé. C'était, de la part des ennemis du royaume, et des factions qui désolaient la France, des alarmes continuelles. Mais, au milieu de ces déchirements, on trouvait toujours de nobles cœurs, et on est heureux de pouvoir enregistrer quelques-uns des dévouements que savaient parfois susciter ces époques de trouble. Au mois d'août 1411, le seigneur de Sorel étant venu s'offrir avec quelques amis pour servir la ville, « pour le fait touchant la » guerre, » le conseil décida qu'il « seroit retenu pour le » bien et seureté et honneur de le ville, et ceulx que ledit » Mons. de Sorel admeneroit aveuc lui, Mons. Gille de Chin » et Briffaut de Sorel s'ils y venoient. »

Le duc de Bourgogne obtint lui-même, au mois d'octobre, une preuve non équivoque de la bienveillance des Péronnais. A sa requête, plusieurs bourgeois de la ville, dont les registres aux résolutions nous ont conservé les noms, lui prêtèrent la somme assez importante de 618 écus. Willaume de Bazincourt est porté le premier sur la liste pour la somme de 50 écus. C'est la dernière fois qu'on le voit figurer comme capitaine.

Au mois de février suivant, il résigna son office, au sieur de LONGUEVAL, et le chiffre du traitement du résignataire devint l'objet d'une nouvelle difficulté. A l'en croire, « le » roy lui avoit ordonné gaiges de c. liv. tourn. par temps de » paix, et IIc liv. tourn. par temps de guerre. » Cette somme parut exorbitante. Par une première décision des mayeurs des métiers, on lui alloua « 30 frans » pour ses gages ordinaires; et autant d'autre courtoisie, « pour tout temps, » guerre et aultrement. » Quelques jours après, le capitaine fit de nouvelles instances pour avoir lx liv. au lieu des lx francs qu'on lui offrait; mais la ville refusa de passer. Ce ne fut que le 19 mars que M. de Longueval ayant refusé une nouvelle fois de toucher le traitement de son prédécesseur, en disant qu'il le ferait taxer par les gens du roi, le conseil, « tout considéré, pour l'onneur et révérence de sa personne, » fu d'accord de lui donner xxiv liv. et, pour courtoisie, » oultre iceulx, xxx escus dor quy vallent xxvii liv. parisis, » tant qu'il plairoit à le ville, et non plus; parmy quoy, il » étoit tenu de servir la ville audit office, bon temps, » mauvais temps..... sans que il puist ne doye avoir ne » demander quelconques autres gages ou autres choses. » Le seigneur de Longueval accepta et prêta enfin serment.

Cependant l'anarchie qui désolait la France avait mis les finances dans un état déplorable. Le 18 juin 1412, « un » commissaire du roy vinst faire requeste à le ville, que on » prestast au roy certaine somme d'argent, comme avoient » fait les autres bonnes villes, les gens déglise, et autres » ayant puissance pour employer ès affaires que le roy » avoit, pour payer ses gendarmes,..... et pour mettre à » sobéissance et subjections aucuns ses subjetz rebelles et » désobéissans; lequel emprunt se debvoit faire tant sur

» argent d'orphennins, en argent mis en deppost et en » commande comme par autres manières que on pourroit » trouver finance pour employer ès dites affaires ; et lequel » commissaire disoit que de ce qu'on presteroit, il bailleroit » lettres par l'ordonnance des généraulx à les rendre par le » roy sur sen domaine, sur les aydes et confiscations venues » par le fait desditz rebelles, et tellement que briefvement, » on raroit ce qu'on aroit presté. » Le trésor de la commune était épuisé ; on s'adressa « as marguelis de Saint-Sauveur » qui prestèrent c frans d'or, et la ville leur bailla lettres » dudit emprunt rendre à leur volenté, sur le scel as causes, » tant quilz furent bien seur. »

Au mois de mars les dissensions étaient momentanément apaisées. On publia le 9, dans une nombreuse assemblée de bourgeois, « la paix jurée et promise entre nos seigneurs » du sang de France ; et tous prétèrent serment de la tenir » ferme et estable à tousjours, de point en point. »

Le 25 août 1413, le duc de Bourgogne vint visiter Péronne, et le maire et les jurés l'allèrent « bienveignier » à son hôtel, et lui recommandèrent leur ville. Mais six mois s'étaient à peine écoulés que ces bonnes relations n'étaient déjà plus qu'un souvenir.

La paix des princes n'avait pas été sérieuse. Les dissensions se ranimèrent bientôt ; et le dauphin ayant réclamé l'assistance du duc de Bourgogne, ce dernier reparut aussitôt aux alentours de Péronne, à la tête de son armée, s'avançant à grandes journées vers Paris. Nonobstant les défenses du roi, plusieurs villes lui avaient ouvert leurs portes. Il fut moins heureux auprès des Péronnais qui s'excusèrent par le seigneur de Longueval, de ne pas lui ouvrir les leurs. Le duc, qui comptait passer la Somme à Péronne, fut donc obligé de retourner

sur ses pas jusqu'à Eclusiers d'où il gagna la ville de Roye.

L'expédition du duc échoua ; et il reprit presqu'aussitôt la route de Flandre, honteux et en butte aux railleries de ses ennemis. Le roi marcha contre lui à la tête d'une armée formidable. Après avoir repris sur les Bourguignons les villes de Compiègne, de Soissons et de Laon, il s'était avancé jusqu'à Saint-Quentin. Ce fut de là qu'il s'en vint à Péronne le 26 juin 1414. Il logea en son hôtel, et célébra, avec un grand déploiement de solennité, dans l'église de Saint-Fursy, la fête de saint Pierre et de saint Paul. Le corps de ville voulait offrir au duc de Guienne qui l'accompagnait un présent qui lui fît honneur, mais ses ressources étant bornées, l'église de Saint-Jean lui vint en aide, et lui prêta une somme d'argent qui servit à acheter une magnifique coupe de vermeil, pesant quinze onces et demie. Madame de Hainaut et son frère le duc de Brabant vinrent trouver le roi à Péronne, pour essayer une réconciliation entre le duc de Bourgogne et lui, mais ils n'y firent rien, et s'en retournèrent découragés. Le 9 juillet, le roi sortit de Péronne avec les princes, et s'en alla faire son pèlerinage à Notre-Dame de Curlu, et étant allé de là loger sur la petite rivière d'Ancre, assez près de Miraumont, il marcha sur Bapaume, qui appartenait au duc de Bourgogne, afin d'en faire le siége. Après avoir pris cette ville qui n'opposa qu'une faible résistance, il se dirigea sur Arras qu'il assiégea de même ; mais un traité conclu avec le duc mit fin à l'expédition, et le roi s'en retourna encore par Péronne (1).

La consternation que la défaite d'Azincourt (1415), avait

(1) Voy. Monstrelet, ch. 122 et 123.

répandue dans tout le royaume, n'avait pas ralenti les excès des factions qui désolaient la France, et dont l'étranger profitait toujours avec avidité. Jean, duc de Bourgogne, maître de Paris où il était entré sur les cadavres des Armagnacs massacrés par la populace, était aussi maître du gouvernement, et l'infortuné Charles VI se trouvait livré à sa merci, incapable de s'arracher à sa tyrannique oppression. Le duc de Bourgogne disposait à son gré des places du royaume ; au mois de juin 1418, il remit la ville de Péronne entre les mains de son fils aîné, Philippe de Bourgogne, comte de Charolais.

Le seigneur de Longueval n'exerçait plus alors sa charge de capitaine. Le 7 janvier 1415 (v. st.), messire Thomas de Lersies, bailli de Vermandois, avait été installé dans ces fonctions, par Jean de Mouy, son procureur. Le nouveau capitaine était à la hauteur de sa position, et la ville eût plusieurs fois l'occasion de voir à l'épreuve sa vigilance et son intrépidité. Aussi le 10 février 1416 (v. st.), le conseil fut-il d'avis que, « nonobstant l'assemblée précédente (où ses » gages avaient été maintenus au même chiffre que ceux du » s^r de Longueval) pour courtoisie, et pour les frais qu'il » avoit eu à admener gens quant on avoit fait justice de » x pillars, il aroit par la ville xl liv. parisis. »

Thomas de Lersies et deux autres gentilshommes de la province, voyant la ville menacée de devenir bourguignonne, essayèrent de la retenir sous l'autorité du dauphin ; mais leurs efforts restèrent infructueux, et quelque temps après, ils payaient de leur tête, à la reprise de Laon, cet acte de fidélité à leur souverain (1).

---

(1) Voy. Devisme. *Histoire de la ville de Laon*, tome I, page 319).

Péronne n'aspirait pas plus que les villes voisines à changer de maître. A l'exception de son château, dont quelques nobles gentilshommes avaient obtenu parfois encore la suzeraineté, elle ne reconnaissait, depuis près de trois siècles, d'autres seigneurs que ses rois. Bien loin de rêver une autre domination, elle n'avait, nous l'avons vu, qu'à se louer de leur munificence à son égard ; aussi, ne fût-ce que par une suite de sa soumission aux ordres de son souverain, qu'elle plia alors sous un autre joug.

Il est curieux, au reste, de voir les précautions dont elle s'entoura.

La nouvelle étant parvenue à Péronne, le deuxième jour de juin 1418, qu'Hector de Saveuse, lieutenant du duc de Bourgogne, devait venir le lendemain, « faire aucunes requestes et » sommacions sur aucunes lettres qu'il disoit avoir, on fu » d'accord, dans une grande assemblée de la ville où furent » convoqués les gens d'esglise, que on orroit ce qu'il volroit » dire, et qu'il seroit respondu que la ville estoit au roy sans » moyen, que tous les habitants d'icelle avoient esté toudis » vrais obéissans au roy, et voloit estre, et que sur sa requeste » on prenderoit aucun delay pour aler devers le roy, pour » savoir son entention et sa volenté, et que nous estiesmes » tous prêt de obéyr au roy et à ses commands ou commis » de par luy, s'il avoient lettres suffisans dont il apparust » deuement. »

De Saveuse s'étant présenté le lendemain, accorda un délai de quinze jours qui lui était demandé, et un sauf conduit pour les délégués de la ville qui furent : « pour l'esglise, « messire Jacques Machart, et pour la ville, M[e] Oudart Molet » et Pierre de Gournay. » On fit, en attendant, travailler à la grosse tour du château, et abattre le pont qui l'avoisinait.

Le comte de Charolais n'avait pas eu le temps d'attendre l'expiration du délai, qu'il envoya, le 15 juin, une lettre à la ville pour qu'elle ouvrit ses portes et son château aux sieurs de Bonnières, de Noyelle et de Chantemelle. « Les » lettres leues, on fu d'accord que M. l'official, le prévost, » et Jehan Lemaire yroient pardevers Mons. de Charolois, à » Arras, et porteroient lettres de créance et mémoires pour » excuser la ville, et avoir de lui tant que on porroit jusques » ad ce que les messagers envoyés de par la ville à Paris, » par devers le roy, seroient revenus. Et ou cas que ledit » Mons. de Charolois ne se volroit déporter d'avoir ouver- » ture, on fu d'accord de obéyr à luy ou nom du roy, » moyennant que la ville seroit toujours le plus forte, pour » le garder pour le roy. »

Péronne finit par admettre cependant quelques Bourguignons dans ses murs, mais, comme on les soupçonnait de n'être pas fort attachés au roi, on fut obligé, dans une assemblée où le Chapitre fut encore représenté par un de ses membres, Nicaise Fanchillon, de s'imposer une forte contribution pour en obtenir l'éloignement. Une première offre fut rejetée comme insuffisante. « Pour ce quil n'avoit mie souffy à Mons. le » gouverneur (d'Artois). Mons. de Noyelles, et Mons. de » Chantemelle, et aultres seigneurs de leur compaignie, l'offre » de II^{c} frans que on leur avoit fait pour faire widdier les » gens d'armes, et deslogier ceulx qui estoient en la ville et » ou païs d'environ, aprez grant somme quilz demandèrent, » on fu d'accord à eulx que li ville paieroit VI^{c} frans. »

Cette mesure, toute de dévouement aux intérêts du roi, fut probablement la cause qu'on incarcéra quelques jours après, sur des nouvelles venues de Compiégne, plusieurs bourgeois de Péronne soupçonnés de tenir pour les « Erminacqs. » Mais

les Bourguignons avaient des partisans dans la ville, et « pour » esquiver le fureur du peuple, on les délivra aussitôt, en » leur faisant promettre de non favoriser, mander, escripre » ne recevoir lettres qui aulcunement soient préjudice contre » le bien du roy et de la ville. »

Il est permis de croire que le seigneur de Longueval n'était pas étranger à cette résistance. « Par lettres closes du roy, » scellées de son scel de secret, et signées de sa main, » adrechant à la ville et à luy, » il venait d'être rétabli par manière de provision dans la charge de capitaine, laissée vacante par le départ de Thomas de Lersies, et on sait qu'il n'était pas plus suspect que ce dernier de connivence avec le parti du duc.

Cependant, dans la prévision qne le comte de Charolais viendrait bientôt lui-même, on s'était hâté de décider le 22 août, que, « pour révérence de sa personne et pour lonneur » dè la ville, on lui feroit présent d'une coupe à couvercle » dorée de IIII mars ; et pareillement à Madame de Charolois » pareil présent, si elle y venoit, employant à ces deux » joyaux de IIII^{xx} à c frans, si on ne povoit pour moins. » Et, de fait, le lendemain, 23 août, la ville reçut une lettre du comte qui annonçait son arrivée dans Péronne pour le dimanche suivant, « au disner. » Il devait avoir dans sa suite plusieure bourgeois de Roye et de Montdidier, à qui il voulait donner aussi communication de certaines mesures qui concernaient leur ville.

Ce dimanche tombait le 28 du mois d'août. « Auquel jour » Mons. de Robais, et Mons. le doyen de Liége députez de » Mons. le comte de Charolois, exposent le *don* à lui fait » par le roy des villes et chastelets de Péronne, Roye et » Montdidier, et furent lesdites lettres du roy et le vérification

» de noss^{rs} les conss^{rs} d'icelluy seigneur leues, faisant men-
» cion dudit don et reqquis coppie d'icelles lettres soubz scel
» royal pour la descharge de la ville. »

« Et ce dict jour vinst ledit Mons. de Charolois aveuc luy
» levesque de Tournay. Et à l'entrée de le porte Asson.
» descendi ledit Mons. le comte. Auquel lieu le pourcession
» vinst à croix et à yaue bénite. Et fu canté le *Te Deum*. Et
» de là méné à Saint-Foursy, ou parquet devant le grant
» autel. Et là furent fais les sermens pour l'obéissance, selon
» le contenu des lettres du roy pour descharge. Et promist
» à tenir le ville en ses libertés et franchises. Item on alla
» au-devant de lui à cheval. Item au disner lui fu présenté
» le couppe dorée et une quenne de vin prise à Carbonnel. »

Telle fut la prise de possession de la ville de Péronne par le duc de Bourgogne.

Une fois soumise à sa domination, elle se vit obligée de s'associer à la politique de son maître, et d'oublier ainsi pour un temps ces sentiments de dévouement au roi si chaleureusement exprimées dans ses résolutions.

Un des premiers actes du comte de Charolais fut de donner à la ville un capitaine qui lui offrit plus de garantie que le seigneur de Longueval. Il choisit pour cela ce même Beaudot de Noyelles, qui était déjà venu peu de temps auparavant mettre Péronne à rançon, et qui remplit tour-à-tour, avec son fils, les fonctions de gouverneur et de capitaine jusqu'en 1457. Le conseil ne se montra pas aussi large envers le nouveau dignitaire qu'il l'avait été à l'égard de ses devanciers. On lui accorda les xlviij livres d'usage, mais on eût soin de faire observer que « ledit an passé, il ne porroit
» demander pour l'exercice de capitaine que xxiiij livres
» accoustumez, sil ne plaisoit à la ville. »

Le bruit de la prise de Rouen par les Anglais mit l'alarme dans Péronne ; on redoutait un siége. Aussi fût-on d'avis de ne laisser sortir de la place, ni blé, ni vins, ni autre chose, et d'exiger que ceux qui viendraient s'y réfugier apportâssent des vivres. Le comte de Charolais consulté à cet effet, recommanda à la ville le 22 janvier « de faire pourveance de » quennons et autres abillemens de forteresche, » et de réparer les murs. Revenant sur ce sujet le 2 février, il ajouta « que c'estoit la volenté du roy et de luy, de refaire » les pons de derrière le chastel. A quoi fu répondu par » tous en général que c'estoit le volenté de le ville de tou- » siours obéïr au roy et à Mons. de Charolois. »

Abbeville demandait en même temps des secours pour chasser les Anglais de ses murs. On lui répondit qu'il fallait auparavant consulter, « mais que tout le bien que on lui » porroit faire on lui feroit. » Les Péronnais avaient, au » reste, à chasser les ennemis de plus près. Le 24 avril » 1419, une lettre de Mons. de Luxembourg adressée au » capitaine, lui recommandait d'envoyer les compagnies » devant Comble pour bouter hors les gendarmes qui y » étoient. »

L'Abbé J. Gosselin.

(La suite au prochain numéro).

DE QUELQUES LIEUX

DU PONTHIEU,

OU VOISINS DU PONTHIEU,

QUI NE FONT PAS PARTIE DE L'ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE.

VII.

Douriers.

La seigneurie de Douriers, bailliage de Crécy, était, pour un fief en Ponthieu, tenue du roi, comte de Ponthieu, à cause de son château de Crécy, et tenue par un autre fief de Maintenay. Elle appartenait à D. J. de Créqui, femme de messire Cl. de Sailly.

L'auteur du manuscrit de M. de Lamotte mentionne sous ces indications :

« Deux fiefs y séans.

» Plusieurs fiefs en mouvans, mais situés en Artois.

» Un fief, y séant, tenu de Maintenay. »

La cure de Douriers était à la collation de l'abbé de Saint-Josse.

(*) Voir la *Picardie*, 1868, page 12 et suivantes.

BAILLIAGE D'ABBEVILLE.

I.

Ville-Saint-Ouen ou Saint-Wuin (1).

Ville Saint-Ouen du bailliage d'Abbeville, mi-partie avec Doullens, comptait, au milieu du XVIII° siècle, soixante-douze feux et quatorze cent soixante-trois journaux de terre.

La « terre et seigneurie de ville Saint-Ouen ou Saint-Wuin, » appartenait alors à M. Lesperon de Belloy, écuyer, président en l'élection d'Abbeville. Elle était tenue de La Broye, et consistait en une maison seigneuriale, cent vingt journaux de terres labourables, six journaux de prés, douze journaux de bois, champart et censives de quatre-vingts dix livres.

Les fiefs nommés au-dessous de cette seigneurie dans le manuscrit de M. de Lamotte étaient :

« Le fief de Jolibois y séant, et consistant en une maison de deux journaux et demi, quarante et un journaux de terres labourables, et treize livres de censives.

» Le fief de Racourt y séant ;

» Les fiefs de hautte et basse Redderie, consistant en deux sols de censives, et trois cents journaux de terres en côte et petites au sieur Grévin. »

« Le fief de Campagne sis à Saint-Wuin, tenu du roi, par N. J. Le Sot. »

(Ce fief de Campagne au terroir de Sâint-Woin, dit Roque-

(1) Dans une première indication succincte de ce lieu, l'auteur du manuscrit de M. de Lamotte dit : ville Saint-Ouen, Redderie et Buriques.

mont, est au sieur Jean-Clément Hecquet, procureur du roi, à Abbeville. — *Note d'une écriture différente dans le manuscrit.*)

L'auteur du manuscrit mentionne en outre des fiefs en dixmage aux abbayes de Moreaucourt; de Bertocourt (Bertaucourt); et à Saint-Vulfran d'Abbeville.

On a fabriqué de la toile à Ville-Saint-Ouen.

La cure de Ville-Saint-Ouen était à la collation du chapitre de Saint-Vulfran.

II.

Flixecourt.

Près de Ville-Saint-Ouen, et à cheval sur la route de Compiègne est Flixecourt.

Flixecourt, du bailliage d'Abbeville, mi-partie avec Doullens, comptait, au milieu du XVIIIe siècle, cinquante-sept feux et cinq cent soixante-six journaux de terres. — *Manuscrit de M. de Lamotte.*

La seigneurie de Flixecourt, « pour ce qui est en Ponthieu près de Ville-Saint-Ouen, » nous dit le manuscrit cité, consistait alors en quatre-vingts livres de censives.

Les fiefs mentionnés par l'auteur du manuscrit, sous ces premières indications, étaient :

« Deux fiefs au sieur Dubos, de Drancourt;

» Un fief en dixmage au sieur Hecquet, médecin.

» Autres fiefs à la maladrerie de ce lieu, à l'abbaye de Bertaucourt, aux Moreaucourt, à Saint-Riquier, aux chapellains d'Amiens qui sont, dit-on, amortis.

» Un fief, y séant, tenu de La Broye. »

BAILLIAGE D'AIRAINES ET ARGUEL.

I.

Airaines et Arguel.

La seigneurie de ces lieux appartenait au roi, comte de Ponthieu ; il y avait châtellenie, juge royal et une grande forêt en fief.

Les cures d'Airaines étaient à la collation du prieur d'Airaines.

Celle d'Arguel du personnat de Liomer. — *Manuscrit de M. de Lamotte.*

Les fiefs énumérés au-dessous de ces premières indications étaient :

« Cinq fiefs séant à Airaines.

» La terre et seigneurie du village et paroisse de Frenneville, par messire Nicolas de Létoile, ch^er^ seig^r^ de Frenneville. De cette seigneurie sont sept arrière fiefs mouvans. (En 1768, à M. Carpentin, seig^r^ de Cumont. — *D'une écriture différente dans le manuscrit.*

« Cinq fiefs mouvans et sis près le château d'Arguel.

« Fiefs des Ru... sur cinquante-deux journaux de terre et quarante-trois livres de censives.

» Un fief à l'abbaye de Selincourt de quinze livres de censives.

» Un fief à la maladrerie du Quesne.

» Un fief séant à Arguel, tenu de Saint-Aubin-Rivière.

» Le fief Rumetz séant à Arguel, tenu du roi par Claude de Sarcus, écuyer.

» Un fief, y séant, faisant partie du fief Rumetz, tenu du roi par Claude Le Blond, écuyer, seig^r^ du Plouicq.

« Le fief de Gorges séant à Airaines, tenu du roi par Ch. Le Blond, seig^r^ de Marsy. »

II.

Andainville.

Andainville est aujourd'hui de la commune de Fresnoy (canton d'Oisemont). Dom Grenier nomme ainsi Andainville : « Andainville (Andani villa), village du Vimeu, célèbre par la naissance de saint Gautier, abbé de Pontoise, fondateur de l'abbaye de Bertaucourt. — Bolland. tome I. *aprilis*, page 744. »

La seigneurie tenue du Mazis par M[r] de Frémont, consistait en une maison de treize journaux, cent cinquante-cinq journaux de terre labourable, dix journaux de prés, cinquante-quatre journaux de bois, un champart et cent cinquante livres de censives.

La cure était à la collation du chapitre de saint Firmin d'Amiens. — Le manuscrit de M. de Lamotte accorde cent trente-cinq feux au village d'Andainville.

Les fiefs qu'il nomme ou compte ensuite étaient :

« La seigneurie et terre de Fresnoye au chapitre de saint Firmin d'Amiens, et à l'abbaye de Selincourt.

» Fief Halloy, séant à Andainville.

» Fief Aigneville, y séant.

» Fief de Besquestoile, y séant, tenu du roi par Réné de Brusselles.

» Fiefs Liniers et Rouge-Fleurs à M[r] Bail, trésorier de France, à Abbeville, (présentement à M[me] de Villemant, fille et héritière du sieur de Liniers. — *Addition du manuscrit même.*

» Autre terre et seigneurie de Fresnoye au sieur Ternisien, écuyer, consistant en trente livres de censives, maison seigneuriale de cinq à six journaux, et cent douze journaux de terres labourables.

« Deux fiefs, y séant, tenus de Guibermesnil ; une partie de cette seigneurie est tenue du roi.



Le manuscrit de M. de Lamotte donne à Andainville, au XVIII[e] siècle cent trente-cinq feux.

III.

Beaucamp-le-Viel.

Le manuscrit de M. de Lamotte nomme sous ce titre :

« La terre et seigneurie de Beaucamp tenue par M. d'Arnaud, par achat de M[r] le Marquis de Wamin, qui était au lieu de M. Monchy-Talmas, et par l'abbaye de Saint-Pierre lez-Selincourt, et aussi par M. de Rambures qu'y a un très gros fief. Le fief de M. d'Arnaud, président en l'élection de Ponthieu, poursuit l'auteur du manuscrit, est tenu du Quespe, aussi bien que celui de M. de Rambures, et vaut au moins mille livres de rente ; le fief de l'abbaye de Sainte-Larme vaut environ cent cinquante livres, celui de M. de Rambures environ cent livres. Et le manuscrit donne à Beaucamp-le-Viel, deux cent quatre-vingt-onze feux.

Il indique ensuite deux fiefs « y séant, mouvans de M. d'Arnaud. »

IV.

Brocourt.

La terre et seigneurie de Brocourt à M. Dugardin de Bernapré, par achat de M. de Moreuil, valait mille ou douze cents livres par an ; elle était tenue de..... (En 1768, à M. Briet-de-Rainvillers. — *Note d'une écriture différente dans le manuscrit*).

Il y avait un autre fief au commandeur de saint Mauvis de soixante livres de censives. — *Manuscrit de M. de Lamotte*, qui donne trente et un feux à Brocourt, puis désigne les deux fiefs qui suivent :

« Fief noble et seigneurie de Forestel au sieur Dugardin de Bernapré, consistant en la valeur de deux cent-cinquante livres ou environ.

» Un fief, y séant, à M. d'Hocquincourt. »

V.

Cannessière et Oisemont.

La terre et seigneurie de Cannessière-Oisemont, à M. le marquis de Rambures, était tenue de la châtellenie du Quesne ; elle consistait en soixante livres de censives, soixante et onze journaux de bois et quinze journaux de terres labourables.

Une autre seigneurie de Cannessière aussi tenue du Quesne, par M. Monchy de Namps, consistait en une maison de dix journaux d'enclos, deux cent dix journaux de terres labourables, cinq journaux de bois, cinquante livres de censives.

Une autre seigneurie encore audit Cannessière, au commandeur d'Oisemont, était amortie.

Et le manuscrit de M. de Lamotte énumère au-dessous de ce nom de Cannessière-Oisemont :

« Un fief, y séant, tenu de Marœuil, faisant partie de la seigneurie de Cannessière.

VI.

Croquoison.

La terre et seigneurie de Croquoison tenue de Long, par messire André de Saint-Souplis, consistait en deux cent trente-deux livres de censives, une maison seigneuriale de quinze journaux, cent cinquante journaux de terre, un moulin à vent, trente journaux de bois.

La cure était à la collation du prieur d'Airaines.

VII.

Epaumesnil.

Cette seigneurie était tenue d'Hélicourt par François Dumaisniel, et par le commandeur de Saint-Mauvis.

Le manuscrit de M. de Lamotte n'indique au-dessous de la seigneurie d'Epaumesnil qu'un seul fief, sis à Omatre, et tenu par les ayant-cause de Lavernier.

La cure d'Epaumesnil était à la collation du commandeur de Saint-Mauvis.

VIII.

Forestel.

La terre et seigneurie de Forestel était tenue de Brocourt par le sieur Dugardin de Bernapré; elle consistait en deux cent cinquante livres de censives.

IX.

Frenneville.

La terre et seigneurie de Frenneville était tenue du roi par le sieur N. de Lestoile, écuyer.

Fiefs énumérés par le manuscrit de M. de Lamotte :

« Un fief au sieur Maulevrier, séant à Frenneville ;

» Un autre fief, y séant ;

» Fief à la maladrerie et au prieur de Laleu ou d'Allery, qu'on dit-être amorti. »

La cure de Frenneville était à la collation du prieur de Laleu.

X.

Guibermesnil.

La terre et seigneurie de Guibermesnil était tenue de Fontaine-sur-Somme en deux fiefs par M. le marquis de Canisy, à cause de son épouse. Elle consistait en une maison seigneuriale de quarante-quatre journaux d'enclos, quatre cents journaux de terres labourables, soixante-douze journaux de bois, trois cents livres de censives et demi champart.

Le manuscrit de M. de Lamotte nomme ou compte sous ces indications différents fiefs ; savoir :

« Le fief Danville, y séant, jadis à M. de Saisseval ;

» La seigneurie et fief noble de Wattevieuville ;

» Le fief de Riencourt à messire Alex. Scellier, doyen d'Amiens, de quatre cents livres de rente ;

» Deux fiefs sis à Andainville ;

» Un fief à Guibermesnil au sieur Formentin ;

» Un fief, y séant, aux sieurs Violette ;

» Fief à l'abbaye de Sainte-Larme, maladrerie et autres amortis. »

La cure de Guibermesnil était à la collation de l'abbaye de Selincourt, comme succursale de Saint-Jean-lès-Brocourt.

XI.

Heucourt.

La seigneurie d'Heucourt « cy-devant » aux Saint-Delis, ch^ers seig^rs d'Heucourt, Valbonnemain (Baillon ferme, tenue de Vergies et un petit fief du roi, comte de Ponthieu), consistait

en une maison, moulin à vent, cent trois journaux de terres labourables, trente journaux de bois et trente livres de censives.

La famille protestante de Saint-Delis fit sans doute autour d'elle des conversions, car aujourd'hui même il y a encore à Heucourt un certain nombre de protestants.

Le manuscrit de M. de Lamotte ne donne à Heucourt que quarante-six maisons ; il ne signale que deux fiefs :

« Un fief au commandeur de Saint-Mauvis.

» Un fief à l'abbaye de Sainte-Larme. »

La cure d'Heucourt était à la collation de l'abbé de Sainte-Larme.

XII.

Inval-le-Grand.

La terre et seigneurie d'Inval-le-Grand, près Senarpont, tenue de la seigneurie du Mazis, consistait en une maison seigneuriale, beaux jardins, dix-huit journaux de bois, cent deux journaux de terre et deux cent soixante-treize livres de censives ; elle appartenait à M. de Bouillencourt-sur-Miannay.

Et le manuscrit de M. de Lamotte que nous suivons toujours donne plus bas :

« La seigneurie du bois Rault, en censives, sur cinq maisons et environ quarante journaux ;

» Un fief séant à Inval, consistant en dix-sept livres de censives et quatorze journaux de terres labourables ;

» Dixmes en fief au chapitre de Saint-Nicolas d'Amiens, au prieur de Senarpont et au commandeur de Saint-Mauvis. »

La cure d'Inval-le-Grand était à la collation du chapitre de Saint-Nicolas d'Amiens.

XIII.

La Boissière.

La terre et seigneurie de La Boissière, tenue du Quesne par M. J. de Bitny de La Boissière, valait au moins deux mille livres de rente.

Les fiefs que compte ensuite le manuscrit de M. de Lamotte étaient :

« Un fief y séant au sieur Prévost ;

» Un fief à l'abbaye de Sainte-Larme ;

» Un autre fief au commandeur de Saint-Mauvis, amortis. »

La cure était à la collation de....

XIV.

Le Mazis.

La terre et seigneurie du Mazis, tenue du roi en châtellenie par M. Fremont d'Aunœuil, consistait en un hôtel seigneurial, deux moulins à eau, un vivier de trois journaux, sept journaux de pâture, douze journaux de terres labourables, vingt-deux journaux de prés, deux cent quarante-six journaux de bois et environ deux cents livres de censives.

Cette terre, avec Andainville, valait cinq mille livres de rente.

Les fiefs énumérés par le manuscrit de M. de Lamotte au-dessous du nom du Mazis, étaient :

« Le fief de Lespinoy sis au Mazis, au sieur Charles Aliamet, consistant en un chef-lieu de journel et demi, et seize ou dix-sept journaux de terres labourables avec quelques censives ;

» Un fief sis audit lieu au sieur Ant. Dufour ;

» Un fief restraint sis audit lieu ;

» La terre et seigneurie de Brocourt, à Philippe Dugardin de Bernapré, écuyer, dont est mouvant le fief de Belle-Perche ;

» La terre et seigneurie d'Inval-le-Grand-lès-Senarpont, à M. de Bouillencourt ;

» Un fief séant au Mazis à Nic. Pecquet ;

» La terre et seigneurie d'Andainville en trois fiefs, à M. de Fremont d'Aunœil.

Nous trouvons encore sous le nom du Mazis dans le même manuscrit :

« Seigneurie sise à Drœuil-lez-Airaines à M. Picquet de Douriers, consistant en trente journaux de censives, un chef-lieu de onze journaux et soixante-deux livres de terres labourables. »

La cure du Mazis était à la collation du chapitre de Saint-Firmin d'Amiens.

E. Prarond.

(*La suite au prochain numéro*).

AUBRY LECOMTE

ET LES ORIGINES DE LA LITHOGRAPHIE EN FRANCE (*).

Par une lettre du 6 juin 1837, M. Frantz, secrétaire de « la Société des Amis des Arts de Strasbourg » Remercie Aubry-Lecomte du don qu'il a fait à cette compagnie de « la peste de Marseille » et du « roi René. » Ces lithographies figurèrent successivement aux expositions de Carlsruhe et de Mayence. La Société, reconnaissante « des services qu'il a » rendus à l'art de la lithographie et des progrès qu'il lui » fait faire quotidiennement » confère à M. Aubry le titre de membre honoraire. Dans une lettre du 19 septembre 1838, M. Frantz lui exprime le désir qu'aurait la Société de recourir « à un talent aussi éprouvé que le sien. »

Nous venons de dire combien « la peste de Marseille » avait été goûté ; ce tableau est certainement, parmi les ouvrages de Gérard, un de ceux qui, par la nature du sujet et la vigueur de l'exécution mérite d'être placé au premier rang. Le peintre, voulant rappeler les souvenirs du fléau de 1720, a transporté dans sa composition le pathétique de cette redoutable épreuve ; il n'a pas cherché à dissimuler les épisodes pal-

(*) Voir la *Picardie*, 1867, p. 366, 402, 503, 538 et suiv.

pitants qui se reproduisaient à chaque pas dans la ville désolée. Ainsi, sur le premier plan ce pestiféré qui se tord dans les douleurs de l'agonie inspire un suprême effroi, mais ses convulsions même n'ont rien de forcé, et ce personnage est exécuté dans le sentiment des damnés de Michel-Ange. L'œil se repose avec un doux attendrissement sur ce beau groupe de la mère qui presse sa fille entre ses bras. Dans le fond apparaît, comme la Providence dont il est le suave messager, Mgr de Belzunce ; le saint évêque de Marseille se mêle aux pauvres et aux mourants, il console les orphelins, il se multiplie pour calmer tant et de si navrantes afflictions. Un rayon d'en haut semble inonder de sa divine lumière les traits du nouveau saint Charles Borromée. On sent que son cœur est rempli d'amour et de confiance, et l'on ne doute pas du salut d'un peuple au milieu duquel Dieu a envoyé l'un de ses anges. Les grands dévouements sont ordinairement accompagnés de cette noble simplicité dans l'accomplissement du sacrifice : saint Charles Borromée, Mgr de Belzunce et Mgr Affre, de glorieuse mémoire. A l'Eglise seule appartient cette véritable grandeur. « Nous devons savoir un gré in-
» fini à M. Aubry-Lecomte, lisons-nous dans « l'Echo
» Français » du 14 septembre 1840, d'avoir si fidèlement
» traduit sur la pierre « la Peste de Marseille » du si
» regrettable Gérard ; l'énergie du pinceau a été égalée par
» celle du crayon, et la gravure elle-même n'eut pas obtenu
» des effets plus puissants. M. Aubry-Lecomte met ainsi à
» profit les doux loisirs qu'il s'est fait dans sa jolie retraite
» de Compiègne. C'est en donnant de pareils gages de son
» talent qu'il peut être sûr de tenir toujours son rang
» parmi les hommes de mérite dont les noms sont cités
» avec honneur dans la capitale. »

Par une circulaire du 22 février 1841, signée : Allais, la Société libre des Beaux-Arts invite ses membres correspondants de la province à lui signaler tout ce qui dans leur cercle peut offrir un intérêt artistique : découvertes archéologiques, monuments encore debout, collections de tableaux et d'objets d'art, expositions locales des beaux arts, influence des arts sur l'esprit des populations. Une indisposition assez grave empêcha d'abord Aubry-Lecomte d'y répondre, mais nous verrons bientôt comment il s'en acquitta. Non content d'aimer le beau, Aubry-Lecomte avait surtout l'amour du bien. Ses papiers renferment à cet égard des récits que nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici : quelques-uns des intéressés sont encore de ce monde.

Qui n'a gardé le souvenir des inondations de 1841 dans le midi, précurseurs de celles qui depuis tant d'années font le désespoir des ingénieurs et des populations ? A cette époque, la « Société libre des Beaux-Arts » organise-t-elle une souscription au profit des inondés, qu'Aubry-Lecomte s'empresse d'y répondre en lui envoyant plusieurs lithographies d'une grande valeur. « C'est avec un bien grand » plaisir, lui écrit le 5 mars 1841, M. Allais, secrétaire, » que je me vois chargé de vous instruire de la décision » de la société, prise dans la séance du 2 mars courant, » Elle a arrêté qu'il vous serait adressé des remerciements » en son nom, pour la part que vous avez prise à la » souscription au profit des inondés par l'hommage de cinq » belles lithographies. Elle se félicite de la sympathie qu'elle » trouve parmi les artistes tant dans son sein qu'en dehors » de la Société. Son but sera atteint si le résultat de la » souscription concourt à adoucir quelques-unes des grandes » infortunes d'un si affreux désastre. Ce résultat d'ailleurs

» lui semble facile à obtenir avec le concours d'artistes
» d'un aussi beau talent que le vôtre. »

Voici quelques passages de la réponse qu'Aubry-Lecomte fit aux lettres précédentes; quoique non datée, elle ne peut être postérieure à la fin de mars 1841. « Monsieur et cher
» collègue, une indisposition assez grave m'a empêché de
» répondre plus tôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur
» de m'adresser au nom de la Société libre des Beaux-Arts.
» J'ai reçu également votre lettre du 5 mars, qui est très
» obligeante pour moi. Si j'avais pu me trouver à Paris, je
» me serais empressé un des premiers de concourir à la
» bonne œuvre de la société en faveur des inondés du midi.
» M. Huard a bien voulu se charger de présenter mon
» offrande.

» Avant de vous parler de Compiègne, permettez-moi
» quelques réflexions. La Société a pour but de concourir au
» progrès des arts et au bien être des artistes. Pour que
» les arts soient en progrès, il faut qu'ils soient encouragés
» par le gouvernement d'une manière équitable, il faut que
» les artistes de premier ordre dans les différents genres
» puissent compter sur leur seul mérite pour obtenir les
» commandes et les récompenses. En est-il ainsi dans la
» réalité? malheureusement non! A la Société des Beaux-
» Arts appartient la noble mission de s'élever contre les abus
» et les injustices, et de plaider en faveur du talent. Quel
» est le meilleur moyen de parvenir à la plus juste répartition
» possible des fonds accordés par l'Etat en encouragements
» aux Beaux-Arts ? Dans la solution de cette question repose,
» à mon point de vue, l'avenir des arts et des artistes. J'ai
» l'honneur de vous prier de soumettre cette question à
» l'examen de la société.

» La société s'est toujours fait remarquer par une modé-
» ration digne d'éloge dans ses rapports avec l'Adminis-
» tration ; dès 1831, un an après sa fondation, la Société
» adressait, dans un mémoire plein de convenance, des ar-
» guments en faveur d'une réforme dans le jury de l'Expo-
» sition, depuis elle a renouvelé ses observations qui ont
» été accueillies avec intérêt ; enfin dans ses séances publiques
» elle a émis son opinion sur les salons. Espérons que ces
» légitimes réclamations amèneront une solution conforme à
» nos vœux. Déjà, on commence à prolonger les séances du
» jury. La Société ne pourrait-t-elle pas présenter à la
» Chambre des Députés une pétition à l'effet d'obtenir que les
» arts, qui font la gloire de la France, ne fussent jugés et
» récompensés que par des commissions éclairées et surtout
» équitables. Il ne serait pas si difficile qu'on le suppose de
» trouver de bons juges. A la fin de chaque exposition on
» est parfaitement d'accord sur les meilleurs ouvrages dans
» chaque genre ; pourquoi n'accorderait-on pas, après un
» sérieux examen, des prix proportionnés à chacun d'eux ? Si
» cette pétition était présentée à la Chambre, il s'élèverait
» sans doute parmi les députés du pays des voix éloquentes
» qui prendraient la défense des arts et feraient sentir la
» nécessité, sous un régime libéral, d'apporter remède à l'ar-
» bitraire qui frappe les artistes. Le gouvernement seul peut
» et doit encourager l'art dans la haute acception du mot. Ne
» voyons nous pas tous les jours les marchands et les éditeurs
» imposer de plus en plus la loi aux artistes, délaisser le vrai
» talent, et donner la préférence à la médiocrité qui travaille
» au rabais. En agissant ainsi ne contribue-t-on pas à grossir
» cette masse, déjà trop considérable, de gens médiocres qui
» envahissent tout au détriment du vrai mérite ? Dans les

» expositions départementales n'a-t-on pas pour système en » général d'acquérir le plus grand nombre d'objets au prix » d'une dépense relativement minime ?

» C'est par la protection éclairée et libérale des gou- » vernements que les anciens, surtout des Grecs, ont atteint » un si haut degré de perfection, à tel point, que ceux » de leurs chefs-d'œuvres encore debout feront à jamais » l'admiration des siècles. »

Arrivant à l'objet principal de sa lettre, Aubry-Lecomte dit, en parlant du château de Compiègne, « qu'il renferme un » assez grand nombre de bons tableaux parmi lesquels on » remarque surtout ceux de Girodet mon maître. On voit de » lui dans la chambre du roi, au plafond « la Justice, l'Elo- » quence, la Force et la Guerre »; dans la chambre de la reine « le lever de l'Aurore, » « les quatre Saisons, » « l'Hymen, » et la Fécondité » dans le goût des figures d'Herculanum. » Dans la galerie de bal, de la plus grande richesse, éclairée » par vingt-deux croisées et dont les colonnes sont en stuc » présentent un coup d'œil vraiment féérique, Girodet y a » peint aux deux extrémités six tableaux admirables. » Et plus loin ; « M. Vivenel entrepreneur général de l'Hôtel-de- » Ville de Paris, né à Compiègne, vient d'envoyer à sa ville » natale, nombre d'objets d'art, dont quelques bons tableaux » sont déjà exposés. En outre de la fondation du musée, il » a offert généreusement de restaurer à ses frais le curieux » monument de l'Hôtel-de-Ville, dont plusieurs parties ont » été dénaturées par l'insouciance et par l'ignorance. » Comme sa description des églises Saint-Jacques et Saint-Antoine renferme quelques inexactitudes, nous la passons sous silence, renvoyant le lecteur à notre « Compiègne à vol » d'oiseau. » A propos des peintures qui décorent les édifices,

Aubry, voudrait qu'on appelât l'attention du gouvernement sur la faiblesse des tableaux qui décorent les églises de province. Nonobstant les améliorations introduites sous ce rapport depuis vingt-cinq ans, que de choses restent encore à faire ? Aubry-Lecomte termine sa lettre en parlant de la Société des Amis des Arts de la Somme, il énumère les services qu'elle est appelée à rendre sous une bonne direction. Disons ici qu'Aubry-Lecomte a eu la consolation, avant sa mort, de voir la réalisation de quelques-uns des vœux exprimés dans la lettre ci-dessus. D'une part, le jury de l'exposition des Beaux-Arts, au lieu d'être exclusivement composé de membres nommés par l'Etat, est actuellement recruté un tiers par les soins de l'administration et les deux autres tiers par les artistes eux-mêmes ; aujourd'hui les exposants sont jugés par leurs pairs.

En outre le gouvernement a augmenté le nombre des récompenses ; enfin il achète à un prix élevé et à titre d'encouragement les meilleurs tableaux. L'empereur Napoléon III a donné chaque année l'exemple en acquerrant de ses deniers personnels les pages remarquables. On fait ce qu'on peut, on ne fait pas toujours ce qu'on veut ; pourquoi ne pas tenir compte de la bonne volonté ?

Non content de soulager l'infortune Aubry-Lecomte aimait à cultiver cette admirable vertu de la reconnaissance. Vers la fin de mars 1841, M. Allais, lui mande que la Société libre des Beaux-Arts « accepte avec reconnaissance son offre de » faire une petite lithographie du portrait de Girodet, ce se- » rait, ajoute-t-il, un travail qui l'intéresserait doublement si » vous vous chargiez également de rédiger la notice biogra- » phique qui l'accompagnerait. Cet hommage rendu à un » grand artiste par un de ses élèves distingués en augmentera » encore le prix. »

IX.

Quoique « dormeurs » puisque tel est le sobriquet dont on a gratifié nos ancêtres, les Compiégnois n'en suivirent pas moins l'impulsion artistique donnée par M. Lemerchier ; nombre d'entre eux s'enrôlèrent dans l'association picarde. Vers le même temps, un enfant de Compiègne, Antoine Vivenel, en préludant à la fondation du musée qui porte aujourd'hui son nom, contribua non moins efficacement au retour de sa ville natale vers les arts. La postérité reconnaîtra le service qu'il a rendu; Vivenel a donné des objets d'une valeur considérable et d'un goût exquis. Cette collection forme pour Compiègne un musée d'autant plus précieux, que tous les genres s'y rencontrent : bronzes et fragments de marbres, poteries antiques, vases étrusques, momies égyptiennes, armoires, meubles et curiosités du moyen-âge et de la renaissance, bois sculptés, ivoires et bijoux, dessins originaux, gravures et tableaux de maître. « Un rêve de bonheur » de Dominique Papety, qui décore la salle du Conseil municipal, est une image assez pauvre du paradis phalanstérien, conçue par une imagination fouriériste. Vivenel a sa place marquée dans l'histoire de Compiègne. Judicieux appréciateur d'une semblable création, Aubry-Lecomte se hâta de lui prêter son concours par l'offre de quelques-unes de ses œuvres. Dans une lettre du 13 novembre 1841, le maire de Compiègne, M. Poulletier d'Autreval l'en remercie au nom du Conseil municipal. « Le conseil, en accep-
» tant la donation que vous voulez bien faire au musée de notre
» ville, d'un exemplaire de la lithographie qui vous a mérité

» de recevoir de la main du roi, la médaille d'or de 1re classe,
» au salon du Louvre de 1831, m'a chargé de vous en té-
» moigner toute sa reconnaissance. Je suis heureux d'être,
» dans cette circonstance, l'interprète des sentiments du con-
» seil, puisque je puis y joindre l'expression de mes remer-
» ciements. »

Il faut voir ces charmantes études qu'Aubry-Lecomte exécutait à ses heures de loisir dans la forêt de Compiègne. L'âme douce et sereine de l'artiste se mariait admirablement avec le majestueux silence des bois ; sous les immenses voûtes de feuillage de notre belle forêt, son âme, oubliant la terre, se laissait emporter sur les ailes de l'imagination par delà les régions de ce monde. Lorsque descendu de ces hauteurs sublimes, on le voyait ensuite à l'œuvre, il semblait qu'un souffle inspirateur l'avait visité, tant son crayon donnait de grandeur et de vie à tout ce qui s'en échappait. N'a-t-il pas, à plusieurs reprises, dessiné notre vieux château de Pierrefonds, aujourd'hui si élégamment restauré par Napoléon III, trop élégamment peut-être au gré des amis de ces noires murailles et de ces tours autrefois éventrées par l'ordre de Louis XIII et du comte de Loménie de Brienne, son ministre. Soyons juste toutefois, et convenons qu'il est fort intéressant pour l'art d'assister à la résurrection d'un château-fort du quatorzième siècle. Lorsqu'en 1831 Aubry-Lecomte prenait sa première vue des ruines de ce château, Pierrefonds n'était qu'un village boueux et crotté, un village aux toitures de chaume ; il recelait encore des paysans, de vrais paysans. Aujourd'hui, Pierrefonds a quitté la blouse pour revêtir le dorsay ; c'est une élégante ville d'eau, bien parée, bien « bichonnée » avec de jolies mais petites maisons comme l'exige le progrès ; Pierrefonds a gagné en comfort moderne ce qu'il a perdu en

pittoresque et en véritable beauté artistique. La transformation du paysan en citadin lui a-t-il profité ? Les aubergistes répondront pour nous !

Qui ne se souvient à Compiègne des dessins qu'Aubry-Lecomte a fait de « l'Hôtel-de-Ville, » et des églises « Saint- » Jacques » et « Saint-Antoine, » de ses vues : du « Mont » Gannelon, » de « la Terrasse du château de Compiègne, » prise du Petit-Canal, de ce fouré de grands arbres, près la Croix du Saint-Signe, « la maison du garde de la Croix du Saint-Signe, » qui ramène nos souvenirs sur les bons ermites proditoirement assassinés par Oudin Veron, « l'église et le vil- » lage de Cuise la Motte, » témoins d'illustres conciles, « Saint- » Jean-au-Bois » et sa ravissante église du XIIIe siècle, » « Saint-Pierre-en-Chastre, » et son camp romain, l'église en » ruines d'Ourscamp, » « les ruines de Sainte-Croix d'Of- » fémont, » et tant d'autres sites et monuments remarquables. » Qu'on nous pardonne le bonheur que nous éprouvons, à la quarante-troisième heure de notre vie, en évoquant des noms et des souvenirs qui nous sont si chers ; comment nommer sans un battement de cœur cette église Saint-Jacques où nous avons été engendré à la vie chrétienne, ce temple où parents et amis ont reçu les premières et les dernières bénédictions de l'Eglise (1). Comment parler sans émotion de cette belle forêt

---

(1) En parlant de Saint-Jacques, dans « Compiègne à vol d'oiseau, » nous avons omis d'énumérer les améliorations et changements introduits dans cette église, depuis dix-huit ou vingt ans. Que la modestie du vénérable et pieux archiprêtre de Compiègne, nous pardonne cette réparation tardive. L'ancien grand vicaire de Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, n'ignore d'ailleurs pas ceci : « hommes publics, nos œuvres appartiennent à l'histoire ; » il n'est donc pas en notre pouvoir de tenir caché ce que M. l'abbé Bourgeois a fait à l'église Saint-Jacques.

de Compiègne sous les ombrages de laquelle se sont écoulés les jours de notre enfance ! Là chantent, dans le lointain de mon

---

Les baies septentrionales du « triphorium » ont été mises à jour ; les balustres, les sculptures, les marbres du chœur que nous devons à la munificence de Louis XV ont été redorés et repolis, à grands frais ; une maitrise avec son maître de chant et son maître de chapelle a été créée ; l'Eglise a acheté un harmonium et un orgue de chœur elle a fait réparer le grand orgue par l'illustre facteur Aristide Cavaillé-Coll. Une porte a été ouverte sur la place Saint-Jacques, On a remis à neuf beaucoup de parquets et trois confessionnaux ; orné les dix-sept fenêtres de l'abside de vitraux de couleur ; consolidé, réparé et renouvelé tous les panneaux en verre blanc ; le système d'eclairage a été modifié, les lustres restaurés et suspendus d'après un procédé nouveau ; les cloches montées de manière à réunir le double avantage de la corde et de la bascule. Des tentures de deuil, en harmonie avec l'ornementation de l'église, ont été exécutées. Quatre à cinq cents chaises imitant l'acajou, ornent aujourd'hui la nef. Les vases sacrés, les ornements sacerdotaux, et le linge d'église ont été en partie renouvelés. Des baies nouvelles ont été pratiquées dans la sacristie qui a subi une transformation complète. Un calorifère fonctionne merveilleusement. Un logement pour le sacristain a été disposé dans les dépendances de l'église, afin qu'elle soit gardée le jour et la nuit. Tel est le résumé des améliorations introduites pendant les dix premières années du séjour de M. l'abbé Bourgeois à Saint-Jacques.

Depuis ont eu lieu les modifications ou additions suivantes : Aménagement heureux du dessous de la tour, converti en un passage élégamment orné, donnant accès sur le collatéral septentrional ; création d'un petit porche dans le même genre près de la chapelle de la sainte Vierge ; bancs des écoles refaits dans le style Louis XIII, pour servir de transition entre la menuiserie Henri IV du buffet d'orgue, et la menuiserie Louis XV des piliers. On a refait les galeries et les balustres de la tour ; on a rétabli en 1867, les meneaux et les roses de la grande baie septentrionale du chœur ; elle est maintenant ornée de vitraux. Enfin un autel et un rétable sortis de l'Institut catholique de Munich, ainsi que la Vierge, les statuettes et les bas-reliefs qui y sont encadrés décorent la chapelle de la sainte Vierge. C'est une œuvre d'art qui pâlirait devant toute description :

cœur mille doux souvenirs ; à mesure que j'avance dans le voyage de la vie, tous ces souvenirs me deviennent plus précieux et plus chers; le temps ne les affaiblit point dans ma pensée, il les grave au contraire plus profondément dans mon cœur. Ingrat ne serait-il pas le fils qui renierait sa mère !

Edmond de l'Hervilliers,

Chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre,
membre de l'Académie de la religion catholique de Rome.

(*La suite au prochain numéro*).

---

expression, dessin, exécution, coloris, harmonie d'ensemble, rien ne manque à cette œuvre qui a fait l'admiration de Munich avant d'être transportée à Compiègne. Les deux récentes verrières de la chapelle sont l'œuvre de Claudius Lavergne. N'omettons pas de mentionner ici l'addition élégante faite à l'abat voix de la chaire, et les restaurations intelligentes dont le repos d'Emmaüs, et l'allusion au vœu de Louis XIII, ont été l'objet de la part d'un habile restaurateur de tableaux. D'importantes modifications se préparent également pour le chœur, tout en respectant son cachet original du XIIIe siècle. Nous pouvons donc justement placer dans la bouche du vénérable curé de Saint-Jacques, ces paroles du Psalmiste : « Seigneur, » j'ai aimé la beauté de votre maison et le lieu qu'habite votre gloire! »

MIETTES DE L'HISTOIRE D'AMIENS.

Non nugæ, sed nuces.

J'ai lu que, dans les temps anciens,
Lorsque les Espagnols, — on sait par quels moyens, —
Eurent pris la ville d'Amiens,

Ils jetèrent au vent leurs rustiques simarres,
Et, tout harnachés de chamarres,
Ils poussèrent au Bloc en sonnant des fanfares.

Ce n'étaient qu'habits éclatants,
Que crinières au vent de coursiers haletants,
Panaches et tambours battants ;

Mais pendant le tumulte, à la porte Saint-Pierre,
Les noix, complices de la guerre,
Près des sacs éventrés roulaient dans la poussière.

Un pauvre diable d'Amiénois,
Laissant les Espagnols piaffer sous leur harnois,
Se mit à ramasser les noix.

Je comprends, disait-il, qu'on vous laisse par terre ;
Nos échevins, armés en guerre,
Et tous nos bons bourgeois ont autre chose à faire ;

Mais, moi, chétif et sans honneurs,
Qui ne saurais me battre avec les grands seigneurs,
Je glane après les moissonneurs.

Les Espagnols hautains sont les faits de l'histoire,
Qui s'imposent à la mémoire
Par le son haut et clair du clairon de leur gloire.

Les anecdotes sont les noix ;
Je suis cet attardé, cet écolier sournois,
Qui les ramasse en tapinois.

Je les casse gaiement d'un coup de dent gourmande
Et, sans que personne en demande,
J'invite mes voisins à partager l'amande.

Si vous avez, bons Amiénois,
Conservé pour ce fruit votre goût d'autrefois
Vous voudrez tâter de mes noix.

1868.

Gustave Le Vavasseur.

SUITE DU

GALLIA CHRISTIANA.

ÉGLISE D'AMIENS.

80. Louis-François-Gabriel d'ORLÉANS DE LA MOTTE.

1734-1774. (*)

Par un mandement du 14 novembre 1746, le prélat adhéra au mandement et à l'instruction pastorale de l'archevêque de Paris, contre les arrêts du Parlement relatifs à la bulle *Unigenitus*. Il lut lui-même son œuvre du haut de la chaire de sa Cathédrale. Une sentence des magistrats d'Amiens ayant supprimé cette pièce, le dimanche suivant, le prélat en témoigna toute sa peine, dans sa chaire, publiquement. Au reste, le Parlement de Paris supprima le mandement qui fut brûlé par la main du bourreau avec celui de l'archevêque. Le 25 mai, l'évêque d'Amiens adressa aux prêtres de son diocèse une lettre au sujet de la mort de Agricole de Blanc de Brantes, abbé commendataire de Saint-Acheul, ancien archidiacre d'Amiens, et l'un de ses vicaires-généraux ; comme il l'avait

(*) Voir la *Picardie* 1868, pag. 25 et suivantes.

fait le 7 avril 1753, pour l'abbé de Bragelongne; il les fit inhumer aux côtés de la croix du cimetière de Saint-Denis. — En 1760, le 22 février, en vue de satisfaire à l'ordonnance par laquelle le roi réclamait des secours, afin de subvenir aux frais de la guerre et aux besoins de l'Etat, le chapitre vendit le poids de 300 marcs d'argenterie de son église. Plus tard, quand il s'agit de remplacer les objets vendus, l'évêque d'Amiens, toujours ennemi du faux et du brillant, n'eut pas de peine à obtenir de ses chanoines qu'on se procurât d'autres objets également en argent. Le 10 juin 1761, à la requête du prélat, un arrêt du Conseil homologue une transaction passée entre l'évêque et le chapitre : le premier s'y engage à payer, pendant vingt ans, la somme de 2000 livres, sur son abbaye de Valloires, et le chapitre pareille somme pendant vingt ans aussi, pour contribuer à la décoration de la Cathédrale. — En 1762, le roi ayant désiré avoir l'avis du Clergé sur les Jésuites, l'évêque d'Amiens, fut un de ceux qui assistèrent à une assemblée extraordinaire, tenue à Paris, le 1er mai, pour en délibérer. Louis-François-Gabriel eut voulu éviter d'y paraître à cause de sa surdité qui rendait, disait-il, son commerce incommode; mais le dauphin qui l'estimait beaucoup, l'y fit inviter en particulier. Le pieux prélat revint dans son diocèse le cœur pénétré de tristesse et sans espérance pour la conservation d'une compagnie qu'il regardait comme précieuse à l'Eglise, et qui fut proscrite par un arrêt du Parlement, le 6 août 1762. Le 28 octobre de l'année suivante, Christophe de Beaumont, archevêque de Paris dont il vient d'être parlé plus haut, publia son mandement sur les atteintes portées à l'autorité de l'Eglise, par les jugements des tribunaux séculiers dans l'affaire des Jésuites : le 1er février 1764, Louis-François-Gabriel y

adhéra ; « à quelque péril que cette démarche nous expose, » dit le prélat. Son imprimeur lui refusa l'usage de ses presses, et force fut de faire paraître le mandement d'adhésion sans armes, ni contre-seing, sans nom d'imprimeur ni lieu d'impression. « Tel est, ajoute le prélat, l'esclavage des évêques de France. » Cette pièce fut condamnée par le Parlement, et brûlée comme le mandement de l'archevêque. — Le 8 septembre 1765, après la profanation de deux crucifix à Abbeville, le prélat crut de son devoir d'aller lui-même, malgré ses quatre-vingt-trois ans, faire une amende honorable sur les lieux. L'arrêt du Parlement confirmatif de la sentence du juge, qui avait pour base les lois de l'époque, fut amèrement critiqué par ceux-là même dont les applaudissements n'avaient pas manqué aux condamnations iniques des évêques, et celui d'Amiens fut accusé de connivence, quand il était resté absolument étranger au procès. — En 1766, contrairement aux rubriques du Bréviaire, fut établie pendant l'Avent, l'Octave de la fête de la Conception de la sainte Vierge, qui est portée sous le nom d'Immaculée.

C'est probablement vers cette époque que M. de La Motte adressa aux principaux magistrats de la ville d'Amiens des réflexions en forme de Mémoire au sujet de nouveaux arrangements à prendre pour le Collége, à la suite du renvoi des Jésuites. On voit que le 23 avril 1767, dans la pensée d'aider les écoliers de la campagne qui ne sont pas favorisés de la fortune, il communique aux curés un prospectus du principal du Collége d'Amiens, qui ouvrit une pension dans la maison de retraite du Collége. Un arrêt du Parlement daté du 7 septembre 1776, confirmatif des lettres patentes du roi, avait autorisé l'ouverture de cette asile. Le 7 octobre, en Synode, afin de réaliser le vœu formulé par tous les évêques de

l'assemblée générale du clergé de France réunis à Paris, en 1764, sous la présidence de l'archevêque de Reims, l'évêque d'Amiens donne un mandement pour établir la fête du Sacré-Cœur dans le diocèse, avec un office qui reçut l'approbation et le consentement du chapitre auquel il fut communiqué (1). — Le pain étant d'un prix excessif, en l'année 1768, l'évêque d'Amiens encouragea l'assistance publique par un mandement, en date du 18 octobre. Il y ordonne à tous les curés de presser de vive voix ou par lettres, les seigneurs, les décimateurs et tous les aisés de leur paroisse, à faire les plus grands efforts pour le soulagement des pauvres, soit en leur fournissant du travail, soit en payant plus qu'à l'ordinaire et proportionnellement au prix du pain, les travaux qu'ils exigeront. Quant à ce qui concerne les pauvres d'Amiens, il prend, de concert avec les curés, tous les moyens possibles de venir à leur secours ; il espère que les riches se feront un honneur et une satisfaction de donner libéralement. — Le 26 mai 1770, il publie le Jubilé accordé pour l'exaltation de Clément XIV, et il communique à ses prêtres les actes de l'assemblée du clergé de cette année, en les accompagnant d'un petit précis de réflexions sur l'incrédulité qui allait croissant. — Le 15 mars 1772, deuxième dimanche de

---

(1) On ne trouvera pas ces derniers mots dans l'ouvrage publié sous le titre d'*Actes de l'Eglise d'Amiens*. Les pièces n'y ont point été reproduites conformément aux originaux : cela prouve une fois de plus qu'il ne faut pas trop se fier aux auteurs de seconde main. Nous avons aussi été trompé en disant dans la première feuille que le revenu de l'abbaye de Scellières se montait à 1200 liv. Voici la déclaration faite en 1729 par Mgr de Chavigny, évêque de Troyes : « Le revenu de l'abbaye de Scellières est, net de toutes charges, 3005 liv. Le revenu brut, 4170. » Nous devons cette rectification à l'obligeance de M. l'abbé Langevin, vicaire-général de Troyes.

Carême, le saint vieillard eut la satisfaction de consacrer, comme son coadjuteur avec future succession, l'abbé Louis-Charles de Machault, son grand-vicaire depuis huit ans. Cette cérémonie se fit dans la chapelle du château d'Arnouville, résidence de M. de Machault, père du nouveau prélat et garde des sceaux du royaume. — Au mois de septembre, il officia pontificalement et fit un discours très touchant dans le couvent de la Visitation d'Amiens, pour la solennité de la canonisation de sainte Jeanne-Françoise de Chantal ; cérémonie qu'il renouvela au mois d'octobre de 1773, dans la communauté du même ordre à Abbeville. — Le 26 décembre, Louis-François-Gabriel annonça à ses très chères ouailles, les fidèles de la ville d'Amiens, que non content d'avoir établi l'Adoration perpétuelle dans toutes les paroisses de la ville, il le faisait dans l'église des religieuses Clarisses, où le Saint-Sacrement avait des adorateurs la nuit et le jour. Le prélat avait accueilli avec bonheur cette pieuse pensée d'une sainte demoiselle d'Amiens, nommée Marie-Joachim-Elisabeth de Louvencourt. De concert avec elle, il s'occupait depuis plusieurs années de lever tous les embarras qui se présentaient dans l'exécution de cette bonne œuvre, quand il eut la satisfaction de l'inaugurer lui-même avec solennité le 1er janvier 1773. Tout ayant marché à souhait durant une année entière, un second mandement du 1er janvier 1774, érigea canoniquement dans l'église des Clarisses, une confrérie d'adorateurs en faveur desquels furent obtenues des indulgences considérables.

Le 4 juillet 1773, comme pour faire ses adieux à son peuple avant de mourir, Louis-François-Gabriel fit l'ouverture de la mission dont il procurait les saints exercices pour la cinquième fois à Amiens ; il parla du haut de la chaire de la

Cathédrale qui servait en ce jour pour la première fois. Le matin de ce jour, malgré ses 91 ans, le prélat fit, dans sa chapelle, la consécration épiscopale de l'abbé Butler, sous le titre d'archevêque de Germanicopolis, coadjuteur de Cashel en Irlande : il était assisté de son coadjuteur et de Joseph de la Rochefoucauld, évêque de Beauvais, et tous parurent après les vêpres à la procession générale de la mission.

Le 2 novembre de cette même année, le magasin à poudre d'Abbeville ayant fait explosion, l'évêque d'Amiens, témoin oculaire du désastre, voulut en secourir les victimes : pour cela il n'hésita pas à vendre sa chapelle la plus riche destinée aux offices pontificaux. Elle fut achetée comme le plus précieux trésor par les Carmélites de Saint-Denys, dont M. de La Motte avait été vingt-huit ans le directeur ; le charitable évêque ne consentit pas à en conserver l'usufruit, malgré les offres pressantes et réitérées de ces religieuses.

Enfin le 16 mai 1774, Louis-François-Gabriel clot la série de ses actes épiscopaux en recommandant aux prières des fidèles l'âme de Louis XV qui venait de mourir, et en appelant les bénédictions du ciel sur le règne de Louis XVI. S'il avait pu être exaucé !

Cette chaîne de belles et excellentes œuvres, quoique longue déjà, ne compose cependant pas toutes celles du saint François de Sales du XVIIIe siècle, comme on l'appelait dans toute la catholicité. Ainsi nous n'avons pas mentionné qu'au commencement de son épiscopat, il se mit à la tête de l'établissement d'une maison de charité, en faveur des pauvres femmes en couches ; cet établissement eut subsisté plus longtemps, si ceux qui aidaient le prélat dans les détails n'étaient pas venus à lui manquer. Il en protégea un autre

où l'on donnait asile aux femmes qui se destinaient à servir, jusqu'au moment de leur entrée dans quelque maison. Il fit venir des sœurs de l'hôpital de Montreuil pour conduire la maison des filles pénitentes d'Amiens, et se chargea de leur pension. Ayant remarqué que les pauvres en sortant de l'Hôtel-Dieu, où ils avaient été malades, étaient exposés à ne pas trouver de quoi subsister chez eux, il fit donner de sa part quelques secours à chacun d'eux proportionnellement à leurs besoins. Il avait aussi formé une assemblée de dames de charité dans le but de soulager les pauvres ; lorsque l'ordre d'établir des dépôts arriva, il fit ce qu'il put pour adoucir le sort de ceux qu'on y renfermait. On était sûr d'être toujours bien reçu dès qu'on lui présentait un projet de bonne œuvre. Nous avons vu ce qu'il fit pour l'Académie des sciences, belles-lettres et beaux-arts établis à Amiens, dans sa ville épiscopale. Cassini fut secondé dans son travail, pour les cartes géographiques du royaume, par l'évêque d'Amiens, qui écrivit sur ce sujet à tous les curés une lettre circulaire, dont l'illustre géographe lui témoigna une reconnaissance particulière : il lui en demanda quelques copies, car il voulait la faire voir au roi et aux ministres, la trouvant un modèle en ce genre.

Le 15 mai 1774, le saint évêque se transporta à Warloy pour réconcilier le cimetière de cette paroisse profané par un ordre de l'autorité qui fut désavoué en appel. Mais en rentrant à Amiens, épuisé de fatigue, il tomba malade et s'endormit dans le seigneur, le vendredi 10 juin, jour de la fête du Sacré-Cœur, à l'âge de 92 ans, après un épiscopat de quarante années consacrées exclusivement au troupeau pour lequel il était l'objet de la vénération la plus profonde. Par son testament, daté de Pernois le 15 juin 1773, Louis-François-

Gabriel voulut être enterré près du crucifix de Saint-Denis, entre ses deux grands-vicaires : « et si l'on veut, » ajoute-t-il, une pierre à ma sépulture, qu'il n'y ait d'autres » paroles que celles-ci : *Louis-François-Gabriel, évêque » d'Amiens, se recommande humblement aux prières des Fidèles.* » Que si mon successeur, de concert avec le chapitre, juge à » propos que mon nom soit quelque part dans l'église, on se » bornera à graver sur un des carreaux blancs du chœur ces » paroles latines : *Lud. Fr. Gabr. Episc. Amb. humiliter se » commendat precibus Cleri.* » Nonobstant ces clauses, le » corps du saint prélat fut inhumé dans le chœur de la cathédrale sous cette épitaphe latine, à laquelle on ajouta : « *Dilectus Deo et hominibus, cujus memoria in benedictione » est.* » Les entrailles embaumées comme le corps et renfermées dans une caisse de plomb, furent placées au pied du crucifix de Saint-Denis, avec l'inscription en français. Quand on exhuma en 1840, les ossements des générations nombreuses d'Amiens que renfermait le cimetière de Saint-Denis, pour en faire une place publique, la caisse de plomb fut rapportée dans la chapelle de l'évêché.

Jamais peut-être évêque ne fut pleuré plus sincèrement que Mgr de La Motte, et il le méritait pour toutes les époques de sa vie. Chanoine de Carpentras, il fut au chœur le modèle de ses confrères ; théologal, il ne manqua jamais de prêcher chaque dimanche ; missionnaire, il convertit un nombre prodigieux de pécheurs ; directeur de communautés religieuses, il fit rentrer dans le bercail de l'Eglise des esprits égarés et revêches : grand-vicaire, il sut apaiser les discordes. Il vécut dans un milieu qui lui permit d'exercer l'âpre fermeté de son zèle. A mesure qu'il rencontrait des obstacles, il se raidissait et ne se retirait de la lutte qu'après

avoir réduit ses adversaires. Pour lui le bonheur d'avoir convaincu passait avant la gloire d'avoir triomphé. Toutes ces qualités devaient être récompensées par la mître : il l'eut sans l'avoir jamais sollicitée, aussi il la porta pure et brillante. On a vu à peu près tout ce qu'il a fait. Et pourtant il avait le caractère vif et rude, son esprit était enclin à la causticité; tête méridionale, il fut obligé de se tracer des occupations variées qu'il remplit jusqu'à ses derniers jours, comme un esclave sa tâche. Il eût donc avec lui-même bien des luttes à subir, puisqu'il fut si recherché et si vénéré des gens du monde, si apprécié des âmes dévouées à la religion et à leurs devoirs. « La douceur et la patience n'étaient pas » dans l'évêque d'Amiens des vertus de tempérament. » Quelquefois son austérité prenait le dessus, principalement avec ses curés, mais quand il s'était aperçu avoir outrepassé certaines limites, ce prélat ne rougissait point d'adresser des excuses. Il disait que ce qu'il y avait de plus mauvais en lui était le cœur, en cela son humilité le trompait sans doute beaucoup : car au fond jamais personne ne fut plus charitable, plus détaché des richesses, il mourut comme il l'avait demandé, sans argent et sans dettes. Il lui échappa un jour de dire : « Je crois que si l'on m'avait fait évêque à trente » ans, j'aurais bouleversé le monde. J'aime sans cesse à » être occupé, mais il me faut de la diversité, je ne peux » soutenir la contrainte qui est trop longue. » Ses macérations corporelles étaient de tous les instants; il quittait le cilice seulement dans le temps pascal. Toujours levé avant quatre heures du matin, il restait jusqu'à midi sans manger, et sans feu durant l'hiver, ses austérités de tous les carêmes jusqu'au dernier qui lui abrégea ses jours, étaient celles d'un anachorète de la Thébaïde. Simple dans son extérieur,

il ne portait jamais de soie. il l'était plus encore dans son ameublement de serge.

Ses avis, ses instructions pastorales comme ses mandements sont écrits d'un style nerveux, net et serré. Il portait la conviction dans ses discours parce qu'il était impossible d'avoir plus raison que lui ; s'il touchait, c'était à force de preuves : sa piété, ses vertus ont laissé une mémoire qui ne s'effacera jamais. Sa vie fut écrite par Proyart, qui lui dédia son livre de l'*Ecolier vertueux*, mais un ouvrage incomparable sur Mgr de La Motte, et qui ne sera jamais remplacé, ce sont : les mémoires en forme de lettres, par l'abbé Dargnies, vicaire-général d'Amiens. L'Académie d'Amiens mit son éloge au concours en 1809 ; le prix fut remporté par l'abbé Guillon, depuis évêque de Maroc.

(Ouvrages consultés : Mandements, Lettres Pastorales, Avis, Lettres spirituelles du prélat : mais principalement les Mémoires de l'abbé Dargnies qu'on a reproduits souvent, et le Mandement de Mgr de Machault, vingt et une page in-4°).

Son portrait, peint par Lesueur, a été gravé par Bradet et par Vangelisty.

L'Abbé Roze.

(La suite au prochain numéro.)

Pour les articles non signés,

Lenoel-Herouart

L'Administrateur-Gérant de la Picardie

Lenoel-Herouart.

AMIENS. IMP. DE LENOEL-HEROUART.

NOTES

SUR

PLUSIEURS LITHOGRAPHIES

REPRÉSENTANT

DES VILLES, MONUMENTS & HOMMES DISTINGUÉS

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME (*).

---

51. *Beffroi d'Abbeville, cour de l'Hôtel-de-Ville,* A. Duthoit del. L. Haghe, lith. imprimé par W. Day, in-fol.

Cette lithographie est assez ressemblante quoique faite par un étranger. On doit regretter qu'Abbeville n'ait point de grande vue lithographiée, comme on voit au cabinet des estampes à Paris, une gravure qui représente cette ville avec tous ses monuments et ses environs.

52. *Sculpture du porche principal de Saint-Vulfran,* Duthoit del. lith. J. Moncourt, à Amiens, in-8°.

(*) Voyez la *Picardie*, 1868, p. 1re et suiv.



Nous avons le premier fait lithographier cette curieuse représentation du lion ou léopard accroupi, qui tient un écusson et une bannière sans doute aux armes de France, et que l'on *voit* au grand portail de Saint-Vulfran.

M. l'abbé Corblet a reproduit d'après nous, cette sculpture dans *la Revue de l'Art chrétien*, ainsi que la lettre par laquelle nous avons cherché à expliquer cet étrange emblême.

53. *Eglise. Saint-Jacques d'Abbeville* (porte latérale), A. Rouargue del. lith. Delpech, in-4°.

L'église que représente cette lithographie devant être incessamment reconstruite, on comprend qu'elle n'est pas sans intérêt.

54. *Eglise de Sainte-Catherine,* fondée en 1277, par Henri Poitevin et démolie en 1797, in-4° lith. L. Boileau, à Amiens.

N'ayant pas vu cette église de Sainte-Catherine, nous ne saurions affirmer que sa représentation lithographiée est bien exacte, ainsi qu'on le prétend à Abbeville.

55. *Anciennes maisons chaussée Marcadé*, L. Duthoit del. et lith. impr. J. Moncourt, à Amiens, in-8°.

Il est regrettable que M. L. Duthoit, cet habile dessinateur qui sait si bien reproduire le véritable aspect des monuments, n'ait pas doté le pays d'un plus grand nombre de lithographies ; celles dues à son crayon ont en effet le rare mérite d'être d'une ressemblance frappante.

56. *Millevoye*, lithographie sans nom de dessinateur ni de lithographie, in-4°. — On prétend que ce portrait est fort ressemblant.

57. *J. de Pongerville*, de l'Académie française, Llanta imp. d'Aubert de Janca. *Biographie des hommes du jour*, in-8°.

M. de Pongerville dont on connaît les beaux vers, nous a pendant assez longtemps honoré de son estime et de sa correspondance. *La Picardie* lui doit plusieurs articles que nos abonnés

ont lus avec plaisir, et qui prouvent le talent du spirituel académicien Abbevillois.

58. *Porte de Saint-Riquier*, département de la Somme, L. Duthoit, 1826, lith. de A. P. Amiens, in-12.

Un des premiers essais de la lithographie à Amiens. La porte représentée est celle du éron, elle Hdonna lieu à plusieurs réclamations dans ces derniers temps ; nous fûmes même chargé de faire un rapport pour la conservation de cette porte, mais elle fut détruite quelques années après, pour applanir le sol.

59. *Intérieur de l'église de l'abbaye de Saint-Riquier*, Balan del. A. Dauzats lith. 1842, in-fol. en long.

Cette lithographie est belle et assez exacte, quoique les dessins de Balan soient en général chargés d'enjolivements assez inutiles.

60. *Chapelle du Saint-Esprit à Rue*, A Duthoit del. Ad. Cuvillier, lith. fig. par Bayot, 1840, in-fol. en longueur.

Charmante vue d'une chapelle que l'on regarde avec raison comme un modèle de la richesse et de la décoration des édifices religieux de la fin du XVe siècle. Grâce à nos sollicitations réitérées et à celles de MM. les Curés de Rue, nous parvînmes à sauver cet intéressant monument de la ruine qui le menaçait ; il a été très habilement restauré sous la direction successive de MM. Cheussey, Herbault, Daniel Ramée et Verdier, architectes, et sous notre surveillance comme inspecteur des monuments du département de la Somme.

61. *Chapelle du Saint-Esprit à Rue, portes de la Trésorerie et de la Sacristie*, A. Duthoit del. 1839 : Bachelier sculp. imp. de Lemercier, Bernard et Cie, in-fol. en hauteur.

Représentation exacte des portes en question.

62. *Plan général de la baie de Somme* indiquant les divers projets d'embranchements du chemin de fer vers la mer, in-fol. imp. Pollet, rue Saint-Denis, Paris, in-fol. (rare).

63. *Saint-Valery-sur-Somme*, Duthoit del. Villeneuve, lith. imp. par Thierry frères, in-fol. en longueur.

Cette lithographie représente la *Porte Guillaume* à Saint-Valery. On sait que le nom de cette porte lui vint de l'expédition que fit partir du port de Saint-Valery. Guillaume duc de Normandie, pour la conquête de l'Angleterre.

64. *Perée*, Aug. Maurin del. lith. de Grégoire et Deneux, 9, rue Cassette, Paris, in-8°.

Le Musée d'Abbeville posséde le sabre de ce marin célèbre qui naquit à Saint-Valery, où l'on voit même une rue portant son nom.

65. *Château de Rambures*, département de la Somme, appartenant à M. le marquis de Fontenille, Deroy del. et lith. figures par Bayot, impr. lith. de Cattier, à Paris, grand in-fol.

Cette belle lithographie qui n'a pas été mise dans le commerce, et nous a été donnée par M. Defontenille lui-même, représente exactement l'aspect qu'offre le château de Rambures. Nous avons décrit ce château dans *les Archives de Picardie*, et postérieurement dans une *notice spéciale*, intitulée *Rambures*, grand in-8°, Amiens, 1856. — Impr. de Caron et Lambert. M. Prarond, d'Abbeville, a aussi donné une description de ce même château dans *la Picardie.*

66. *Objets antiques trouvés en terre, à deux mètres de profondeur, à Noyelles-sur-Mer, près d'Abbeville*, dans une fouille faite les 12 et 13 juin 1835, par la *Société royale d'émulation*, in-8°.

Ces objets, est-il dit au bas de la planche, représentés dans leur dimension exacte, sont en émail bleu ou rouge.

Des réclamations s'étant élevées touchant la prétendue antiquité de ces objets, la Société d'émulation en fit connaître l'origine, et termina promptement la polémique survenue à cette occasion.

67. *Falaise du bourg d'Ault*, Duthoit lith. (fort rare).

68. *Château de Dompierre*, petite lithographie enluminée due à L. Duthoit, de format in-8°.

Le château de Dompierre a encore été lithographié dans le grand ouvrage de M. le baron Taylor, sur *la Picardie*. C'est avec les châteaux de *Ham* et de *Rambures*, un des plus intéressants monuments féodaux que nous ait légués le moyen-âge.

69. *Façade de l'église Saint-Martin de Doullens*, Duthoit del. lith. de Delaporte, à Amiens, in-8° au trait.

70. *Sépulcre de la même église Saint-Martin à Doullens*, in-fol. Monthelier, fig. par Bazot, lith. de Thierry frères.

Le sujet pieux que représente cette lithographie est bien ressemblant, sauf le bas du chandelier Louis XV, qu'on s'est imaginé de mettre à côté.

71. *Vue du château de Lucheu*, Duthoit del. Villeneuve lith. cette vue représente les restes du donjon de ce château et de la belle galerie voisine.

72. *Chapiteaux de l'église de Lucheux*, lith. de A. Leprince, novembre 1831, in-8°.

Cette lithographie vient du *Mémoire* de feu Eugène Dusevel, *sur les anciens monuments de l'arrondissement de Doullens*, couronné par l'Académie d'Amiens, en 1832.

Le chapiteau représentant l'*Avarice*, auquel un pourceau et un serpent semblaient insinuer à l'oreille tout ce que ce vice a de plus honteux, est surtout remarquable ; nous ignorons si dans les restaurations nouvellement faites aux piliers de l'église de Lucheux, on a eu le bon esprit de conserver ce curieux emblême.

73. *Maison de Domart*, in-fol. en long avant la lettre.

M. Duthoit est l'auteur de cette lithographie ; sa ressemblance ne laisse rien à désirer. On a pris à tort la maison dont nous parlons pour une ancienne habitation de Templiers ; elle fut construite pour servir de réunion à l'échevinage de Domart, et c'est *Maison de l'Echevinage* qu'elle doit en conséquence être appelée.

74. *Portail de l'église de l'ancienne abbaye de Berteaucourt-lès-Dames*, Duthoit et Bichebois, figures par Bayot, impr. de Lemercier, Bernard et Cie, in-fol.

Très belle et très bonne représentation d'une façade d'église romane fort curieuse, la seule de ce style qui soit conservée dans l'arrondissement de Doullens.

75. *Vue du tombeau ou de l'*EX VOTO *en pierre*, peint et doré, autrefois dans l'abside de l'église de Berteaucourt, et maintenant renfermé dans la sacristie de cette église. Cette curieuse sculpture en demi relief représente *Jésus-Christ priant au jardin des Olives*, et dans le bas des religieuses de l'abbaye en grand costume.

76. *Plan de la ville de Péronne* (Somme), publié par Ch. Gomart, Ch. Gomart del. 1863, lith. Lagache, Saint-Quentin, in-fol. en longueur.

Le pays doit déjà beaucoup à M. Gomart pour avoir reproduit plusieurs de ses plans de villes et de monuments.

77. *Tour du Beffroi de Péronne*, T. Boys del. lith. Turgis, Paris, Ve Turgis, rue Serpente, n° 10.

La tour du Beffroi de Péronne que représente cette lithographie n'existe plus. On peut voir dans la *notice* par nous publiée sur *Péronne*, combien de débats s'élevèrent au sujet de sa démolition. Un brillant orateur, M. le comte de Montalembert, porta même la parole à la Chambre, pour la conservation de ce monument, mais sans y parvenir.

78. *Bannière de Péronne*, L. Duthoit, lith. Delaporte, in-fol.

Cette curieuse représentation de la Bannière de Péronne a été exécutée pour la notice que nous avons publiée dans le premier volume des *Mémoires de la Société d'archéologie du département de la Somme*, in-8°, Amiens, 1838, imp. de Ledien fils.

79. *Plan de la ville et du château de Ham*, édité par MM. Ch. Gomart et Marotte, 1862, in-fol. en long, Ch. Gomart del. 1862, impr. lith. Lagache-Morgand, à Saint-Quentin.

A M. Dusevel, hommage de Ch. Gomart. Plan fort exact dessiné par un antiquaire habile et connaissant très bien le pays.

80. *Eglise de Saint-Sépulcre de Montdidier*, L. Duthoit del. V. de B. ex. ft. impr. Lemercier, Paris, in-4°.

Belle vue du portail de l'église du Saint-Sépulcre, reconstruit à l'aide des libéralités de M. de Beauvillé, sous la conduite de M. Herbault, architecte à Amiens.

81. *Vue du jardin de la Compagnie de l'Arbalète de la ville de Montdidier,* érigée en l'année 1753, in-4°, Jehane lith.

82. *Fête de la Fraternisation à Montdidier*, bénédiction des drapeaux 17 juin 1848, Jehane del. lith. Hourdequin, Montdidier, chez Leroux, éditeur libraire, in-4° en long.

83. *Inauguration de la statue de Parmentier à Montdidier*, lith. L. Bécu, à Amiens, in-4° en longueur.

84. *Statistique monumentale de Montdidier*, 24 planches grand in-4°, contenant ensemble 96 dessins de monuments, chaires, vitraux, fonts, etc., — dessinés et lith. par L. Duthoit, dont les plus importants se trouvent indiqués dans les dix numéros suivants.

85. *Eglise d'Ailly-sur-Noye.* Cette église n'avait jamais été lithographiée.

86. *Eglise de Caix.* On ne possédait pas de vue de cette église.

87. *Eglise de Davenescourt.* Cette église, l'une des plus remarquables de l'arrondissement de Montdidier, n'avait pas non plus été lithographiée.

88. *Petit portail de l'église d'Harbonnières.* Ce petit portail est extrêmement curieux ; il n'avait pas encore été publié ni décrit.

89. *Eglise et Fonts de Guerbigny.* On connaissait à peine ces fonts curieux du XVIe siècle.

90. *Portail de l'église Saint-Pierre de Roye.*

91. *Détails de cette église.*

92. *Vitrail représentant la légende du pèlerin de Saint-Jacques.*

93. *Vitrail représentant l'arbre de Jessé.*

94. *Eglise Saint-George de Roye*, in-8°.

Cette lithographie sur papier jaune est très rare et fort précieuse, si comme l'annonce l'inscription mise au crayon, elle représente réellement l'église romane *Saint-George de Roye*, qui n'existe plus depuis longtemps; nous devons cette lithographie à feu M. Duval, ancien juge de paix à Amiens.

95. *Ruines du château de Folleville*, côté du nord, L. Duthoit, Sabatier sculp. 1838, imp. de Lemercier, Bernard et Cie.

96. *Chœur de l'église de Folleville*, Duthoit del. Villemain, lith. imp. de Lemercier, Bernard et Cie.

Cette représentation du chœur de la charmante église de Folleville est assez exacte, c'est une des meilleures planches du grand *Voyage pittoresque en Picardie,* du baron Taylor.

97. *Tombeau de l'église de Folleville*, lith. par Jehane, V. de Beauvillé exc. fort grand in-fol.

On n'a pas vendu cette grande lithographie du magnifique tombeau de Folleville, M. de Beauvillé l'ayant fait exécuter à ses frais; elle ressemble au reste, à la vue du même tombeau, Lith. par L. Duthoit, et publiée dans la *Description historique et pittoresque du département de la Somme*, in-8°, Amiens 1836, imp. Ledien fils.

98. *Eglise de Tilloloy*, vue du portail, Duthoit del. lith. Delaporte. Cette lithographie, qui est très exacte, a été exécutée par M. L. Duthoit.

99. *Croisée de l'église de Tilloloy*, Duthoit del. Challamel sculp. 1839, lith. de Thierry frères.

Belle lith. représentant les tombeaux en marbre et pierre de Ponthus de Belleforière et des trois frères de Soyecourt.

100. *Tombes de Raoul de Crespy, dans l'église Saint-Pierre à Montdidier*, de *Jean de Hangest, dans celle de Davenescourt et de Haubourdin*, dans *celle d'Ailly-sur-Noye*, lith. en longueur, Duthoit del. lith. de Delaporte, 1836.

Nous avons le premier donné dans cette lithographie la représentation de trois tombes élevées à la mémoire d'hommes célèbres, qui possédaient des terres ou seigneuries dans le département de la Somme. Il serait à désirer que l'on suivit notre exemple, qu'on publiât tout ce qui n'a pas encore paru en fait de vues de villes, de monuments et de portraits de guerriers, de poètes et d'artistes distingués. L'habile dessinateur d'Amiens, M. Louis Duthoit, pourrait, en ouvrant ses cartons si bien remplis, fournir à cet égard des renseignements, des indications que l'on ne trouverait pas ailleurs.

H. Dusevel,

De la Société Impériale des Antiquaires de France,
de la Société des Antiquaires de Picardie, etc.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

SAINT ACHE & SAINT ACHEUL.

Quelques-uns de nos anciens bréviaires (1) et divers historiens modernes (2) nous disent que saint Acheul (3), originaire de la Grèce, fut envoyé dans les Gaules par un des disciples de saint Polycarpe, pour y propager les bienfaits de la foi chrétienne. Ce zélé missionnaire, qui n'était encore que sous-diacre, se rendit à Carpentras, évangélisa le Vivarais et convertit un grand nombre de païens. L'empereur Sévère qui traversait ces contrées, pour se rendre aux Iles britanniques, rencontra le jeune apôtre et lui ordonna vainement de sacrifier aux dieux. Bien loin d'être éclairé par la miraculeuse punition d'un de ses satellites qui vit se dessécher sa main, après qu'il eut lancé une pierre contre saint

---

(1) Ceux de LA MARTHONIE et de Fr. FAURE.

(2) DU SAUSSAY, *Martyrol. gallic.* — PAGÈS, *Manuscrits*, t. I, p. 20.

(3) On trouve *saint Ache* désigné sous les noms suivants : *Acius*, *Accius*, *Aceus*, *Acus*, *Accus*, *Agius*, *Aacée*, *Achée*, *Achiet*, *Achiot*.

Les formes ou les altérations du nom de *saint Acheul* sont encore plus nombreuses : *Acheolus*, *Atheolus*, *Acciolus*, *Aceolus*, *Acceolus*, *Achilleus*, *Acceol*, *Acceul*, *Acciole*, *Axèle*, *Axeuil*, *Acheux*, *Acheu*, *Acheuil*, *Achœul*, *Achuel*, *Aicheul*. — Nous pourrions ajouter ici les divers noms de saint Andéol, si nous étions partisan de l'opinion qui confond ce martyre du Vivarais avec notre saint Acheul.

Acheul, l'empereur ne vit là que des artifices de magie et fit livrer aux tortures celui qui venait d'insulter aux divinités de Rome. Après avoir été battu de verges et déchiré par des fers rougis, Acheul eut la tête fendue ou plutôt écrasée par un glaive en bois et rendit son âme à Dieu, le 1er mai de l'an 208, à Bergoïate, près du Rhône.

Ce récit est trop évidemment calqué sur les actes de saint Andéol pour qu'on n'y reconnaisse point une confusion, amenée sans doute par une certaine similitude de noms (*Aceolus-Adeolus*) et par la même date de célébration liturgique.

L'auteur anonyme des *Mémoires pour servir à l'histoire de l'église de Saint-Acheul* (1) a remarqué cette identité de faits attribués à deux personnages, et il en a conclu que saint Andéol et saint Acheul n'étaient qu'un seul et même saint honoré sous deux noms différents. Pour expliquer le culte immémorial qu'on lui rend à Amiens, il a avancé, comme Pagès (2), mais sans l'ombre de preuve, que le corps de ce martyr avait été apporté à Amiens par saint Salve. Embarrassé qu'il était de saint Ache, l'inséparable compagnon que la liturgie amiénoise donne à saint Acheul, notre chroniqueur suppose qu'il n'a point existé et que le nom d'Ache est une simple abréviation de celui d'Acheul.

Quant à nous, nous ne voyons dans cette confusion historique, qui nous paraît au reste de date assez récente (3), qu'une fausse attribution, dont les exemples ne sont pas rares dans les annales hagiologiques, et qui ne saurait porter atteinte à la réalité de deux existences que la piété de nos ancêtres a environnées d'une sainte auréole. Les reliques de saint Andéol sont toujours restées

(1) De Beauvillé, *Documents inédits*, p. 378.

(2) *Manuscrits*, t. I, p. 20.

(3) Elle n'a pas été commise par le bréviaire de 1528, dont la légende ne contient que des réflexions générales sur ces paroles attribuées à divers martyrs : *Si Deus pro nobis, quis contra nos?*

au bourg qui porte son nom, dans le département de l'Ardèche. Si on en avait distrait une partie pour en enrichir Amiens, sous l'épiscopat de saint Salve, ce fait aurait été mentionné dans les actes si détaillés de ce célèbre évêque, tandis que nous n'y voyons qu'une translation du corps de saint Ache et de saint Acheul, retirés de l'église Notre-Dame-des-Martyrs pour être déposés dans une crypte de la nouvelle église érigée à saint Firmin.

En l'absence de tout document authentique, la tradition, qui est parfois si prolixe, se montre ici plus que réservée, elle se borne à nous dire que le diacre saint Ache et le sous-diacre saint Acheul, tous deux originaires de l'Amiénois, reçurent, le 1er mai, la palme du martyre. Au milieu des tourments ils se bornaient à dire à leurs persécuteurs : — Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous?—Il est probable que cet événement eut lieu à l'époque où Rictiovare exécutait si cruellement en Picardie les ordres qu'il avait reçus de Maximien-Hercule (1).

RELIQUES.

Saint Ache et saint Acheul furent inhumés à Abladène, là où devait plus tard s'élever une église qui prendrait leur nom, après avoir quitté celui de Notre-Dame et de Saint-Firmin (2) ; c'est de

---

(1) Le calendrier du Bréviaire de Mgr Mioland, place leur martyre vers l'an 119 (serait-ce une faute d'impression ?) ; celui du Breviaire de La Motte, vers le IIe ou IIIe siècle, ce qui est fort vague; Godescard, en 290 ; Pagès, vers l'an 409, au moment de l'invasion des Vandales.

(2) Cette succession de vocables divers a sans doute donné lieu à l'erreur que commet le P. Longueval, en disant : « Saint Salve plaça leurs reliques dans l'église Saint-Firmin-le-Martyr, mais dans la suite elles furent transférées dans une église de la Sainte-Vierge proche la ville, et cette église porte aujourd'hui les noms de ces saints martyrs » (*Histoire de l'église Gallicane*, t. 1, p. 149).

là que leurs corps furent transférés par saint Salve, au commencement du VII[e] siècle, dans la nouvelle église que cet évêque avait érigée dans l'enceinte d'Amiens, sous le vocable de Saint-Pierre et de Saint-Paul, et qui plus tard prit le nom de Saint-Firmin-le-Confesseur.

L'évêque Otger, en 893, donna à l'église de Saint-Quentin, en même temps que le corps de saint Victoric, quelques reliques de saint Ache et de saint Acheul. La collégiale célébrait chaque année, au 19 mai, le souvenir de leur avènement (Quentin Lafons, *Histoire de Saint-Quentin*, t. I, p. 239).

Un chanoine de Notre-Dame d'Amiens, nommé Jean de Raineval, légua par testament, en 1331, toute sa vaisselle d'argent, pour qu'on fabriquât une châsse digne des deux saints martyrs (*Notes pour l'histoire ecclés. d'Amiens*, manuscrit du XVII[e] siècle, n° 516 de la Bibl. d'Am., p. 149). Elle a disparu à la Révolution.

En 1533, François d'Halluin, évêque d'Amiens fit mettre dans la boule que surmonte la croix du clocher, à Notre-Dame, un certain nombre de petites reliques, au nombre desquelles il s'en trouvait de saint Acheul. (Machart, *Manuscrits*, t. I).

Les anciens inventaires que nous avons consultés, mentionnent des reliques de nos deux saints à Notre-Dame-des-Martyrs (fragment de côte), à l'église Saint-Germain, aux Célestins d'Amiens et aux Chartreux d'Abbeville.

Une partie des reliques des deux martyrs est actuellement conservée à Notre-Dame, dans la châsse de saint Firmin. La tête de saint Acheul est déposée, depuis 1827, à la maison des Jésuites de Saint-Acheul. Le reliquaire est placé sous l'autel de la chapelle domestique. Autant que nous avons pu en juger, les os sont à peu près réduits en poussière. Les *Mémoires inédits* du P. Loriquet nous apprennent qu'une famille pieuse sauva le crâne de saint Acheul, pendant la Révolution, et en fit don aux Jésuites en 1827.

CULTE ET LITURGIE.

Saint Firmin le Confesseur fit ériger une église à Abladène sur les tombeaux où reposaient les corps vénérés de saint Firmin le martyr, de saint Ache et de saint Acheul, à côté des ruines d'un temple romain. Ce sanctuaire fut dédié à Notre-Dame et à saint Firmin, martyr. Dans le cours du moyen-âge, on le désigna simultanément, tantôt sous le nom de Saint-Ache et Saint-Acheul, tantôt sous celui de Notre-Dame-des-Martyrs (1). — Depuis longtemps il n'est plus connu que sous le nom de Saint-Acheul.

Un prieuré de clercs réguliers, institué dans cette église en 1085 par l'évêque Roricon, embrassa la règle de saint Augustin en 1109 et fut érigé en abbaye en 1145. Le pape Nicolas IV, en 1291, accorda un an et quarante jours d'indulgence aux fidèles qui visiteraient l'église de Saint-Acheul, le jour de la fête de ce saint martyr. (Daire, *Histoire d'Amiens*, t. II, pp. 231, 237).

Tout le monde sait que les PP. de la Compagnie de Jésus fondèrent à Saint-Acheul, en 1814, un petit séminaire qui fut supprimé en 1828 par le Gouvernement, et que cette célèbre maison n'est plus aujourd'hui qu'un noviciat de l'ordre.

Le P. Sellier dans une *Notice sur Notre-Dame de Saint-Acheul*, qu'il publia en 1854, constatait le délabrement de ce sanctuaire et émettait des vœux auxquels nous sommes heureux de nous associer : « Quelques antiquaires distingués, disait-il, se sont émus, nous le savons, de cet état de la première église d'Amiens. Ils

---

(1) Dans diverses chartes de saint Geoffroy, évêque d'Amiens et de Manassès, archevêque de Reims, il est mentionné sous le quadruple vocable de Notre-Dame, Saint-Firmin, Saint-Ache et Saint-Acheul. — En 1085, une charte de l'évêque Roricon lui donne le nom de Saint-Ache et de Saint-Acheul.

confondent leurs vœux avec ceux de tous les fidèles, parce qu'ils savent apprécier les choses par la grandeur et par la sainteté des souvenirs qu'elles rappellent. Ils attendent le jour où l'autel aura repris sa place au-dessus de la crypte de saint Firmin, et, s'il est possible, d'après le plan si simple et si beau de 1697 (1). Ils aiment à remettre dans le fond de l'abside, l'antique siége épiscopal et les stalles réservées aux prêtres. Ils rétablissent l'ancienne distinction entre le sanctuaire et le chœur. Ils relèvent la grille qui séparait autrefois le chœur de la nef, ou la remplacent par une balustrade convenable.

« Oserons-nous le dire, et pourquoi ne le dirions-nous pas ? ils mettent des vitraux historiés dans le sanctuaire et de simples grisailles dans la nef ; ils donnent à toutes les murailles de l'église cette teinte douce et uniforme qui n'en est que plus religieuse dans sa simplicité. Enfin, guidés par un goût pur, éclairés par l'esprit des traditions chrétiennes, ils rendent Notre-Dame-de-Saint-Acheul digne de protéger et de conserver les souvenirs les plus antiques et les plus saints de la foi dans la Picardie. Puissent ces vœux si justes et si beaux devenir une réalité ! »

Jean Bullant, architecte du connétable de Montmorency (1556-1578), qui construisit le château d'Ecouen et qui travailla à Amiens, en 1574, avait une dévotion spéciale pour saint Acheul. En tête de son testament il recommande son âme « à M. sainct Accéol, son patron. » (de Montaiglon, *Archives de l'Art français*, t. VI, 314). Il ne portait point le nom d'Acheul, mais il emploie l'expression de *patron*, parce qu'il résidait à Ecouen, dont l'église paroissiale est sous le vocable de saint Acheul.

Les noms de saint Ache et de saint Acheul sont inscrits dans nos anciennes litanies du XIII[e] siècle (Ms. 125), dans le Martyrologe attribué à saint Jérome et dans tous ceux de l'église de France.

---

(1) Ce plan est conservé à la bibliothèque d'Amiens.

Le second de ces martyrs est patron de Saint-Acheul, dans le canton de Bernaville, et d'Ecouen (Seine-et-Oise), où on lui donne le nom de saint Axeuil. On célébrait, le 1er mai, la fête de saint Ache et de saint Acheul (*Aci* et *Acceole*) à l'abbaye de Novalaise en Savoie. La conformité des noms et de la date liturgique nous auraient fait supposer qu'il s'agissait de nos deux martyrs, si l'auteur du *Chronicon novaliciense* (apud Pertz, *Mon. german.* t. IX, p. 119) ne nous disait que ces deux martyrs sont enterrés à Novalaise : *Hi vero digni deo martyres apud præfatum locum tombam habent.*

La fête de Saint-Acheul tombe le 1er mai ; mais à cause de l'occurence de saint Philippe et de saint Jacques, elle a été reportée d'abord au 2 mai, puis au 4, et enfin au 11.

Elle figure dans tous nos bréviaires amiénois, sous le rite simple ou semi-double. Le *Propre* actuel a supprimé la courte légende historique du bréviaire de La Motte, pour y substituer un fragment du sermon de saint Augustin sur les martyrs.

Deux annexes de notre diocèse, l'une de Montigny-les-Jongleurs, l'autre de Mons-en-Chaussée, portent le nom de Saint-Acheul. La rue actuelle de Noyon, à Amiens, s'appelait au XIIIe siècle rue *Sainct-Achuel.* Bien qu'Acheux (arrond. de Doullens) soit désigné sous le nom d'*Acheul* dans le Pouillé général de 1648, il ne faut y chercher aucun rapport avec notre saint martyr. Car cette localité est appelée *Taciacum* dans le diplôme de Clotaire, en faveur de Corbie. Quant à Acheux-en-Vimeu (canton de Moyenneville) nous ne voyons jamais non plus la qualification de *saint* précédent les noms d'*Acheul* ou d'*Achœil,* par lesquels cette paroisse est souvent désignée au XVIIIe siècle (1).

Le R. P. Cahier, dans ses *Caractéristiques des Saints*, p. 759,

---

(1) Garnier, *Dictionnaire topographique du département de la Somme*, t. XXI des *Mémoires des Antiquaires de Picardie*, p. 7.

parle d'une vieille image populaire représentant saint Acheul, la tête sciée verticalement d'une oreille à l'autre. « Je suppose, ajoute-t-il que cette peinture avait pour origine, une tradition ancienne admise en Picardie. » Nous n'avons aucune tradition de ce genre. Cette image est une nouvelle preuve de la confusion qni s'est établie entre saint Acheul et saint Andéol qu'on représente ordinairement la tête fendue avec une épée de bois.

L'Abbé J. Corblet,

Historiographe du diocèse d'Amiens.

PÉRONNE

SOUS LES DUCS DE BOURGOGNE (*).

L'assassinat de Jean-sans-Peur, à Montereau, inquiéta de nouveau les bourgeois. On recommanda à chacun d'être sur ses gardes, et d'aller en armes par la ville et aux portes sous peine d'amende. Le 16 septembre, on prit de nouveau la résolution d'obéir au roi et à M. de Charolais, on demanda au capitaine de ne pas mettre de garnison dans la ville, si ce n'est en cas de siége, et les « hostellains » durent aller chaque » nuit, dire à la ville « quelz gens il y avoit logiez en leurs » maisons, sur l'amende de x sous. »

Le ressentiment couvait, en effet, dans l'âme du comte de Charolais. Il soupçonnait le roi d'avoir participé à la mort de son père, et il méditait une vengeance. Les députés que la ville, à sa requête, avait envoyés à Arras, le 18 octobre, « pour conclure au bien du royalme aveuc autres bonnes » villes, » s'aperçurent de ces mauvaises dispositions. Aussi, lorsque le rapport écrit qu'ils en firent, fut lu en assemblée le 23, « il fu juré et promis par tous de toujours obéir au » roy. » Et fu accordé de envoyer faire la response à Arras, » par devers Mons. le premier président.... Et fut défendu

---

(*) Voir la *Picardie*, 1868, page 49 et suivantes.

» à tous que on ne croy quelques lettres, parolles ne autres » choses contre la volonté du roy. »

En attendant, le duc de Bourgogne ne s'en occupait pas moins de déloger les Anglais de Guise. Jean de Luxembourg s'était chargé d'en faire le siége. Mais il fallait de l'argent et des troupes, et, dans son désir d'emporter cette place, Philippe-le-Bon imposait sans cesse de nouvelles tailles à ses bonnes villes. Du 5 avril 1423, au 8 août 1424, on compte un nombre considérable de résolutions prises à ce sujet. Ce qui vexait la commune, c'est qu'on demandait sans cesse de l'argent et des hommes pour un siége qu'on ne commençait jamais. On promettait donc, « mais toujours ou cas que » on yroit devant Guise, à siége. » Ce qui fit que le capitaine écrivit plusieurs fois que Mons. de Luxembourg « estoit mal contens de le ville. »

En même temps que pour Guise on réclamait pour Compiègne, assiégée par M. de l'Isle-Adam. Sur ce point les Péronnais trouvaient encore une excuse, « veu que les » ennemis queminoient tous les jours à l'entour de leur ville. »

Une expédition que le duc de Bourgogne avait projetée en Hollande, le mariage de deux de ses frères, une entreprise qu'il fit « contre le duc de Cloxeter, » furent encore de nouvelles occasions de multiplier les subsides. Mais quelques années après, la ville ne s'associait plus qu'avec répugnance à la politique du duc.

Il dissimulait de moins en moins ses sentiments de rancune personnelle contre le roi, et lorsque l'occasion se fut offerte de les manifester, il se jeta dans le parti du roi d'Angleterre qu'il avait combattu plusieurs fois avec avantage, pénétra jusqu'au cœur du royaume, et fit avec son nouvel allié le siége d'Orléans, d'où la valeur de Jeanne d'Arc, plus encore

que ses dissensions avec le monarque Anglais, le forcèrent de s'éloigner.

En 1435, il se réconcilia avec son roi ; et le traité d'Arras qui fut tout à son avantage, lui conserva les villes de Péronne, Montdidier et Roye. Mais le vingtième article de ce traité portait que ces villes, et toutes les autres situées sur la Somme, étaient rachetables par le roi ou ses successeurs pour la somme de 400,000 écus d'or. C'est pourquoi, en 1463, Louis XI, qui avait succédé à Charles VII, voulut rentrer en possession de ces places ; et il y réussit, malgré l'opposition du comte de Charolais, fils de Philippe de Bourgogne, et depuis, Charles-le-Téméraire. Le duc avait mis pour condition à sa cession qu'on y laisserait ses gouverneurs ; Louis XI l'accepta, mais ne l'accomplit point, et confia le gouvernement de Péronne au comte de Nevers.

La ligue dite *du bien public*, vint bientôt donner au comte de Charolais l'occasion de reprendre les armes pour satisfaire les antipathies héréditaires de sa maison, contre la royauté française. Du consentement de son père, il commença par quelques excursions en Picardie, et se rendit maître des villes de Nesle, Roye, Montdidier et Bray. Mais le célèbre Joachim Rouhault, dit le maréchal de Gamaches, et le comte de Nevers, à la tête d'un petit corps de 4,000 hommes, couvrirent la place de Péronne que le comte de Charolais tenta en vain de surprendre.

Cependant, quelques années après sa victoire si incertaine de Montlhéry, le traité de Conflans l'en remit en possession, ainsi que des villes de Boulogne, Guises, Roye et Montdidier qui lui étaient abandonnées en toute et perpétuelle propriété (1).

---

(1) V. M. de Barante, *Histoire des ducs de Bourg*, t. VIII, p. 239.

Quelques-unes de ces villes se livrèrent bientôt d'elles-mêmes. Mais le comte de Charolais, impatient de se mettre en possession de Péronne, et se fiant peu aux promesses de Louis XI, usa d'un stratagème pour s'en emparer ; et une surprise, qu'on eut tout lieu de croire préparée par la trahison, lui en ouvrit les portes. Un affidé du comte avait coutume depuis quelque temps, au moyen de saufs-conduits délivrés par le sire de Saveuse, d'entrer librement au château où logeait le comte de Nevers, gouverneur de la ville. Un jour, s'étant approché des murailles, selon son habitude, aux premières lueurs du jour, il s'était fait suivre de cinq à six cents hommes. Ayant, à l'aide de quelques échelles, escaladé le rempart avec plusieurs de ses compagnons, il fit prisonniers le comte de Nevers et ses hommes, et Péronne qui, la veille encore s'était endormie ville royale, ce jour là se réveilla Bourguignonne.

En succédant à son père Philippe-le-Bon, en 1467, le comte de Charolais, si célèbre depuis sous le nom de Charles-le-Téméraire, continua ses démêlés avec Louis XI, et pensa même l'année suivante, 1468, faire éprouver à ce prince le même sort qu'avait éprouvé Charles-le-Simple de la part d'Herbert de Vermandois, en le faisant prisonnier à Péronne.

Dans le dessein de conclure une trève avec lui, le roi avait demandé au duc une entrevue dans cette ville. Le duc y consentit ; et quelques jours après, le 9 octobre, Louis y fit son entrée, suivi seulement de plusieurs princes du sang, de quelques seigneurs, et d'une seule compagnie de sa garde écossaise. Deux jours se passèrent assez tranquillement à débattre leurs intérêts réciproques ; mais le duc ayant appris sur ces entrefaites la révolte des Liégeois avec lesquels il avait fait une trève, et la part que le roi avait prise à cet

évènement, entra dans une furieuse colère, fit fermer les portes du château où Louis XI, toujours en alarmes pour sa sûreté personnelle, avait choisi sa résidence, et le laissa pendant trois jours dans une terrible perplexité, ne sachant pas trop lui-même à quel parti il devait s'arrêter.

« Le roy, dit Commines, qui se vit enfermer en ce chas- » teau (qui est petit), et force archers à la porte, n'estoit » point sans doute, et se voyoit logé rasibus d'une grosse » tour, où un duc de Vermandois fist mourir un sien » prédécesseur roy de France (1). » La terrible tempête soulevée dans l'âme de Charles fut longtemps à s'apaiser. Commines, confident de ce prince, nous a laissé un curieux tableau de sa sombre agitation. Enfin, on se rapprocha, le roi promit et jura qu'il irait avec le duc contre les Liégeois. « Cela juré, dit Olivier de la Marche, les seigneurs de » Charny, de Créquy et de la Roche, menèrent le duc vers » le roy quy n'estoit pas bien asseuré de sa personne ; et, si » tost qu'il vist entrer le duc en sa chambre, il luy dit : » Mon frère, ne suis-je pas seur en vostre maison et vostre » païs ? Et le duc luy respondit : Oui, Monsieur ; et si seur » que sy je voyois venir un traict d'arbaleste sur vous, je » me mettrois au-devant pour vous garantir. Et le roy lui » dit : Je vous mercie de vostre bon vouloir et vueil aler où » je vous ai promis ; mais je vous prie, que la paix soit dès » maintenant jurée entre nous. L'on fist apporter le bras » Saint-Leu, et là jura le roy de France la paix entre luy et » le duc. Puis le roi et le duc desjeunèrent ensemble, et puis » montèrent à cheval pour tirer contre Liége (2). »

(1) Commines. *Mémoires*, t. IV, p. 124.

(2) Olivier de la Marche, p. 33.

La joie fut grande dans la ville en apprenant que tout se terminait ainsi à l'amiable. Les cloches furent sonnées ; chacun alla dans les églises remercier Dieu. Français et Bourguignons se témoignaient amitié et concorde (1).

Au retour de cette expédition de trois semaines, qui furent les plus rudes qu'il eût passées de sa vie, le roi songea à éluder les conclusions du traité, et ce ne fut, pendant les années suivantes, entre le duc et lui, qu'un tissu de ruses et de fourberie, jusqu'en 1472 qu'ils en appelèrent encore une fois aux sanglantes décisions de la guerre.

Après avoir convoqué à la maison de ville de Péronne les trois états du gouvernement et prévôté de Péronne, Montdidier et Roye, où l'abbé du Mont-Saint-Quentin, qualifié du titre de Monseigneur, parut le premier dans l'ordre du clergé, le duc de Bourgogne ordonna aux habitants de la ville et aux soldats qui y étaient en garnison, de démolir les châteaux et forteresses de Briot, Chaulnes et Saucourt (Soyecourt), comme il appert par son mandement registré aux registres aux résolutions de la chambre du conseil de la ville, et donné à son camp devant Bray le 2 juillet 1472.

Quelques mois après, sous prétexte de venger la mort du duc de Guyenne à laquelle il soupçonnait le roi d'avoir participé, il ravagea une partie de la Picardie, et, entr'autres, la ville de Nesle qu'il mit à feu et à sang, et alla ensuite échouer au siége de Beauvais, contre la vigoureuse résistance de Jeanne Hachette et de ses concitoyens.

Après la mort de Charles-le-Téméraire, arrivée au siége de Nancy, le 5 janvier 1477, il fut résolu à Péronne dans une assemblée de l'Hôtel-de-Ville que, malgré les sollicitations

(1) De Barante, op. citt. t. IX, p. 37.

de personnes dévouées à Marie de Bourgogne, et l'absence de Guillaume de BICHE, seigneur de Clary, et gouverneur de la ville depuis l'année précédente qu'il avait succédé à Philippe de CRÈVECOEUR, seigneur d'Esquerdes, la reddition de la place serait faite à messire Guyore bailli de Vermandois, et commissaire de Louis XI. Jean Pestel fut député vers le roi qui se trouvait alors à Falvy. Il était chargé de prier le monarque de vouloir bien pardonner aux habitants ce qu'ils avaient fait tant qu'ils avaient été sous la domination du duc de Bourgogne. Il avait encore une autre requête à lui présenter. A l'instigation de Guillaume Cherchoy, greffier du Parlement, les maïeurs et échevins avaient résolu de demander au roi que les Prévôtés de Péronne, Montdidier et Roye ne fussent plus à l'avenir distraites de la couronne. Le délégué de la ville suppliait donc le roi, 1° de réunir à la couronne lesdites prévôtés, sans jamais les mettre ou transporter en autres mains, 2° de leur accorder mandement pour le fait de la marchandise de sel; 3° de leur maintenir les 2 sous sur chaque muid de sel que la ville avait accoutumé de prendre; 4° de leur faire remise de la redevance que la ville lui devait chaque année, à cause des rentes des prés de la reine et du Glavion. Le roi accueillit favorablement leurs demandes, et il ordonna aussitôt à messire Jean Parent, son secrétaire, de faire de ce lettres sans aucunes réserves.

Ce fut le 4 février que le maïeur, Antoine de Biaches, fit part à l'assemblée de la commune de l'heureux résultat de cette démarche, et que toute trace de la domination Bourguignonne fut effacée.

L'Abbé J. GOSSELIN.

(La suite au prochain n°).

AUBRY-LECOMTE

ET LES ORIGINES DE LA LITHOGRAPHIE EN FRANCE(*).

Ah! pourquoi notre temps a-t-il désappris cette sainte passion du pays natal! Après l'amour du divin et du surnaturel, après l'amour viril de la famille et celui du foyer domestique, après l'amour austère du devoir, Dieu n'a pas mis au cœur de l'homme un plus noble amour que celui du pays natal. C'est un amour à la fois préservateur et vivifiant. Qui, de nous oserait paraître au milieu de ses pairs le front marqué du stygmate de l'infamie ou du vice? Que diraient nos proches et nos amis? Ceux de nos parents qui attendent dans le sommeil de la tombe l'heure du grand réveil, ne tressailliraient-ils pas au fond de leur sépulcre. — C'est aussi un amour vivifiant. « Il ne suffit pas d'éviter le mal, il faut encore faire le bien. » Qui ne se souvient de la parabole de l'Evangile; l'homme qui rendit intact le talent que lui avait confié le père de famille, fut puni pour ne l'avoir pas fait fructifier. Soyons jaloux des gloires du pays natal, pensons-y au milieu des luttes que Dieu nous envoie. Pourquoi, vous qui me lisez, n'ajouteriez-vous pas votre pierre à l'édifice d'honneur et de gloire élevé par les hommes distingués de votre ville ou de votre province; c'est une légitime ambition.

(*) Voir la *Picardie*, 1867, 1868, p. 73 et suivantes.

— Vous me répondez que nous ne sommes pas tous destinés à figurer dans la catégorie des grands hommes — d'accord — l'Eglise d'ailleurs ne réclame que des saints — mais tous, nous pouvons, là où la Providence nous a placés, contribuer à honorer le pays où nous avons reçu le jour par notre travail, la correction de nos mœurs, par la rectitude de notre vie, et même par des succès relatifs. Enfin il est des heures pour lesquelles nous devons nous réserver un accueil bienveillant au pays natal, quand l'homme est fatigué par les agitations de la vie publique, criblé par les épreuves, ou visité par la douleur et la maladie, c'est au pays natal qu'il viendra demander le calme et la santé. Quelle autre terre pourrait les lui accorder ? Entre les êtres et l'air qu'ils ont respiré au début de leur pèlerinage terrestre, il y a une intime et secrète affinité dont personne ne méconnaît l'influence ; que nos savants modernes la qualifient de magnétique, peu importe,

Le nom ne fait rien à l'affaire,

c'est une affinité secrète que la mort seule peut détruire. O foyer domestique ! maison paternelle où dès nos premiers ans nous avons respiré avec la lumière l'amour de toutes les saintes choses, nous avons beau vieillir, nous revenons à vous avec un cœur toujours jeune, et, n'était l'Eternité qui nous appelle en nous éloignant de vous, nous ne nous consolerions pas de voir chaque jour votre ombre s'allonger et votre soleil pâlir !

Aubry-Lecomte comprenait ces choses; aussi garda-t-il toute sa vie un souvenir reconnaissant de Nice sa ville natale, et de Compiègne sa ville d'adoption, là où il avait reçu la consécration de la célébrité.

Un mot en passant relatif à l'histoire contemporaine d'un édifice de Compiègne que nous affectionnons particulièrement. Ceux qui ont lu nos recherches sur « Notre-Dame-de-Bon-» Secours de Compiègne, » se souviennent peut-être que nous avions demandé le rétablissement de la cérémonie commémorative annuelle du premier lundi d'avril (1) ; vœu que nous avions itérativement formulé dans notre « Major Otenin » et Compiègne en 1814 (2). » Nous sommes heureux de constater ici que l'honorable maire de Compiègne, prenant en considération, d'une part, les engagements contractés autrefois par l'un de ses prédécesseurs, M. de Lancry, et de l'autre cédant à de légitimes aspirations, a renoué, en 1867, la chaîne de nos traditions religieuses et patriotiques. C'est M. l'abbé Bourgeois, vicaire-général de Beauvais et archiprêtre de Compiègne, qui a dit la messe pendant laquelle il adressa aux assistants une remarquable allocution.

Cette fête de la reconnaissance a été de nouveau célébrée en 1868. « Aujourd'hui premier lundi d'avril, dit M. Adolphe Riquier, dans l'Echo de l'Oise du 7 avril, les autorités municipales, escortées des sapeurs-pompiers et des artilleurs de la garde nationale, se sont rendues à la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours, pour offrir à cette bien aimée protectrice de la ville de Compiègne, l'hommage de la reconnaissance publique. » Viennent ensuite quelques mots sur l'origine de cette touchante cérémonie, et la citation des désirs que nous exprimions en 1861. « Ces vœux de M. Edmond de l'Hervilliers, sont aujourd'hui exaucés dit-il plus loin, car l'année dernière, M. Floquet, maire de Compiègne, connais-

(1) *Notre-Dame-de-Bon-Secours*, 1 vol. in-8°, Paris, 1861, page 83.

(2 Page 99, 1 vol. in-8°, 1866.

sant le sentiment général des habitants de la ville, a rétabli d'une manière officielle cette solennité religieuse en même temps que patriotique. La cérémonie d'aujourd'hui, à laquelle s'était rendu un grand nombre d'habitants de la ville, a été favorisée par un temps splendide. Pendant l'office, M. l'abbé Boudeville, curé de Saint-Germain, après avoir rappelé les marques de protections spéciales que Notre-Dame-de-Bon-Secours avait données à la ville de Compiègne, a adressé quelques mots à son auditoire sur la toute puissance de la sainte Vierge. »

Cette commémoration a eu le noble privilège d'exciter la colère des libres penseurs. De là une polémique qui n'a pas duré moins de trois semaines, entre les journaux de Compiègne, blâmant énergiquement la cérémonie, et ceux de Beauvais répondant avec l'avantage de la forme et du fond à ces attaques. M. Adolphe Riquier, ancien élève du Petit-Séminaire de Noyon et boulanger à Compiègne, s'est montré en cette occasion le digne élève de la maison de Noyon. Son oncle, M. Jules Labitte (1), s'est aussi mêlé à la lutte; il l'a fait avec la science et le courage qu'on devait attendre d'un homme qui a eu l'honneur de former les deux Dufournel (2).

---

(1) Auteur d'un gracieux poème : *la forêt de Compiègne*, in-8°, 1868, lib. Douniol à Paris. M. Labitte s'y révèle tour-à-tour, comme philosophe, poète et chrétien. C'est une œuvre fortement pensée et délicatement écrite.

(2) On se souvient que ces deux vaillants officiers de l'armée pontificale, ont eu l'honneur de donner leur vie pour la cause du Saint-Siége. Le capitaine adjudant major Adéodat Dufournel, sous les murs du Vatican, le 12 octobre 1867, où il fut percé de part en part; le lieutenant Emmanuel Dufournel, à la Farnésine, le 10 octobre 1867, en repoussant une attaque de Garibaldiens; il reçut dix-sept coups de baïonnettes.

D'autres habitants de Compiègne, des plus distingués, qui ont cru devoir garder l'anonyme, ont également défendu les principes catholiques. Nous avons eu nous même l'honneur d'être pris à parti par M. F. Valliez, rédacteur en chef du **Progrès de l'Oise**, dans son n° du 8 avril 1868. La communication trop tardive de cet article, nous a mis dans l'impossibilité d'y répondre utilement. Nos deux écrits sur Notre-Dame-de-Bon-Secours et sur Compiègne en 1814, attestent surabondamment notre admiration pour la bravoure des Compiégnois, mais ils établissent aussi que nos compatriotes, tout en prenant les mesures indiquées par la prudence humaine, ont invoqué la protectrice toujours secourable de leur antique cité. Qui s'en étonnerait? D'une part l'ennemi disposait de dix-huit mille hommes, et de quarante et une bouche à feu, d'autre part la ville n'avait à lui opposer que mille ou douze cents soldats inexpérimentés, et six canons de faible calibre. Le succès obtenu, la ville tint à gloire d'acquitter la dette de la reconnaissance. N'était-ce pas justice? Mais, non contente de faire honneur à ses premiers engagements, elle décida que ses fils en paieraient annuellement les intérêts. Les dettes de la reconnaissance ne se prescrivent jamais; honte et malheur à qui les répudie! Quant au terme de « miracle » que M. Valliez nous prête, nous ne l'avons pas employé d'après l'enseignement de l'Eglise. Toutefois, si l'autorité ecclésiastique avait cru devoir s'en servir, en prononçant sur le fait d'une intervention surnaturelle, nous n'aurions point hésité à le répéter après elle ; comme nous n'hésiterons jamais, aidé de la grâce de Dieu, à conformer nos paroles et nos actes à ses enseignements.

Que le lecteur nous pardonne des détails étrangers en apparence à notre sujet, et qui seraient même un véritable

hors d'œuvre, ni notre livre n'avait pour titre : « Compiègne, » sa forêt, ses alentours. » Revenons maintenant à Aubry-Lecomte et à ses travaux.

X.

N'oublions pas de rappeler que pendant la tenue du camp de 1841, assis dans la plaine de Choisy, le duc de Nemours invita Aubry-Lecomte à faire une vue du camp d'Orléans. Au mois d'avril 1844, Aubry-Lecomte abandonna ses chers ombrages de Compiègne pour retourner à Paris. Infatigable travailleur nous le voyons produire et produire sans relâche, jusqu'à l'heure où le crayon tombe de ses doigts épuisés. Il édita successivement « la soif de l'or » de Prud'hon en 1844, « la vierge de Parme » du Corrège en 1845, « l'ode » d'Auguste Galimard, « une pensée » de Prud'hon en 1846, et vingt autres planches.

Deux artistes d'un genre différent, mais tous deux adonnés au dessin et à la lithographie, Aubry-Lecomte et Raffet, tous deux célèbres n'avaient jamais eu l'occasion de se trouver ensemble, lorsqu'ils se rencontrèrent pour la première fois en 1848, chez Auguste Bry. Ce dernier était l'imprimeur lithographe des deux et l'ami intime du second. Depuis longtemps Aubry-Lecomte et Raffet professaient une mutuelle estime pour leur talent réciproque, aussi cette entrevue offrit-elle un charme tout particulier. La nature généreuse et ardente de Raffet n'épargna point à son émule les témoignages d'un chaleureux enthousiasme, sa vierge, d'après Prud'hon, le ravissait en extase ; plus réservé et plus froid dans la forme Aubry-Lecomte lui marqua en termes moins expressifs peut-être, mais profondément sentis, son admiration pour

l'inimitable élève de Charlet et de Gros, Aubry-Lecomte et Raffet étaient faits pour se comprendre et s'estimer. A un cœur droit et honnête, à une âme sincèrement amie du beau, du bien et du vrai, ces deux hommes unissaient des qualités rares; prodigue envers eux, la Providence leur avait échu en partage le génie, la puissance et la fécondité dans le talent. Depuis ce jour, Aubry-Lecomte et Raffet ne cessèrent d'entretenir ensemble des rapports d'une entière cordialité.

Comment passer outre sans parler un peu de Raffet? Sa vie artistique se lie intimement aux fastes de la lithographie en France, elle se rattache d'ailleurs par un point à l'histoire de notre chère ville de Compiègne. Fils de Claude-Marie Raffet, ancien officier au 9e hussards et neveu de Nicolas Raffet, général de brigade, Denis-Auguste-Marie Raffet, naquit à Paris le 1er mars 1804 (1). Comme tous les enfants de ce temps il ne révait que batailles et combats; mais ces instincts guerriers ne dépassèrent pas les années du jeune âge, néanmoins il conserva toute sa vie la passion de l'uniforme et du troupier, et mérita l'éloge que le prince Anatole de Demidoff devait un jour décerner à son talent: « Raffet » est le peintre ordinaire de tous les troupiers du monde (2). » Raffet venait d'atteindre sa neuvième année, lorsque son père fut assassiné dans le bois de Boulogne. Cet évènement

---

(1) A ceux de nos lecteurs qui voudraient connaître plus en détail la vie de Raffet, nous indiquerons le beau livre qu'a publié sur ce grand artiste M. Auguste Bry. Une liaison intime de plus de trente années, lui a permis d'écrire sur son illustre ami une monographie à la fois consciencieuse, piquante et originale. M. Bry a prouvé qu'un habile maniement du rouleau n'avait point alourdi sa main; nous l'en félicitons très sincèrement, 1 vol. in-8°, Paris, E. Dentu, 1861.

(2) *Etapes maritimes sur les côtes d'Espagne*, t. I, p. 19.

vint augmenter la gêne de la famille, car le modeste emploi qu'occupait son chef dans l'administration des postes, venait en aide au ménage et à l'éducation de ses enfants. Toutefois, Madame Raffet ne se découragea point ; au prix d'un surcroit de travail elle entretint momentanément son fils à l'institution Balette, où ses espiègleries artistiques lui causèrent de petits désagréments. A quelque temps de là, Madame Raffet ne pouvant plus payer la pension de son fils, le fit entrer comme apprenti chez un tourneur en bois du faubourg Saint-Antoine.

A dix-huit ans, les penchants naturels de Raffet, qu'il avait jusque là satisfaits aux dépens des murailles, se réveillèrent plus vivaces et plus impérieux que jamais. Quand un enfant révèle dès son jeune âge une aptitude spéciale, en quelque sorte innée pour les sciences ou les arts, c'est folie aux parents ou aux maîtres que de la contrecarrer. Servir le véritable intérêt des enfants, c'est concourir au développement de leur vocation providentielle. Procéder différemment c'est irriter, en les aiguisant au détriment de son avenir, les instincts d'une vocation qui tôt ou tard se manifestera, mais qui, en se produisant tardivement, laissera toujours apercevoir une lacune ; l'absence de certaines notions élémentaires qu'on apprend qu'au jeune âge, ou cette pratique mécanique qu'on n'acquiert vraiment bien, pour la musique par exemple, que de huit à quinze ans. Madame Raffet avait l'intelligence de ces choses, aussi s'ingénia-t-elle à seconder les dispositions de son fils. Après avoir obtenu son admission comme apprenti peintre décorateur sur porcelaine chez Cabanel, Raffet eu ensuite l'heureuse fortune de prendre place dans l'atelier de Charlet. A six mois de là, le 11 octobre 1824, il entrait à l'école des Beaux-Arts. Ce fut à six années de distance des

premiers essais d'Aubry-Lecomte, qu'il aborda la pierre lithographique; ses premières planches furent éditées par Frérot. En 1827, il quitta l'atelier de Charlet pour travailler seul. Poussé par le désir de fortifier ses études précédentes, il sollicita, en 1829, son admission dans l'atelier du baron Gros. Raffet y travaillât sans bruit; l'anecdote suivante en est la preuve. Gros ignorait encore la perle si précieuse que recélait son écrivain artistique.

Depuis 1826, Raffet avait publié un album chaque année, celui de 1830 venait de paraître. « On y remarquait, dit M. Auguste Bry, deux planches capitales : « La Moskowa » et surtout « Waterloo. » Un jour, que notre grand peintre de batailles passait sur le quai, il s'arrête devant l'étalage d'un marchand d'estampes. Combien ce « Waterloo? » — un franc. — Puis après l'avoir examiné attentivement : « C'est beau, c'est très beau ! s'écriait-il, de qui est ce » dessin ? » — « C'est d'un jeune élève de Gros, qu'on » appelle Raffet. » — « Vous êtes dans l'erreur, M. Gros » n'a pas d'élève de ce nom. » — « Je vous demande bien » des pardons, reprit le marchand, mais je puis vous assurer » que je dis vrai, car plusieurs de ces Messieurs me sont » connus, et maintes fois, je les ai entendus appeler ainsi » un de leurs camarades d'atelier. » — « Vous n'avez sans » doute pas la prétention d'être mieux renseigné que moi ; » je ne connais pas Raffet, et je suis le baron Gros. » Le marchand s'inclina en ajoutant : « Je n'avais pas l'honneur » de vous connaître, Monsieur le baron, mais je vous répète « que je suis parfaitement certain de ce que j'avance. » Arrivé » à son atelier, M. Gros demande s'il y a parmi ses élèves un nommé Raffet; plusieurs d'entre eux répondent affirmativement, et notre ami se lève en disant à son maître.

« C'est moi. » — « Ah! c'est vous qui avez fait cela? » lui demanda-t-il en lui présentant la lithographie qu'il venait d'acheter. — « Oui, Monsieur le baron. » — « Et d'après » qui avez vous fait cette planche! » — « Mais, d'après » personne, répondit timidement l'élève, j'ai lu les relations » de cette grande bataille, et j'ai composé mon sujet. » — « Alors que venez vous faire ici. » — « Je viens apprendre » ce que j'ignore. » — « Soyez moins modeste, mon ami, » vous n'ignorez pas grand chose, lui dit le grand peintre en » lui frappant familièrement sur l'épaule; et vous savez, » ajouta-t-il, qu'en fait de batailles, je m'y connais! (1). »

Raffet obtint, en 1832, une médaille d'argent à l'école des Beaux-Arts. Ses études n'interrompaient en rien la publication d'album et de vignettes pour les œuvres de Walter Scott, Chateaubriand, le Musée de la Révolution, etc., etc. A la fin de 1832 il assistait aux opérations du siége d'Anvers et revenait à Paris avec les éléments d'un album mis en vente peu après. La fécondité de Raffet était vraiment phénoménale, tandis qu'il dessinait ou lithographiait pour Furne, Renduel, Pourrat, Barba, Moutardier, Fournier et le journal « l'Artiste, » il trouvait encore le temps de faire des aquarelles et des peintures. Il faut voir dans le salon d'Auguste Bry, à côté des plus ravissants tableaux de Charlet, de Decamps, de Raffet, etc., « la fusillade de Fischau » l'un des épisodes de la Révolution polonaise de 1833. Raffet passa tout le mois de septembre 1836 à Compiègne, afin de s'initier davantage à la connaissance des manœuvres militaires et à la vie des camps; il en revint chargé des plus ravissants croquis. A son retour M. de

---

(1) *Raffet, sa vie et ses œuvres*, page 20 et 21.

Cailleux, directeur des musées royaux, le chargea de peindre pour Versailles, « la prise de Coblentz par Moreau. »

C'est en 1837 qu'il entra en relation avec le prince Anatole de Demidoff, le prince ayant résolu d'entreprendre en Russie une exploration scientifique, industrielle et artistique, s'adjoignit des hommes capables de le seconder, Raffet fut du nombre. Ils parcoururent l'Autriche, la Hongrie, la Valachie, la Moldavie, la Bessarabie, et la Crimée qui devait être, à seize années de distance, le théâtre des exploits et de la valeur des troupes françaises. Ils ne s'arrêtèrent qu'à Taman, au pied du Caucase, et revinrent par Constantinople. Raffet était dans son élément, rien n'échappait à son crayon, parfois même il comptait sans son hôte du moment, témoin l'anecdote suivante. « Au camp de Vosnessensk, dit M. de Demidoff, Raffet plein d'enthousiasme, ne songeait qu'à saisir ces escadrons brillants qui passaient et repassaient devant lui. Un jour qu'il était le plus occupé à reproduire les plus beaux uniformes, il s'entendit appeler par son nom : c'était à coup sûr une de ces voix faites pour commander aux hommes et aux choses, ferme, nette, sonore. A cette interpellation, l'artiste se retourne vivement, que voit-il : l'Empereur lui-même? l'Empereur qui sait son nom déjà, qui lui parle de l'art qu'il professe, qui lui fait pour ainsi dire les honneurs de son armée ! Vous jugez si ce modeste Raffet fut étonné et confus ! Il fit tous ses efforts pour se dérober à sa gloire ; mais à dater de ce moment, il fut traité par l'armée entière comme un protégé de l'empereur (1). »

De retour à Paris, en 1838, il reprit le cours de ses travaux pour Décrouan, Furne, etc., tandis qu'il entreprenait la

(1) *Voyage en Russie*, p. 437.

préparation des cent planches du « Voyage en Russie. » En septembre et octobre 1841, il vint au camp de Compiègne pour y continuer ses études militaires, il en rapporta nombre d'études et de croquis. L'année suivante le duc d'Orléans le chargea de l'illustration de son « Journal de l'expédition des Portes de Fer. » Après avoir achevé quelques vignettes des « Girondins » de Lamartine, il entreprit, vers le milieu de 1847, une excursion sur le littoral de l'Espagne avec M. de Demidoff. Il y cueillit un ample bouquet de croquis, qui entrèrent ensuite dans les « Etapes maritimes » sur les côtes d'Espagne » du prince de Demidoff. Cet amour du croquis lui attira la mésaventure suivante. « Un de ces matins, dit le noble écrivain, notre ami Raffet a été appréhendé par une sentinelle et conduit au corps de garde. L'artiste avait avisé à la façade d'un imposant palais de Grenade, non loin de notre quartier général, quatre niches abritant des figures de grenadiers, mais de grenadiers antiques sculptés au temps de Philippe V pour le moins. Or, comme tout grenadier, fut-il fossile, appartient de droit au crayon de Raffet, l'historien correct de tous les soldats du monde, Raffet se mit en devoir de dessiner ces statues écourtées, parées du reste d'un élégant badigeon jaune. Il avait compté sans la garde qui veille à la porte de ce grand édifice, qui n'est autre chose qu'une caserne d'artillerie. Le soldat invita Raffet à l'accompagner au poste, et là il se trouva un officier qui ne voulut pas relâcher le peintre, d'abord parce que Grenade est une ville forte ; ensuite, parce que la maison en question est un lieu essentiellement militaire, c'est-à-dire une enceinte dans le rayon de laquelle le crayon est proscrit. Raffet y perdit deux heures. Informés du fait nous le fîmes réclamer au plus tôt par nos amis les

officiers, et l'artiste revint parmi nous, peu ému de cette détention, mais fort irrité de l'inaction forcée qui lui avait été imposée (1). »

Les cent planches lithographiées du « Voyage en Russie » ne s'achevèrent qu'en 1848 ; elle furent imprimées par Aug. Bry, ainsi que « le Réveil » du même auteur. En 1849, il parcourut la Suisse et l'Italie, visita le champ de bataille de Novare ; au mois de juillet il entrait à Rome avec nos troupes, de là se rendit à Gaëte où il fit les portraits de Pie IX et du cardinal Antonelli, visita Naples et Portici. Puis il retourna chez le prince de Demidoff au palais de San Donato à Florence, d'où il était parti. Raffet aimait le séjour de San Donato où il recevait la plus charmante et la plus cordiale hospitalité. M. de Demidoff savait que la conquête des hommes et des cœurs ne s'opère que par une succession de procédés délicats ; et par une bienveillance intelligente il s'efforçait de combler la distance que la position ou la naissance avaient mise entre lui et ceux dont il aimait à s'entourer.

Edmond de l'Hervilliers,

Chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre,
membre de l'Académie de la religion catholique de Rome.

(*La suite au prochain numéro*).

---

(1) *Etapes maritimes sur les côtes d'Espagne*, t II, p. 27, 28.

MIETTES DE L'HISTOIRE D'AMIENS(*)

Sur la place du Parvis.

L'hiver nous arrive à souhait ;
La neige vole comme cendre,
Il gèle, il gèle à pierre fendre
Sur la ville qui s'enrouait.

La bise grogne comme un rouet ;
Un saint tout neuf en pierre tendre
Eclate et craque ; on croit entendre
Claquer un petit coup de fouet.

Son nez, chef-d'œuvre de sculpture,
Bondit de moulure en moulure
Avec un cliquetis moqueur.

Les vieux saints et les vieux apôtres,
Sans s'émouvoir disent en chœur :
Ah ! nous en avons vu bien d'autres !

Janvier 1867.

(*) Voir la *Picardie* 1868, p. 85 et suivantes.

Dans la Cathédrale.

I.

« Le 18 Juillet 1385, Charles VI épousa en la Cathédrale la fameuse Isabeau de Bavière. »

Ms. Ach. Machart.

Un soir, je méditais après une prière,
Les yeux dans le passé, les pieds sur un tombeau,
L'Ange du souvenir, secouant son flambeau ;
Ressuscitait les morts dormant dans la poussière.

J'en vis deux, à genoux sur les degrés de pierre;
Belle à damner un saint, la princesse Isabeau
A son doigt constellé sentait glisser l'anneau
Qui mariait le sang de France et de Bavière.

Pendant que les époux échangent leurs serments,
Dérobant son regard sous le front qui s'incline,
Claude amoureusement contemple Messaline.

Noir fantôme attardé dans la forêt du Mans,
Charle épouse Isabeau ! Que ne sors-tu de terre,
Pour jeter la folie entre eux et l'adultère !

1868.

II.

8 mai 1549.

Deux autres. Cette fois, dans le milieu du chœur,
Brillent les écussons d'Angleterre et de France;
Boulogne vient ouïr sceller sa délivrance
Sans avoir à fêter les lauriers du vainqueur.

Le prêtre est à l'autel. — Agneau de Dieu, Sauveur,
Octroyez-nous la paix. — Il se fait un silence.
Edouard tend les bras et vers Henri s'avance.
Henri se lève et presse Edouard sur son cœur.

— La paix soit avec vous, — dit le roi d'Angleterre,
La paix, — répond Henri, — soit avec vous, mon frère,
Et le peuple répond : La paix soit avec nous !

Est-il un *Te Deum*, chanté pendant la guerre,
Qui vaille aux yeux de Dieu ces quatre mots si doux :
La paix soit avec nous ; la paix soit avec vous.

1868.

Gustave LE VAVASSEUR.

ÉTUDE SUR L'ATTRÉBATIE

AVANT LE SIXIÈME SIÈCLE (*).

Les Cimetières.

Avant de visiter et d'étudier les sépultures, dernier terme de la vie la plus belle, comme de l'existence la plus misérable, voyons en peu de mots en quels lieux les plaçaient ordinairement les Romains.

Dans l'Italie, et peut-être aussi dans les provinces les plus avancées en luxe et en civilisation, les familles riches, et surtout les nobles personnages avaient pour leur sépulture des caveaux funèbres nommés sépulcra. C'étaient des chambres dans lesquelles on déposait leurs dépouilles mortelles renfermées dans des urnes et placées, soit sur des gradins disposés le long des murs, soit dans des niches pratiquées dans leurs paroies. Les sépulcres communs recevaient un grand nombre de corps, et souvent ils étaient simples et peu ornés. Ceux des riches au contraire avaient au-dessus de cette salle funéraire un ou deux étages richement décorés, et dans lesquels s'assemblaient les membres de la famille pour pratiquer diverses cérémonies en l'honneur des défunts.

(*) Voir la *Picardie*, années 1863, 1864, 1865, 1866 et 1867 p. 43, 84 468, 519, 558 et suivantes.

Mais toujours l'entrée du sépulcre proprement dit était soigneusement cachée aux yeux, pour ne pas donner aux visiteurs des pensées trop sinistres.

Nous ne connaissons pas de monument de cette espèce en Attrébatie, peut être les cryptes de Bétricourt, dont nous avons parlé tout à l'heure, sont-elles des lieux de sépulture, mais dans ce cas ils seraient bien simples, et bien primitifs; peut-être devons-nous plutôt regarder comme tombe, cette cave trouvée à Sommain il y a quelques années, et qui contenait un assez grand nombre de vases, et aussi ce caveau découvert à Arras dans la rue des Capucins, et qu'il ne nous a pas été permis d'explorer. Les quelques travaux de déblaiement qui ont été faits dans ce dernier par MM. Grimbert, ont procuré une belle statuette antique en bronze que nous décrirons plus loin, et tout nous porte à croire que, s'il avait été possible de cnotinuer l'exploration. on aurait trouvé, ou un sépulcre, ou un petit édicule.

Quoi qu'il en soit, puisqu'il ne nous est pas prouvé que ce genre de sépulture ait été usité dans notre pays, nous ne nous en occuperons pas davantage et nous passerons de suite aux dépôts funéraires que nous rencontrons ordinairement.

Les auteurs, qui ont écrit sur l'histoire de l'antiquité, disent que les Romains n'avaient pas de cimetières, mais qu'ils enterraient leurs morts hors des villes et le long des voies.

Ainsi M. Schayes assure que les lois romaines, à commencer par celle des douze tables, défendaient strictement d'enterrer les morts dans l'enceinte des villes; que les Romains n'avaient pas de cimetières proprements dits, comme les notres, et qu'ils érigeaient leurs tombeaux à l'entrée des villes de chaque côté des routes conduisant aux portes. Comme on

le voit encore de nos jours à Rome, à Pompéie, à Naples et près d'autres villes antiques (1) »

Cependant M. de Caumont est moins affirmatif (2), car il reconnait que les sépultures gallo-romaines étaient placées à proximité des lieux d'habitation, et souvent le long des routes. C'est en effet ce que nous observons dans nos pays, dans les campagnes surtout, où souvent chaque habitation avait près d'elle son cimetière particulier.

A Arras nous en connaissons trois assez importants et qui semblent avoir été communs à tous les habitants, deux sont près de la cité et le troisième était voisin du castrum. Le premier a été exploré, en partie du moins, lorsqu'en 1793 on construisit le bastion de Beaudimont. Il était situé près de la porte Maître-Adam ou Trépresse, par conséquent contre la voie de Thérouanne, en face de la Courtine. On en retira alors une grande quantité de vases de toutes formes et grandeurs, ainsi que des bijoux et bien d'autres objets qui furent recueillis par un amateur de la ville, M. Effroy (3). Malheureusement ce collectionneur est mort depuis et tous ces objets ont été vendus et dispersés, quelques vases restèrent seuls dans la ville et furent déposés au musée.

Le second cimetière se trouvait et existe encore sous la place de la Préfecture actuelle ; nous l'avons étudié en 1847, lors de la construction de l'église Saint-Nicolas. Il se compose de vases sphériques, grands mais assez grossiers, dans lesquels sont déposés d'autres vases plus petits. Ils sont

(1) *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. I, p. 76.

(2) *Cours d'antiquités monumentales*, p. 248.

(3) *Annuaire de* 1808, p. 581.

placés à la suite les uns les autres, à un mètre de distance environ de la voie romaine qui traverse cette place, les uns sous le péristyle actuel de l'église, d'autres sous l'église et d'autres sans doute aussi en dehors du côté de la rue Beaudimont.

L'existence de ce cimetière en ce lieu ferait croire qu'à cette époque, que nous croyons très ancienne, ce terrain était en dehors de la ville habitée, puisque les lois prohibaient les sépultures dans l'intérieur des cités, et il confirmerait notre opinion que les habitations étaient alors situées sur le mont de Baudimont, vers Wagnonlieu.

Enfin le troisième cimetière est placé presqu'en face de la porte Saint-Michel, près de l'ancienne voie de Cambrai; il a été en partie détruit il y a quelques années, lors des travaux qui ont modifié les fortifications de ce côté de la ville. Nous avons vu plusieurs vases trouvés en ce lieu, et qui offrent tous les caractères de ceux du IIIe siècle. Parmi eux se trouve une soucoupe en terre rouge, dont les bords arrondis sont ornés de feuilles en relief. Si, comme il y a tout lieu de le croire, ce cimetière dépendait du castrum nobiliacum, nous serions amenés à reconnaître que la construction de cette forteresse est antérieure au règne de Valens, ou bien que déjà auparavant cet endroit était habité.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, les nombreux cimetières gallo-romains étudiés par nous étaient placés près des habitations et presque toujours dans la direction du nord. Elles prouvent que ces demeures ont eu une bien courte existence, car toutes les tombes trouvées au même endroit sont très identiques, et ont du y être déposées pendant une période de temps très courte.

Les Mausolés.

Autour de Rome, la ville des villes romaines, un luxe très grand se déployait sur les monuments élevés à la mémoire des morts. Les bords de la voie Appienne surtout étaient garnis d'une suite de ces riches tombeaux qui offraient l'aspect le plus pittoresque et le plus varié. En effet plusieurs étaient de véritables édifices, des tours, des colonnes, des pyramides, des palais même, décorés des sculptures les plus riches, des marbres les plus beaux. Mais dans nos provinces frontières, ces mausolés n'étaient souvent que des cippes ou pierres carrées ou oblongues, surmontées d'une plinte, d'un fronton, d'un cône ou d'un buste, et portant gravée sur la face principale l'inscription funéraire. Celle-ci commence souvent par ces mots ou plutôt par ces initiales D. M. (Diis Manibus). Nous n'en connaissons qu'une seule trouvée dans l'Attrébatie, et elle ne porte pas cette invocation, ce qui a fait douter de sa destination comme monument funéraire.

On l'a découvert il y a quelques années en disposant un réservoir dans une partie des boves d'Arras, près de l'ancien castrum, rue Saint-Aubert ; et comme nous avons été assez heureux pour l'obtenir de M. Alphonse Brissy qui l'avait préservée de la destruction, nous allons ici l'étudier.

Une moulure assez simple entoure cette pierre carrée, haute de 46 cent., large de 60 et épaisse de 23, elle sert d'encadrement à l'inscription suivante : LECTÆ PINARI SABINI CÆSAR^{IS}.

Nous avons dit qu'on avait douté de la destination funéraire de cette inscription. En effet les membres du Congrès scientifique réunis à Arras en 1853 se sont occupés de

l'interprêter ; et voici l'explication qu'en a donnée M. Protot membre correspondant de l'Académie de Dijon, explication qui est insérée seule dans les mémoires de ce congrès.

LECTISTERNIUM ÆDE PINARIORUM POST CLADEM SABINI LEGATI CÆSARIS.

Ce qui signifierait : Lectisterne célébré dans le temple d'Hercule par les Pinari après la défaite de Sabinus, lieutenant de César.

« Le Lectisterne ne se célébrait, ajoute-t-il, que très rarement et à la suite de grandes calamités publiques. On descendait alors les statues des dieux de leurs autels ou piédestaux, on les couchait sur des lits disposés dans les temples, et on leur servait à manger pour apaiser leur courroux. » M. Protot croit qu'une cérémonie semblable a pu être célébrée après la défaite de Sabinus et de Cotta, et le massacre des quinze cohortes qu'ils commandaient, et que cette pierre a été érigée en commémoration de cette cérémonie.

MM. le comte d'Héricourt et Godin, auteurs des rues d'Arras, n'adoptent pas cette explication et ils traduisent ainsi cette inscription : à Lecta femme de Pinarius Sabinus affranchi de César. Ils la font remonter à l'époque de l'empereur Adrien qui épousa Julia Sabina, petite nièce de Trajan, et qui séjourna quelque temps dans les Gaules. « Ce prince, ajoutent-ils visita nos pays et parcourut les ports de la Morinie pour y préparer une expédition contre la grande Bretagne (1).

(1) Rues d'Arras, t. I, p. 228.

Avant de nous prononcer cherchons parmi les César ceux qui portaient le nom de Sabinus. Ce sont :

En l'an	40	avant Jésus-Christ,	Calvisius Sabinus.
—	6	—	le même.
—	9	de notre ère,	Pompeius Sabinus.
—	82	—	Flavius Sabinus.
—	214	—	Sabinus.
—	240	—	Sabinus.
—	316	—	Sabinus.

Puis ce célèbre Sabinus qui usurpa la pourpre dans les Gaules en l'an 70, fut vaincu, se cacha dans un souterrain, où il fut nourri par son épouse Apolonia, et fut enfin arrêté et massacré par ordre de l'empereur.

Mais le plus connu dans nos pays est Quintus Tiberius Sabinus, dont les commentaires de César font huit fois mention. Surtout pour les faits suivants :

1° Il était lieutenant de ce prince, et fut laissé avec six cohortes près de la rivière d'Aisne en l'an 55 avant Jésus-Christ.

2° Plus tard il fut envoyé avec trois légions pour maintenir les habitants de Quimper-Corentin, de Constance et de Lizieux.

3° Il combattit ensuite Viridorix et le défit.

4° César l'envoya pendant sa campagne d'Angleterre contre les Ménapiens et les Morins.

5° Peu après il lui confia une légion et cinq cohortes pour aller surveiller près du Rhin, Ambiorix et Cativulcus

6° Enfin il périt avec Cotta et les troupes qu'ils comman-

daient, victimes de leur aveugle confiance dans les déclarations de ce même Ambiorix.

Ainsi pendant deux ans Sabinus combattit dans nos pays du nord de la Gaule, jusqu'à sa mort qui eut lieu sur le territoire des Eburons près de la Meuse.

Les Pinari formaient une famille consulaire importante qui nous a laissé des monnaies ; les Pinari étaient aussi prêtres d'Hercule.

D'après ces données que devons-nous penser de l'inscription trouvée à Arras ? Ses caractères sont bien ceux des premiers temps de la domination romaine dans les Gaules, et le nom de César qui la termine semble indiquer quelques rapports avec ce prince. Car parmi les Sabini Césars ou consuls, aucun, suivant nous, ne commanda dans nos pays. Voici donc, sous toutes réserves, comment nous proposons de traduire cette inscription :

Lectæ (puellœ ou uxoris) Pinari, Sabini (legati ou tribuni) in exercitu Césaris ou bien Lectæ (puellœ ou uxoris), Pinari (tribuni) Sabini (legati) Césaris c'est-à-dire : à la mémoire de Lecta femme ou fille de Pinarus Sabinus officier de César, ou bien à la mémoire de Lecta fille ou épouse de Pinarus, officier sous les ordres de Sabinus, lieutenant de César.

A. Terninck.

(*La suite au prochain numéro*).

Pour les articles non signés,

Lenoel-Herouart.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie

Lenoel-Herouart.

AMIENS. IMP. DE LENOEL-HEROUART.

NOTES GÉNÉALOGIQUES

SUR LA

FAMILLE BOURRÉE[1].

Cette famille, aujourd'hui éteinte, était originaire de Montdidier, et s'était établie dans le Ponthieu au commencement du XVIIe siècle. Sa noblesse lui vient des charges de maître d'hôtel ordinaire du roi, et de trésorier de France à Amiens. Elle n'est mentionnée dans aucun nobiliaire, autrement que pour quelques-unes de ses alliances ou pour ses armes ; en publiant cette note succincte, je cherche à réparer cet oubli, qui existe d'ailleurs pour la plupart des familles qui ont acquis la noblesse depuis les fameuses recherches du règne de Louis XIV. Il semble que les généalogistes ne doivent pas s'occuper de ces dernières, qui ont cependant aussi rendu des services.

I. — Pierre Bourrée, tabellion et procureur à Montdidier, épousa demoiselle Jeanne *L'Empereur*, fille de noble homme Guy, lieutenant de l'élection de Ponthieu, dont il eut :

1° Jean, qui suit.

2° N....., mariée par contrat du 23 novembre 1612,

---

(1) On trouve ce nom écrit tantôt avec un, tantôt avec deux R.

devant Mᵉ François Descaules, notaire à Abbeville, à Mᵉ Claude *Le Maire*, greffier héréditaire de robe courte audit lieu.

II. — Jean Bourrée, receveur des tailles à Abbeville, où il est mort, paroisse Saint-Gilles, le 28 janvier 1647; marié le 2 juin 1606, à demoiselle Louise *Bernard*, dont il eut :

1° Jean, qui suit.

2° Jacques, sieur des Mazures, qui devint lieutenant-colonel.

3° Philippe, tué en 1630.

4° Françoise, mariée le 7 janvier 1629, à noble homme Nicolas *Noel*, conseiller au présidial d'Abbeville, fils de Jean et de demoiselle Barbe Le Bel de Wiammeville.

III. — Jean Bourrée, que l'on trouve qualifié écuyer, sieur de la Mairie, fut d'abord receveur des tailles de l'élection de Ponthieu à Abbeville, puis maître d'hôtel ordinaire du roi ; il alla se fixer à Paris où il mourut. Il épousa, par contrat du 23 octobre 1635, devant Mᵉˢ Lefebvre et Boujonnier, notaires à Abbeville, demoiselle Françoise *Le Bel*, fille de Philippe, sieur d'Huchenneville, dont il eut :

1° Jean, qui suit.

2° François, auteur d'une branche rapportée plus loin.

IV. — Jean Bourrée, écuyer, sieur de la Mairie, trésorier de France, au bureau des finances d'Amiens (1) ; marié le 19 février 1664, à demoiselle Anne *Pietre*, fille de Julien, trésorier de France, commissaire en Picardie, dont il eut, entr'autres :

1° François, qui suit.

2° N...., mariée à Amiens, à N.... *Roussel*, sieur de Cavillon, dont postérité.

---

(1) Il fit enregistrer ses armes en 1698, dans l'armorial général dressé en vertu de l'édit de 1696 (*Picardie*, p. 28, *Ms*. Bib. Imp.).

V. — François Bourrée, écuyer, sieur de la Mairie, contrôleur au bureau des traites à Amiens; marié le 10 mai 1708, à demoiselle Marie-Catherine *Dequen*, veuve de Pierre de Ribeaucourt, dont il eut un fils, qui suit.

VI. — N..... Bourrée, écuyer, épousa demoiselle N..... *des Essars*, dont il eut une fille, qui suit.

VII. — Jeanne Bourrée, morte veuve, paroisse de Saint-Blimond, le 8 avril 1814; avait épousé N..... *Juliart des Manets*, écuyer, dont postérité.

BRANCHE

Des sieurs DES MAZURES et puis DE NEUILLY.

IV. — François Bourrée, repris ci-dessus, écuyer, sieur des Mazures, fut receveur des tailles de l'élection de Ponthieu, à Abbeville; épousa, le 3 juin 1671, demoiselle Antoinette *Manessier*, fille du sieur de Brasigny, dont il eut :

1° Jean-François, qui suit.

2° Marie, qui épousa, en 1712, Charles-Nicolas *Manessier*, seigneur vicomte de Selincourt, dont suite. Ledit sieur de Selincourt, fils de Philippe, sieur d'Aussy, et de demoiselle de Sacquespée-Selincourt, était veuf en premières noces de demoiselle Marie de Montmorency, et en deuxièmes noces de demoiselle Jeanne de Lamiré.

V. — Jean-François Bourrée, écuyer, sieur des Mazures, né à Abbeville, paroisse Saint-Gilles, le 5 février 1679, fut receveur des tailles de l'élection de Ponthieu; il épousa en 1710, demoiselle Madeleine *Gallet-Sombrin*, dame de Neuilly-l'Hôpital, le Preel

et Marcheville, fille de Pierre, écuyer, et de demoiselle Marie de Court, alors remariée au sieur de Buigny-Cornehotte. D'eux est venu, entr'autres, François, qui suit.

VI. — François Bourrée, écuyer, seigneur de Neuilly-l'Hôpital, le Preel, Marcheville, Houdan et autres lieux, né paroisse Saint-Gilles, en 1724, mort sans enfants, même paroisse, en 1794. Marié en 1768, à Paris, à demoiselle Marie Josèphe *de Crecy*, fille de Philippe Paul, chevalier, seigneur de Chavannes et autres lieux en Franche-Comté, et de demoiselle de Mornay. Elle mourut à Abbeville en 1799, et fut inhumée à Neuilly.

Armes : d'argent à trois trèfles de sable, 2 et 1.

Cte Ch. Le Clerc de Bussy,

Membre de la Société des Antiquaires de Picardie
et d'autres Sociétés savantes.

SUITE DU

GALLIA CHRISTIANA.

ÉGLISE D'AMIENS.

81. Louis-Charles de Machault.

1774-1801 (*).

Louis-Charles de Machault était de famille ancienne et fort estimée dans la magistrature. Il naquit le 29 décembre 1737. Son père, Jean-Baptiste de Machault, fut successivement contrôleur-général des finances, commandeur et grand trésorier des ordres du roi, maître des requêtes, garde des sceaux et ministre d'Etat. L'abbé de Machault était vicaire-général et archidiacre d'Amiens en 1760. Sa piété sans doute autant que ses autres qualités firent désirer à M. de La Motte de l'avoir pour coadjuteur, puisque le roi dit en le nommant, en 1772, qu'un « saint réclamait d'avoir un saint pour successeur. » Le 15 mars de cette même année, il fut sacré

(*) Voir la *Picardie* 1868, pag. 25, 87 et suivantes.

sous le titre d'évêque d'Europée (Syrie), dans la chapelle du château de son père à Arnouville, par celui-là même dont il était le collaborateur et devenait le futur successeur, assisté de M. du Bellai, ancien évêque de Fréjus et de M. de Bourdeilles, évêque de Soissons. Cette position durait depuis deux ans et quelques mois, lorsque par la mort de Mgr de La Motte, arrivée le 10 juin 1774, il se trouva investi, de droit, du titre d'évêque d'Amiens, et de la plénitude de la juridiction. Seize jours après, le 26 du même mois, il adresse aux fidèles du diocèse son premier mandement par lequel il ordonne de faire des prières pour le repos de l'âme du prélat défunt. Il y expose avec étendue la vie, les actes, les vertus et la haute sainteté de son prédécesseur avant et pendant son épiscopat, et dans le premier Synode, qui eut lieu au mois d'octobre suivant, il paie un juste tribut de regrets et d'éloges au pieux prélat : il confirme, *ad abundantiam juris*, ses statuts, ordonnances et avis, en repoussant l'opinion de certains membres du clergé qui prétendaient que tous actes de cette nature étaient et demeuraient périmés et invalides par le fait de la mort de leur auteur. Il exhorte vivement les prêtres qui ont charge d'âmes à confesser les enfants au plus tard dans leur huitième année. En juin 1774, au sacre de l'infortuné Louis XVI, il remplit les fonctions de sous-diacre, et seul de tous les prélats qui assistaient à cette cérémonie, le pieux évêque était vêtu en drap, « par un privilége de son siége, » répondait-il au roi qui lui en demandait la raison. En 1775, le 13 février, conformément à une pratique introduite à Milan par saint Charles Borromée, et admise à Rome par le pape Benoit XIV, en 1740, il établit qu'on sonnera la cloche tous les vendredis, vers trois heures de l'après-midi, afin de rappeler aux fidèles l'heure de la mort de Notre

Seigneur Jésus-Christ sur la croix. La même année, il publie une nouvelle édition des Statuts synodaux de 1696, se contentant d'y adjoindre, en forme d'appendice, de nouvelles dispositions jugées utiles par ses prédécesseurs et par lui. La même année encore, à son Synode, il institue un office votif du Sacré-Cœur dont la fête était établie dès 1767. Il promulgue, en cette assemblée, comme il le fit dans les années suivantes, des avis concernant les devoirs imposés au clergé. Au Synode de 1777, il donne une lettre pastorale sur l'obligation à laquelle sont astreints les curés, vicaires et autres prêtres ayant charge d'âmes, d'annoncer la parole de Dieu et de se faire remplacer, s'ils sont eux-mêmes légitimement empêchés. En 1778, la mendicité prenant des proportions inquiétantes, un mandement, en date du 15 août, établit un bureau de bienfaisance, et donne à la ville un règlement pour cet objet. Le saint prélat que son prédécesseur appelait un saint Jean l'aumônier, ne donnait pas seulement des leçons de charité, il les prêchait d'exemple. L'hospice Saint-Charles en particulier, fut l'objet de ses pieuses libéralités : les registres de cet établissement nous apprennent qu'il donna, de son propre fonds, 85,000 livres, lesquelles, réserve faite de quelques rentes dont elles étaient grévées pour de bonnes œuvres, furent employées à la construction des bâtiments qui longent la rue des Louvels. Par suite de cette institution et de ces dons, la mendicité fut interdite dans la ville : les administrateurs versaient le produit des quêtes et des aumônes recueillies dans chaque quartier, au comité chargé d'assister à domicile les indigents, malades ou infirmes, et leur procuraient, suivant les besoins, des secours, des aliments ou du travail. Non content de soulager les infirmités corporelles, le bon prélat contribua de tout son pouvoir à établir,

en plusieurs lieux, pour l'éducation et l'instruction de l'enfance, les Frères des Ecoles chrétiennes et les Sœurs de la Providence, nommées alors les Barètes, du nom de leur fondateur, le P. Barré, minime, né à Amiens. (La maison principale des Sœurs se trouvait dans la rue de Narine, et n'a pas perdu encore le nom de Providence). Il sut aussi mettre à profit le zèle des anciens jésuites dispersés, en leur confiant le soin de donner des missions dans les paroisses du diocèse. Le 7 octobre de la même année 1778, il publie un règlement pour les honoraires des curés, ecclésiastiques et fabriques, lequel fut lu, publié et enregistré ces mêmes jour et an, à l'officialité, sur la requête du promoteur en la cour spirituelle de ce diocèse. L'année 1779, Louis-Charles condamne un livre *d'Epîtres et Evangiles des dimanches, à l'usage du diocèse d'Amiens,* publié sous le sceau de ses armes, chez son imprimeur, et à son insçu : cet ouvrage contenait des réflexions renfermant un grand nombre d'erreurs, de faussetés, de propositions condamnées par le Saint-Siége et par l'Eglise, d'absurdités et d'inepties. Le prélat ordonne aux curés d'en retirer tous les exemplaires qu'ils rencontreront, et de les renvoyer à son secrétariat où l'on en remboursera le prix. L'évêque d'Amiens inquiet et craignant que son diocèse n'eût à souffrir de l'impossibilité où il croyait être de l'embrasser dans sa sollicitude, il est le premier à en provoquer le partage en favorisant le projet, resté inexécuté, de fonder à Abbeville un évêché auquel on aurait uni les menses des abbayes de Saint-Valery et de Saint-Riquier. En 1780, M[gr] de Machault, jaloux de marcher sur les pas de son prédécesseur, fait sculpter à ses frais, par Carpentier, le bas-relief formant tableau de la chapelle de saint-Jean-Baptiste, et l'année suivante, il fournit les fonds nécessaires pour la

décoration de la chapelle de Saint-Firmin. (La première de la nef à côté des fonts baptismaux). Louis-Charles supprima, d'après la commission établie pour la *prétendue* réforme des réguliers, le couvent des Célestins d'Amiens. Par son décret, il assigne une pension au petit nombre de religieux habitant cette maison : et il remet l'administration des immeubles à différentes églises, principalement à la fabrique de la cathédrale, afin que les charges dont ils étaient grévés, fussent remplies et acquittées. Le 9 avril 1781, il lança un mandement contre l'entreprise de l'impression des œuvres de Voltaire, qu'il regardait comme faite dans le but d'affaiblir la foi.

Le 30 mai 1784, l'évêque d'Amiens adopta, pour être en usage dans son diocèse, l'excellent Rituel de Mgr de Pressy, évêque de Boulogne. En 1785, le 5 avril, il publie un règlement par lequel est établie une assurance mutuelle contre l'incendie, entre tous les ecclésiastiques de son diocèse : et en 1787, le 14 avril, les mêmes motifs lui firent établir un nouveau bureau de charité, celui-ci, en faveur des victimes des incendies qui ravageaient trop souvent le pays à cette époque. Les quêtes faites par les incendiés eux-mêmes devaient être prohibées et remplacées par deux quêtes générales dans toutes les paroisses. Le produit en serait réparti entre les victimes des désastres après évaluation des pertes constatées par les magistrats locaux. L'année suivante, Louis-Charles adresse une nouvelle lettre sur le même sujet pour prévenir ses curés qu'il persiste dans la volonté qui lui a fait établir le bureau en faveur des incendiés. Le 20 mars 1787, il publie un mandement à la suite duquel se trouve un précis historique des guérisons miraculeuses opérées, par l'intercession de la sainte Vierge, en la chapelle qui lui est dédiée sous le vocable de Notre-Dame-de-Brebières, dans l'église

paroissiale d'Albert. En 1788, le prélat fut un des membres de la dernière assemblée du clergé de France, convoquée extraordinairement et ouverte le 4 août, pour procurer des secours à l'Etat, arrivé sur le bord de l'abîme. Au Synode de cette même année, il donne à ses curés des avis concernant l'édit de 1787, qui avait rendu l'état civil aux protestants. Les curés ne devront pas publier les bans des non-catholiques, ni se prêter à les marier sous une forme purement civile, ni enfin déclarer aux parties qu'elles sont unies en légitime mariage, sans prétendre du reste qu'elles soient privées des bénéfices de la loi. En 1789, le 30 mars, les trois ordres du bailliage d'Amiens élurent Louis-Charles de Machault, député du clergé aux Etats-Généraux (1) ; il y vota constamment contre les innovations et signa les protestations de la minorité, les 12 et 15 septembre : mais découragé et tenant à cœur d'être fidèle à la loi de la résidence, il parut rarement aux séances, et fut néanmoins un des premiers à y réclamer pour les droits de l'Eglise. Le 31 juillet, la main de Dieu étant appesantie sur son peuple, l'évêque d'Amiens ordonne des prières publiques, pour désarmer la justice divine irritée : et le 26 septembre suivant, après une riche moisson

---

(1) Les ecclésiastiques du 2e ordre élus aux Etats-Généraux, furent MM. Dupuis, curé d'Ailly-le-Haut-Clocher, Lefèvre, curé de Lœuilly, l'abbé Maury, prieur de Libons, Delaplace, curé de Landevoisin, et Fournier, curé de Heilly. Les trois premiers signèrent, le 19 novembre 1790, l'*Exposition des principes*. On n'y trouve pas la signature du curé de Heilly, ni celle du curé de Landevoisin. Mais le 19 avril 1790, on avait la signature de Delaplace, curé de Landevoisin, de Dupuis, curé d'Ailly-le-Haut-Clocher, de Fournier, curé de Heilly, de l'abbé Maury, à une déclaration sur le décret concernant la religion, rendu le 13 avril précédent. Le nom de M. Lefèvre n'y figure pas : assurément il était empêché.

recueillie par un temps des plus favorables, le prélat invite ses ouailles à la reconnaissance, dans des prières de 40 heures. Mais aussi il déplore la fureur avec laquelle une partie du peuple semble courir à sa propre perte, au moment même où son prince s'occupe le plus sérieusement de son bonheur. C'était en effet sur l'invitation de Louis XVI, que ces supplications étaient adressées à Dieu dans tout le royaume. Le 22 octobre, les besoins urgents de l'Etat demandant des secours extraordinaires, pour y subvenir, Louis-Charles écrit aux supérieurs des églises de son diocèse et les exhorte à faire ce que le roi et l'assemblée nationale désirent concernant les pièces d'argenterie qui ne sont pas nécessaires aux églises pour le culte divin. La constitution civile du clergé ayant été proclamée le 24 août 1790, Louis-Charles, dès le lendemain, donne une instruction pastorale (1), touchant la hiérarchie et la discipline ecclésiastique abolie par les décrets de l'assemblée constituante qui avait fixé à Amiens l'évêché du département de la Somme.

L'évêque d'Amiens envoya son adhésion à l'*Exposition des principes sur la constitution civile du clergé*. Le 26 septembre précédent, le pape Pie VI, dans une réponse adressée à l'évêque d'Amiens, dont il loue le dévouement au Saint-Siége, déplore les malheurs publics qui s'accroissent en France. Il l'informe que, dans le but de ne pas outrepasser les limites tracées par ses prédécesseurs, il a remis à une commission choisie parmi les cardinaux, le soin d'étudier le parti à prendre sur les demandes du roi, en ce qui concernait

(1) 95 pages in-8°, à Paris, chez Crapart. C'est la première pièce de ce genre qui ait paru. Elle se trouve aussi dans la collection ecclésiastique de Barruel, t. I, p. 277.

les affaires ecclésiastiques. Au mois de décembre afin de se soustraire aux violences, Louis-Charles de Machault, quitta son évêché pour n'y plus jamais rentrer : presque aussitôt après, la cathédrale d'Amiens est fermée. Alors le vénérable Chapitre de cette église, resté aussi inébranlable dans l'accomplissement de ses devoirs que son évêque, adresse aux membres du directoire du département, une déclaration pleine d'une douloureuse énergie relativement à sa suppression. Le 7 janvier 1791, on chasse d'Amiens les prêtres qui refusent de prêter le serment civil, et le 14 février, par une déclaration (1), l'évêque Louis-Charles rend compte des motifs qui l'ont porté lui-même à refuser son adhésion à un acte qui change la religion et tend à la détruire totalement : aimant mieux perdre les biens et la vie que d'adhérer à rien de ce qui est contraire à la doctrine de l'Eglise. Il termine en exhortant de tout son cœur ses diocésains à entrer dans les mêmes sentiments que lui. Le 4 mars, le prélat, retiré à Tournay, publie une instruction ayant pour but de prévenir la consommation du schisme par l'élection d'un évêque. Louis-Charles y constate déjà que « la spoliation et la des- » truction de quantité d'églises est résolue et exécutée en » partie, avec les plus scandaleuses circonstances. Les » pieuses fondations de nos pères, sont délaissées. Les vierges » consacrées à Dieu, dans la désolation. Les jeunes ecclé-

---

(1) 12 pages in-8°, sans nom d'imprimeur, sans nom de lieu, ni date. Dans l'*Ordo* de 1791, 2e édition on annonce : 1° *Une réfutation de l'instruction pastorale de Mgr l'évêque d'Amiens, par la Société des amis de la constitution*, in-8°, *et un Coup-d'œil philosophique d'un officier des gardes nationales du département de la Somme, sur l'instruction pastorale de Mgr l'évêque d'Amiens*, in-8°.

» siastiques, déconcertés dans les premières voies de leur » vocation. Le patrimoine des autels, du prêtre, de la veuve » et de l'orphelin est envahi. » Il termine ainsi : « En vertu » du pouvoir que nous avons par l'autorité apostolique, de lier » et de délier les âmes.., nous faisons défense à tout prêtre » qui serait élu pour nous succéder dans notre évêché, ou » pour succéder aux curés de notre diocèse, prétendu déchus » à cause du refus de serment, d'accepter et prendre posses- » sion en vertu de ladite élection. Et si ces prêtres étaient » assez dépourvus de conscience et d'honneur pour envahir » notre évêché, ou les cures de ceux qui sont restés fidèles » à la religion, en refusant le serment, nous les excommunions » et les déclarons excommuniés par le seul fait de la prise de » possession, comme formellement intrus et schismatiques. » Ces menaces n'ayant pas été écoutées, le 6 mai, il adresse, de la même ville, une nouvelle lettre pastorale pour protester contre le choix fait par les électeurs de la Somme, d'un évêque schismatique en la personne de l'abbé Eléonore-Marie Desbois de Rochefort, curé de Saint-André-des-Arcs à Paris, et il fulmine contre lui une sentence d'excommunication (1).

(1) La constitution civile du clergé du 24 avril 1790, fixait à Amiens le siége de l'Evêché du département de la Somme, qui relevait de l'arrondissement métropolitain des Côtes de la Manche, dont le siége était Rouen. Desbois fut sacré, le 3 avril, par Gobel, évêque constitutionnel de Paris, et le 10 suivant, il prit, en personne, possession de son église et de l'évêché, après avoir prêté le serment requis par la loi. Un mois après, le 8 mai, il donnait sa *Lettre pastorale* à l'occasion de son installation (1). Il s'y intitule : « *Evêque du département de la Somme, par la miséricorde divine et dans la communion du Saint-Siége.* » Après les compliments au clergé et en particulier à son prédécesseur dont il promet de continuer les largesses,

(1) 25 pages in-4°, à Amiens, chez Caron l'aîné, imprimeur du roi et de Mgr l'évêque.

En même temps, il trace des règles de conduite pour les prêtres fidèles, sur la manière de diriger les catholiques. Il

---

après des adieux fort tendres à l'adresse des paroissiens auxquels il vient d'être ravi, il tonne contre les abus dont il attend la réforme de la sagesse de l'assemblée nationale (1). Cette lettre en contient une seconde aux curés, vicaires et prêtres du diocèse pour les inviter à une réunion dans laquelle on devait faire choix des membres du conseil épiscopal. « Escorté de quelques prêtres, Desbois célébra, le 14 juillet 1791, lors de la fête de Fédération, les saints mystères sur un autel où paraissait, au milieu, la déesse de la patrie, affublée du bonnet de la liberté et parée des couleurs nationales : il en reçut une couronne civique, puis le baiser de paix (2) : le tout accompagné de battements de mains, de cris de *Vive la nation*, que Desbois entonnait lui-même et qu'il invitait à répéter. La cérémonie fut terminée par un repas donné aux vierges patriotes et par une partie d'eau. » Le département de la Somme se fit représenter par Desbois à l'assemblée législative, et c'est de Paris, « où il remplit la mission honorable qui lui a été confiée, » qu'il écrit son mandement pour le carême de 1792 (8 février). Il publia, le 1er février 1793, une lettre pastorale aux pasteurs et aux fidèles sur les principaux actes de catholicité. Les curés devront tenir en double le registre des actes de baptême, de mariage et de sépulture. « Pour avoir droit à obtenir de l'église la dispensation des sacrements, les fidèles devront justifier de leur soumission aux lois nationales. » En même temps, il détermine avec précision les bornes du devoir pastoral dans les cérémonies du mariage et des sépultures. Le casuel est supprimé : le même cérémonial aura lieu pour le riche et pour le pauvre ; il consistera en une messe. Contre cette lettre que Desbois prétendait avoir été délibérée avec son conseil, douze membres, vicaires de la cathédrale, tous appelés par la loi pour former le conseil habituel et permanent de l'évêque, protestèrent pardevant notaire, le 14 février. Ils déclarent « qu'il n'existe aucune délibération : qu'il n'en a été même pris aucune, depuis le retour du citoyen évêque, malgré les invitations que les comparants lui ont faites, de vive voix et par écrit, d'assembler son conseil. » D'un autre côté, le Conseil général du département, dans sa séance du

(1) Cette pièce fut réfuté vigoureusement dans trois lettres écrites par un curé catholique du diocèse, l'abbé Lamar, dont nous parlerons plus loin.
(2) Encore un petit mot à M. Desbois, 18 juillet, page 29.

accorde pour jusqu'au 1er janvier 1793, des pouvoirs spéciaux dans les circonstances difficiles et périlleuses où se trouvent

---

19 février, déclara improuver la susdite lettre et arrêta qu'elle serait adressée à la convention nationale et au ministre de l'intérieur, pour servir et valoir de dénonciation. D'après le Conseil, ladite pièce contenait des maximes contre-révolutionnaires, et tendait à porter les citoyens à la désobéissance aux lois de l'Etat, en attaquant ouvertement la loi du 20 septembre, relative au divorce, et en attribuant aux curés des fonctions qui leur sont interdites concernant le mode de constater l'état civil des citoyens (1). Six mois après, l'évêque intrus était encore dénoncé à la convention. A la suite d'un décret du 1er juillet 1793, les représentants du peuple, « considérant que beaucoup de paroisses de campagnes manquaient de curés ou de desservants, obligèrent les évêques à faire desservir ces paroisses vacantes, par leurs vicaires épiscopaux dont le nombre était plus considérable que ne l'exigeaient leurs fonctions. » Desbois qui, on l'a vu, avait à se plaindre des siens, voulut les *balayer. Ils ne prêchaient que dans les clubs et ne dirigeaient que les sociétés populaires.* Le 1er juillet 1793, il les envoya au nombre de trois, desservir des paroisses rurales dépourvues de curés. Le 28 août, Brandicourt et Montaigu, premier et second vicaires, Laurendeau et Lejeune, vicaires épiscopaux, adressèrent à la convention un arrêté de Peyssard et Elie Lacoste, représentants du peuple, alors à Amiens, annulant la nomination faite par Desbois des deux premiers, déjà membres du Conseil général d'Amiens. Ils signalent en outre les « mesures arbitraires de l'évêque de 1791, comme plus grandes que ne l'était l'arbitraire des évêques de cour. » Or Desbois qui ne voulait pas recevoir d'avis, avait pris des mesures pour soumettre *ces petits vicaires de paroisse qui n'atteindraient jamais à la semelle de mes souliers*, disait-il. Les pétitionnaires concluent à ce qu'il plaise à l'assemblée d'obliger les évêques à conserver les premiers nommés et notamment ceux qui l'auront été par la loi (2). Desbois ne s'empressa pas de satisfaire aux arrêtés, ni au désir de la commune. Dans sa lettre du 25 août 1793, au département, l'an second de la république, l'évêque dit : « Vous m'avez par deux fois

(1) Extrait du registre aux arrêtés du Conseil général du département de la Somme, séance du 19 février 1793, 10 pages, in-4°.
(2) Le Conseil épiscopal du département de la Somme, à la Convention nationale, 6 pages in-4°, Amiens, Caron-Berquier.

la religion et ses ministres ; pouvoirs qui ont été prorogés plus tard jusqu'à révocation (1). Le 6 juin, toujours de la

---

(1) Cette lettre contient 36 pages in-12, et a été imprimée à Paris, chez Crapart.

» donné connaissance de l'arrêté pris par les commissaires nationaux, » Peyssart et Elie Lacoste. Vous connaissez mieux que moi la valeur de » cet arrêté. Je le dénonce par ma lettre de ce jour à la convention (1). » D'un autre côté le ministre et les comités consultés par les vicaires épiscopaux, avaient répondu que la constitution civile du clergé déplaisait aux modernes prélats, sous prétexte qu'elle n'était pas reconnue par la convention, pas plus que les conseils épiscopaux. Mais toutes ces luttes de bas étage furent appaisées par la terreur ! « On emprisonna l'évêque de 1791, et pour l'humilier davantage, on l'avait placé avec des prostituées. Rendu à la liberté, après une détention de 22 mois, pendant laquelle il avait presque perdu la vue, il forma des débris de sa fortune, à Paris, une imprimerie qu'il nomma imprimerie chrétienne (2). » Le 16 juillet 1795, étant en cours de visite à Dompierre, district d'Abbeville, il promulgue un mandement, avec armes, dans lequel il s'intitule évêque d'Amiens (3). Après avoir constaté ce qu'il a eu à endurer, il donne, pour la réorganisation du clergé, une ordonnance contenant soixante-quinze articles. C'est une pièce importante à consulter. De ses presses sortirent : 1° le 19 février 1797, une *Instruction pastorale des évêques réunis à Paris, à leurs diocésains respectifs, pour le saint temps du Carême, et pour la préparation à la communion pascale :* 2° le 22 juin 1797, une 2ᵉ lettre circulaire aux évêques métropolitains de France, pour la convocation d'un Concile national. Desbois (qui signe le premier) et cinq de ses collégues réunis à Paris, annoncent avoir publié une proclamation de foi qui, par son exactitude et son étendue, doit rassurer tous les membrees de la catholicité. « La convocation du Concile, ajoutent-ils, appartient aux métropolitains ; mais n'étant pas réunis, ils sont dans l'impossibilité de prendre une déter-

(3) 53 pages in-4°, à Amiens, chez Caron-Berquier, et à Paris, à l'imprimerie-librairie chrétienne.
(2) Biographie Michaud.
(1) Ibid. page 4.

même année 1791, il souscrit au jugement du Saint-Siége, qui, dans les brefs des 13 mars et 13 avril adressés au

---

mination à cet égard. Tous les évêques, mêmes ceux non exerçant qui sont en France, y sont appelés. » Nous avons cru devoir (surtout d'après l'impulsion de nos cœurs) écrire au Chef de l'Eglise, pour lui annoncer la convocation du Concile national. » Ouverte le 15 août, cette assemblée termina ses travaux au mois de septembre. Desbois, y prit une large part, et en souscrivit les actes ainsi que André Bridoux, député du diocèse d'Amiens. Le 27 juillet 1797, Desbois avec Grégoire, intrus de Blois, et Wandelincourt des Langres, osa et crut donner l'institution canonique à G. Mauviel, vicaire de Noisy-le-Sec, leur collaborateur et secrétaire, qui avait été élu évêque des Cayes (Saint-Domingue). Le 25 mars 1800, l'évêque intrus donne une lettre (16 pages in-8°.) dans laquelle il conjure et supplie les *dissidens* de se rendre à un Synode qu'il convoque. « Là, on devait s'entendre et s'unir. Aucun sacrifice ne lui coûtera, même « celui d'abdiquer, aussitôt que les généreux compagnons de nos sentiments, de nos travaux, y auront consenti. » Il est prêt, dit-il, à aller au-devant de M. de Machault. L'objet du Synode est 1° de relire et de modifier les statuts, selon que les circonstances le demandent : 2° de diviser le diocèse en archiprêtrés, 3° de nommer un archidiacre et un promoteur : 4° de désigner un coadjuteur pour l'évêché d'Amiens. « Personne, dit-il, ne soutiendra certainement que les évêques français, doivent être encore nommés suivant les règles du concordat, c'est-à-dire, par Louis XVIII. » 5° de nommer un député au Concile métropolitain qui doit se tenir cette année à Rouen : 6° d'émettre un vœu pour la célébration du jubilé séculaire, dans le cas où le pape ne serait pas nommé assez à temps pour le publier : 7° de distribuer les *huilles* saintes ; 8° de célébrer un service pour le repos de l'âme de feu Pie VI. Ce mandement est daté de Paris, *ou notre santé nous retient*, dit Desbois (1). Dans cette réunion, on dressa, le 24 avril 1800, une *Lettre du clergé du diocèse d'Amiens au Très-Saint-Père Pie VII* : on y déclare que le prétexte du schisme existant est uniquement la soumission vouée au gouvernement à partir de 1789 : on prétend s'y laver de l'accusation 1° de schisme, quand mille témoignages authentiques attesteront l'union du clergé, avec les successeurs de saint Pierre : 2° d'hérésie, lorsque la foi

(1) Les actes de ce Synode ont été publiés in-8° : nous ne les avons pas eus sous la main.

clergé et aux fidèles, avait condamné la constitution civile du clergé. Le prélat déclare, dans cette adhésion, accepter avec

---

catholique, apostolique et romaine, a toujours été professée : 3° d'intrusion : or c'était un devoir de venir aux secours des troupeaux abandonnés. On termine en demandant que le Saint-Père impose, sur l'objet des divisions, un silence respectueux ; qu'il annonce que le clergé constitutionnel exerce validement et licitement le saint ministère. En outre, le pape est supplié d'affranchir l'Eglise d'une multitude de prétendus vicaires apostoliques, qui répandent, sous son nom, des doctrines fausses et désolantes. Toute cette pièce prouve un aveuglement et une opiniâtreté invincible dans le schisme.

Le Concile métropolitain s'ouvrit à Rouen, le 5 octobre 1800. L'évêque d'Amiens écrivit qu'il était dans l'impossibilité de s'y rendre, par l'effet de sa maladie. Il ne nomma pas même un délégué de son diocèse pour se faire représenter ! Les membres du Concile, eurent à examiner, dès le le lendemain, 6, « les réclamations du presbytère et du député (1) de l'église d'Amiens sur la non-résidence de leur révérend évêque, occasionnée tant par ses infirmités habituelles, que par les importants services qu'il rend à la religion, dans la commission intermédiaire établie à Paris ; ce qui l'oblige à y faire son séjour ordinaire. Le Concile chargea le révérend métropolitain de suivre cette affaire, après sa séparation, en conciliant, comme il a toujours fait, avec le respect pour les principes et les règles canoniques, les égards dus à un prélat qui rend des services importants à l'église. » On ne voyait donc pas de bon œil son absence de son diocèse. Au Concile national tenu à Paris, et clos le 16 août 1801, Desbois joua un rôle assez important dans les discussions. On sait que cette assemblée se sépara au moment où les négociations entre le pape Pie VII, et le gouvernement français avaient abouti au Concordat qui régit encore l'Eglise de France. Il nous reste à mentionner que, le 26 octobre 1801, au moment où il était question de nommer des évêques, après le Concordat, Desbois, avec quatre autres évêques constitutionnels, signa un avis par lequel il déclare n'avoir souscrit qu'avec modifications, à la lettre publiée par le *Moniteur*, concernant la soumission au Saint-Siége. Il donna sa démission à cette époque entre les mains du gouvernement et mourut en 1807. Nous ignorons s'il a rétracté ses erreurs.

(1) François Rogeau, curé d'Esquenne.

respect et soumission le jugement émané du Souverain Pontife, notamment les dispositions qui condamnent le serment, et tous les actes de juridiction faits par les pasteurs intrus et sans pouvoir. En 1792, l'invasion de la Belgique par les armées françaises força l'évêque exilé à chercher un asile en Allemagne, delà en Angleterre, où un agent de la police française essaie de lui tendre des piéges, et le dénonce à l'assemblée nationale, comme s'occupant d'opérer une contre-révolution. Le 1er juin 1795, le prélat exilé adresse des *Avis concernant l'Exercice du saint ministère dans les circonstances présentes* (36 pages in-12, sans nom de lieu ni d'imprimeur). Il y est traité : 1° de l'Enseignement : 2° du Baptême : 3° de l'Instruction des enfants : 4° de la célébration des saints Mystères et de l'administration de l'Eucharistie : 5° de la Pénitence : 6° du Mariage : 7° de l'Extrême-Onction : 8° des Prières après le décès : 9° de la Sanctification des dimanches et fêtes : 10° des Décadis : 11° de l'Abstinence : 12° des Ecclésiastiques assermentés, intrus, illicitement ordonnés, etc., etc. : 13° du Serment de Liberté et d'Egalité : 14° des Réguliers ; 15° des Séculiers : 16° des Biens appelés nationaux : 17° de la Réparation des dommages : 18° des Assignats : 19° des Fonctions publiques : 20° de la Guerre : 21° des Marques de civisme : 22° des Successions. C'étaient, comme on le voit, les règles de la conduite à tenir sur les questions les plus agitées : elles sont pleines de sagesse et de modération.

En 1796, d'après un état de la situation du clergé de France présenté au pape, l'évêque d'Amiens résidait à Paderbornn. Au mois de juin 1798, Pie VI écrit à un certain nombre d'évêques, au nombre desquels figure celui d'Amiens, pour les exhorter à supporter avec résignation les maux qu'ils

ont à endurer. Le 15 août de cette année, Louis-François, signe avec quarante-huit prélats, cardinaux, archevêques et évêques de France, une instruction sur les atteintes portées à la religion. (78 pages, grand in-4° de texte, et 22 pages de notes, sans nom de lieu, ni d'imprimeur). En 1800, le 20 octobre, le prélat adresse de Paderborn à Amiens, une lettre, publiée le 21 novembre suivant par son vicaire-général Voclin : il y révoque les pouvoirs extraordinaires conférés par lui le 6 mai 1791, à tous ses prêtres pour administrer le sacrement de mariage. Il s'afflige en même temps de la conduite des zélateurs fougueux qui rompent la communion avec ceux qui ont fait promesse de fidélité à la constitution, et menace de les interdire s'ils ne se désistent.

Sur la demande adressée à tous les évêques par le Souverain Pontife, le 15 août 1801, le respectueux prélat donne, le 6 novembre suivant, la démission de son siége d'Amiens. « Rentré en France peu de temps après, Louis-Charles se retira dans la terre du comte de Machault, son frère, à Arnouville près de Gonesse, où il a constamment résidé depuis cette époque. Dans les commencements de son séjour en ce lieu, il aimait à se rendre utile pour les fonctions du ministère, et l'on voyait avec édification ce vénérable prélat rendre à la paroisse les services d'un simple curé. Quelquefois il donnait la Confirmation dans les paroisses environnantes (1). » En 1817, les vicaires capitulaires d'Amiens, dans le mandement qui annonce la mort de Mgr Demandolx, disent que la bonté divine protége les années de Mgr de Machault, pour adoucir l'infortune de tant de familles qui

(1) Actes de l'église d'Amiens.

trouvent en lui leur soutien et leur père. La réputation de bienfaiteur de l'indigence acquise à Mgr de Machault datait de loin, puisque son prédécesseur l'appelait un saint Jean l'aumônier. Les journaux du temps mentionnent ses charités. En 1785, on y écrivait qu'il n'était pas un seul pauvre qui dans tout le diocèse, depuis le commencement de l'hiver, ne reçût des secours de tout genre de sa main généreuse. Aussi a-t-il pu dire, en 1791, dans sa déclaration sur le serment civique. « J'ai donné des preuves journalières et incontestables de mon zèle et de mon affection pour le service de la patrie. J'ose dire qu'il n'est personne en cette ville qui ait pris un plus grand intérêt que moi à la misère publique, et qui ait plus contribué à la soulager (page 2). »

Le 8 juillet 1818, Louis XVIII nomma l'évêque démissionnaire d'Amiens à un canonicat du premier ordre à Saint-Denis. Le prélat paraissait, malgré son âge, jouir encore d'une assez bonne santé, quand il se sentit subitement incommodé, le 11 juillet 1820. Il mourut le lendemain 12, dans les sentiments de résignation et d'amour de Dieu qui l'avaient animé toute sa vie.

Son oraison funèbre fut prononcée par M. Letourneur, qui allait devenir prédicateur du roi, et plus tard évêque de Verdun, dans un service solennel, célébré à la cathédrale par Mgr de Bombelles.

(Ouvrages consultés : Mandements et Actes de ce prélat, Actes de l'église d'Amiens, etc.).

L'Abbé Roze.

(La suite au prochain numéro).

DE QUELQUES LIEUX

DU PONTHIEU,

OU VOISINS DU PONTHIEU,

QUI NE FONT PAS PARTIE DE L'ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE. (*)

XVI.

Le Quesne.

La terre seigneurie et châtellenie du Quesne, tenue du roi comte de Ponthieu, en pairie, par Mr François de la Roche, chevr, marquis de Fontenilles, héritier de la maison de Rambures, consistait en deux cents livres de censives et quarante journaux de bois. L'ancien château était alors ruiné et le domaine aliéné.

Et, au-dessous de ce nom du Quesne, le manuscrit de M. de Lamotte indique comme fiefs :

La terre et seigneurie de Rambures en Ponthieu à Mr de Fontenilles ;

Le fief de Dunois, sis à Rambures, au même ;

La terre et seigneurie de la Boissière ;

La terre et seigneurie de Cannessière en partie, l'autre partie tenue de Marœuil ;

(*) Voyez la *Picardie*, 1868, p. 12, 61 et suiv.

La terre et seigneurie de Beaucamp-le-Vieil à Mr d'Arnaud, président en l'élection de Ponthieu ;

Le fief de Saint-Blimond, sis au Quesne, au seigneur de Beaucamp, et consistant en trente livres de censives, un moulin à eau, deux journaux de prés et deux journaux à labour ;

Le fief de Coppe-Dieu, sis au Quesne et consistant en vingt-quatre livres de censives, (le fief de Coppe-Dieu était tenu du fief de Saint-Blimond par le sieur Gillet d'Ailly, d'Abbeville ;)

Enfin le fief de la Maladrerie du Quesne, y séant, et consistant en dix livres de censives;

La cure du Quesne était à la collation de l'abbé de Saint-Fuscien.

XVII.

Liomer.

La terre et seigneurie de Liomer avec Brocourt et Forestel appartenait à Ph. Dugardin, écuyer, seigneur de Bernapré, au lieu des comtes de Moreuil. Liomer, tenu du roi en trois fiefs et trois hommages différents, consistait en un moulin à l'eau, cent quatorze journaux de terres labourables, dix journaux de prés, deux cents journaux de bois et environ trois cent quarante livres de censives ;

Je lis en marge du manuscrit de M. de Lamotte : Saisine le 9 février 1720 à M. de Ponchartrain, moyennant cent quarante-deux mille livres ;

Les fiefs énumérés par le manuscrit de M. de Lamotte étaient :

« Le fief de Campsart, y séant, produisant seize livres de censives et rentages sur quarante journaux de terre ;

» Le fief de la Rivière, y séant ;

» Le fief de Leuilly, y séant, produisant huit livres de censives, douze journaux de bois et vingt journaux de terres labourables.

Dans l'étendue des seigneuries de Liomer et Brocourt, étaient les seigneuries de Saint-Martin, Horrest, de Saint-Jean-lès-Brocourt et du prieuré de Brocourt à l'abbaye de Saint-Pierre-lès-Selincourt, dite de Sainte-Larme, dont étaient mouvants le fief Gallette, un fief de seize livres de censives aux aiants-droits de Mr d'Hocquincourt et un autre fief à Alexandre Lambert, de vingt-cinq journaux et six livres dix sous de censives.

La cure de Liomer était à la présentation du seigneur du lieu.

XVIII.

Le Mesnil-Eudin.

La terre et seigneurie de Mesnil-Eudin, tenue de Senarpont par Mr Ch.-Fr. de Monchy, cher, à cause de dame Marie-Louise de Monchy-Senarpont, consistait en.......

La cure était à la collation du prieur de Senarpont.

XIX.

Nesle-l'Hôpital.

La seigneurie de ce lieu consistait en la terre et seigneurie de Nesle-l'Hôpital, en châtellenie et pairie tenue du roi et en un second fief noble, tenu de Senarpont par Mr François de la Roche, cher, marquis de Fonteuilles, héritier de la maison de Rambures à cause de sa mère.

Le manuscrit de M. de Lamotte n'accorde que dix feux à Nesle-l'Hôpital et ne mentionne après la seigneurie que le fief de Riencourt sis à Rambures.

La cure de Nesle-l'Hôpital était à la collation de l'archidiacre de Ponthieu.

XX.

Neslette.

La seigneurie de Neslette appartenait en partie à Mr François de Monchy-Vismes à cause de dame Marie-Louise de Monchy-Senarpont, son épouse, et consistait en une maison d'un journal, un journal de pré, vingt-sept journaux de terres en côte et deux cent cinquante livres de censives.

L'autre partie de cette seigneurie appartenait à la famille de Rambures et consistait en une maison de quatre journaux, quatre-vingts journaux de terres labourables, onze ou douze journaux de prés, dix journaux de bois taillis, un moulin à blé et deux cent cinquante livres de censives.

Les fiefs qu'énumère le manuscrit de M. de Lamotte étaient :

« Le fief de La Motte, y séant, valant deux cents livres environ, à M. Routier ;

» Un autre fief, y séant, et tenu par les hoirs de Julien Duflos ;

» Un autre fief, y séant, valant environ cent cinquante livres, à M. Wittaineglise dont était mouvant le fief Deslouis à Forestel ;

« Un fief, y séant, tenu de Senarpont.

La cure de Neslette était à la collation de l'abbé de Sery.

XXI.

Rambures (1).

La terre et seigneurie de Rambures, à Mr le marquis de Fontenilles, tenue de la châtellenie du Quesne, consistait en un

(1) Rambures est dans l'arrondissement d'Abbeville. Je consigne dans ces pages les indications que j'ai oublié de donner à la place qui leur convenait mieux dans l'*Histoire de cinq villes et de trois cents villages, au canton de Gamaches*.

château, champart, censives, cent quarante livres en argent, deux cent trente-six chapons, dix-neuf poules, cent soixante-quinze septiers d'avoine, le tout en Ponthieu, avec quelques terres ou pâtures. Le reste des censives et terres du domaine était en bailliage et tenu en fief du château de Gamaches.

Un fief séant à Rambures, à M. Bequin-Dufresnel, curé de Saint-Sépulchre, consistait en trente et une livres de censives, une ferme et cent cinquante journaux de terres labourables.

Les fiefs qu'énumère en outre le manuscrit de M. de Lamotte étaient :

« Le fief d'Hemerville, y séant, au sieur Lesergeant, consistant en deux livres dix sous de censives, une maison et cinquante-huit journaux de terres labourables ;

» Les deux fiefs d'Offoy et de Verloins, au sieur P. Danzel, écuyer ;

» Le fief de Dunois, y séant, tenu du Quesne, par M. de Rambures ;

» Le fief de Riencourt, y séant, tenu de Nesle-l'Hôpital. »

La cure de Rambures était à la collation du chapitre de Saint-Firmin, d'Amiens.

XXII.

Saint-Martin-Horrest.

La ferme et seigneurie de Saint-Martin-Horrest, tenue du comté de Ponthieu, par l'abbaye de Saint-Pierre-lez-Selincourt, dite de Sainte-Larme, consistait en une maison, pâturages, bruyères, de trente-deux journaux de terres labourables.

« On ne sait quelles sont les mouvances de cette seigneurie. »

XXIII.

Saint-Aubin-Rivière.

La terre et seigneurie de Saint-Aubin-en-Rivière, tenue de Long par messire Henri de Monceaux d'Auxy, chevalier, comte d'Hanvoile, consistait en une maison seigneuriale de douze journaux, champart et censives de deux cents livres, soixante-douze journaux de bois, cent trente journaux de terres labourables, treize journaux et demi de prés et un moulin à eau.

Les mouvances que nous indique le manuscrit de M. de Lamotte étaient :

« Un fief séant à Arguel ;

» Un fief séant à Saint-Aubin, au nommé Le Fébure, sur treize journaux et produisant deux livres dix-sept sous de censives ;

» La seigneurie de Saint-Léger-dit-le-Pauvre, par le prieur, curé du lieu, près Senarpont ;

» A la maladrerie d'Arguel, vingt-deux livres de censives et un journal de pré. »

La cure de Saint-Aubin-Rivière était à la collation du prieur de Mareuil.

XXIV.

Saint-Jean-lez-Brocourt.

La seigneurie de Saint-Jean-lez-Brocourt, à l'abbaye de Sainte-Larme-lez-Selincourt, consistait en douze livres de censives ; elle était tenue du roi, comte de Ponthieu.

Une autre seigneurie « de ce lieu, » à messire Edouard de Calonne, chevalier, seigneur d'Avesne, consistait en quatre-vingt neuf livres de censives et des droits honorifiques.

Les fiefs énumérés comme dépendants de Saint-Jean-lez-Brocourt étaient :

« Un fief, y séant, ci-devant tenu par Jean Meslier, écuyer, consistant en quatre-vingt-neuf livres de rente et censives ;

» Un fief, y séant, et tenu par le sieur Formentin, avocat, consistant en maison, quinze journaux de bois, seize sous de censives et soixante-trois journaux de terres à labour ;

La maison du prieur curé, un bois et les terres presbytérales tenues en fief. »

Le curé de Saint-Jean-lez-Brocourt était un religieux de Sainte-Larme.

XXV.

Saint-Pierre-à-Gouy.

La terre et seigneurie de Saint-Pierre à Gouy entre l'abbaye du Gard et Picquigny, tenue du roi, comte de Ponthieu, par le prieur dudit lieu, consistait en censives sur dix-neuf maisons audit lieu, à Soues et Cavillon, maison priorale et dixmage sur seize cents journaux de terre à Gouy, Crouy, Le Gard, Soues, Rouvroy et Fourdrinoy.

La cure de Gouy était à la collation du prieur.

Plusieurs fiefs mouvaient de Saint-Pierre-à-Gouy, mais l'auteur du manuscrit de M. de Lamotte n'en a « eu ni su les noms ni le détail. »

XXVI.

Senarpont.

Senarpont, nous dit une note de M. Louandre, seigneurie relevant du roi, — trente-trois arrière-fiefs à Noyelette, Airaines et Senarpont.

La terre, seigneurie et châtellenie de Senarpont, tenue du roi en baronnie (puis, dit-on, en comté), appartenait au XVIII[e] siècle, à messire Ch.-Fr. de Monchy, chevalier, à cause de dame Marie-Louise de Monchy-Senarpont, son épouse ; elle consistait en un château de cinquante journaux tant bâtiments que jardins, herbages et plants, deux mille livres de censives en ce bourg et dépendances, deux moulins à eau pour bled, deux moulins à drap, soixante journaux de bois, deux cents journaux de terres labourables, une ferme de dix journaux, trente-six journaux de prés, droit de halle et de pêche, avec la haute justice.

Fiefs :

« La seigneurie de Neslette à M. de Senarpont ;

» Un autre fief sis à Neslette ;

» La terre et seigneurie de Mesnil-Eudin, à M. de Senarpont en partie ;

» Le fief Desquauquères, sis à Bernapré, à M. Briet de Rainvillers ;

» Le fief de la Redderie, sis à Saint-Léger ;

» Le fief Jourdain, sis à Senarpont;

» Les fiefs de Follemprise et Redderie, y séant ;

» La seigneurie de Saint-Léger en partie à M. de Senarpont;

» Le fief de Raimecourt, consistant en une maison, plant, herbage de douze journaux, dix journaux de prés à foin, soixante-quinze journaux de terres labourables, vingt-cinq journaux de montagne en pâturages, quatre journaux de bois et vingt-deux sous de censives, au sieur Vincent d'Hantecourt, écuyer ;

» Un fief sis à Senarpont au sieur Blocquiez, consistant en douze livres de censives et en domaine de trois cents livres de revenus.

» Dixmage en fief au prieur de Senarpont, de cent dix livres ; fief en bois et prez de quatre-vingts livres au commandeur d'Oisemont ;

» Dixme en fief à Saint-Lucien de Beauvais de quatre cent cinquante livres;

» Dixme en fief à l'abbaye de Sainte-Larme. »

La cure de Senarpont était à la collation du prieur du même lieu et celle de Mesnil-Eudin.

XXVII.

Sorel.

La terre et seigneurie de Sorel, à M. Fournier de Wargemont, chevalier, à cause de dame Françoise de Saint-Souplis Belle-Fourière, son épouse, consistait en une maison seigneuriale, un moulin à vent, quatre-vingt quinze journaux de terres labourables, quarante-cinq journaux de bois et deux cents vingt-sept livres de censives.

Les fiefs qui mouvaient de cette seigneurie suivant le manuscrit de Lamotte étaient :

« Un fief, y séant, à Pierre Sueur, consistant en quarante quatre livres de censives, une maison et onze journaux de terres labourables ;

» Un fief, à la maladrerie d'Airaines, de deux journaux de bois ;

» Un fief, séant près de Dreuil, réuni à la seigneurie de Sorel. »

XXVIII.

Soues.

La terre et seigneurie de Soues, tenue du roi, comte de Ponthieu, unie à son domaine, depuis vendue à Jean-Baptiste Le Moictier de Bichecourt, écuyer, seigneur d'Hangest-sur-Somme, consistait en vingt et un journaux de prés, cinquante livres de censives et treize septiers d'avoine.

Le manuscrit de M. de Lamotte compte trois fiefs mouvans de Soues :

« Un fief, y séant, en quatre journaux de plant et onze journaux de terres labourables, au sieur de Bichecourt ;

» Un fief, y séant, à Rouvroy-lez-Hangest ;

» Dixmes en fief à l'abbaye du Gard et au prieur de Saint-Pierre-à-Gouy. »

La cure de Soues était à la collation du prieur de Saint-Pierre-à-Gouy.

XXIX.

Vergies.

La terre et seigneurie de Vergies, à M. le marquis de Fontenilles, héritier de la maison de Rambures, consistait en douze livres de censives sur quinze maisons à Vergies, et un petit droit de champart.

Fiefs dépendants de Vergies :

« Un fief au commandeur de Saint-Mauvis ;

» Un fief à l'abbaye de Sainte-Larme. »

La cure de Vergies était à la collation du prieur de Laleu.

XXX.

Wattevieville, près de Guibermesnil.

La seigneurie de Wattevieville, à messire Georges de Martainneville, chevalier, seigneur d'Offini, tenue de.... consistait en une maison seigneuriale de trente journaux, cent soixante dix-sept journaux de bois, trois cent vingt journaux de terres labourables, et soixante-treize livres de censives.

Mouvances :

Deux fiefs, sis à La Fresnoye, tenus de Wattevieville.

XXXI.

Wérel.

La terre et seigneurie de Wérel était tenue de Hallencourt, par.....

Le manuscrit de M. de Lamotte donne à ce village treize feux.

Les mouvances qu'il indique étaient :

« Le fief de Colembert vers Forceville, à M. de Forceville, écuyer, consistant en vingt-sept journaux de bois, et en cinq livres douze sous de censives;

» Un fief, sis à Werel, en quatre sous six deniers de censives ;

» Une maison de trois journaux et un journal de pré ;

» Un fief, y séant, tenu d'Hallencourt.

XXXII.

Oisemont.

La plus grosse cloche de la paroisse « de Oysemont, » fut fondue en 1672. Elle sortit du moule avec cette inscription : *Deum colo*, *congrego clerum*, *populum voco*, *mortuos ploro*, *Demones fugo, Maria vocor*. J'ay été bénite par frère Bertrand Bernard bp[tre], curé d'Oysemont, et nommée Marie par religieux seigneur Jacques Correl Mercay, chevalier et commandeur d'Oysemont, et par damoiselle Jeanne Depreaux, femme de maître Martin Routier, receveur de la commanderie. Pierre Capperon, fondeur, 1672. — *Manuscrit de M. Siffait.*

E. Prarond.

(La suite au prochain numéro.)

MIETTES DE L'HISTOIRE D'AMIENS*

Passim.

I.

ICI NAQUIT VINCENT VOITURE.

C'était autrefois dans la rue
Des Crignons, au numéro huit,
(Sous la tablette disparue
Le mur a perdu son enduit).
Le touriste qui, d'aventure,
Passe par là, ne peut plus voir
En lettres d'or sur marbre noir :
ICI NAQUIT VINCENT VOITURE.

La tablette n'est pas perdue,
Par ordre de Monsieur D*****.
Elle est maintenant dans la rue
Saint-Germain, numéro vingt-trois ;
La porte est de bonne structure
Deux degrés, un encadrement,
Puis au-dessus pour ornement :
ICI NAQUIT VINCENT VOITURE.

Je vois tous les jours par la ville
Sur des papiers battus des vents :
UNN TEL *change de domicile.*
C'est le droit de tous les vivants.
Mais quelle inconstante nature !
Depuis deux cents ans au tombeau,
Voiture change de berceau.
Quel volage que ce Voiture !

(*) Voir la *Picardie* 1868, p. 85, 134 et suivantes.

Rue de Metz-l'Evêque.

Dans le jardin de l'Evêché
Buckingham vit-il la reine Anne ?
Ebauchèrent-ils un péché
Dans le jardin de l'Evêché ?
Quelqu'un le leur a reproché,
Mais quelqu'un peut bien être un âne.
Dans le jardin de l'Evêché
Buckingham vit-il la reine Anne ?

Pour mon compte je n'en crois rien,
Le roman n'est pas de l'histoire;
La reine était femme de bien,
Pour mon compte je n'en crois rien;
Mais la reine peut-être bien
Souffrait que l'on parût y croire.
Pour mon compte je n'en crois rien,
Le roman n'est pas de l'histoire.

Voiture y fit allusion,
Il savait ce qu'il fallait dire ;
On sait en quelle occasion
Voiture y fit allusion ;
La reine, sans confusion,
Doucement se mit à sourire.
Voiture y fit allusion
Il savait ce qu'il fallait dire.

Vincent Voiture était d'Amiens,
Il évoquait bien des fantômes !
On n'est trahi que par les siens,
Vincent Voiture était d'Amiens.
Mais les fleurs des printemps anciens
Exhalent de vagues arômes !
Vincent Voiture était d'Amiens,
Il évoquait bien des fantômes.

De ses charmes évanouis
La femme un instant fut heureuse ;
La reine eut les yeux éblouis
De ses charmes évanouis.
L'épouse du chaste Louis
Se laissa traiter d'amoureuse !
De ses charmes évanouis
La femme un instant fut heureuse.

On se plaît à l'arrière-goût
Des pommes qu'on n'a pas mordues.
On recule devant le goût,
Mais on aime l'arrière-goût.
C'est le remords qui gâte tout ;
En fait de choses défendues.
On se plaît à l'arrière-goût
Des pommes qu'on n'a pas mordues.

1868.

Gustave Le Vavasseur.

AUBRY LECOMTE

ET LES ORIGINES DE LA LITHOGRAPHIE EN FRANCE (*).

Raffet perdit sa mère le 6 juin 1851 ; la mort de cette femme simple et forte dont l'affection courageuse avait soutenu sa jeunesse au jour des épreuves, l'affligea profondément. La même année Raffet visita Londres, la résidence de San Martino (Ile d'Elbe), où le prince de Demidoff fondait un musée napoléonien et la Hollande; cette activité voyageuse était mise à profit pour les arts. Il acheva ensuite les planches de la campagne de Rome et celles du voyage en Espagne. Dans une lettre en date, à San Donato, du 5 juin 1855, après avoir remercié Auguste Bry d'un toast porté par lui en son honneur à un diner d'artiste, il lui annonce en termes chaleureux le succès de Solférino.

Raffet quitta Paris le 10 février 1860 ; c'était pour la dernière fois. Trois jours avant, « Raffet, dit M. Aug. Bry, vint me prendre pour aller au cimetière du Montparnasse ; il acheta trois couronnes, en déposa deux sur le tombeau de sa

(*) Voir la *Picardie*, 1867, 1868, p. 73, 000 et suivantes.

mère, et de l'un de ses enfants mort en 1844. Après quelques minutes de recueillement, il alla placer la troisième sur la tombe de Charlet. Là il me parla beaucoup du passé, me rappela sa vieille mère, le temps où je l'avais connu, rue de la Verrerie, ce temps qu'il regrettait ! puis au moment de sortir du cimetière, il s'arrêta brusquement. « Ah ! mon cher, » me dit-il, j'allais oublier Furne ! comprenez vous cela ? » Sur mon observation que Furne était au Père-Lachaise. « Cela « n'est pas possible ! » — « Cela est, et je vous en parle » avec certitude, puisque je l'ai accompagné à sa dernière » demeure. » — « J'en suis bien fâché, ajouta-t-il d'un air » très pénétré ; je pars demain et je ne pourrai pas aller » le voir ! » — Tranquillisez-vous, mon cher ami, lui » dis-je, en le voyant tout attristé ; Furne vous tiendra » compte de votre bonne et pieuse intention ! » Il devint rêveur pendant quelques instants, me prit le bras, en disant, comme pour achever sa pensée : « Allons ! » puis il s'éloigna (1). »

Arrivé à Gènes le 11 au soir, il fut malade toute la nuit ; le docteur Caneva reconnut une maladie du cœur très caractérisée ; Raffet mourut le 16 février 1860, à cinq heures du soir, loin de sa famille, et n'ayant pas une main amie pour lui fermer les yeux. Sa dépouille mortelle fut rapportée à Paris. Le prince de Demidoff avait témoigné le désir qu'on la déposat dans la sépulture de sa mère : « Ainsi, disait-il, nous » serons un jour réunis. » Mais on lui fit observer que la famille Raffet ayant un caveau, il serait plus naturel de l'y placer, le prince n'insista pas et voulut se charger des funé-

(1) *Raffet, sa vie et ses œuvres*, p, 105.

raillés. Ajoutons ici que le prince de Demidoff, avec une libéralité bien rare de nos jours, prit les mesures convenables pour assurer l'avenir de Madame Raffet et celui de ses deux fils. « Arrivé au cimetière Montparnasse, le corps de Raffet fut descendu dans la sépulture près de laquelle il y avait à peine neuf jours qu'il était venu prier (1). » Puis Auguste Bry prononça quelques paroles sorties du cœur en mémoire de l'ami de trente ans qu'il avait perdu. « Raffet, dit son biographe, était doué d'un esprit éclairé, d'un grand sens et d'une âme élevée; son naturel était gai et sympathique, son cœur bon et généreux. S'il fut parfois satirique, jamais il ne fut méchant; il oubliait facilement les services qu'il avait pu rendre, mais il se souvenait toujours de ceux qu'il avait reçus, et, quelques légers qu'ils fussent, sa reconnaissance était aussi solide que sincère (2). » Comme Aubry-Lecomte, mais appliqué à un genre différent, il contribua aux progrès et à la diffusion de la lithographie en France.

XI.

En 1848, Aubry-Lecomte interprêta de nouveau trois compositions de Prud'hon. On ne pourra jamais pousser plus loin la science du dessin ; les détails sont reproduits avec une fidélité incroyable ; chacune des petites têtes est modelée avec un art infini ; c'est d'une sobriété d'exécution merveil-

(1) *Ibid.* p. 109-110.
(2) *Ibid.* p. 112.

leuse. L'année suivante le prince Louis-Napoléon Bonaparte, sur le compte favorable qu'on lui rendit des travaux d'Aubry-Lecomte, le nomma chevalier de la Légion d'honneur. Aubry-Lecomte reçut la croix des mains du Président de la République, le jeudi 13 septembre 1849. « Je n'ai voulu, disait » le prince à cette occasion, céder à personne le plaisir et » le droit de vous remettre les récompenses qui vous sont » dues. La plus douce prérogative du pouvoir, c'est d'en- » courager le mérite partout où il se rencontre. J'ai admiré » les chefs-d'œuvres que vous avez offerts au public. » Tous ceux qui connaissaient l'habile lithographe applaudirent chaleureusement à une récompense si bien justifiée : « C'est » une justice tardive et très tardive selon moi, lui écrivait-on » le 14 septembre 1849, mais enfin c'est une justice et je » m'en réjouis très vivement. » L'une des sommités de l'art médical lui écrivait le lendemain. « Enfin justice est rendue à » vos travaux. » — « Parmi les artistes qui à la suite de l'exposition ont reçu des récompenses, écrivait M. Jules Escuyer, dans « le Progrès de l'Oise, » du 16 septembre 1849, nous remarquons le nom d'un artiste bien connu à Compiègne, et par sa famille et par son beau talent. Pendant un séjour de plusieurs années dans notre ville, M. Aubry-Lecomte a créé ici ses plus belles pages peut-être, et c'est encore l'amour de l'art qui a rappelé à Paris l'habile lithographe. Membre du jury lui-même, ce sont ses pairs qui l'ont désigné au Président de la République, et M. Aubry, dans la séance solennelle du 13 septembre, a été proclamé membre de la Légion d'honneur. » Aubry-Lecomte eut la bonne fortune de trouver grâce devant « le National, » car après avoir blâmé dans son feuilleton artistique du 18 septembre 1849, la dispensation des sept croix accordées aux

exposants, il veut bien faire exception pour trois d'entre elles. « MM. Raffet (1), Aubry-Lecomte et Charles Séchan ont chacun, du moins, dans une longue possession et leur rare spécialité de talent, tout ce qu'il faut pour justifier cette distinction. » C'est bien heureux qu'ils aient trouvé grâce devant le farouche « National ! »

« Les Prud'hon traduits si savamment par M. Aubry-» Lecomte,. » comme s'exprimait le chroniqueur artistique de « la Patrie » dans son n° du 29 juillet 1849, ont été imprimés par Auguste Bry. Après la maison Constans qui imprima les œuvres d'Aubry-Lecomte de 1823 à 1828, celles de Lemercier et Bertauts qui les tirèrent de 1828 à 1846, Aubry-Lecomte s'adressa en 1847 à Auguste Bry, qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort. Aujourd'hui encore Madame Aubry-Lecomte recourt à ses presses, pour les nouveaux tirages qu'on lui demande des œuvres de son mari. C'est à Auguste Bry que nous sommes redevable des impressions des Decamps, Fielding, Roqueplan, Bellangé, et de l'incomparable voyage en Russie, splendide ouvrage exécuté par Raffet, et dédié à S. M. l'Empereur de Russie, par S. Ex. le prince Anatole de Demidoff. Auguste Bry « imprima lui-même » et ce à l'entière satisfaction d'Aubry-Lecomte, la jolie tête de vierge de Prud'hon, qui est encore le chef-d'œuvre de la lithographie, puis la « Danaé, » réduction de celle qu'il exécuta en 1824, « les petits fileurs, » « les Dévideurs, » « les Vendanges, »

---

(1) C'est par l'entremise de son ami, M. Auguste Bry, que Raffet fut informée de sa nomination dans la Légion d'honneur; il était alors à Rome. « Il était réservé à Napoléon III, dit M. Bry, de récompenser, de son propre mouvement et malgré son absence, cet enfant du peuple devenu l'une des gloires de la France et dont les premiers essais, comme les derniers travaux, respirent le plus pur patriotisme. » *Raffet*, p. 76.

« Marguerite, » toutes œuvres de Prud'hon ; « l'heureux » ménage » de Greuze, « l'Eve » de Raphaël, etc., etc.—Me trouvant avec M. Bry, je lui faisais part du reproche d'exigence qu'on adressait à la mémoire d'Aubry-Lecomte. — « On a » beaucoup parlé du caractère difficile et méticuleux de ce » grand artiste, me répondit Auguste Bry, mais, ceux qui » connaissent et apprécient les soins laborieux que prend un » dessinateur pour l'achèvement de ses études d'une part, » de l'autre ceux qui se rendent compte de l'influence qu'un » bon ou un mauvais imprimeur exerce sur le résultat de ses » travaux, excuseront facilement cette inégalité dans les » rapports. » C'est ce que MM. Constans et Aug. Bry avec » leur sagacité d'artistes on parfaitement su comprendre.

De 1849 à 1853, Aubry-Lecomte interprêta de nouveau Prud'hon, Raphaël et quelques autres. En 1850, il offrit au musée du Louvre « l'amour et l'amitié » de Prud'hon, qu'il venait d'achever. « Cette nouvelle lithographie due à votre » crayon si fin, si moelleux et si vrai dans ses reproductions, » lui écrivait le 2 mai 1850, le directeur des musées, comte » de Nieuwerkerke, ne fait que me confirmer dans l'idée » avantageuse de votre talent, que vos productions antérieures » me donnaient depuis longtemps. » Quatre ans après M. de Nieuwerkerke le priait d'envoyer au musée de Luxembourg « les Vendanges, » et « le triomphe de Vénus, » d'après Prud'hon, qu'il avait exécuté en 1852, d'après les ordres du Ministre de l'Intérieur, sur un dessin de la collection du Louvre. Cette même année 1852, Aubry-Lecomte avait été membre du jury de l'exposition des Beaux-Arts. « M. le » Directeur-Général des Musées, lui écrivait M. de Chen» nevières le 7 décembre 1852, me charge de vous offrir en » son nom un lot de gravures. Il vous prie de vouloir bien

» accepter cette offrande comme un dédommagement des
» difficiles fonctions que vous avez voulu remplir en qualité
» de membre du jury de l'exposition des ouvrages des
» artistes vivants de 1852. »

Atteint au commencement de l'année 1858, d'une double maladie de cœur et de foie, accompagnée bientôt d'une hydropisie, Aubry-Lecomte vit alors décroître ses forces. Durant cette longue souffrance, qui ne devait cesser qu'avec la vie, Aubry-Lecomte voulut régler les affaires de sa conscience, et se préparer à finir en chrétien. Il n'avait jamais été hostile à la religion ; loin de là, son âme s'abandonnait volontiers aux contemplations religieuses, mais, comme tant d'autres, il avait oublié les jours de sa jeunesse, il avait négligé l'accomplissement des devoirs prescrits par l'Eglise. « Que la volonté de Dieu soit faite, » répétait-il souvent au milieu des plus douloureuses crises. Puis il aimait à se transporter par la pensée à Nice, au milieu de cette luxuriante nature au sein de laquelle s'étaient écoulés les jours de son enfance ; souvent il recherchait, par de là le sépulcre, les traits d'une mère qu'il avait perdue peu de temps auparavant. Enfin le 2 mai 1858, à midi, il rendit doucement son âme à Dieu, après avoir reçu les suprêmes consolations de la foi ; toute sa famille en larmes entourait sa couche funèbre.

En mourant, Aubry-Lecomte légua par testament deux mille francs à « l'Association des Artistes, » et un exemplaire choisi par lui-même de chacune de ses lithographies à la Bibliothèque impériale. « Si quelque chose pouvait atténuer
» l'amertume des regrets qu'à fait naître la perte que les
» arts viennent de faire dans la personne de M. Aubry-
» Lecomte, écrivait le comité de l'association des artistes, le
» 21 mai 1858 à Madame Aubry, ce serait leur universalité

» et l'illustre mémoire que ses travaux ont laissée pour parler
» de lui dans l'avenir. »

» Notre Comité a été choisi par lui pour être le dispen-
» sateur judicieux d'une somme de deux mille francs qu'il
» lègue à ses frères malheureux. Recevez, Madame, l'expres-
» sion de notre gratitude pour un bienfait auquel votre
» généreuse influence a dû prendre une grande part. Nous
» vous remercions, Madame, pour nous et pour les pauvres
» artistes qui seront appelés à jouir de leur part de cette
» libéralité. » Cette lettre est signée par le baron Taylor, président et par les membres du comité ; on y remarque les signatures de Charles et de Louis Rochet, l'auteur de cette ravissante statue de Bonaparte enfant, qui décore la place principale de Brienne-Napoléon.

Voici un autre document non moins honorable pour la mémoire d'Aubry-Lecomte; il émane de M. Jules Taschereau, administrateur de la Bibliothèque impériale : « Paris, le
» 17 juin 1858. Madame, le Conservatoire de la Bibliothèque
» impériale, sous les yeux duquel j'ai mis l'œuvre que nous
» a légué M. Aubry-Lecomte, et à qui j'ai donné communi-
» cation de la lettre dont vous avez bien voulu accompagner
» ce précieux envoi, m'a unanimement et instamment prié
» de vous exprimer toute sa profonde reconnaissance.

» Le rang qu'occupait M. Aubry-Lecomte dans les régions
» élevées de l'art, la faveur du public qui est toujours
» venue consacrer pour lui le jugement des artistes, le soin
» qu'il a apporté à la collection dont vous enrichissez,
» Madame, le département des estampes, tout donne à ce
» don un intérêt, une importance, qui nous le font considérer
» comme un des plus désirables accroissements que le cabinet
» put recevoir. »

Interprète des intentions de son mari, Madame Aubry-Lecomte offrit dans le cours des années suivantes, quelques épreuves rares au comité de l'association des artistes en 1859, au musée du Louvre en 1860 ; et une collection de ses travaux à la ville de Nice en 1862. « La ville de Nice, écrivait M. Malaussena, maire de cette cité, à Madame Aubry » le 10 février 1862, est fière d'avoir donné le jour à un » artiste aussi éminemment célèbre que Monsieur votre mari ; » aussi est-ce avec un sentiment de profonde reconnaissance » que nous acceptons l'offre que vous daignez nous faire » d'une collection de ses œuvres, dont la possession aura, » indépendamment de la valeur artistique, le mérite de » perpétuer parmi nous, le souvenir d'un compatriote. Nous » les montrerons avec un légitime orgueil aux nombreux » étrangers qui visitent chaque année notre ville. » Non content des remerciements particuliers du maire de Nice, le Conseil municipal voulut, au nom de la ville, que l'expression de sa reconnaissance fut consignée dans les registres de ses délibérations. Nous y lisons ce qui suit, à la séance du 6 juin 1862 : « Monsieur le Maire annonce au Conseil que Madame veuve Aubry-Lecomte vient de faire don à la ville de quelques-unes des lithographies de son mari originaire de Nice, où son père était retiré après avoir rempli les fonctions de payeur du département des Alpes maritimes.

» En songeant à doter la ville des ouvrages de son mari, Madame Aubry s'est acquis des droits à la reconnaissance de l'Administration, et M. le Maire propose de lui en témoigner l'expression dans un vote de remerciements.

» Le Conseil municipal déclare s'associer au désir de son président, qui est prié de transmettre à Madame Aubry les remerciements du Conseil. »

Une réflexion importante nous reste à communiquer au lecteur. Loin de nous la pensée d'infliger un blâme à la mémoire artistique d'Aubry-Lecomte; on ne saurait l'admettre après la lecture des pages précédentes. Toutefois faire l'éloge d'un homme n'implique pas de la part du panégyriste une adhésion complète à ses idées, mais bien une estime particulière de sa personne et de ses travaux, abstraction faite du courant d'idées qu'ils ont subi. S'il en devait être autrement, nous aurions renoncé à l'honneur, parfaitement désintéressé, d'écrire la biographie d'Aubry-Lecomte. Père d'une nombreuse famille, nous voulons penser, parler et écrire de telle façon que jamais on ne puisse adresser à notre mémoire le reproche d'avoir loué ou seulement encouragé ce que les doctrines catholiques réprouvent ou ne tolèrent que comme malgré elles. Le lecteur ne trouvera donc pas mauvais que nous formulions ici des réserves personnelles sur une question de principe ; c'est notre droit et notre devoir.

Nous l'avons dit en commençant, dans la direction et la marche de ses études artistiques, Aubry-Lecomte accepta les idées reçues ; si nous examinons le choix des sujets qu'il a traités, nous reconnaîtrons que l'élément païen l'emporte de beaucoup sur l'élément chrétien. Néanmoins comment lui reprocher d'avoir subi l'influence païenne de l'enseignement classique? Il n'appartient qu'à un très petit nombre d'hommes pourvus d'une intelligence supérieure et d'une énergie de volonté peu commune, de réagir contre les erreurs qu'ils ont sucées avec le lait, ou respirées avec l'air ambiant. Aussi je le répète, Dieu me garde de lui imputer à reproche ce qui est seulement imputable à ses maîtres. Mais il nous est permis de regretter qu'il ait tant dépensé de son incontestable talent, au profit de sujets empruntés au paganisme et à la

beauté plastique. Issus d'une société chrétienne, chrétiens par le baptême, il serait naturel que chez nous l'esprit chrétien prédominât dans l'instruction publique. Il n'en est point ainsi : on donne tout ou presque tout au dieu Apollon et rien ou presque rien au dieu Jésus-Christ. De là cette ignorance sans nom de l'histoire et des beautés du christianisme même à ne les considérer que littérairement ; de là cette inintelligence générale des lettres et des arts chrétiens depuis bientôt trois siècles ; de là, comme conséquence pratique, cet appétit désordonné pour la forme que l'art moderne a qualifié de « réalisme. » Le réalisme conduit loin ! On se demande donc pourquoi l'élément chrétien n'entrerait pas pour une plus large part dans les études ? Pas plus que Mgr Gaume, contre lequel tant de clameurs ont retenti, nous ne réclamons l'exil des auteurs païens. N'employaient-ils pas la même langue, ceux des pères de l'Eglise qui ont le mieux écrit en grec ou en latin ? Nous ne désirons rien autre chose que le vénérable prélat ; 1° introduire largement les auteurs chrétiens dans l'enseignement littéraire ; 2° expurger sévèrement les auteurs païens ; 3° enseigner chrétiennement les auteurs païens placés entre les mains de la jeunesse. Ce que nous disons ici s'applique également aux arts plastiques et graphiques. Voilà certes des formules réduites à leur plus simple expression !

Nous ne voulons donc incriminer en rien le talent d'Aubry-Lecomte ; son mérite comme dessinateur était incontestable, mais nous voulons sauvegarder ici nos principes, nous avons voulu constater le talent d'Aubry-Lecomte sans approuver en général les sujets qu'il a choisis pour le mettre en relief ; je blâme le nu et le paganisme, j'admire le coup de crayon et la pureté de la ligne. On remarque dans ses dessins une suavité exempte de mollesse, une certaine onction péné-

trante qui leur communique un charme indéfinissable, reflétant pour ainsi dire la sérénité habituelle de l'artiste. La correction du trait, la vérité de l'expression, l'élévation du style, voilà ce qu'il cherchait dans ses modèles, voilà ce qu'il savait leur restituer, grâce à l'exquise délicatesse de son crayon et à la finesse de son goût. Aubry-Lecomte avait ce qu'on nomme aujourd'hui la religion du beau, n'est-ce pas le point d'honneur du véritable artiste. Le beau dans l'art, le bien dans la conduite de la vie, tel paraît avoir été le double but qu'Aubry s'était proposé d'atteindre.

Les sociétés artistiques auxquelles Aubry-Lecomte était agrégé payèrent toutes un juste tribut d'honneur et de reconnaissance à sa mémoire. « Chez Aubry-Lecomte il y » avait mieux que le talent, le cœur d'un grand artiste, » disait le président de « la Société Académique des enfants » d'Apollon, » à la séance publique du 13 juin 1858. Aubry-Lecomte avait été admis, en 1844, dans cette association, dont le titre Olympien nous déplaît quelque peu ; il est vrai que, « personnifiées dans les Muses, les inspirations sont » sœurs, lisons-nous à la fin du discours déjà cité ; rayons » d'un même soleil, en s'unissant elles forment la lumière. » Comprenne qui pourra. « La Société libre des Beaux-Arts » voulant rendre un juste hommage aux vertus et aux » talents de celui que vous pleurez, écrivait M. de Mont- » meyliant, secrétaire général, à Madame Aubry, comme aussi » vous donner unanimement l'assurance que le nom d'Aubry- » Lecomte n'a trouvé dans son sein que des amis ou des » admirateurs, la Société vous a nommée à l'unanimité » membre honoraire (1). »

---

(1) Lettre du 22 décembre 1858.

Aubry-Lecomte était bienveillant aux artistes ; loin de porter envie à leurs succès, il était heureux de les célébrer lui-même ; il encourageait de ses conseils et de sa bourse les jeunes talents ; il le faisait avec une délicatesse et une bonté charmantes. Aubry-Lecomte fut regretté de tous ceux qui l'avaient connu ; aujourd'hui deux places vides restent à combler dans les arts ; le seront-elles jamais ? celles d'Aubry-Lecomte et de Raffet, je les nomme ensemble, car tous deux ils percèrent vers les mêmes temps, ils partagèrent les mêmes honneurs, et se suivirent à peu de distance dans la tombe.

Edmond de l'HERVILLIERS,

Chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre,
membre de l'Académie de la religion catholique de Rome.

(*La suite au prochain numéro*).

Pour les articles non signés,

LENOEL-HEROUART.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie

LENOEL-HEROUART.

AMIENS. IMP. DE LENOEL-HEROUART.

LES PICARDS AU SALON DE 1868.

Le lundi 11 mai 1868, à huit heures et demie du matin, — jour et heure doublement réservés, les portes comme on sait, n'étant ouvertes au public le lundi qu'à midi, — j'entrais au salon par la porte n° 1, tenant à la main la carte de critique que l'administration délivre annuellement à l'humble *Salonnier* de la *Picardie*, comme aux juges les plus compétents et les plus autorisés.

Derrière moi et par la même porte, s'engouffrait comme un ouragan, un grand diable de six pieds de haut, habillé, gileté, culotté, cravaté, coiffé, chaussé à l'aventure, barbu jusqu'au bout des ongles, chevelu comme le roi Clodion, agité et éventé sans motif apparent comme une statue du Bernin.

L'ange de la tempête m'effleura en passant du bout de son aile, et une voix de baryton métallique, que je pris pour la trompette du jugement dernier, me jeta distinctement mon propre nom dans les oreilles.

— C'est toi petit ? Toujours critique ?

— Toujours... à mes heures et à la place qu'on me donne. Et toi, toujours peintre ?

— Toujours rapin, mon bon ; tous les ans, accroché au pilori, au milieu d'un tas de larrons, mes confrères, qui se croient tous le christ.

— Et qu'as-tu exposé cette année ? Je n'ai pas encore ouvert le livret.

— *Pas n'est besoin de carte*, comme disait Balzac chez Véry, je fais toujours le même tableau ; je ne donne pas dans les Mérovingiens, ni dans les anecdotes littéraires du grand roi, l'histoire

de France commence à saint Louis et finit à Henri IV. Les pourpoints, les dagues de Tolède, les armures et les panoplies, tu verras comme je connais à fond cette quincaillerie et cette friperie-là. Mon idéal, vois-tu, c'est toujours Mélingue dans Buridan, quelle crânerie et quel beau costume ! pas de seconde ni de troisième manière. Soyons fidèles à la vieille. De la *Jeunesse des Mousquetaires*, date la vieillesse de Dumas... tiens, petit, je suis bien aise de te dire tout cela, je l'ai déjà répété cent fois à d'autres qui ne m'écoutent plus. Quelle chance pour un vieux curé qui n'a qu'un sermon rabattu et usé jusqu'à la corde, de se trouver tout d'un coup à même de faire son prône dans une tribu de sauvages ! Je suis le curé et toi, comme Léandre dans les *Plaideurs*, tu fais à toi tout seul l'assemblée. Dis donc, petit, une idée !... si je faisais ton feuilleton !

— Y penses-tu ? tu n'es guères assez bien habillé pour que je te présente à mes bourgeois, plus choisis que nombreux du reste. Tu ne voudrais pas faire ta barbe, je suppose ?

— Jamais ! tiens, pour toi, et par égard pour la société polie à laquelle tu vas me présenter, j'en couperai le petit bout rouge avec des ciseaux ; suis-je gentil, hein ?

— C'est-à-dire que tu as une terrible démangeaison d'être imprimé tout vif. Moi aussi, j'ai une idée ; je t'accepte comme collaborateur.

— A correction ? — jamais, *sim ut sum, aut non sim*. On connaît ses classiques.

— A correction contradictoire; tu diras ton sentiment, moi le mien ; nous allons faire ensemble notre tour de manège, tu seras le cheval et moi le cavalier, oh ! je te rendrai la bride, sois tranquille. Mais il faut te conformer à mon programme.

— Il y a un programme.

— Oui, mon fougueux bucéphale, nous devons suivre une piste restreinte. Mon petit manège s'appelle *la Picardie*, je m'occupe spécialement des artistes nés dans ce pays-là, je parcours le

livret, je les trie sur le volet et je ferme les yeux sur les étrangers, quand ils m'ont servi de points de comparaison.

— C'est un travail d'éplucheuse de lentilles que tu fais là ; eh bien ? je mettrai tout de même les doigts dans ta petite soupe, mais encore est-il qu'il faut que je connaisse les légumes qui doivent entrer dans sa composition.

— Je vais faire ma liste, cherche de ton côté, fais tes remarques, prépare ta langue, sans trop l'affiler ; veux-tu prendre rendez-vous pour demain ?

— A demain, soit, à la même heure.

Mon vieil ami Pipe-en-terre est le meilleur fils du monde ; c'est une sorte d'artiste de vingt-cinquième année, fidèle à ses préjugés, comme à un drapeau ; avec du talent, des connaissances premières, une grande verve et un amour moyen du travail, il a toujours, ainsi qu'il le dit lui-même, recommencé le même tableau ; il obtint si je ne me trompe le grand prix de Rome vers 1840, et donna du premier coup la meilleure note. Plus littérateur qu'artiste, il a admiré Ingres, Flandrin plus encore, il s'est battu pour Delacroix, ne voit Corot que dans une apothéose, juge Daubigny avec le respect dû à un demi-dieu, aborde Courbet avec crainte, ne sachant s'il va marcher sur une ordure ou sur un bijou, apprécie le style, raffole de la couleur, et, par tempérament, monte sur toutes les barricades avec le drapeau révolutionnaire du jour ; avec tout cela, il est resté médiocre par indépendance, trouvant bien ce qui est bien, mais estimant que l'imitation de l'or et des diamants est l'œuvre d'un faussaire ou d'un charlatan. Il a une fougue de langue et une intempérance de pensée que ne dénote pas la modération de son pinceau, hésitant timidement entre la ligne et la couleur ; pour n'imiter personne, il reste dans les régions tempérées, bornées au nord par M. Robert-Fleury père, et au sud par M. Claudius Jacquand.

Pipe-en-terre est un des types les plus curieux de notre époque,

stérile en grands hommes, mais prodigieusement féconde en petites originalités.

Le mardi 12 mai, il était fidèle au rendez-vous ; je le trouvai au milieu du jardin de sculpture, qui aspirait à pleins poumons l'air matinal, et agitait les pans de son paletot comme un coq qui bat des ailes avant de s'élancer au combat.

Il s'affermit sur ses ergots, redressa sa crète avec la main, empoigna le livret rose comme un bouclier et me dit fièrement :

— Je suis prêt.

Je voulus commencer tout de suite mon rôle de modérateur, et je laissai tomber cette goutte d'eau froide dans le lait bouillant.

— Mon ami, si tu veux, de peur de nous tromper et de commettre des oublis, nous allons travailler comme des commissaires-priseurs, marchant devant nous et inventoriant ; nous nous arrêterons aux nos qui nous intéressent, et notre examen fait, nous passerons aux suivants.

— Comme tu voudras ; si la méthode est un peu niaise, elle est claire. La puérilité ne messied pas à l'analyse.

— Commençons-nous par la sculpture ?

— Pourquoi monter pour redescendre ? faisons la sculpture, nous déjeunerons en devisant, à la fortune du buffet, et nous monterons à la peinture, frais et dispos comme Roland et Olivier après leur première passe d'armes.

Pipe-en-terre avait des idées générales sur la sculpture, et comme la synthèse ne perd jamais ses droits, il trouva moyen d'en placer une partie, chemin faisant.

— Un art qui s'en va, la sculpture ! une branche de commerce perdue ! Les tailleurs de pierres et les tailleurs d'habits sont rongés par le même insecte, ce myriapode qu'on appelle *la confection*. Les Dusautoy sont rares et les praticiens hors de prix. Plus rares encore, les Anglais et les Mécènes qui se font prendre mesure, sont difficiles sur la coupe et ne marchandent pas sur la note. Il y a deux espèces de sculpture. La seconde, dont je parle

d'abord, parce qu'il en reste encore quelques vestiges et qu'elle est la plus malade, à raison même de ses prétentions à la vie, la sculpture monumentale et décorative a eu ses splendeurs et ses décadences. Les iconoclastes de la réforme et les néo-grecs du jansénisme, n'ont abattu et mutilé que des chefs-d'œuvres. Le moyen-âge avait ses œagots, la renaissance, ses vilains joujoux. Les naïfs qui ont cru au goût impeccable de nos anciens, ont provoqué dans leur élan irréfléchi cette renaissance effrénée de la statuaire de place publique et de niche officielle, sacrée ou profane, qui a peuplé les rues, les portails, les acrotères et les consoles. Rien de mieux au début, et certaines statues au porche de nos églises, sur leurs piédestaux de bronze ou de granit, valent ce que nous a légué le moyen-âge. Mais combien d'autres attendent, au nom de l'art et du goût qu'un vent populaire les balaie comme les cinq cents effigies de Démétrius Poliorcètes! La confection, petit, la confection! les pauvres églises ne veulent pas rester pauvres, elles ont honte de leur sainte et décente nudité, il n'y a plus de paysannes, il n'y a plus que des contrefaçons de faubouriennes. A la place du chaste bavolet blanc, vite un bonnet en gazillon, avec fleurs caracolantes et perles sonnantes! Une crinoline sous la tiretaine et des fanfreluches aux sabots! On vous habille de pied en cap pour 6 francs, on vous meuble pour le prix d'une image. Il y a des saints à tout prix suivant la taille; et si le patron demandé manque dans le commerce, on change la tête ou l'étiquette. Si le sacré dégénère, le profane est bien autrement vulgarisé et avili. Chaque maison de bourgeois enrichis est un musée, et quel musée! Surmoulages immondes, faïences raccommodées, panoplies en plâtre plombé, bronzes en zinc, chromolithographies et photographies, vieux chêne en poirier barbouillé, etc., etc.; à force de satisfaire l'appétit des bourgeois, la confection, j'allais dire l'infection gagne les délicats, C'est si commode! c'est tout fait, pas cher, et remplaçable à la minute en cas d'accident.

G Normand préposé à la louange des Picards, tu devrais

entonner la trompette héroïque en l'honneur des quatre frères qui viennent d'orner leur maison de la rue du Pont-Neuf, des quatre statues de leurs patrons et d'un bas-relief allégorique. Ceux-là n'ont pas pris au hasard dans le tas. Ils se sont adressés à un véritable artiste, ton compatriote Leharivel-Durocher qui a fait ses preuves à Sainte-Clotilde, à Saint-Leu, dans la cour du Louvre, au foyer du Théâtre-Français ou ailleurs. Ne juge pas de l'œuvre par le bas-relief, couleur de pestiféré, que tu vois ici. Le bronze neuf trahit l'œuvre naïve, et de tout point charmante en vérité; la patine lui rendra toute sa grâce Deux des statues de la rue du Pont-Neuf, le saint Charles et le saint François sont des œuvres hors ligne. Honneur à MM. Saint, de Flixecourt, qui ont donné le noble et trop rare exemple d'un sentiment véritablement artistique. Toutes les aristocraties ont péri ou périront. L'amour des arts peut seul octroyer d'impérissables lettres de noblesse. Si les hommes sont partagés en deux classes, nous sommes incontestablement de la première; tous les artistes sont gentilshommes.

Moi. — Ainsi-soit-il.

Lui. — Et la grande sculpture, l'art grec, l'art pur, la sculpture qui commence à Phidias, et ne finit pas tout-à-fait à Michel-Ange! de celle-ci ne parlons pas, notre nu est malpropre, notre habillé est indécent. Notre nouvelle mythologie a commencé à Pradier, et elle est finie, bien finie heureusement. Regarde ce qu'elle fait aujourd'hui ; je ne me trompe pas, c'est un des tiens.

N° 2723. *Le premier bain*, groupe en plâtre, par M. Lévêque, d'Abbeville.

Coustou, Clodion, Pradier, on retrouve ici toutes les manières et toutes les mièvreries, chignon en l'air, col allongé, pose indécise. Rien de personnel qui signe avant qu'on ait vu le livret.

Le buste est meilleur.

Moi. — J'ai critiqué souvent moi-même M. Lévêque. C'est évidemment un statuaire de la décadence, et de la décadence du

nu, plus propre à copier la Vénus de Gnide qu'à compléter la Vénus de Milo. J'ai dit mon sentiment des trivialités de chair que l'on remarque dans les statues de cet artiste données au Musée d'Amiens. Mais je comptais, et je maintiens mon dire, lui faire aujourd'hui mon compliment sur la noblesse relative de sa jeune mère, dont le déshabillé n'a rien de lascif et dont l'élégance cherchée est à moitié trouvée ; s'il y a des réminiscences, elles sont vagues et rappellent plutôt un genre qu'un maître. Pour moi, M. Levêque est en progrès ; permets que j'applique mon compliment sur ta satire.

Lui. — A ton aise, mais que diras-tu de ces deux grotesques Hermès, l'age d'or masculin et l'âge d'or féminin, n°s 3419 et 3420, auteur M. Léon Bertaux, un des tiens encore, je crois? est-ce antique ? est-ce moderne ? cela se recommande-t-il par le style ? où par la pensée ? cela exprime-t-il ce qu'indique le livret et quel rapport l'âge d'or a-t-il avec ces deux profils maniérés, dont l'un appartient à un faune et l'autre à une grisette.

Moi. — Tout doux, notre ami, si tu continues, tu vas nous dévorer tout crus et je n'oserai plus entrer dans ta cage! Tu commences par formuler ta critique à coups de poing et tu finis par la forger à coups de marteau sur une enclume. Si je ne savais pas que tu ne penses que la moitié de ce que tu dis, et que tes monstres doivent être regardés par le petit bout de la lorgnette, je te dirais d'être plus indulgent pour deux bustes de jardin sans prétention, agréables après tout et qui ne méritent pas la foudre. Tiens, donne toi carrière, nous voici devant un enfant gâté de succès, une médaille d'honneur, M. Carrier-Belleuse. Que dis-tu du monument de Masséna ?

Lui. — Tête populaire, sans maréchalerie et sans plumet à plumes frisées, cheveux nature, pas d'emphase, pas de boulets, pas de drapeau, pas de piaffe, pas d'académie, — bon cela. Masséna n'était qu'un homme, et Carrier-Belleuse est son sculpteur.

Excellents bas-reliefs, de la vigueur, du mouvement, deux esquisses tourmentées, fouillées, capricieuses et cuites à point.

La statue de la Victoire? drôle d'idée que d'avoir fourré de la mythologie à côté de ce Masséna-là. Le réalisme en haut, sans auréole, le spiritualisme en bas,—dissonnance. Après cela, Ingres a bien peint la muse de la musique bénissant le père Chérubini, et le plus sylphe des deux est l'homme. Delacroix a lancé la déesse de la liberté sur une barricade, à côté d'un défenseur de la charte, encore plus débraillé et plus humain que ce Masséna. C'est égal, cette Victoire-là fait un peu tort à son enfant chéri. Du reste elle est gentille, qu'en dis-tu?

Moi. — Gentille, non, elle a même une malheureuse pose et une inflexion forcée de dos qui font grimacer vilainement les attaches de l'omoplate. Mais la pose est des plus heureuses et littérairement parlant, je trouve l'idée de la Victoire réduite au rôle de Calliope burinant, une idée neuve, hardie, à sa place et bien rendue. Cette Victoire-là fera le succès du Masséna, de M. Carrier-Belleuse, d'ailleurs un peu lâché et décousu dans l'ensemble. Si l'effigie du maréchal était ce que tu la vois, rien de mieux. Pas plus que toi je ne me soucie des diamants de Célimène quand j'écoute le Misanthrope, des décorations, des sabres et des plumets qui n'ajoutent rien à la valeur de l'homme, et peuvent rendre grotesque son image inanimée, mais un peu de noblesse ici ne messiérait pas. La trivialité n'est jamais vraie, elle n'est que la partie basse de l'habitude et il y faut l'élément pittoresque, c'est-à-dire la distinction, pour qu'elle puisse s'allier au commandement et se faire obéir. On n'obéit qu'à son supérieur, et jamais à son égal; l'héroïsme ne saurait être trivial ni dans sa pose, ni dans son langage.

Lui. — Allons donc! et Cambronne?

Moi. — Grand enfant! tu crois encore à cette niaiserie scatologique d'un chauvin en belle humeur! Cambronne n'a rien dit. S'il eût agi ou parlé au moment suprême, il eut jeté son sabre

en mourant à la face des Anglais, comme le grand Condé son bâton de maréchal dans la tranchée. Cambronne a peut-être broyé un juron entre ses dents, en croyant mâcher une cartouche. Mais Cambronne mourant est tombé silencieusement sur un tas de morts,

Lui. — Diantre ! comme tu y vas. Et le fameux chapitre des *Misérables*? Cambronne a parlé, le maître l'a dit, que fais-tu de ce chapitre ?

Moi. — Je le supprime avec le mot de la harangue, comme je voudrais pouvoir supprimer la vaine emphase, l'enthousiasme de clairon et les notes fausses qui détonnent à grand orchestre, et se croient la musique de l'avenir, parce qu'elles font du bruit.

Lui. — *Amen*, avec des réserves. Puisque tu portes cette haine salutaire au parti pris, à la réminiscence, à la convention, comment justifieras-tu ces deux petites statues inscrites sous les nos 3592 et 3593, la *Chasse* et la *Nuit*, par M. de Forceville-Duvette, un Picard du cœur de la Picardie.

Mythologie tempérée, la *Chasse !* Ce n'est pas Diane, ce n'est pas Méléagre, c'est la *Chasse*, sous les traits d'un homme, apparemment un des sept Riches de la Grèce, si j'en juge par son arc d'or. Qui donc s'avise de prendre un pareil sujet, quand il n'est pas apprenti lauréat de l'Institut ? Et puis quel âge à ce chasseur? Tête d'adulte, fière, bien posée, sur un col d'Empereur Romain, torse grêle, à muscles indécis, jambes molles, jolis détails, mais pas d'ensemble.

La Nuit !.... pourquoi *la Nuit ?....* pas celle de Michel-Ange, je suppose? Nul en voyant cette Nuit-là, ne sentirait jaillir de son cœur le fameux sonnet, et pourtant les patriotes lyriques ne manquent pas d'occasions de monter leurs lyres ; c'est une nuit bien tranquille, tout est d'accord chez elle, excepté peut-être les jambes. Toujours le morceau passable, finement fait même,.... mais l'ensemble !.... je ne crois pas qu'une même nature ait pu

donner tous ces membres là. C'est de la poésie, un souvenir gracieux de l'anthologie grecque, mais *disjecti membra poetæ.*

Moi. — Mon ami, rentre au fourreau tes hémistiches cinglants et tes armes demi-courtoises ; M. de Forceville n'est point un artiste comme toi, enfant de la palette dont le soleil se lève avec l'ouverture du salon, merle parisien, né siffleur, nourri de moëlle et de blague, et dont le bec et les ongles sont plus longs que solides. C'est un amateur ou plutôt un possédé du noble amour des arts, qui, sa fortune faite, s'est éperdûment et résolûment jeté au cou de son idéal, — la forme sculptée. — Sans guide sûr, sans conseils suivis, il s'est fait ce qu'il est et il a trouvé en lui-même ce qu'il a fait. On ne connaîtra jamais, sans les avoir éprouvées soi-même, les difficultés inouïes qu'il faut surmonter pour arriver en province, dans ces conditions là, à mettre seulement une figure debout, sans autres points de comparaison que les statues des monuments publics, quelques sèches gravures et, si l'on veut consulter la nature, un bout de modèle informe, copié par surprise. Pendant que vous jetez résolûment votre bonnet de coton par dessus les moulins, vos voisins enfoncent les leurs par delà les yeux. On ne travaille qu'à Paris, et encore faut-il être toujours dans la fournaise. Amiens, diras-tu, est un faubourg de Paris et le chemin de fer va vite.... Que dirais-tu d'un Rouennais auquel on aurait conseillé les bains de mer, et qui irait de temps en temps en prendre un au Havre ? Penses-tu que le traitement fût bien efficace ? Regarde les qualités de l'homme que tu critiques, elles sont siennes ; sois indulgent pour les défauts, ce sont ceux de sa position ; en la rappelant, ils l'honorent. Pas d'ensemble ? — tu viens d'apprendre pourquoi. De la mollesse ? — la mollesse, mon ami, est le cachet des sculpteurs du nord ; es tu allé en Belgique ? non, un parisien comme toi ne connaît que les antiques et les modernes du Louvre. Revenu de Rome, il n'y retourne plus ; si tu avais étudié les sculpteurs flamands, tu saurais qu'à l'inverse des peintres du

même pays, leur commun défaut est la mollesse. Rubens est gras, Jordaëns obèse, mais tous deux sont fermes et solides. Si tu connais Duquesnoy de réputation, tu n'as peut-être jamais entendu parler de Blasset. Et pourtant l'*Enfant pleureur* de la cathédrale d'Amiens, balance au moins la réputation du *Manneken-Piss* de Bruxelles. Blasset était un Amiénois, comme M. de Forceville et son ancêtre direct pour la mollesse du ciseau. Pour en revenir à celui-ci, ne chicanons pas la main qui tatonne faute d'une éducation professionnelle qui ne se refait pas. Louons la main qui cherche, et tenons large compte à l'artiste de sa bonne volonté, de sa tête et de son cœur.

Lui. — Ainsi soit-il, et vive Paris, la grand'ville !

Moi. — Si j'ai tout-à-l'heure laissé passer sans réplique ta tirade contre la confection, c'est que j'en approuvais l'esprit et la lettre; mais de la présence de cet abus je tire une conclusion différente de la tienne, c'est qu'il faut traiter avec une grande indulgence tous les vrais artistes qui se condamnent à un labeur ingrat et à la pauvreté en taillant la pierre, le marbre ou le bois. La mécanique, en fait d'art, ne peut-être que la contrefaçon de la main, le singe de l'homme ; mais il faut honorer les hommes qui protestent contre les singes, il faut applaudir aux vaillants et encourager les modestes ; la modestie n'exclut pas la force, et elle est un signe de caractère. L'astérique surtout m'attire et me remplit presque d'admiration. Travailler à son compte et à ses frais pour exposer sa pensée et non le résultat d'une commande, as-tu bien songé à ce que cela demande de courage, de désintéressement et de noble amour de l'indépendance. Si le caractère seul ne donne pas le talent, il y mène tôt ou tard et donne la force de parcourir le chemin.

Aussi, crois-moi, encourageons de notre petit coin, avec entêtement et persévérance aussi, l'auteur des nos 3729 et 3730, M. Louis, de Saint-Omer, dont j'ai déjà signalé seul les œuvres aux expositions précédentes. Son *David* et son *Aiglon*, sont deux

bonnes choses, ils portent tous deux l'astérique à la boutonnière. C'est une croix d'honneur comme une autre.

Encourageons aussi les amateurs des arts dont je n'ai point à refaire l'éloge. Je te vois bien hocher la tête devant le *bull*, que M. du Passage nous montre en arrêt devant une ratière, je parie que ton imagination galope au pays des fantaisies littéraires, et que tu songes à Hamlet, l'épée à la main, *qu'est-ce donc? — Un Rat*. Nous sommes ici en plein réalisme; si le chien est trop gras pour un chien monumental, les *bulls* Anglais sont ainsi rablés et charnus d'encolure; la ratière est un ustensile d'une forme malheureuse, qui se contente d'être utile sans être agréable; c'est encore la nature qui la donne ainsi. Animaux dégénérés, choses disgracieuses, que me voulez-vous? et si vous n'avez pas de formes, que venez-vous faire dans le royaume de la forme? — sans doute, mais chacun choisit son sujet à sa guise, et si l'on peut chicaner l'exécution, discuter le choix même, l'extrême liberté de l'art veut que l'on excuse la tentative. Tu vois que je ne suis pas si encroûté que tu le supposes.

Lui. — Je le crois bien; depuis une heure que tu es à mon bras, tu as déjà gagné la fièvre; seulement tu es trop sentimental, le cœur est bon partout et on ne peut rien sans lui, mais il ne peut rien tout seul; n'est-ce pas toi, qui as dit jadis, petit poëte :

La prière est sœur du baiser
Il y faut le cœur et les lèvres.

Et tu avais très gentiment raison. En fait d'art, vois-tu, il faut l'esprit et la lettre; celle-ci est la traduction de celui-là, et fait seule comprendre l'original. L'artiste est un ouvrier, comme le poëte et l'orateur. Ici, rien n'existe, s'il n'a pris corps. De tout temps nous en avons donné un aux purs esprits, les génies et les anges; les ailes que la tradition leur a mises, et dont se scandalisent les réalistes à courte vue, ajoutent de la matière pour

spiritualiser. — Te reste-t-il beaucoup de sculpteurs Picards à signaler et à examiner ?

Moi. — Un nom nouveau, je crois, M. Destable, de Bouconville, *(Aisne)*, — un buste en plâtre bronzé, — portrait d'homme.

M. Evrard, d'Aire, (*Pas-de-Calais*). — Deux bustes en bronze. — M. Lormier, de Saint-Omer, deux bustes, terre cuite, et plâtre. — Et M. Vast, d'Albert (*Somme*), qui a sculpté un coffret en collaboration avec M. G. Deloye.

Lui. — L'examen de ces œuvres n'appelant pas de critique d'art particulière, allons déjeuner.

Moi. — Un moment, et devrais-tu m'accuser de faire encore du sentiment, je t'avouerai ma tendresse pour les petits. Mais ici, ce n'est que justice, un professeur doit corriger tous les devoirs avant de donner les places, sous peine de légèreté et de mensonge. Nous n'avons ici que des bustes ; mais un buste n'est-il pas une œuvre d'art complexe, qui suffit parfois à la reputation d'un homme? que serait Caffieri sans ses bustes? et, aujourd'hui, certains bustes de Carpeaux, de Crauk, d'Oliva, ne sont-ils pas des chefs-d'œuvres ? je sais bien que la sculpture de physionomie n'est pas à proprement parler de la sculpture ; mais c'est de l'art. Les bustes, cette année, sont fort bons en général et ceux de MM. Destable, Evrard et Lormier figurent avec honneur parmi les autres. M. Vast, auquel je ne reprocherai qu'une collaboration qui donne à l'ensemble de son coffret une sorte d'incertitude de style, a habilement modelé la victoire à cheval qui le surmonte.
Maintenant, je suis à ta disposition. La fourchette est la baïonnette de la paix, et la satisfaction de l'estomac est la compagne de l'indulgence.

De l'indulgence, pas trop n'en faut, grommelait Pipe-en-terre en grimpant quatre à quatre après un frugal déjeuner, les marches de l'escalier qui conduit aux salons de peinture. Le manteau bleu sied aux philantropes, mais il est ridicule sur le dos des

prophètes et des critiques ; de l'indulgence naît l'indifférence, et l'indifférence est la mort. Raisonnons, déraisonnons, ferraillons à droite et à gauche, mais battons-nous, morbleu ! et ne laissons pas rouiller notre bonne lame de Tolède ; de la passion, de la partialité, de la toquade, soit, mais pas d'indulgence, pas de tolérance surtout, et sus aux Philistins ! Mâchoire d'âne qui frappe est plus utile en cette guerre que mâchoire de lion qui baille.

Moi. — Nous voici dans le salon carré.

Lui. — Autrefois le salon d'honneur, maintenant le salon officiel, batailles et portraits ! cavalerie et infanterie ! clergé et magistrature ! Toutefois, moins de têtes couronnées que de coutume ; je ne vois guères en grandeur naturelle que la reine d'Espagne entourée de son état major, sur un superbe andalou blanc, étrillé, peigné et posé pour la circonstance, s'encapuchonnant au repos. Plaignons l'homme d'esprit et de talent qui a accepté une pareille tâche. Velazquez n'eût pas été de trop pour les surmonter, encore en eût-il éludé une bonne partie. Je pardonne du reste beaucoup à l'auteur de cette toile en faveur de cette bonne figure caduque de vieux général, si expressive, qui occupe le fond du tableau à gauche ; je n'ai que faire de connaître l'original du portrait, ressemblant ou non, pour moi il ressemble ; il est à sa place dans la toile avec une physionomie harmonieuse, originale et complète. C'est plus qu'un portrait, c'est une étude et le fard de l'officiel ne fait point tache sur ce visage. Mes compliments au peintre.

Moi. — C'est justice, mon ami, d'autant plus que tes remarques ne sont pas perdues. Le peintre de la reine d'Espagne est M. Porion, d'Amiens, dont je préfère de beaucoup le n° 2042, un portrait de femme en pied, placé dans la salle à côté. Sans une ombre malheureuse qui entoure les yeux d'un cercle noir quasi solide, ce serait un des meilleurs portraits du salon.

Lui. — Amiens ! tu me fais penser à un tableau qui est là devant nous, et à un peintre dont il faut que je te raconte l'his-

toire. Que penses-tu du n° 1157, l'*Impératrice visitant les cholériques à l'Hôtel-Dieu d'Amiens ?*

Moi. — A te vrai dire, c'est une mise en scène assez mesquine d'un souvenir héroïque : Féragu avait beaucoup mieux fait que cela l'an dernier ; au moins ses portraits officiciels étaient-ils ressemblants. Ici, excepté le docteur Tavernier dont la physionomie si caractéristique est heureusement rendue, grâce peut-être au sacrifice du naturel et de la dignité de la pose, les autres assistants sont méconnaissables. L'évêque et le procureur général sont des caricatures, et puis pourquoi ces tuyaux de poële et cette salle d'hôpital ? si on voulait absolument prendre la scène sur le fait, il fallait s'en tenir à l'esquisse de M. Hippolyte Fauvel, et la faire exécuter en peinture.

Lui. — Tout ce que tu voudras, M. Guéric, l'auteur de ce tableau, a du talent ; et, pour t'en convaincre va tout de suite dans les catacombes du salon des exilés, côté Est, voir son portrait du fondateur des frères ignorantins ; d'ailleurs, c'est un nom nouveau, sans précisément être un débutant en peinture, voici comme.

Il n'y a pas que les romanciers qui signent les enfants des autres, il paraît que certains peintres se livrent aussi à la traite des blancs. Un négrier que je ne veux pas nommer, peintre quasi à la mode qu'on ne vit jamais la brosse à la main, huma dit-on pendant plusieurs années un encens qu'il devait à la peine d'un autre, et la fraude découverte, on aurait exhorté le geai à garder son propre plumage et à laisser voler le petit paon de ses propres ailes ; laissons celles-ci, longtemps contenues, se dégourdir, et attendons pour le juger une autre exposition.

As-tu parmi tes Picards quelque peintre de bataille ?

Moi. — Un fort distingué même, M. de Neuville, de Saint-Omer.

Lui. — N° 1859, La *Mort du général Espinasse*, trop rouge ! le feu du combat n'est pas si écarlate que cela, et la fumée du canon est plus épaisse. Du mouvement, de l'abandon, pas trop de

théâtre, et pourtant c'est froid. Toutes ces batailles sont bien difficiles à juger, la mêlée est impossible à rendre et personne ne tente de le faire ; il y faudrait le nu, alors nous tomberions dans les poses académiques. Personne ne se souvient de Salvator, encore moins de Rubens. Personne ne songe même au Bourguignon. Nous avons nos poncifs, bâtards de ceux de Le Brun et de Van der Meulen. Il y a l'Echiquier du général Lejeune; il y avait les machines d'Horace Vernet, panorama Langlois que les fougues d'Ivon et les raideurs de Pils ont fait regretter. Il y a l'anecdote de Bellangé et l'anecdote de Protais, — réussies parfois toutes deux. Il y a aussi l'anecdote de Meissonnier, qui laisse tous les autres feuilletonistes de la peinture derrière lui, quand il le veut, même le spirituel Gérôme ; et à ce propos, sais-tu que la meilleure petite toile anecdotique militaire du salon est dûe à un tout jeune homme, élève de Meissonnier, Edouard Detaille, *la Halte*, n° 774. Si tu n'as pas fait vœu à sainte Colette de ne pas regarder par dessus le mur de ta Picardie, va voir cela, pour reposer tes yeux quand ils commenceront à s'agacer.

En attendant, à l'ouvrage et commençons notre A B C; connais-tu les tiens ?

Gustave Le Vavasseur.

(La suite au prochain numéro).

LE COUVENT DE S^TE-CLAIRE DE PÉRONNE.

Pendant les dernières années de la domination bourguignonne, Péronne avait souvent reçu dans ses murs, en qualité de gouverneur de Picardie, un homme qui a laissé en plus d'un endroit, mais notamment dans nos contrées, de précieux souvenirs de sa piété et de sa bravoure.

C'était Philippe de Crévecœur, chevalier, seigneur d'Esquerdes et de Lannoy, conseiller, chambellan du roi, son lieutenant et capitaine général des pays de Picardie et d'Artois.

Il était issu du second mariage de Jacques, seigneur de Crévecœur et de Thois, avec Jeanne de la Trémouille, dame d'Esquerdes, veuve de Philippe du Bos, et fille de Pierre de la Trémouille et de Jeanne de Longvillers (1). Sa mère, Jeanne de la Trémouille avait été choisie par Philippe-le-Bon, en 1439, ainsi que la comtesse de Namur, pour aller au devant de Catherine de France, fille de Charles VII, jusqu'à Cambrai où elles reçurent cette princesse comme future épouse du comte de Charolais.

Philippe fut, aussi bien que son père, le favori des ducs de Bourgogne, surtout de Charles-le-Téméraire qui le fit chevalier de la Toison d'or en 1467, et ensuite gouverneur de Picardie et d'Artois. Lorsqu'en 1468, Louis XI se livra

(1) Moreri dit : Jeanne de Créquy.

si imprudemment, à Péronne, entre les mains du duc, il demanda qu'on lui donnât pour gardien Philippe d'Esquerdes avec ses troupes.

Le gentilhomme justifia bien depuis la confiance dont le monarque l'avait honoré. En 1477, après la mort de Charles-le-Téméraire, qui ne laissait pas d'héritiers mâles, il remit les places qu'il tenait en Picardie entre les mains du roi, qui le continua gouverneur de la Province. Peu de temps après, à la bataille de Guinegate, il poursuivit vigoureusement l'ennemi jusques aux portes d'Aire. Chevalier de Saint-Michel, et maréchal de France en 1483, il commandait les armées du roi en Picardie, lorsque Maximilien d'Autriche tenta d'y faire entrer ses troupes en 1468, et l'année suivante il fit prisonniers, près de Béthune, le duc de Gueldres et le prince de Nassau, et surprit Saint-Omer et Thérouanne ; mais il manqua Nieuport en 1489.

Louis XI, si soupçonneux quand il s'agissait de fidélité, ne douta jamais de celle de Philippe d'Esquerdes ; et, dans les derniers avis qu'il donnait à Charles VIII, son fils, il lui recommandait de tenir toujours ce seigneur auprès de sa personne pour s'en servir en ses guerres.

Il mourut à la Bresle, près de Lyon, en 1494, en accompagnant le jeune roi à la conquête du royaume de Naples. Son corps fut transporté dans l'église de Notre-Dame de Boulogne où il fut enterré (1).

Philippe de Crévecœur avait épousé, au mois de mars 1468, Isabeau d'Auxi, fille de Jean d'Auxi, maître des arbalestriers de France, et de Jeanne de Flavy dont il n'eut point d'enfants.

---

(1) Voy. Lamorlière. *Maisons illustres de Picardie*, in-4°, p. 57. — Moreri, art. Crévecœur.

Lorsque sainte Colette, l'illustre recluse de Corbie, eut établi dans le midi et dans la Flandre les couvents de sa réforme, la France fut témoin d'un admirable spectacle. De nobles demoiselles qui eussent pu porter bien haut leurs prétentions et leurs espérances dans un monde qui n'était pas digne d'elles, quittaient à l'envi leurs palais et leurs manoirs féodaux pour aller s'enfermer entre les murs d'une étroite cellule, où la pauvreté et la solitude la plus complète remplaçaient auprès d'elles l'opulence et les fêtes joyeuses de la maison paternelle. La fille du duc de Bourgogne avait donné l'exemple, de nombreuses compagnes ne tardèrent pas à la rejoindre.

Le diocèse d'Amiens qu'avaient édifié les premières austérités de sainte Colette, ne fut pas le dernier à ouvrir des asiles aux religieuses de sa réforme. A Philippe de Saveuse et à Marie de Lully son épouse, revient l'honneur de les avoir, les premiers, entourées de leur bienveillance et favorisées de leurs libéralités. C'est à eux, en effet, que l'on doit l'établissement du couvent d'Amiens, fondé par la réformatrice elle-même en 1445, et celui du vieil Arras fondé en 1459, et occupé d'abord par des religieuses qui avaient vécu dans sa compagnie.

En 1472, Marie de Lully, restée veuve, continua sa protection aux monastères qu'elle avait bâtis, et les aida puissamment à obtenir du Souverain Pontife d'importants priviléges que nous trouvons énumérés dans une bulle du pape Sixte IV, donnée la première année de son pontificat, et dont les archives du couvent de Péronne nous ont conservé une copie certifiée par Jean de Duras, évêque de Belley, délivrée le 14 janvier 1474.

Le premier privilége accordé par le Souverain Pontife à

toutes les sœurs vivant sous l'observance régulière réformée « par sœur Colette, de bonne et sainte mémoire, » était de pouvoir se choisir un visiteur qui, canoniquement nommé, et confirmé par le ministre général ou provincial des Cordeliers, remplirait lui seul les fonctions ordinairement annexées à cette charge.

Elles entraient, en outre, en participation de toutes les faveurs précédemment accordées, ou qui pourraient l'être dans la suite par le Siége Apostolique à la nombreuse famille de saint François.

Les religieuses de tous autres monastères, quel que fût leur ordre, entrant dans ceux de Sainte-Claire pour réformer leur vie, pouvaient recevoir des visiteurs et confesseurs de ces derniers, l'absolution des irrégularités qu'elles avaient pu encourir dans ceux qu'elles abandonnaient.

Elles pouvaient aussi être absoutes par eux de tous les cas réservés, même au Souverain Pontife (1).

La bienveillance des Papes et la faveur des grands avaient déjà fait éclore dans nos contrées du nord un certain nombre de couvents de la réforme de sainte Colette. Hesdin avait le sien. Une nièce de Philippe d'Esquerdes l'avait choisi pour s'y livrer aux exercices de la vie religieuse ; et comme l'esprit de prosélytisme est une vertu naturelle aux vrais disciples du Sauveur, une fois en possession de la paix du cloître, elle eût voulu communiquer au monde entier le trésor qu'elle avait découvert.

A son instigation, Philippe de Crévecœur sollicita, lui aussi, du pape Sixte IV, la permission de fonder deux ou trois

---

(1) Voy. Pièce justific. Q.

monastères de l'ordre de Saint-François et de Sainte-Claire; un, dans le diocèse d'Amiens, aux environs de Famechon dont il était seigneur, et les deux autres, à son choix, dans le royaume de France. Cette permission lui fut accordée par une bulle datée du treize des Calendes de janvier 1481, et dans laquelle le Souverain Pontife donne les plus magnifiques éloges à son zèle pour l'extension de la religion et du culte catholique (1).

Péronne fut une des villes désignées à la bienveillance du capitaine général de la Province par le zèle religieux de sa nièce.

La même année 1481, par lettres patentes données à Hesdin, le 26 mars, et vérifiées le 28 par les maïeur et échevins de ladite ville, Philippe de Crévecœur, « désirant » de toute son affection et humble dévocion le salut et » remède de son âme, l'augmentation et accroissement du » sainct service divin; et affin que celles quy, pour l'amour de » la fidélité éternelle, en ce qu'elles ont prins et receu l'habit » et relligion du sainct ordre, Madame saincte Clare par vœu » solempnel, se sont faictes espeuses de Jeshus Christ, » puissent, sellon leur désir et affection, multiplier, naistre, » dilater..... ; inclinant et condescendant favorablement aux » humbles supplications de sa nièpce très chérie en Jeshus-» Christ estant de ladite relligion de sainte Clare, scituée en » la ville d'Hesdin, et de toutes les abbesses sœurs et » couvents d'icelle relligion jadis refformées par deffuncte » de bonne mémoire vénérable religieuse sœur Colette à son » vivant dudict ordre, vivant en observance régulière soubs

(1) Voy. Pièce justific. R.

» l'obédience des révérends pères ministre général et provin-
» cial de l'ordre de sainct Franchois,.... » abandonna la propriété d'une maison qui avait appartenu autrefois à M. de Hardécourt, et qu'il avait acquise depuis peu de M. d'Estourmel. « Elle faisait fronc du long pardevant sur
» la grant rue qu'on dist de sainct Foursy ; tenant par
» derrière, d'un costé sur la rivière, devant les molins au
» blé, et d'aultre costé aussy par derrière à ung abreuvoir
» et place qu'on dist estre molinet, assez près des murs de
» ladite ville. »

La donation était faite, « sous espérance que illec fust
» fondée et instituée une église et monastère en la nommi-
» nacion honneur et révérence dudict ordre et relligion de
» saincte Clare vivant sous ladite réformacion, en telle et
» pareille règle, forme et manière de vivre que les religieuses
» dudict ordre scituées et fondées en ladicte ville de Hesdin ;
» prétendans et espérans estre associés et accompaigniés
» ès messes, prières, oraysons, dévocions et aultres suffrages
» qui dryenavant seront faictes, dictes et célébrées en ladicte
» église et monastère.... (1). »

On ne commença toutefois que l'année suivante la construction du couvent. Une note manuscrite qui accompagne, dans les archives des Saintes-Claires, la pièce que l'on vient d'analyser, et qui contient la date des principaux établissements de la réforme de sainte Colette, fixe, en effet, l'année 1482 pour la construction du monastère de Péronne, et cite pour fondateurs, avec Philippe de Crévecœur, Jacques de Bourbon, — bâtard de Vendosme — qui avait épousé

(1) Voy. Pièce justific. S.

Jeanne de Rubempré, veuve de François de Crévecœur, neveu de Philippe d'Esquerdes, et Jean, duc de Bourbon, qui est encore cité plus loin comme fondateur du monastère de Gien (1496), avec Marie, sa femme.

Le Chapitre de Saint-Fursy fut de meilleure composition que ne l'avait été un demi siècle auparavant l'abbaye de Corbie, et il consentit sans difficulté à l'établissement des Clarisses dans Péronne. Plusieurs fois déjà, Philippe d'Esquerdes, par l'entremise de Baudouin Bucquel du Brussaert, seigneur de Bruntel, général de Picardie, avait fait part aux chanoines de son projet de placer un couvent de Sainte-Claire sous leur juridiction spirituelle, et sur la paroisse de Saint-Quentin-Capelle dont ils étaient collateurs. Lorsque le moment fut arrivé d'exécuter ce projet, le Chapitre, faisant droit à la requête du fondateur, s'entendit avec Me Nicolle Remister, maistre ès arts, et bachelier en théologie, curé de Saint-Quentin-Capelle. « Après plusieurs raisons et considé-
» racions touchant ceste matière, et, par spécial, que par les
» sainctes prières, oraisons et aultres œuvres spirituelles et
» méritoires qu'ils espéroient estre faitz par les frères et
» sœurs ordonnés audit lieu, le peuple estant soubs eulx
» pourroit mieulx estre édiffié et induict pour son salut à la
» louenge de nostre doulx Sauveur Jeshus, de sa très-sacrée
» mère, et de tous les benoicts saincts et sainctes de
» Paradis, » ils consentirent d'un commun accord, en réservant toutefois leur juridiction spirituelle, à la construction du couvent.

Le Chapitre y autorisait même l'établissement d'un cimetière pour la sépulture des frères et sœurs dudit monastère, et « des
» aultres personnes qui illec vaurroient eslire leur sépulture. »
Mais on avait mis à ce consentement plusieurs conditions.

1° Les fidèles des cinq paroisses de la ville — y compris celle de Notre-Dame en Saint-Fursy, — qui voudraient s'y faire inhumer, n'y pouvaient être reçus que du consentement des curés, et après avoir été préalablement présentés en leurs églises respectives dont les droits étaient ainsi sauvegardés.

2° Le Chapitre se réservait comme portion canonique le quart des sommes perçues alors par le couvent, ou volontairement offertes à son église pour les droits d'inhumation et de funérailles.

3° Sauf cette portion canonique, il ne prétendait plus sur ledit hôtel aucun droit de dîme, dons ou oblations quelconques ; il s'en dessaisissait, « en la faveur et contemplacion » dudict seigneur d'Esquerdes, duquel avoient grant confi- » dence et espoir en leurs besoings et affaires avoir ayde et » confort, » moyennant une somme de soixante écus d'or, dont un tiers devait être remis à la fabrique de Saint-Fursy, le reste au curé de Saint-Quentin-Capelle pour être employé en rentes au profit des co-partageants et de leurs successeurs.

4° L'abbesse, à son entrée dans la maison, devait leur présenter ses lettres relatives à cet accord, après les avoir fait confirmer en chapitre.

5° Enfin, les frères et sœurs de la nouvelle maison étaient tenus d'assister aux processions générales ordonnées par le Chapitre, qui pouvait également, dans ces solennités, réunir les fidèles dans leur église, et y faire prêcher qui bon lui semblerait.

Cet acte est daté du 10 décembre 1482.

L'Abbé J. Gosselin.

(La suite au prochain n°).

SUITE DU

GALLIA CHRISTIANA. (*)

ÉGLISE D'AMIENS.

APPENDICES.

I.

De l'Administration diocésaine pendant la Révolution.

On a vu plus haut que de Tournay et de Paderbornn, l'évêque d'Amiens correspondait avec des vicaires-généraux qu'il avait chargés du gouvernement spirituel, et de l'administration de son diocèse. On a pu recueillir les noms de quelques-uns nommés *ad universalitatem causarum*. C'étaient: Adrien-Antoine de l'Estocq, doyen du chapitre, Jean-Charles Bigorgne et Voclin, chanoines qui, restèrent cachés à Amiens, au péril de leur vie. Le second fut même détenu sous les verroux. Toutefois les correspondances pouvant très diffici-

(*) Voir la *Picardie* 1868, pag. 25, 87, 147 et suivantes.

lement circuler, ces fondés de pouvoirs se trouvaient fréquemment dans l'embarras, soit parce que les instructions de leur évêque ne leur parvenaient pas en temps utile, soit même parce qu'il ne leur en était pas adressé. Cet état dura, d'après le vicaire-général Bigorgne, l'espace de trois ou quatre années consécutives. Une lettre de ce dernier donne d'assez précieux détails sur le mode d'administration et sur l'état des choses dans ce diocèse. Elle a été adressée à un membre du conseil épiscopal, puisqu'il lui dit en parlant d'un ecclésiastique : *Otez lui les pouvoirs*. Nous l'avons jugée d'assez grande valeur pour en donner le texte que nous copions sur l'original, il n'est ni daté ni signé. Les détails qui y sont relatés ne laissent aucun doute sur l'authenticité de ce document : c'est au reste son écriture.

« Vous commencez, Monsieur et ch. confrère, a sentir tout le poids de votre charge, dépouillé de tout moyen de correspondance. Telle a été pendant trois ou quatre années consécutives ma triste condition. Si vous, qui avez été au fait du diocèse anciennement régi par des règles solidement établies depuis des siècles, avez de l'embarras pour y voir aujourd'huy les moyens d'y faire le bien, combien ai-je dû en éprouver davantage, moy qui n'ai été appelé à cette régie qu'à la naissance du régime dévastateur actuel. Comment m'en suis-je tiré? Dieu seul le sçait : je l'ai appelé à mon secours, il m'a assisté comme et quand il a voulu ; ai-je fait bien ou mal ? il m'a jugé et lui ai demandé instamment qu'il ait dans son jugement plus d'égard à ma bonne volonté, et à la pureté de mes intentions, qu'à mes œuvres que je crois être de bien des côtés au-dessous du but. Laissons-là les doléances, et venons au fait.

« *De la porte*, c. de Meaulte a paru désirer la réconcil[on], il

y a été admis, et renvoyé à M. Merc.., c. de Franvil.., son voisin pour être entendu. Il l'a été, et peut-être même absous; mais il n'a rempli aucune des formalités extérieures qui ont été constamment exigées de tous, avant et après, comme conditions *sine quibus non ;* conséquemment il est resté *in statu quo ante ;* il n'a pas même demandé de pouvoirs depuis : il est donc resté dans la classe des jur. (*eurs*) non rétractés.

« Je n'ai aucune liste de ceux à qui j'ai donné des pouvoirs, et je n'ai pu même en tenir absolument que des rétractés. Je les ai donnés le plus souvent sans connaître les noms et surnoms de ceux pour qui ils m'ont été demandés, tant que j'ai été sous les verroux, sur le seul rapport des personnes honnêtes qui se sont intéressés à eux et au bien général du dioc (*èse*)... Quand j'ai eu recouvré la liberté soi-disant, tout allait ou paraissait aller passablement, et dans les règles. Le peu qui a eu besoin depuis s'est montré et a décliné son nom. J'en ai même tenu notes que je n'ai pu garder, à cause des mesures que j'ai eu à prendre pour me dérober aux poursuites et aux menaces qui m'ont été faites à quatre ou cinq reprises différentes. J'ai eu même bien du combat pour garder seulement la note des réconciliés dont je vous ai fait passer la minute, à laquelle pour les mêmes raisons, je n'ai pu donner la perfection que j'aurais désiré.

« Au défaut de liste, je ne peux désigner, ni me rappeler même ceux d'entre les réconciliés qui sont *actu* revêtus de pouvoirs, d'après ma manière de procéder à cette opération. Pour me faire mieux entendre, je distingue deux classes de réconciliés. La 1re, celle des jureurs cur. (*és*) en titre ; la 2e celle des jureurs prêtr. (*es*) constitutionnels ou intrus.

« Les c. (*urés*) jureurs, après leur réconciliation, ont eu, comme de justice, pouvoir de rester avec leurs ouailles, et

ont été réduits aux simples pouvoirs qu'ils tenaient de leur institution canonique, pendant deux ou trois mois. Bientôt après, quelque commune voisine les ayant demandés pour leur être utile par le binage, dimanches et fêtes, il leur a été accordé les mêmes pouvoirs pour ces accessoires que pour leurs paroissiens, avec pouvoir de représenter le propre prêtre aux mariages, et de confesser les religieuses : enfin il a fallu étendre leur territoire spirituel à une lieue de rayon dans la circonférence de leur chef-lieu, au désir d'aucuns fidèles du voisinage abandonnés ou régis par des intrus, avec les mêmes pouvoirs. Mais on n'a pas tardé à voir que ces pouvoirs étaient trop courts ou trop restreints, et rendaient la correspondance accablante : Pâques d'ailleurs venues, il a fallu accorder à tous, les cas et dispenses réservés *au Siége* d'Amiens, mais à termes limités : d'abord à la Saint-Jean, et ensuite pour l'année révolue, comme dans l'ancien régime, à la Toussaint.

« Les vic. (*aires*) jureurs, après leur réconciliation, ont été maintenus au poste, d'abord en même qualité de vicaire, et avec les pouvoirs ord. (*inaires.*) de vicaire, pendant un mois ou environ, y joints tous les pouvoirs du siége, nécessaires pour réhabiliter leurs actes mal faits, avec injonction de ne pas en entreprendre d'autres dans le mois. Après ce terme écoulé, il a fallu leur donner qualité de desservant, avec pouvoir de représenter le propre curé dans les mariages, et de confesser les R. (*eligieuses*) pour six mois d'abord, et ensuite pour un an, comme dessus; mais sans les cas réservés au siége, pour lesquels ils demeurèrent tenus de recourir aux administrateurs généraux, ou à ceux de leur canton auxquels ceux-là auraient accordé tous les pouvoirs du siége, même à communiquer au besoin par détail.

« Les intrus, après leur réconciliation, ont été tolérés à leur poste envahi, quoiqu'avec infiniment de répugnance, quand les communes ont paru mettre de l'intérêt à les garder : d'abord, pour revalider, pendant deux mois, tous leurs actes mal faits, et avec défense d'en faire de nouveaux jusqu'à nouvel ordre. Notre intention était bien, cela fait, de les retirer du poste envahi, pour les envoyer ailleurs : mais la disette de sujets, et les demandes multipliées des communes voulant le culte et un prêtre, a mis dans l'impossibilité de réaliser ce projet de déplacement à l'égard de la plupart d'eux, ce dont les communes ont paru s'accommoder. Ainsi pied-à-pied, ils ont été rangés dans la classe des vic. (*aires*) jureurs rétractés, nommés desservants avec des pouvoirs limités comme dessus et restreints.

« D'après cet exposé, il faudrait, pour vous satisfaire, savoir vous rendre un fidèle compte de ceux qui ont eu l'attention de faire renouveler tous leurs pouvoirs aux époques fatales, et à point nommé ; et c'est ce que j'ignore absolument, et ce que je me proposais bien sincèrement de rechercher par tous les moyens possibles, pendant cette année, si des revers imprévus ne m'avaient cassé bras et jambes.

« J'ai fait les plus grands efforts pour me procurer, dans chaque deux doyennés, un curé, ou un prêtre éclairé, zélé et régulier à qui je pusse adresser les jureurs pour la réconciliation, à l'effet de sauver aux intéressés les frais de voyages à la ville, et diminuer d'autant ma correspondance sous le poids de laquelle j'étais écrasé. Il est des cantons où je n'ai pu trouver personne digne de cette confiance. Mon intention était de leur donner en outre la surveillance sur les ecclés. (*iastiques*) des deux doyennés combinés, de leur donner

tous les pouvoirs *du siége* à communiquer par détail, et au besoin, à ceux à qui je n'aurais osé accorder en masse ces mêmes pouvoirs, de renvoyer à eux pour les conseils, la levée des doutes et des embarras de conduite. Après de longues et de fatiguantes recherches, nos yeux se sont arrêtés sur MM. *Lamar,* c. (*uré*) d'Estinehem, sur M. *Darras*, domicilié à Vieulaines, sur M. *Mercier,* curé de Tronchoy, doyen d'Hornoy, sur M. *Renard,* curé de Broye, doyen de Montdidier, sur M. *Ducrocq,* curé de Rosière, enfin sur M. *Poiret,* curé de Frocourt retiré à la Haye, près de Grandvillers, jusqu'au 29 fructidor et *actu* je ne sais où. C'était 6 sur 13 au moins qu'il m'aurait fallu d'après mes vues, *quid hœc inter tantos?*

« C'est aussi à ces MM. que j'aurais recouru pour la reconnaissance des pouvoirs dans leurs districts, quelques lettres que j'aurais pu écrire de côté et d'autre pour interroger, faire avertir, etc. : j'aurais au moins essayé de les intéresser, sans trop me flatter de réussir complètement ; enfin je me serais satisfait ; mais il n'y a plus moyen à cela, dans l'état actuel des choses et des personnes. Longtemps avant le 19 fructidor, j'ai ardemment désiré que M. de Mach. (*aut*) eût envoyé et fait courir, dans tout le diocèse, une circulaire de sa main, pour fixer un terme à tous les pouvoirs, et obliger tous les sujets à en obtenir des administrateurs en pied, pour continuer à exercer après le terme fixé. Loin de là, il a accablé de pouvoirs tous ceux qui sont revenus icy, à la faveur desquels ils ont, pour la plupart, joué les docteurs écuméniques et fait plus de mal que de bien.

« Je suis de votre avis relativement aux nouveaux jureurs. On ne doit ni *éviter* ni *décrier* leur ministère. Ce serait, à

mon avis, une injustice criante de leur refuser, pour cela seul, la continuation des pouvoirs qui leur ont été accordés. Abbeville en pensera ce qu'il voudra. L'esprit de dépendance n'est pas sa qualité brillante... Je ne peux absolument plus rien dans ma position actuelle. Etre et demeurer enfoui, ou être banni, voilà toute ma perspective. Pour être et demeurer nul, je préfère l'être en qualité de reclus volontaire. Je vous prie de ne faire part à qui que ce soit de cette lettre et de son contenu. Renvoyez-la moy pour ma tranquillité, par voie sûre. Son retour en mes mains me rassurera contre les craintes qu'elle ne soit communiquée ou égarée, et qu'elle me compromette, quoique non signée. *Oremus pro invicem ut justificemur. Vale et iterum Vale.* »

Les craintes de M. Bigorgne se rattachent sans doute à des détails qu'il fournit sur un certain nombre d'ecclésiastiques et que nous n'avons pas cru devoir reproduire. On sent aussi que l'accord n'a pas toujours existé entre les administrateurs, et que M. Bigorgne était laissé à l'écart. C'est ordinairement le sort réservé à ceux qui ont eu le courage de dire la vérité, et qu'on traite d'indépendants parce qu'on a rien à leur reprocher. Il est mort en 1803, et le nécrologe de 1804, dit tout simplement, « M. Bigorgne, anc. vic. général. »

Les difficultés de la position sont suffisamment mises à découvert dans cette lettre : mais pour les surmonter, l'abbé Bigorgne, du fond de son isolement, ne se reposait pas sur ses impressions personnelles. Afin qu'il existât, dans son mode d'action, une certaine uniformité avec la conduite tenue ailleurs, et surtout dans les diocèses voisins, on le voit s'adresser à un fondé de pouvoirs de M. Asseline, évêque de Boulogne. Il le consulte sur les points délicats de disci-

plice ; il veut s'entendre avec lui par rapport au personnel ecclésiastique des deux pays limitrophes. L'éminent supérieur de Saint-Sulpice, l'abbé Emery, dont les paroles étaient des oracles, trace à M. Bigorgne, qui la lui avait demandée, une ligne de conduite, dans une lettre du 15 août 1795. On y lit : « Vous m'étiez bien connu de réputation, Monsieur, quoique je n'eusse point l'honneur de vous connaître personnellement. J'ignorais que vous fussiez chargé de la conduite du diocèse d'Amiens, et que vous n'eussiez point quitté la partie. J'aurais eu recours à vous dans bien des circonstances. Je ne vous dissimule pas qu'on se plaint du peu d'accueil qui a été fait jusqu'ici dans votre diocèse, aux constitutionnels qui voulaient se réunir à l'Eglise. Il semble que loin de les rebuter, on devait aller au-devant d'eux, comme le Bon Pasteur. On a allégué que les brefs qui autorisaient à les absoudre, ne valaient que pour une année qui était expirée. Mais je puis vous assurer que la prorogation a été faite, et qu'elle est supposée dans tout ce qui émane du Saint-Siége, etc. » Cette lettre n'a pas moins de quatre pages.

Une autre lettre par laquelle le vicaire-général Bigorgne demande des avis à un fondé de pouvoir de Mgr Asseline, évêque de Boulogne, renferme le passage suivant :

« Pour vous donner une juste idée de notre privation du côté de notre propre Pasteur, je crois devoir vous transcrire ici, mot pour mot, deux articles d'une unique lettre de lui, qui, sans m'avoir été personnellement adressée, m'a été communiquée par voie très indirecte et à moi inconnue. Elle est datée du 20 octobre 1795 : « Habemus monita typis » impressa (ce sont les *Avis concernant le saint ministère » dans les circonstances présentes* dont nous avons parlé plus » haut), quibus Clerum nostrum in tot ac tantis difficul-

» talibus instruere ac dirigere conamur. Plura jam exemplaria » nostris sacerdotibus hâc in regione degentibus distribuimus. » Sed codicis volumen tale est (1), ut occasione nobis oblata, » hunc vobis transmittere non audeamus..... Facultates » extraordinariæ nobis a s[a] sede concessæ et quas vicariis » nostris generalibus communicamus, prorogatæ sunt usque » ad diem 15[am] mensis martii anni proximi, et certe ante » expirationem, nova prorogatio concedetur, saltem ad » annum. » Observez que la date est du 20 octobre 95, et qu'elle nous a été communiquée à la fin de février dernier, et jugez de quel secours elle a pu nous être. »

L'Abbé Roze.

(*La suite au prochain numéro*).

(1) A la Bibliothèque de Saint-Acheul qui m'a été ouverte avec une très gracieuse obligeance, j'ai vu des exemplaires de ces avis imprimés en plusieurs formats.

AUBRY-LECOMTE

ET LES ORIGINES DE LA LITHOGRAPHIE EN FRANCE(*).

XII.

Il semble que cette étude sur la vie et les travaux d'Aubry-Lecomte demeurerait inachevée, si nous ne la terminions par la nomenclature, aussi exacte que possible, de ses œuvres publiées ou inédites. Nous sommes aidés dans cette partie de notre étude par les notes si minutieusement exactes, laissées par Aubry-Lecomte lui-même.

§ Ier.

LITHOGRAPHIES.

1820-1852.

NOMBRE DE PLANCHES	SUJET	MAITRE REPRODUIT
	1820.	
1	Premier portrait de Mme Aubry-Lecomte.	AUBRY-LECOMTE.
	1821.	
16	Ossian.	GIRODET.
1	Saint-Bruno recevant l'habit de son ordre.	LESUEUR.
2	La Réprimande, l'Espièglerie.	DUVAL LECAMUS.

(*) Voir la *Picardie*, 1867, 1868, p. 73, 121, 180 et suivantes.

1822.

2 L'Intérieur du corps de garde, la Marchande d'eau-de-vie. — DUVAL LECAMUS.
1 L'Enfant Jésus endormi. — LE GUIDE.
1 Casimir Périer. — HERSENT.
5 Endymion, Zéphyre, Atala, le Père Aubry, têtes d'étude ; portrait de Mme de Prony. — GIRODET.
1 Les Enfants de France (le duc de Bordeaux, Mademoiselle). — HERSENT.
2 Ariane, Erigone. — GIRODET.
1 Les petits Savoyards. — DUBUFE.

1823.

2 Chactas, Odalisque, têtes d'étude. — GIRODET.
1 La Famille malheureuse. — PRUD'HON.
1 Portrait de Spontini. — JEAN GUÉRIN.
1 Les Enfants de l'Ecole chrétienne. — DUVAL LECAMUS.
1 Portrait de Chateaubriand. — GIRODET.
1 La Maison de Michel-Ange à Rome. — DEJUINNE.

1824.

1 Portrait de M. de Sèze. — GIRODET.
1 La Maison du Tasse à Sorrente. — DEJUINNE.
1 Danaé. — GIRODET.
4 Le Départ, le Combat, le Triomphe, le Retour du guerrier. — GIRODET.
1 La Joconde. — LÉONARD DE VINCI.
1 Le chien Pyrrhus. — FABRE DE FLOR.
1 La Sérénade vénitienne. — DEJUINNE.
1 Allaitement d'Esculape. — GUYON-LETHIÈRE.
1 Romulus et Rémus. — GUYON-LETHIÈRE.
1 L'Enlèvement de Psyché. — PRUD'HON.
1 Portrait de Girodet. — GIRODET.

1825.

1 Le Déluge. — GIRODET.
1 Le fleuve Scamandre. — LANCRENON.
1 Les Amours de Pan et de Syrinx. — GIRODET.
1 Le Serment des sept chefs devant Thèbes. — GIRODET.

1	Les Adieux des Troyens à leur patrie.	Girodet.
1	La Sainte Famille.	Poussin.
1	L'Été.	Dejuinne.
2	La Vierge au linge, l'enfant Jésus.	Raphael.
1	Odaslisque.	Girodet.

1826.

1	Les Amours d'Erèbe et de la Nuit.	Girodet.
1	L'Automne.	Dejuinne.
1	La Baigneuse.	Girodet.
1	Entrevue d'Énée et d'Andromaque.	Girodet.
1	Jeune Pâtre endormi.	Monvoisin.
1	Porteur de palanquin.	Peintre chinois.
1	Amazone.	Girodet.
1	La Druidesse.	Horace Vernet.
1	La Madone de Saint Sixte, dite de François Ier, d'après le tableau qui existe à Rouen et qui est attribué à	Raphael.

1827.

2	L'Hiver, le Printemps.	Dejuinne.
1	Corinne au cap Mycènes.	Gérard.
1	Paysans et Pécheurs chinois.	
1	La Volupté.	Prud'hon.
1	Intérieur de l'appartement de Mme Récamier.	Gérard.
1	La Robe de soie, portrait de Mme Aubry-Lecomte.	Aubry-Lecomte.
1	La Forêt de Compiègne.	Aubry-Lecomte.

1828.

1	La Cour de Laurent de Médicis.	Mauzaise.
1	Corinne (répétition).	Gérard.
1	Corinne, tête d'étude.	Gérard.
1	Jeune Grec, tête d'étude.	Gérard.
1	La Pèlerine.	Bonnefonds.
1	La Robe de soie (répétition).	Aubry-Lecomte.
1	L'Amour et Psyché.	Gérard.

1829.

2	L'Esclave géorgienne ; Dame romaine.	Delorme.
1	Le Retour de la jeune fille au village.	Destouches.
1	Haleurs chinois prenant leurs repas.	

1830.

1	Childe Harold et Inès à Cadix.	DEJUINNE.
1	La Toilette du matin, portrait de Mlle Julie Noël.	AUBRY-LECOMTE.
1	L'Impératrice du Brésil.	PEINTURE ALLEM.
1	Mme Pasta en Desdémone.	GÉRARD.

1831.

1	La Toilette du soir, portrait de Mme Bontemps.	AUBRY-LECOMTE.
1	La Natte, portrait de Mme Blanqui.	AUBRY-LECOMTE.
1	Portrait les yeux baissés ; Mme Aubry-Lecomte.	AUBRY-LECOMTE.
1	La belle Élisabeth.	GIRODET.
1	Louis-Philippe proclamé lieutenant-général du royaume à l'Hôtel-de-Ville.	GUYON-LETHIÈRE.
1	Vue du Mont-Dore en Auvergne.	JOLY.
1	Vue des ruines du château de Pierrefonds.	AUBRY-LECOMTE.

1832.

1	Portrait de M. Sèze (répétition).	GIRODET.
1	Le duc de Laval Montmorency.	AUBRY-LECOMTE.
1	Le Printemps.	GIRODET.

1833.

Longue et douloureuse maladie de l'artiste.

1834.

1	Françoise de Rimini.	INGRES.
1	La Liseuse (pour le journal l'*Artiste*), profil de Mlle Eugénie A. L.	AUBRY-LECOMTE.
1	Episode de la peste de Marseille.	GÉRARD.

1835.

1	Marie-Eugénie Aubry-Lecomte.	AUBRY-LECOMTE.
4	Vues de Compiègne et des environs : Saint-Jean-au-Bois ; Ourscamps, Sainte-Croix d'Offemont, Saint-Pierre-de-Chastre.	AUBRY-LECOMTE.
1	La peste de Marseille de 1720.	GÉRARD.

1836.

1	Le roi René.	SAINT-ÉVRE.

1837.

1	Croquis du camp de Compiègne (camp d'Orléans), à l'entrée de la plaine de Choisy.	Aubry - Lecomte.

1838.

1	La grande sainte Famille.	Raphael

1839.

1	Portrait du comte et de la comtesse Pochvisneff.	Duval Lecamus.

1840.

1	Modestie au voile; Mlle Eugénie A. L.	Aubry - Lecomte.
1	Portrait de M. de Menemars.	Henriquet-Dup.
1	Portrait de M. le président de Monchy, de Compiègne, président de la Cour royale d'Amiens.	Ducis.
1	Coquetterie (Egyptienne).	Ducis.

1841.

1	Modestie, petite dimension pour « l'Artiste. »	Aubry - Lecomte.
1	Portrait de Girodet (réduction du premier, pour la Société libre des Beaux-Arts).	Girodet.
1	Modestie (réduction).	Aubry - Lecomte.
1	Vue de la Forêt de Compiègne, petite dimension pour « l'Artiste. »	Aubry - Lecomte.
1	Portrait de Mme F. Lecomte, petite dimension pour « l'Artiste. »	Aubry - Lecomte.

1842.

1	Vue de la Forêt de Compiègne, petite dimension pour « l'Artiste. »	Aubry - Lecomte.

1843.

1	La Famille malheureuse (petite dimension).	Prud'hon.
1	Portrait de Paillot de Montabert.	Paul Carpentier.

1844.

1	La soif de l'or (petite dimension).	Prud'hon.

1845.

1	L'Annonciation.	Romain Case.
1	Portrait de la comtesse Potocka.	Mlle Dansse.

1	Portrait du comte Boleslas Potocki.	COLSON.
1	Portrait de Mlle Marie Potocka.	
1	La Vierge de Parme, copiée par Marcille d'après	CORRÈGE.
	1846.	
1	L'Algérienne.	GUET.
1	L'Ode (musée du Luxembourg).	Augte GALIMARD.
1	Une Pensée.	PRUD'HON.
1	L'Emulation donne l'essor à l'Etude.	PRUD'HON.
1	Portrait de Granger.	GRANGER.
1	Hélène (pierre brisée après les essais).	DELORME.
1	Portrait de M. Delécluse, des *Débats*.	Mme DE MIRBEL.
	1847.	
1	Portrait du baron Larrey, père, d'après la statue du pied de	DAVID (d'Angers).
1	Danse d'Amours, d'après la gravure de Marc-Antoine.	RAPHAEL.
1	La Vierge, copie de M. Bralle, d'après	PRUD'HON.
	1848.	
1	Portrait de M. Gustave Chatenet, avocat.	AUBRY-LECOMTE.
1	Les Vendanges, dessin de	PRUD'HON.
1	Les petits Fileurs, dessin de	PRUD'HON.
1	Les petits Dévideurs, dessin de	PRUD'HON.
	1849.	
1	Danaé (réduction).	GIRODET.
1	Marguerite, dessin de	PRUD'HON.
	1850.	
1	L'Amour et l'Amitié, copie d'après	PRUD'HON.
1	Portrait de Mlle Darcier.	SEWERIN DE BASSOMPIERRE.
	1851.	
1	La paix du ménage, dessin.	GREUZE.
1	Portrait de Lachèse, ancien maire de Montbrison, d'après un buste de	BONNASSIEUX.
1	Eve, d'après la gravure de Marc-Antoine.	RAPHAEL.
	1852.	
1	Le Jardin.	FAUVELET.
1	Le Triomphe de Vénus, commandé pour la chalcographie du Louvre.	PRUD'HON.

§ II.

DESSINS.

Il nous est impossible de donner une nomenclature complète des dessins d'Aubry-Lecomte, les éléments nous manquent pour l'établir avant l'année 1833 ; à partir de cette époque jusqu'en 1850, l'illustre dessinateur a dressé une liste de ses études. Nous essaierons cependant d'indiquer ce qu'il a fait antérieurement à 1833.

I.

Sujet de genre et d'histoire.

1816.

La Vierge à la chaise (estompe). RAPHAEL.

1817.

Arabes à cheval (crayon). HORACE VERNET.

1818.

Deux têtes de chevaux (crayon). CARLE VERNET.

Têtes de villageoise, d'Atala, de femme noyée du tableau du Déluge, (estompes). GIRODET.

Tête de Vierge (estompe). RAPHAEL.

Plusieurs dessins (contes de La Fontaine). HERSENT.

Louis XVI distribuant des aumônes. Ce dessin a servi de modèle pour la gravure de M. Adam (estompe). HERSENT.

1820.

La Victoire, d'après la composition d'Ossian (estompe). GIRODET.

Le Déluge, petite dimension (massé à l'estompe). GIRODET.

Danaé (massé à l'estompe). GIRODET.

1823.

Ariane abandonnée (estompe). GIRODET.

1824.

L'Hiver (trait au crayon).	GIRODET.
Le Printemps, la Canicule, l'Automne (estompe).	GIRODET.

1826.

Têtes extraites de la Madone de Saint-Sixte (estompe).	RAPHAEL.
Deux têtes d'Anges id.	RAPHAEL.
Moïse brisant les tables de la loi.	MICHEL-ANGE.

1833.

Tête (estompe).	VANDYCK.

1834.

Les deux petites Sœurs (estompe).	AUBRY-LECOMTE.

1837.

Un Ange (mine de plomb).	LÉONARD DE VINCI.

1838.

La sainte Famille (mine de plomb).	RAPHAEL.

1840.

Henri IV et ses enfants (mine de plomb).	INGRES.

1841.

Naufrage de Virginie (estompe).	PRUD'HON.
Vierge à mi-corps (mine de plomb). Ce dessin fait aujourd'hui partie de la collection du Louvre.	RAPHAËL.
Masques de Dante et de Géricault.	AUBRY-LECOMTE.
Vue du camp de Compiègne (pour le duc de Nemours).	AUBRY-LECOMTE.

1842.

Le Tasse, Mirabeau.	AUBRY-LECOMTE.
Profil de la Vénus de Médicis (trait).	RAPHAEL.
Vénus de Médicis (estompe, fond vigoureux).	RAPHAEL.
Tête de la Vierge du château de Compiègne (trait).	RAPHAEL.
Sainte Famille, dessin au trait du groupe principal (château de Compiègne).	RAPHAEL.
La Muse antique (estompe).	RAPHAEL.

1843.

Atala au tombeau (mine de plomb).	GIRODET.
Le Déluge. id.	GIRODET.

Le Rêve du bonheur (estompe).	M[lle] MEYER.
Les Sabines (mine de plomb).	DAVID.
Marcus-Sextus (mine de plomb).	Pierre GUÉRIN.
Phèdre et Hippolyte (trait).	Pierre GUÉRIN.
Les Fureurs d'Oreste (mine de plomb).	HENNEQUIN.
Cyparis pleurant son jeune cerf (mine de plomb).	CHANDET.
La Patrie appelant ses enfants à sa défense, (mine de plomb).	MOITTE.
Napoléon I[er] (mine de plomb).	ROLAND.
Napoléon I[er] (mine de plomb).	CHANDET.

1844.

La Justice et la Vengeance divines poursuivant le Crime (mine de plomb).	PRUD'HON.
Danse d'Amours, (mine de plomb).	RAPHAEL.
Ève (mine de plomb).	RAPHAEL.
Neptune et Amphitrite (mine de plomb).	Jules ROMAIN.
Le champ de bataille d'Eylau (au trait).	GROS.
La Vierge au Donataire (groupe principal).	RAPHAEL.

1845.

Scène de Molière (estompe appartenant à M. Camille Thirial).	HERSENT.

1850.

Ève, de Raphaël, d'après la gravure de Marc-Antoine (mine de plomb).	RAPHAEL.
Scène flamande, d'après un tableau du Musée de Compiègne (mine de plomb).	RAPHAEL.
L'Assomption de la sainte Vierge (estompe).	PRUD'HON.
Europe (mine de plomb).	PRUD'HON.
L'Amour et l'Amitié.	PRUD'HON.
Les trois Ages.	GÉRARD.

Edmond de L'HERVILLIERS,

Chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre,
membre de l'Académie de la religion catholique de Rome,

(La fin au prochain numéro.)

ÉTUDE SUR L'ATTRÉBATIE

AVANT LE SIXIÈME SIÈCLE (*).

Or comme Titurius Sabinus demeura pendant deux ans près d'Arras pour combattre et maintenir le pays, et comme surtout alors Arras dont le roi Comius était dévoué à César, offrait aux romains un séjour sûr et tranquille, on peut penser que cette Lecta, parente d'un officier ou employé supérieur de l'armée de Sabinus, vint y séjourner pour être plus rapprochée de son époux ou père, et qu'elle y trouva la mort.

A côté de ces mausolés imités de l'Italie, les soldats romains élevèrent aussi parfois sur leurs morts des tumuli semblables à ceux des Celtes Ainsi Tacite nous montre Germanicus voulant donner la sépulture à Varus et à ses trois légions tombés sous les coups des Germains, et posant lui-même la première pièce de gazon qui commençait un tumulus (1).

Dans l'Attrébatie plusieurs de nos tumuli appartiennent évidemment à cette époque ; celui de Vireuil-lez-Rouvroy, dans lequel nous avons trouvé une monnaie de Trajan ; celui

---

(*) Voir la *Picardie*, années 1863, 1864, 1865, 1866, 1867 et 1868, p. 137 et suiv.

(1) Comment. Lipsu lib. 1. cap. 62. Primum extruendo tumulo cespitem Cesar posuit, gratissimo munere in defunctos et præsentibus doloris socius.

de Roclaincourt détruit en 1752, sur lequel l'église était bâtie, et qui contenait beaucoup de vases gallo-romains (1). Celui sans doute de Warlencourt-lez-Pas près de la route de Bapaume à Amiens, qui n'a pas été entièrement exploré, mais dans lequel on a trouvé des briques romaines, et des médailles en bronze de Marc-Aurèle, si toutefois ces mottes sont des tombeaux.

Les tumuli d'Aubigny ne sont-ils pas aussi des tombes romaines? plusieurs auteurs anciens et modernes disent qu'un certain Albinus ou Albinier, fondateur de ce bourg, fut inhumé sur les remparts, et Mézeray assure que de son temps on y voyait deux mausolés romains.

Quant aux Celtes, nous ne doutons pas qu'ils aient continué pendant bien longtemps encore à employer les antiques monuments funèbres de leurs ancêtres. Nous en verrons tout-à-l'heure des exemples quand nous décrirons les sépultures de Billy et de Méricourt, etc., et nous croyons que si nous n'en trouvons pas plus souvent dans nos environs, c'est parce que ces pierres et ces tumuli ont été enlevés plus tard.

Les Sépultures gallo-romaines.

Considérations générales.

Ier ET IIme SIÈCLES.

Il paraîtra peut-être téméraire de notre part d'oser classer presque siècle par siècle les sépultures gallo-romaines du pays, et surtout les vases qui s'y trouvent enfermés presque

---

(1) Père Ignace, article Roclaincourt.

toujours. Nous avons hésité en effet avant de tracer ces divisions, mais nous allons expliquer les motifs et les caractères qui nous ont guidé, et nous espérons ainsi faire approuver notre conduite.

Les sépultures gallo-romaines du pays, car je ne parle pas de celles que nous attribuons aux Romains et que nous ne trouvons qu'autour des villes, et le long des grandes voies qui y aboutissent ; ces tombes, disons-nous, ont encore, aux Ier et IIe siècle, de grandes ressemblances avec celles des Gaulois (1). Souvent on y retrouve, comme nous le verrons à Courtagne-lez-Méricourt, des pierres brutes plates et longues disposées en grands cercueils, ou bien des grés superposés en forme de vastes tubes pour entourer une excavation circulaire, comme on le remarque à Hénin.

Quand ces pierres font défaut, soit à cause de leur rareté dans le pays, soit parce que le défunt était pauvre, d'épais madriers en bois les remplacent, et sont reliés entr'eux par de grands et forts clous en fer. Et puis au-dessus a été placée quelquefois une grande pierre dressée, en souvenir des Men-hirs, ou bien un tumulus.

Dans l'intérieur de la tombe, le corps est étendu sans avoir passé par le feu et autour de lui sont divers objets, et presque toujours des grands bronzes du haut empire.

Parmi ces objets, nous voyons d'abord les vases, surtout ceux en verre qui s'y trouvent communément, et qui sont ordinairement plus grands et plus lourds que dans les siècles

---

(1) Pline prétend que l'usage de brûler les corps ne s'établit à Rome qu'à l'époque de Scylla, parce que les barbares déterraient quelquefois les Romains tombés sur les champs de bataille. Scylla voulut éviter par ce moyen que son corps fut profané comme l'avait été celui de Marius.



suivants. Ceux en terre ont les parois très minces et très légères ; la pâte en est fine, brillante et très dure, la couleur est souvent aussi belle et surtout aussi lustrée dans l'intérieur de la pâte qu'à sa surface. Les formes anguleuses y sont assez fréquentes, aussi bien pour les objets en verre que pour ceux en terre, et en général ils sont très élégants.

Ces tombes des deux premiers siècles sont ordinairement isolées, et je n'en ai pas trouvé de groupées, à moins qu'à Vireuil-lez-Rouvroy, peut-être, si toutefois la grande excavation, que je décrirai tout-à-l'heure et que je n'ai pu déblayer tout-à-fait, est bien une sépulture.

IIIe SIÈCLE.

Au troisième siècle l'inhumation a disparue presque partout, car on ne voit plus que rarement et toujours au milieu de marais impraticables ou de forêts très profondes, la tombe gauloise. C'est celle probablement de quelqu'indigène incorrigible et qui fuyait la civilisation.

L'incinération est donc alors généralement adoptée dans nos pays, et la tombe de pierre a presque disparue ; du moins n'en ai-je pas trouvé d'exemple. L'urne cinéraire et ses accessoires sont ordinairement placés dans une caisse carré en bois, moins épaisse que celles des sépultures plus anciennes, car les clous qui en retenaient les diverses parties sont plus minces et plus courts.

Les débris d'ossements calcinés sont quelquefois déposés dans l'urne ; souvent aussi celle-ci n'a pu suffire à les contenir, et alors tout ou partie d'entr'eux sont placés sur le fond de la caisse.

Les vases en verre ne s'y montrent plus ; nous n'en avons

trouvé qu'un seul, et bien petit, dans les nombreuses tombes de cette époque que nous avons exhumées.

Les vases en terre, au contraire, y sont très nombreux, mais ils sont moins beaux, plus lourds, que ceux du IIe siècle, leurs formes sont plus arrondies, la pate en est moins fine, moins brillante, plus friable ; les plus beaux sont rouges, noirs ou blancs, et l'intérieur des parois, les cassures ne conservent pas le poli, le brillant de la surface ; ils sont souvent plus ternes et plus gris. Enfin le vernis qui recouvre leur surface est peu adhérent, et s'enlève facilement par le frottement et l'humidité.

Les monnaies y sont presqu'inconnues, et la pierre qui n'entoure plus le corps ne le surmonte pas non plus. Le Cyppe sans doute l'a remplacée, et a fait disparaître le tumulus trop primitif, trop barbare, et sans doute le dolmen trop grossier pour un peuple demi-civilisé.

Quant aux urnes et aux autres vases, ils sont toujours ouverts dans ce pays, jamais nous ne les avons vus fermés ou couverts par des tuiles ou autres objets.

IVe SIÈCLE.

Avec le quatrième siècle, reparaît l'inhumation qui supplante définitivement l'incinération. Que ce changement ait été occasionné par l'influence des idées chrétiennes, qu'il ait été prescrit par les empereurs convertis ? ou qu'il soit la conséquence du réveil de la nationalité celtique, que les invasions fréquentes des Germains pouvaient encourager ? nous ne savons. Seulement il est certain que ces visites de barbares faisaient rentrer dans les cités les colons qui ne se croyent plus en sûreté dans les campagnes, et que par

suite les indigènes y retrouvaient plus de liberté. D'ailleurs il nous paraît probable, quoiqu'on en ait dit, que les Celtes des campagnes n'ont jamais été romanisés ; car s'ils l'avaient été on n'aurait pas remarqué, même pendant les premiers siècles du moyen-âge, ce culte des pierres et tous ces usages et supertitions que les empereurs avaient tant combattus. Il est en outre bien certain que ces tombes que nous retrouvons très rarement, par suite de la solitude et de la dépopulation du pays, ne sont pas chrétiennes puisque nous y voyons les idées et les usages païens, tels que la nourriture mise à côté du défunt.

Les verres reparaissent abondants dans ces sépultures du IV[e] siècle, mais ils diffèrent beaucoup de ceux des siècles précédents; toutes les formes en sont arrondies, et leurs parois sont excessivement minces et blanches, tandis que les autres étaient assez lourds et épais, assez souvent anguleux, et de couleurs verdâtes, bleus et blanches aussi parfois.

Les vases de terre sont toujours lourds et épais, ils n'ont plus l'élégance ni aucune des formes de l'époque précédente, le nom du potier ne s'y montre plus, et si parfois, de loin en loin, on y rencontre encore un échantillon plus léger et plus beau, il n'est pas douteux pour moi qu'il n'ait été conservé dans le mobilier du défunt, par héritage de ses pères, avant de l'avoir accompagné dans la tombe.

(La suite au prochain numéro). A. TERNINCK.

Pour les articles non signés,
LENOEL-HEROUART.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie
LENOEL-HEROUART.

AMIENS. IMP. DE LENOEL-HEROUART.

LE COUVENT DE S[TE]-CLAIRE DE PÉRONNE(*)

Il est permis de croire que la construction du couvent, qui suivit de près cette permission, était entièrement achevée dès l'année suivante ; car le 13 septembre 1484, la première abbesse de Sainte-Claire, Jeanne de Famechon, confirmait, approuvait et ratifiait, conformément à l'article quatrième, et par lettres patentes en latin, toutes les clauses et conditions de l'accord. Cette belle pièce est datée de Cambrai où se trouvait alors l'illustre abbesse, sans doute pour y aller conduire ou visiter des religieuses de son monastère de Péronne, le couvent de Cambrai ayant été fondé en 1490 avec deux colonies envoyées des maisons d'Arras et de Péronne (1).

Il paraît qu'au moment de l'installation des religieuses à l'hôtel d'Hardécourt, installation qui remonterait à la fin de l'année 1482, s'il en fallait croire une note marginale du journal de Jean de Haussy, la chapelle avait été dédiée sous l'invocation de sainte Barbe ; mais on ignore par qui les lieux réguliers furent bénis.

Quoi qu'il en soit, dès leur établissement à Péronne, les filles de Sainte-Claire eurent le privilége d'attirer sur leur

(*) Voyez la *Picardie*, 1868, p. 209 et suiv.

(1) Voy. Pièce justif. T.

pieuse communauté la bienveillance et les faveurs des seigneurs voisins, et ces premiers bienfaiteurs qui trouvent encore aujourd'hui des imitateurs de leur charité dans les rangs de la bourgeoisie, et jusques dans les chaumières de nos campagnes, ne demandaient souvent aussi, en retour de leurs largesses, qu'une part dans les prières et les bonnes œuvres de la communauté.

Les religieuses étaient étroitement logées dans la maison de Philippe d'Esquerdes, et le voisinage de la Somme ne leur permettait pas d'espérer d'agrandissement du côté des moulins. Un petit jardin, situé à proximité de leur établissement, et appartenant à la commanderie d'Eterpigny, pouvait leur être, dans leur état de clôture perpétuelle, d'une grande utilité. Ce lieu, vulgairement connu sous le nom de jardinage de Hardécourt, tenait d'un côté « au ruissel du molinet (1), » et rapportait à la commanderie vingt sols tournois de rente annuelle. Les Clarisses osèrent en faire la demande au commandeur Mathieu de Soully qui la leur céda en toute propriété, par acte du 6 mars 1503, moyennant une rente annuelle de dix sous tournois payable à la Saint-Jean, et à la charge par elles « d'entretenir tellement ledit lieu » que icelle somme y puist estre perçeue par chacun an (2). » La cession était faite, sauf ratification du Grand-Prieur de

---

(1) Nous avons vu tout-à-l'heure ce ruisseau ainsi désigné : « abreuvoir » et place que l'on dist estre molinet. » Cette double dénomination, comme celle que porte encore aujourd'hui la petite rue qui avoisinait le couvent, dénote qu'il y eut autrefois en cet endroit un petit moulin mû par les eaux qui longent le rempart du Nord. Son peu d'importance l'aura fait disparaître à une époque sans doute bien reculée.

(2) Voy. Pièce justif. V.

France, qui fut donnée par Nicole l'Esbahy, son lieutenant, le 27 du même mois en assemblée tenue au Temple, à Paris; l'acte était scellé du scel à l'aigle du Prioré de France (1).

L'année suivante ce fut au tour du roi Louis II d'étendre ses libéralités au nouveau monastère. De l'autre côté de l'héritage cédé au couvent par les Hospitaliers d'Eterpigny, « devant les molins de la ville de Péronne, se trouvait un » petit terrain contenant environ un demy quartier où » anciennement soullait avoir maison et jardin tenuz du roy » en fief, à cinq sols parisis de rachapt. » Philippe d'Esquerdes, « pour l'eslargissement et aisance dudit couvent, » en avait fait l'abandon en même temps que de la maison. Mais les religieuses, craignant avec raison que ce terrain n'étant aucunement amorti, « les commissaires des francs-fiefs et » nouveaux acquets les voulussent contraindre à laisser » ladite terre et en vuyder leurs mains, comme de main- » morte, » en demandèrent l'amortissement au roi ; ce qu'il leur accorda par lettres patentes signées de sa main, et datées du mois de janvier 1504 (2). Le monarque, « en inclinant » libérallement à la supplicacion et requeste desdites » religieuses, avait seulement demandé à être participant » ès prières, suffrages et bienffaiz de leur esglise; » Mais l'acte portant vérificacion et entérinement des lettres patentes du roi, et donné le 19 juin 1505, eut soin de mieux spécifier les charges qui incombaient aux religieuses. La condition mise à la libéralité du roi fut : « que les » impétrantes seroient tenues de dire, chanter et célébrer par

(1) Voy. pièce justif. X.
(2) Voy. pièce justif. Y.

» chacun an, au jour de Jeudi ung an entier durant à com-
» mencer du jour et datte des présentes, une haulte messe
» du Saint-Sacrement, pour le salut, sancté et prospérité
» du roy, de tout son royaume, et de ses successeurs roys.
» De laquelle messe ainsy dicte et célébrée, lesdites reli-
» gieuses étoient aussi tenues fournir et bailler certification
» donnée au receveur ordinaire d'icelles paroisse et châs-
» tellenie. Laquelle certiffication ledit receveur étoit pareil-
» lement tenu rapporter sur son prochain compte avec le
» double ou coppie desdites présentes. »

La ville seule ne s'était pas encore associée jusque-là au généreux mouvement qui multipliait depuis vingt ans les éléments de prospérité du couvent. Cependant l'occasion ne manquait pas pour déterminer son concours. La plus grande partie du monastère était inféodée à l'échevinage de Péronne qui en percevait chaque année une rente de quatre sols parisis et une redevance de dix chapons. Lorsque Philippe d'Esquerdes eut abandonné sa maison, « et qu'elle eût été » mise en nature de Relligion, preste à dédier, et y boutter » les Relligieuses, » on avait bien pensé qu'il fallait préalablement amortir cette rente et abandonner la juridiction du lieu, puisque les frères et sœurs qu'on allait subroger aux premiers habitants devaient naturellement être justiciables de leur gardien ou prélat. Mais il n'y avait eu alors que des pourparlers. Au mois de septembre 1504, Louis de Hallewin, chevalier, seigneur de Piennes, lieutenant-général de Picardie, et gouverneur de Péronne, exécuteur testamentaire de Philippe de Crèvecœur, fit de nouvelles instances auprès de la ville, pour terminer cette affaire. Sa demande fut portée en la chambre du conseil, « où estoient » les dix mayeurs des mairies ensambes l'ancien conseil, »

et il fut convenu que la ville ferait aux religieuses l'abandon de tous ses droits. Mais ce ne fut pas à titre gratuit. Leur procureur, Martin Boulenger, dut verser entre les mains de l'argentier Jehan Baudoul, la somme de six vingt livres parisis une fois payées. Quoique cette somme eût été donnée comptant, les lettres d'amortissement ne furent cependant délivrées que deux ans après, le 20 décembre 1506 (1).

Jeanne de Famechon n'était plus à cette époque à la tête du monastère de Péronne ; elle était allée recevoir au ciel la récompense de ses vertus. Mais ses œuvres lui avaient survécu. Après avoir pris sa maison pour ainsi dire à son berceau, elle avait su, par sa prodigieuse activité, lui imprimer une vigoureuse direction ; et elle la laissait, à sa mort, dans l'état le plus florissant. Elle n'avait pas cherché sans doute à y introduire les aises et les commodités de la vie ; elle les avait refusées dans le monde, ce n'était pas pour les rechercher dans le cloître ; mais, successivement, tous les lieux de communauté s'étaient améliorés. La petite chapelle que l'on voit encore aujourd'hui debout comme une épave du couvent primitif, était devenue plus digne de l'hôte divin qui, par ses consolations intérieures, dédommage ces humbles filles de la vie de sacrifices qu'elles se sont imposée pour son amour. Mais elle avait surtout fait son étude d'y introduire dans toute sa pureté et toute sa ferveur l'esprit de la sainte réformatrice Colette (2).

---

(1) Voy. pièce justif. Z.

(2) Ceux qui voudraient se faire une idée de la vie mortifiée que mènent encore aujourd'hui les habitantes de cette antique maison, n'auront qu'à consulter le petit livre intitulé : *Règle de Sainte-Claire*, *Constitutions de Sainte-Colette, et Concorde de la Règle et des Constitutions*. Lyon, Girard et Josserand, 1852.

Du vivant de la première abbesse, on avait vu accourir au couvent de Péronne de nobles filles du voisinage, dont la piété n'avait pas attendu pour se produire le nombre des années. Michelle de Happlincourt avait sollicité dès l'âge le plus tendre, la faveur d'y être admise; et une dispense de la cour de Rome avait permis de l'y recevoir à douze ans, à cause de son grand zèle.

Anne de Caulincourt y entra aussi fort jeune. Mais, malgré sa jeunesse, elle édifia tellement la communauté par la sainteté de sa vie, que, à la mort de Jeanne de Famechon, elle fut élevée à la dignité d'abbesse qu'elle conserva jusque vers 1567. Elle fut à cette époque, remplacée par Françoise du Bourg.

Au temps de cette abbesse, le couvent eut à traverser quelques jours d'épreuves pendant lesquels on vit la gêne s'asseoir plusieurs fois sous les voûtes de ses cloîtres. En effet, la peste était venue désoler la ville et les campagnes voisines. Pendant la durée du fléau, les âmes généreuses qui s'intéressaient aux filles de Sainte-Claire n'avaient pu continuer à réclamer pour elles une assistance dont le malheur public avait tari la source, et la contagion, d'ailleurs, avait enlevé dans l'enceinte de la ville, quelques-uns de leurs pourvoyeurs les plus zélés. Ecoutons en quel langage touchant elles font au corps de ville, en 1575, le récit de leur détresse.

Jhus Maria.

« Les pauvres religieuses de Sainte-Claire, vos humbles
» obéissantes au service de Dieu humblement vous remons-
» trent que à raison de la malladie de peste quy a eu son
» cours en ceste ville y a douze ou quinze mois, elles n'ont

» peu eulx pourchasser tant en ladicte ville que aux villages, » pourquoy depuis ledict temps elles ont esté et sont en » grande nécessité; considéré aussy qu'elles ont perdu » plusieurs personnes de ladicte ville lesquels leurs faisoient » bonnes aulmonnes, y sont à présent délaissées; il vous » plaise leur vouloir donner et aulmoner, quelque somme de » denier à vostre bonne voulonté et discrétion à prendre » sur les deniers des poures d'icelle ville ou aultres que vous » plaira pour aider auxdictes supliantes à leur provision de » vivre du saint temps de karesme prochain, lesquelles sont » obligés et s'oblaigent à james prier Dieu pour vous. »

Messieurs accordèrent aux suppliantes douze livres tournois à prendre moitié sur les deniers des pauvres, moitié sur les revenus de Saint-Ladre (1).

Quelques années après, sous le gouvernement de Marguerite LE RAT, élue abbesse en 1581, l'évêché de Noyon vint également en aide aux religieuses qui avaient retrouvé dans la stérilité des campagnes et les agitations de la Ligue, une nouvelle cause de dures privations. Claude d'Angennes, qui occupait alors le siége épiscopal, leur fit concession, par lettre du 22 mars 1583, du produit de la quête du lait et beurre dans les doyennés de Péronne, Curchy et Athies, pour l'année suivante 1584. Il enjoignit donc aux doyens de chrétienté de ces trois églises, de faire remettre aux Clarisses ou à leur procureur tous les deniers et les aumônes qu'ils pourraient recevoir à ce titre (2). La même faveur leur fut

---

(1) Arch. de la ville : *Requestes, baux et autres affaires mélangées*, tom. I, f. 121.

(2) Voy. pièce justif. AA.

encore accordée par le même prélat pour l'année 1586, et par les vicaires capitulaires, le siége vacant, pour 1595.

On s'était à peine intéressé aux besoins du personnel que l'état de délabrement des bâtiments nécessitait presqu'aussitôt une autre intervention. Dans ce dernier cas, c'était presque toujours la ville qui répondait à l'appel des religieuses. En 1615, elles adressèrent aux maïeurs et échevins une requête, tendant à ce qu'il leur plût ordonner qu'une maison située près de leur église fût couverte en tuiles, attendu que son locataire « estant de l'estat et mestier de cordier, estoit » tous les jours au hazard d'y mettre le feu, ce qu'estant, » infailliblement ladicte église et couvent ne povoit estre » sauvée dudit feu pour ce que elle ne pourroit estre se- » courue de quelque costé que ce fust, non plus que les » autres maisons joingnantes à icelle (1). »

On ne connaît pas la réponse de la ville à cette première supplique ; elle accueillit favorablement la suivante en 1622.

« Monsieur nostre bon père en Jésus-Christ, et Messieurs » les eschevins et officiers de la ville, aultant et le plus » humblement qu'il nous est possible, nous dressons ceste » petite requeste et supplication vous suppliant de grâce » en toute humilité quil vous plaise avoir pitié et compassion » sur vos très humbles filles sur le fait de la réparation de » ceste très pauvre maison en laquelle, avec vostre permis- » sion, et de très bonne grâce ces ouvriers et couvreux ont » jusques à présent travaillé et parfait leur œuvre. Ils » désirent en estres contentez. Vous scaves que nous sommes » pauvres filles et ne saurions trouver la première pièce

(1) Archiv. de la ville. Loc. citt. f. 63.

» pour leur bailler tant la pauvreté de la maison est grande.
» Nous vous supplions au nom et pour l'amour de Dieu, et
» pour l'amour de Monsieur saint François et de Madame
» sainte Claire, il vous plaise nous faire ceste grâce de les
» vouloir contenter encore pour ceste fois. Nous scavons que
» nous vous travaillons beaucoup et que cest souvent à
» recommencer, mais nous vous promettons que ceci nous
» sera pour un long temps et nous contenterons désormais de
» la grâce qu'il vous plaira nous faire sans vous importuner;
» vous asseurant que ce dernier bienfait nous sera en mémoire
» perpétuelle et ung subject d'augmenter de jour en jour nos
» oraisons pour toutes vos bonnes intentions et pour vos
» meilleures prosperitez et sancté. »

L'abbesse était alors Marie Baudelot ; elle avait remplacé Marguerite Le Rat en 1615.

Lorsqu'en 1633, la peste vint de nouveau décimer nos populations, le couvent de Sainte-Claire fournit son contingent au fléau et l'abbesse fut une des premières victimes.

« Le samedy 29 janvier 1633 lisons-nous dans le journal
» de Jean Gonnet, est morte vénérable et religieuse fille,
» sœur Marie Baudelot, abbesse du dévot monastère de
» Madame Sainte-Claire en ceste ville de Péronne. Le lundi
» précédent sœur Hélène de Rocourt, aussy bonne et sage
» religieuse dudit monastère est décédée. C'estoient deux très-
» honnestes filles et fort âgées. »

« Le vendredy, 11 février suivant, sœur Marie Rohault,
» native d'Abbeville, et nouvellement nommée mère abbesse
» est morte ; et le mardi précédent, jour du mardi-gras, est
» également décédée sœur Colette de Huppy, native dudit
» lieu d'Abbeville, âgée seulement de 25 ans au plus. C'estoient
» deux bonnes religieuses. »

Jean Gonnet qui nous a conservé les noms de ces humbles recluses, et avec lequel nous ferons plus tard une connaissance plus ample, fut de son temps un des bienfaiteurs les plus remarquables du couvent. Dans les amendes auxquelles, en sa qualité de lieutenant-criminel, il condamnait les coupables, il y avait toujours la part des pauvres filles de Sainte-Claire; et s'il y avait eu mort d'homme, c'était toujours à la charge par elles de chanter un service pour le repos de l'âme du défunt. Les gens du roi ne voyaient pas toujours cet emploi de bon œil. Par un arrêt rendu le 26 novembre 1622, le lieutenant-criminel ayant pris et levé sur différentes amendes une somme de 200 livres tournois pour « estre distribuée » également aux couvents des Pères Capucins, Minimes, » Cordeliers et religieuses de Sainte-Claire, en considération » de la grant pauvreté et nécessitez en laquelle ils étoient » réduitz, » M. Choquel, procureur du roi, fit opposition au bas de l'arrêt, à la délivrance aux couvents de ces aumônes prélevées sur les amendes. Une conférence que Jean Gonnet eut à ce sujet, le 4 décembre, avec M. Choquel n'ayant pas abouti, le lieutenant-criminel écrivit le lendemain au procureur général du roi. Le Gardien des Capucins et le correcteur des Minimes écrivirent en même temps, aussi bien que M. Choquel pour soutenir son opposition; et le 31 décembre, le Procureur-Général Molé fit à Jean Gonnet cette réponse :

« Monsieur le lieutenant. J'ai différé de faire response aux » vostres jusques à ce que j'eusse advis de mon substitut des » raisons qui l'obligeoient d'empescher l'exécution du juge- » gement par vous rendu. Et à fin d'esviter à l'advenir telles » contentions il sera plus à propos de séparer les amendes » adjugées au roy d'avecq les sommes destinées en œuvres

» pieuses pour ce que le droit estant acquis au roy ne doibt » point estre diminué sans beaucoup de considéracion. Et » vous tesmoigneray en toutes occasions que je suis, Monsieur, » Vostre affectionné à vous servir. »

MOLÉ.

Jean Gonnet se conforma dans la suite à ces prescriptions. Mais les aumônes attribuées aux communautés de la ville, pour être ainsi séparées des amendes du roi, n'en furent ni moins considérables ni moins fréquentes.

Anne de BEAUVARLET, qui succéda à Marie Rohaut, resta peu de temps à la tête de la maison ; elle mourut en 1635, et fut remplacée par Anne de BLÉCOURT qui la conduisit jusqu'en 1651.

L'Abbé J. GOSSELIN.

(La suite prochainement).

LES PICARDS AU SALON DE 1868.(*)

MOI. — 97, Bailly, de Saint-Omer, *Le jour de la paie*, 98, *Sybille*.

LUI. — Sybille ! — Le titre n'est pas long, mais il est diablement prétentieux pour être mis sous le portrait de cette femme en noir, maigre et côtoyant la trentaine, agréable de visage du reste et de main droite, mais disgracieuse de main gauche. Je me souviens que Th. de Banville, il y a quelques années, sacrifiant à la rime riche, annonçait en ces termes une célèbre tireuse de cartes.

On la nomme Lacombe
Son savoir est profond comme une catacombe.

Est-ce là son portrait ? ou celui de la sorcière en *a*, qui fut, il y a deux mois, à la mode pendant huit jours ? Rien de Michel-Ange en tout ça.

Le jour de la paie. — Vulgarité tempérée, ni réalisme. Ni style, vaudeville dans l'ancienne manière des frères Coignard, plus particulièrement du répertoire des *Folies dramatiques*, interprété par Palaiseau, Blum, Patonelle et Dumoulin. Voilà la femme des Deux Divorces et le faubourien noceur ; ce n'est peut-être pas d'excellente peinture, mais je salue avec un certain plaisir d'anciennes connaissances.

MOI. — Ah ! je t'y prends à faire du sentiment et je te tire par l'oreille. Chacun son tour.

(*) Voir la *Picardie*, 1868, page 193 et suivantes.

M. Bailly, de Saint-Omer, est un des peintres les plus insaisissables et les plus inégaux que je connaisse. Graveur excellent, comme tu peux t'en convaincre en jetant les yeux sur certains portraits de conventionnels dans le *Livre rouge;* j'ai vu de lui des œuvres distinguées et des choses médiocres. Sa *Sybille* est relativement une bonne chose. Moi aussi, quand il le faut, je fais bon marché du sujet; appelle-là Mademoiselle Lenormand, si tu veux, et juge-là de ce point de vue, elle te plaira.

Nos 107 et 108. Ballin, de Saint-Omer, *Vues du Havre.* Que dis-tu de cette manière sèche et exacte, lumineuse sans doute, mais trop froide, de comprendre la nature? Pour ma part, j'y voudrais un peu plus de laisser aller et de vie, et toi?

Lui. — Je ne me connais pas en marines.

Moi. — Attends, mon bonhomme, je te rattrapperai tout-à-l'heure.

No 112. De Bar, de Montreuil-sur-Mer. *Vue près de Lans-le-bourg* (Savoie). Elève de Fontenay.

Lui. — A la bonne heure! en voilà un élève qui sent son maître! vert sur vert, rehaussé de vert et glacé de vert! double absinthe suisse! après cela la nature peut donner de ces tons-là, brrr! il ne doit pas faire chaud dans cette âcre verdure, du reste; auprès des Bidault et des Bertin de nos pères, cette peinture-là est une révolution et un chef-d'œuvre.

Moi. — Console-toi, je vais te réchauffer.

No 180. Belly, de Saint-Omer, *Canal du Mahmoudied, à Alexandrie.*

No 181. — *Le Soir* (Egypte).

A mon sens, mon vieux complice, voici les deux plus remarquables paysages de l'Exposition; le premier surtout, qui n'a pas une tache, pas une faute. Nous ne connaissons pas cette nature là, mais nous la voyons et nous humons de confiance toute cette

poussière, toute cette brume, et tout ce soleil; regarde ce canal de Mahmoudied et enivre toi. C'est fini, et cela laisse à deviner. C'est une perle que bien des plongeurs ont ramassée avant moi, et que de plus habiles joailliers ont sertie. Mais je t'assure que je l'avais devinée.

J'aime moins la grande toile, quoique la partie droite soit admirable, et malgré le rutilant effet du soleil couchant ; peut-être fait-il trop de tapage pour moi, et puis, l'eau est bien morne et bien épaisse.

En somme, les parties les moins réussies valent certains Decamps ; la partie droite du grand paysage surpasse tous les Marilhat du monde.

Lui. — Tout beau, Caton de Basse-Normandie. On dirait que l'enthousiasme vous gagne; prenez garde, Corot et Daubigny sont dans la salle voisine et vous entendent; vous prodiguez aux demi-dieux l'encens qui n'est dû qu'aux olympiens.

Moi. — Je n'excepte personne. J'ai hasardé un œil par dessus le mur dont tu me parlais tantôt, et je ne renie pas mes dieux qui sont les tiens, mais je n'excepte personne dans ma louange absolue. *Le Soir* de Corot est une reproduction moins magistrale d'un effet déjà traité par lui d'une manière supérieure. Et *le Matin*, malgré son galant négligé, trop négligé peut-être, est à cent pieds au-dessous des *femmes à la toilette* ou du *saint Sébastien*. Quant aux Daubigny, j'aime assez son *clair de lune*, malgré la brutalité de l'effet, les bons hommes de son printemps *qui sont comme un bouquet de fleurs*, me choquent peut-être outre mesure ; mais le fait est qu'ils m'ennuient, et qu'à tout prendre, s'il me fallait choisir, hé bien ! le petit paysage de Belly....

Lui. — Dieux puissants ! enchaînez sa langue. Il va blasphémer.

Moi. — Je ne crains pas la foudre; d'ailleurs, voici qui va calmer l'orage.

N°s 182 et 183. Bénard, de Boulogne-sur-Mer. *Marines.*

Tu ne te connais pas en marines. Pour moi, un peu sec, exact et soigné.

N° 192. Mme Benoît, née Zertaut. Esden (Pas-de-Calais). *Portrait de l'Intendant général.* W....

Portrait soigné, que l'on a, je ne sais pourquoi, relégué dans les limbes du salon Est.

N° 206. Berne-Bellecourt, Boulogne-sur-Mer. *Grande chaleur.*

N° 207. *Vues sur les côtes de Normandie.*

Lui. — Il doit faire chaud, puisque le peintre le dit et que tous ces braves gens dorment à l'unisson. Toutefois il y en a un qui tient le journal à la main, et cela seul expliquerait son somme. Petite peinture. Tout cela est bourgeois. Il ne fait d'ailleurs pas si chaud que le peintre veut bien le dire, et il nous refroidit singulièrement avec sa robe de soie verte du premier plan. Il faisait autrement chaud que cela tout-à-l'heure, en Egypte, avec Belly. Moi, le vert m'agace et me donne le frisson, il me semble toujours que je mâche de l'oseille.

Moi. — Certes. Il n'y a là qu'un tableau de genre, une demi plaisanterie, une série de portraits, peut-être, le souvenir d'un jour de chaleur exceptionnel dans nos climats glacés. Mais souviens-toi des anecdotiers en peinture, ne te retourne pas pour voir la décadence de M. Biard, c'est bien assez de se souvenir de son bon temps, et compare. La petite scène est sans prétention, bien posée. Il fait chaud.... pour les gens de Boulogne ; où l'Ethiopien grelotte, le Groënlandais étouffe. Voilà tout.

Je ne t'arrête pas devant le n° 207, trop peu important pour soulever une discussion.

N° 277. Bonnefoy, de Boulogne-sur-Mer, élève de Cogniet. *Paysage.*

Lui. — En voilà un qui a beau faire, il tient à l'ancienne école française par le cordon ombilical de la routine. Elève de Cogniet !

le paysagiste, sans doute ; du reste les deux sont éclectiques. L'éclectisme, mon ami, est une hérésie double, puisqu'il est le résultat d'un double choix personnel après jugement particulier. Soyez froid, soyez chaud, linéaire ou vaporeux, soyez franchement mauvais, si vous le voulez, mais soyez franchement quelque chose ; je ne dis pas qu'il faille battre la caisse pour attirer les badauds sur le tambour de l'excentricité ; mais si vous êtes excentrique sans le savoir, et chacun l'est toujours ainsi par quelque coin, marchez hardiment dans votre chemin, et n'usez pas votre intelligence à perfectionner le macadam de la route commune.

Moi. — D'accord, — et avec des réserves, comme tu le disais tantôt. Le tambour de l'exentricité a du bon, il fait du bruit à la porte et remplace le boniment ; une fois le public entré, il s'agit seulement de lui montrer ce que l'on sait faire, le vrai Courbet est dans la baraque. Il y a peut-être un vrai Manet derrière la toile, et l'élégance du gentlemen crève la souquenille du clown de M. Lambron.

Laissons les habiles gymnastes marcher sur les toits, mais ne méprisons pas trop ceux qui restent prudemment sur le plancher des vaches.

M. Bonnefoy ne suit pas Corot dans la rosée du matin, ni Daubigny au clair de la lune, il ne s'est point enrôlé sous la rude et vaillante bannière féodale que Paul Huet tient seul depuis si longtemps dans sa robuste main, il ne s'attarde pas à peigner les arbres avec Hanoteau, ou à les écheveler avec Nazon ; il ignore la maëstria du glorieux Courbet, et le négligé campagnard du modeste Harpignies. Chacun son goût ; et, plus libéral que toi, je vais jusqu'à respecter la liberté de l'éclectisme. Je pardonne à M. Bonnefoy, sa sécheresse, sa clarté dure, et tous les défauts du genre, en faveur de ses qualités, et surtout de son groupe d'arbres à gauche, en faveur aussi de ces deux aquarelles qui complètent son exposition de peinture.

Lui. — Allons ! un bon point à l'élève Bonnefoy ! Mais souviens-toi que de concessions en concessions, Louis XVI est monté à l'échafaud. Modéré, va !

Moi. — N° 331. Boyenval, d'Arras. *Le marchand d'oiseaux.*

Lui. — Fuit homo quidam aremoricus nomine Hamon, pictor, manu præditus artibus idoneâ et acuto ingenio ; nec omninò veterum, nec omninò recentium vestigia sequebatur ; Græci Gallum dicebant ; Galli, Græcum. Lac et mel oleo, futile dulci miscebat, ità ut vir placuerit mulieribus ; mulier, viris.

Hamon autem genuit Boyenvallem cui, si dî votis faveant, non erunt fratres ; haud patris indignus unigenitus, sed ubi pater volitat, filius calcat humum, et, sublime nescio quid, quod nunquam patri deest, hic desiderari videtur. Dixi !

Moi. — Elegantissimè locutus es, domine, sed vulgari utere linguâ, si judices honesta. Bien dit, seigneur, mais parlez français, si la pudeur vous le permet ; vous n'êtes pas déjà trop clair dans votre langue naturelle.

N° 343. Breton, Emile, de Courrières (Pas-de-Calais). *Une source.*

N° 344. *La neige.*

Lui. — Breton le petit ! *Brito minor*. Petit Breton deviendra grand, pourvu qu'il fasse meilleur que cette année. L'Exposition universelle nous a complètement gâté notre salon de 1868. Nous n'avons que les épluchures, les râclures de palette, des mirotons réchauffés, ou des ébauches mises au monde avant terme. Emile Breton nous a habitués à mieux que cette *source ;* je vois bien du feuillage sur le premier plan, beaucoup de feuillage même, du soleil dans le fond, derrière le rideau ; où on met le soleil, il faut bien qu'il reluise, et à ce propos, je te recommande un certain soleil de Picardie qui tire un feu d'artifice dans le salon des exilés,

côté ouest, *les bords de l'Oise à Auvers*, par M. Véron. — Je vois bien ici le soleil, et il ne fait pas de pyrotechnie. En revanche, il n'éclaire pas le tableau, qui manque de lumière.

Et cet effet de neige !... je vois bien ce que l'auteur a voulu éviter. — le souvenir glacial des Leprince et des Malbranche ; — il a bien fait, et il eût menti à son sang, s'il se fût amusé à mouler cette gelée classique. Mais était-il bien besoin d'employer la toile et l'huile pour parfaire une étude que l'encre et le papier auraient aussi bien mises à son point ?

Et vous, *Brito major*, Breton le grand, médaillé et rappelé de toutes les classes, officier de la Légion d'honneur, troisième membre élu du jury de peinture, vous qu'on a justement appelé le Lenain moderne, est-ce que les lauriers de Millet vous empêchent de dormir? affermissez-vous sur vos talons, au lieu d'essayer timidement de grimper l'escalier de l'Académie. C'est un escalier solennel qu'on ne monte qu'à pied, à petits pas, appuyé sur un jonc à pomme d'or ; un peu de goutte ne messied pas au candidat, et, il faut laisser ses ailes au vestiaire, laissez ici plutôt votre canne et gardez vos ailes. Vous avez bien posé dans la *récolte de pommes de terre*, la femme qui verse sa marchandise de la manne dans le sac ; il y a là une nuque éclairée par un rayon furtif qui ferait la gloire d'un peintre ordinaire. Mais que fait la main qui travaille? où est l'effort? Avez-vous cherché la mignardise et le convenu dans une action vulgaire? — Tant pis pour vous et Millet prendra la corde. — Et puis la femme qui tient le sac est bien indifférente ; je sais que le mesurage des pommes de terre n'éveille pas d'idées bien distinctes, mais, si votre ouvrière fait son ouvrage avec distraction, on le regardera sans plaisir. Revenez à la nature et continuez à la poëtiser avec votre propre idéal ; si vous cherchez à vous élever avec l'idéal des autres, vous resterez à moitié chemin, comme un ballon captif ; pas de seconde manière, quand la première est si bonne.

Votre petit tableau de l'*Héliotrope* est gentil ; mais vous ne

tenez pas, je suppose, à être jugé sur un madrigal ou un bouquet à Chloris.

Moi. — Quel carambolage ! et par la blanche encore ! de Breton cadet à Breton aîné, effet de recul, pan ! pan ! double baiser sec de bille sur bille ! Je te passe celui-ci qui n'effleurera pas même l'ivoire solide que tu bouscules, mais je te préviens que si tu manques le prochain, tu me donneras du jeu.

N° 349. Brigot, de Neuilly-Saint-Front (Aisne), élève de Gleyre et de Courbet. *Retour de chasse.*

Lui. — Elève de la glace et du feu, de la régle et du désordre, de la sobriété et de l'intempérance. Le feu a fondu toute la glace, et je ne m'en plains pas. Mais,

Quand sur une personne on prétend se régler,
C'est par les beaux côtés qu'il lui faut ressembler.

O religion du maître ! penchant irrésistible du disciple à s'assimiler les gros défauts, à mettre crûment le masque, au lieu de chercher à pénétrer le visage, je vous explique, mais je ne vous excuse pas.

Est-il assez mauvais cette année, notre grand Courbet ? son mendiant est-il assez terreux, faux de couleur, degingandé de dessin, froid de pose ? La femme et le groupe de gauche sont-ils assez lâchés et assez impossibles ?

Son chevreuil est-il assez maladroit sur ses trois pattes avec la quatrième en écharpe ? son bois semble avoir été peint d'une brosse ensommeillée dans un moment de défaillance. Mais, malgré tout cela, le maître est le maître. Il y a toujours dans l'Attila de Pierre Corneille des vers qui ne pourraient pas facilement être d'un autre. Quel horizon plaisant, clair, lumineux et dégagé dans le *Mendiant*, et quelle charmante binette de Gavroche !

Mais dans la *Chasse* de M. Brigot, quelles sont les qualités qui éclatent au milieu des défauts ? l'ensemble est terne, le chasseur

vêtu avec plus de bizarrerie que de naïveté, a des jambes assez bien dessinées et fièrement campées dans ses bottes. Mais c'est tout, l'horizon est lourd, les arbres sont indécis et cherchent maladroitement dans leur branchage le fameux angle droit du maître. Et le chien ? — Ce chien là est fait pour garder les vaches des *demoiselles de campagne*. Qu'en dis-tu ?

MOI. — Je te laisse abattre bois et bourgeons, et bâtonner sur le dos de son élève, le *maître peintre* dont les défauts sont des poutres et les qualités des rayons. Si j'avais vu son exposition particulière de cette année, je te répondrais. Mais ne sortons pas de notre sujet, un peu d'indulgence pour le pauvre élève qui a renié le dieu de la ligne et du compas. J'ai moi-même encouragé M. Brigot, l'auteur d'un *gué de Chouy*, exposé, il y a quelques années ; sans nier tout ce que tu as dit, je trouve *la chasse* suffisante pour ce qu'elle veut être problablement, un panneau décoratif.

Je te fais grâce d'un temps d'arrêt prolongé devant la peinture de MM. Caudron père et fils, d'Abbeville, qui ne fait point tapage et ne demande qu'une mention honorable. M. Caudron fils, qui expose, je crois, pour la première fois, à un tableautin qu'il appelle *nature morte*, bien que je sache pas qu'un verre et un pot aient jamais vécu. C'est agréablement peint, mais cela ne dénote aucun genre particulier et n'appelle pas la critique.

Passons au n° 507. Chiffard, de Saint-Omer. *Portrait de V. Hugo.*

LUI. — Je le connais de longtemps, ce portrait héroïque et lyrique. Bonne, solide et crâne peinture, académique dans l'ancienne limite du modèle.

A ce propos, on m'a fait hier au soir un cadeau que je dépose sur l'autel mitoyen de la communauté. Tu te souviens de ce pauvre Ferdinand que nous avions surnommé Rime-à-l'œil, à cause de sa façon de dépenser gratis sa verve et de n'en être jamais payé ; je lui ai rendu le service d'accepter son dernier sonnet que je signe pour lui et que tu signeras pour nous deux.

DEVANT LE 507 DE L'EXPOSITION DE PEINTURE.

Très fini, sous l'aspect magistral d'une ébauche.
L'œil commande et caresse, — un œil d'aigle et de coq.
Une barbe solide et des cheveux en bloc,
Tout blancs, — le Temps, hélas ! flétrit ce qu'il ne fauche.

Féminine, effilée et charmante main gauche ;
C'est la main du toucher, la droite est pour le choc.
Un front sourcilleux, blanc et poli comme un roc ;
La tempête y passa, mais jamais la débauche.

Rien, au premier aspect, ne sent l'au-to-da-fé
Chez le bourgeois, vêtu de cet habit café
Au lait, — couleur indécise et qui passe ;

Rien — l'habit semble même à sa guise taillé,
Mais par le trou béant du gilet débraillé,
REGARDEZ TOUS, VOILA L'HOMME ROUGE QUI PASSE !

Ma main droite signera ce qu'à reçu ma main gauche. *Sed paulò minora canamus.*

Voici M. Colin, d'Arras, dont les nos 554 et 555, *l'entrée du port de Pasages*, et *une rue de Fontarabie,* ne semblent guère de la même main. Le paysage est assez bon, un peu sec, mais en tout cas supérieur à la *Rue*. Celle-ci a un effet papillotant que contribuent à produire les étoffes polychromes et les bons hommes de même couleur et de même valeur, qui pavoisent les maisons et peuplent le pavé.

Voici encore M. Colette d'Arras, que ses expositions précédentes semblaient obliger à mieux que cette *Méditation de saint Jérôme.* Rien du Dominicain et certes, je n'en fais pas un reproche à l'auteur de ce vieillard lisant, mais ce n'est point sous les traits de ce bonhomme apprenant une leçon que les lecteurs de la *vie de sainte Paule*, ou même des études d'Amédée Thierry, se représentent le rude ascète, le vaillant docteur, le lion rugissant

qui s'appelait saint Jérôme. Même quand saint Jérôme médite, on doit sentir qu'il combat.

Le portrait vaudrait mieux, si le buste répondait à la tête, et si la couleur était moins terreuse.

En as-tu d'autres?

Moi. — A te donner à manger? — Non pas. S'il faut absolument que tu dévores les gens, ne pourrais-tu pas faire en les croquant, un peu moins de bruit avec tes mâchoires?

Les nos suivants contiennent l'œuvre d'une dame.

N° 632. Mme Dallemagne, de Beauvais. *La Vierge au Roseau.*

N° 633. *Ophélia.*

N° 2794. *Portrait* (dessin).

Je conviens que le titre d'*Ophélia,* avec les souvenirs du crayon de Delacroix et de la mise en scène de Mlle Nilsonn, sont un peu écrasants pour cette tête renversée, isolée dans un cadre étroit, mais s'il faut imiter les gens par leurs beaux côtés, il faut les juger par leurs aptitudes, et Mme Dallemagne, par ses dessins et ses aquarelles.

Il faut savoir gré à M. Dehaussy, de Péronne, de la simplicité et du goût avec lesquels il a rendu la tête de sa jeune fille. Ses dessins sont charmants, et l'on a peine à distinguer les dessins de Mme Dehaussy de ceux de son mari.

GUSTAVE LE VAVASSEUR.

(La suite au prochain numéro).

L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE

AU CARMEL DE COMPIÈGNE.

L'un des plus consolants priviléges attachés par Dieu aux actes de la puissance, est celui de la sainte contagion du bien. En effet, qu'une Souveraine donne carrière aux généreuses aspirations de son cœur, qu'elle laisse épanouir des hauteurs du trône la charmante floraison des vertus dont le ciel a enrichi son âme, tous, grands et petits, suivront ses nobles traces, et feront comme elle l'essai si doux de la charité et du sacrifice. Heureux, a-t-on dit, les peuples qui n'ont pas d'histoire ; heureux, dirons-nous, les princes dont les historiens n'ont à raconter que de bonnes actions.

Fondé en 1641 par Madame de Trudaine, née de Louvencourt, le monastère des Carmélites de Compiègne fut d'abord installé dans une maison offerte par M. de Seroux, « cet incomparable ami de notre ordre, » disent « les chroniques des Carmélites de France. » Peu d'années après le local étant devenu insuffisant, on éleva un nouveau monastère sur les bords de l'Oise, vers l'emplacement actuel des casernes de cavalerie et du nouveau théâtre du Palais (1). Pendant

---

(1) Bâti par Napoléon III.

l'exécution des travaux, Anne d'Autriche, qui avait une grande vénération pour ces religieuses, mit à leur disposition une partie du château royal. Le XVIIe et le XVIIIe siècles virent le Carmel de Compiègne briller par la régularité parfaite de ses membres. Chassées de leur solitude en 1792, les Carmélites durent aussi quitter leur saint habit, toutefois elles demeurèrent fidèles à l'esprit de sainte Thérèse. Deux ans après, seize d'entre elles furent arrêtées à Compiègne, conduites à Paris et enfermées à la Conciergerie sous prétexte de refus d'adhésion à la constitution civile du clergé. Le 17 juillet 1794, ces saintes filles portèrent courageusement leur tête sur l'échafaud. L'abbé Mulot de la Ménardière, parent de l'une d'elles, et qui remplissait bénévolement auprès de ces religieuses les fonctions d'aumônier, eut l'honneur de partager leur sort.

Quarante et un ans après, M. l'abbé Auger, curé de Saint-Antoine à Compiègne, essaya d'y faire reverdir la fleur du Carmel; cette tentative fut stérile et l'essai de courte durée. Il était réservé au pieux et vaillant évêque qui dirige le diocèse de Beauvais, depuis 1842, de voir renaître en cette ville cette sainte communauté. Grâce à la munificence inépuisable de Sa Majesté l'Impératrice, dont la présence à Compiègne est toujours signalée par de nombreux bienfaits, grâce aux largesses d'une noble dame et à celles du vénérable archiprêtre de Compiègne, les Carmélites achetèrent une maison dans le faubourg Saint-Accroupy. Un pieux essaim de religieuses, envoyé de Troyes par Sa Grandeur Mgr Ravinet, s'y reposa le 3 septembre 1866. Toutefois, la clôture monastique n'en fut solennellement prononcée par Sa Grandeur Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, que le 16 janvier 1867.

En accordant une protection spéciale aux filles de Sainte-Thérèse, l'Impératrice Eugénie témoignait à la fois de sa piété envers la patrone de l'Espagne, et de sa haute intelligence des besoins moraux de notre époque. Le Carmel n'est-il pas comme un boulevard social résistant au principe même de tous les désordres, à l'égoïsme, en lui opposant le sacrifice chrétien, car se sacrifier c'est sauver. Or, suivant la magnifique expression du P. Félix, la vie de la Carmélite n'est « qu'une » perpétuelle et universelle organisation du sacrifice, » car nuit et jour, elle s'offre en holocauste à Dieu, en sorte qu'elle peut dire comme saint Paul : « avec Jésus-Christ je suis » attachée à la croix. » Par sa pauvreté la fille de Sainte-Thérèse est une protestation vivante contre l'esprit de cupidité du siècle; par sa chasteté, qui domptera par avance des révoltes qui ne viendront peut-être jamais, elle condamne le sensualisme, cette exagération de l'empire des sens. La Carmélite dit la règle s'arme de la discipline « pour l'augmen- » tation de la Foi; pour la vie et les états de nos Princes Sou- » verains, pour les bienfaiteurs, pour les âmes du Purgatoire, » pour les captifs, pour ceux qui sont en péché mortel (1). » Par une obéissance proverbiale et une humilité exemplaire, elle proteste contre l'esprit d'indépendance et d'orgueil contemporain. Enfin la sainte et noble fille de Thérèse croit à l'efficacité de son martyre volontaire, à la fécondité de sa souffrance, à la fraternelle communication des mérites par le sacrifice. N'est-ce pas faire œuvre d'intérêt social que de prêter assistance à ce grand ordre religieux du Carmel.

En venant en aide à la réédification de la communauté de

---

(1) *Règles et Constitutions des Carmélites*, chap. XI, n° 6, page 124, 1 vol. in-32, Toulouse, 1834.

Compiègne, Sa Majesté affirmait l'utilité de propagation de ces asiles du sacrifice dans notre France. Aussi, non contente d'assurer l'avenir de cette fondation, l'Impératrice voulut donner une marque de sa sympathie pour les filles de Sainte-Thérèse en visitant elle-même le nouveau monastère.

Le dimanche 16 octobre 1866, M. l'abbé Bourgeois, vicaire-général honoraire de Beauvais, curé archiprêtre de Compiègne et supérieur du nouveau Carmel, vint à trois heures moins le quart annoncer aux religieuses que l'Impératrice allait leur accorder la faveur d'une visite, que depuis peu Elle avait eu la bonté de laisser pressentir. A trois heures la voiture de Sa Majesté était à la porte du couvent, vieille ferme en ruine qu'on essayait d'approprier à sa nouvelle destination. Aucune disposition n'avait été prise pour la réception de l'Auguste Visiteuse, qui, de son coté, avait voulu ménager une surprise aux Carmélites, et, par une délicatesse exquise, leur épargner les embarras d'une visite officielle en les faisant avertir à l'avance. A son arrivée l'Impératrice fut reçue par MM. Bourgeois et Boudeville, ce dernier curé de la paroisse Saint-Germain, sur le territoire de laquelle est bâti le monastère. Elle était accompagnée de la marquise de La Tour Maubourg, de la comtesse de Sancy et de mademoiselle Marion sa Lectrice. L'Impératrice traversa l'étroit et obscur escalier conduisant au principal appartement de la maison; les religieuses vêtues de leur manteau blanc s'y trouvaient réunies au nombre de sept, attendant avec une respectueuse émotion la venue de Sa Majesté.

Après y avoir été autorisée, la révérende Mère Prieure, sœur Marie-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, exprima à l'Impératrice les sentiments de profonde reconnaissance qu'inspirait au Carmel naissant, la munificence de l'illustre bienfaitrice qui

avait concouru si généreusement à l'œuvre de sa résurrection. Elle ajouta que toute la communauté était confuse de l'honneur qu'Elle daignait lui accorder en visitant Elle-même cette pauvre solitude. La Mère Prieure dit ensuite qu'elle se trouvait doublement heureuse d'avoir été choisie pour faire revivre le Carmel de Compiègne qui a laissé de si beaux souvenirs, et donné de si nobles exemples. Elle termina en disant que chaque jour le Carmel de Compiègne adresserait à Dieu ses plus ferventes prières pour son auguste Bienfaitrice, pour le Prince Impérial et pour l'Empereur.

Sa Majesté répondit à la Mère Prieure qu'Elle se félicitait d'avoir pu venir en aide à la réédification du monastère de Compiègne, et qu'Elle le visitait avec plaisir. L'Impératrice voulut bien s'informer avec une touchante sollicitude auprès de la Prieure du nombre des religieuses fondatrices, et des ressources que l'avenir lui laissait entrevoir pour le renouvellement et l'accroissement de la colonie naissante. Lors de son entrée dans la chambre, l'Impératrice avait pris place sur un modeste fauteuil en face des lits plus que modestes des Carmélites, et qui en formaient presque le seul ameublement, puisqu'ils servaient au besoin de siége. Après sa réponse à la Prieure, Sa Majesté considéra quelques instants en silence ce luxe de pauvreté, et si accoutumée qu'Elle fut à celui de la grandeur Elle le vit sans étonnement, et témoigna ensuite aux religieuses de son admiration, pour leur détachement de toutes choses et leur amour de la pauvreté.

Ne trouver méprisable rien de ce qui est au-dessous de soi par rapport à la naissance, à la fortune ou à la position, incliner vers chacun avec une affectueuse et chrétienne bienveillance, montrer qu'on sait discerner le bien là où il se produit, voir et apprécier toute chose avec droiture et sim-

plicité, ne sont-ce pas les caractères distinctifs de la véritable supériorité sociale. Notre temps a désappris ces choses essentielles, il est encore cependant, grâce à Dieu, des exceptions, d'illustres exceptions que chacun devrait prendre pour règle et pour modèle.

En ce moment une des religieuses s'avança vers l'Impératrice un papier à la main, et lut avec l'agrément de Sa Majesté les vers suivants.

MADAME,

I.

Quand le Fils du Très-Haut dans une pauvre étable
Apparut en ce monde . O spectacle admirable !
Des rois de l'Orient, éclairés par la Foi
Vinrent le saluer comme l'unique roi.
Vingt siècles sont passés, tout l'univers encore
Garde ce souvenir, du couchant à l'aurore.
Ils apportaient leurs dons au divin Rédempteur
Dont l'astre dans les cieux proclamait la grandeur.
Comme les souverains des brûlantes contrées ;
Vous venez voir ici Dieu qui nous a cloîtrées,
Vous dérobant, Madame, aux pompes de la cour,
A notre Bethléem accourez en ce jour.
Ah ! merci mille fois ! votre douce présence
Pour toujours nous engage à la reconnaissance.
Mais la rose au Carmel, les fleurs en nos bosquets
Ne peuvent qu'à Jésus consacrer leurs bouquets,
Et de nos faibles voix l'impuissante harmonie,
Ne pourrait célébrer les bienfaits d'Eugénie.
Quel est donc le tribut que notre pauvreté
Présentera sans crainte à votre Majesté ?
Ah ? c'est le sentiment de notre gratitude
Qui surgit en nos cœurs sans effort sans étude,

Comme en une fournaise où brûle un feu latent,
La flamme étincelante, éclate en un moment.
Grâce à vous ! ce Carmel est la sainte montagne,
Qui nous rappelle Elie, et notre chère Espagne ;
Cette chrétienne Espagne où Dieu vous a nommée
Pour remplir l'univers de votre renommée.
O céleste faveur ! C'est la même patrie
Qui vit naître Thérèse et qui vous a nourrie.
De ce sol consacré par les saints et les preux
Comme un fleuve paisible, au cours majestueux,
Le Carmel s'élança portant ses eaux limpides
Dans le désert du monde, et les âmes candides
Y puiseront sans fin la ferveur et l'amour,
S'immoleront la nuit, s'immoleront le jour.
De Thérèse tel fut le projet magnanime,
Et Dieu réalisa cet ouvrage sublime.

II.

Un jour son humble fille, au pied du saint autel,
Pour la France invoquait la Reine du Carmel.
La Mère de Jésus tout-à-coup se présente
A cette âme plongée en sa prière ardente.
Dans les bras maternels se montre l'Enfant Dieu,
Elle entend de sa voix l'accent mélodieux.
« Va, fonde, lui dit-il, un nouveau monastère,
» Pour l'Eglise et la France, en l'honneur de ma Mère.
» Je serai ton soutien : Ne cesse de vouloir
» Ce que je te commande et garde bon espoir,
» J'ai désigné l'endroit ; la grande Impératrice,
» Sera de ce Carmel, l'insigne bienfaitrice ;
» Il fleurira bientôt sur un sol glorieux,
» Où la mort fit monter des martyrs dans les cieux.
» Où toute une tribu de saintes héroïnes
» Chantait en expirant les louanges divines.
» Sur le sol empourpré de leur généreux sang,
» Va t'immoler, ma fille, et vivre en m'adorant. »
Il dit et disparaît.... Des troupes angéliques
Font retentir les airs de célestes cantiques.

III.

Dieu suscitait alors un nouveau Daniel
Dont les gémissements s'élevaient jusqu'au Ciel.
Le Seigneur l'entendit : à sa voix vénérée,
Nous accourons bientôt vers la maison sacrée,
Cet asile de paix, cette sainte Sion
D'où l'encens vers le Ciel s'élève en tourbillon.
Oui le sang des Martyrs est un fertile germe ;
Sous le couteau jaillit la vertu qu'il renferme.
Sa puissance est durable et sa fécondité
Portera ses beaux fruits jusqu'à l'Eternité.
Sur notre humble Carmel, la Croix brille et s'élance
Phare au milieu des flots, annonçant la clémence.
Du Dieu bon et caché qui nous montre le port,
Où Jésus nous appelle à partager son sort.
La Vierge Immaculée au nouveau sanctuaire,
Va paraître bientôt comme une bonne mère,
Au pied de son autel, nos cœurs reconnaissants,
Madame, répandront pour vous nos vœux ardents.
Ainsi que pour l'Epoux, dont le vaste génie
Entre ses bras vainqueurs, tient la gloire asservie.
Qu'il règne encore longtemps : la justice et la paix
Porteront en tous lieux l'honneur du nom français,
Que votre cher Enfant réponde à l'espérance,
De tous ceux dont le cœur appartient à la France.
Et l'ange de la paix, de cet humble Carmel
Portera chaque jour nos vœux à l'Eternel.

L'Impératrice accueillit cette lecture avec une bienveillante attention, et répéta même plusieurs fois combien Elle était touchée des sentiments délicats que les religieuses venaient de lui exprimer par la bouche d'une humble imitatrice de leur mère. Puis s'approchant de cette dernière, Elle lui demanda la copie qu'elle tenait à la main. Confuse de donner une œuvre qu'elle croyait trop imparfaite pour être remise à

l'Impératrice, la sœur s'y refuse humblement, mais Sa Majesté insistant, daigna la lui prendre des mains, « je le veux » dit-elle en accompagnant cet ordre d'un aimable sourire.

L'entretien continua tout naturellement de rouler sur l'ordre du Carmel ; l'Impératrice s'enquit du nombre de monastères actuellement en France, de celui des religieuses et de la position de ces divers Carmels. Elle fit connaître avec plaisir que l'un de ses proches parents descendait de la famille de sainte Thérèse ; elle recommanda ensuite, d'une manière pressante, l'Empereur aux prières des religieuses.

M. l'Archiprêtre ayant alors offert à l'Impératrice de donner la bénédiction du Saint-Sacrement, Sa Majesté accepta, et s'étant levée, Elle gagna la chapelle, provisoirement établie dans une pièce contigüe. Les religieuses chantèrent ce verset de la Sainte Ecriture : « Dilexisti justitiam » et cet autre : « Astistit regina a dextris tuis in vestitu deaurato, circum- » data varietate, » qu'on pouvait si justement appliquer à celle dont l'héroïque charité est le vêtement d'or, qui reçoit de tant d'autres vertus les ornements variés qui en rehaussent l'éclat et la beauté. — Un peintre de talent, M. Félix Guerie, voulant perpétuer le souvenir de ce noble dévouement en a reproduit l'un des plus touchants épisodes, dans une page qui a obtenu du public les suffrages les plus flatteurs à l'Exposition des Beaux-Arts de 1868. Nous voulons parler de la visite de l'Impératrice aux cholériques de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, le 4 juillet 1866 (1). — Profondément recueillie auprès de ce modeste autel, l'Impératrice priait avec ferveur, tandis que

(1) M. Hippolyte Fauvel d'Amiens, a également traité le même sujet pour l'Exposition de 1868.

les habitantes du cloître faisaient monter vers le ciel les accents de la reconnaissance pour leur illustre Bienfaitrice.

Après les chants prescrits par le cérémonial de l'ordre en pareille circonstance et la bénédiction du Saint-Sacrement, l'Impératrice quitta la chapelle et rentra dans la chambre où Elle avait été reçue. Elle voulut bien encore s'entretenir avec les religieuses de leurs occupations quotidiennes ; puis s'avançant vers la Mère Prieure, Elle lui dit avec une bonté pleine de grâce et de dignité : « Vous pouvez toujours compter sur » ma protection. »

A la sortie de l'appartement sur un étroit palier, se trouvait avec plusieurs personnes une bonne sœur du voile blanc. En se voyant si près de l'Impératrice, l'excellente sœur ne put contenir les élans de son cœur. Touchée de l'extrême bonté empreinte sur les traits de Sa Majesté, elle se jette aux genoux de l'Impératrice et joignant les mains, elle lui dit du ton le plus expressif : « O ma Souveraine, que je vous aime ! » je prie tous les jours le bon Dieu pour vous ! » L'Impératrice parut sensible à ce témoignage naïf et spontané d'attachement, et prenant de ses mains l'humble converse Elle la releva.

Ce trait nous remet en mémoire le suivant. Lors d'une visite d'Anne d'Autriche au Carmel de Compiègne en 1645, la reine mère chargea le jeune roi Louis XIV d'offrir à la communauté un calice et un ostensoir. Toutes les religieuses étaient présentes et s'efforçaient de témoigner à la reine leur reconnaissance, lorsqu'une converse, sœur Geneviève de tous les Saints, ravie de voir l'enfant royal, dit à la reine avec une ingénuité qui la réjouit beaucoup : « Mon Dieu, Madame, » que je voudrais bien voir ce bon petit roi avec son manteau » royal. » Anne d'Autriche qui était d'une bienveillance parfaite pour ces saintes filles, donna l'ordre d'apporter le

manteau et le fit placer sur les épaules du prince, charmée qu'elle était de procurer ce plaisir à la sœur. Quelques jours après la reine voulant encore une fois satisfaire l'innocente fantaisie de la sœur Geneviève, amena au Carmel le jeune prince revêtu du manteau royal.

Mais revenons à la visite du 16 décembre 1866. Pendant la petite scène que nous avons racontée, la marquise de Latour Maubourg distribuait aux religieuses des chapelets qu'elles reçurent avec d'autant plus de reconnaissance, qu'ils avaient été montés par elle-même. L'Impératrice ayant eu alors l'occasion de remarquer le chapelet d'une religieuse, la Mère Prieure lui dit qu'il avait été possédé par l'une des seize martyres du 17 juillet 1794, elle ajouta qu'il avait été donné au Carmel de Compiègne lors de son rétablissement. L'Impératrice après l'avoir considéré en silence, dit à la religieuse en lui remettant le chapelet : « C'est une relique » bien précieuse, ma chère sœur, conservez-là soigneusement, » elle vous portera bonheur ! »

Le temps était affreux, la pluie qui tombait par torrents avait détrempé les mortiers, mais sans y prendre garde, l'Impératrice daigna se rendre à la future chapelle du monastère qu'elle trouva convenable, et visiter aussi les pièces attenantes (1). Etant dans un appartement qui donnait sur

---

(1) Dans ce modeste sanctuaire, aujourd'hui livré au culte, on respire comme un parfum d'amour de Dieu qui réjouit l'âme chrétienne et la reconforte délicieusement. On sent qu'on y adore en esprit et en vérité ce Dieu fait homme pour l'amour de nous, que le rationalisme et l'impiété modernes voudraient supprimer. L'ensemble du monastère de Compiègne (septembre 1868) rappelle avec une touchante exactitude la pourtraicture typique que sainte Thérèse a tracé d'un vrai Carmel dans une de ces admirables lettres, qui reflètent si éloquemment l'esprit et la sainteté de la grande réformatrice.

la cour, Sa Majesté voulut juger par elle-même de l'ensemble du petit monastère. A l'aspect de ces bâtiments irrégulièrement construits, et qui, malgré les restaurations dont ils étaient l'objet, gardaient encore les traces de leur vétusté, l'Impératrice se tournant vers l'abbé Bourgeois lui dit : « Monsieur le » curé, ce n'est pas splendide, mais s'il plaît à Dieu, » nous ferons mieux que cela ! »

En quittant le Carmel l'Impératrice eut la bonté de témoigner à la Mère Prieure sa satisfaction de l'accueil qu'elle y avait reçu. « Adieu, ma chère sœur, lui dit-elle en » remontant en voiture, ne nous oubliez pas dans vos » prières ! » Ces religieuses conserveront longtemps avec bonheur, plus encore dans le cœur que dans leurs annales, le souvenir de la visite du 16 décembre 1866. Elles aimeront à se rappeler les traits et les paroles de l'illustre princesse qui a daigné honorer leur monastère de sa présence après l'avoir généreusement relevé de ses ruines. Chaque jour elles adresseront à Dieu les plus ferventes prières pour la conservation et le bonheur de leur auguste Bienfaitrice, du Prince Impérial et de l'empereur Napoléon III.

Edmond de l'Hervilliers,

Chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre,
membre de l'Académie de la religion catholique de Rome

MIETTES DE L'HISTOIRE D'AMIENS(*)

La Ballade de Guillot d'Amiens.

« Ce fut fait en beau cabaret, assez retirant à celui de Guillot, en Amiens. »
RABELAIS PANTAGRUEL. Liv. IV. ch. 51.

« Le 23 septembre 1513, 69 sols, 20 deniers sont payés à Guillaume Arthus, dit Guillot, patichier.... »
Ch. DUBOIS. *Entrées royales*, pag. 34.

Bombance! on voit au fond des bouges,
D'où sortent des parfums subtils,
Des vieilles aux pommettes rouges
Souffler les charbons sous les grils;
Il monte des rôtisseries
Des fumets Rabelaisiens
Dans les narines aguerries....
Et je pense à Guillot d'Amiens.

Chevalier de la table ronde,
Il s'appelait Guillaume Arthus,
Ses ragoûts embaumaient le monde
Du haut parfum de leurs vertus;
Du royaume de goinfrerie
Ambassadeurs grands et moyens,
Descendaient à l'hôtellerie
Du « patichier » Guillot d'Amiens.

En septembre quinze cent treize,
— Le fait ne paraît pas douteux, —
Tristement cloué sur sa chaise,
Louis douze, le roi goutteux,

(*) Voir la *Picardie* 1868, p. 85, 134, 177 et suivantes.

Mangea de ses pâtisseries.
O fourchettes des temps anciens,
Ombres aux trognes défleuries,
Où demeurait Guillot d'Amiens ?

Les effluves de ses cuisines
Sans doute allèrent chatouiller
Au Logis du Roy les narines,
Du fin gourmet François premier ;
Au temps de la chevalerie
Et du culte des dieux payens,
Chez Guillot la Gastrolâtrie
Avait un culte dans Amiens.

Son architecture ventrue
Nasardait la soif et la faim,
Son enseigne était dans la rue
Des Chaudronniers : AU GRAND DAUPHIN ;
Sur le seuil de sa bergerie
Le pâtre, à ses concitoyens,
Disait : entrez, je vous en prie,
C'est moi qui suis Guillot d'Amiens.

On y venait du voisinage,
Et Jean Calvin, le Grec de Claix,
Peut-être y fit pèlerinage,
Accompagné de Rabelais.
Dans leurs « propos de beuveries »
C'étaient deux forts mauvais chrétiens
Qui le payaient en singeries.
Que pensait d'eux Guillot d'Amiens ?

Dans notre *Ile des Alliances* (*),
Au bruit provoquant des glouglous,
Ils échangeaient leurs confidences
Dans la cité des *Loups-garous* (*).

(*) *Ile des Alliances*, — Picardie. *Loup-garou*, — Amiens, dans Rabelais.

Plus tard survint la brouillerie...
S'il entendit leurs entretiens,
C'est à Calvin, je le parie,
Que donnait tort Guillot d'Amiens.

Ce grand homme, je conjecture,
Fut un peu plus que le voisin
De l'aïeul de notre Voiture,
Dont le père vendait du vin ;
Par souvenir de goinfrerie,
Les vieux Académiciens
Admirent dans leur confrérie
Le cousin de Guillot d'Amiens.

Au lieu de l'auberge abattue
Au grand désespoir des savants,
Serait-ce trop d'une statue ?
— Non, — répondront les bons vivants, —
Des buveurs d'eau la pruderie
En élève à des Grammairiens...
Pensez, Messieurs de la Mairie,
Ah ! pensez à Guillot d'Amiens.

Et moi, passant, je me hasarde
A formuler un simple vœu,
Princes de la cité Picarde,
A ce Guillot songez un peu ;
Puisqu'aujourd'hui notre patrie
Récompense ainsi tous les siens,
Ah ! donnez sans lésinerie
Une rue à Guillot d'Amiens.

Gustave Le Vavasseur.

SUITE DU

GALLIA CHRISTIANA.(*)

ÉGLISE D'AMIENS.

APPENDICES.

II.

Victimes de la Terreur.

L'*Ordo* de l'année 1801, rédigé sous la direction de l'autorité légitime, contient le nécrologe des prêtres du diocèse d'Amiens, à partir de l'année 1792, et encore, d'après l'*Ordo* de 1802, il n'est pas complet.

On trouve les noms de vingt chanoines de la Cathédrale, de deux chanoines vicaires de la même église, de six chanoines de l'église de Saint-Martin, et de huit chapelains de la Cathédrale : viennent ensuite quatre-vingt-douze noms, parmi lesquels on compte deux chanoines de Vignacourt, trois chanoines de Roye, un chanoine de Picquigny, un de

---

(*) Voir la *Picardie* 1868, pag. 25, 87, 147, 217 et suivantes.

Gamaches, un autre chanoine d'Abbeville, qui avait le titre de vicaire-général, six chanoines de Saint-Vulfran.

A la suite, douze noms de curés dont la rétractation est douteuse. Les jureurs morts sans avoir rétracté leur serment, ne sont pas compris dans la liste.

Beaucoup de ces ecclésiastiques moururent pendant leur émigration.

Enfin cette longue série se termine par ces mots d'une effrayante concision.

Sub securi manu tortoris publicè perierunt :

Pater Firminus, Presbyter ordinis FF. Carmelitarum, Conventus Ambian. alias Vigneron.

D. Ringard, Presbyter Sancti Georgii Abbavillensis.

Quorum intuentes exitum conversationis imitamini fidem. (Heb. ch. 13. ℣. 7).

Jusqu'ici, nous avions toujours entendu dire que le P. Firmin était l'unique prêtre du diocèse d'Amiens, victime de la Révolution. Nous avons donc fait des recherches au greffe du tribunal d'Abbeville. On ne devait y trouver aucun nom d'ecclésiastique, ni autre, qui ait subi une condamnation entraînant la peine de mort, à Abbeville, ni dans l'arrondissement d'Abbeville. André Dumont qui, avec Lebon et Vidalin, avait été envoyé, en qualité de commissaire dans les départements du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Oise, se chargea particulièrement de la surveillance de ce pays, à qui il épargna les souillures du sang, selon qu'il put le déclarer lui-même et le faire imprimer après la Terreur : mais.... on assure que, ne pouvant ouvertement sauver tout le monde, il envoya parfois, à ses collègues, les plus compromis parmi

les hommes arrêtés sans ou par ses ordres, et avec son assentiment. Voilà ce que nous écrit un habitant d'Abbeville. Nous avons donc été forcé de faire des recherches ailleurs : et grâce à l'obligeance de M. Dubois, chef de bureau à la Mairie d'Amiens, nous avons pu constater dans les actes de décès pour 1794, à la date du 2 thermidor au II, dimanche 20 juillet 1794, l'exécution sur la place publique d'Amiens, de Joseph Ringard, prêtre insermenté et sujet à la déportation.

Le *Martyrologe du Clergé Français pendant la Révolution*, Paris, 1840, donne encore le nom d'une troisième victime immolée à Amiens. Nous avons été heureux de constater une erreur dans cette publication

Toutefois, le P. Firmin et J. Ringard ne sont pas les seuls prêtres appartenant au diocèse par quelque lien, qui aient scellé la foi de leur sang. Nous allons donner une liste 1° de ceux qui ont été exécutés à Amiens ou ailleurs ; 2° des déportés, morts aux îles ; 3° enfin de ceux qui ont laissé la vie dans les prisons (1).

Le P. Firmin, connu dans le monde sous le nom de Amable-Firmin Vigneron, était né à Amiens, en 1757, de parents pauvres et vertueux. Ses premières années se passèrent à exercer la profession de tisserand, sans avoir ni les moyens ni le temps d'aller à l'école. Il se plaignit un jour à la fille d'un fabricant, qui l'employait comme ouvrier, de la

(1) En écrivant ces notes, nous sommes loin de prétendre donner tous les renseignements possibles. Il y aura sans doute des lacunes, nous offrons le peu que nous avons glané : ceux qui nous suivront pourront recueillir plus et mieux. C'est notre désir.

peine qu'il ressentait de ne pas savoir lire. « J'aurais tant de plaisir, disait-il, à dire de belles prières à la Sainte Vierge, et je suis obligé de répéter toujours mon chapelet, car je ne sais pas autre chose. » « Eh bien ! lui dit la demoiselle, (elle se nommait Tavernier, et fut depuis religieuse de la Visitation), je me chargerai de vous montrer à lire. » Le jeune homme n'avait de libre que l'heure de son dîner : il l'employa, dès ce moment, presque toute entière à profiter de la charité de M[lle] Tavernier, quoiqu'il eût dix-huit ans, il apprit à lire très promptement. Comme la prière avait pour lui beaucoup d'attraits, il aurait désiré y consacrer une bonne partie de son temps ; il se dédommageait de l'impossibilité de satisfaire ses goûts, en chantant des psaumes et des cantiques, pendant son travail manuel dont le salaire était à peine suffisant pour soutenir sa famille et vivre lui-même. Il ne manquait pas un seul jour d'assister à la messe dans l'église des Carmes (aujourd'hui passage Lenoël). Ces religieux remarquèrent le pieux jeune homme et le supérieur de la maison, témoin habituel de son recueillement, souhaita enrichir son ordre d'un sujet si précieux. Il lui ouvrit l'entrée de sa maison et lui facilita les moyens de faire ses études. Bien qu'il les eût commencées fort tard, il y fit des progrès assez rapides pour être, après quelques années, promu au sacerdoce. Sa piété n'en devint que plus vive et plus agissante. Tout Amiens le connaissait. Cependant vinrent les jours funestes de la Révolution : l'impiété avait ouvert tous les cloîtres. Le P. Firmin ne s'arracha qu'avec douleur de son pieux asile ; il fut même le dernier à quitter l'habit de son ordre. Il n'est pas besoin de dire qu'il ne prêta point le serment schismatique. Les prêtres légitimes avaient été chassés et remplacés par des intrus, ou bien, ils étaient forcés

à se cacher pour exercer les fonctions du saint ministère, toujours au péril de leur vie. Le P. Firmin vit là un moyen de travailler au salut des âmes, et le saisit avec bonheur. Amiens fut d'abord le théâtre de ses travaux apostoliques : Toutefois l'accomplissement des devoirs qu'il s'était imposés, devenant de jour en jour plus difficile à Amiens, il parcourut les campagnes, et particulièrement les environs de Conty. Ainsi on trouve ses traces à Oresmeaux, à Grattepanche, à Essertaux, à Taisnil, etc., mais principalement à Lœuilly. Partout, il confessait, portait la sainte Communion aux malades et la distribuait aux fidèles pour les fortifier au milieu des scandales de cette époque funeste. Quoiqu'il fut habituellement d'une très faible santé, son zèle semblait s'accroître en raison de ses souffrances et des privations qu'il eut à endurer. Entre les abris qu'il s'était créés, il en avait un à Lœuilly, chez Angélique et Geneviève de l'Epine, deux sœurs formées à la piété par leur excellent curé, M. Lefèvre, que ses mérites firent élire aux Etats-Généraux de 1789, et qui mourut, en 1815, curé de Montdidier. Là, le P. Firmin, fatigué de ses courses de tous les jours ou plutôt de toutes les nuits, prenait le repos nécessaire pour rétablir ses forces épuisées, afin de pouvoir voler à de nouvelles épreuves. Or, un jour que le bon prêtre revenait d'administrer les sacrements à Taisnil, le maire de Lœuilly, par excès de zèle sans doute, faisait, dans sa commune, des perquisitions à domicile, dans le but de mettre la main sur un soldat réfractaire. Pensant le trouver chez les deux sœurs de l'Epine, sur le soir du 7 avril 1794, le farouche républicain se présenta chez elles, et réclama au nom, de la loi, que toutes les portes de la maison lui fussent ouvertes. Il n'y avait, pour ces femmes, aucun moyen de résister à ces injonctions. La

chambre du fond de la maison est visitée, et le P. Firmin est trouvé couché ayant son bréviaire à côté de soi. On lui demanda qui il était. Il n'employa aucun ambage et déclara être prêtre. Aussitôt le maire, en mauvais homme qu'il était, le fait lever et l'emmène à la maison commune. Là, le saint prêtre eût à subir comme son divin Maître une nuit affreuse. A toutes les insultes et les grossièretés vomies par trois ou quatre gardiens choisis par la main du maire, la victime n'opposa qu'une patience inépuisable. Pas un mot ne sortit de sa bouche. Quand le jour commença à paraître, les bourreaux se hâtèrent de transporter leur prisonnier à Amiens, et ils ne rougirent, pas durant le voyage, d'outrager, dans la personne de cet homme inoffensif, les droits les plus simples de la nature : aussi arriva-t-il à Amiens dans un état déplorable. Il fut conduit à la Conciergerie, et bientôt après devant le tribunal révolutionnaire. Amiens, plus heureux que les autres villes du Nord, n'avait pas des juges avides de sang. Le président Rigollot, avec sa compagnie, aurait voulu sauver cet innocent, coupable, d'après une loi inique, pour être resté en France, et n'y avoir pas fait un serment qui répugnait à sa conscience, et par là digne de mort. Dans l'interrogatoire, on lui fait entendre qu'il peut sauver sa vie en déclarant que, isolé au milieu des campagnes, menant une vie errante, il n'a pas eu connaissance du décret auquel il ne s'est pas conformé. L'accusé ne veut point user de ce subterfuge, et refuse, sans la moindre hésitation, de faire le plus léger mensonge. Il peut bien mourir, mais il ne saurait trahir la vérité. Alors l'arrêt de mort fut prononcé : le juge ajouta ces paroles qui ont été recueillies par les assistants : « *Homme juste, je te condamne.* » Comment pouvoir apprécier de quelles affres eut à pâtir le

P. Firmin s'entendant condamner au supplice de la guillotine, quand on connaît un aveu qu'il déposa, quelque temps avant son arrestation, dans le cœur d'une personne de ses amis? On l'engageait à prendre certaines précautions afin d'échapper au danger. Il répondit : « Ma vie est à Dieu, je lui en ai fait le sacrifice de bon cœur ; mais je vous avoue ma faiblesse. Je demande une grâce, et je vous supplie de la demander aussi pour moi. C'est que Dieu m'épargne le genre de mort de la guillotine. J'ai, de cette fatale machine dont je ne puis me rendre compte, une horreur que je redouterais de ne pouvoir vaincre. Elle seule m'effraie, et je ne suis pas effrayé, par la grâce de Dieu, de tout autre supplice. Priez donc, je vous en conjure pour que cette épreuve me soit épargnée : je craindrais de succomber. » Mais au moment où il venait d'être dévoué à cette mort, par un prodige de la grâce, la crainte fit place à la joie la plus vive. Après s'être incliné profondément devant ses juges, il leur dit : « Quel honneur vous me faites ! je ne puis assez vous en marquer ma reconnaissance. » Il prononça ces mots avec une majesté qui surprit et émut les juges autant que les assistants. Dumont, le représentant du peuple, se détermina même à écrire à Paris pour obtenir la grâce de celui qui venait d'être condamné. Le P. Firmin fut reconduit en prison, et il se passa trois jours sans que la fatale réponse arrivât. Instruit de la tentative faite par Dumont, il désira qu'elle fût inutile : La pensée qu'il allait marcher à l'autel de son sacrifice et s'approcher de son Dieu, le porta à prier sa sœur de lui procurer du linge blanc ; il s'en revêtit comme il eut pu faire pour se présenter à la Sainte Table.

Enfin la dernière heure sonna. On voulut faire monter le saint prêtre dans le tombereau : « Non, dit-il, je n'en ai

pas besoin; j'irai bien à pied, mon Sauveur a ainsi marché au lieu de son supplice : Je me tiendrai honoré de marcher à sa suite jusqu'à l'échafaud. »

On le lia donc par une corde à la charrette : puis, après avoir salué une foule immense qui se pressait autour de lui, il entonna le *Te Deum* d'une voix tellement sonore que tous ceux qui connaissaient la faiblesse de son organe en restèrent surpris. Quand il fut parvenu sur l'échafaud, il s'agenouilla, leva les yeux et les bras vers le ciel, en disant : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum*. Le bourreau fit son travail, et la tête du martyr tomba. C'était le lundi, 14 avril 1794, à 5 heures du soir, sur la place du Marché-aux-Herbes. La guillotine venait d'être employée pour la première fois, à Amiens. L'exécuteur prit la tête et la montra au peuple. Le P. Firmin fut le dernier inhumé au cimetière de Saint-Denis. Cette terre bénie, qui abritait tant de générations, recevait, avec le sang du martyr, sa dernière consécration.

Le P. Firmin savait que les personnes, qui donnaient un asile aux prêtres insermentés, étaient passibles de la peine de mort; il voulut rassurer Angélique de l'Epine, au moment où il était enlevé de sa maison, et lui dit, que s'il avait quelque pouvoir après sa mort, trois jours ne se passeraient pas sans qu'elle en ressentît les effets. Angélique fut arrêtée presqu'aussitôt et conduite dans les prisons d'Amiens. Elle comparaît devant le tribunal ; un avocat officieux présente sa défense; on lui dit de se retirer : elle croyait aller à la mort. Elle n'en peut croire ses oreilles, quand on la pousse hors de la prison, et qu'on lui déclare qu'elle est libre. Son arrivée à Lœuilly surprit beaucoup : on ne comptait plus l'y revoir. Il y avait trois jours que le P. Firmin était exécuté. Elle se maria, et c'est de la bouche de son fils

que nous tenons les principales circonstances de notre récit; circonstances qui nous ont été confirmées par d'autres personnes dignes de foi et témoins oculaires. Nous devons ajouter, car tout le monde le voit, et l'a toujours répété, que les traditeurs du P. Firmin ont été loin d'être heureux.

Nous avons souvent copié le P. Debussy, dans la première édition de son *Mois de Marie*, pour ce qui regarde les circonstances de la vie du P. Firmin antérieures à sa mort. Les œuvres de la princesse Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé (tome 3) ont été mises aussi à contribution. M. Ch. Salmon a bien voulu nous en communiquer un extrait.

Joseph Ringard naquit à Agenvillers (dans l'ancien doyenné de Saint-Riquier), le 2 août 1752, d'une famille éminemment chrétienne : il eut pour parrain le vicaire de la paroisse, et l'un de ses quatre frères, honoré comme lui de la dignité sacerdotale, mourut curé de Bancourt. La piété de Joseph se manifesta dès ses premiers ans, et le faisait vénérer dans la maison paternelle. Nommé d'abord curé de Vironchaux, il devint plus tard vicaire de la paroisse de Saint-Georges d'Abbeville. Ni lui ni son frère ne prêtèrent le serment schismatique; Joseph n'émigra même pas. En restant en France, il cédait aux vœux d'une mère qui le chérissait; et de son côté, il ne voulait pas abandonner et laisser sans secours spirituels les nombreuses personnes qui lui avaient remis leur confiance. Des amis à Abbeville, lui fournirent un asile où il venait s'abriter après ses travaux apostoliques qu'il remplissait avec le plus grand zèle dans le temps connu sous le nom de la Terreur. Toutefois il fut dénoncé en 1794. André Dumont, qui allait être compromis s'il ne sévissait pas contre le vicaire de Saint-Georges, aurait été, d'après ce qu'il paraît, un de ceux qui

lui conseillèrent de fuir pour échapper à la mort, et qui lui en fournirent les moyens. Joseph quitta donc Abbeville, et sous l'accoutrement d'un porte-balle, il allait vendant des marchandises, avec l'intention de gagner les frontières de la France. Au moment de les franchir, ses papiers lui furent demandés : or comme il reste toujours, quoiqu'il fasse, dans l'extérieur du prêtre, le mieux déguisé, je ne sais quelle tournure qui le trahit, peut-être ne fut-il ni assez calme, ni assez habile ; on le fouilla, et comme il portait cousues dans ses vêtements, des lettres de prêtrise, il fut appréhendé et conduit dans les prisons d'Amiens. Il comparut devant le tribunal révolutionnaire qui lui appliqua la peine portée contre les prêtres insermentés, restés en France, et sujets à la déportation. Il eut en conséquence la tête tranchée sur la place publique d'Amiens, le dimanche 20 juillet 1794, à onze heures du matin. Ses restes furent inhumés dans un champ situé près des maisons de Saint-Roch, entre le faubourg de Beauvais et la Hotoie. Une tradition vivace encore dans le lieu de sa naissance, veut que la nuit qui précéda la mort du martyr de la foi catholique, sa mère, en proie à de mortelles angoisses, vit bondir, sur une table de sa maison, une tête qui ressemblait à celle de son fils bien aimé. Quelques jours après, elle apprenait la fatale nouvelle.

Les renseignements que nous donnons ici, nous ont été fournis par M. l'abbé Dufételle, aujourd'hui curé d'Hiermont, près d'Agenvillers : il les tient depuis longtemps des parents de l'abbé Ringard : et aussi de M. Vimeux, instituteur et greffier à Agenvillers. Qu'ils en reçoivent ici nos remerciements. Nous le faisons avec d'autant plus de plaisir que nous n'avons pas eu toujours la main si heureuse.

Diot Jean, né à Amiens, était curé de Ligny-sur-Canche. (doyenné de Montreuil). A peine âgé de 27 ans, il fut député

par le Clergé de l'Artois aux Etats-Généraux. Il y protesta le 19 avril 1790, avec 298 de ses collègues, contre le décret qui déclarait ne pas reconnaître que la religion catholique est, et demeurera pour toujours la religion de la Nation, et que son culte sera le seul public et autorisé. Le 31 octobre 1793, ajoute l'histoire de Lebon (tome I, p. 307), Elie Lacoste et Peyssard rendirent contre lui l'arrêt suivant : « Ordonnons que le citoyen Diot, ex-constituant, demeurant à Ligny-sur-Canche, canton de Frévent, sera mis incontinent en état d'arrestation, et traduit dans les prisons d'Arras. Les scellés seront apposés sur les papiers dudit Diot. » Le registre d'écrou des Baudets constate que Jean Diot fut amené dans cette prison le 25 ventôse, « en vertu d'un arrêté de Lebon. » Un nouvel arrêté du même du 22 germinal le renvoya devant le jury. Son crime consistait à avoir écrit « le 2 juin 1791, une lettre renfermant des principes qui tendaient à discréditer les biens nationaux, et chercher par des moyens infâmes à empêcher les citoyens d'en acquérir. D'autant plus coupable, disait l'acte d'accusation, qu'il était représentant du peuple quand il donnait ces conseils perfides. » Diot se défendit lui-même et fut exécuté.

L'Abbé Roze.

(*La suite au prochain numéro*).

Pour les articles non signés,
Lenoel-Herouart.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie
Lenoel-Herouart.

AMIENS. IMP. DE LENOEL-HEROUART.

LES PICARDS AU SALON DE 1868. (*)

Mais nous voici devant les ânes de M. Delattre, de Saint-Omer.

Pas de chance, M. Delattre, d'exposer des ânes à l'abreuvoir, l'année où M. Schenck rassemble le public *autour de l'auge ;* et pourtant ceux-là valent bien les autres. Enfin ! les ânes attirent toujours les quolibets et les apologues.

Qu'ils soient un, deux, trois ou quatre
Ce sont des ânes, — c'est clair. —
Qu'envoya de Saint-Omer
Le peintre Henri Delattre.

Sont-ils deux, trois, quatre ou cinq ?
— Ce sont, — fussent-ils quarante, —
Des ânes que représente
Le tableau de Monsieur Schenck.

Des ânes de la prairie,
Non des hommes, Dieu merci.
N'allez pas chercher ici
La plus mince allégorie.

Sans grimace et résolus,
Ils ont éraillé leurs lèvres,
Suspendus comme des chèvres
Le long des maigres talus.

Les forts n'ont pas pris aux faibles
Les chardons gris, — doux manger, —
Pour les envoyer ronger
L'âcre pousse des Yèbles.

(*) Voir la *Picardie* 1868, p. 193, 252 et suivantes.

Mais, voici la fin du jour ;
Maintenant toute la troupe
Va boire à la même coupe,
Où chacun aura son tour.

Sans souci du voisinage,
Les élus plongent leur nez
Dans l'onde, et, comme étonnés,
Semblent rire à leur image.

Sans jurer par B. ou F,
Chacun, au coin qu'il préfère,
Met son mufle dans le verre,
Et chacun boit à sa soif.

On n'entend braire à la gloire
Aucun larynx déchiré ;
Quand l'âne est désaltéré
On ne l'a jamais vu boire.

Ces buveurs s'en vont le soir
D'un pas lent et pacifique ;
Il ne manque pas de brique
Aux rebords de l'abreuvoir.

O petits Aristophanes,
Ne cherchez point vos portraits
Dans les buveurs à longs traits,
Ces ânes-là sont des ânes.

Lui. — Tant mieux, morbleu ; pourquoi caricaturer les animaux pour en faire des hommes ?

Au-dessous de Monsieur Schenck,
— Lune au rayon d'une étoile, —
Regarde un peu cette toile
D'un ton gris, couleur de zinc.

L'auteur est un fabuliste ;
Même, à son esprit pointu,
Je le soupçonne, vois-tu,
D'être un peu vaudevilliste.

Les ânes représentés
En ce tableau qui nous raille,
Devant un spectre de paille
Se sauvent épouvantés.

L'un avec son camarade,
Pris de mâle peur, s'enfuit,
L'autre veut faire du bruit,
Et lance une pétarade.

Ces ânes-là font semblant
De rentrer à l'écurie,
Et c'est une allégorie
Cousue avec du fil blanc.

Les ânes pour des fantômes
Ne font point tant d'embarras.
A bas les masques ! A bas !
— Baudets, vous êtes des hommes.

Moi. — Je vous rappellerais tous deux à l'ordre, et à la Picardie, si le baudet n'était le plus fidèle, le plus commun, le plus utile et le plus intéressant de ces animaux domestiques. Mais rentrons au cœur de notre sujet et dans la salle des D. par le *chien de garde* de M. Delattre. Ce bon gros chien est un peu de l'école du chien de M. du Passage.

Lui. — Tel qu'il est, j'aimerais mieux faire son portrait que ceux des chiens de l'Empereur ; c'est une rude tâche qu'à entreprise un de tes Picards, M. Parquet, de Beauvais. Je m'imagine que ces animaux officiels doivent être joliment difficiles sur la ressemblance.

Moi. — Il nous faut aller jusqu'au salon des exilés comme tu les appelles, côté Est, pour trouver le *Garde suisse* de M. Demory, d'Arras, qui ne nous apprend pas grand chose sur la manière de l'auteur ; j'ai vainement cherché *le Printemps* de M. Dieudonné, d'Ourscamp. En revanche, voici les *Fleurs* de MM. Desavary, d'Arras, et Diart, de Berry-au-Bac ; je préfère le *Bouquet champêtre* du premier aux *fleurs* du second.

Lui. — A ton aise ; pour moi, j'enrôle volontiers la nature morte dans la marine, et je me dispense de passer la revue.

Moi. — Patience ; en attendant nous voici devant deux paysagistes, MM. Desjardins, d'Amiens, et Dubois de Fleurbaix (Pas-de-Calais).

Lui. — Ton Amiénois a du talent ; le n° 763 est une étude sans tapage, bien faite, lumineuse et tranquille comme doit les faire dans le Limousin, et comme devrait les faire en Italie ou en Grèce un homme du Nord à l'œil tempéré, qui voit la nature d'un regard humide. L'auteur, sans marcher sur les toits et chercher l'impossible en chevauchant sur le dos du caprice, me paraît avoir le grand sens du paysage moderne.

Mais le picard Desjardins est moins osé que l'artésien Dubois. Celui-ci est un vrai paysagiste, plutôt de la race de Daubigny que de celle de Corot. Rien de Paul Huet. Le n° 838, un *Calvaire*, est une œuvre excellente d'aspect général et d'exécution. C'est du Harpignies très-fort. Le n° 839 vise plus à l'effet et en produit moins. C'est du Daubigny fils, solide, à la troisième puissance.

Moi. — Il paraît que tu te connais mieux en paysage qu'en nature morte.

Lui. — Au moins ai-je ici une opinion qui est mienne, et, si je n'ai pas le sens commun, j'ai mon sens.

Moi. — Aussi passé-je rapidement sur les *Natures mortes* de M. Duchesne, de Wailly (Aisne), et sur les tableaux de genre de M. Famchon, de Boulogne. Mais je te prie de jeter un coup-d'œil

sur les deux petites *Corbeilles de fruits* de M. Dufaïs, de Béthune, nᵒˢ 862 et 863. N'est-ce pas que c'est l'antipode de la sécheresse et de la banalité, commune en de pareils sujets? au lieu d'un couplet de vaudeville chevrottant et maniéré, nous avons ici une leste et joyeuse chanson d'opérette. Qu'en penses-tu?

Lui. — Tout ce que tu voudras. Laisse-moi regarder la *Sabina*, de M. Auguste Fauvel, de Bapaume.

Quelqu'un a-t-il connu dona Sabine
Quelqu'un d'ici?

Avant la peinture de M. Fauvel, quelques savantissimes gardaient, je suppose, ce nom ignoré dans un tiroir à secret de leur mémoire. Les touristes savaient exactement la hauteur du clocher de Strasbourg, les gourmands absorbaient la bière de la ville pour faire passer ses pâtés, mais rien de Sabina, qui sculptait avec son père au siècle quatorzième.

Je ne crois pas que M. Auguste Fauvel la tire de son obscurité. La peinture anecdotique a besoin d'être relevée par des hardiesses ou sauvée par des finesses. Ingres y mettait de l'archaïsme et du dessin, avec un grain de ce sens caricatural qui était son sel propre, Delaroche y semait de la couleur; Gérôme n'y fait pas tant de façons, mais il connaît la recette des maîtres; Comte la connaît aussi et sert les délicats suivant leur goût, bien qu'il raffine un peu trop la sauce; il y en a qui vont aux antipodes et battent les buissons. Les uns sérieux, comme Alma Tadema et les belges. Les autres grotesques, comme Zamacois, Casse-cou! M. Pille, d'Essômes, un autre de tes picards en sait quelque chose. Sa *Sybille de Clèves* à l'air de la dame de pique haranguant les figures d'un jeu de cartes, armées en guerre avec des cuirasses de fer blanc, et quel singulier héritier présomptif! tout cela avec du talent. Le dessin à la plume de M. Pille en dénote et les têtes de ses étranges chevaliers sont expressives.

Ici pas d'extravagance, pas de parti pris. Mais quand on marche

dans le chemin de Robert Fleury père, M. Fauvel, il faut tâcher d'arriver jusqu'à lui et de ne pas rester en deçà de M. Claudius Jacquand.

Moi. — Ouf ! quelle tirade ! Reposons-nous un peu avec MM. Hippolyte Fauvel et Féragu dont nous avons déjà parlé. La grande *Marine de Capri* du premier ne nous apprend rien de nouveau sur le compte du paysagiste Amiénois que j'avais appelé à la succession de Thuillier, et que Desjardins et Dubois pourraient bien laisser derrière eux. La *Tête d'Etudes* du second est une bonne chose ; mais son *Portrait du P. Guidée* est son morceau capital, et un excellent portrait.

N° 975. M. Fillyon, de Compiègne. La *Lecture*, tête d'étude sans importance.

N° 1053. M. Geffroy. *Hylas*.

Lui. — Geffroy !

Si c'est un calembourg, il est bien maladroit, disait, si je ne me trompe, Lepeintre jeune à Arnal dans *Cornaro, tyran pas doux*, parodie d'Angelo. C'était le bon temps, le temps des enthousiasmes littéraires et des batailles. Victor Hugo ébranlait comme Samson les colonnes du vieux temple de Melpomène, et écrasait sous ses débris les Philistins ahuris. Alfred de Vigny se battait avec la routine, à l'épée, en vrai gentilhomme : la blessure qu'il faisait à son ennemi ne paraissait pas, tant la lame était fine, mais le coup était mortel. Tout le monde s'en mêlait et suivait à la rescousse ; Casimir Delavigne lui-même éperonnait son cheval poussif pour tâcher de le faire galopper. Une fois dans sa vie, et à force de chevaucher dans toutes les Espagnes il ramenait en croupe un Philippe II, dans la tournure historique du temps. Le *Don Juan* de Casimir Delavigne passa pour une œuvre romantique, surtout grâce à ce Philippe II dans lequel s'était incarné un vaillant comédien, mêlé à toutes ces luttes, au premier rang dans tous les combats, qui mettait alors sa jeunesse et sa passion au service de

Chatterton et d'Angelo, — c'était Geffroy, l'artiste dévoué qui devait plus tard accepter sans nausée, au nom de l'art, la corvée de représenter le Marat de Charlotte Corday, dont l'expérience et la maturité ont tant contribué aux succès de nos derniers inventeurs, et qui a failli pour dernier exploit, faire fondre la glace de *Galilée*. En ce temps-là, le comédien était tout feu et flamme, et la calembredaine de Cornaro ne pouvait s'appliquer qu'au peintre, froid, compassé, timide et classique élève du styliste Amaury-Duval. Geffroy tenait au répertoire classique par là, il jouait encore de temps en temps la tragédie, et le *Gladiateur*, d'Alexandre Soumet, fut, je crois, son dernier rôle de jeune premier à cothurnes. Mais c'était au salon de peinture où il faisait du reste de rares apparitions qu'il jouait vraiment la tragédie témpérée. Son tableau le plus célèbre, le *Foyer de la Comédie française*, est de la comédie habillée.

Pour moi, le tableau de cette année est une des meilleures choses de l'auteur. C'est sobre et contenu, sans timidité. Suffisamment de style, ni sécheresse, ni roideur, ni froideur, et surtout, — surtout ! pas de manière, ni de sous-entendu, et pas de mythologie de la belle Hélène, comme les uns en font avec préméditation, — ce qui est triste, — et les autres, sans le savoir, — ce qui est plus triste encore.

Moi. — Abrège, abrège, ou envoie ton feuilleton au *Journal des Débats*.

Si tu n'as rien à dire de neuf sur MM. Guillemer, de Senlis, paysagiste coloriste, dont le n° 1177, reflète un ton général étrange de panne ou de velours anglais, qui, ne peut-être qu'un accident dans la nature,

Genaille, de Monceau-lès-Leups, dont la *Scène de Famille*, un peu lâchée dans l'ensemble est de la grasse et plaisante peinture, plus accentuée et plus agréable dans les *Quatre Saisons*, et dont l'Exposition est complétée par un dessin de *Pifferari*,

Hamlet-Griffiths, de Creil, paysagiste, et Housselin, de Saint-

Inglebert, peintre de portraits, qui n'a qu'un échantillon insuffisant pour qu'on puisse juger sa manière,

Un petit compliment en passant à M. Hédouin, qui a fait plus grand, plus tapageur, plus important que son *Café de Constantine*, mais qui n'a jamais fait plus joli,

Et une halte devant *la Provence*, reproduite par la brosse, si particulièrement septentrionale de M. Jeanron.

Lui. — Tu as dit le mot ; devant ce paysage, il nous vient à l'esprit je ne sais quelle réminiscence de Joseph Vernet, et puis tout d'un coup vous sentez au visage une bouffée d'air frais, qui tient peut-être la place du Mistral, mais qui le remplace agréablement. Il y avait certainement plus d'harmonie locale dans le *Port d'Ambleteuse*, mais j'aime cette Provence-là. S'il y fait chaud, c'est comme dans le tableau de M. Berne-Bellecourt. Mais son compatriote Jeanron s'est bien gardé de le dire, et les habitants de la zône tempérée lui en sauront toujours gré.

Tu as oublié une petite toile de M. Henriet, de Château-Thierry.

Trop peu fait, feuillage lourd, mais tentative d'un homme de talent, qui entre carrément dans la voie du paysage moderne.

Moi. — Jetons en passant un coup-d'œil sur le *Portrait de femme* de M. Labouret, de Laon, et sur les petites scènes d'Italie, de M. Lebel, d'Amiens, un peu plus importantes que celles qu'il a coutume d'exposer annuellement, et dénotant un progrès véritable ; arrêtons-nous devant la *Femme couchée*, et le *Portrait de M. Lefèvre*, enfant adoptif et pensionnaire de la ville d'Amiens.

Sta, viator. Pictorem Judicas.

Hanc nudam effigiem mulieris pinxit Artifex, nec Italico, nec Iberico, nec extraneæ cujusdam artis sigillo signatus. Galli Magistri discipulus, etiam Romæ Gallus remansit. Imaginem feminæ finxit omninò velis nudatam ; Non tamen ut nonnulli, qui

in ævo proximè elapso et quidam alii, nobis contemporales, — proh, pudor ! — lubricum iter tentant, Libidini indulsit. Impudentem finxit Imaginem, non Impudicam ; nec Eva innocens se nudam nesciens, nec Aphrodite nuditatis et divinitatis conscia hìc patet; filia hominum, Pudoris nescia, hominibus, — non viris, — flores carnis suæ porrigit. Non mereticem, feminam aspicis. Haud equidem imago hæc satis casta visu, ut omnium ante oculos ostendi debeatur. Si infirmorum scandalo irrideo, turpe delectamentum timeo et horreo puberum, quorum mens cùm oculis deflorescit.

His dictis, opus formosum laudemus. Mirari liceat lumen per colla et pectus splendide sparsum, latus simpliciter expressum ; hìc, epidermis juveniliter floret; nec lineamenti siccitas, nec coloris ebrietas, oculos offendit aristarchorum. Harmonici recumbentis infixi lecto panni carnis augent splendorem. Sed hoc formosum corpus mihi videtur non habere caput, aut potiùs caput habere corpori ætate dissimilem et habitu. Dixi.

Lui. — Si la pudeur te fait parler latin devant cette femme-là, j'en connais qui te feraient parler grec, il y a ici telle figure médiocrement décolletée, plus indécente que celle-ci. Quoiqu'il en soit, ton picard est un homme qu'on peut louer dans toutes les langues. Entre nous, son *Portrait* est le meilleur du salon, et les Cabanel sont bons cette année.

Il y a l'étoffe d'un peintre chez M. Lefèvre. C'est une étoile qui se lève et qui brillera du côté du firmament, opposé à celui de M. Michel, dont la composition, l'*Exilé de la patrie céleste*, ne me paraît pas cette année être à la hauteur de l'*Eucharistie*, ou de la *Conversion intérieure*. C'est toujours solide, franc, clair dans sa mysticité, mais il manque ici un petit grain de la distinction, inséparable de l'essai de reproduction d'une chose surnaturelle.

Moi. — Laisse M. Michel ; nous avons mieux que nous sur son compte; voici ce qu'en disait à propos de l'Exposition universelle, un critique éminent que tu ne connais pas et qui mérite d'être connu :

« M. Michel (Charles-Henri). Autre rareté, plus grande encore, à ce qu'il semble, de la peinture vraiment religieuse. Non-seulement pleine de foi, mais de piété, d'onction jaillissant manifestement d'un cœur « qui aime Dieu par dessus tous les arts, » mais qui aime sincèrement l'Art. Art élevé, expressif, intime, donnant un corps sensible et une belle figure aux aspirations les plus hautes et les plus tendres de l'*Imitation de Jésus-Christ*.

» *Le Renoncement*, la *Conversion intérieure*, *Jésus-Christ source de vie*, la *Sainte Communion*. — Toute la théologie mystique défiant naturellement le pinceau, a rencontré dans M. Michel une expression claire, douce, sereine, pénétrante. Ce fils de Lesueur trouve de belles inventions pour rendre avec éloquence les mystérieuses profondeurs de l'union de l'âme avec Dieu.

» J'ai vu pour la première fois la photographie de l'une de ses peintures, la *Conversion intérieure*, dans la cellule d'un saint moine de la grande Chartreuse, la série des tableaux de l'artiste serait aussi bien à sa place sur les murs de ce monastère, que les fresques de fra Angelico de Fiésole dans les corridors et les cellules du couvent de Santa-Annunziata, à Florence ; il n'est pas un seul de ses tableaux qui ne respire un parfum exquis de pureté monastique.

» Etudions dans celui d'entr'eux qui nous a paru le plus complet, la *Sainte Communion*, la pensée et l'exécution du peintre.

» Un moine à genoux à terre, se précipite dans les bras du Christ debout, sa tête se perd dans les vêtements, et ses lèvres cherchent le cœur de Jésus, comme à la cène la tête et les lèvres de saint Jean, le divin maître, tenant le calice et l'hostie, s'incline légèrement avec une condescendance amoureuse, les mouvements sont beaux, expressifs, neufs. Une sorte d'ardeur ascensionnelle de toutes les lignes de ce grand vêtement des religieux, enveloppées dans le personnage et le manteau du christ, répond, par des procédés spéciaux à la peinture, à l'idée exprimée. La conception est à la fois d'une âme supérieure et d'une imagination de peintre.

» L'esprit plastique et figuratif appliqué à la révélation de tout cet intérieur des âmes, est un don rare dans l'histoire de l'art. Les peintres Espagnols, en cette voie, procèdent avec une réalité choquante, les peintres primitifs Italiens abordent en général (Fra Da Fiésole est une exception angélique) l'art religieux par un autre côté plus grandiose, moins individuel. Grecs de nature, ils séjournent à peine, d'ailleurs, dans la fleur d'une première impression absolument religieuse; les Flamands y apportent une bonhomie familière et domestique que nous ne comprenons plus. Combiner avec cette souplesse actuelle et vive, la réalité et l'esprit, donner à l'invincible cette forme visible acceptable, simple, naturelle et attrayante. C'est une faculté très spéciale d'artiste que Lesueur, mêlant les apparitions angéliques aux prières des saints, a seul montré à la France, avant M. Michel, sous la nuance de goût appelée *discrétion*, dans les livres de spiritualité, qui est bien propre à notre pays.

» Au point de vue de l'inspiration, il y a plus d'homme et plus d'âme dans la *Communion,* que dans des centaines de toiles de l'Exposition.

» Inférieur à Flandrin par la science et la perception linéaire, comme par le goût des formes, M. Michel lui est supérieur par la poésie intrinsèque et purement chrétienne de ses inventions.

» Il a le haut sentiment de l'harmonie, de la concordance spéciale d'un groupe, cet élément si considérable du grand dessin, mais dans le détail il manque d'originalité. On ne saurait parler de sa couleur, puisqu'il n'est pas coloriste ; il faut convenir toutefois que la coloration de son tableau, vulgaire et voyante, est en contradiction avec la délicatesse intime et secrète des pensées qu'il exprime.

» Interprété pour le dessin et la couleur par André del Sarto, dont le sentiment et la passion contenue me semblent le mieux convenir à l'invention, son tableau resterait célèbre dans l'histoire de la peinture.

» On a souvent gémi, bien qu'on ne l'ait pas assez fait, sur l'infériorité, l'obscurité, la basse mysticité d'une certaine imagerie religieuse. Je voudrais que les photographies des belles conceptions de M. Michel, fussent répandues à des milliers d'exemplaires à titre de compensation à ce déluge nauséabond. »

Lui. — Est-ce la *Revue des Deux Mondes* que tu lis-là ?

Moi. — Non, c'est la *Revue de Toulouse*, n° de janvier 1868.

Lui. — Aussi je disais : c'est bien la lettre, mais l'esprit est différent. Le nom de ce discret chrétien qui évangélise en si bons termes les Languedociens ?

Moi. — Jules Buisson.

Lui. — Notre ancien aqua-fortiste, qui faisait des ébauches si colorées, et qui volontiers eût traité Delacroix de modéré ?

Moi. — Lui-même.

Lui. — Quel contraste entre le pinceau et la plume ! bonne plume du reste, taillée droit, et ne se grisant pas dans l'encrier ; mais elle n'a pas les fougues du pinceau ; qui fut, du reste, plus didactique que le maître ? les leçons écrites d'Eugène Delacroix ressemblent à la philosophie d'Aristote.

Moi. — L'esprit a beau faire, mon ami, toujours par quelque coin le cœur éclate, je te donnerai à lire le dithyrambe de notre ami, l'apothéose de Corot, et tu verras comment encense un enfant de chœur bien appris ; quel encens et quelles fleurs ! et comme tout cela sent bon.

Lui. — A la question, mon cher, à la question. Revenons à nos moutons. Aussi bien se pressent-ils drus sur notre petit livret.

D'abord M. Lhermitte, de Mont-Saint-Pierre (Aisne), avec son petit tableau : *La Vendange*, placé très haut, sans importance d'ailleurs, et ses deux dessins au fusain : la *Récolte de pommes de terre* et le *Tourneur*, dessins soignés, un peu plus importants que la peinture.

Puis M. Midy, de Saint-Quentin, *Henri III* et *Bernard Palissy à la Bastille*, tout petit tableau anecdotique d'après lequel on ne peut guères juger la manière de l'auteur.

N° 1796. M. de Monnecove, de Saint-Omer. *Troupeau sortant de l'étable.*

N° 1860. Mlle Nicolas, de Villers-Cotterets. *Si j'étais riche !*

N° 1899. M. Oudry, de Compiègne. *La Source.*

N° 1900. *Les Marchands de chevaux.*

N° 2229. Mlle Salanson, d'Albert. *Portrait de femme*, peint d'une manière assez naïve, de ressemblance ingénue.

N° 2242. M. Sautai, d'Amiens. La *Santa Scala*, intérieur.

N° 2263. M. Schmidt, de Roupy (Aisne). *Un bélier.*

N° 2264. *Une paysanne.*

Pour le coup, c'est bien à nos moutons que je te ramène. Mais de tous les animaux, le mouton est le plus ingrat à reproduire par le pinceau. Passe encore pour un groupe ou un troupeau, on a la poussière, le berger et le paysage, mais un bélier seul dans sa bergerie, comme celui de M. Schmidt, d'ailleurs solidement et correctement peint, n'aurait jamais tenté ma palette. Une bête innocente ennuie, une bête comique intéresse. C'est peut-être toute la différence qu'il y a du mouton à l'âne.

N° 2279. M. Scribe, d'Albert. *Portrait.*

Très singulier, naïf, sans modelé, sans relief, sans prétention. Recherche d'une ressemblance fugitive et superficielle, la physionomie d'une impression plutôt que l'expression d'un caractère.

N° 2288. M. Seigneurgens, d'Amiens. *Le bord de l'eau.*

Un rivage et un quai de fantaisie, peints dans un ton de convention. Couleur trumeau impossible, rappelant certaines faïences

de Nancy. Reflet rougeâtre et lointain des Johannot et des Dévéria. — Rose d'Antan démodée, agréablement composé et désagréablement peint.

Nº 2308. M. Sinet, de Péronne. Le *Premier-né*.

Nº 2309. *Portrait*.

Agréable, mou, grassement modelé ! bon effet de lumière sur le sein de la femme et la tête de l'enfant.

Nº 2310. M. Sirouy, de Beauvais. Le *Miroir*, peinture à l'huile.

Nº 2311. *Portrait d'homme*, peinture à l'huile.

Nº 3316. *Portrait de S. M. l'Impératrice*, dessin.

Nº 3317. *Portrait de Mlle B. C.*, dessin.

Nº 4208. *Athalie*, d'après le tableau de Sigalon, lithographie.

Les dessins et les lithographies de M. Sirouy, rentraient plus dans la nature de son talent que la peinture à l'huile. Le *Miroir* est mou, demi-monde ; le portrait est meilleur, quoique un peu lâché.

C'est à dessein que j'ai passé dans l'ordre alphabétique le nom de M. Saintin, de Lemée (Aisne), pour le joindre à celui de M. Sirouy, non pas que ces deux peintres se ressemblent autrement que par certaines analogies de sujets traités les *Pastels* de M. Saintin, lui ont fait une juste réputation, et les portraits de Mlles Jouassain et Dubois ne démentent pas leurs aînés. Je ne sais si l'*Annucia* est un portrait, mais je n'y saurais voir qu'un mauvais Landelle. Quand les Pifferari mâles et femelles n'auraient d'autre inconvénient que de fournir ces modèles malsains qui tentent notre décadence, ce serait une bonne œuvre que de débarrasser Paris de cette vermine étrangère.

Le *Deuil de cour* vaut mieux, mais dans ce genre là, on s'affermit la main, ou on raffine ; quand on s'affermit la main, on arrive à Marchal, et c'est déjà bien ; (voyez la Pénélope et la Pryné) quand on raffine, par une toute petite allée, sablée fin,

ratissée de frais, on aboutit à Toulmouche, après lequel il n'y a plus rien dans le genre précieux. Il y a bien Stevens au carrefour des deux routes ; s'y arrête qui voudra, ce ne sera pas moi, la marchandise est trop mêlée, d'ailleurs je préfère le vin d'Argenteuil au faro de Bruxelles.

Moi. — Tu as fait un bien autre oubli, par haine de la Marine, sans doute ; retourne un peu sur tes pas et fais une halte d'un instant, là où je t'attendais depuis longtemps, devant *les bords du Golfe Juan* et le *Cap d'Antibes*, de M. Masure, de Braisne (Aisne).

Gustave Le Vavasseur.

(La fin au prochain numéro.)

LE COUVENT DE S^TE-CLAIRE DE PÉRONNE.*

Aucun changement n'eut lieu dans les constructions du couvent sous le gouvernement de ces deux abbesses. Sous celui d'Anne CLAIRE, qui succéda à Anne de BLÉCOURT, le mur de clôture de leur jardin subit des modifications assez considérables. Par un acte du 16 avril 1661, signé : HOQUINCOURT, faisant partie des archives de la maison, Georges de Monchy, marquis d'Hoquincourt, gouverneur de Péronne, avait permis aux Clarisses de tirer une ligne droite sur le rempart, et de bâtir une muraille qui agrandissait leur jardin, maintenait les terres des parapets, et ne permettait plus qu'on allât dérober leurs fruits. Comme il fallait, pour l'exécution de ce travail, l'autorisation de MM. de la ville, les religieuses leur adressèrent, le 18 juin, une requête signée de l'abbesse et de six autres sœurs (1), tendant à pouvoir prolonger cette muraille « depuis le coing du jardin d'un » nommé Landru jusqu'au pied de la platte forme ditte de » Sainte-Claire. » Après un rapport de commissaire, signé : Pincepré et Distriburé, la permission fut accordée et écrite au

---

(*) Voir la *Picardie* 1868, pag. 209, 241 et suivantes.

(1) C'étaient les saintes sœurs claire de Beauvais, « vicaire très indigne, » Marie l'Evêque qui fut depuis abbesse, Madeleine Driencourt, Françoise Claire, Charlotte Bertault, et Perrette Favier.

bas de la supplique, sous la signature de MM. Dournel et De Haussy.

Nous ne parlerons pas ici des tribulations que l'abbesse Anne Claire et ses religieuses eurent à essuyer en 1666, par suite des difficultés survenues entre l'évêque de Noyon, Mgr de Clermont-Tonnerre, et les chanoines de Saint-Fursy; elles se rattachent naturellement à un épisode important de l'histoire du Chapitre dont le récit trouvera plus loin sa place. Continuons, pour ne pas revenir sur ce sujet, la suite des abbesses de Sainte-Claire, et l'exposé des principaux faits qui concernent leur communauté, et auxquelles elles ont concouru à l'époque de leur gouvernement.

L'abbesse qui succéda à celle dont nous venons de parler fut Marie L'Evêque, d'une famille de robe déjà ancienne dans Péronne. Voici en quels termes Jean Gonnet en parlait, au jour même de son entrée en religion : « Le dimanche 5 février » 1634, entrée en religion de Marie l'Evesque, fille de » M. Symon l'Evesque, advocat, dans le monastère de » Madame Saincte-Claire. On dist que c'est une très sage et » très bonne fille, grandement dévote et vertueuse (1). » Sa piété ne se démentit point pendant ses longues années de profession, et, en 1670, elle fut mise, d'un consentement unanime, à la tête de la maison, jusqu'en 1677, époque de sa mort.

Ce fut encore une Péronnaise qui lui succéda dans sa charge. Elle était, elle aussi, d'ancienne et noble famille. Née le 23 septembre 1629, Marie Vaillant était fille de Jean Vaillant, quatrième du nom, conseiller au Bailliage de Péronne, mort

(1) Journ. f. 62, v°.

le 21 juin 1643, et de Marguerite de Mametz, morte le 19 juin 1669. L'abbesse de Sainte-Claire mourut elle-même en 1702.

A partir de cette époque jusqu'à la Révolution, plusieurs membres de la famille des de Haussy, furent successivement élus par les religieuses pour syndics de leur communauté; et on peut dire qu'ils s'acquittèrent d'une charge sans doute peu enviée, à coup sûr peu glorieuse, avec tout le zèle et toute la conscience qu'ils auraient pu mettre à la gestion des intérêts les plus considérables. Ainsi, plus de deux siècles après son établissement dans Péronne, les sympathies ne manquaient pas encore au Couvent des Saintes-Claires; l'autorité de la noblesse et de l'opulence en avait favorisé l'éclosion, l'autorité de l'intelligence arriva, au jour marqué, pour en protéger le développement.

Fursy Jean de Haussy de Robecourt, — lisons-nous dans une note écrite de sa main, — fut élu le 27 janvier 1717, syndic du monastère, « dame Marie Thérèse DE LA MOTTE, » originaire de la ville de Rouen, en étant la très digne et » vertueuse abbesse. Elle mourut le 25 janvier 1720, et fut remplacée par la révérende mère Anne Marie SÉBERT, en religion, sœur Marie de la Passion. La nouvelle abbesse, qui était originaire de Paris, était entrée au couvent le 2 avril 1693, avait fait profession le 4 avril 1694, et son élection est du 13 février 1720. « Cette élection, dit M. de Robecourt, a » été faite d'un consentement unanime, et a été universel- » lement applaudie par toute la ville, par rapport aux » lumières, aux vertus, et au mérite personnel de cette nouvelle » abbesse. »

La mère de la Passion et M. de Haussy travaillèrent activement, chacun à sa manière et en ce qui le concernait, à la

prospérité de la maison. L'abbesse profita de sa parenté avec un artiste distingué de Paris, pour rehausser, par un tableau de mérite, la décoration de sa modeste chapelle. Cette toile, placée au maître autel, et achevée en 1698, était, en effet, paraît-il, une œuvre remarquable. Nous en empruntons la description au chanoine de Saint-Léger qui avait été plus que tout autre à même de la juger. « L'église de Sainte-Claire, » dit-il, n'a rien de recherché que le grand tableau du » maître-autel. C'est une descente de croix d'un habile » peintre nommé Sébert. Jésus-Christ y est représenté » récemment descendu de la croix, la carnation en est pâle » et livide. Marie, sa sainte mère, laisse échapper des signes » d'une douleur si vive, qu'elle attendrirait le plus indif- » férent spectateur. Saint Jean l'évangéliste est dans l'attitude » d'un homme qui marque l'inquiétude la plus affligeante » sur tout ce qu'il voit ; l'état où se trouve celle qui vient de » lui être donnée pour mère, semble lui fendre le cœur. » Sainte Marie Madeleine prend la main droite de son bon » maître pour le soutenir ; mais apercevant sur cette main » l'ouverture ensanglantée que le clou meurtrier y a laissée, » elle s'affaiblit, chancelle et paraît prête à tomber évanouie. » Ce tableau pourrait passer pour un chef-d'œuvre. »

Parmi les reliques que possédait alors le couvent, on cite surtout quelques parcelles du chef de sainte Anne qu'une des dernières abbesses avaient obtenues de l'abbaye d'Ourscamps.

A la différence de celui d'Amiens, le monastère de Péronne fut toujours soumis pour la direction spirituelle aux Cordeliers de la même ville ; les Capucins n'y eurent jamais de part. Des comptes tenus par le syndic il appert que le Révérend Gardien du couvent de Péronne recevait annuellement, pour

l'aumônerie de Sainte-Claire, une somme de 200 francs. M. de Haussy faisait face à ces diverses dépenses au moyen d'offrandes et de dons volontaires qui, pendant les premières années de son administration, semblent s'être merveilleusement accumulés entre ses mains. Quelques bienfaiteurs dont il nous a conservé les noms ne doivent pas demeurer inconnus à la génération actuelle. C'est d'abord Claude Ancelle, marchand brasseur, et ancien échevin, mort le 14 janvier 1771, qui a légué aux Clarisses une somme de mille livres, payées par ses enfants à leur receveur. C'est ensuite Mme Angélique de Villebois, marquise de Neufville, comtesse de Ronssoy, qui leur laisse aussi par testament deux cents livres qui furent remises au syndic le 6 décembre 1721, par Mme la comtesse de Messy, sa petite fille, au nom de ses enfants mineurs.

Les Clarisses avaient obtenu de nos rois, pendant le cours des deux siècles précédents, certaines exemptions dont les employés du fisc n'étaient pas fort partisans. Aussi essayèrent-ils plusieurs fois de les éteindre. Mais M. l'avocat du roi de Haussy n'était pas homme à laisser empiéter sur les droits de ses pauvres clientes. Il le leur fit bien voir en 1722. En vertu des priviléges accordés par tous les rois de France depuis François Ier, et confirmés encore par Louis XV, en décembre 1716, les religieux et religieuses de l'ordre de saint François, à cause de la pauvreté absolue dont ils faisaient profession, étaient affranchis de tous subsides, droits d'entrée et de péage pour la provision, fourniture et subsistance de leur communauté. Cependant le 30 avril 1722, un certain François Lemoine, commis au bureau des aides au faubourg Bretagne, arrêta deux pièces de vin que Fursy Jean de Haussy de Robécourt, syndic des Clarisses de Péronne, faisait venir de Laon pour le couvent, et se fit payer

quarante six sols pour droits d'entrée. De Haussy de Robécourt lui intenta un procès en restitution de cette somme, et pour lui faire défendre de récidiver, devant l'élection de Péronne, qui, sur la production des lettres patentes des rois de France, rendit, le 19 mai 1722, un arrêt faisant droit à sa demande.

En cette même année 1722, le couvent de Péronne remporta, non plus sur les employés du fisc, mais sur le monde, une plus brillante victoire. Marie Compère, en religion sœur Marie de l'Assomption, fille de M. Compère, seigneur de Mesmont, qui avait pris le voile le 1er mai 1721, et était sortie du couvent le 20 mars 1722, y rentra le 15 août suivant, et fit enfin profession le 16 du même mois 1723. Elle avait passé son année de probation dans la compagnie d'une noble jeune fille dont la vocation fut loin de présenter la même indécision. Cette nouvelle et précieuse recrue était lady Crasby, en religion sœur de Saint-Augustin, qui fut une des gloires du couvent de Péronne. Son père, lord Crasby, seigneur anglais, avait quitté sa patrie en 1688, à la suite de Jacques II, qui, détrôné par Guillaume de Nassau, son beau-fils, était venu en France demander un asile au grand roi.

Le chanoine de Saint-Léger avance à tort qu'elle avait dix ans lorsque ses parents quittèrent l'Angleterre. Elle naquit en Piémont à la fin de l'année 1699. Lord Crasby ayant été tué en Italie pendant la guerre de la succession d'Espagne, milady Nugeant son épouse se retira à Paris avec sa fille, à qui, malgré la modique pension qui lui était payée par la cour, elle fit donner une éducation distinguée. En quelques années la jeune anglaise, qui avait une aptitude remarquable pour tous les arts convenables à son sexe, excellait dans les ouvrages d'aiguille les plus délicats. Mais bientôt la mort

de sa mère la laissa dans le plus triste isolement. Elle entra, comme pensionnaire, chez les dames de Saint-Thomas, où elle fit connaissance avec une jeune fille de Péronne, nommée Thérèse Carpentier. Pour des cœurs bien nés, on le sait, les amitiés de pension sont toujours bien vivaces. Un jour, lady Crasby arriva de Paris toute joyeuse pour visiter son amie, mais elle ne la trouva plus à la maison paternelle; elle avait dit un éternel adieu au monde et à ses vanités, et depuis six mois déjà, elle s'exerçait au dur noviciat de la règle de Sainte-Claire. Les circonstances de sa conversion étaient on ne peut plus singulières; « elle avoit été commencée au » milieu, et s'était achevée à la suite d'un grand bal. » Cet évènement fut une révélation pour sa jeune compagne. Déjà, plus d'une fois, elle avait eu, elle aussi, la volonté de quitter le monde, mais Dieu ne lui avait pas encore inspiré le choix de la maison où elle devait opérer son sacrifice. Ce choix fut dès lors décidé. Admise à prendre le voile le 17 mars 1721, elle fit profession le jeudi 19 mars 1722.

« La mère Saint-Augustin, dit le chanoine de Saint-» Léger, ne se démentit jamais, on la vit toujours augmenter » en ferveur. Elle fut un exemple éclatant de toutes les » vertus pour toutes ses chères sœurs. Elle mit en usage le » talent que Dieu, par le moyen de ses premières maîtresses, » lui avoit donné pour la broderie; et comme les filles de » Sainte-Claire, ses compagnes, à l'exclusion de tout autre » ouvrage, ne s'occupent qu'à ceux qui sont propres à » inspirer et à nourrir la dévotion, la mère Saint-Augustin » leur sembloit envoyée du ciel pour leur apprendre à faire » au moins quelque chose de passable en ce genre. Aussi, » depuis que cette religieuse angloise leur eut communiqué » ce talent, on peut dire qu'elles y excellent.

» Trois ans avant sa mort, la mère vicaire, car elle l'étoit
» depuis plusieurs années, fut attaquée d'une paralysie
» universelle. Elle perdit l'usage de la parole, sans néan-
» moins perdre celui de la raison. C'est dans cet état qu'elle
» s'endormit du sommeil des justes, le 6 du mois de sep-
» tembre 1768, âgée de 68 ans, justement regrettée de
» toutes ses sœurs. »

La fidèle compagne de son jeune âge était alors abbesse du monastère. Barbe Françoise Gérault, qui avait succédé à la mère de la Passion en 1739, était morte l'année suivante 1740. Marie Thérèse Carpentier fournit une plus longue carrière, renouvela ses vœux en 1772, et ne mourut qu'en 1776, âgée de plus de 80 ans. Son grand âge ne lui avait rien enlevé de sa fermeté de caractère, ni de son zèle pour la défense des droits de son couvent. D'après les priviléges qui leur avaient été accordés par les rois de France, et dont il a été parlé plus haut, les Clarisses de Péronne avaient le *franc-salé,* c'est-à-dire le droit de réclamer du grenier à sel, pour leur consommation annuelle, trois minots de sel, dont un d'aumône, et deux de concession, c'est-à-dire au prix de marchand, sauf quelques petits droits manuels qu'elles avaient coutume de payer en sus. En 1773, et surtout en 1774, elles furent troublées dans la jouissance de ce droit, et imposées pour une somme de soixante-cinq livres. Elles adressèrent à l'abbé Terray, contrôleur général des finances, une réclamation, datée du 14 février 1774, et signée de la sœur Marie Thérèse de Jésus, supérieure, de la sœur Saint-Fursy, vicaire, et de la sœur Sainte-Claire, dépositaire. Cette réclamation fut apostillée et appuyée : 1° par M. Gonnet de Fiéville, maïeur, et MM. Rabache et Dassonvillers, échevins ; 2° par Jean-de-Dieu Charles de Haussy, doyen des conseillers au Baillage,

syndic du couvent depuis plus de trente ans ; et 3° par Mgr de Broglie, évêque de Noyon. On ne voit pas dans les pièces le résultat de cette requête, dont Mgr de Noyon n'espérait pas beaucoup le succès.

Claire Bourdon, élue en 1776, fut la dernière abbesse du couvent de Péronne avant la Révolution. On ignore l'époque précise de sa mort.

Pour rester fidèle au programme que nous nous sommes tracé de ne conduire l'histoire des communautés religieuses de Péronne que jusqu'en 1789, nous devrions arrêter ici l'exposé des faits concernant la maison des Saintes-Claires, qui, comme toutes les autres, fut détruite à cette époque de crise. Nous ferons en sa faveur une légère exception, persuadé qu'on lira avec intérêt quelques renseignements sur la vie de ses religieuses pendant la Terreur, et sur sa résurrection au milieu d'une ville qui lui a toujours conservé, malgré le changement des mœurs et les vicissitudes du temps, toutes les sympathies des siècles passés.

Les religieuses de Péronne, décrétées d'arrestation vers la fin de l'année 1793, furent conduites à Amiens, et incarcérées à la maison de la Providence, leur abbesse, la sœur des Anges, à leur tête. On leur assigna pour demeure une pièce très vaste mais fort froide, et où régnait une odeur infecte. Elles y trouvèrent, pour se coucher, quelques bottes de paille remplies de vermine ; elles en surent faire le théâtre des plus beaux actes de piété et de charité. Par une disposition providentielle, on leur donna bientôt pour compagnes d'infortune les Clarisses d'Amiens. Aussitôt, elles se déterminèrent, après s'être prodigué de mutuels encouragements, à vaquer ensemble à leurs exercices de piété, à réciter l'office en commun, en un mot, à changer leur prison en une véritable

communauté religieuse. Elles restèrent ainsi dans la maison d'arrêt pendant l'espace d'environ huit mois, jusqu'à la chûte de Robespierre, supportant leur captivité, non seulement avec résignation, mais avec une joie qu'elles savaient communiquer aux pauvres séculières qui partageaient leur détention (1).

A sa sortie de prison, la sœur des Anges se retira à Domart-en-Ponthieu, auprès de son frère, M. Francière, qui, après avoir été forcé d'abandonner sa propre paroisse, avait desservi quelque temps celle de Domart, où il s'était réfugié dans sa maison paternelle.

Quand les temps furent devenus moins mauvais, les Clarisses de Péronne songèrent à se réunir. Leur couvent avait été vendu. La mère des Anges convoqua à Péronne ses compagnes dispersées, et les réunit d'abord chez M. de Haussy, qui avait été leur syndic avant la Révolution. M. Godefroy, médecin et noble cœur, qui a été le bienfaiteur du Grand-Séminaire, leur acheta la maison située sur l'emplacement qu'occupe leur nouveau couvent, rue Mallerue, et qui fut d'abord simplement appropriée à sa nouvelle destination.

A la réunion des religieuses, un certain nombre de celles qui composaient l'ancien couvent étaient mortes; une des survivantes après s'être mise au service de l'ex-curé de Saint-Quentin-Capelle, qui avait prêté le serment constitutionnel, l'avait suivi dans la nouvelle paroisse qui lui avait été assignée, sans vouloir revenir au couvent. La nouvelle communauté se composait de dix membres en y comprenant une nouvelle recrue, sœur Thaïs, dont la conversion présentait

(1) P. Sellier, *Vie de sainte Colette*, t. II, p. 297.

quelqu'analogie avec celle de l'ancienne abbesse Marie-Thérèse Carpentier, et une ancienne religieuse d'Hesdin dont le couvent ne fut pas rouvert.

Quelques années avant le Concordat, M. Lenoir, ancien curé de Briost, resté toujours fidèle à ses devoirs, fut leur aumônier, à son retour de l'émigration. On fit plusieurs fois des perquisitions dans la maison, pour le trouver ; mais quoiqu'il y fût, on ne le trouva pas. Cependant, en 1800, avant la publication du concordat, il fut arrêté, un jour de foire, dans les rues de Péronne, et conduit dans les prisons d'Amiens, où il resta détenu près d'un an. Il fut élargi à la demande d'une sœur du premier consul.

L'Abbé J. Gosselin.





AUBRY-LECOMTE

ET LES ORIGINES DE LA LITHOGRAPHIE EN FRANCE(*).

II.

Portraits d'après différents maîtres.

Portrait de M. Lachaise, maire de Montbrison, d'après M. Bonnassieux.
Portrait d'homme d'après Van-Dyck (estompe 1833).
Portrait de M. de Mainemarre, d'après M. Henriquel Dupont (mine de plomb 1840).
Portrait de Paillot de Montabert, d'après M. Paul Carpentier (mine de plomb 1843).
Portrait de Granger, d'après Granger (mine de plomb 1845).
Portrait de M. Delécluse, d'après Mme de Mirbel (mine de plomb 1846).
Portrait du baron Dubois, célèbre médecin, d'après Isabey (estompe).
Portrait de Gros, d'après David d'Angers (mine de plomb 1839).
Portrait de Murat, roi de Naples, d'après Girodet (estompe).
Portrait de Chateaubriand, d'après Girodet (esquisse massée à l'estompe).
Portrait de Chérubini, d'après M. Ingres (mine de plomb 1843).

III.

Portraits d'après nature.

Portraits de M. Lecomte père, Receveur des finances à Compiègne ; de Mme Lelarge née Lecomte (estompe 1818).
Plusieurs portraits de Mme Gabrielle Aubry-Lecomte (estompe 1821-1824).

(*) Voir la *Picardie*, 1867, 1868, p. 73, 121, 180, 226 et suivantes.

Portrait de M. Alexandre Lecomte, depuis Receveur des finances à Compiègne (estompe 1822).

Portrait de Mlle Eugénie Aubry-Lecomte enfant, lithographié sous le nom de Marie (crayon 1822).

Deuxième portrait de M. Lecomte, père. Exposé 1822 (estompe 1822).

Plusieurs portraits de Mlles Eugénie et Alexandrine Aubry-Lecomte, enfants (estompe ou mine de plomb 1823).

Portrait de M. Aubry-Lecomte, petite dimension (estompe 1823).

— de M. de Sèze, pair de France (1824).

— de M. Lelarge, ancien officier de gendarmerie, de Mme Lecomte mère (estompe 1824).

Plusieurs croquis d'après les enfants de M. Aubry-Lecomte (crayon).

Portrait de Mme Lelarge, née Lecomte (estompe).

— de M. Aubry du Bourguet, capitaine de gendarmerie, père du lithographe ; de Mme veuve Michel, née Lecomte (mine de plomb 1831).

— de Mlle Eugénie Aubry-Lecomte. Exposé (estompe 1832).

— de M. le duc de Montmorency, prince de Laval, etc. (estompe).

— de Mlle Eugénie Aubry-Lecomte. Exposé en 1857 (estompe 1833).

— de Mlle Alexandrine Aubry-Lecomte. Exposé (estompe 1833).

— de M. Julien, juge au tribunal civil de Compiègne (estompe 1833).

— de Mme Desaunaux (estompe 1833).

— de Mlle Romain Leroy, femme du procureur du roi, depuis conseiller à la Cour d'Amiens. Exposé 1833 (estompe 1833).

— de M. Bontemps (estompe 1833).

— de MM. Vasselin, journaliste rédacteur du « *Nouvelliste* » de Compiègne ; Esmangard de Bournonville (crayon 1833).

— des deux petites sœurs E. et A. Aubry-Lecomte. Exposé en 1834 (estompe 1834).

— de Mlle E. Aubry-Lecomte, lisant. Exposé en 1834 (estompe).

— de Mme Laurent, lisant. Exposé en 1839 (estompe 1835).

— de Mme Romain Leroy. Exposé en 1834 (estompe 1834).

— de Mme de Saint-Martial, née de Seroux (estompe 1835).

— de Mme Rougon (estompe 1835).

— de Mme Pain jouant du violoncelle, veuve du littérateur Joseph Pain. Ce tableau fait partie du Musée de Compiègne. Exposé (estompe 1836).

— de Mme G. Aubry-Lecomte. Exposé (estompe 1836).

— de M. Franc-Lecomte, de M. Charles Aubry-Lecomte (crayon).

Groupe de deux jeunes personnes, Mlle de Carbonnel et Mlle Morel (estompe 1837).

Portrait de Mlle E. Aubry-Lecomte enfant, se tenant les cheveux. Exposé en 1839 (estompe 1837). Ce dessin fait partie de la collection du Louvre.

Portrait de Mme Pain, assise, exposé (estompe 1836).

Portrait de Mlle Marie Bontemps, de Mlle Marie Potocka (estompe et mine de plomb).

Deux portraits de M. et de Mme Lesourd-Delisle (estompe 1837.

Grand portrait d'Aubry-Lecomte. Exposé en 1859 et lithographié par Marin-Lavigne (estompe 1837).

Portraits de Mlle Marie Lecomte, de Mme et Mlle Lasserre (mine de plomb).

— de Mlle Alexandrine Aubry-Lecomte. Exposé en 1839 (estompe 1837).

— de Mlle Eugénie Aubry-Lecomte, sous le nom de Modestie au voile Exposé en 1839 (estompe 1838).

— de Mme Théodore Blanc, femme du sous-préfet de Compiègne. Exposé en 1839 (estompe 1839).

— de Mme Théodore Blanc, de profil. Exposé (estompe 1839).

— de M. Charles Aubry-Lecomte. Exposé en 1840 (estompe 1839).

— de Mlle E. Aubry-Lecomte, en toilette de bal. Exposé en 1840 (estompe 1839).

— de l'auteur en petit (estompe 1839).

— de Mme Félicie Lecomte (estompe 1839).

— de M. Bazenery, depuis Conseiller à la Cour Impériale d'Amiens, de Mlles E. et A. Pierre (mine de plomb).

— de Mlle E. Pierre. Exposé (estompe 1840).

— de Mme de Groiseilliez (estompe 1840).

— de M. de Monchy, président du tribunal de Compiègne (mine de plomb).

— de Mlle Alexandrine Aubry-Lecomte en toilette de bal. Exposé en 1841 (estompe 1840).

— de M. le docteur Villette, de M. Léon Cassan, depuis sous-inspecteur des douanes (crayon 1840, estompe).

— de M. l'abbé Lemaire, de M. Bontemps (crayon).

— de Mme Gouillardon, de Mlle Gouillardon (estompe 1840).

— de Mlle Pradier, de Mlle Virginie, grande dimension 1841 (estompe 1841).

— de Mlle Rosalie G., de Mlle D. (estompe 1842).
— de Mme Gaudois (estompe 1842).
— de Mme Léridon (estompe 1842).

Troisième portrait de M. Charles Aubry-Lecomte, en costume de marin. Exposé en 1842 (estompe 1842).

Portraits de M. Monavon, fils, du sous-régisseur du château de Compiègne, de Mlle Monavon, de M. Loyeux, employé à la recette des finances (mine de plomb 1842.

— de Mme Aubry-Lecomte, l'éventail à la main. Exposé (estompe 1843).
— de M. B., de Mlle Marie Lecomte 1843.
— de Mlle Denéchaud, depuis Mme de Saint-Sauveur, de Mme de Bourges, née Poirson (crayon).
— de M. Cardon, professeur de musique à Compiègne (estompe).
— de Mlle E. Aubry-Lecomte. Exposé (estompe 1844).
— de M. Faroux (estompe 1843).
— de M. Isidore Gouillardon (estompe 1844).
— de M. Vicar, garde parc à Compiègne (crayon).
— de M. Camille Thirial, gendre de M. Aubry-Lecomte (estompe 1847).
— de M. Gustave Chatenet, avocat (mine de plomb (1848).
— de M. Pinchon, professeur de rhétorique, aujourd'hui principal du collége de Beauvais, gendre de M. Aubry-Lecomte (estompe 1849).
— Grand nombre de bustes et d'études (estompe ou crayon).
— Croquis et portraits au trait.

IV.

Dessins d'après la sculpture antique ou moderne.

Torse d'après Michel-Ange (crayon 1818).

Les gladiateurs combattant (crayon 1819).

Plusieurs bustes et torses de la Vénus de Médicis et de celle de Milo (estompe ou crayon 1841-1842).

Masque de Mirabeau (estompe 1842).

Masques du Dante, du Tasse, d'Agrippa, d'Homère (crayon 1841-1843).

Masque de Géricault (crayon 1841).

Têtes et bustes (estompe 1842-1843).

Figures entières (crayon et estompe).

V.

Paysages et vues de monuments d'après nature.

1825.

Hôtel de ville de Compiègne. — Un grand nombre d'études de nuages. — Départ de Rouen en bâteau à vapeur. — Vue prise sur le port de Rouen. — Fleurs, Lys et Clochettes. — Maison du garde à Saint-Corneille, forêt de Compiègne.

1826.

Deux vues de Paris le soir. — Trajet de Rouen au Havre par eau. — Entrée du Port du Havre. — Forêt de Compiègne. — Trois vues dans la propriété de M. Lecomte père à Compiègne. — Vue prise de Rouen et montagne Sainte-Catherine. — Vue de l'Aisne près Compiègne. — Vue de la Terrasse du château de Compiègne prise du petit canal. — Grande étude de soleil couchant. — Forêt de Compiègne, fourré de grands arbres près la Croix du Saint-Signe. — Vue du berceau du parc de Compiègne.

1827.

Vue de la Pompe à feu et de l'Oise à Compiègne. — Grand paysage haute futaie. — Village et église de Cuise-Lamotte, près Compiègne (mine de plomb) — Grand paysage, Étude de ciel orageux sur le camp de Compiègne. — Vue du Port au charbon à Compiègne. — Pont du franc port, forêt de Laigue. — Vue de Subiaco. — Vue du lac d'Albano. — Grande vue dans la propriété de M. Lecomte, au faubourg de la Porte Chapelle à Compiègne.

1828.

Jardin avec berceau (propriété de M. Lecomte). — Grande étude du Cèdre du Liban (jardin des plantes de Paris).

1829.

Eglise de Cuise-Lamotte, vue du côté de l'escalier en terre. — Effet d'orage, vue prise des quais de Paris. — Grand paysage, haute futaie, près Saint-Corneille (avec cerfs), (forêt de Compiègne), grande dimension.

1833.

Études d'arbres, près la Croix du Saint-Signe (appartient à Mme de Perrey). Exposé. (mine de plomb). — Vue de la maison du garde de la Croix du Saint-Signe.—Etudes d'arbres.—Eglise de Saint-Jacques à Compiègne).

1834.

Vue du village de Clairoix et du mont Gannelon, près Compiègne. — Vue d'une sablonnière, forêt de Compiègne, près la route de Soissons. — Ruines de Pierrefonds. — Vue de Saint-Jean-au-Bois. — Ruines de Saint-Pierre en Chastre. — Village de Vieux-Moulin aux pieds du mont Saint-Marc.

1836.

Le château d'Arques (Normandie). — Vue extérieure de l'église Saint-Antoine à Compiègne. — Grand paysage, forêt de Compiègne. — Vue de Compiègne des hauteurs de Margny.

1837.

Deux vues de l'église de Clairoix, près Compiègne. — Ruines de l'abbaye de Sainte-Croix, près d'Offemont. — Maison de Saint-Pierre en Chastre. — Ruines de l'abbaye d'Ourscamp, près de Noyon.

1838.

Vue de la forêt de Compiègne avec troncs d'arbres renversés. — Un Moulin à Clairoix, près Compiègne. — Chaumière à Clairoix. — Grand nombre de vues et croquis des différents aspects de la forêt de Compiègne. — Eglise de Clairoix.

1839.

Sablonnière sur la route de Soissons (forêt de Compiègne). — Croquis à Clairoix devant la maison de campagne de M. Alexandre Lecomte, receveur des finances.

1841.

Camp de Compiègne (mine de plomb), demandé par le duc de Nemours.

1842.

Etude dans la forêt de Compiègne (mine de plomb).

1843.

Trait massé d'un énorme chêne à la Croix-Saint-Ouen près Compiègne. — Deux vues de la propriété de M. Alexandre Lecomte à Clairoix : la maison et la rivière.

1847.

Tronc de chataignées, au bois de Verrières, près Chatenay (Seine). — Eglise de Gisors (mine de plomb). — Jardin des Tuileries (mine de plomb).

1849.

Plusieurs dessins de la propriété de M. Camille Thirial à Margny-les-Compiègne. Ce domaine portait jadis le nom d'hôtel de Bouillon; En 1866, M. Thirial a remplacé l'ancienne maison par une ravissante habitation moderne, avec parc dessiné par Breton, premier collaborateur du célèbre architecte Varé.

1850.

Plusieurs croquis à la plume, dans les environs de Compiègne. — Grand paysage d'après Michalon.

Bien qu'incomplète, cette nomenclature des œuvres d'Aubry-Lecomte suffirait à illustrer la mémoire de plusieurs hommes. D'autres y ajouteront à ce que nous avons pu omettre. Quoiqu'il en soit, nous sommes heureux, et nous nous félicitons d'avoir eu l'occasion d'esquisser la vie d'un artiste, dont les habitants de Compiègne aimeront à garder le souvenir.

Edmond de L'HERVILLIERS,

Chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre,
membre de l'Académie de la religion catholique de Rome,

SUITE DU

GALLIA CHRISTIANA.

ÉGLISE D'AMIENS.

APPENDICES.

II.

Victimes de la Terreur (Suite *).

Foly Pierre-Simon, carme déchaussé, né à Flixecourt, fut arrêté à Ypres, et constitué prisonnier à Arras avec seize autres religieux qui figurèrent dans une séance extraordinaire tenue au temple de la Raison. On les interrogea les uns après les autres et on demanda à chacun d'eux : « Vivrez-vous bien en France sans roi? » Chacun répondit : « Sans roi, oui. » « Mais vivrez-vous bien sans pape? — Sans pape, non. » Et ce fut ce *non* fatal qui fut leur arrêt de mort. Cela se passait le 30 juin 1794. On conduisit à l'échafaud les seize condamnés. Insultés par la populace, ils

(*) Voir la *Picardie* 1868, pag. 25, 87, 147, 217, 280 et suivantes.

chantaient l'office des Morts. Le *Martyrologe du Clergé français* dit qu'il est né à Fléricourt : l'auteur de l'histoire de Lebon (pages 263-264), dit qu'il est né à Flixecourt (Somme).

Hénocque Pierre-François, né à Tronchoy, doyenné d'Hornoy, prêtre, professeur au collége du cardinal Lemoine à Paris. Un savoir éminent, et les plus hautes vertus du sacerdoce, le firent vénérer et estimer de ses écoliers ; arrêté dans son collége avec Lhomond, un autre picard bien connu, ils furent conduits tous les deux, le 13 août 1792, au comité civil de la section, refusèrent le serment constitutionnel, et furent enfermés dans le Séminaire de Saint-Firmin. Lhomond fut sauvé par un de ses élèves, Tallien, secrétaire greffier de la commune de Paris, qui s'en *débarrassa* en l'enfermant dans les latrines ; mais l'abbé Hénocque fut massacré le 3 septembre dans le lieu de sa détention ; il était âgé de 42 ans.

Son cousin M. Hénocque, doyen du chapitre d'Amiens, a bien voulu nous communiquer le tableau officiel et authentique des martyrs massacrés le 3 septembre à Saint-Firmin. Ce document prouve que tout était très-bien organisé dans ces funestes journées. (*Martyrologe*).

Cary, Adrien-Vincent, né à Péronne, curé de Collines, au diocèse d'Arras. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire d'Arras, comme prêtre réfractaire, le 12 mars 1794, à l'âge de 54 ans. (*Martyrologe*).

L'*Histoire de Joseph Lebon*, t. I, p. 262, est plus explicite : « Adrien-Vincent Cary (54 ans), né à Péronne, ex-curé de Collines, avait écrit, le 22 décembre 1792, à M. Nobécourt, théologal à Péronne, qu'il avait prêché en chaire l'indissolubilité du mariage, et déclaré que « profiter de la loi du

divorce, c'était s'expulser du sein de l'Eglise. » Il avait terminé sa lettre en disant : « Quelle sera la fin de cet esprit d'irréligion, de libertinage, de vertige et de rage? » M. Cary, contre qui Lebon avait pris un arrêté dès le 9 frimaire (29 novembre), eut la faiblesse de se disculper en répondant « qu'il avait cherché auprès de M. Nobécourt une règle de conduite; qu'il aurait plutôt quitté son état que de fauter contre la loi, s'il n'avait pu l'accorder avec son devoir ; qu'il s'était épanché dans le cœur d'un ami. « Déclaré coupable » d'attentat contre la sûreté intérieure de l'Etat, » il fut mis à mort.

Hourier, J.-C.-Philippe, né à Mailly, frère du conventionnel de ce nom, était prêtre de la communauté de Saint-Sulpice. On voulait lui faire user de feinte comme à Eléazar, et le forcer à employer un très-léger mensonge pour éviter la mort, il refusa, ainsi que de prêter les serments révolutionnaires. Emprisonné, après le 10 août 1792, avec six autres Sulpiciens et quelques prêtres, dans l'église des Carmes, il y fut massacré le 2 septembre suivant, à l'âge de 35 ans. (Quelques détails ont été fournis par M. Decagny, curé doyen de Mailly). (*Martyrologe*).

Lefèvre, Guilain, né à Cartigny, près Péronne, en 1732, prêtre et religieux bénédictin en l'abbaye de Saint-Michel à Verdun, continua d'habiter cette ville après la suppression des cloîtres; arrêté en 1793, il fut envoyé à Paris avec quatre autres ecclésiastiques, et condamné à mort en même temps qu'eux, sous prétexte d'intelligences avec les ennemis pour leur livrer la place. Il fut exécuté le 24 avril 1794, à l'âge de 62 ans (*Martyrologe*).

Bernard Charles, curé de Laucourt, au doyenné de Roye, fut condamné à mort, comme émigré rentré, par le tribunal criminel de l'Aisne, siégeant à Laon, le 29 juillet 1794 (*Martyrologe*).

Retourné Jean-Baptiste, né le 14 décembre 1746, à Contre, doyenné de Conty, était curé de Berny, canton d'Ailly-sur-Noye. Les révolutionnaires de ce village voulurent le forcer à leur remettre les vases sacrés de son église : il s'y refusa un peu vertement ; alors il fut saisi, emmené à Montdidier, de là à Paris, où il fut condamné à mort, nous ne savons à quelle époque.

Condamnés et morts aux iles, etc. (1).

Beltremieux, chanoine de Roye, natif de la Rochelle, figure au nécrologe de 1801. Il fut envoyé à Rochefort pour

---

(1) Condamnés le 23 mai 1794, les prêtres déportés partirent d'Amiens dans les premiers jours de juin. Après qu'on leur eût donné 45 fr. pour leurs frais de route, on les fit tous entrer dans une charrette qui pouvait contenir à peine six personnes. Jusqu'à Breteuil, ils furent accompagnés par douze gardes qui se montrèrent assez pleins d'égards pour faire monter à cheval ceux qui n'avaient pu rester dans la voiture et qui avaient été forcés de faire le trajet à pied. Arrivés à Breteuil, ils firent une halte sur la place, et le peuple eut pour ces victimes des sentiments de commisération. On les enferma dans une tour voisine du district, où ils passèrent la nuit sur la paille du cachot qu'ils partagèrent avec des soldats déserteurs. De là on se dirigea vers Beauvais; les charrettes étaient encore plus incommodes que les premières. Au moment où le convoi pénétrait dans la grande place de la ville, on allait exécuter un condamné à mort. La populace, en voyant arriver des prêtres, cria qu'il fallait les faire passer de suite à la guillotine ; mais protégés par leurs gardiens, ils furent enfermés pour la nuit dans la maison d'arrêt : le concierge les y traita avec

être déporté : enfermé d'abord dans le navire *le Bonhomme*, il passa sur *les Deux associés*, mourut âgé de 48 ans environ, à l'île d'Aix, où il fut enterré (1) (*Martyrologe*).

DAVERGNE, Pierre-Jérôme, né à Feuquières au diocèse d'Amiens, ne paraît pas avoir exercé les fonctions du minis-

---

humanité; il leur donna même sa propre chambre, car la prison était encombrée de détenus. A Beaumont, ils furent maltraités ; on les mit sur la paille avec pas ou peu de nourriture. Ils restèrent à Saint-Denis quatre à cinq heures dans une maison particulière ; après quoi, ils furent transférés dans la maison de secours où ils furent l'objet de tous les soins de la part des administrateurs de l'hospice. Le passage à travers Paris fut inaperçu. De Paris à Tours, la route se fit tranquillement. Ils furent confondus à Chatellerault avec les criminels. Après une heure d'attente sur la place de Poitiers où ils eurent à souffrir d'un violent orage, on les mena au couvent de la Visitation. Ils y comparurent l'un après l'autre, devant les membres du comité. On les dépouilla de la tête aux pieds ; on brisa leurs crucifix ainsi que les autres objets de piété qu'ils portaient, tout cela avec des blasphèmes, des sacriléges, etc. : 30 francs leur furent laissés pour le reste de la route. Le lendemain, ils arrivèrent à Saint-Maxent où ils furent insultés par la patrouille; à Niort, on les accabla d'outrages ; ils furent enfermés dans les cachots du château, où ils passèrent la nuit couchés sur la paille en compagnie de pauvres Vendéens. Trois jours après, ils furent placés sur des charrettes avec douze bandits condamnés aux galères. A Surgères, ils n'eurent qu'une chambre étroite qu'ils occupèrent à demi avec les galériens, et où une paille infecte remplie de vermine leur servit de lit. Enfin quand ils arrivèrent à Rochefort, les soldats, les ouvriers, les matelots, les outragèrent de mille manières, en regrettant de n'avoir pas un canon chargé à mitraille pour *balayer tous ces brigands de calotins*. (*Histoire du Clergé de France pendant la Révolution*, 3 vol. in-12, Paris-Lyon, 2e édition, 1828).

(1) Cette île située à trois lieues de la Rochelle et cinq de Rochefort, fait partie du département de la Charente-Inférieure, entre l'île d'Oléron et la terre ferme.

tère en Picardie, puisqu'il ne figure pas dans l'*Ordo* de **1801**. Il ne fit pas le serment de la constitution civile du clergé : arrêté en **1793**, il fut condamné à la déportation par les administrateurs du département de la Dordogne, conduit à Rochefort au commencement de **1794**, et embarqué sur le navire *les Deux associés*. Il mourut le **21** juin de la même année à l'âge de **31** ans, et fut enterré dans l'île d'Aix. (*Martyrologe*).

FABIGNON, Pierre, né à Roye, prêtre et chapelain du chapitre de cette ville, paraît dans le nécrologe de **1802** qui renferme des noms oubliés en 1801. Il refusa le serment schismatique de **1791**. Emprisonné à Amiens par l'ordre des administrateurs du département de la Somme, en **1793**, il fut condamné à la déportation, et mourut sur le navire *les Deux associés*, le **17** août **1794**, âgé d'environ **36** ans. Il fut enterré dans l'île d'Aix (*Martyrologe*).

FÉRIN, Jean-Louis-Gabriel, porté au nécrologe de **1801**, né à Amiens, prêtre employé à la paroisse de Saint-Michel de cette ville, refusa le serment et fut emprisonné par ordre des autorités du département de la Somme ; condamné à la déportation, il mourut dans la nuit du **25** au **26** septembre **1794**, à l'âge de **45** ans, et fut inhumé dans l'île Madame (*Martyrologe*).

FORMEY, Cloud, né à Bray-sur-Somme, prêtre et ancien professeur de rhétorique à Moulins, refusa le serment schismatique de **1791**, prêta celui de liberté-égalité. Arrêté en **1793**, puis conduit à Rochefort pour être déporté au-delà des mers, il fut embarqué sur le navire *les Deux associés*, rétracta

le serment de liberté-égalité, et mourut le 18 août 1794, à l'âge de 60 ans : il fut inhumé dans l'île d'Aix.

Grégoire, Jean-Antoine, né à Roye en 1753, prêtre chapelain de l'église collégiale de cette ville, ne paraît point dans les nécrologes. Le *Martyrologe du Clergé Français* dit qu'il ne fit pas le serment de 1791, qu'il resta dans sa paroisse ; mais arrêté et mis dans les prisons d'Amiens, puis conduit à Rochefort, il fut de là déporté sur les rives lointaines. Débarqué en février 1795, il mourut à l'hôpital de Rochefort, à l'âge de 41 ans.

Hurache, Louis-François, né à Amiens, vers 1738, était d'après le *Martyrologe*, curé de Saint-Mard, au diocèse de Soissons. N'ayant pas prêté le serment, il fut arrêté et traîné à Rochefort. Embarqué le 12 mars 1798, il arriva à Cayenne au mois de juin, et fut relegué dans le canton d'Oyepok, où il mourut le 7 septembre 1798, à l'âge de 60 ans.

Leroux Augustin-Joseph, né à Amiens, prêtre et vicaire de la paroisse de Saint-Sulpice de cette ville, est au nécrologe de 1801. Il refusa le serment, resta à Amiens et fut arrêté en 1793. Ayant été envoyé à Rochefort par les autorités du département de la Somme, il y arriva le 23 mai 1795. Il fut de là déporté, et mourut le 16 septembre suivant, à l'âge de 51 ans : il fut inhumé à l'île Madame (*Martyrologe*).

Mélies, Etienne, né à Roisel, exerçait d'après le *Martyrologe*, le saint ministère dans le diocèse de Noyon. Arrêté comme réfractaire en 1793, il fut conduit à Bordeaux au commencement de 1794, enfermé au fort du Hâ, et transporté malade

à l'hôpital Saint-André, où il mourut le 19 novembre 1794, à l'âge de 39 ans.

Saint-Privé, Jean-François, né à Chaulnes, vers 1753, curé de Champ-le-Duc (diocèse de Saint-Dié), ne fit point le serment schismatique de 1791, perdit sa cure, fut arrêté en 1797, conduit à Rochefort, puis déporté à la Guyane, le 12 mars 1798. Il mourut au mois de décembre suivant, âgé de 46 ans.

Morts dans les prisons d'Amiens.

Bailly, Nicolas-Joseph, né à Saint-Maurice en Franche-Comté, prêtre de la Congrégation de Saint-Lazare, fut arrêté, en 1793, pour refus de serment et mourut le 16 novembre de cette même année, à la conciergerie d'Amiens.

Duprey, Thomas-Barnabé, prêtre, religieux capucin, connu en religion sous le nom de P. Epiphane, au couvent du Grand-Andely, au diocèse de Rouen, aurait été immolé à Amiens, d'après le *Martyrologe du Clergé Français*, tandis qu'il est mort le 16 juin 1794, dans la maison de réclusion de cette ville, où il avait été enfermé comme réfractaire, après avoir été pris sur le territoire du département de la Somme. Il était né au Mesnil-Saint-Martin, d'après son acte de décès qui se trouve à la Mairie d'Amiens.

Julienne, Victor-Jacques, né à Tours, prêtre et missionnaire de la Congrégation de Saint-Lazare, ne fit point le serment. Arrêté et mis à la Conciergerie à Amiens, vers la fin de 1791, il mourut dans cette prison, le 10 octobre 1793 (acte de décès).

Lamourette, lazariste à Amiens, ne fit point le serment, fut compromis et mourut en 1793. Voilà ce que dit le *Martyrologe du Clergé*. Je ne crois pas pouvoir le suivre ici : je n'ai pas trouvé son acte de décès à cette année, et une lettre d'un de ses confrères de la mission, Coulongne, parle de Lamourette, le 2 décembre 1796.

On a vu plus haut que le modeste Lhomond avait eu le bonheur d'échapper aux massacres du 3 septembre 1792; il est un autre savant tout aussi modeste, mais moins connu, qui s'est garanti du couteau des égorgeurs, et qui a rendu de grands services à la religion et à notre pays. C'est l'abbé Lamar, qui a été mis souvent à contribution dans cet essai. Nous donnons sur ce prêtre hors ligne, la notice suivante d'après la copie que nous en avons prise dans l'excellente *Histoire de Montdidier*, par M. V. de Beauvillé. (Tome II, page 470, note 81).

« M. Lamar, né à Villers-Bretonneux, était curé d'Etinehem, en 1790 ; il refusa de prêter le serment à la constitution civile du Clergé, et se mit à rédiger en 1790-1791, un journal périodique intitulé : *Les loisirs d'un curé déplacé ou les actes de l'église constitutionnelle*. Dans ce journal qui paraissait sous forme de brochure in-8°, les 10, 20 et 30 de chaque mois, (Paris, Guerbart), l'abbé Lamar attaquait avec une vivacité extrême les révolutionnaires et les prêtres assermentés. M. Desbois de Rochefort, évêque (*intrus*) d'Amiens, n'était pas épargné. Enfermé à l'abbaye, lors des massacres de septembre, il eut le bonheur, pendant que les égorgeurs étaient occupés en bas, de pouvoir monter à l'étage supérieur et de s'échapper par une fenêtre ; il fit une chûte et perdit

connaissance. Revenu à lui, il parvint à sortir de Paris ; la nuit le surprit en rase campagne. Apercevant une lumière dans le lointain, l'abbé Lamar se dirige vers la maison où elle brillait, et frappe à la porte. Une femme vient ouvrir et reste étonnée en le voyant : *Mais vous êtes un prêtre,* lui dit-elle, *et mon mari est un de ceux qui en font le massacre : Que faire de vous ? — Faites ce qu'il vous plaira,* répondit-il ; *mais je ne peux aller plus loin.* Cette femme touchée de compassion, le cacha dans un grand coffre. Peu de temps après le mari rentra : remarquant l'émotion de sa femme : *Il y a du nouveau ici : Dis-moi de suite quoi ?* Elle de lui révéler la vérité : il ouvrit le coffre, et y trouvant l'abbé Lamar : *Que fais-tu là, scélérat ? — Monsieur, je suis entre vos mains, faites ce qu'il vous plaira de moi. Je vous demande grâce, car quand vous m'aurez donné la mort, vous n'en serez pas mieux.* Un éclair de compassion traversa le cœur du bandit, et, tendant un morceau de pain à celui que Dieu protégeait visiblement : *Sors d'ici, tiens, mange,* dit-il, *je ne saurais que faire de toi* ; et appelant un charretier, il lui fit prendre l'abbé Lamar dans sa voiture et le déposer dans la plaine à l'aventure. Ainsi échappé par miracle deux fois à la mort dans un jour, M. Lamar revint dans son pays ; il se livra secrètement au saint ministère, portant au risque de se faire arrêter et déporter, les consolations de la religion à de pieuses familles. Lorsque le calme se rétablit, il vint à Montdidier, où il prit la direction du collége. L'abbé Lamar faisait des chansons, des fables : il en fit imprimer deux pour la distribution des prix en 1803. La nature de son talent le portait plutôt à la satire. Il était sujet à de grandes distractions. Plus d'une fois, dans le cours de ses visites, il lui arrivait d'oublier qu'il n'était pas chez lui et de rester indéfiniment ; on le laissait ;

la nuit venue, croyant que c'était lui qui recevait les visiteurs : *C'est insupportable,* disait-il, *on n'est pas plus indiscret : empêcher les gens de se coucher !* L'abbé Lamar mourut vicaire de Saint-Pierre, le 24 mai 1813 ; il était âgé de 69 ans (1). »

(1) Une des très-nombreuses distractions de l'abbé Lamar lui fit courir plus que le risque d'être arrêté, car elle lui valut la prison. Après une nuit passée à administrer les sacrements à Fouquescourt, il quittait cette paroisse dans la matinée, revêtu d'un costume de campagnard. A quelque distance du pays, le voilà qui se met à réciter fort pieusement son bréviaire qu'il tenait à la main. « Citoyen, tu es prêtre ? » lui crie une voix peu amie qui sortait de la bouche d'un gendarme. Il n'y avait pas de subterfuge possible. Il est conduit à Rosières, de là à Amiens où il fut jeté en prison. Là encore, il eut le bonheur d'échapper à la mort après une quinzaine de jours de détention. Une femme lui vint faire une visite : elle lui fournit une pelisse, et à l'aide de ce déguisement, il revint encore exercer le saint ministère dans le Santerre. (*Communiqué par M. l'abbé Baloche*).

M. Lamar a laissé les ouvrages suivants :

1° *Apologie du Clergé de France* ou *Commentaire raisonné sur l'instruction pastorale de l'Assemblée nationale,* concernant l'organisation civile du Clergé, 2e édition, revue et augmentée par l'auteur, Paris, Crapart. Cet ouvrage a été publié dans la collection ecclésiastique de Barruel, tome X.

2° *Lettre à M. Desbois de Rochefort,* évêque constitutionnel du département de la Somme. Sans nom d'imprimeur, ni date, 25 pages in-8°.

3° *Seconde lettre à M. Desbois,* curé de Saint-André-des-Arcs de Paris, évêque.... par un curé catholique du diocèse d'Amiens, Paris, Dufresne, 1791, 32 pages in-8°.

4° Le *Nouveau Luther confondu* ou *Lettre à M. Desbois,* par un curé du diocèse d'Amiens, Paris, Guerbart, 1791, 22 pages in-8°.

5° Les *Loisirs d'un curé déplacé....* 33 numéros ? formant 2 vol. in-8°, On souscrit à Amiens, chez Mme Ve Marielle, marchande épicière, au Bloc.

Les chansons dont parle M. de Beauvillé, se trouvent dans ses *Loisirs.* Il y tourne le schisme en ridicule.

6° Un *Recueil de cantiques,* Montdidier, Bigot, 1791.

7° L'*Oiseleur,* fable en vers, 8 pages, Montdidier, Radenez.

Au moment de clore cette liste funèbre et pourtant glorieuse à plus d'un titre, oserais-je exprimer deux vœux sur lesquels je me permets d'appeler l'attention spéciale de ceux qu'ils peuvent intéresser ?

1° Pourquoi ne pas placer dans chacune des églises du diocèse, qui comptent un ou plusieurs martyrs de la foi catholique, une plaque constatant qu'ils appartiennent, par leur naissance, à la paroisse? On y relaterait le genre, l'époque de leur mort, etc., etc. L'autorité ecclésiastique serait priée d'en rédiger l'inscription en beau style lapidaire;

2° L'Eglise toute entière célèbre, dans ses offices, la naissance au ciel des martyrs qui ont versé leur sang pour Dieu. Si NN. SS. les Evêques de France sollicitaient de la cour de Rome, l'autorisation de célébrer dans les premiers jours de septembre, par exemple, une commémoration générale du martyre de ces vénérables et pieux héros fidèles, au temps néfaste de la Terreur, dans leur vie et dans leur mort, à la Foi Catholique, Apostolique et Romaine, pourraient-ils craindre d'éprouver un refus!

L'Abbé Roze.

(La suite au prochain numéro).

BIBLIOGRAPHIE PICARDE.

Combien de livres intéressants pour l'histoire locale, dont nous avons à regretter la perte et dont les titres seuls sont parvenus jusques à nous? que de fois leur disparition ou leur excessive rareté, nous ont privés de documents utiles à consulter? Aussi est-ce une bonne fortune, quand un de leurs exemplaires vient à tomber aux mains d'un bibliophile qui n'hésite point à en entreprendre la réimpression. Cette bonne fortune, nous la devons aujourd'hui à l'un de nos collaborateurs, M. Ferdinand Pouy, qui, continuant la série de documents rares ou inédits qu'il a entreprise sous le titre de la *Picardie historique et littéraire*, vient de rééditer l'*Histoire des siéges, prise et reprise de la ville de Noyon durant la Ligue*. Cette œuvre du chanoine Sezille, théologal de la Cathédrale de cette ville, déjà éditée en partie dans l'un des almanachs de Picardie, puis imprimée en entier en 1772, se vendait alors chez Despalle, libraire, vis-à-vis le grand portail de l'église Saint-Martin. « Si l'annaliste de Noyon, Jacques Levasseur, » doyen de la Cathédrale de cette ville, nous dit Sezille dans sa » préface, n'eût point été partisan de la Ligue, étant contemporain, » il eut donné au public, dans ses annales, une histoire circons- » tanciée des siéges qu'elle a soufferts dans ces temps malheureux, » mais sa prévention lui a fait garder un profond silence sur ces » évènements. » C'est à l'aide des registres du chapitre de quelques rares registres de l'Hôtel-de-Ville, car des mains intéres-

sées avaient fait disparaître ceux d'entr'eux qui regardaient les principales années de cette guerre civile, des ouvrages de de Thou, de Davila, du cardinal Bentivoglio, etc., documents que M. Bertaud de Tombelle, prêtre chanoine de la Cathédrale de Noyon, lui avait bienveillamment communiqué, et auquel en reconnaissance il a dédié son œuvre, que le théologal Sezille a entrepris de suppléer au silence profond de Levasseur. Ce fut le 2 février 1577, qu'un commissaire du roi fit adhérer Noyon à la sainte Union. Henri IV devenu roi après l'assassinat de Henri III, investissait la ville le 24 juillet 1591. Elle se rend le 19 août, malgré deux tentatives des ducs d'Aumale et de Mayenne, pour en faire lever le siége. Prise en 1593 par les ligueurs, Noyon rentrait volontairement aux mains du Béarnais, alors que son abjuration eut fait comprendre aux ligueurs de bonne foi que, sous le manteau de la religion, l'on ne cherchait réellement qu'à faire passer la couronne sur la tête d'un étranger; tels sont les évènements que raconte Sezille dans son livre.

Une note de M. Pouy sur Rieux, le commandant de Pierrefonds, un des plus fougueux comme des plus braves coryphées de la Ligue, qui descendant de son repaire d'où il avait repoussé les armes du duc d'Epernon, comme il le devait faire plus tard de celles du maréchal de Biron, s'était jeté des premiers dans Noyon pour le secourir, termine la nouvelle brochure de M. Pouy.

Sezille avait entrepris, il paraît, comme il nous l'apprend lui-même, un travail beaucoup plus important sur les annales de la ville et de l'église de Noyon. Il ne l'a malheureusement point publié! on doit le regretter. Le citoyen intelligent et ami du progrès, qui contribua à doter sa cité de deux fabriques importantes, l'ecclésiastique qui, plus éclairé que ses fougueux prédécesseurs de la Ligue, proclame que la guerre civile est le plus grand fléau d'un royaume, possédait si l'on en juge par son histoire des siéges de Noyon, si brève qu'elle soit, toutes les qualités nécessaires pour mener à bonne fin une pareille œuvre. L'on doit regretter

aussi que les biographies restent muettes sur cet annaliste. Michaud et la nouvelle biographie universelle de Didot, ont oublié ce nom, que deux citations de D. Grenier, dans son introduction à l'*Histoire de Picardie*, révélaient seules aux érudits avant la réimpression faite par M. Pouy. La Bibliothèque communale d'Amiens ne possède aucun exemplaire du siége de Noyon, et nous n'en connaissions qu'un à la Bibliothèque impériale. C'est donc une bonne fortune pour les bibliophiles picards, nous le répétons, que cette réimpression intéressante.

A. J.

Pour les articles non signés,

LENOEL-HEROUART.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie

LENOEL-HEROUART.

AMIENS. IMP. DE LENOEL-HEROUART.

COURTE NOTICE

SUR

L'ÉGLISE DE BERTEAUCOURT.

Nous avons décrit les plus belles églises du département de la Somme (1), sans oublier celle romane de *Berteaucourt ;* mais plusieurs personnes ayant paru désirer que nous parlions de nouveau de ce curieux monument, dans la *Picardie*, nous nous empressons de satisfaire aujourd'hui à ce désir, et nous allons rappeler succinctement ce que nous en avons déjà dit dans d'autres ouvrages, en ajoutant au texte divers renseignements qui nous sont parvenus depuis.

L'église Sainte-Marie de Berteaucourt (2), reste de l'abbaye des

(1) Telles que la Cathédrale d'Amiens; l'église Saint-Vulfran d'Abbeville; l'église de Saint-Riquier; l'église de l'abbaye de Corbie; la chapelle du Saint-Esprit de Rue; l'église Saint-Martin de Doullens, celle de Saint-Germain d'Amiens, etc.

(2) Cette église est appelée *Sainte-Marie du Vaste*, dans une bulle du pape Pascal de l'an 1109, et *Sainte-Marie du Prez*, dans des lettres de Regnault de Saint-Valery et de Bernard son fils, de la fin du XII[e] siècle. Ce nom lui vint de ce qu'elle avait succédé à une petite église, tombée au pouvoir d'un seigneur, et qui était restée comme déserte ou abandonnée, lorsque l'évêque d'Amiens Gervin la donna à deux nobles et saintes filles Godelinde et Heleguide, dont nous parlons plus bas, pour servir au monastère qu'elles voulaient fonder en ce lieu.

dames Bénédictines de ce nom, est un de ces types d'architecture que l'on voudrait voir mieux connus et surtout mieux conservés. Son origine est ainsi racontée par l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique d'Abbeville et de l'archidiaconé de Ponthieu* (1), le R. P. Ignace : « Un saint personnage natif du village de Houdan, en Vimeu, nommé Gautier (2), alors abbé de Saint-Martin-lès-Ponthoise, s'estant mis une nuict en oraison, la très-saincte Vierge Marie luy apparut et luy dit : « *Levez-vous, Gautier, préparez-vous pour faire un voyage; allez à Berteaucourt; et quand vous y serez, disposez une église; car j'ay choisy là un lieu où s'assembleront des femmes pour me servir et honorer.* » — Cela dit, elle disparut, et comme Gautier doutoit de cette vision, la sainte Vierge retourne derechef, et le reprend de sa paresse, — continue le P. Ignace ; elle lui réitère son commandement, et, pour le rendre plus certain, elle luy toucha la face avec sa main virginale et les marques de ses sacrez doigts furent imprimez sur le visage du sainct.

» Le pieux abbé voulant obéyr ponctuellement à la très-sainte Mère de Dieu, ajoute le même P. Ignace, se mit en chemin, et sans avoir jamais vu Berteaucourt, ne sachant même de quel costé il estoit, il se recommanda à la divine et très-sage providence de Nostre Seigneur, et demanda si bien son chemin aux voyageurs qu'il rencontra, qu'enfin il parvint au lieu que la glorieuse Vierge luy avoit désigné, et y édifia une chapelle qu'il dédia en son honneur.

» Sainct Gautier fit tant par ses prédications, que deux grandes dames nommées *Godelinde* et *Heleguide* érigèrent un monastère et

---

(1) 1 vol. petit in-4°. Paris, 1646.

(2) Le R. P. Ignace se trompe sur le lieu de naissance de saint Gautier ; il reçut le jour à Andainville et non à Houden, en Vimeu. Voyez à cet égard la *Biographie du département de la Somme*, in-8°, tome Ier, p. 12. Nous n'avons pas reproduit cette erreur dans un de nos ouvrages, comme l'a pensé un savant auquel on va devoir un livre intéressant.

le dotèrent de bons revenus (1) ; elles-mêmes s'y rendirent religieuses et elles furent les *pierres-vives* de cet édifice, ayant été ses premières abesses. »

Ce monastère fut élevé non loin d'une petite fontaine où saint Gautier vécut dit-on quelque temps dans la retraite (2); il devint si célèbre que les familles les plus illustres se disputèrent l'honneur de lui donner des abbesses.

L'église, qui subsiste encore, mais horriblement mutilée, se fait remarquer par son architecture sévère et l'originalité des sculptures romanes qui la décorent. Le jour de sa dédicace fut une époque à jamais mémorable dans ses annales. Le pieux évêque d'Amiens, Geoffroy, plusieurs abbés, nombre de chevaliers et de nobles châtelaines assistèrent à cette pompeuse solennité. Tous les assistants se firent un devoir de se montrer ce jour-là généreux envers la naissante église dont nous venons de parler. Des dons importants lui furent encore faits, dans la suite, par le Pape Pascal II, qui accorda aux religieuses de Berteaucourt, une vaste prairie tenant au monastère, l'eau passant à travers le moulin et les bois voisins ; et par le roi d'Angleterre Henri, qui assura à ces religieuses la possession des dîmes de *Horton* et *Sutton*, à elles données par Bernard de Saint-Valery. Un seigneur de la même famille, le vaillant Thomas, fit don au monastère de

---

(1) La charte de donation faite par Gervin de l'église abandonnée de *Vasle* ou du *Pré* à Godelinde et Heleguide en l'année 1095, ne fait aucune mention des prédications de saint Gautier à Berteaucourt, ni de son séjour en ce village.

(2) Cette fontaine et la chapelle élevée en l'honneur du saint existent encore non loin de l'église de Berteaucourt. On remarque dans la chapelle une statue en pierre du pieux Gautier. On sait qu'il était simple, modeste, éloquent et ferme avec les grands du siècle dont il blâmait hautement le luxe et les mœurs corrompues. Une crosse, regardée comme lui ayant appartenu, a été décrite par notre regretté collègue M. Eugène Grésy, avec autant de talent que de soin.



vingt sols de la *monnaie de Ponthieu*, payables à la fête de Noël, pour acheter de l'encens à l'église. Un autre chevalier lui donna *deux cents merlans* pêchés au bourg d'Ault, et un vidame d'Amiens le gratifia de *cinq cents anguilles*, à prendre au pont de *Picquigny*. Enfin, Elisabeth, comtesse de Saint-Pol, reconnut en 1184, avoir vu la charte par laquelle Béatrix, mère du comte Anselme, avait abandonné les terres, tenanciers, fonds et seigneurie d'Ablainsevelle, au profit de l'église de Berteaucourt, avant qu'un seigneur appelé Lambert eut été reçu *frère convers* dans le monastère, et qu'Héloyde, sa femme et ses deux filles s'y fussent faites ensemble religieuses.

Ce n'étaient pas seulement les femmes, comme on le voit, qui s'affiliaient à l'abbaye de Berteaucourt dans le XIIe siècle. Aussi, à cette époque d'enthousiasme religieux, où les croisades avaient vivement impressionné les grands, l'autel de l'église de ce monastère était-il couvert presque à chaque fête solennelle de *fers à cheval*, de *deniers* et de *chartes*, symboles des dons nombreux que les chevaliers des environs venaient y déposer en toute humilité, tantôt pour avoir part aux prières des religieuses, tantôt pour être inhumés dans le cimetière voisin de cette église.

Des croisés, à leur retour de la Terre Sainte, où après une guérison qu'ils attribuaient à l'invocation des *saintes reliques* conservées dans l'église de Berteaucourt, venaient aussi parfois se constituer ses *hommes* et ses *vassaux*, s'obligeant à la défendre contre tous oppresseurs, et à faire pour elle le service à cheval, pendant un temps plus ou moins long.

Ces reliques étaient d'ailleurs fort nombreuses. On remarquait entre autres celles dont suit la désignation : Des cheveux, du lait et de la chemise de Notre-Dame ; des dents de saint Jean-Baptiste ; du bras de saint Eloy ; du bois de la vraie croix ; un des chefs des onze milles vierges ; du sang de sainte Catherine ; du sépulcre de Notre-Dame ; du linceul de saint Grégoire, et de la barbe de saint Pierre, apôtre.

Les évêques d'Amiens ne bornèrent pas leur sollicitude à favoriser l'accroissement des biens de l'église de Berteaucourt. En 1108, ils menacèrent de leur colère, d'excommunier et retrancher du corps de l'Eglise, *comme membres pourris et destinés aux flammes éternelles*, tous ceux qui oseraient envahir ses biens, son or, ses pierreries. Ainsi protégée, l'abbaye de Berteaucourt avait vu accroître rapidement ses vastes domaines, ses nombreuses possessions ; mais la richesse amène souvent le luxe, et le luxe traîne presque toujours après lui la pauvreté. C'est ce qui arriva à l'église de ce monastère malgré les dons importants que lui avaient faits à leur réception les abbesses appartenant à des familles puissantes telles que *Jeanne de Mailly, Marie de Riencourt, Catherine Duhamel, Charlotte de Fienne, Antoinette de Halwin, Françoise de Longueval, Marie de Castellane, Louise de Montmorency*, etc., on vit, dans le XVIII° siècle, l'astre de cette abbaye pâlir et son opulence décliner sensiblement. Sa curieuse église ne fut plus alors entretenue avec tout le soin convenable.

L'abbaye possédait cependant encore des biens assez considérables, c'est ce qu'on voit par un dénombrement de 1705, lequel contient quelques détails curieux sur ses droits et revenus.

« L'église de Berteaucourt, y est-il dit, fut donnée par le seigneur Gervin, évêque d'Amiens, en l'année 1095, le septième de novembre.

» Les dames abbesse et religieuses ont droit de haute moyenne et basse justice audit Berteaucourt, comme seules dames dudit lieu ; elles sont recommandées à l'église et donnent la cure. »

Ce droit de haute justice les dames l'avaient également dans les villages de Longvillers, Conteville, Domléger, etc.

On devait leur fournir chaque année : à *Berteaucourt*, cent onze chapons, trente-trois poules et onze poulets, deux éteufs, un chapeau de roses rouges et une botte d'herbe verte ; à *Ault*, deux poissons, par chaque bateau qui allait à la mer pendant cinq jours de la semaine, depuis la Circoncision de Notre Seigneur, jusqu'à

l'Ascension, sauf et réservé le jour du samedy qui appartenait au prieur du bourg ; à *Hem*, près Doullens, les religieuses de Berteaucourt présentaient le curé, et étaient recommandées les premières à la messe ; au village de *Pernois* elles ne l'étaient qu'après l'évêque d'Amiens : à *Fransu*, l'abbaye percevait tous les ans, outre des censives importantes, une douzaine de *fuseaux*, et au bourg de *Domart*, trente sols pour y acheter des *souliers*.

Les rentes foncières dues aux abbesse et religieuses de Berteaucourt, dans les villages de *Fieffes*, *Belletre*, *Buigny* — L'abbé, *Berneuil*, *Beaumetz* et *Ribeaucourt ;* de *Fransu*, *Monstrelet*, le *Meillard*, près Frohen ; *Lanches* et *Saint-Hilaire*, étaient fort importantes, et si l'on joint à ces rentes les dîmes et censives qui leur revenaient aussi chaque année, aux pensions que payaient presque toutes les dames appartenant à des familles nobles ou riches (1), on aura la preuve de ce que nous venons de dire que lors du déclin de l'abbaye, ses ressources étaient encore grandes et suffisantes pour bien entretenir cette église de Berteaucourt, dont malheureusement on ignore l'époque précise de la construction, et le nom du maître de l'œuvre qui en traça le plan.

A la Révolution, l'église de Berteaucourt fut vendue et revendue, ainsi que la maison abbatiale, à des particuliers qui, ne connaissant pas le mérite du trésor archéologique qu'un décret avait fait tomber entre leurs mains, n'eurent garde de veiller avec soin à la conservation de ce précieux monument ; il aurait même fini par s'écrouler et devenir un monceau de pierres à bâtir, lorsque des temps meilleurs le sauvèrent. L'église de Berteaucourt, rendue alors à la commune, est restée debout comme une ruine qui

---

(1) L'évêque d'Amiens, François Faure, protégeait particulièrement l'abbaye de Berteaucourt qui eut pour prieure Sybille Faure, sa nièce. Le prélat avait assuré à cette abbaye une somme annuelle de six cents livres pour la pension de cette religieuse.

(*Note communiquée par M. F. Pouy*).

menace d'écraser les passants, privée qu'elle est d'un bas côté, du chœur et des trois absides demi-circulaires qui la terminaient.

Le principal porche est décoré de sculptures romanes très-curieuses. Dans les deux premiers arceaux du tympan paraît le Père éternel. Il semble saisir d'une main un personnage qui porte une mître basse, et de l'autre attirer à lui, par son voile, une femme qui tient un lambel. Nous pensons, comme plusieurs antiquaires, que ces figures représentent la *Religion triomphante* et la *Synagogue humiliée*. Parmi les autres figures, nous avons cru reconnaître *Abraham prêt à immoler son fils* et une *troupe d'anges qui se penchent vers les élus pour leur distribuer des couronnes*. Le troisième arceau offre, dans tout son contour, des ornements en feuillages fortement fouillés ; les bouquets sont en volute et très-remarquables.

L'archivolte est enrichie de ciselures délicates et qui paraissent avoir été faites au trépan.

Les chapiteaux des piliers du même porche étaient ornés de figures et d'oiseaux fantastiques : on y reconnaissait facilement Samson monté sur un lion qu'il déchirait. On sait que plusieurs antiquaires regardent ce sujet comme une représentation mystique. Le lion déchiré par Samson (tel qu'on le voyait au portail de l'église de Berteaucourt), leur paraît offrir l'image *du diable vaincu par Jésus-Christ*, ou *la gueule de l'enfer brisée par le Sauveur pour en tirer nos premiers parents* (1).

La corniche existant au-dessus du porche est formée d'ogives imbriquées, et soutenue par des têtes grotesques.

L'étage supérieur présente, entre autres objets remarquables, des colonnes engagées sur trois desquelles sont des statues de personnages aux yeux saillants, à la chevelure et à la barbe compassées ; ces personnages sont vêtus de longues robes a plis réguliers et ornées, au bord, de broderies ou de galons.

---

(1) Voir l'*Art chrétien*, revue dirigée par M. l'abbé Corblet, in-8°, 1862.

Dans le fronton se trouve une espèce de cercle où l'on distingue *le Christ en croix*, ayant pour ceinture, comme les plus anciens crucifix connus, un tablier ou jupon ; à ses pieds on voit la *Vierge* et *saint Jean* ; puis un peu plus bas, deux figures qui passent pour être celles d'*Adam* et d'*Eve*. Une croix de brique, placée là peut-être après coup, termine le curieux portail de Berteaucourt.

La tour qu'on voit à droite de ce portail ne semble pas aussi ancienne que le reste de l'édifice. Le bas est cependant d'une époque voisine du style roman ; il a été réparé dans ces derniers temps avec assez d'habileté, par M. Charles Demoulin, architecte à Doullens. Au point de jonction des bras de la croix s'élevait jadis à une grande hauteur une belle flèche en pierre qui fut démolie, en 1812, par des hommes sans goût, sans amour pour nos vieux monuments.

En 1792, le maire et les officiers municipaux demandèrent au district de Doullens l'autorisation de faire abattre la muraille de séparation existant dans l'église de Berteaucourt pour, disaient-ils, que la partie *cédée par leurs ancêtres* aux religieuses revint aux habitants, afin de remettre le vaisseau dans son entier ; ils demandèrent aussi qu'on leur accordât l'autel à l'usage de l'abbaye, sauf à vendre celui de la paroisse au profit de la nation. Le district donna bien un avis favorable pour le projet d'échange de l'autel, à condition que ses habitants payeraient l'excédant de valeur de celui de son abbaye ; mais quant à la muraille qui divisait l'église en deux parties, le Directoire considéra que la démolition d'une partie nuirait à l'autre, et refusa, en conséquence, l'autorisation demandée.

Aux mauvais jours de la Révolution ce mur de séparation fut non seulement démoli ; mais tous les objets rares et précieux que contenait l'église furent dispersés de côté et d'autres. Il n'est pas rare même aujourd'hui encore, de retrouver dans les maisons de Berteaucourt, des sculptures, des peintures et de charmants vases provenant de cette église. C'est ainsi que lors d'un voyage à

Berteaucourt nous avons vu chez un des habitants de ce village, deux beaux anges qui sans doute figuraient aux deux côtés de l'ancien autel, chez un autre un curieux portrait de l'abbesse Jeanne de Monchy, et chez un troisième deux pots à fleurs en faïence de Rouen, d'une forme élégante et gracieuse.

On n'a conservé que le bas-côté droit de l'église. Le petit portail que l'on y remarque est formé de trois rangs de colonnes ; leurs chapiteaux représentent des entrelacs, des sphinx et des démons. Au-dessus de la porte d'entrée, au milieu du tympan, on aperçoit une espèce d'édicule composé de pierres rapportées et grossièrement taillées ; l'usage de peupler d'une multitude de saints cette partie des monuments religieux n'existait probablement pas encore lorsque l'église de Berteaucourt fut construite.

Les fenêtres du même bas-côté, sauf deux d'entre elles qui ont été mal restaurées, sont assez remarquables : leurs cintres reposent sur des piliers dont les chapiteaux, ornés de sculptures semblables aux feuilles d'eau, offrent en quelques endroits des têtes fleuronnées et diverses autres figures étranges. On distingue parmi ces figures, le démon, sous la forme d'un serpent, qui cherche à inculquer le mal à un individu, en lui parlant à l'oreille. Nous nous rappelons avoir vu ce même emblème dans l'église lombarde de Lucheux.

L'intérieur, quoique bien raccourci, a encore plus de vingt mètres de longueur et environ onze à douze mètres de largeur. Des colonnes alternativement polystyles et monostyles, comme on en remarque dans la cathédrale de Noyon, supportent la voûte. Les chapiteaux historiés dont ils sont surmontés représentent des animaux qui se mordent, des ours qui se battent, des guerriers vêtus de courtes tuniques, armés d'arcs, de lances ou de javelots. Ces figures offrent quelque ressemblance avec celles qui ornent les chapiteaux de l'église *Saint-Georges de Boscherville* ; le bas des mêmes piliers est décoré de pattes ou griffes avec stries.

On ne voit plus malheureusement, dans l'église de Berteaucourt,

de ces pierres sépulcrales, de ces dalles couvertes de figures de religieuses en prières, d'inscriptions ou de sentences propres à élever l'âme, et à rappeler à l'homme le néant des grandeurs terrestres.

Les statues en bois doré de *saint Benoît* et de *sainte Scholastique*, que l'on aperçoit à droite et à gauche du retable autel, prouvent que cette église renfermait autrefois d'excellents morceaux de sculpture.

La chaire actuelle offre sur le panneau du milieu *saint Nicolas*, et sur celui de droite *saint Pierre*, au milieu du dossier paraît le *Bon-Pasteur ;* sous l'abat-voix on distingue le *Saint-Esprit*, et au-dessus l'*Ange du jugement*. Vis-à-vis est un groupe en bois assez remarquable ; il représente comme dans les anciennes églises, le Christ en croix, et la sainte Vierge et saint Jean, à droite et à gauche de cette croix.

Un magnifique tombeau en pierres dorées, élevé à la mémoire d'une abbesse de la famille de Halwin, et représentant *Jésus-Christ au jardin des Oliviers*, est maintenant conservé dans la sacristie de l'église. Les religieuses qui paraissent sur ce tombeau sont revêtues de leurs *grands habits*, l'ancien règlement du monastère porte ce qui suit à l'égard de ces habits : « On met ses grands habits les quatre fêtes nataux aux matines, scavoir le jour de l'Assomption et ceux où madame l'abesse fait l'office, et cela depuis les premières vespres jusqu'aux secondes inclusivement, si ce n'est lorsqu'on les quittera pour aller au réfectoire. On ne les met cependant pas quand il fait chaud, ni les jours que madame la prieure officie, si ce n'est pour la messe et ainsi des autres jours. »

On voit encore par ce règlement qu'il était défendu de *parler dans l'église*, même pour reprendre les religieuses qui faisaient quelque faute ; qu'elles se levaient ordinairement à quatre heures, que l'on faisait tous les jours la visite au Saint-Sacrement ; que les religieuses devaient se rendre à l'église au premier coup de

cloche, et que celles qui arrivaient le premier psaume dit, devaient faire *satisfaction au chœur ;* que la prieure devait donner l'exemple, lorsqu'elle faisait quelque faute, en *baisant la terre immédiatement.*

Les jours où l'on chantait solennellement l'office dans l'église de Berteaucourt, étaient ceux de Noël à minuit et à huit heures, de l'Ascension, de la Trinité, du Saint-Sacrement, du dimanche de l'Octave de cette fête ; les jours des Rois, de la Circoncision, de l'Assomption de la sainte Vierge, de la Nativité, de la Conception et de son Annonciation ; des deux fêtes de *saint Benoit* et de *saint Gautier ;* de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre et saint Paul ; de *sainte Scholastique,* de sainte Anne, de saint Louis ; le 1er dimanche de Carême, le 1er dimanche d'Août et le jour de la Dédicace de cette église.

Saint Nicolas est le patron de l'église de Berteaucourt. Les tisserands y font célébrer la fête de leur patron, chaque année le 5 février. Bien des calamités vinrent fondre sur cette église dans les XIVe et XVe siècles ; des bandes de soldats indisciplinés, qui ravageaient la Picardie, la pillèrent à plusieurs reprises ; elle fut mise à contribution deux fois, dans le XVIe siècle, pour éviter le pillage des calvinistes. Enfin, le cardinal Albert contraignit les religieuses à lui fournir des vivres pour nourrir une partie de son armée, lors du siége d'Amiens par Henri IV. Moyennant cette contribution, les artilleurs espagnols consentirent à ne pas descendre les cloches, comme ils avaient coutume de le faire, quand ils s'emparaient d'une place forte, d'une ville, d'un château, et à laisser à la même église les croix, les reliquaires et les bénitiers qu'elle possédait.

En 1842, avons-nous dit ailleurs (1), l'église de Berteaucourt allait périr faute d'entretien suffisant, lorsque, d'après nos

(1) Dans les *Eglises, Châteaux, Beffrois de Picardie,* 2 vol. in-4°, ornés de planches. Amiens, imp. d'Alfred Caron.

conseils, M. le curé et M. le maire de la commune sollicitèrent du ministère de l'intérieur un secours qui leur fut accordé. La société française vint elle-même en aide à cette église, et sur notre demande M. Siméon, ancien préfet de la Somme, s'empressa de lui allouer aussi une subvention, « C'est une justice de reconnaître, nous écrivait à ce sujet M. Plomet, curé de Berteaucourt, que l'édifice doit à l'intérêt que vous lui portez le bienfait de sa restauration et même de sa conservation. Nous sommes heureux de vous rendre ce témoignage. » Depuis, la tour a été également réparée, ainsi que nous l'avons dit, avec assez d'habileté, et nous n'avons eu à critiquer que les ancres en fer qui se montrent à l'extérieur de cette tour, et qui auraient dû être en forme de *croix* † et non pas d'X. Plus tard, en 1855, des études afin de parvenir à la consolidation du portail principal, qui menaçait de s'écrouler, furent faites par M. Aymar Verdier, architecte du Gouvernement de concert avec nous ; et bientôt après les travaux commencèrent. On ne peut que féliciter M. Verdier sur sa restauration ; seulement il eut été à désirer qu'on conservât les anciens chapiteaux qui surmontaient les colonnes à droite et à gauche du porche, car lorsqu'il s'agit de réparer un monument on voudrait, aux comités des arts, qu'on y fit le moins de *nouveau* possible. Le christ en croix et d'autres figures qui ornent le fronton de ce portail, ont été refaits par Lépinoy, sculpteur à Amiens, d'une manière convenable, c'est-à-dire conformes en tout aux anciennes sculptures qu'ils ont remplacées ; mais il reste une foule d'ornements à remettre au tympan du porche, pour lesquels on manque de modèles et de renseignements. Des études longues et sérieuses pourront peut-être éclairer l'architecte et les ouvriers chargés de ce travail délicat et fort difficile, des mutilations ont d'ailleurs altéré la forme primitive de l'encadrement de la porte d'entrée qui n'était probablement pas circulaire, mais qu'il faut cependant laisser telle dans le haut, pour ne pas être taxé d'avoir voulu *faire du neuf*, dans un monument ancien. Nous eussions aussi

désiré que les ferrures de la porte du petit portail et une moulure qui règne à la corniche qui le surmonte, fussent plus en harmonie avec le style roman, mais trop souvent les ouvriers de la localité ne sont pas assez pénétrés de la différence que présente chaque sorte d'architecture, pour savoir exécuter ce qui convient plus particulièrement à l'une qu'à l'autre.

L'intérieur de l'église de Berteaucourt a été décoré récemment d'un retable d'autel qui malgré son aspect grandiose offre également un contraste choquant avec le style de cet édifice. Si l'on nous eut consulté pour l'exécution de ce retable et surtout pour celle des peintures qui enluminent le mur contre lequel il est appliqué, nous nous serions empressé de donner au maire, au curé ou à la fabrique de Berteaucourt les indications nécessaires pour que le tout offrit moins de prise à la critique, fut plus en harmonie avec l'architecture de cet intéressant édifice. A l'extrémité du seul bas-côté resté debout, on a formé une chapelle où se trouve déposé le cœur de M. l'abbé Plomet, ce pieux, ce zélé ecclésiastique que les habitants de Berteaucourt virent avec tant de regret s'éloigner d'eux, lorsqu'il fut nommé curé-doyen de Villers-Bocage où il mourut.

L'église de Berteaucourt a été lithographiée plusieurs fois : d'abord pour le *Mémoire sur les anciens monuments de l'arrondissement de Doullens*, couronné par l'Académie d'Amiens en 1832, et dû à feu M. Eugène Dusevel; ensuite, pour le *Voyage pittoresque et romantique* de MM. Taylor, Decailleux et Charles Nodier ; et, enfin, pour *les Eglises*, *Beffrois* et *Chateaux de la Picardie et de l'Artois*, ce qui prouve assez le mérite de ce monument au double point de vue de l'ancienneté et de l'art.

H. Dusevel,

des Sociétés Impériales des Antiquaires de France, de Picardie, etc.

LA TOUR DITE DE JEANNE D'ARC

EN 1868.

Le samedi 4 avril à quatre heures et demie du matin la vieille tour s'est écroulée sur une largeur approximative de 15 à 20 mètres. Bien que cet accident ait déterminé la chûte de 400 à 500 mètres cubes de maçonnerie, plus de la moitié de la tour est encore debout ainsi que nous l'avons constaté. Les bâtiments contigus se sont effondrés, mais grâce à Dieu personne n'a été atteint? L'enfant du sieur Gruing, marchand de vin, a échappé à la mort d'une manière toute providentielle. Cette petite fille couchait près du mur de la tour; s'étant trouvée souffrante vers deux heures du matin, ses parents la prirent dans leur lit, placé à une autre extrémité de la chambre. A quatre heures et demie un bruit épouvantable les éveille en sursaut, ils se hâtent de sortir. Quelques minutes après le lit, où l'enfant reposait deux heures avant, était écrasé sous le poids des décombres. A peine informé de l'évènement, M. le baron de Bicquilley, propriétaire de la

tour, se hâta d'accourir et de prendre les mesures nécessaires pour prévenir tout accident (1).

---

(1) Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le PROGRÈS DE L'OISE, du 8 avril 1868.

« Samedi matin, 4 avril, à quatre heures et demie, un bruit épouvantable a jeté la terreur chez les habitants de la rue Jeanne d'Arc. L'énorme tour en ruine qui domine l'Hôtel-Dieu, les habitations de M. Huron, le vieil hôtel de l'*Ecu* et les maisons voisines, s'est écroulée, dans toute sa hauteur, sur une largeur de quinze ou vingt mètres. La moitié environ de la circonférence de la tour reste intacte. La partie qui s'est écroulée, et qui regarde la halle aux poissons, a laissé une autre partie comme une tranche de pâté, debout, mais penchée sur la cour de M. Huron. L'architecte de la ville, M. Guéry, entrepreneur de maçonnerie, M. Fournier, charpentier, se mettent à l'œuvre pour étayer ou démolir afin d'éviter les dangers qui sont menaçants.

Des bâtiments sont effondrés sous la masse de décombre et un cruel malheur a failli arriver à la famille de M. Gruing, marchand de vins. La petite fille de M. Gruing, couche dans la même chambre que ses parents, dans un petit lit placé près du mur donnant du côté de la tour. Le lit des parents est de l'autre côté de la chambre. A deux heures du matin, la petite fille étant indisposée, ils la prirent avec eux. A quatre heures et demie, un bruit épouvantable vint surprendre dans leur sommeil, M. et Mme Gruing ; c'était l'éboulement qui venait de se manifester. Ils se levèrent et se sauvèrent en toute hâte. Le lit où se trouvait deux heures auparavant leur enfant, était écrasé sous les décombres de la tour et sous les décombres de la chambre, qui se trouve en ce moment complètement à jour sur un des côtés. Le lit des parents eux-mêmes est couvert de matériaux. Les meubles sont brisés ou renversés, les fenêtres, complètement détachées du mur, sont adossées contre la muraille, les poutres du plancher pendent d'un côté et menacent à chaque instant de s'affaisser. La petite fille, qui a échappé si providentiellement à une mort certaine, à été transportée dans un autre lit du voisinage. Depuis ce moment tous les voisins, dont les cours ont disparu sous les pierres, sont occupés à leur déménagement. Espérons que dans les travaux qu'on opère, il n'arrivera pas d'accident. La partie de la tour

On s'est demandé à quelles causes attribuer cette chûte, et l'on a émis l'opinion qu'elle avait pu être occasionnée par une ondulation du sol. Tel n'est pas le sentiment de M. de Bicquilley, ancien élève de l'école polytechnique, et l'un des brillants officiers d'artillerie qui, en 1830, se signalèrent à la

---

qui s'est écroulée était au-dessus d'un des cintres des grandes baies comme il en existe plusieurs dans l'intérieur.

Aux lignes précédentes, publiées dans Compiègne, deux heures après l'accident, nous ajouterons les détails suivants :

La tour qui vient de s'effondrer a reçu plusieurs qualifications. On l'a appelée la tour Charles-le Chauve, la tour Beau-Regard et la tour Jeanne d'Arc. Quoique ce dernier nom soit l'un des moins exacts, c'est celui qu'on lui donne de préférence, parce qu'il consacre un grand évènement historique et populaire. C'est, avec les vestiges du pont qui existent encore sous la halle aux poissons, les seuls témoins du douloureux épisode du 23 mai 1430, ou Jeanne d'Arc fut faite prisonnière par les Bourguignons puis vendue aux Anglais. Cette tour existait positivement sous Charles-le-Chauve, en 844, il y a plus de mille ans ; mais on ignore qui l'a construite. Doit-elle son élévation à l'époque de la domination romaine dans les Gaules, ou à la période mérovingienne ? C'est ce que personne n'a encore affirmé, et ce à quoi nous ne nous chargerons pas de répondre. En tout cas, la construction n'indique pas cette solidité impérissable qu'on remarque dans les constructions romaines. Elle a, pendant le Moyen-âge, et lorsque les rois eurent construit sur l'emplacement du palais actuel, une résidence de chasse ou maison de campagne, elle a protégé le couvent des Jacobins, où se trouve aujourd'hui la propriété de M. le baron de Bicquilley, à qui cette tour appartient.

De tout temps, et jusqu'à la Révolution, elle a été le signe matériel de la puissance seigneuriale de Compiègne. Pendant les guerres du Moyen-âge, les invasions des Normands et des Anglais, elle servait d'arsenal et de refuge à la population qui trouvait, sous son égide, un puissant appui. C'était l'arsenal des défenseurs de la cité. A côté se trouvait la maison du roi à qui elle servait de donjon. Saint-Louis divisa le domaine en deux parts. D'un côté il céda les bâtiments qui devinrent l'Hôtel-Dieu, et de l'autre ceux qui servirent à fonder le monastère des Jacobins. Il y a encore, dans

prise d'Alger. Voici quelques passages d'une lettre qu'il écrivait à ce sujet le 17 avril 1868, à M. le Sénateur Le Verrier, directeur de l'Observatoire de Paris. « L'ébranlement d'une pareille masse tombant avec le fracas du tonnerre avait produit un roulement effrayant, et un tel ébranlement dans le sol qu'il pouvait en effet être considéré alors comme

---

le jardin de M. le baron de Bicquilley, de curieuses arcades qui sont conservées avec des soins intelligents par leur propriétaire.

Vers 1782, la tour fut cédée à titre gracieux à un seigneur qui la revendit lui-même. Elle passa ainsi dans plusieurs mains. Pendant ces changements successifs de propriétaires, elle fut envahie par une foule d'individus qui y construisirent des petites demeures à leur usage Ce fut une véritable cour des miracles. Un marchand brocanteur, M. Lavoignat, devint à son tour propriétaire de ces ruines. Il y plaça un belvédère, et une couverture dont les rebords, au lieu de dépasser l'épaisseur des murs, arrivaient seulement au bord inférieur. Il en résulta de grandes dégradations, car l'eau des pluies s'infiltrant dans l'épaisseur des murailles, détachait chaque jour, surtout après les gelées, des pierres de la construction. L'intention de M. Lavoignat était de construire un promenoir avec une guinguette, sur le parapet du haut ; mais il ne put mener à bonne fin sa singulière entreprise : c'est à ce moment qu'elle devint la propriété de M. de Bicquilley.

M. de Bicquilley fit alors enlever ces constructions insolites pour laisser à ces ruines vénérables le cachet de leur antiquité. Il semblait que cet antique monument, qui avait été témoin de notre histoire pendant plus de mille ans, devait défier éternellement le vent et les orages ; il semblait qu'il était de granit ou que sa masse imposante resterait debout jusque dans les âges à venir.

Mais, comme un vieillard caduc qui atteint les limites extrêmes de la vieillesse, et dont les jambes deviennent impuissantes à le porter, c'est par la base que la tour a faibli. Le mur s'est ouvert dans son épaisseur, et toute la masse qu'il supportait s'est écroulée avec un bruit de tonnerre qui a dû être effrayant. Les habitants des maisons qui bordent la tour, M. Huron et sa famille, M. Gruing, sa femme et sa fille, M. Pérint, facteur de ville, et sa femme, se sont levés dans l'épouvante, au milieu des décombres amoncelés sur leurs toits et encore aveuglés par la poussière

amené par un tremblement de terre : qu'on joigne à cela l'effondrement d'un bâtiment habité où une petite fille, guidée par une sorte d'instinct magnétique, s'était à l'avance dérobée à la mort, on comprendra l'effet d'un tel spectacle ; pour mieux en faire apprécier les causes, je présenterai ici quelques explications.

» La tour, quand elle était complète, avait son circuit

---

qui a surgi de cet écrasement. On a vu, par le tronçon qui était resté debout, que c'était le pied de la tour qui s'était écroulé. Cet énorme bloc de maçonnerie, resté debout, penchait vers l'intérieur de la tour. La prudence conseillait de ne pas le laisser subsister plus longtemps. Le charpentier, M. Fournier, appliqua sur le côté opposé où penchait le bloc, plusieurs longs madriers arc-boutés à la paroi extérieure, et à l'aide de deux crics, on se mit en devoir de le faire tomber. L'opération dura environ une demi-heure, au bout de laquelle le bloc vint s'abimer, et ajouter aux décombres, une nouvelle masse de matériaux que des voituriers enlèvent en ce moment. On en estime le volume à six cents mètres cubes, ce qui suppose environ le même nombre de chargements de voitures. Une partie de la tour, celle qui domine la maison de M. Pérint, surplombe environ de 60 à 80 centimètres. On se met à l'œuvre en ce moment, sous la surveillance de MM. Lion et Méresse, nommés experts, pour démolir la partie menaçante, et consolider ce qui doit en rester.

Il subsiste encore aujourd'hui un peu plus de la moitié de la circonférence. Cette tour était construite, comme tout ce qui date de l'époque où elle a été élevée, dans des vastes proportions. Elle a environ 18 mètres de hauteur, 17 de diamètre, et par conséquent 226 mètres de circonférence. Les murs ont près de 3 mètres d'épaisseur à la base, et près de 2 mètres au sommet. Enfin, disons que les habitants des maisons qui touchent le pied de la tour, ont déserté leurs demeures jusqu'à ce que le danger, qui semble imminent, ait disparu.

Aussitôt que cet évènement a été connu, le monde archéologique s'en est préoccupé ; un dessinateur d'un de nos journaux illustrés est venu en prendre un croquis. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des mesures que l'on prendra au sujet de cette vieille relique des temps passés. »

totalement fermé, et la partie située entre H et I (1), depuis longtemps détruite contenait dans l'intérieur du mur un escalier voûté qui conduisait du rez-de-chaussée au premier étage vers le point I ; l'arrachement de la voûte à sa naissance se voyait encore tout récemment en K L ; cet escalier devait reprendre ensuite avec une série de voûtes parallèles à la première pour conduire aux étages supérieurs en ayant des points de départ et d'arrivée correspondants aux premiers ; l'entrée de la tour était sous une voûte C D E F : à gauche sous cette voûte et en M était un petit réduit pour gardien ou sentinelle ; en face était l'entrée K de la voûte d'escalier.

» La partie H I de la tour affaiblie par les vides des voûtes d'escaliers céda la première, et souffrit beaucoup lors des siéges de 1424 à 1430 : la tour, mal réparée, devint bientôt inhabitable, et on la voit figurer en ruines sur un plan authentique de 1509 : il est problable que la portion H I ayant été détruite, la partie correspondante à la voûte d'entrée C D E F en fut ébranlée, d'autant plus peut-être qu'elle avait vu souvent être attaquée directement elle-même : les baies qui existaient au-dessus de la voûte d'entrée accusaient de nombreuses fissures et reprises qui avaient depuis bien longtemps rompu sur ce point l'uniformité de la maçonnerie, composée d'un massif de béton entre deux parements, massif dont la puissance de solidité ne reposait que sur l'homogénéité de toutes ses parties : on peut donc croire que dès lors l'aplomb fut à peu près perdu en cet endroit : en outre, après l'abandon, une foule d'habitations parasites vinrent s'attacher intérieurement et extérieurement aux flancs des

(1) Nous regrettons de ne pouvoir reproduire le croquis que nous citons ici.

murailles, et une population étrange creusa la base du mur, large de 3 mètres, pour y établir des cases qui percèrent cette base de part en part, non seulement sous la voûte régulière et ébranlée, C D E F, mais aussi en N O P Q R S, en sorte que le surplomb déjà existant se prononça de plus en plus : depuis longtemps, au-dessus de C D E F, ce surplomb devait atteindre plus de 0,40 centimètres : des mesures prises postérieurement à l'écoulement, ont fait reconnaître il y a quelques jours 0,38 centimètres au point S ; un peu plus loin en T la côte est à 0,19, puis en P elle est à 0,04, puis U elle est à 0 ; plus loin il y a du fruit et le fruit le maintient au-delà.

» Quoiqu'il en soit, quand j'arrivai sur les lieux, je vis que la chûte s'était produite au droit de la voûte C D E F, dont un pied droit écrasé subsiste encore : il s'était fait en cet endroit du haut en bas une faille verticale de 3 à 4 mètres de largeur. La masse X de béton placée au sommet et en surplomb au droit de la voûte C D E F, avait écrasé les massifs inférieurs désagrégés par leurs nombreuses fissures et réparations ; les matériaux dissous s'étaient épandus à l'extérieur et à l'intérieur de la tour, et la masse X tombant en bloc compact de 8 à 10 mètres cubes de béton sur le bâtiment Y, l'avait effondré sans faire de victime par un bonheur providentiel : la portion de la tour restant isolée en E F H L après l'écroulement de la faille, s'était ébranlée à part en écrasant sa base et en s'inclinant vers l'intérieur de la tour où elle était penchée et comme suspendue sous un angle d'environ 20° sur la verticale : des poutres appliquées à cette masse et manœuvrées par des crics, la firent tomber à l'intérieur de la tour et permirent le dégagement progressif de tous les matériaux.

» Ce qui précède ne suffit-il pas à prouver que l'état des choses ordinaires peut parfaitement expliquer une chûte survenue à l'issue de l'hiver, et préparée par la longue action du temps. Sans doute il ne serait pas impossible qu'une ondulation tout-à-fait insensible pour le public eut, en agissant sur une masse considérable en surplomb, donné le dernier signal de la chûte; mais aucune observation locale, aucune circonstance caractéristique ne viennent appuyer cette hypothèse. »

M. le baron de Bicquilley, désireux de voir la tour de Charles-le-Chauve recevoir les réparations propres à assurer sa conservation, mais ne pouvant comme simple particulier les prendre à sa charge, avait offert d'abandonner ce monument à la ville. Son offre généreuse a été renouvelée le 10 avril 1868, ainsi que l'atteste le document ci-après adressé à M. Léon Floquet, maire de Compiègne et membre du Conseil général de l'Oise.

« Compiègne, 10 avril 1868.

» Monsieur le Maire,

» Je suis, vous le savez, propriétaire d'une tour qui se trouve être probablement le plus ancien monument du département de l'Oise ; car sa fondation, un peu voilée par l'obscurité des premiers âges de la monarchie, doit remonter à Charles-le-Chauve, qui jeta sur les bords de l'Oise les fondements d'un château royal dont cette tour fut le donjon et qui continua à faire partie des restes du domaine royal, après le démembrement que Louis IX opéra dans son palais pour fonder à Compiègne, d'une part l'Hôtel-Dieu, de l'autre le monastère des Jacobins; les différentes déterminations sous

lesquelles la tour est connue dans l'histoire locale attestent les scènes diverses dont elle fut le témoin muet : tour de Charles, tour du Donjon, tour de Saint-Louis, tour des Jacobins, tour de Jeanne d'Arc, tour du Gouverneur, tour du Capitaine, tour de l'Arsenal, tour du Beauregard, tour du Roi, Grosse-Tour, enfin Grosse-Tour féodale, c'est-à-dire signe matériel duquel relevait, même quand il était en ruine, toute la seigneurie royale dans la contrée, jusques à l'extinction de celle seigneurie.

» Cette tour n'a aucun caractère monumental et ne parle qu'aux souvenirs archéologiques : c'est uniquement sous ce rapport un peu sentimental que j'ai acquis ce vieux débris dont la base était enfouie au milieu de constructions qui l'ont enserrée et minée depuis environ trois siècles que la tour est livrée à sa ruine : j'ai déblayé simplement une partie de ces constructions sans compléter le dégagement ; j'ai ordonné les travaux de consolidation les plus urgents, et je maintenais provisoirement la tour dans cet état, en ayant fait connaître *publiquement* que j'étais prêt à la remettre, même en simple don, à une administration publique quelconque, dans la seule pensée de faire servir ce sacrifice à l'intérêt de l'art et à l'embellissement de la ville de Compiègne : vous aurez la preuve de ce que je viens d'avancer dans une lettre que vous trouverez jointe à la suite de celle-ci, lettre adressée au *Constitutionnel* le 6 octobre 1863, et qui fut reproduite à cette époque dans les journaux de Compiègne : cette lettre était une réponse aussi modérée que possible à une attaque bien gratuite qui avait été dirigée contre moi par un feuilletoniste du *Constitutionnel*, lequel, sans me connaître, me désignait comme un obstacle intraitable aux intentions bienveillantes de l'Empereur sur la tour.

» Tout au contraire, l'Empereur est venu plusieurs fois visiter la tour avec l'intérêt qu'il porte aux études historiques, et Sa Majesté avait été informée de mes intentions personnelles par mon ami de jeunesse et de régiment, M. le sénateur de Saulcy, ancien officier d'artillerie comme moi.

» Cette tour, Monsieur le Maire, vient de s'écrouler en partie, en occasionnant des dégâts assez considérables et dont la gravité n'a été atténuée que par des circonstances réellement providentielles ; ces dégâts me causent un dommage que je passe ici sous silence, ne cherchant point à en rendre personne solidaire : la seule chose qui me touche vis-à-vis de vous est la nécessité de s'occuper sans délai de cette ruine, si l'on veut éviter à l'avenir des évènements peut-être plus redoutables à tous les points de vue : dans ce but, des travaux urgents de démolition sont en voie d'exécution ; mais comme propriétaire placé dans des conditions fort ordinaires, et comme homme dont l'existence n'a plus maintenant qu'une durée très limitée, il est probable que je me déterminerais, quoique à regret, à ne point ménager la démolition et à éviter toute consolidation étrangère à la sécurité publique. Je serai donc ainsi conduit à enlever tout cachet pittoresque à la tour et à laisser disparaître de fait ce vieux vestige des siècles écoulés, vestige cher aux touristes et aux Compiégnois de naissance. Dès lors, avant de prendre des décisions définitives, Monsieur le Maire, je crois devoir vous écrire en ce moment officiellement, afin de dégager complètement ma responsabilité morale vis-à-vis du public en général et des archéologues en particulier, et pour offrir conséquemment la tour à la ville en simple don.

» En vous transmettant cette lettre et en vous priant de

vouloir bien m'y faire répondre le plus promptement que vous le pourrez, j'ai en même temps l'honneur, etc. »

Voici la lettre qui vient d'être mentionnée :

« Compiègne, 6 octobre 1863.

» Monsieur le Rédacteur,

» On me communique à l'instant votre numéro du 29 septembre où je lis au feuilleton, relatif à la ville de Compiègne, l'alinéa suivant :

» La tour de la Pucelle est engagée dans une cour humide, » étroite, flanquée, entourée de constructions modernes.

» Le propriétaire actuel, dit-on, n'a voulu pour or ni pour » argent renoncer à la jouissance des lieux qu'il occupe ; il » a mis obstacle au désir de l'Empereur dont la sollicitude » pour les monuments de notre gloire nationale avait été » attirée sur ce point. Il faut donc attendre du temps la » solution de ces résistances parfaitement légales et néan- » moins très regrettables. »

» Je regarde comme un devoir, Monsieur le rédacteur, de vous écrire de suite pour vous démontrer publiquement l'erreur d'une pareille assertion : une attention spéciale a été, en effet, attirée sur la tour qui m'appartient, mais le fait s'est produit par ma seule instigation indirecte, et si M. Ernest Chesneau, dans son séjour à Compiègne, m'avait fait l'honneur de s'informer près de moi, je lui aurais fourni à cet égard les plus minutieux renseignements.

» En acquérant la vieille tour carlovingienne, Monsieur, j'ai eu comme seul but de la conserver à l'archéologie : pour m'en défaire, la question d'argent est sans importance à mes

yeux : il me suffirait d'être assuré d'abord qu'elle ne serait point détruite, puis ensuite qu'on l'utiliserait tant pour l'embellissement de la ville que pour le bien de l'art en lui-même; loin donc de mettre obstacle à une telle solution, c'est moi qui l'avais provoquée et je serai toujours prêt à la favoriser de mon mieux. Si cette solution a échoué définitivement, ce que j'ignore, ce n'est certainement pas ma faute, sous quelque rapport que ce soit.

» Je vous prie d'agréer, etc. »

Le Conseil Municipal de Compiègne, après avoir renvoyé, dans sa séance du samedi 9 mai 1868, l'examen de la question à une commission spéciale, n'a pas cru devoir accueillir la proposition de M. le baron de Bicquilley (1).

Edmond de L'HERVILLIERS,

Chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre,
membre de l'Académie de la religion catholique de Rome.

---

(1) Nous avons donné l'histoire succincte et la description archéologique de cette tour dans « Compiègne à vol d'oiseau. »

LES PICARDS AU SALON DE 1868.(*)

LUI. — Je t'ai dit que je ne me connaissais pas en marines. La vérité est que j'ai eu autrefois une indigestion pour avoir trop mangé des matelottes de Gudin et des bouillabaisses de ses élèves. Je ne sais si c'est ce souvenir ou la vue du sujet, mais je ne puis voir une marine sans avoir le mal de mer.

MOI. — Rassure-toi ; ici les flots sont calmes. C'est le printemps des flots, dignement interprêté par le meilleur élève du peintre des printemps. Quelle pureté ! quelle limpidité ! quelle simplicité et quel charme !

Au premier aspect, le *Cap d'Antibes* est un peu complexe et la jetée couverte d'arbres qui remplit la partie droite du tableau, distrait l'œil, sans l'offenser toutefois, mais en l'inquiétant un peu. On se réfugie dans la simplicité du *Golfe Juan*, et l'œil s'habitue vite à la ligne bleue d'horizon, moins intense d'ailleurs que dans certaines natures. Les côtes de la Méditerranée compensent certaines splendeurs par de bien plus grandes violences, et il faut cet œil humide du nord dont nous parlions tantôt pour tamiser cette lumière d'or et ces ombres d'azur.

En revenant au *Cap d'Antibes*, l'œil s'habitue à la diversion, et peu à peu, il trouve le lien, l'harmonie est établie, et on finit par préférer cette toile à l'autre.

J'en conclus qu'elles sont toutes deux excellentes et qu'elles se valent.

(*) Voir la *Picardie* 1868, p. 199, 252, 289 et suivantes.

LUI. — Drôle de garçon, va, qui trouves moyen de mettre du sentiment dans la critique d'une étude de marine.

Permets moi de te ramener à terre avec M. Taurel de Maignelay, (Oise).

Sa *Marne aux environs de Paris* (n° 2350), est une étude habilement faite, avec une bonne partie lumineuse à droite, et malgré la grande sécheresse de la partie gauche, mais son adresse de main est inférieure à celle de .

M. Thépaut, d'Arras, dont la *Mare à pia* (n° 2361), dénote un pinceau sec, mais exact et singulièrement exercé.

Je n'ai pu jusqu'ici trouver le paysage de M. Tisseron, de Béthune, la *Seine au bas Meudon* (n° 2366). Mais en revanche, voici M. Thierrée de Beauvais, dont l'étude, *Ruisseau dans un bois* (n° 2365), me fait l'effet d'une excellente ébauche, malheureusement ramenée aux règles de la syntaxe, quelque chose comme un Courbet, revu et corrigé par un maître d'études. Voilà de tes coups, ô raison déraisonnante, mère Rabat-joie qui t'obstines à gronder tes servantes et qui trottines en grognant, une férule à la main, les ciseaux de la commère au côté, au bruit harmonieux du trousseau de clefs qui bat tes maigres cuisses, fais ton pensum toute seule, et regardes de travers les écoliers qui s'amusent pendant la récréation.

MOI. — Cette petite fusée en l'honneur du caprice pourrait passer pour le bouquet de ton feu d'artifice ; aussi bien ; nous voilà à la fin de notre tâche. La *Léda* et le *Portrait* de M. Villeneuve, de Saint-Omer, ne méritent qu'une mention ; mais le tableau de religion de M. Vély, du Ronssoy, a de la valeur et de l'importance. Sa *Mater dolorosa* n'est point agencée d'une façon neuve, mais elle ne sent en rien non plus l'école et la manière. C'est un bon tableau d'église, à effet, qui ne frappe pas comme une œuvre de maître, mais qui ne sent pas non plus l'écolier. Cela vaut mieux que la plupart des choses du même genre, que la munificence officielle distribue à nos églises, et c'est suffisamment original.

Restent les aquarelles, dessins, gravures, dessins d'architecture et lithographies des artistes appartenant à nos départements, qui se sont bornés à ces spécialités. Ce sera l'objet d'une simple nomenclature.

Je suis l'ordre du livret.

N° 2689. Mlle Bouvaist, d'Abbeville, *Roses*, aquarelle pour éventail.

N° 2690. *Fleurs*, porcelaine.

N° 2730. M. Caron, Victor, de Fontaine-Bonneleau (Oise), la *Prédication*, d'après E. Le Sueur, dessin.

N° 2731. *Portrait de Mme B.*, dessin.

N° 2736. M. Cesson, de Coincy (Aisne), *Psyché*, d'après Amaury-Duval, fusain.

N° 2813. M. Delmotte, de Senlis (Oise), *Portrait de M. D.*, dessin.

N° 3002. M. Joly, d'Amiens, *Portrait d'homme*, pastel.

N° 3055. M. Leveau, de Saint-Quentin, le *Christ*, consolation des affligés, carton d'une peinture murale exécutée dans l'église de Douchy (Aisne).

N° 3272. M. Robida, de Compiègne, *Portrait de femme*, pastel.

N° 3281. M. Rousseaux, d'Abbeville, *Portrait d'homme*, d'après Françia, dessin.

N° 3292. Mlle Saint-Aubin, de la Fère (Aisne), les *Poissons et le Berger*, d'après Oudry, faïence.

N° 3293. Les *Bulles de savon*, d'après Chaplin, faïence.

N° 3294. M. Saint-François, de Clermont (Oise), la *Roche au loup*, dessin.

N° 3295. *Forêt de sapins*, dessin.

N° 3311. M. Sévrette, de Clermont, *Vue prise sur le chemin de Ronquerolles*, aquarelle.

Gravure sur médailles.

N° 3889. M. Borrel, de Montataire (Oise), *Médaillon et médailles*, S. M. le duc de Morny.

Architecture.

N° 3923. M. Corroyer, d'Amiens, *Projet de maître autel pour l'église de X.*

N° 3924. *Projet de restauration pour l'église de N.-D. de Ham.*

N° 3936. M. Duthoit, d'Amiens, *Restauration de l'église de Roquetaillade*, 11 dessins.

N° 3937. *Architecture pittoresque de la Turquie*, 3 dessins à la plume.

N° 3938. M. Duval, de Beauvais, *Projet de centralisation administrative pour chacun des arrondissements de Paris.*

Gravure.

N° 4081. M. Lefèvre, d'Arras, *Souvenir des Alpes*, eau forte.

Lithographie.

N° 4209. M. Soulange-Tessier, d'Amiens, *S. M. l'Empereur*, d'après Cabanel.

J'avais déjà constaté les années précédentes le mouvement qui entraînait les touristes et les peintres vers le nord, l'heureux délaissement de l'Italie et de la Suisse pour la France, l'abandon définitif de la fabrique surannée que remplacent avec avantage la vraie métairie et la ferme authentique. Le mouvement continue, et les pauvres plaines de la Picardie ont leurs peintres ordinaires; les nymphes de ses eaux, dirait M. Prud'homme, ne sont plus délaissées comme jadis, et ses plus humbles motifs sont reproduits

comme autrefois, les plus tapageurs et les plus renommés. Fontainebleau partage avec Compiègne.

N° 51. M. Armand a peint un *Calvaire au bourg d'Ault* (Somme).

N° 175. M. Bellet, une *Scierie sur la rivière du Sillet, à Berthecourt* (Oise).

N° 427. M. Carrier, une *Entrée de la forêt de Compiègne.*

N° 537. M. Cocquerel, le *Parc de Sainte-Hélène* près *Beauvais.*

N° 663. M. Davis, d'origine anglaise et fixé à Boulogne-sur-mer, un *Lever de lune.*

N° 1185. M. Guillot, une *Vue d'Abbeville.*

N° 1408. M. Lambert, digne élève de Corot et de Daubigny, les *Côteaux de Méry-sur-Oise.*

N° 1436. M. Lapito, la *Somme à Abbeville.*

N° 1465. M. Laurent, une *Falaise à Saint-Valery-sur-Somme.*

N° 1540. M. Lemaire, un *Moulin à Cayeux.*

N° 1805. M. Moreau, une *Vue prise à la Tournelle* (Aisne).

N° 1957. M. Perret, un *Lever de soleil sur l'Oise.*

N° 2026. M. Poirier, les *Environs d'Amiens.* Petit tableau extrêmement curieux, en ce qu'il s'attaque avec résolution à un motif cherché au milieu de la campagne la plus ingrate, et surtout en ce qu'il est la contre partie des Provences et des Italies, interprêtés par les hommes du nord. M. Poirier, qui est de Valence, a peint le nord en homme du midi.

Enfin, M. Vély a intitulé les *Bords de l'Oise, à Anvers* (soleil couchant) le magnifique feu d'artifice dont il a été question et qui porte le n° 2482.

Et avec tant d'artistes indigènes, en présence de tant d'étrangers qui viennent faire son portrait, la Picardie s'inquiéterait des moyens de peupler le musée de sa capitale ! orner les murs du splendide musée d'Amiens, ou du moins remplir exclusivement une de ses vastes salles des œuvres de ses enfants petits ou

grands, tapageurs ou modestes, célèbres ou obscurs est une idée dont je réclame la priorité et que je soutiens bonne,— patriotique surtout.

Lui. — Elle n'a pas le sens commun, ton idée.

Moi. — Pourquoi cela ?

Lui. — Je vais te le dire, bouillant Achille ; parce que nul n'est prophète dans son pays, et que ta salle de produits du crû renfermât-elle les échantillons les plus irréprochables et les plus sérieux, on aimera mieux les niaiseries exotiques. Le beau venez-y-voir, pour attirer un Amiénois, que de lui promettre la vue d'une peinture d'Amiénois ! Dis-moi, mange-t-on beaucoup de pâtés de canards à Amiens ?

Moi. — Mais....

Lui. — Je suis sûr que non ; de Strasbourg, toujours, cela se conçoit, la truffe est un diamant noir qui éclipse les simples bijoux, mais porte à Amiens des pâtés de Chartres ou des pâtés de Pithiviers, ils y seront grandement fêtés, et pourtant les pâtés de canards sont meilleurs.

Avons-nous fini ?

Moi. — Complètement, je crois.

Lui. — *Adiusias, moun pichoun.*

Moi. — Finissons comme nous avons commencé, — en vrais picards : — *Adé ch'quiot.*

Gustave Le Vavasseur.

ÉTUDE SUR L'ATTRÉBATIE

AVANT LE SIXIÈME SIÈCLE (*).

Les agraffes aussi bien que les autres bijoux offrent les mêmes dissemblances ; elles sont moins élégantes de formes, et moins brillamment ornées. Quant aux fibules nous ne les avons plus retrouvées sur les cadavres, tandis que les boucles commencent à s'y montrer. Cependant nous sommes loin encore des objets et de l'art Francs ou Germains, avec lesquels nos bijoux du IVe siècle n'ont aucun rapport, comme nous le verróns plus loin.

Nous n'avons pas parlé de ces monnaies, de ces oboles, que dans d'autres pays on trouve dans la bouche des morts ; ici nous n'en avons vu qu'un seul exemple, ce qui ferait croire que le nautonier Caron n'était pas pour nos pères bien exigeant, ou bien que ceux-ci n'en avaient pas crainte, ou ne croyaient pas en lui.

Pendant toute cette période gallo-romaine, les armes sont absentes des sépultures ; le Celte vaincu n'a plus à s'énorgueillir de ces instruments qui l'ont autrefois rendu si redoutable, et qui n'ont pu le préserver de la conquête

(*) Voir la *Picardie*, années 1863, 1864, 1865, 1866, 1867 et 1868, p. 137, 235 et suiv.

romaine. Il les a donc quittés. Il ne les fait plus déposer près de son corps qui n'oserait pas plus les porter dans l'autre monde que dans celui-ci : tandis qu'au contraire nous les trouvions toujours dans les sépultures antérieures à César, et que nous les reverrons encore dans celles des Francs victorieux des Romains.

Mais étudions quelques-unes des sépultures de ces diverses époques que nous avons exhumées, et montrons que leurs caractères sont bien ceux que nous venons de présenter.

Tombes Gauloises des Ier et IIe siècles.

Ces sépultures sont assez rares, d'abord parce qu'il est très difficile de les trouver puisqu'elles sont ordinairement isolées et non groupées ; ensuite parce que l'on ne rencontre guères de constructions rurales de cette époque ; l'indigène étant plus souvent campé et nomade que sédentaire ; enfin parce que le pays, à la suite de la conquête était presque désert et avait perdu sa population jadis si florissante. Nous en avons découvert cependant quelques-unes que nous allons visiter.

Méricourt.

Entre Méricourt, Noyelle et Billy, au lieu dit Courtagne et dans un champ nommé la Longue-Borne, se cachaient des sépultures de cette époque, ou plutôt une double sépulture. En effet un cultivateur en labourant ce champ, fut arrêté il y a quelques années par des blocs de grès qui embarrassaient sa charrue. Il se mit en mesure de les retirer ; mais, après ceux-ci, d'autres se présentèrent qui l'engagèrent à des-

cendre toujours, jusqu'à ce qu'enfin il se trouva en présence d'un large coffre de deux mètres de long sur un mètre de large et de hauteur. Il était formé de grandes pierres (des grés) assez plates, mais non taillées, hautes d'un mètre et formant étant dressées ou superposées à plat, une espèce de grand cercueil. Ces pierres n'étaient pas cimentées, elles n'étaient que juxta et superposées, et des débris de tuiles en remplissaient les petits interstices. Enfin d'autres grès disposés au dessus en forme de toit ou de gal-gal formaient le couronnement de ce petit édifice souterrain.

Dans cette tombe était placé le squelette entier regardant le Sud-Est, et accompagné des quelques objets ci-après.

C'étaient d'abord des clous en fer longs de 15 cent. avec de grosses têtes, épars autour des pierres du fond, au milieu des débris de bois carbonisé ou plutôt noirci et consommé par le temps ; ce qui prouve que dans ce coffre en pierre était posé un grand cercueil en bois de forte épaisseur.

Les ossements encore entiers, et de grande taille, étaient très friables et fortement pourris. Les os du crane, si durs ordinairement, fléchissaient sous la pression du doigt ; les dents seules, presque toutes en place, étaient dures et solides.

Sur l'un des os du bassin, sans doute enfermées autrefois dans une bourse, étaient placées trois médailles grand-bronze bien conservées, qui semblent indiquer l'âge de cette sépulture, le IIe siècle. Elles étaient aux effigies de Trajan et d'Adrien, et leur oxide avait traversé l'os et reparaissait de l'autre côté de son épaisseur.

Avant notre arrivée près de cette découverte les, ouvriers avaient déjà extrait sans doute ou laissé perdre d'autres objets mélangés à la terre qui avait presque rempli cette

tombe, nous y avons pu cependant constater l'existence d'une clef qui déjà avait alors disparue.

Un long grès était appuyé sur un des côtés extérieurs de ce caveau et recouvrait un autre cadavre dont la tête déprimée avait tous les caractères de l'idiotisme. Etait-ce l'esclave, l'épouse, ou un individu attaché à quelqu'autre titre au défunt ? nous n'osons nous prononcer.

Enfin à côté de ces sépultures était un squelette de cheval qui semblait les accompagner, usage, du reste, très fréquent dans l'antiquité, et aussi employé quelquefois au moyen-âge,

Voilà bien, quant à la tombe elle-même, tous les caractères celtiques que nous avons décrits plus haut, c'est bien encore le coffre en pierres brutes non cimentées ; c'est le cadavre entier que le feu n'a pas consumé; c'est le cheval tué sur la tombe de son maître et enterré près de lui ; enfin c'est le peulvans ou pierre-levée dont le souvenir nous a été perpétué par la tradition qui a donné à ce champ le nom de la Longue-Borne (1).

Rouvroy.

Sur le territoire de cette commune, au lieudit la Motte-Vireuil ou Villers, est un tumulus nommé sur les vieilles cartes : *tombeau de Brennus*. Grâce aux ressources pécuniaires que nous a confiées la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais, et, plus riche alors qu'aujourd'hui, nous avons pu explorer ce monument. Nous l'avons coupé transversalement par une tranchée profonde,

---

(1) Nous décrirons tout-à-l'heure une autre tombe trouvée près de celle-ci, mais qui nous paraît un peu moins ancienne.

puis nous sommes descendus vers son milieu en déblayant un grand carré qui avait été taillé dans l'argile et qui avait été ensuite rempli de terres mélangées. Nous nous sommes trouvé alors dans une excavation de deux mètres de profondeur au dessous du sol arable. Là nous rencontrâmes la marne pure qui nous sembla naturelle, et nous arrêtâmes notre travail.

Cependant il est probable que nous fûmes trompés par une ruse employée par les personnes qui avaient fait ce travail, et qui avaient évité de mélanger ce dernier terrain de remblai, pour dérouter les violateurs possibles de cette tombe. Nous avons appris depuis en effet qu'un affaissement s'est autrefois opéré en cet endroit, et d'ailleurs l'excavation si régulière et aux parois si polies que nous y avons trouvée indiquait un but qui n'eut pas été rempli si l'excavation se fut arrêtée là. Enfin, nous avons reconnu depuis l'existence d'une galerie souterraine dont l'entrée est placée à douze mètres environ du pied du tumulus vers l'Ouest, et qui se dirige vers lui. S'il nous avait été permis de l'explorer, nous y aurions sans doute trouvé la tombe que nous cherchions. Du reste une monnaie romaine de Trajan et quelques tessons de vases romains mélangés dans les terres de ce tumulus, indiquent assez qu'il a été dressé à cette époque, et qu'il n'est pas celtique.

A ses pieds nous avons rencontré une tombe du même temps qui offrait les mêmes caractères celtique-romains. En effet, c'était évidemment un cadavre Gaulois que ce squelette trouvé un peu à l'ouest de ce tumulus, à cinq mètres de sa base actuelle, dans une excavation que le propriétaire du sol, M. Auguste Macquart, a eu la bienveillante obligeance de nous laisser explorer.

Enfoncé de deux mètres sous terre, le corps était en-

touré de pierres, mais il avait été en outre enfermé dans un cercueil de bois dont nous avons encore retrouvé quelques débris consumés et noircis par le temps, et surtout ces longs clous en fer qui en maintenaient l'assemblage. Il était étendu sur le dos, la face tournée vers le Nord-Est et les bras allongés le long du corps. Près de la ceinture étaient quelques monnaies, grands bronzes d'Adrien et de Faustine. Contre la tête nous avons trouvé une fiole en verre blanc, haute de 17 cent. ; large de 7 cent., carrée dans le bas, puis se fermant à angle droit dans le haut pour se réduire en un goulot mince et cylindrique terminé par un large et mince rebord. Un manche plat à mouvements anguleux relie ce rebord supérieur à la panse. Aux pieds était un autre vase en verre beaucoup plus petit, cylindrique, haut de 9 cent., large de 5 cent., terminé dans le haut par un rebord arrondi et tourné vers l'intérieur.

Entre cette tombe et le tumulus, nous avons fait une autre excavation dont nous avons trouvé l'orifice entourée de grès bruts et disposés sans ciment. Malheureusement cette sorte de large enveloppe s'était affaissée dans l'intérieur, avec les pierres qui sans doute formaient voûte au dessus, elles avaient entraîné avec elles une grande quantité de terres et il ne nous a pas été permis d'en explorer le fond. Nous ne pouvons donc dire au juste quel était le but de ce travail, mais nous avons remarqué sa grande ressemblance avec une sépulture d'Hénin-Liétard que nous allons décrire, et nous supposons qu'elle avait la même origine et la même destination. Il serait possible aussi que cette fosse située contre le tumulus ait été ce tombeau de Brennus dont parle la tradition, car nous croyons qu'elle était autrefois couverte par le tumulus.

Une autre excavation semblable a été trouvée en 1866 dans la propriété de M. Pierron-Leroy, à Avion, et là aussi les pierres tombées dans l'intérieur avaient écrasé tout ce qui s'y trouvait.

Hénin-Liétard.

Entre Hénin et Beaumont est une éminence portant le nom de Tilloy et dans laquelle avaient été remarqués par les laboureurs d'énormes grès couchés à quelques centimètres de profondeur et que la charrue avait souvent touchés. Nous les avions pris d'abord pour un monument celtique enfoui sous terre.

Ces pierres furent donc enlevées à grand peine et alors nous avons trouvé l'orifice d'une sorte de puits, d'un diamètre de deux mètres, profond de trois et dont le tour était garni de grès bruts. La terre, qui avait filtré entre les deux énormes pierres qui fermaient cette ouverture en avait rempli l'intérieur, et nous dûmes la faire extraire. Mais, quoique ce travail fut exécuté avec beaucoup de précautions, plusieurs des grès du pourtour qui n'étaient que superposés sans ciment, se détachèrent et en tombant écrasèrent plusieurs des objets contenus dans cette excavation Néanmoins nous pûmes en recueillir plusieurs intacts et étudier la sépulture qui y avait été déposée.

C'était en effet un tombeau ; le squelette était étendu au centre du caveau et ses ossements, quoiqu'à demi consumés, étaient encore en place. Autour de lui étaient placés des vases et des ornements de toilette que nous allons examiner.

C'était d'abord un grand vase en verre bleuâtre, haut de 24 cent., large de 20 cent. dans sa partie la plus évasée,

et surmonté d'un couvercle mobile. La forme est celle des urnes cinéraires les plus ordinaires, étroite du bas, s'élargissant peu à peu, puis se rétrécissant beaucoup plus brusquement pour aboutir à une gorge arrondie et se relevant en un goulot de 8 cent. de largeur, terminé par un rebord assez saillant et formant boudin. Deux anses soudées sur la partie supérieure de la panse et imitant l'M complètent la décoration de ce vase.

Quant au couvercle qui vient emboîter la moulure supérieure du goulot, il s'arrondit en demi-sphère, et se termine par un bouton sphérique,

A côté était un autre vase en verre, vert foncé, ayant la forme d'une cassolette, large de 10 cent., ayant l'orifice orné d'une moulure arrondie et peu saillante. La hauteur du cylindre est de 5 cent. Puis vient une courbe assez brusque qui ferme horizontalement le vase au dessus d'une base à bordure d'un demi centimètre à peine d'épaisseur sur trois de diamètre. Une ou deux anses très délicatement contournées ornent ce vase.

Plus loin étaient deux fioles en verres blanc, l'une d'une hauteur de 15 cent. formant une sphère surmontée d'un long goulot cylindrique, l'autre carrée, se rétrécissant brusquement pour aboutir à un col court et terminé, comme le précédent, par une étroite moulure. Ce dernier dont la panse figure un carré complet, a de hauteur 11 cent. sur 5 cent. de large. Une anse large, plate et pliée à angles droits relie l'extérieur de la panse avec le rebord du goulot.

A côté étaient encore deux lacrimatoires en verre blanc, longs, étroits, cylindriques, et plus petits à l'orifice qu'à la base.

Venaient ensuite trois vases en terre fine et légère :

1° Une petite urne noire et très luisante, jusques dans la pâte même, dont la partie la plus renflée de la panse est anguleuse, mais dont l'ouverture était ébréchée, contenait quelques débris d'ossements. Sa petitesse, elle n'a pas plus de 15 cent. de hauteur, ne peut faire supposer qu'elle ait servi d'urne cinéraire, il est probable qu'elle ne contenait que des débris de nourriture.

2° Une belle cruche en terre jaunâtre, haute de 25 cent. avec panse large et bien arrondie, goulot mince et surmonté d'une belle moulure largement saillante, et garnie d'une anse s'appuyant sur le ventre du vase et rejoignant le milieu du col par une courbe gracieuse.

3° Enfin une assiette en terre rouge très finement pétrie et très brillante; portée sur un support circulaire de 1 cent. de hauteur, s'évase jusqu'à 6 cent., se relève ensuite presque carrément pour former un creux de 2 cent. de profondeur. Au centre est le nom du fabricant *Civin* encadré dans un double cercle légèrement gravé.

Outre ces vases nous avons encore trouvé dans ce riche tombeau :

1° Une fibule en cuivre de forme oblongue et assez ordinaire.

2° Des clous en fer applatis, avec tête ronde et ornés de deux moulures longitudinales bien prononcées.

3° Une petite pierre plate oblongue et de forme rectangulaire avec les arêtes du dessus coupées en bizeau.

4° Des boutons arrondis et guillochés.

5° Les débris d'un miroir métallique.

6° Des anneaux en assez grand nombre, garnis encore, soit de petites chaînettes en fil de cuivre tressé, soit de coulants en cuivre garnis de boutons

Ce sont ces mêmes anneaux que nous avons vus dans les tombes gauloises, mais dépourvus de garnitures. Ceux d'Hénin semblent avoir été suspendus soit au collier, soit à la ceinture.

7° Divers débris en fer très occidé.

8° Enfin une médaille fruste du haut empire.

Cette description nous montre combien cette sépulture avait conservé de caractères gaulois : la grosseur et la rudesse de ses pierres, l'absence de ciment pour les relier, la forme circulaire de la fosse, et le cadavre inhumé entier.

Norent-Fontes. Duisans.

Pendant le XVII° siècle, dit M. de Baast, on déterra sur le territoire de cette commune un sarcophage en pierre blanche, contenant un vase de forme ronde, scellé de plomb et des lacrymatoires de verre, mêlés aux ossements du défunt.

A Duisans, près du camp romain d'Etrun, en remontant la rivière du Gy, se voient assez souvent des restes gallo-romains. Grâce à l'obigeance de M. Laroche, président de l'Académie d'Arras, et de MM. Bertin et Charles Ledru, nous avons pu étudier quelques-unes de ces découvertes, et parmi elles nous citerons deux sépultures qui semblent appartenir à l'époque que nous parcourons.

La première, qui a été transportée dans le parc de M. Laroche, est un cercueil en pierre de deux mètres de longueur, sur un mètre de largeur et soixante centimètres de hauteur ; il est formé de taf en pierre tendre entremêlée de coquilles fluviales.

Dans ce cercueil était un cadavre étendu sur le dos, ayant à ses côtés une arme courte et effilée en fer oxidé, un anneau en bronze à filets, et un petit vase, ou fiole en verre bleu, à panse assez large et col étroit. Cette tombe était placée à l'extrémité du village du côté d'Annoy.

A l'autre bout de cette même commune, du côté d'Arras, vers Wagnonlieu, nous avons reconnu des fondations épaisses, des meules empilées, et, un peu plus loin, un grand vase entouré de pierres et contenant quelques autres poteries plus petites. Il avait la forme d'une amphore à large ventre, avait un mètre de hauteur sur 70 cent. de diamètre, Sa pâte est fine quoiqu'épaisse et jaunâtre. Malheureusement les ouvriers le brisèrent en notre absence, et nous n'y sommes arrivés que pour en recueillir les fragments que nous avons pu cependant recoller. Les autres vases étaient une urne noire, une belle coupe en terre rouge.

Tout auprès nous avons rencontré d'autres cadavres entiers, mais pauvres, un seul nous a donné une fibule en cuivre fort simple à ressort, on ne voyait autour d'eux aucune trace de cercueils.

Sépultures romaines.

Mais à côté de ces tombes encore presque gauloises, le colon et le soldat romain ont aussi laissé leurs dépouilles mortelles, triste tribut que chaque homme doit à la nature ; car le corps semble n'être qu'un vêtement que l'âme abandonne quand il est endommagé. Mais ici nous retrouvons dans le mode de leur sépulture des caractères bien différents. Si parfois, ces tombes sont encore surmontées de tumulus, la raison en est sans doute que les Romains n'ayant pas à

leur disposition de mausolés taillés, ni d'ouvriers pour en disposer, ou peut-être étant pressés par les exigences d'un service actif ou d'un voyage urgent, ont pris, à l'imitation des Gaulois, le parti d'ériger ces monceaux de terre, monuments primitifs et à la portée de tous.

Arras.

Nous serions assez tentés d'attribuer à cette époque ces tombes ou vases sphériques trouvés à Arras, sous la place de la Préfecture et qui ont un diamètre de 65 centimètres. L'ouverture de ces sphères vastes et grossières est de 30 centimètres, ils contenaient d'autres vases plus petits qu'on en a retirés brisés, ainsi que des ossements calcinés, et ils étaient alignés le long de la voie qui traversait ce terrain dans la direction du Nord au Sud. Nous avons vu trouver de semblables urnes près de Saint-Omer et de Cambrai. Nous avons même cru remarquer, à Duisans, notamment, que faute de sphères semblables, on a employé quelquefois, pour les remplacer, des amphores ou des dolia, dont on brisait le col, pour en agrandir l'ouverture.

Cette espèce de dolium, infiniment plus petite que celle dans laquelle Diogène avait élu domicile, servait donc de sépulture dans nos pays, et dispensait de cercueils, ou de coffres en pierre ou en autre matière.

Cérisy.

« Vers 1625, dit M. de Baast (1), un cultivateur rencontra

(1) *Recueil d'antiquités*, 2e suppl. p. 80.

entre Cambrai et Arras, au village de Cerisy, à peu de distance de l'ancien chemin militaire, un tombeau couvert d'une grosse pierre. Il renfermait trois grandes urnes de cristal bleu et un vase de terre cuite. L'une contenait du vin évaporé, l'autre des ossements et des cendres. Le bassin de terre portait l'inscription suivante gravée au fond : *Virtuti Sylvini* : Au courage de Sylvain. On y avait joint une espèce de salière.

» Mais ce qui peut donner quelque lumière sur le personnage enterré dans ce tombeau, c'est qu'on trouva dans l'urne même où étaient déposées les cendres du mort une médaille avec l'inscription : *Agrippa III, cos.* Or, suivant Mediobardus, l'année du troisième consulat d'Agrippa, se rapporte à l'an 727 de la fondation de Rome, et à l'an 26 avant l'ère chrétienne, qui est l'année même où Auguste se prépara dans les Gaules pour l'expédition de la Grande-Bretagne. Ne pourrait-on pas croire avec le savant jésuite Bucherius, que ce Sylvain était un officier d'Auguste surpris par la mort entre Cambrai et Arras, dans le temps que son maître s'avançait contre les Bretons, ou peut-être négociait avec eux. »

Nous ne discuterons pas sur la justesse des observations de M. Baast au sujet de la qualité du défunt dont il nous décrit la sépulture ; nous constaterons seulement les caractères et la position de la sépulture près de la voie romaine, lieu de passage, protégé contre les entreprises des habitants des forêts par des forteresses et des stations. Les Romains, d'ailleurs, affectionnaient tout spécialement les accotements des routes pour y placer leurs tombeaux qui rappelaient aux voyageurs leur souvenir.

Bailleul-sur-Berthould.

Une autre tombe ayant à peu près les mêmes caractères a été trouvée, en 1860, près de la voie romaine de Tournai à Arras, entre les communes de Saint-Laurent et de Bailleul.

C'était un caveau en pierres calcaires plates et disposées de manière à composer un coffre, recouvert de deux pierres semblables, et long de 60 cent. sur 40 cent. de large. Dans son intérieur étaient groupés les objets suivants : deux urnes cinéraires grises arrondies dans le bas et s'évasant graduellement pour se rétrécir brusquement ensuite et s'arrêter à un goulot large et très court. Ces vases étaient remplis d'ossements demi-calcinés.

Une cruche en terre jaune à col assez long et étroit, avec anse courte.

Une autre cruche en terre rougeâtre, portant des traces de dorures, à panse large, et dont le goulot étroit est surmonté d'une petite tête chevelue d'un caractère qui sent déjà la décadence.

Trois tasses demi-sphériques en terre rouge, portées sur un anneau peu élevé et étranglées au milieu de leur hauteur de manière à figurer deux larges anneaux.

Deux soutasses de même matière et couleur.

Une fiole en verre blanc, arrondie dans le bas, et se retrécissant doucement jusqu'à l'ouverture qui est brisée.

Une bouteille en verre bleu, assez plate dans le bas, s'arrondissant ensuite et se courbant doucement pour aller se terminer en un long et étroit goulot, orné d'une anse

attaché à la gorge et se reliant au goulot vers le milieu de sa hauteur.

Enfin un trépied en fer, composé de trois bandes de métal, recourbées, évasées extérieurement dans le bas et attachées dans le haut à un cercle sur lequel devaient poser les vases au-dessus du feu.

La pâte des vases en terre n'est pas aussi fine ni aussi brillante que celle qui forme ceux du Tilloy, leur couleur ne s'enlève pas aussi facilement cependant qu'aux vases du IIIe siècle que nous étudierons plus loin, et qui par leur forme ont déjà quelque ressemblance avec ceux-ci. La tête qui surmonte la cruche de terre dorée, est plus élégante que celles du même genre trouvées par nous dans les tombes du IIIe siècle, à Acheville, Rouvroy, Vimy, Hersins et Billy. Nous croyons donc devoir placer cette sépulture de Bailleul, entre celles du IIe et celles du IIIe siècle, puisqu'elle montre un peu des caractères de chacune d'elles.

Noyelle Godeau.

En sortant de Billy, près du chemin de Courcelles, et de la voie romaine d'Arras à Tournay, des ouvriers occupés à tirer de l'argile pour en fabriqner des briques, trouvèrent le 4 avril 1868, à la profondeur de 1 m. 60 c. une grande urne en verre qu'ils brisèrent aussitôt et qui ne contenait que des débris d'ossements calcinés. A côté étaient : 1° une petite soucoupe en terre grise, portant une coupe en verre bleu, à moulures très minces, pied arrondi, et remarquable par sa forme gracieuse et sa légèreté.

2° Les débris d'un lacrimatoire ;

3° Une fibule de bronze et une anse de petit coffret ;

4° Une plaque (en mastic verdâtre et dur, imitant le marbre) rectangulaire, oblongue, et coupée en biseau tout autour d'une des surfaces plates;

5° Une médaille d'Antonin-le-Pieux.

A six mètres de cette tombe, à la même profondeur, un second tombeau fut trouvé peu après; on y a rencontré :

1° Une urne cinéraire carrée, en verre verdâtre, sans anse, et remplie d'ossements brûlés.

2° Une grande écuelle en terre blanche, épaisse, quoique la pâte en fut assez fine, avec goulot imitant en petit, celui des telles au lait.

3° Une grande et belle coupe en verre blanc, fort mince, avec bords arrondis et saillants.

4° Trois petites cruches en verre blanc, carrées, avec goulot, et ayant en dessous, tracée en relief, une roue à quatre rayons enfermée dans un cercle.

5° Trois vases en terre, l'un gris, au col étroit et orifice rendu double par un étranglement formé au rebord, et à la panse large; le deuxième en terre rouge et plus petit.

Le troisième en terre grise très mince presque demi rond dans le bas, puis se relevant en cylindre, plus petit en haut qu'en bas, et posé sur le retrait que forme le bas en se retrécissant en courbe gracieuse.

La première grande urne est sexangulaire, avec col et ouverture ronds; elle a 27 cent. de hauteur. Le dessous montre en relief trois cercles concentriques, enfermés dans une figure à six pans. Ce vase était posé sur des cendres.

La seconde urne est carrée, n'a pas d'anse, et son ouverture a son col ronds, elle est en verre verdâtre, avec reflets azurés.

(La suite au prochain numéro). A. TERNINCK.

DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE.

Une très curieuse découverte archéologique vient d'avoir lieu dans le sous-sol de la cathédrale d'Angoulême.

En creusant dans le fond de l'abside, on a trouvé à deux pieds environ au-dessous de la dalle les ruines d'une antique confession.

Dans un espace de quinze pieds carrés, enfermé par un petit mur, la pioche a mis à jour vingt et une bases de petites colonnes rangées sur trois lignes parallèles et séparées les unes des autres par quelques décimètres seulement.

Sur cinq de ces bases, des restes de colonnes étaient encore debout. Deux chapiteaux gisaient parmi les débris.

On croit que ce petit monument a appartenu à la seconde cathédrale bâtie sur ce même emplacement, sous le règne de Clovis.

C'était une confession destinée à supporter des châsses où reposaient des corps saints. Au moyen-âge on plaçait fréquemment la confession derrière le maître-autel.

X.

Pour les articles non signés,

LENOEL-HEROUART.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie

LENOEL-HEROUART.

AMIENS. IMP. DE LENOEL-HEROUART.

GLANES D'UN AMIÉNOIS

POUR SERVIR A L'ARCHÉOLOGIE

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

En feuilletant plusieurs livres et brochures, nous avons remarqué bon nombre de passages qui s'appliquent à l'archéologie du département de la Somme, et qui pourraient être utiles à ceux qui voudraient parler des antiquités de ce département; nous avons recueilli ces passages avec soin, et nous les donnons aujourd'hui aux lecteurs de *la Picardie*, sans y ajouter rien autre chose que des *notes*, lorsqu'elles seront nécessaires.

I.

On a beaucoup écrit sur les *tombes* ou *tombelles* des environs d'Abbeville; voici comment M. Traullé, alors juge de paix de cette ville, en parle dans un mémoire du 17 vendémiaire an III, publié par Millin, tome IVe de son *Magasin encyclopédique*, page 329 et suivantes.

« Les tombes ou tombelles, espèces de pyramides en terre, sont au nombre de près de quarante dans le district d'Abbeville; on peut assurer que c'est le seul de toute la République où elles soient aussi communes. La tradition avait répété de siècle en siècle que ces tombes servaient de sépulture à d'anciens généraux français; mais des fouilles faites, il y a peu de temps, dans une

de celles qui avoisinent Abbeville, ont appris que dans le nombre il s'en trouvait quelques-unes qui étaient l'ouvrage des plus anciens peuples de l'univers.

» En 1791, deux amateurs d'Abbeville firent fouiller le quart d'une des deux tombes qu'on voit entre Port et Noyelle, à deux lieues d'Abbeville ; ils trouvèrent des objets qui indiquèrent que les peuples qui les avaient élevées n'avaient pas encore connaissance des métaux. Les armes qu'on y vit étaient des silex, taillés à facettes très-aiguisées, tels que Montfaucon les a gravés dans son antiquité expliquée. Ces armes étaient toujours placées à côté des urnes qui contenaient les ossements brûlés et les cendres des hommes qu'ils avaient consommés sur les bûchers ; on remarqua le crâne d'un d'enfant dans une de ces urnes ; quelquefois les cendres et les ossements avaient été placés dans des boîtes quarrées, comme le démontrèrent plusieurs vides observés dans ce massif des terres au fond desquels ces cendres se trouvaient toujours, mais surmontées d'une poussière de bois pourri ; enfin, on trouva un silex qui imitait assez bien une tête de coq, ce qui parut d'autant plus digne d'attention que le coq était l'oiseau du dieu Mars, et que cette tombe était sûrement consacrée à cette divinité, puisque suivant la charte de commune de Noyelle, du XIIIe siècle, elle se nomme *Martimont*. Cette tombe fut attaquée dans une portion que le labour avait détruite.

» En 1787, un de ces deux amateurs avait fait faire une fouille dans une tombe située au bourg de Crécy ; un an auparavant, un cultivateur l'avait ouverte, le hasard lui avait fait découvrir deux sarcophages, contenant chacun un squelette. Les morts dont ils avaient troublé le repos avaient été ensevelis dans leurs habits, qui étaient de laine brune. Un d'eux portait un anneau de cuivre et son dernier vêtement était contenu par une agrafe de ce métal, orné de verroteries. Ces objets curieux étaient alors perdus, et dans la seconde fouille on ne retrouva plus que les deux sarcophages et une boucle de bronze seulement, et ce qui parut très

curieux, il fut constaté que l'un des deux sarcophages était de plusieurs pièces rapportées, et que la pâte dont il était composé, était un mélange de feuilles de chêne, de charbon, de farines, de sciures de bois et d'argile, et que cette pâte avait été cuite : on ne fouilla que la huitième partie de cette tombe, parce que les fonds de cet amateur n'étaient pas en mesure avec le désir qu'il avait d'apprendre, et ce particulier se retira content du peu qu'il avait vu.

» En 1765 environ, on travailla au chemin de Vron à Nampont, route d'Abbeville à Montreuil, une tombe qui dominait ce village de Vron, et dont il reste encore un tiers, fut prise par le travers. On y trouva des antiques que Caylus, qui en a donné la figure, attribua aux Romains... (V. *Ant. Gaul.*).

» Le savant abbé Lebœuf a beaucoup parlé de ces monuments dans ses ouvrages ; il ne connaissait que six tombes dans tout le diocèse de Noyon, plus heureux que lui dans leurs recherches, les Abbevillois en ont trouvé plus de quarante dans leur district.

» Ils croient que ces tombes sont de plusieurs âges ; que les premières appartenaient aux peuples primitifs de l'Europe, les autres aux Francs et les dernières aux Romains (1).

. . . .

» Il n'est plus permis de douter, dit encore M. Traullé, que c'était sur les corps de leurs chefs que ces peuples ont élevé ces antiques monuments de leur respect et de leur reconnaissance : Une tombe très belle et très aisée à fouiller qu'on voit à Waben, se nomme le mont de *Here*, mot celtique, qui signifiait maître ou chef.

. . . .

» Dans les tombes de France, qui ont été exactement fouillées,

(1) Nous ne pouvons partager ce que dit M. Traullé ; il nous semble que les *Tumuli Romains*, remontent en général à une plus haute antiquité que les tombes franques.

on a rencontré des ornements en or, tels que des bracelets et des colliers (voyez Montfaucon et Lebœuf, *Eclaircissements sur l'histoire ecclésiastique*, tome III)... On n'en a point vu dans les deux tombes du district d'Abbeville, qui ont été ouvertes, parce qu'on n'en a ouvert que le huitième environ de chacune.

» Dans la plus ancienne, celle de Port, on n'a trouvé aucun métal, et quoiqu'il en soit, on n'en peut pas conclure qu'il n'y ait pas d'analogie entre ces tombes et celles des Tartares; au contraire, nous avons remarqué entr'elles de grandes ressemblances, qui résultent de ce que les unes comme les autres affectent le voisinage des rivières; que les sarcophages sont également composés de plusieurs pièces et de terre cuite; qu'enfin la Somme portait dans son origine le nom de *Samara* (1), nom d'une rivière de Tartarie, visitée par Pallas, le long de laquelle on voit beaucoup de tombes.

» Nous avons dit plus haut qu'il y a dans le district d'Abbeville une foule de tombes; les lieux où on les trouve sont d'abord: trois dans les faubourgs d'Abbeville; savoir, une hors celui de Mautort entre ce village et Cambron, à droite du chemin allant à Saint-Valery; les deux autres dans le faubourg Dubois; sur l'une est placé le moulin Mabille, et sur l'autre était la croix Jeanquenelon. On soupçonne qu'une première existait autrefois sur la place Saint-Pierre, la forme bombée de la place des sarcophages qui y ont été trouvés en 1400 (*Hist. ecclésiastique d'Abbeville*), semblent le prouver, les autres sont trois entre Port et Noyelles, une près de Bonnelle, une sur le village de Vron, à droite du chemin; cinq dans l'intérieur des bois de Vironchaux et Vron, huit au moins dans la forêt de Crécy, une dans le bourg de Crécy, une à Caumartin, une à Waben dite de *Here*, une près de la chapelle de *Moriamini*, une à Domléger, une à Bernaville (2),

(1) Ce nom a été contesté à la ville d'Amiens.

(2) Feu Eugène Dusevel a décrit cette tombelle dans un mémoire couronné par l'Académie d'Amiens, in-8°, 1832, planches.

une à Domqueur, une derrière le bois de la Ferté-Riquier, dite d'Isembard, une à Ville, une à Nielle, canton de Pont-Remy, une à Drucat, canton dit des tombes, une entre le Watebois et la fosse Girold, terroir de *Saint-Nicolas* des Essarts, une entre le Plessier et Blanc-Abye, au sud-est de la grande fosse, une à Tofflet dite *Langlecke*, cinq à six et peut-être plus, dans l'intervalle qui sépare Abbeville de la forêt de Crécy, intervalle autrefois couvert de bois, une à Liercourt, canton des *tombes*, une à Menières, une à Blimont, une à Watihurt près Cayeux (1) : Beaucoup de ces tombes sont défrichées, et n'ont été découvertes qu'à la faveur des titres anciens ; on en soupçonne une foule d'autres dans le Vimeux, mais que la grande culture du pays, plus anciennement livrée au labour que le nord de la Somme a fait disparaître. »

II.

Le même *Magasin encyclopédique* de Millin, tome Ier, pages 142 et suiv., annonçait en ces termes un autre mémoire sur les *anciennes sépultures*, dû à Legrand-Daussy, le savant Amiénois, auteur de l'*Histoire de la vie privée des Français*.

« Le citoyen Legrand remonte aux opinions primitives des peuples, sur la mort et ses suites, l'auteur fait connaître en détail les différents genres de tombeaux usités en France, depuis l'origine de la nation jusqu'à nos jours. D'abord caveaux en pierres brutes. ornés à l'extérieur d'un pilier de même nature, planté debout ; ensuite tombeaux à enceinte, formés par d'énormes piliers et ayant pour plafond une pierre d'un volume immense (*dolmen*), puis tombeaux en collines (*tombelles*), faits de terre rapportée ; plus caveaux en maçonnerie, cercueils en pierre, en terre *cuite*, en plomb, enfin mausolées en marbre, en bronze. Cette dernière

(1) Plusieurs noms sont défigurés.

espèce de monument qui date du XIII° siècle, a éprouvé dans chacun des siècles suivants des modifications que l'auteur rappelle. De là, passant à l'exposé des diverses matières déposées dans les sépulcres français, il ne trouve dans les plus anciens que des armes faites avec des os pointus, ou avec des cailloux aiguisés; dans les temps postérieurs on voit des ornements et des instruments en cuivre; plus tard des armes en fer, des parures en or et en argent. »

Les découvertes faites dans le département de la Somme, dit M. Eugène Dusevel ont fourni plusieurs fois la preuve de ce qu'avance Legrand Daussy. Ainsi on a vu par des fouilles faites sous les *dolmens* et *menhirs* de *Bealcourt*, de *Doingt*, etc., que ces monuments Gaulois pouvaient en effet avoir été consacrés à la mémoire des morts. On a trouvé, notamment le long du faubourg de Noyon, à Roye et ailleurs, une foule de ces tombes en pierres qui servaient, selon Legrand, de cercueils pendant l'ère romaine. Des coffres en plomb, dont les couvercles étaient plus ou moins ornés, ont été découverts en plusieurs endroits de la ville d'Amiens, à Saint-Acheul, dans un terrain de la maison du Bon-Pasteur, au faubourg de Beauvais, etc.; puis sont venues les sépultures mérovingiennes de *Domart* en Ponthieu, et d'autres lieux qui contenaient non plus des armes en bronze, comme les tombeaux romains, mais des épées et lances en fer, des boucles de manteau, des colliers en cuivre, en argent et même en or.

Le même écrivain ajoute que peu de départements sont aussi riches en tombeaux que celui de la Somme, « à partir, continue-t-il, du XI° siècle on trouve dans nos églises tout ce que l'on désire connaître en ce genre. Dans la crypte de Nesle, et l'église Saint-Pierre de Montdidier, se voient plusieurs pierres tombales, datant de l'époque dite romane. Les magnifiques tombes du XIII° siècle sont dignement représentées à, la Cathédrale d'Amiens, par celles en bronze des évêques Evrard de Fouilloy et Gaudefroy d'Eu. Pour le XIV° siècle nous pouvons citer la pierre

tombale de Jean de Hangest, qu'on voit à Davenescourt, et pour le XVe siècle celle de Jean Hautbourdin, conservée dans l'église d'Ailly-sur-Noye : au XVIe siècle, on a le tombeau du cardinal Hemard, et au XVIIe siècle celui en marbre si grandiose de Nicolas de Lannoy et Jeanne de Mutterel, sa femme, qui orne le chœur de l'église paroissiale Saint-Remi d'Amiens.

III.

Nos camps romains de l'Etoile, de Picquigny, de Liercourt, de Camon et de Saint-Valery, etc., ont été décrits plusieurs fois (1), et c'est pourquoi nous n'en parlerons pas ici ; mais nous devons rappeler une Dissertation de Devérité d'Abbeville, tendante à établir que du temps des Romains notre pays avait plusieurs ports, et que ce n'est ni à Calais ni à Boulogne que César s'embarqua lors de sa première invasion de l'île de la Grande-Bretagne, mais dans les ports placés à l'embouchure de la Somme.

Pour justifier cette opinion, Devérité, page 13 de la Dissertation que nous venons de citer, s'exprime en ces termes :

» Dans le système que nous adoptons de faire partir César des ports de la Somme, de la pointe du Hourdel ou du Crotoy *ex hornensi* et *quartensi loci*, où nous sommes certains que se tenaient stationnées des flottes romaines, nous ne balancerons point à indiquer un endroit sur la Somme à deux lieues de son embouchure, connu sous le nom de Grand-Port, *magnus portus*. A la vérité, ce port, quoiqu'il soit encore le lieu le plus commode, le plus fréquenté pour l'embarquement de tous les bois de la forêt de Cressy et lieux supérieurs, ne présente plus qu'une petite vallée sèche et comblée, aboutissante à la Somme, qui remonte du couchant au levant ; mais on voit aisément que sa position,

(1) Par MM. l'abbé Belley, le comte L. d'Allonville, H. Dusevel, *Lettres sur le département*, 3e édition, M. Prarond, *Histoire de cinq villes*, Abbeville et Hallencourt, tome Ier, Introduction, p. XXXI, M. Goze, *Mémorial d'Amiens*, etc.

dans un local assez spacieux, pût abriter les vaisseaux avantageusement contre les coups de mer et les vents d'ouest, auxquels cette côte est exposée. Aujourd'hui même, des vaisseaux de deux cents tonneaux pouvant remonter jusqu'à *Grand-Port* avec la marée, il serait possible d'y faire quelques embarcations. Ce port, ce *grand port* était vraîment à l'égard du port du Crotoy et de la pointe du Hourdel un *port ultérieur*, dans toute la force des termes. Alors on aperçoit facilement comment les dix-huit vaisseaux devaient suivre à la lettre, la flotte de César, en prenant le cours de la Somme à la marée montée et prête à descendre ; mais aussi comment ils purent être retardés et retenus par les vents contraires et insuffisants dans une vallée et dans les terres à deux lieues de la flotte, tandis que celle-ci prête à appareiller avait saisi le bon vent à la côte pour gagner la haute mer, et n'est-ce donc pas ce que César lui-même semble nous expliquer quand revenant à raconter l'arrivée de son expédition sur le rivage Breton, il dit que les dix-huit vaisseaux dont il a parlé étaient sortis du *port supérieur*, par un vent doux *ex portu superiore leni vento solverunt.*

» Les traducteurs de César se sont contentés de rendre ainsi ce passage : *Les dix-huit navires ayant fait voile par un temps assez doux*..... On voit que d'abord, ils font disparaître le *portus supérior* qui les embarrasse ici au moins tout autant que le *portus ulterior,* et l'on sait d'ailleurs que le temps assez doux à la mer n'offre pas toujours un air de vent favorable. Mais puisque César prend le soin exprès de remarquer que ces dix-huit vaisseaux de transport de sa cavalerie, d'un *port ultérieur* avaient gagné un *port supérieur*, dont ils s'étaient comme *déchaînés* avec un faible vent *solverunt*, il nous confirme, par là, dans notre opinion en faveur de *Grand-Port*, *portus ultérior*, où il a dit que ces vaisseaux étaient *retenus* par le vent *vento tenebantur*, parce qu'ils n'avaient pu sans doute, par quelque retard, profiter à temps de la marée et du vent ; ses ordres *n'ayant pas été exécutés assez promptement.*

Dans une *lettre à M.* *** sur la Dissertation ci-dessus. On reprocha à l'auteur de ne pas avoir cité l'opinion émise par Sanson dans sa *Britannia*, en faveur des ports de la Somme où César aurait équipé sa flotte.

« Je me suis étonné, dit l'auteur de cette lettre, comme M. Devérité, que les ports de la Somme n'aient trouvé ni protecteurs ni défenseurs parmi vos écrivains géographes. Quoi ! le père de notre géographie, le seul écrivain de votre pays auquel Voltaire ait donné place dans son *Siècle de Louis XIV;* celui qui honore tant une patrie qui, sans doute ne lui montra que de l'indifférence, *puisqu'il fut forcé de l'abandonner selon la tradition, après s'y être livré infructueusement au commerce* (1). Sanson qui voulait que votre Abbeville eût été dans la plus haute antiquité une ville fameuse, la *meilleure de toutes les villes de la Gaule*, la capitale de ces *Britanni*, rappelés dans la géographie de Strabon, d'après Polybe, et placés par Pline (liv. IV. chapitre 17), entre Boulogne et Amiens ; Sanson qui voulait que ces *Britanni* habitants du Ponthieu, fussent ceux du *Belgium* maritime, dont parle César, qui, si longtemps avant lui étaient passés du continent sur la côte opposée de la Grande-Bretagne, qui avaient donné à ses habitants avec leur nom de *Britanni*, leur langue, leurs mœurs, leurs usages, leurs druides et leurs superstitions ; Sanson dit expressément que tous les préparatifs de cette invasion des *Britanni*, en la Grande-Bretagne se sont faits *sur les ports de la Somme.*

IV.

On a cru reconnaître dans un établissement romain découvert par M. César Roussel, sur le territoire de Mons-Boubert, les restes d'une ville et d'un port qui auraient existé sous le peuple-roi.

---

(1) Beaucoup de biographes ont omis cette particularité ; au reste, Sanson n'éprouva en cela que le sort de bien des hommes savants qui sont dédaignés dans leur propre pays, et mieux appréciés loin de leur ingrate patrie.

Voici l'extrait de ce qu'en a dit M. Dusevel dans les *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France* (1) :

« Aucun géographe ou historien ne parle de cet établissement connu sous le nom DES MONTOIRS, dans le pays où il est situé. Qu'il me soit permis, d'après cela, de hasarder quelques conjectures, afin de suppléer, s'il est possible, au silence de l'histoire sur ce même établissement, soit qu'il ait conservé son nom primitif, soit qu'il en ait changé, comme tant d'autres lieux lors de la division des Gaules en provinces.

» D'abord, on ne saurait méconnaître que cet endroit n'ait été très important, car il est peu de villes dans le département de la Somme d'une aussi grande étendue. On peut donc conclure que c'était une cité assez considérable du temps des Romains ; c'est d'ailleurs ce que semblent indiquer les restes des nombreux édifices qu'on y remarque encore (ainsi que les fragments de longues briques, de tuiles à rebords, les morceaux de bronze en forme de piques, les vases en terre rouge et grise, et les médailles d'Antonin-le-Pieux, de Philippe, de Gallien, de Probus et de Constantin trouvés aux *Montoirs*).

» Il est vrai que l'*Itinéraire* d'Antonin et la *Table* de Peutinger n'en font aucune mention ; mais je crois qu'on peut expliquer ce silence par la raison que ces deux ouvrages ne parlent en général que des lieux placés près des voies militaires et que notre cité ne s'y trouvait pas.

» Elle est peu éloignée de la baie de la Somme, et il paraît même qu'elle communiquait jadis directement avec cette rivière par le moyen d'un vaste bassin dont on voit encore aujourd'hui au nord-est des vestiges fort remarquables. L'existence de ce bassin, maintenant en partie comblé, et surtout les restes d'un temple qui se trouvait auprès, nous portent à croire que les *Montoirs*

---

(1) In-8°, Paris, 1832, tome IX°, page 297 et suiv.

étaient sous les Romains quelque port fréquenté par les barques qui, de la Somme, se rendaient à la mer.

» Pourquoi, en effet, ce bassin, si ce n'était pour contenir les bateaux ou petits navires qui relâchaient aux *Montoirs*, afin de s'y procurer des approvisionnements avant de gagner la mer, ou pour y décharger des marchandises? Pourquoi aussi avait-on construit au bord de ce même bassin une espèce de temple, qui ne peut avoir été consacré qu'au dieu des eaux (1).

» Un établissement maritime tel que les *Montoirs* était, au reste, bien nécessaire dans cette contrée, sous la domination romaine, car il ne paraît pas qu'aucun des ports de mer qu'on remarque aujourd'hui le long de nos côtes ait existé alors. Saint-Valery n'était en 613 ou 614 qu'une terre appelée *Leuconaüs*, que le roi Clotaire II donna au saint qui depuis a légué son nom à la ville bâtie auprès de l'abbaye qu'il fonda en ce lieu (2). Le Crotoy ne pouvait pas davantage servir de port aux Romains, puisqu'il est certain que cette bourgade n'était pas connue sous le nom de *Carocotinum* (3), comme on l'a prétendu assez mal à propos. Enfin *Abbeville*, lui-même, n'a été fondé que postérieurement, car quoiqu'on ait dit le géographe Sanson, cette cité n'a jamais été l'ancienne *Britannia* (4), et avant Hugues-Capet, il n'existait sur

---

(1) Les temples de Neptune ne se trouvaient ordinairement qu'auprès d'un port, ou sur les bords d'un fleuve. Celui qu'on voyait à Rome était placé dans la IXe région de cette ville, c'est-à-dire dans le quartier arrosé par le Tibre.

(2) C'est au culte de *Saint-Valery* qu'il faut rapporter l'établissement de la ville de son nom, qui s'est formée auprès de l'abbaye. (Voy. *Topographie des Saints*, 1re partie, au mot *Saint-Valery*).

(3) Voy. Danville, *Notice des Gaules* au mot *Carocotinum*.

(4) Le P. Labbe a réfuté l'opinion de Sanson et prouvé qu'Abbeville n'avait pas existé sous ce nom de *Britannia*. (Voy. le *Dictionnaire critique de Bayle*, in-fol. au mot *Abbeville*.)

le sol qu'elle occupe qu'une simple maison de campagne appartenant à l'abbé de Saint-Riquier.

» La circonstance telle que les *Montoirs* seraient à présent assez éloignés de la baie de la Somme, ne prouverait nullement que ce n'eut pas été un port sous les Romains, car le bassin qui longe cette ancienne ville rendait la communication avec cette rivière aussi facile que si les *Montoirs* eussent été placés sur ses bords. D'un autre côté, ne peut-il pas en être de cet établissement comme de la petite ville de *Rue*, dont la mer venait baigner les murs, il n'y a pas encore huit cents ans, quoiqu'aujourd'hui elle s'en trouve à une assez grande distance ?

» Quant au peuple qui habitait l'ancien établissement découvert aux *Montoirs*, tout ce qu'on peut dire de plus raisonnable à cet égard, c'est qu'il devait se composer de Gaulois-Romains peu fortunés, ainsi que le sont presque tous les marins établis sur les côtes de ce département. On ne remarque, en effet, dans cette cité que les restes de très petites maisons, et la plupart des médailles qu'on y a découvertes sont en bronze, les vases cinéraires eux-mêmes trouvés près des fondations de ces maisons (1), n'indiquent pas en général une grande opulence, car ils sont tous en terre commune, et l'on sait que les cendres des personnes riches étaient souvent renfermées dans des urnes de marbre, de verre ou de porphyre ; aussi le temple dont on distingue les vestiges à côté du bassin paraît-il avoir été fort simple, et l'un des moins fastueux qu'on élevât aux dieux.

» Il en est au surplus de cette ville, comme de beaucoup d'autres dont l'époque précise de la ruine est aujourd'hui ignorée. Je suis néanmoins porté à penser qu'elle aura été détruite lors des premières invasions des Barbares dans les Gaules, vers la fin du

(1) Les anciens gardaient ordinairement les urnes dans leurs maisons ; ils en plaçaient aussi sur ces petites colonnes carrées qui contenaient leurs épitaphes et qu'on appelle communément *Cippes*.

IVe siècle. Ce qui semble le prouver, c'est que l'on n'y a découvert que des médailles romaines, et la moins ancienne, qui était de Constantin, remonterait à l'an 337 environ de Jésus-Christ ; or, on sait que peu de temps après les provinces Gauloises qui avaient été réunies à leur Empire, par les Romains, furent tout-à-coup envahies par des hordes incendiaires, sorties des forêts de la Germanie, et que la destruction et le pillage signalèrent partout leur irruption dans nos contrées. On peut donc reporter à ce temps désastreux la ruine des *Montoirs*.

» Si cette cité avait été dévastée comme on l'a prétendu, à la même époque que *Quentowic* (1), il est évident qu'on y aurait trouvé d'autres espèces que des monnaies romaines, comme par exemple des pièces à l'effigie des rois de la première ou de la seconde race, frappées à Quentowic même ou dans d'autres fabriques ; mais loin de là tous les objets tels qu'urnes, piques, tuiles ou briques romaines semblent indiquer que la ruine des *Montoirs* date d'un temps plus reculé.

» Enfin, les traces d'incendie qu'on a cru remarquer en divers endroits montrent assez comment cette ville aura été détruite. Il n'est pas douteux qu'elle n'ait essuyé le même sort que tant d'autres cités considérables de la Gaule, qui furent réduites en cendres après avoir été pillées par des barbares qui ne respectaient rien. »

G. DD***.

(La suite au prochain numéro).

---

(1) C'est-à-dire en 842. Voy. Le Blanc, *Traité historique des monnaies de France*, un vol. in-4°, planches.

ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE

DE PÉRONNE.

Quelques années après l'établissement du couvent de Sainte-Claire, Péronne s'occupait d'élever, sur l'emplacement de l'ancienne chapelle paroissiale de Saint-Jean, un temple mieux approprié aux magnificences du culte catholique, et plus digne de la pieuse bourgeoisie qui habitait ce magnifique quartier.

Grâce aux libéralités dont elle avait été l'objet depuis son érection en paroisse, l'église primitive, pendant les XIVe et XVe siècles, jouissait déjà de revenus considérables; à tel point que la ville avait eu plusieurs fois recours « as » marguelis de Saint-Jehan, » pour emprunter les sommes destinées à ses présents de réception, — 26 juin 1414; — ou au paiement de ses tailles. — 15 février 1416.

L'histoire connue de cette première église se borne à quelques faits dont les registres municipaux nous ont conservé la mémoire, et à plusieurs fondations intéressantes dont nous parlerons plus tard.

En 1350, elle avait du être interdite, à cause de quelque crime qui y avait été commis. Le registre aux résolutions n'en spécifie pas la nature, mais le greffier nous y laisse

soupçonner quelque bataille de femmes. On y lit, en effet, que « le merquedi prochain devant le Panthecouste, présens » au consseil les jurés, les maïeurs des mestiers, et les » preudhommes du dehors, fu accordé que le femme Fournet » qui fu, et li femme Jake du beufroi (1), pour le fait fait en » l'église Saint-Jehan, dont li église estoit entredite, seroient » bannis dusques à tant quil aroient delfrettent leglise de » icelle estre rebénite, et paié les fraiz. »

C'était, à cette époque déjà, une coutume générale de se faire enterrer dans les églises, et de vouloir conserver, après sa mort, la place que l'on avait tant de fois occupée pendant sa vie. Il y avait à cela une grande difficulté ; c'est que les générations, en se succédant, s'en disputaient trop vite la propriété. On fut donc obligé d'aviser au moyen de prévenir l'encombrement. A défaut d'autre, on eut recours à celui de la fortune qui était le plus rationnel et le moins blessant. C'est pourquoi, en mai 1398, « sur le fait de l'entétement de » plusieurs qui de jour en jour se voulloient faire enterrer » en l'église Saint-Jehan, conseilliét et accordé a esté par » les margueuliés et paroissiens que quiconques se vaurroit » enterrer, il paieroit XII liv. parisis pour une fois, ou » XX sous de rente, et pour moins n'y seroit point receus. »

Toutes les causes concernant les intérêts de l'église étaient

(1) Cette dernière était encore, au mois de juin 1357, sous le coup d'une nouvelle condamnation au bannissement encourue pour un fait d'une autre nature. « Il fu conselliét, par résolution du 25, que Foursie femme » de Jake du berfroi, lidit Jake et Margote leur fille fuissent bannis de le » ville et de le banlieue, pour ce que commune renommée couroit encontre » lesdiz Jake et se femme que il avoit esté curatier de leur dite fille et de » plusieurs autres femmes. »

alors, paraît-il, portées au conseil de la ville, qui en décidait avec un zèle et une bienveillance que l'on retrouve à peine aujourd'hui dans les meilleurs conseils de fabrique.

Un bienfaiteur de Saint-Jean « deffunct Jehan le Cappelier, » lui avait laissé une rente annuelle et perpétuelle qui devait être payée par les détenteurs de sa maison. Au mois de mai 1398, Pierre le Bourgoing qui l'occupait, « ne veult point » paier lesdites rentes au procureur des margueilliers; aussitôt » conselliét a esté que les paroissiens esliront les margueil- » liers, et un receveur et procureur qui aient procuration » pour le fait de marguillerie. Et sera ledit Pierre poursievis. » Et ni faull point de grâce. »

On peut remarquer dès lors, entre la ville et Saint-Jean, un échange de bons procédés qui s'est souvent renouvelé depuis. Une des premières occasions qui se présenta de le manifester fut la refonte des cloches. La ville venait de s'occuper elle-même de celles de son nouveau beffroi, qui avaient été fondues dans l'intérieur de l'église Saint-Jean; elle avait même emprunté pour cela aux marguilliers « le » timbre sire Jehan du Pestrin pesant deux cens liv. et » demie de métail; » aussi, lorsqu'au mois de juillet de cette même année 1398, les administrateurs et les paroissiens de Saint-Jean décidèrent, « que les cloques seroient refondues et » engrandies le plus bonnement que l'église porroit souffrir; » et feroit-on pourchaz par le ville et paroissiens; et s'il y » avoit remain ès cloques du beufroy, il y seroit converty; » la ville se prêta de bonne grâce à cette amélioration. Tout ce qui était resté de la fonte des cloches du beffroi, en sus de ce « timbre sire Jehan du Pestrin » qui lui fut rendu, fut abandonné par elle à l'église, qui put se procurer dès lors une sonnerie plus imposante.

Tels sont, à peu près, tous les renseignements qui nous ont été conservés sur l'église primitive.

Ce fut en 1509, — si l'on veut s'en rapporter à la date inscrite sur ses voûtes, — que fut commencée la nouvelle. Elle ne fut terminée qu'en 1525 ; et la dédicace en fut faite le 25 novembre par Mᵉ Nicolas de Lagrené, évêque *in partibus* d'Hébron (1).

Son portail s'ouvre sur la rue étroite et tortueuse à laquelle l'église a donné son nom, et qui, grâce aux libéralités de Jean l'Evêque dont nous parlerons bientôt, avait encore vu rélargir de huit pieds son tracé, à l'époque de la construction de l'église.

La façade présente, dans sa largeur totale, trois entrées ogivales dont les délicates sculptures ont été restaurées avec beaucoup de soin, il y a une quinzaine d'années. Sur les deux contreforts qui les séparent, comme sur les deux qui flanquent les angles, on remarque trois étages variés de pinacles en application d'un effet gracieux. Aux contreforts angulaires, le premier étage n'offre, sur les trois faces visibles, que des espèces de fausses niches, et le rampant des frontons, orné de feuilles de choux, repose sur des feuillages de même nature. Sur la face antérieure des deux contreforts du milieu, ces frontons sont remplacés par des dais fort élégants qui, avec un piédestal d'ornementation végétale reposant sur le larmier inférieur, forment une niche véritable où l'on a placé, dans ces dernières années, deux magnifiques statues de saint Pierre et de saint Paul données par le dernier député de l'arrondissement, et dues au ciseau de M. Duthoit.

---

(1) Il paraît pourtant, d'après une note des Chevauchées de Jean Gonnet, que la fête s'en faisait tous les ans le 6 mai.

En retrait sur la partie inférieure, trois nouveaux pinacles, plus étroits et plus allongés que les premiers, s'élèvent sur chacun des quatre contreforts ; et c'est au-dessus du riche couronnement qui les termine, que ces piliers-butants se transformant en aiguilles prismatiques, sont terminés eux-mêmes par de petits frontons pyramidaux dont les rampants sont ornés de crosses végétales.

Les voussures des trois porches sont loin de présenter la même richesse de sculpture. Quelques moulures anguleuses de l'époque forment toute l'ornementation de l'entrée latérale gauche. Celle qui lui correspond du côté droit est plus soignée ; on y aperçoit une magnifique dentelle composées de figures flamboyantes en forme d'S, circonscrites par des cercles, rétablie il y a peu d'années. La voussure principale, plus élevée que les deux autres, est plus remarquable et offre un plus grand développement. Une suite de festons trilobés, reposant de chaque côté sur le dais d'une niche encore vide, en décore la partie antérieure ; tandis que les entrelacs, les arabesques et les rinceaux se disputent l'ornementation des gorges ogivales du fond.

Au-dessus des arcs surbaissés des portes, quelques moulures imitant des flammes, forment une espèce de tympan qui ne se trouve évidé qu'à l'entrée principale, et au centre duquel se trouvent aussi des niches encore dépourvues de statues.

L'archivolte qui règne au-dessus des trois entrées, disposée en arc en talon ou en accolade, et formant une assez forte saillie, est ornée de magnifiques feuilles frisées, dépasse le niveau de l'entablement, et va porter, jusque dans la baie de la fenêtre supérieure, son sommet composé d'un bouquet de feuillage. A la différence de l'archivolte des entrées latérales

qui se développe sur le nu des murs, celle du centre se profile sur une surface tapissée de panneaux ou d'arcatures dont les jambages semblent sortir des feuilles dont ses rampants sont chargés.

La division centrale de la façade est percée de trois belles fenêtres dont les deux latérales, entourées d'une archivolte ogivale simple, sont surmontées à la division supérieure, d'une galerie à jour. La baie du milieu, plus large que les deux autres, offre dans sa partie supérieure une de ces belles roses à qui leurs meneaux contournés en forme de flammes ou de cœurs allongés, ont donné le nom de flamboyantes. Son archivolte, formée, comme celles des entrées d'une ogive en accolade, va se perdre également dans le pignon terminal, où un petit œil-de-bœuf inscrit dans un encadrement de même forme, semble s'échapper, au moyen de deux arcs de cercles festonnés, du pédicule formé par son sommet, comme la tête d'une monstrance de son pied gothique.

A part son portail, l'église de Saint-Jean n'offre à l'extérieur rien de remarquable qu'une série de pignons correspondants aux travées intérieures, ornés, sur leurs rampants, de quelques crosses végétales, et encadrant un nombre égal de larges baies ogivales séparées par des piliers-butants dont la tête seule présente quelques décorations.

Cependant sa tour, située à la partie septentrionale de l'édifice, est digne, par sa légèreté et la délicatesse de son ornementation, de fixer l'attention des archéologues; c'est sans contredit, une des constructions les plus parfaites en ce genre que nous ait laissées le XVI[e] siècle.

De forme quadrangulaire, et flanquée, à l'un de ses angles, d'une élégante tourelle renfermant l'escalier, elle présente dans sa hauteur totale six parties principales, entre lesquelles,

toutefois, les larmiers seuls établissent une division. Les parties inférieures, et surtout la partie méridionale donnant sur Flamicourt, masquées par les constructions particulières et par l'église elle-même, n'ont reçu aucune décoration.

Les trois divisions supérieures sont beaucoup plus soignées. Les piliers-butants qui jusque-là sont nus, commencent à se hérisser de crosses, de fleurons, de tout le luxe, en un mot, d'une foliation indigène aussi riche que compliquée. Leurs faces sont garnies de pinacles simulés, et, à la façade principale, de chaque côté du cadran, de frontons à ogives en accolade sans base, renflés par le haut, et formant ainsi de petites niches qui attendent toujours leurs statues.

Les baies où sont établis les abat-son, prennent naissance à la deuxième division supérieure, et leur ogive occupe la moitié de la première. Elles sont flanquées, chacune de deux petits contreforts en encorbellement, divisés dans leur hauteur par un pinacle en application. A la naissance de l'ogive ces contreforts sont terminés par une aiguille prismatique dont le sommet, hérissé de crosses, s'élève, en même temps que l'archivolte à contre-courbe qui surmonte les baies, jusqu'à la corniche du monument qui est terminée par une élégante galerie à jour en feuilles de fougère.

La tourelle de l'escalier qui, à la différence de la tour, est ornée dans toute sa hauteur, présente à sa partie supérieure, correspondante à la galerie, une arcature trilobée supportant une calotte en forme d'arc en accolade ornée de feuilles et de crochets.

L'église Saint-Jean a, dans œuvre, trente-six mètres de longueur sur vingt-trois mètres soixante-dix centimètres de largeur. Elle est sans transept, formant trois nefs rectangulaires d'inégale largeur.

Celle qui forme le bas-côté gauche, déjà plus étroite que celle de droite, est de plus terminée d'une manière disgracieuse, à pan rabattu sur le pignon absidal du chœur. Il est facile de comprendre que, avec la disposition que nous venons de retracer, le chœur de l'édifice est nul. Une muraille rectiligne, percée de deux larges baies, forme tout à la fois le chevet de la nef principale, et celui du bas-côté droit.

L'irrégularité du collatéral gauche et le manque d'abside proprement dite sont les seuls défauts vraiment importants qu'on puisse reprocher à l'église Saint-Jean. Les belles lignes de son architecture trop brusquement rompues, l'élégante perspective de ses voûtes prosaïquement brisées, tout cela lui enlève ce cachet mystérieux que nous aimons à retrouver dans nos belles églises gothiques, parce qu'il nous pénètre comme malgré nous de la grandeur du Dieu qui les habite, et que, en même temps qu'il flatte l'œil par ces lignes si savamment disposées, il ouvre à l'esprit chrétien une perspective plus magnifique encore, la perspective infinie des cieux.

L'édifice est partagé dans sa longueur en six travées à peu près égales, et c'est sur la quatrième que s'ouvrent dans les nefs collatérales les deux chapelles qui tiennent lieu de transept. Deux rangées de piliers cylindriques sur bases octogones avec moulures à talon, reçoivent la retombée des voûtes. Ces piliers sont dépourvus de chapiteaux; les nervures viennent mourir à leur sommet, leur donnant ainsi la forme d'immenses palmiers étendant de tous côtés leurs élégantes ramifications.

Nous avons vu que la partie de la façade qui donne entrée dans le bas-côté gauche est, comme sa partie terminale, beaucoup moins soignée que le reste du portail; cette infé-

riorité se remarque également dans les voûtes. On n'y voit, entre les arcs doubleaux qui en forment les travées, que deux nervures ou croisées d'ogives, offrant à leur point d'intersection des rosaces plus ou moins ouvragées. En avançant dans le fond de l'édifice, on trouve, représentés sur ces clefs, l'arbalète et l'arc, attributs des corporations des archers, des arbalétriers et des arquebusiers qui, sans doute, contribuèrent à la reconstruction de l'église. Il y a des flèches sculptées jusques sur les faces latérales des croisées d'ogives.

On remarque plus de symétrie et de complication dans les voûtes du bas-côté droit. A chacune des sections formées par les croisées d'ogives, deux fausses liernes, partant de la clef des formerets et des arcs-doubleaux, vont contrebuter, à angle aigu les nervures diagonales, et leur réunion donne à la voûte la forme d'une étoile à quatre rais. Sur les clefs placées au quatre points d'intersection, aussi bien que sur la clef centrale, le sculpteur a multiplié les festons, les attributs, les statuettes et les écussons armoriés. A la suite du dauphin — qui représente vraisemblablement les armes de François, dauphin de France, fils de François Ier, ou de Henri, son second fils, — on voit apparaître successivement les coquillages et le bourdon, attributs des pèlerins de saint Jacques, à qui l'autel était primitivement dédié; sainte Barbe, la patronne des canonniers; et, à genoux devant un prie-Dieu, et portant au cou le collier de saint Michel, saint Louis, patron de la Confrérie qu'avaient formée sous son nom les officiers de justice. Peut-être, dans le désir d'éviter un anachronisme à l'artiste, aimerait-on mieux voir, dans le monarque ainsi décoré de l'ordre de saint Michel, le roi Louis XII, sous le règne duquel fut reconstruit l'édifice; mais, à cette époque, les anachronismes n'étaient pas chose

rare, et la première explication est de beaucoup la plus vraisemblable.

La disposition que nous avons remarquée à la voûte latérale droite se représente à la voûte principale, mais avec de nouveaux détails d'ornementation. Ainsi, le réseau formé par les nervures mentionnées plus haut est coupé, à angles droits, par deux grandes liernes guillochées, dont l'une, transversale, aboutit aux clefs des formerets, et l'autre, longitudinale, à celles des arcs-doubleaux. Cette dernière se profile ainsi tout le long de l'édifice, s'ouvrant gracieusement, à sa rencontre avec les arcs-doubleaux et les nervures diagonales, pour livrer passage aux pendentifs et aux clefs. Ces pendentifs, ou culs-de-lampe, dont l'effet peut se comparer à celui que produisent les stalactites suspendus par la nature à la voûte de certaines grottes, prennent également naissance, de distance en distance, à l'intrados des liernes transversales, des arcs-doubleaux et des croisées d'ogives, et ils offrent partout une variété de sculpture vraiment prodigieuse. A la clef centrale, qui se trouve au-dessus de l'entrée du sanctuaire, et qui porte presqu'un mètre de développement, on aperçoit, perdu au milieu d'une infinité de ciselures, l'agneau, sous la figure duquel saint Jean désignait autrefois aux juifs le Sauveur du monde. Entre autres armoiries sculptées sur les clefs principales, on distingue celles de France, de Péronne et d'Humières.

Pour compléter cet exposé sommaire des caractères architectoniques de l'église Saint-Jean, nous n'avons plus qu'à mentionner la petite chapelle formée, à la troisième travée, de la partie basse de la tour, et où ont été représentés, comme dans beaucoup d'églises de cette époque, une série de personnages de grandeur naturelle procédant à la déposition du

Christ au tombeau. C'est ce qu'on appelle la chapelle du sépulcre. Au-dessus d'une voûte plate, peu élevée, et à compartiments carrés, se trouve un étage destiné aux sonneurs, et éclairé par une baie sans meneaux, donnant sur l'intérieur de l'église.

Enfin, à la quatrième travée des nefs latérales, s'ouvrent également — nous l'avons déjà dit, — deux autres chapelles qui donnent à l'édifice la forme d'une croix latine. Elles étaient autrefois éclairées de deux fenêtres, l'une à leur extrémité, parallèle aux murs des collatéraux ; l'autre, orientée comme les fenêtres de l'abside. Ces dernières ont été bouchées depuis. Ces chapelles qui ne paraissent pas avoir fait partie du plan primitif, ont cependant été construites très peu d'années après l'église elle-même. Elles en ont, au reste, tous les caractères; et le réseau formé par les nervures de leurs voûtes présente, avec un peu moins d'élégance dans les détails, une plus grande régularité dans la disposition.

Plus tard, en jetant un coup-d'œil sur les améliorations successivement apportées dans la décoration intérieure de l'église, en rappelant, à leur date, l'institution et les usages de ses confrères, les souvenirs particuliers qui se rattachent à son passé, nous aurons occasion de faire connaître les noms vénérés de ses nombreux bienfaiteurs et la nature de leurs largesses ; il nous faut aujourd'hui quitter cet édifice à peine construit, pour voler sur les remparts où nous appelle le canon d'alarme.

L'Abbé J. Gosselin.

EMORTUALE.

DOUZAIN SUR LA MORT.

I.

J'ai porté le fardeau de la journée entière,
J'ai souffert de la pluie et souffert du soleil,
Je quitte le harnais du travail, appareil
Plus lourd et plus souillé qu'une armure de guerre.

Couchons-nous, le sommeil obscurcit ma prière...
Je la ferai plus longue et meilleure au réveil.
Je m'étends, et je sens sous la clef du sommeil
Doucement et sans bruit se fermer ma paupière.

L'oubli gagne.... les sens s'émoussent tout d'abord...
La fatigue s'en va... la souffrance s'endort...
Le corps s'engourdit... l'âme, au doux pays du rêve,

Ainsi qu'un vapeur semble un instant courir,
Libre et fluide ensuite, au ciel elle s'élève...
Si c'est ainsi qu'on meurt, il est doux de mourir.

II.

Tu te réveilleras, le trépas est farouche,
La face du squelette est un affreux miroir ;
Toute chair de cadavre est odieuse à voir
Et le doigt des vivants frémit quand il la touche.

Non, la tombe n'est pas une indulgente couche
Où l'on puisse dormir après dîner, le soir ;
La Mort, fruit vert ou mûr, grince sous le pressoir,
Et son âcre saveur est amère à la bouche.

La fosse est un trou noir et profond, l'esprit fort
Et le faible de loin bravent ses épouvantes,
Mais tout le monde a peur quand il est sur le bord.

Le sceptique s'accroche aux racines pendantes
Et par je ne sais quoi le saint est retenu,
Car l'espérance, hélas ! est encor l'inconnu.

III.

Sept ans, — le livre était à son premier feuillet,
Blanc, et de sa blancheur ayant la conscience ;
D'un nimbe la Raison couronnait l'Innocence ;
La fleur se sentait vivre, et la mort la cueillait.

Comme une rude mère, hélas ! elle accueillait
Son hôtesse inconnue et, dans son ignorance,
Comme un baiser trop fort acceptant la souffrance,
Se résignait au doigt brutal qui l'effeuillait.

La pauvre petite âme, oiselet de passage,
Retourne vers le Dieu qui l'avait mise en cage
Et fait tranquillement son nid dans le cercueil.

Elle baise en riant l'ange qui la délivre,
Mais quand la porte s'ouvre, hésitant sur le seuil,
Elle lui dit : pourtant j'aurais bien voulu vivre !

IV.

Dix-huit ans — dès l'enfance au couvent, vierge et blonde,
Frêle, sans avenir, sans présent, sans passé,
Sans regrets, sans parents, sans dot, sans fiancé,
Quelles conditions pour sortir de ce monde !

La toux est d'abord sèche, amère, puis profonde ;
L'enfant fait la grimace après avoir toussé ;
Le médecin contient un sourire forcé ;
Le sternum sonne creux sous le doigt qui le sonde.

L'heure fatale est proche, et certaine surtout.
Pour qui mentirait-on ? la malade sait tout,
Et regarde le ciel, le désir à la lèvre.

Mais la nuit, elle a peur des spectres de la fièvre ;
Et, sentant dans ses os un grand frisson courir,
S'accroche au drap, et dit : Je ne veux pas mourir !

V.

Quarante ans — résolu, fort et vaillant, la fibre
Calme et saine, la peau, sans ardeur ni frisson,
Franc du collier, le corps et l'âme à l'unisson,
Sans préjugés, croyant, libre et se sentant libre.

C'est un clavier parfait dont chaque note vibre,
Franche et juste suivant l'exigence du ton.
La conscience en paix, le pied sûr et l'œil bon,
Le sang, les nerfs, la bile, en parfait équilibre.

La mort le trouve mûr et le prend franchement,
Sans les détails honteux de la décrépitude
Et ne met pas de trouble à son dernier moment.

Il ne sourcille pas, il a fait une étude
Des choses de la mort, et croit aller à Dieu,
Pourtant il se retourne et dit au monde : Adieu!

VI.

Quatre-vingts ans – grognon, trais flétris, barbe inculte,
Accablé sous le faix, portant mal ses hivers,
Aveugle assez pour voir les choses de travers,
Et tout juste assez sourd pour croire qu'on l'insulte.

Il perdit l'autre jour un petit-fils adulte,
Son dernier descendant; tout seul dans l'univers,
Il est complètement insensible aux revers,
Et ce n'est qu'à lui seul qu'il rend un dernier culte.

Il est à la merci de serviteurs pillards,
Le jouet des enfants et des autres vieillards;
Chaque pas qu'il essaie éveille une souffrance.

La Mort vient, il la voit; plein d'angoisse et d'ennui,
Il dit : reviens demain, jour de la délivrance,
Laisse-moi vivre encore et souffrir aujourd'hui.

VII.

La bataille est finie, et la foule s'attroupe
Près d'un soldat ; la balle a traversé le cœur.
Le Mort semble sourire. — Il appelle sa sœur
Ou sa mère, — dit-on quelque part dans un groupe.

Lui ! — dit un caporal en achevant sa soupe, —
Il est mort sans souffrir ; a-t-il eu du bonheur !
Père et mère oubliés, tombés au champ d'honneur,
Tombé comme eux ! — chanceux comme un enfant de troupe.

Bon caporal, tu crois qu'il est mort sans regret ?
Philosophe, t'a-t-il confié son secret,
Ce mort, dont le trépas semble te faire envie ?

On peut n'avoir, ni sœur, ni mère, ni berceau,
Ni d'autre amour au cœur que celui du drapeau,
Et pourtant murmurer en mourant : oh ! la vie !

VIII.

C'était en Normandie, au temps de la potence ;
On allait procéder à l'exécution
D'un larron, tout d'abord mis à la question,
Ainsi qu'on le faisait aux voleurs d'importance.

Tout prêt à lui signer sa dernière quittance,
Un capucin perdait son exhortation ;
Disloqué, demi-mort, sans absolution,
L'homme mourait aveugle et dans l'impénitence.

Il demeure muet la hart au col, pourtant,
Il jette un regard trouble au moine qui l'exhorte.
— Repentez-vous, mon fils, vous êtes à la porte

Du Paradis, Dieu l'ouvre au larron pénitent.
— Soit. — *Absolvo.* — Mon père, et si la corde casse,
N'est-ce pas qu'au pendu la loi donne sa grâce ?

IX.

Un saint allait mourir, le saint le savait bien ;
Du vieillard Siméon, comme un prophète antique,
Il avait dès longtemps achevé le cantique.
Il espérait beaucoup et ne regrettait rien.

Quand le prêtre eut fini son dernier entretien,
Et qu'il eut au mourant donné le viatique,
Sa bouche rayonna d'un sourire extatique.
Or, voici ce qu'à Dieu disait le vieux chrétien :

Je vous rendrai, Seigneur, votre aimable visite,
A l'église au printemps ; j'irai bien jusque là.
Et vers l'azur du ciel son âme s'envola.

Mais, au premier coup d'aile, effarée, interdite,
Libre dans l'infini qui n'a point d'horizon,
L'âme espérait passer l'hiver dans sa prison.

X.

Quand la tombe est ouverte, et que l'heure est venue,
Que ne ferait-on pas pour être racheté
Et vivre, — fût-ce au prix de quelque lâcheté,
Si cette lâcheté demeurait inconnue ?

De deux proscrits, l'un meurt, poitrine et tête nue,
Martyr de la lumière et de la vérité,
L'autre, au prix d'un mensonge obtient sa liberté,
Et plein d'honneur, attend la vieillesse chenue.

Ce bon vieillard, sceptique alors, chrétien depuis,
N'a point été parjure au demeurant, et puis
Il raconte si bien le trépas de l'apôtre.

A côté du martyr, la tête et le cœur haut,
D'héroïsme affolé, je monte à l'échafaud,
Et puis tout doucement j'en descends avec l'autre.

XI.

Moi qui vous parle, un jour je verrai le mystère
J'en suis sûr.. et pourtant..—Il meurt un mien parent,
— C'est vieillesse ; — un second,— le cas est différent,
Imprudence ; — un ami — c'est mal héréditaire ;

Un cousin, — beau miracle ! il était militaire ;
Mon médecin, — il prit la peste d'un mourant...
Je suis au cimetière assez indifférent,
Je ne crois pas mourir comme ceux qu'on enterre.

Chaque billet de mort ne te semble-t-il pas
Un avertissement de l'huissier du trépas,
Qui dit : Un tel est mort et tu mourras toi-même !

— Je te trouve stupide à force de vertu,
Lamentable et surtout d'une insolence extrême,
Lettre de croquemort..., je mourrai ? — qu'en sais-tu ?

XII.

O démenti stupide ! espérance rebelle !
Ne ferme pas les yeux pour douter de la loi,
Regarde bien ta peur en face, devant toi,
Et fixe franchement l'inconnu qui t'appelle.

Trois séjours sont promis à notre âme immortelle.
L'Enfer, le Purgatoire et le Ciel ; ton effroi
N'est-il pas strictement limité par ta foi ?
Devant lequel des trois ton âme tremble-t-elle ?

L'Enfer ? — Non, je le hais, mais je n'en ai pas peur.
Le Purgatoire ? — Non, tel que je le soupçonne,
Le Ciel ? — Je n'ai jamais sans profonde stupeur,

— Le martyre n'est rien, quand on sent la couronne —
Songé que je mourais, même en état de grâce,
Et que je voyais Dieu tout-à-coup, face à face.

ÉPILOGUE.

Mon Oraison funèbre.

« Consolez-vous, Messieurs, le bonhomme livide
Qui gît en ce cercueil, de cierges entouré,
Pourra bien quelques jours manquer à son curé,
Mais véritablement sa mort n'est pas un vide.

La tombe anthropophage et d'ordinaire avide
S'est montrée aujourd'hui d'appétit modéré ;
Le défunt n'était pas seulement décoré
Et bien loin d'enfanter malgré lui, comme Ovide,

Quand il était par force accouché d'un sonnet,
Il croyait avoir fait une bonne journée.
Que de peine inutile, hélas ! il se donnait !

On dit que s'il avait la cervelle tournée,
Il n'était pas méchant, — vous en fûtes témoins. —
Mais ce n'est après tout, qu'un poète de moins. »

Gustave Le Vavasseur.

LA TOUR DITE DE JEANNE D'ARC

EN 1868 (*).

Le 11 mai 1868, M. de Bicquilley adressa la lettre suivante aux journaux de Compiègne. L'intérêt qu'elle présente nous engage à la reproduire intégralement :

« Monsieur le Rédacteur,

» Depuis ma lettre du 10 avril que vous avez bien voulu insérer, plusieurs personnes m'ont demandé isolément qu'elle pourrait être l'intérêt de la ville à prendre la charge d'une propriété publique telle que la tour ?

» Permettez-moi de faire à cette question une réponse collective dans vos colonnes : en adressant ainsi quelques mots à mes concitoyens pour leur faire comprendre quels ont été les motifs de mon offre à la ville, je désire que ces mots recueillis dans les journaux de Compiègne, y dedemeurent ainsi consignés pour le présent comme pour l'avenir.

» Maintenant, l'intérêt de la ville je vais l'exposer, selon moi.

(*) Voir la *Picardie*, 1868, page 350 et suivantes.

» La tour rappelle, comme je l'ai sommairement expliqué, d'importants souvenirs historiques : tout spécialement, il est indubitable qu'en 1430, ce point était le centre de la défense militaire officielle ; Jeanne d'Arc, venue alors à Compiègne pour présider à sa défense, partit donc de CETTE TOUR à la tête de l'état-major et des hommes d'armes pour effectuer sa funeste sortie, et tous traversèrent le VIEUX PONT *dont les premières arches existent toujours*, puis elle fut prise sur l'autre rive en s'efforçant de couvrir la retraite en ville.

» Ainsi voilà deux points matériels qui subsistent encore aujourd'hui, deux points où Jeanne d'Arc a posé le pied au moment de sa triomphante existence, deux points qui sont incontestablement contemporains du grand fait historique de sa capture à Compiégne ; or j'ai toujours pensé et je pense encore que de pareils vestiges pouvaient et devaient être pour Compiègne le point de départ d'améliorations considérables et d'une haute valeur pour l'embellissement de la cité et pour l'attrait offert aux étrangers et aux archéologues. La première fois que M. de Saulcy vint chez moi, je le conduisis aux restes de la tour et du vieux pont, tous deux si tristement enfouis, et lui parlai du parti que l'on pourrait en tirer si l'Empereur les faisait déblayer pour les mettre en relief. M. de Saulcy, dont la rapidité d'intelligence est extrême, comprit de suite que la tour, dégagée des bâtiments qui l'enserrent, pourrait former, en face de l'Hôtel-Dieu, le centre d'un square merveilleusement placé sur les rives de l'Oise, et s'y mariant d'une manière admirable avec la statue de Jeanne d'Arc, élevée sur les ruines restaurées du vieux pont; en outre, des débris de remparts, de poterne et de cintres sont encore enclavés dans les bâtisses de la rue des Tanneurs; tout cela remis en ruines et se coordonnant avec la tour

dégagée, tout cela agencé avec l'art exquis et le bon goût qui signalent aujourd'hui la création des squares, pourrait produire une entrée splendide à Compiègne de ce côté, assainirait l'Hôtel-Dieu, et comme je le fis sentir à M. de Saulcy, donnerait le signal des améliorations les plus sensibles pour tout ce quartier, pauvre aujourd'hui, déchu de ses anciens avantages et ayant un droit puissant à une justice distributive dans les ressources du pays pour faire mettre en valeur les joyaux historiques qu'il récèle. Dans ce siècle où les intérêts des pauvres et de la classe ouvrière jouent avec justice un rôle considérable, on peut s'arrêter bien légitimement à ce double point de vue : l'assainissement de l'Hôtel-Dieu et l'amélioration des quartiers populaires.

» M. de Saulcy s'enflamma à ce sujet : il partit d'un bond chez l'Empereur ; je fus informé par lui de l'impression produite sur Sa Majesté qui plusieurs fois vint visiter avec un vif intérêt la tour, le vieux pont et toute cette partie de la ville : les visites de l'Empereur se renouvelèrent pendant plusieurs voyages; par son ordre des avant projets furent conçus et Sa Majesté, avec la largeur d'idées qui caractérise ses conceptions en fait de travaux, fit même, je le crois, étudier le déblaiement du quai et la prolongation du cours, jusques aux monuments en question... — Puis le silence se fit; ensuite la Poissonnerie fut élevée, et tout fut dit.

» Quel fut le motif de ce revirement ? je l'ignore, officiellement du moins ; je dois donc n'en rien dire ici.

» Mais il est à présumer qu'une nouvelle administration municipale pourrait, si elle le voulait, reprendre, à un moment opportun dans l'avenir, des projets d'une rare importance pour la grandeur du pays, et qui seraient certainement menés à bonne fin si l'on déterminait Sa Majesté

à s'en occuper de nouveau : or, la tour, passant des mains d'un particulier entre les mains de la ville, assurerait par là même la liberté d'action de celle-ci *dans un avenir quelconque* sans l'engager en rien pour hâter cette action *dans le présent;* en un mot, ce serait pour la ville une mesure purement conservatrice, et rien de plus pour l'instant.

» On voulait savoir quel pouvait être ici l'intérêt de notre pays : le voilà, qu'on en juge. »

Dans sa séance du 14 mai 1868, le Conseil municipal de Compiègne après avoir entendu le rapport de la commission à laquelle avait été renvoyée l'offre de M. le baron de Bicquilley de faire donation à la ville de la tour dite de Jeanne d'Arc et de tout son périmètre, a adopté les propositions de cette commission tendant à l'acceptation de l'offre de M. le baron de Bicquilley, mais en suspendant l'effet de cette acceptation jusqu'à l'entier achèvement de tous les travaux de consolidation que peut réclamer l'état actuel de cette tour, l'intention de la ville et du donateur devant écarter de cette donation le moindre caractère onéreux.

Aucune notification de cette décision n'ayant été transmise à M. de Bicquilley, ce dernier s'est cru dégagé de l'offre qu'il avait si généreusement faite à la ville. Il en donne les motifs dans la lettre ci-après adressée à M. Floquet, maire de Compiègne.

« Compiègne, 4 juin 1868.

» Monsieur le Maire,

» Le 10 avril dernier, j'ai eu l'honneur de vous écrire une lettre détaillée et qui a été rendue publique, afin d'offrir en simple don à la ville la tour dite de Jeanne d'Arc dont une portion s'était écroulée le 4 du même mois.

» En agissant ainsi, Monsieur le Maire, j'ai cru faire vis-à-vis de la ville une libéralité très-sensible, un acte dont elle devait positivement me savoir très-grand gré, bien qu'un malheur récent eût pu jeter alors des préventions dans quelques esprits; ces préventions, elles ont été, je le reconnais, naturelles, et plusieurs amis les avaient partagées au premier abord au point de me pousser à la démolition complète des restes de la tour : c'est avant d'adopter cette idée que j'ai préféré offrir la tour à la ville ; mais je ne l'ai point fait sans être intimement persuadé que les sacrifices étaient entièrement de mon côté, et que je dotais ainsi la ville d'un monument historique précieux pour elle, sans lui imposer de risques sérieux ou de charges réelles en dehors des heureuses améliorations municipales auxquelles cette donation pouvait ultérieurement conduire.

» En effet, indépendamment de la valeur qu'on ne peut chiffrer de la tour :

» 1° Je concédais un terrain ayant une valeur intrinsèque dont je faisais l'abandon. Premier sacrifice.

» 2° Ce terrain, enclavé dans ma propriété louée, infligeait à celle-ci, en étant aliéné, une forte dépréciation dont le locataire, M. Huron, peut témoigner à tout le monde. Second sacrifice.

» Quant aux charges, on aurait pu leur donner l'apparence d'un entretien ruineux et de risques graves ; pour ces deux points ; je ne m'en suis pas rapporté à ma seule expérience : j'ai consulté MM. Lion et Méresse, qui ont notoirement des connaissances consommées en constructions, et j'ai mis à leur disposition M. Guéry, mon entrepreneur : ces Messieurs ont fixé les conditions d'une consolidation que j'ai comprise et approuvée et d'après laquelle les garanties de

solidité deviendraient des plus sûres et l'entretien en quelque sorte nul. M. Guéry offrit de prendre ces travaux à forfait, et la part qui, dans ma pensée, eût pu revenir à la ville, n'atteignait pas mille francs pour certains travaux *préventifs :* le reste des dépenses considérables, que je rattachais plus ou moins directement au fait accompli de l'éboulement, devait rester à mon compte comme je l'ai indiqué dans ma lettre du 10 avril où je déclarais que je ne voulais rendre « *personne solidaire de ma responsabilité dans les dégâts.* »

» A la suite de ma lettre du 10 avril, j'ai appris, par la voix publique, que le Conseil municipal, dans sa séance du 14 mai, avait accepté ma proposition sous la réserve d'une consolidation, à mes frais, de la tour à concéder.

» Il est probable Monsieur le Maire, que je n'eusse point fait difficulté de compléter ma libéralité si des communications directes et bienveillantes de vous à moi m'eussent mis au fait des intentions du Conseil ; mais les formes habituelles de la politesse m'ont paru, je l'avoue, négligées ici à mon égard, et si une personne de mon âge et dans ma position prise en cette affaire, venait maintenant à passer outre, c'est alors qu'elle serait justement taxée d'avoir voulu se débarrasser à tout prix d'une propriété onéreuse : par votre silence absolu vis-à-vis de moi, vous m'avez donc mis dans le cas de me considérer comme libéré envers la ville et de renoncer au don d'un monument dont j'avais plaidé la cause près de mes concitoyens dans une lettre adressée le 11 mai aux journaux de Compiègne.

» J'ose vous prier, Monsieur le Maire, de vouloir bien faire agréer au Conseil municipal l'expression de mes regrets en lui disant, que le vote dont je lui suis reconnaissant, a eu de suite à mes yeux la plus haute valeur et qu'il a fixé le sort

des restes de la tour : avant ce vote, mon parti de démolir cette tour, en cas de refus, était pris à ce point que j'avais écrit à Me Vraye, notaire, dépositaire des titres d'acquisition pour lui faire préparer un cahier des charges d'adjudication de la démolition : le vote du Conseil a changé ces résolutions, et si les motifs exposés plus haut me décident à conserver le monument à mon compte, du moins sera-t-il placé dans les conditions les plus propres à me conformer aux désirs exprimés par les représentants de la cité, de manière à le laisser disponible pour les éventualités futures. »

Depuis la publication de cette lettre, M. de Bicquilley a fait restaurer à ses frais la vieille tour de Charles-le-Chauve. C'est donc à lui que la ville de Compiègne sera redevable de la conservation de son plus antique monument. Qui ne l'en féliciterait ?

Edmond de L'HERVILLIERS,

Chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre,
membre de l'Académie de la religion catholique de Rome.

ÉTUDE SUR L'ATTRÉBATIE

AVANT LE SIXIÈME SIÈCLE (*).

Méricourt.

N'est-ce pas encore à la même époque que nous devons rapporter cette sépulture à ustion trouvée à peu de distance de la double tombe gallo-romaine que nous avons décrite plus haut? Par ses caractères elle nous paraît se rapprocher de l'âge des fondations que nous avons reconnues près d'elle.

Au lieu d'un caveau formé de pierres brutes, ici nous ne trouvons plus que six grands carreaux en terre cuite de 60 c. environ de côté, et disposés de manière à compléter un coffre à peu près carré.

Dans son intérieur sont placés cinq vases disposés en quinconce; au milieu est une grande urne en verre bleuâtre, haute de 40 c. et semblable aux bouteilles du IIe siècle. Elle a la panse carrée assez haute et se retrécit à angles droits, à peu près, pour rejoindre un goulot étroit dont le rebord se relie à la panse par deux anses plates et courbées carrément dans le haut.

(*) Voir la *Picardie*, années 1863, 1864, 1865, 1866, 1867 et 1868, p. 137, 235, 368 et suiv.

Aux quatre angles, elle est flanquée par autant de vases beaucoup plus petits, savoir :

Une fiole en verre blanc, à forme arrondie et orifice assez large, et trois en terre, deux cruches à ventre large et arrondi et goulot étroit. et un bol à ventre étranglé au milieu de sa hauteur de manière à imiter une double sphère, surmontée dans le haut par une moulure encadrant une large ouverture.

Sur le même territoire, au lieu dit le Baillon, au nord de fondations gallo-romaines, nous avons aussi exhumé, grâce à l'obligeance du propriétaire, M. de Baillencourt, dit-Courcol, une autre tombe qui nous paraît appartenir à la même époque de transition.

Elle contenait une urne cinéraire noire, un vase en terre rouge, un plat sur lequel posait la tête du défunt, puis un collier dont les perles en verre blanc, étaient de véritables anneaux cylindriques, quelques fibules en cuivre assez ordinaires, et des débris de fer consommés par la rouille.

Nous y voyons donc un mélange d'inhumation et d'incinération, l'urne du IIIe siècle, à côté d'ossements non calcinés, et la pâte des vases n'ayant plus déjà la finesse et la beauté de celle que nous trouvons à l'époque précédente.

Villers-Chatel.

« Dans les premiers jours de juin 1862, dit M. le docteur Ledru (1), maire d'Avesne-le-Comte, un ouvrier, réglant les accotements du chemin de Villers à Mingoval, découvrit

---

(1) *Bulletin de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais*, t II, p. 159.

contre la haie d'un manoir de ce premier village, quelques grès peu profonds formant un poyède régulier à six faces. La démolition de ce monument fit voir qu'il était composé de six dalles en grès, plates, régulières, bien équarries, sans avoir été finement piquées. Ces dalles offraient les dimensions suivantes.

Dalle inférieure,	longueur 1m 60,	largeur 0m 90,	épaisseur 0m 1 25.	
— supérieure,	— » 90	— » 85	—	—
— latérales,	— 1 60	— » 78	—	—
— des extrémités,	— 1 »	— » 80	—	—

» Le tombeau était dirigé du sud au nord.

» Le sol de Villers-Chatel ne renferme pas de grès, mais les environs, notamment, Camblain, Cambligneul et Villers-au-Bois, en sont suffisamment pourvus.

» La tombe contenait des ossements renfermés dans un grand vase en terre. D'autres étaient en dehors de ce vase; ces derniers non calcinés nous ont paru appartenir à des animaux sacrifiés aux funérailles du mort; une vertèbre était bien évidemment celle d'un animal de la force d'un petit chien ou d'un chat.

» Il y avait, outre la grande urne qui ne nous a pas été représentée, mais qui nous a été promise et que nous destinons au musée d'Arras, d'autres vases en terre et en verre.

» Parmi les premiers on remarque un pot en terre rouge à forte panse, à encolure ornée d'une anse et de quelques filets circulaires; sa hauteur est de 215 millimètres; l'anse était décollée.

» Une écuelle à long manche en terre noire et une quantité

d'autres tessons, dont plusieurs fonds de beaux vases à pâte fine, et quelques beaux rebords indiquaient des écuelles et des lacrymatoires.

» Les verres se composaient : 1° d'une fiole à quatre pans carrés, à partie supérieure cintrée et munie d'un goulot, sa hauteur est de 85 millimètres.

» 2° D'un petit vase arrondi à rebord supérieur, haut de 45 millimètres, ressemblant à un œuf dont les deux extrémités seraient tronquées.

» 3° De nombreux débris de très jolis vases ou de fioles très minces, ornés de filets multicolores jaunes et bleus. Ces morceaux très délicats dénotaient un assez grand luxe de fabrication, et eussent constitué une de nos plus magnifiques trouvailles s'ils n'avaient été maladroitement mis en pièces. Là, comme dans bien d'autres circonstances, une cupidité sauvage a poussé sur ces objets les avides curieux présents à la découverte, et des objets du plus grand prix ont été convertis en un instant en débris et en tessons qu'ils nous ont cédés pour quelques sous.

» Beaucoup de débris de fer rongés par les siècles se trouvaient également dans le tombeau ; la plupart n'offraient plus de formes reconnaissables. Un seul nous a paru être une poignée d'épée.

» Une monnaie en bronze présentait bien visibles l'effigie de Marc-Aurèle et son inscription : Elle donne un cachet de date à cette tombe qui ne peut être postérieure à la moitié du IIe siècle de notre ère. »

Comme on le voit, ce sont toujours les mêmes caractères des tombes gallo-romaines, les vases en verre beaux et nombreux, l'incinération, puis le caveau en pierres non cimentées. Ici encore, la sépulture se trouve près d'une

chaussée romaine, comme celles de Chérisy et de Bailleul, et qui plus est, elle se trouve dans un endroit qui très probablement avait alors une forteresse, comme l'indique son nom de Chatel, et d'anciens débris. Il est donc naturel d'y voir la sépulture d'un romain, soit habitant de ce castrum, soit passager sur cette voie.

Roncourt (près Douai) (1).

En 1806 des ouvriers trouvèrent à deux pieds de profondeur le dessus d'un tombeau. Quatre grès semblables aux seuils de portes posés de champ, et recouvertes de pierres liées par un ciment, laissaient entr'eux un espace de trois pieds. Les pluies, ayant enlevé une partie du ciment, avaient, en filtrant, entraîné les terres dans l'intérieur. Les pierres supérieures ayant été levées, on fouilla avec précaution et l'on trouva les objets suivants :

1° Deux vases de verre blanc terminés par une gorge ronde à laquelle tenait une anse plate.

2° Deux urnes de terre rouge ayant l'embouchure étroite.

3° Une autre urne de terre à orifice plus large.

4° Deux agrafes de métal semblant avoir été étamées.

5° Deux anneaux en fer.

6° Un vase de terre rouge ayant la forme d'une assiette, poli et présentant sur le côté convexe plusieurs caractères anciens, il contenait des ossements de poulets.

7° Deux autres vases de terre rouge plus petits.

8° Un fragment d'un gros vase de terre grisâtre contenant des os brûlés.

(1) De Baast, *Recueil d'antiquités*, t. I, p. 224.

9° Un autre vase semblable.

Puis des clous, des débris de bois pourri, une entrée de serrure en cuivre étamé, tous objets qui prouvent l'existence d'un cercueil en bois.

Marchienne, Abscon.

A Marchienne en 1801, fut trouvé un tombeau formé de tuiles romaines. Il contenait un vase cinéraire (1),

A Abscon on a également exhumé des tombeaux formés de grosses pierres, des tuiles de grandes dimensions, des urnes funéraires remplies de cendres (2).

III° SIÈCLE.

Nous arrivons à une époque qui nous a laissé un grand nombre d'habitations et par conséquent de cimetières ; mais toutes les sépultures que nous trouverons dans nos campagnes semblent assez pauvres. On croirait qu'elles n'appartiennent qu'à ces esclaves ou ouvriers que les habitants des villes envoyaient dans nos forêts pour en défricher et en cultiver quelques coins.

Nous avons en effet étudié plus de quinze de ces âtres funèbres ; nous avons par conséquent vu un bien grand nombre de tombes, et dans aucune nous n'avons trouvé, ni argent, ni or ; un seul vase en verre bien petit, rien enfin de précieux. Quelques vases en terre étaient curieux sans doute ;

---

(1) De Baast, *Recueil d'antiquités*, p. 230.

(2) Ibid, p. 218.

il s'y trouvait de loin en loin de ces fines poteries blanches et rouges à formes élégantes ; une fois même nous avons rencontré cette belle et grande coupe en terre rouge, dite de Samos, et ornée de figures en relief. Nous y avons aussi recueilli des fibules, des bagues, des colliers et des agrafes, mais en bronze, en verroteries, pas de métaux ni de pierres précieuses excepté à Vitry.

Ces sépultures visitées ou étudiées par nous se trouvaient sur les territoires des communes suivantes :

Billy-Montigny.	Vitry.	Vimy.	Rouvroy.
Acheville.	Plouvain.	Aubigny.	Villers-au-Bois.
Boisbernard.	Noreuil.	Vaux.	Vitry.
Lens.	Gonnay.	Baralle	
Hénin-Liétard.	Harnes.	Méricourt.	

Toutes étaient voisines de fondations semblables à celles que nous avons décrites plus haut.

Nous avons remarqué qu'au-dessus des tombes, presqu'à mi-hauteur entre les vases et le sol supérieur, se trouve souvent une couche de cendres et de braises. Cette remarque s'applique aussi à beaucoup d'autres sépultures des II[e] et IV[e] siècles, fait qui avait été déjà observé du reste. Durand de Mende, écrivain du XIII[e] siècle, rapporte en effet que de son temps les chrétiens mettaient encore des charbons dans les cercueils des morts.

Quant au motif, qui a dicté cet usage, nous croyons que c'était pour indiquer l'emplacement des sépultures, peut être en même temps pour les purifier. Jean Beleth dit en effet que les anciens marquaient avec du charbon la terre de leurs sépultures, afin qu'elle ne fut plus employée à d'autres usages, et pour empêcher qu'on y plaçât d'autres tombes ; car les lois anciennes défendaient les sépultures superposées.

Nous n'avons pas non plus rencontré dans ces cimetières de tombes en pierre, mais nous y avons vu les restes de coffres en bois maintenus par des clous à têtes larges et épaisses. Elles sont plus ou moins profondément enterrées, suivant la qualité du défunt, sans doute, car les plus profondes sont toujours les plus riches en objets, tandis que la plupart de celles qui sont près de la surface ne contiennent souvent qu'un ou deux vases, l'urne ou les urnes cinéraires, quand une seule ne suffisait pas à renfermer les restes du défunt.

La tombe est carrée et plus ou moins grande à proportion du nombre des vases qu'elle contient ; souvent le cimetière est placé sur une hauteur, sur une pente qui laisse s'écouler sur la surface les eaux de pluie. Parfois même, comme à Billy, nous avons remarqué au-dessus de ces tombes une surélévation artificielle du terrain, formant comme un tumulus allongé. Souvent aussi, quand le terrain le permettait, on a placé les belles tombes sur la marne, ou sur autre terrain perméable à l'eau, afin sans doute que l'humidité put s'absorber facilement et ne consumât pas trop vite les restes du défunt. Enfin presque toujours un large fossé entourait le champ des morts.

Tombes gallo-romaines.

Nous allons maintenant visiter les tombes les plus ordinaires du III[e] siècle, et en étudiant celles de Billy nous connaîtrons toutes les autres, car nous n'avons guère vu de dissemblances entr'elles toutes, si ce n'est pour la quantité de vases renfermées dans chaque sépulture.

Billy-Montigny.

A l'ouest du village, assez près de Courtagne, loin de tout chemin actuel, le terrassement du chemin de fer des houillères a mis au jour il y a cinq ans, quelques tombes antiques. Avertis de cette découverte, nous nous y rendîmes de suite, et vîmes continuer les travaux sous notre surveillance. Les tombes y étaient placées dans l'argile, dans des fosses carrées qui parfois descendaient jusqu'à trois mètres de profondeur. Souvent le fond était recouvert d'une couche de ciment sur lequel étaient posés les vases entourés de cendres et d'ossements nombreux d'animaux. On y reconnaissait surtout des hures de porc ou de sangliers, et parfois aussi des débris de volailles.

Quelques agrafes, des fibules et une bague ont été recueillis par nous au milieu des débris d'ossements humains, qui étaient placés dans des urnes cinéraires, presque toujours noires, rarement grises, et seulement dans les sépultures les plus communes. Quelquefois ces restes humains étaient si nombreux qu'ils remplissaient plusieurs urnes qui en regorgeaient.

Autour de ces vases funèbres étaient souvent disposées d'autres poteries, de toutes formes et de toutes couleurs, mais en terre. Autour de la fosse qui les contenait se trouvaient des clous et des débris de bois consommé et noirci comme s'il avait été brûlé ; au-dessus de chacune d'elles aussi, entre deux couches de terre de remblais, étaient des débris de foyer, des cendres et des charbons, dont nous avons cherché plus haut la signification.

Dans ces tombes tantôt l'urne cinéraire était entourée d'un assez grand nombre d'autres vases, cruches, bols, plats, assiettes, coupes, soucoupes, et tantôt deux urnes posées côte à côte, étaient seules, isolées, et semblaient même n'avoir pas été renfermées dans des caisses.

La plus profondément enfouie était aussi l'une des plus riches ; elle contenait cinq grands vases posés en quinconce ; une urne cinéraire noire, haute et élégante, une cruche à goulot très étroit et ventre très obèse, garnie de deux anses, formée de terre jaunâtre ; un grand bol en terre rouge fine, peu épaisse et compacte, couvert de dessins tracés, en creux et se coupant en d'innombrables lozanges ; un grand vase blanc, espèce d'amphore à fond plat, dont la pâte fine et les contours gracieux rappellent l'art pur des beaux siècles. Sa forme est celle d'une énorme poire renversée, coupée au-dessus de la queue, pour poser facilement sur un anneau saillant. Elle est surmontée d'un goulot assez haut terminé par un rebord à moulure anguleuse, et relié à la panse par deux anses élégantes, larges et ornées de moulures longitudinales. Ces deux derniers vases que nous avons rencontrés plus ou moins variés de taille et d'ornementation dans le canton de Vimy, sont très rares et souvent même inconnus ailleurs.

A. TERNINCK.

(*La suite au prochain numéro*).

Pour les articles non signés,

LENOEL-HEROUART

L'Administrateur-Gérant de la Picardie

LENOEL-HEROUART.

AMIENS. IMP. DE LENOEL-HEROUART.

SIÉGE DE PÉRONNE EN 1536.

Le siége qu'eut a soutenir la ville de Péronne en 1536, n'était pas le premier danger qu'on lui faisait courir au XVI[e] siècle, et, avant de la voir à l'œuvre dans cette grande et rude épreuve, il ne sera pas inutile de rapporter les occasions qui lui furent offertes de se préparer à cette glorieuse résistance.

Lorsqu'après la mort du duc de Bourgogne la ville était rentrée sous l'obéissance du roi, il semblait qu'une ère de tranquillité venait de commencer pour elle. Michel du Brusle, qui avait été déjà envoyé à Paris, auprès du trésorier de France, pour y faire vérifier les mandements octroyés par le monarque à la commune, avait été également député vers Louis XI à Lucheux, pour lui faire apposer sa signature à une autre ordonnance par laquelle il exemptait encore la ville, pendant six ans, de la redevance à lui due à cause des prés de la Rosière et du Glavion ; et la mission du délégué avait parfaitement réussi.

Après Guillaume de Biche qui leur avait été donné successivement pour capitaine et pour gouverneur (1) et avec lequel ils avaient eu quelques rapports assez difficiles (2),

(1) Ses lettres de provision de capitaine, datées de Plessis-les-Tours, sont du 28 juillet 1481. La charge de gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye, créée vers 1420, n'avait été remplie avant lui que par les deux Baudot de Noyelles, et par Philippe d'Esquerdes. Il fut donc le huitième capitaine et le quatrième gouverneur.

(2) Il y avait autrefois, dans le voisinage de Halles, une cense du nom de Hamel, autour de laquelle s'étendaient de magnifiques pâturages. A



les Péronnais avaient vu avec plaisir revêtir de cette double charge un homme d'une toute autre valeur, qui leur continua la bienveillance que leur avait témoignée Philippe d'Esquerdes. Nous l'avons déjà vu paraître, à propos de l'acquisition faite par ce dernier de la maison des Saintes-Claires. C'était Louis de HALLEWIN, seigneur de Piennes, le premier de cette famille qui s'établit en France. « Il fut, dit Brantôme, » un très sage et bon capitaine, de fort grande et ancienne » maison, que le roi Charles VIII aimoit fort et qui le servit » en tout son voyage. Il fut gouverneur de Picardie qu'il » gouverna très sagement et sans reproche... Si on l'eut cru » à la *Journée des Eperons*, il ne fut pas arrivé ce quy » arryva ; ce que sçut bien reprocher le roi à tous, pourquoi » ils ne l'avoient cru ; car il en avoit bien vu d'autres, » et même cette mémorable bataille de Fornoue, etc..... » Ce fut en 1486, s'il faut en croire le manuscrit de Jean de

---

plusieurs reprises, et surtout en 1429, les échevins avaient décidé que les habitants de Halles et de « le rue de Sainte-Radegonde, » pourraient y envoyer leurs bestiaux, « comme en prez de communaulté, » et que si le receveur et les officiers dudit lieu voulaient encore les inquiéter, comme ils l'avaient déjà fait, « la ville en prenderoit le garand pour eulx. » En 1470, Guillaume de Biche, alors conseiller et maître d'hôtel du duc de Bourgogne, et bailli de Saint-Pierre-le-Moustier, prétendit, en sa qualité de seigneur de Cléry et de Hamel, empêcher cette communauté. Il jura, « après plusieurs langaiges, qu'il ne souffriroit jour de sa vye ne tant que » son âme fust respirant ou corps, qu'il entrast jamais beste pour pasturer » esditz prez. — Et voici les moyens qu'il comptait prendre : — que s'il y » en trouvoit, il les espouteroit et tueroit, ou feroit espouter et tuer ; » meismes que celles du roy nostre sire, duquel il estoit bien sen serviteur » bailly, aussy celles de mons. le duc sen maistre, comme on savoit, y » estoient, il leur en feroit autant. » Un langage si cavalier n'était pas de nature à contenter la ville, ce fut là l'occasion d'un procès dont on ne connaît pas l'issue.

Haussy, qu'il fut élu capitaine de Péronne. D'après le même manuscrit, ce serait en 1496 qu'il aurait été nommé par le roi lieutenant général de Picardie. Cependant, selon Moréri, ce ne fut qu'en 1512 qu'il fut revêtu de cette charge, et en 1517 qu'il fut nommé bailli et gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye.

En 1504, il s'était dessaisi de ses fonctions de capitaine en faveur de Michel de Belleforière, qui ne les conserva que six mois. Jean Roussel, écuyer, seigneur de Marquais et de Bénodat, lui succéda en 1505.

Ainsi, tandis que la charge de gouverneur passait entre les mains de gentilshommes, pour la plupart étrangers à la province, et occupés dans les guerres extérieures, celle de capitaine continuait à former l'apanage de quelques seigneurs voisins, qui, à la moindre alerte, étaient là pour veiller à la sûreté de la ville.

Le nouveau capitaine eut, en 1507, à dissiper une première alarme causée par le voisinage de quelques villes soumises à l'Espagne. On craignait une surprise. Aussi se mit-on sur ses gardes ; on exigea que les nobles et les gens d'églises concourussent à la garde de la place. Les chanoines de Saint-Fursy s'étaient fait accorder par les rois certains priviléges qui les exemptaient de ces charges, ils soutinrent leurs droits, et on les laissa tranquilles. Au reste, on commençait alors à avoir besoin d'eux pour une autre besogne. Contre l'ennemi, plusieurs espèces d'armes sont nécessaires ; et Moïse, priant sur la montagne, ne contribuait pas moins au succès de la bataille que l'armée combattant dans la plaine.

Malgré la valeur de Charles VIII, qui avait mis en déroute, à Fornoue, l'armée liguée des Vénitiens, de l'empereur, de Ferdinand-le-Catholique, du Pape et de Ludovic le More,

Stuart d'Aubigny évacuait, l'année suivante, 1497, le royaume de Naples. Le monarque, découragé de ces insuccès, s'était occupé de quelques règlements intérieurs plus utiles que ces guerres au bonheur de son peuple. Il avait surtout réorganisé son grand Conseil, et porté plusieurs ordonnances pour la rédaction des coutumes. En vertu de ces ordonnances renouvelées depuis par Louis XII, la ville de Péronne fit rédiger les siennes, et, en 1507, Messieurs en remirent le double à leur gouverneur (1).

A peu près à cette époque, l'édilité Péronnaise avait formé un autre projet qui ne put recevoir alors son accomplissement ; c'était de rebâtir son Hôtel-de-Ville. « Il étoit » en 1509, vieil et caduc. » Comme on manquait des fonds nécessaires pour sa reconstruction, on avait demandé au roi Louis XII la perception des droits seigneuriaux des prévotés de Péronne, Montdidier et Roye (2). La ville n'obtint pas ce qu'elle demandait, mais il est probable que c'est moins à cet insuccès qu'il faut attribuer l'abandon du projet qu'aux évènements politiques qui inquiétaient alors tous les esprits.

En succédant à Charles VIII, Louis XII avait soigneuse-

---

(1) On en trouve le texte dans les *Antiquités de Péronne* de Jean de Haussy (copie de Me A. de Haussy.) Nous ne le publions pas. Si l'on n'abandonne pas le généreux dessein que l'on a formé à Péronne, en 1863, de publier ces éphémérides manuscrites, on y retrouvera, sous sa date, cette pièce qui ne se rattache qu'indirectement à notre sujet.

(2) Il était dû chaque année au roi par la ville de Péronne « la somme de » IIc. LIX l. 1 s. VII d. à trois termes : assavoir, au jour et terme de » Toussains 61 l. 6 s. 8 d par qui vallent en tournois 77 l. 13 s. 4 d. Au jour » et terme de la Chandeleur, 60 l. 12 s. par. qui vallent en tournois » 75 l. 15 s. Au jour et terme de l'Assension, 85 l. 6 s. 8 d. par. qui vallent » en tournois 106 l. 13 s. 3 d. qui font en toute somme deux cens » cincquante-neuf livres ung solz huyt den. tourn. »

ment recueilli toutes ses espérances de conquête en Italie. Aux droits que ses prédécesseurs prétendaient au royaume de Naples, il en ajoutait d'autres sur le duché de Milan qu'il tenait personnellement du chef de sa grand'mère, Valentine de Milan. En 1499, il fit la conquête du Milanais, et celle du royaume de Naples en 1501. Mais, en 1503, Gonzalve de Cordoue l'avait déjà dépossédé de ces derniers états. La victoire des Français, à Agnadel, en 1509, n'avait pas découragé les Vénitiens. En 1511, la Sainte-Ligue, dans laquelle étaient entrés le pape Jules II et le nouveau roi d'Angleterre, Henri VIII, donna de nouvelles inquiétudes au roi. Au commencement de l'année 1512, les opérations militaires recommencèrent avec une nouvelle vigueur. Louis XII avait nommé Gaston de Foix, gouverneur de Milan, et ce jeune homme de vingt-deux ans à peine se trouva être un héros. Il délivra Bologne, emporta Brescia, et tailla en pièces les confédérés sous les murs de Ravenne. Malheureusement, il y fut enseveli dans son triomphe ; sa perte rendit sa victoire inutile, et au mois de juin 1513, Louis XII était rejeté définitivement de l'Italie.

Ce n'était là qu'une partie de ses revers. Depuis plusieurs mois, les flottes anglaises se montraient le long des côtes, et les troupes qu'elles débarquèrent à Calais allèrent, au mois de juin 1513, mettre le siége devant Thérouanne. Elles étaient commandées par Henri VIII en personne, et par l'empereur Maximilien, son allié, qui combattait sous ses ordres comme un simple volontaire. Une fausse manœuvre exécutée par la gendarmerie française fut l'occasion d'une déroute à laquelle l'histoire a conservé le triste nom de *Journée des Eperons*. Thérouanne se rendit et fut rasée. Le danger était trop imminent pour que Péronne n'en éprouvât

pas quelqu'alarme. Aussi les compagnies militaires de la ville se pourvurent-elles soigneusement d'armes et de munitions, et mille livres furent envoyées par le roi pour travailler aux fortifications. Mais, cette fois encore, on en fut quitte pour la peur, car l'approche de la mauvaise saison fit cesser les hostilités.

Ce fut un bonheur pour le peuple qui, au milieu de ces guerres continuelles, n'était pas toujours heureux. Au mois d'octobre, il y eut des désordres à Péronne. Le peuple, après s'être rassemblé tumultueusement sur la place un jour de marché, pilla les grains qu'on y avait amenés. On arrêta un certain nombre des perturbateurs ; dix furent condamnés au bannissement, et deux autres à faire amende honorable. La peste fit l'année suivante, **1514**, une de ses premières invasions dans Péronne. Elle fut terrible, et la ville avait à peine eu le temps de se remettre de cette douloureuse épreuve, que les Bourguignons, toujours fidèles à leurs vieilles rancunes, s'avancaient jusqu'au pied de ses murailles et pillaient ses faubourgs. On avait été obligé de demander des renforts, et à l'aide de quelques troupes, on pourvut de nouveau à la défense de la place.

Le bon roi Louis XII était mort. Un des premiers actes du nouveau monarque fut de confirmer les priviléges des Péronnais. De **1518** à **1522**, deux nouveaux capitaines s'occupèrent successivement de mettre la ville en état de résister à l'ennemi. Ce furent les seigneurs de BOISSAVÈNES, et Antoine d'ESTRÉES. L'humeur belliqueuse du roi chevalier rendait ces précautions nécessaires. La première pensée de François Ier, après son avènement au trône, avait été de tenter, à son tour, la conquête de cette Italie qu'avaient si ardemment convoitée ses prédécesseurs. La victoire de

Marignan lui rendit le Milanais, et il s'occupa aussitôt de faire ou de renouveler ses alliances avec les Vénitiens, le roi d'Espagne et l'empereur. Un traité fut aussi conclu avec le roi d'Angleterre, et Tournai lui fut rendu à prix d'argent. On comptait donc sur quelques années de paix, mais elles ne furent pas longues. L'empereur Maximilien étant mort au commencement de l'année 1519, la pourpre impériale devint l'objet de l'ambition du roi. Ses efforts n'aboutirent pas; Charles-Quint fut élu, et comme il était maître des Etats de Flandre et d'Artois, la Picardie se trouva de nouveau exposée aux invasions de cet heureux et terrible voisin. Avant de prendre une attitude tout à fait hostile, François Ier voulut mettre les Anglais dans ses intérêts ; la fastueuse entrevue *du camp du drap d'or* n'avait pas d'autre objet. Mais il se trompa dans ses calculs, et ses démonstrations chevaleresques n'éblouirent pas le monarque anglais. Charles-Quint fut plus heureux en lui proposant l'arbitrage de ses différends avec la France, et bientôt il fallut se battre contre les Anglais et les Impériaux du côté de la Flandre, et contre les Espagnols du côté de la Navarre.

Les désastres prenaient déjà des proportions effrayantes. Doullens était brûlé. Le duc de Suffolk à la tête d'une armée de quarante mille hommes, qui côtoyait la Somme, s'étant présenté devant Bray, l'avait emporté d'assaut ; puis, ayant traversé la rivière il avait brûlé les faubourgs de Péronne, s'était rendu maître de Lihons, de Roye et de Montdidier, et s'avançait en vainqueur jusqu'à onze lieues de Paris.

Réveillé de sa vie de plaisir au bruit du danger qui menaçait ses frontières, François Ier retrouva bientôt sa première activité. Déjà le comte de Saint-Pol, le maréchal de Chabannes et Robert de la Marck avaient pris Bapaume, détruit ses

fortifications, et réduit le reste en cendres, parce que cette ville espagnole inquiétait trop Péronne. Le duc de Vendôme partit également de Lyon avec ce qu'il put réunir de troupes, chassa les Anglais des places qu'ils avaient prises, et les repoussa de la Picardie. Le roi visita lui-même la Bourgogne et la Picardie pour lever des troupes et fortifier les places de guerre. Il fit alors à Péronne un séjour assez long, et accorda plusieurs faveurs aux bourgeois. La Cour vérifia les lettres de privilége « fors pour l'exemption de la contribution » des tailles et criées. »

Cependant l'attrait qu'éprouvait le roi pour les périlleuses aventures l'attira vers le côté le plus vulnérable de ses Etats. Au mois d'octobre 1524, il passa de nouveau en Italie où, malgré la défection du connétable de Bourbon, il obtint d'abord des succès importants. Mais le 24 février 1525, la défaite de Pavie ruina une dernière fois toutes ses espérances; prisonnier de l'empereur, il avait, en cette fatale journée, tout perdu, sauf l'honneur. La France s'alarma au bruit de cette nouvelle. Les ennemis, cependant, ne profitaient pas de leurs avantages, et la défiance qu'ils éprouvaient à l'égard les uns des autres, commençait à les diviser ; mais le roi restait prisonnier. Charles-Quint mettait à son élargissement des conditions bien dures, que François refusa longtemps. Le Pape essaya de les amener à un accommodement. On demanda donc au ciel le succès de ses négociations; une procession fut faite dans ce but par le Chapitre à l'église Saint-Jean, le 26 juillet, mais on n'aboutit à rien. Enfin, fatigué d'une longue captivité, le roi consentit à tout. Mais il n'eut pas plustôt touché du pied le sol français, qu'il éludait toutes ses promesses. Le 22 mai 1526, il signait avec le roi d'Angleterre, le Pape et les Vénitiens une ligue dont le

premier effet fut d'attirer sur Rome une armée d'Espagnols et de Luthériens allemands commandés par le connétable de Bourbon, qui la saccagea pendant six mois, en tenant le Pape enfermé dans le château Saint-Ange. Charles-Quint qui était le premier auteur de ces cruautés, les désavoua pieusement, et fit même dire des messes pour la délivrance du Souverain Pontife. Son exemple fut imité, mais avec plus de sincérité, par tous les catholiques. Le 8 janvier 1528, le Chapitre organisa une autre procession solennelle à la même église de Saint-Jean, en actions de grâces de sa délivrance des mains de ses ennemis. Tous les officiers de la ville y assistèrent en corps, et on y fit des feux de joie pour se conformer aux lettres du roi dont il fut donné lecture au retour de la procession, sur le jubé de l'église de Saint-Fursy (1).

Cet évènement, dû en partie à l'arrivée des troupes françaises, n'améliora pas les relations des deux rivaux. Lautrec, après avoir vengé dans Pavie la honte de nos armes, s'était avancé jusqu'aux portes de Naples, lorsque la contagion le fit périr avec son armée. La paix générale conclue à Cambrai le 5 août 1529, entre les deux princes, le roi d'Angleterre et Ferdinand d'Autriche, et proclamée à Péronne, le 18 du même mois, donna à la Picardie le temps de respirer un moment, jusqu'à ce qu'en 1535, la mort du duc de Milan réveillant de nouveau les prétentions héréditaires de François Ier sur le Milanais, la guerre recommença, en 1536, avec une nouvelle fureur.

L'Abbé J. Gosselin.

(*La suite au prochain numéro*).

---

(1) Manuscrit de Jean de Haussy, fo 32.

MONOGRAPHIE DE CROY.

Les monographies n'offrent, en général, aux écrivains, que peu de ressources et d'attraits, parce qu'elles circonscrivent le champ dans lequel ils exercent leurs investigations, leur imposent des limites qu'ils ne sauraient franchir, ne leur fournissent que très peu de documents, la plupart inédits, et ne s'adressent qu'à un très petit nombre de lecteurs.

Cependant, on ne peut contester l'immense avantage de ces sortes d'études, au point de vue religieux, artistique et historique. Les monographies, en effet, concentrent l'attention du lecteur sur une localité en particulier ou sur une famille seigneuriale, à l'exclusion des autres, et sans lui imposer la fatigue des longs ouvrages, elles le font assister à toutes les transformations introduites dans une population par la succession des temps, à tous les débats suscités par l'intérêt privé. Elles lui font connaître d'une manière intime les mœurs, les usages et coutumes d'un peuple. Enfin elles ne quittent le lecteur que quand il a visité, jusque dans les plus petits détails les monuments religieux et profanes, pour lui en faire admirer les beautés artistiques, qu'après avoir remué les entrailles du sol, pour lui en montrer toutes les richesses.

Sans les monographies, combien de monuments, de débris échappés à l'injure du temps et aux dévastations politiques, disparaîtraient oubliés ou inconnus! que d'évènements locaux et de faits intéressants, qui tomberaient dans un éternel oubli ! Combien de souvenirs et de traditions antiques, qui s'effaceraient complètement dans la mémoire des hommes !

N'est-il pas alors de la plus grande importance de les recueillir, de les enregistrer, de les transmettre aux générations futures ! N'est-ce pas aussi le seul moyen propre à reconstruire les annales de la Picardie si défigurées et si incomplètes.

C'est là ce qui donne de nos jours une importance réelle aux monographies des moindres communes. La Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, établie à Lille, a compris l'utilité des travaux de ce genre, et depuis plusieurs années elle les favorise avec cette haute intelligence qu'elle montre des besoins de notre époque. M. Richaud, proviseur du Lycée impérial de Lille, exprimait noblement sa pensée dans la séance solennelle du 18 décembre 1864. « Jusqu'à nos jours, disait-il, le peuple qui laboure et qui » combat ; qui est le gros de la nation et le fond même de » l'histoire, le peuple des campagnes est resté sans histoire. » Comme ces voyageurs qui, suivant le cours des grands » fleuves, dédaigneraient d'en remonter les modestes affluents, » les écrivains de cour s'attachant aux personnages célèbres, » aux races privilégiés, aux villes importantes, laissaient » dans un injuste oubli les populations agricoles, source de » la puissance et de la grandeur des nations. »

Il est donc à souhaiter que ce genre de travail excite l'ardeur et le courage des amis de l'art, des savants, et en particulier des prêtres qui ont entre leurs mains tous les éléments nécessaires pour écrire l'histoire de leur paroisse.

C'est le vœu qu'exprimaient dernièrement dans le Congrés archéologique de France, tenu à Paris en 1867, le savant M. de Caumont directeur et fondateur de la Société française d'archéologie, et avant lui un illustre prélat, l'évêque de Nîmes.

Que les prêtres du diocèse d'Amiens s'occupent donc dans leurs moments de loisir, de recherches studieuses, sur ces

objets, si dignes de leur intérêt et de leur attention ! Qu'ils rassemblent pour les produire ensuite au jour, les éléments épars, qui peuvent éclairer d'une nouvelle lumière les pages les plus obscures de notre histoire, et qu'ils méritent ainsi le titre d'historiographes de leur pays natal, de leur paroisse, de leur canton et même de leur diocèse. Eux seuls, ont généralement dans les campagnes, les lumières et le temps nécessaire pour ce genre de travaux, et il suffit souvent d'une monographie, d'une notice, pour exhumer de l'oubli certains faits, ou conserver le souvenir de quelques évènements, qui sont loin d'être dénués d'importance.

Ce sont ces considérations et surtout l'accueil bienveillant que le public a fait à notre histoire de Bourdon, qui nous ont décidé à poursuivre nos investigations dans le domaine des antiquités et à publier cette étude monographique de Croy, commune du département de la Somme.

Nous n'apportons pas ici des choses nouvelles. Ce sont au contraire des documents anciens recueillis avec le plus grand soin dans les chartes, les manuscrits, les inventaires, les déclarations, les aveux, les testaments, etc. Mais, comme c'est pour la première fois que la plupart de ces documents sont publiés, ils auront pour le lecteur l'attrait de la nouveauté.

On pourra se faire une idée du travail que nous a coûté cette monographie, en pensant que nous avons déchiffré les pièces suivantes manuscrites, concernant le village de Croy : 24 contrats, 40 cœuilloires, 70 comptes, 58 testaments, 3 registres, 50 chartres, 5 aveux ou déclarations, 4 inventaires et pardessus tout nous avons dépouillé les archives de la commune. En tout plus de 300 pièces inédites.

Pour plus de clarté, nous divisons notre travail en deux parties : La partie civile et la partie ecclésiastique.

PREMIÈRE PARTIE.

La province de Picardie, comme on le sait, se divisait anciennement en deux grands baillages, savoir : le baillage d'Amiens, qui enclavait une partie du Beauvoisis et s'étendait bien avant dans les Pays-Bas. Et le bailliage du Vermandois qui comprenait les comtés de Soissons, Noyon, Saint-Quentin et Laon.

Le village de Croy, dépendant du Vidamé de Picquigny se trouvait dans le bailliage d'Amiens.

Croy s'est écrit jadis d'un assez grand nombre de manières différentes. On trouve, en effet, dans les titres latins : *Croiacum*, *Crociacum*, *Croniacum*, *Cronacum*, *Croviacum*. M. de Valois, *Notitia Galliarum*. P. Daire, *Histoire du doyenné de Picquigny*. Furetière, *Dict. universel de Trévoux*. *Croyacum super Sommam*, XVIe siècle, Obituaire du Chapitre d'Amiens.

Dans les titres français, il est successivement désigné sous les noms de *Croy*. — **1066**. Fondation de la collégiale de Picquigny. — Gallia Christiana. — **1120**. Enguerran, évêque d'Amiens.

1206 -1207.-1215. Gérard, évêque d'Amiens. Cartulaire du Gard.

1210. Enguerran de Picquigny. Cartulaire du Gard.

1224. Hugues, de Fourdrinoy, ib.

1226. Gérard, doyen d'Amiens. Gallia Christiana.

1301. Pouillé. — **1337**. Rôle de nobles et fieffés.

1244. Chronic. de Mathieu d'Escouchy.

1507. Coutumes locales.

1524. Mémoires de Commines.—1547. Cartulaire du Gard.

1757. Cassini. — 1763 Expilly.

Croi. 1167. Firmin, maire d'Amiens.

1174. Thibaud, évêque d'Amiens. Cartulaire du Gard.

1223-41. Ordo.

Croii. 1252. Gui du Candas. Cartulaire de Corbie.

Crouy. 1444. Chroniques de Mathieu d'Escouchy.

1524. Mémoires de Commines. — 1763. Expilly.

1785. P. Daire.—17 brumaire an X.—1836. Etat-major.

1842 à 1868. Ordo du diocèse.

La Croix. 1638, Tassin.

Craux, 1657, Jansson, Dictionnaire géographique.

Croii-sur-Somme, 1826 à 1827, Ordo du diocèse (1).

Les gens du peuple prononcent aujourd'hui *Crouy;* les personnes instruites disent *Croy*.

Ce village est distant d'Amiens, son chef-lieu d'arrondissement, de dix-huit kilomètres, et de Picquigny, son chef-lieu de canton, de cinq kilomètres. Il est traversé, dans toute sa longueur, d'un côté par le chemin de fer d'Amiens à Boulogne, et de l'autre par la route départementale d'Amiens à Abbeville. Sa situation, sur les bords de la Somme, est des plus charmantes et fournit aux amateurs les agréments variés de la pêche et de la chasse.

La population, peu nombreuse dans l'origine, s'est accrue insensiblement. En 1700, elle était de 270 habitants, actuellement elle est de 343.

La culture est la principale ressource du pays. Cependant

---

(1) Garnier, *Dictionnaire topographique de la Picardie.*

un grand nombre d'habitants travaillent à l'extraction de la tourbe et font le commerce de cendres végétales pour les engrais. On ne compte guère que quelques métiers à toile.

Dans son ensemble le territoire affecte la forme d'un rectangle irrégulier, limité d'un côté par le canal de la Somme, et des autres par les communes d'Hangest, Soues et Saint-Pierre-à-Gouy. Il comprend l'abbaye de Notre-Dame-du-Gard et la ferme du Quesnot.

On y voyait autrefois : 1° dans la direction d'Hangest la ferme de Rouvroy, qui comprenait la basse cour de Rouvroy, la haute cour et les prés de Rouvroy. Elle était le siége de la seigneurie de Rouvroy ; 2° une maison de Templiers, qui a complètement disparu, mais qui a laissée son nom à la partie de terrain qu'elle occupait. Dans une charte de 1342 (1), on voit que le manoir des Templiers était fermé par trois fossés, donnant dans la Somme, proche l'abbaye du Gard, le fossé de l'art, le fossé de la fontaine de Manni et le fossé du Temple. C'est également à cet endroit que se trouvait l'écluse de Solelinoxe mentionnée dans une charte de 1213 et qui a complètement disparue; 3° en 1066, il existait sur le terroir de Croy un hospice, à usage de Maladrerie, appartenant aux chanoines de Picquigny, ainsi qu'il résulte d'une donation faite au chapitre par Eustache de Picquigny, seigneur du lieu, Vidame d'Amiens (2). Selon toute probabilité, cet hospice était bâti au bas du cimetière, ainsi que l'attestent les fondations mises au jour par la charrue du laboureur ; 4° le Père Daire, parle également

(1) *Cartulaire du Gard.*

(2) *Archives de la ville d'Amiens.*

d'un château qui aurait existé autrefois, et qui relevait de Picquigny (1). Il était situé dans le bas du Croy, non loin de la Somme, et connu sous le nom de Château-Raoul ; 5° enfin, près de la place, était dressé une potence, à laquelle pendait un carcan de fer. C'est le supplice qu'on réservait aux criminels. Il n'en reste plus que le souvenir encore bien vif dans la mémoire des habitants.

Parmi les usages anciens, nous signalerons la mémoire des Brandons, qui remonte au moyen-âge. On peut se reporter à notre histoire de Bourdon (2), pour voir en quoi consiste cet usage, encore en pleine vigueur à Croy, et dans tous les pays de la vallée de Somme.

Le territoire de Croy, dans son ensemble, présente trois parties bien distinctes : Les marais qui longent la Somme, les bois qui dominent l'abbaye du Gard, et les terres labourables. Mais ces trois parties se ramifient en une foule de vallées, de prairies, de marais, qui toutes ont une détermination particulière. Voici les principales que nous avons trouvées dans le plan cadastral de la commune.

Prairies. — Les prés Rouvroy, prés Férmés, prés du Quesnot, prés du Gard, le Vivier, prés Magnez.

Bois. — Le bois des Chanoines, bois des Planchanois, bois du Diable, bois de la vallée Meurdie, bois du Seible, bosquet Pouilleux, bois du Gard, bois du Quesnot.

Vallées. — Vallée du Temple, le Noval, le Closet, le Parc, la Haute-Visée, la Gravelle, l'Ilier, le Puits Tourni, le Brulle. (c'était autrefois un lieu couvert de broussailles,) les Croupes, la Hayeux, Grimoto.

---

(1) *Histoire du doyenné de Picquigny.*

(2) *Bourdon et ses seigneurs*, in-8°, 1868, Lambert-Caron, Imp. Amiens.

Marais. — Le marais de la ville et le marais du Quesnot.

Le territoire de Croy, comprend 743 hectares, 98 ares, 64 centiares, qui donnent un revenu matriciel de 15,815 fr. 44 c.

La terre de Croy dont le nom se trouve écrit indifféremment dans les titres *Crouy* ou *Croy*, n'eut guère de l'importance que vers la fin du XVI[e] siècle, époque à laquelle elle fut érigée en duché simple par un décret du roi Henri IV, en faveur de Charles de Croy, duc d'Arschot, enregistré au Parlement de Paris, le 18 juillet 1598.

Auparavant cette terre était peu considérable par son revenu qui n'était que de 800 livres et par ses mouvances. Elle appartint d'abord aux seigneurs de Picquigny, vidames d'Amiens, dont la noble origine remontait en des temps reculés, avant que les ducs, comtes et autres grands seigneurs, se fussent appropriés les terres et domaines qui ne leur avaient été donnés que comme offices sous les descendants de Charlemagne. Ces seigneurs avaient augmenté considérablement leur terre par les riches alliances qu'ils contractèrent. Avant le XIV[e] siècle, dans la seule baronnie de Picquigny on comptait au moins 700 fiefs ou parties de fiefs, parmi lesquels il y avait 64 terres à clocher. S'étant annexée ensuite, vers la fin du XIV[e] siècle la châtellenie de Vinacourt, qui tenait dans sa mouvance 443 fiefs ou parties de fiefs, dont 16 terres à clocher, la baronnie de Picquigny comptait 1140 fiefs ou parties de fiefs et 80 terres à clocher ; ce qui embrassait, selon le Père Daire, plus des trois quarts de l'Amiénois. La terre de Croy était précisément de la mouvance de la baronnie de Picquigny, dont les seigneurs portaient quelquefois le titre, ainsi que cela est constaté par une charte de 1006, dans laquelle, Eustache de Pic-

quigny, vidame d'Amiens est nommé en même temps seigneur de Croy.

Au XIIe siècle, elle commença d'appartenir en partie à l'abbaye du Gard, dont les abbés exercèrent les droits seigneuriaux. Une charte, datée du 11 des Calendes d'avril 1139, nous dit en effet, que Gérard de Picquigny, fils aîné et successeur d'un autre Guermond en la seigneurie et au Vidamé, donna, par l'intermédiaire de l'évêque Guarin de Châtillon-Saint-Pol, à qui il appartenait, de confirmer et consacrer la fondation, non seulement l'emplacement de l'abbaye de Notre-Dame-du-Gard, la superficie du bois nécessaire à l'établissement des lieux claustraux, mais encore une partie de la seigneurie et justice de Croy, située à une faible distance de l'abbaye et comprenant terres, jardins, bois et marais (1). En faisant cette donation Gérard ne faisait qu'imiter les exemples de ses ancêtres et continuer les traditions de sa famille. On sait en effet que Eustache de Picquigny avait fondé plusieurs monastères dans les comtés d'Essex et de Northampton en Angleterre, après la conquête de ce pays par le duc Guillaume, ainsi que le chapitre de Picquigny. Peut-être aussi Gérard de Picquigny voulait-il acquérir pour sa seigneurie le titre de châtellenie. Autrefois, pour être châtelain il fallait avoir un château, forteresse, seigneurie et juridiction; et pour faire la châtellenie, il fallait qu'il y eut dans la seigneurie une abbaye ou Prieuré conventuel et four banal. Enfin, quand le seigneur de Picquigny n'aurait fait que céder à l'entraînement de son siècle, dont le mouvement était aux fondations religieuses,

(1) *Cart. du Gard.*

il n'en était pas moins louable dans sa noble entreprise. Les religieux de l'abbaye de Notre-Dame-du-Gard, en reconnaissance de cette donation, s'obligèrent à rendre à leurs patrons fondateurs ce qu'ils appelaient leurs droits honorifiques, et principalement à sortir avec croix et eau bénite au-devant du Vidame de Picquigny, lors de sa première visite, après en avoir été avertis, pour lui faire une escorte d'honneur et le conduire ainsi à l'église du monastère (1).

Dans la suite, les droits seigneuriaux de l'abbaye du Gard sur la terre de Croy, ne firent que s'accroître par les donations et libéralités successives des autres seigneurs ou fieffataires de la terre de Croy. Qu'on nous permette de mentionner ici quelques-unes de ces donations, dont nous avons trouvé les titres dans le *Cartulaire du Gard*.

L'Abbé E. JUMEL.

(La suite au prochain numéro).

---

(1) Jongelin, P. Daire.

GLANES D'UN AMIÉNOIS

POUR SERVIR A L'ARCHÉOLOGIE

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME (*).

VI.

Le Journal des Savants de l'an 1698, contient un article assez intéressant sur d'anciens tombeaux découverts le 10 janvier 1697, sous le grand autel de l'ancienne Cathédrale d'Amiens.

L'auteur de cet article rendant compte de la *Lettre à un curieux* relative à cette découverte s'exprime en ces termes :

« Cette découverte eut lieu en travaillant aux fondements du grand autel de l'abbaye de Notre-Dame-de-Saint-Acheul, aux portes d'Amiens, pour en poser un plus magnifiqne.

» On agita la question de savoir si le premier tombeau était celui de saint Firmin *le Confesseur,* troisième évêque d'Amiens, fils de Faustinien et fondateur de l'église de Notre-Dame-de-Saint-Acheul, et si son corps y était plutôt que dans la châsse de la Cathédrale (actuelle). Il y a plusieurs conjectures qui donnent lieu de croire que le tombeau de saint Firmin, confesseur, est un des cinq trouvés dans l'église de Saint-Acheul. 1° Le nom de Firminus

---

(*) Voir la *Picardie* 1868, p. 385 et suivantes.

est gravé sur un des cinq tombeaux ; 2° le tombeau de Faustinien est dans la même sépulture. L'histoire nous apprend que Faustinien, père de saint Firmin, était sénateur ; comme sa maison servait pendant sa vie aux assemblées des fidèles, il est vraisemblable que son sépulcre a aussi servi à l'inhumation des premiers évêques et surtout de Firmin son fils unique, ou aurait-on mis le fils, sinon dans le lieu même où l'on avait mis le père ?

» Personne ne doute que Faustinien n'ait été mis dans cette sépulture, et l'antiquité raconte que ce sénateur mit le corps de saint Firmin martyr, dans sa catacombe sous l'empire de Dioclétien. De plus saint Firmin, confesseur, était troisième évêque d'Amiens ; or, c'était l'usage des premiers siècles d'enterrer les évêques, ou sous l'autel, ou fort proche de l'autel de leur église. C'était presque toute la cérémonie de la canonisation de ce temps-là ? »

L'abbé Delestocq, docteur de Sorbonne, fit voir, dans un savant ouvrage, que la translation du corps de saint Firmin-le-Confesseur, ayant eu lieu de Saint-Acheul à la Cathédrale en 1279. Le tombeau dont parlait l'auteur de la *Lettre à un curieux*, ne pouvait contenir les restes de cet ancien évêque, comme il l'avait témérairement avancé. C'est dans un caveau qui se trouve contre le chœur et le sanctuaire de l'église de Saint-Acheul qu'eût lieu, dit-on, la découverte de ces anciens tombeaux. M. Jouancoux parle ainsi de ce caveau et des bas-reliefs qui en décorent les murs dans les *Archives de Picardie* (1), publiées par moi et le baron de la Fons de Mélicocq.

« Ce caveau est voûté en briques en anse de panier et renferme cinq tombeaux en pierre. Trois ont encore leurs couvercles faits en dos d'âne ; ils sont assez longs et diminuent légèrement de la tête aux pieds. On présume qu'ils contenaient les corps de *saint Firmin-le-Martyr*, de *saint Firmin-le-Confesseur*, de l'évêque *Euloge*, de *Faustinien* et de son épouse *Agrippine*, l'un

(1) 2 vol. in-8°, Amiens, 1841, tome Ier, pages 248 et suivantes.

d'eux présente sur une de ces faces un lozange à pans coupés. Dans le fond du caveau se trouvent des bas-reliefs fort curieux, encastrés dans le mur, excepté deux qui sont posés par terre. De ces derniers, celui à gauche représente Jésus-Christ tirant des limbes les âmes des justes qui sortent d'une espèce de forteresse par une porte voûtée en plein cintre, surmontée de créneaux entre lesquels se tiennent des figures grimaçantes ; Jésus-Christ foule aux pieds un serpent; l'autre, à droite, représente la Résurrection. Le Christ s'élève dans un nuage; les soldats qui se trouvent auprès du tombeau sont habillés à la romaine : l'un d'eux est appuyé sur une arbalète encore très reconnaissable. On ne remarque sur ces deux morceaux, évidemment moins anciens que les autres, plus en relief et plus énergiquement fouillés, aucune trace de dorures ni de couleurs.

» Les cinq autres morceaux offrent dans leurs différents plans, une unité de pensée parfaite, le sujet est *l'Invention du corps de saint Firmin, par saint Salve,* le même qui est traité dans les bas-reliefs qui décorent la clôture extérieure du chœur à Notre-Dame d'Amiens.

» Dans le premier plan, qui se trouve à gauche, on voit deux personnages à genoux devant un autel, à la gauche duquel est un rideau rouge, ils ont les mains jointes, les yeux levés au Ciel, et semblent implorer les lumières d'en haut. Deux autres personnages sont posés derrière. C'est la représentation des prières qu'on avait coutume de faire anciennement avant les grandes cérémonies.

Le second plan nous offre une procession sortant d'une porte voûtée en plein cintre, flanquée de tourelles et surmontée de créneaux, des clercs marchent en avant ; un évêque les suit ; un personnage placé à une fenêtre très fruste semble regarder cette cérémonie, il est facile de reconnaître-là le départ d'Amiens pour Saint-Acheul. Le troisième, qui est le principal et le plus grand, représente l'Invention du corps de saint Firmin, qu'on voit revêtu

de ses habits pontificaux et encore à demi-couvert de terre (1), des clercs travaillent avec des bêches, dont une seule sur trois est bien conservée. Cinq évêques regardent : ce sont ceux d'Amiens, de Beauvais, Noyon, Cambray et Thérouanne. Cinq processions se trouvent placées ainsi : trois en haut, une à droite et une à gauche. On remarque des clercs qui portent des croix, des cierges, etc., et des enfants de chœur des vases à eau bénite. Le quatrième représente le départ de Saint-Acheul pour Amiens, six clercs portent la châsse faite en forme de maison. Cinq évêques la suivent, revêtus de leurs habits pontificaux ; leurs mîtres sont assez basses et l'une d'elles est ornée de crochets. On voit en haut un homme à cheval qui regarde la procession marcher dans une espèce de chemin creux. Dans la cinquième on voit la châsse de saint Firmin, posée sur un autel à la gauche duquel un clerc retient un rideau rouge ; à droite, on remarque un évêque debout, touchant des mains un personnage qui porte une couronne et un manteau bleu fleurdelysé d'or, et qui le tient à ses pieds, il serait fort difficile de dire à quel fait historique ce groupe fait allusion. Est-ce un roi ou un grand personnage qui vient implorer l'intercession de saint Firmin, vénérer la châsse qui renferme ses reliques? est-ce une guérison miraculeuse opérée par un évêque dans la Cathédrale d'Amiens, où se trouvait le corps du saint apôtre.

» Les cinq bas-reliefs que nous venons de décrire ajoute M. Jouancoux, sont d'une exécution soignée, ils furent originairement couverts de couleurs et de dorures très vives, dont on distingue encore des traces, malgré l'épais badigeon dont on les a

---

(1) On n'a pu encore expliquer autrement que par l'intention de faire plus facilement reconnaître la qualité des morts, cet usage remontant au moyen-âge, de les représenter dans leurs tombeaux revêtus du costume officiel qu'ils portèrent pendant leur vie, pour l'exercice de leurs fonctions civiles ou religieuses. H. Dl. *Mémoire couronné par l'Institut de France.*

chargés, et qu'il serait nécessaire de faire disparaître (1) ; ils offrent, dans la manière dont ils sont traités, une analogie frappante avec ceux qui se trouvent à la Cathédrale d'Amiens, quoiqu'ils soient dans de moindres proportions et ne se détachent pas tous du fond. Ces curieux morceaux de sculpture, d'autant plus précieux qu'ils deviennent plus rares, seraient étudiés avec fruit par les antiquaires et les artistes, dont un grand nombre ne soupçonnent pas même leur existence (2). »

VII.

On doit à M. l'abbé Decagny, curé d'Ennemain, quelques détails intéressants sur un palais du VI[e] siècle, celui d'*Athies* où Clotaire I[er], roi de Soïssons, plaça Radegonde, cette jeune et belle femme dont il fit plus tard une reine de France, aussi pieuse que bonne. M. Decagny dit que ce palais s'élevait au nord-ouest de l'ancienne ville d'Athies, près de la voie romaine, vers Péronne, un peu au-dessus de l'abbaye et de l'église au haut de la colline ; il dominait la belle vallée de l'Aumignon. Au moyen-âge les seigneurs d'Athies l'environnèrent de tout l'appareil des forteresses féodales, les guerres continuelles de la France avec l'Angleterre et l'Espagne, la réduisirent à l'état de ruines, et au XVII[e] siècle il avait perdu toute son importance. Il y a cent ans, il n'en restait plus debout que des débris de murailles et une tour énorme de forme carrée et voûtée dans le bas, où les femmes du pays allaient s'abriter pour travailler le chanvre. Peu de temps avant

---

(1) Comme on le voit le badigeon n'a presque rien respecté dans le département de la Somme ; il ne s'est pas seulement attaché aux bas-reliefs ; les grandes statues (rondes bosses) ont elles-mêmes été en plusieurs lieux, en butte à des attaques.

(2) *Archives de Picardie*, page 50.

la Révolution, les seigneurs de Nesle qui avaient succédé au XV[e] siècle à la maison d'Athies, donnèrent le reste de cet antique manoir au garde de leur baronnie d'Athies, qui en vendit l'emplacement vers la fin du dernier siècle. On en abattit alors les dernières ruines, où l'on trouva un cadavre renfermé dans l'épaisseur d'un mur. Les démolitions furent jetées dans le fossé voisin afin d'élargir le terrain et une simple habitation s'éleva sur l'emplacement de la maison royale d'Athies (1).

M. Decagny aurait dû ajouter à ce qu'il dit de cette maison, ce que nous avons rappelé dans un de nos mémoires qui fut couronné par l'Institut, c'est que du temps de Clotaire, les demeures des rois ne ressemblaient guères aux somptueux palais des princes de nos jours. Les maisons royales situées en divers lieux, présentaient presque partout l'aspect rustique d'une grande ferme ou d'une vaste métairie, défendue par quelques fortifications. Le bâtiment principal, entouré de portiques, était environné de divers corps-de-logis de moindre apparence, destinés aux officiers du prétendu palais, et aux chefs attachés spécialement à la personne du roi. Une foule de maisons disséminées autour du corps-de-logis dépendaient du fisc ; puis venaient les haras, les bâtiments d'exploitation agricole, les cabanes des serfs, les granges, les étables, les bergeries (2). Tel était sans doute Athies dans le VI[e] siècle, et tel fut le lieu où Radegonde passa sa première jeunesse, où elle reçut une éducation qu'Hildebert, archevêque de Tours, qualifie de solide (3).

VIII.

Il est peu de provinces en France qui offrent un aussi grand nombre d'antiquités mérovingiennes que le Ponthieu et le Vimeu.

---

(1) *L'Arrondissement de Péronne*, par M. Decagny, in-8°, page 404.

(2) *Vie de sainte Radegonde*, par M. de Bussières, in-8°, 1850.

(3) Bolland.

On y voit même encore des retranchements élevés par les guerriers qui s'en disputèrent successivement la possession.

On considère, comme remontant au VIIe siècle, la vaste enceinte de *Vismes-Mont* (arrondissement d'Abbeville). Cette enceinte que nous avons visitée, passe avec raison pour un des monuments les plus remarquables de tout le pays. Ce n'est évidemment pas un camp romain, mais un simple retranchement d'une étendue immense. Deux buttes élevées et un fossé profond défendent cet ouvrage militaire. On y a trouvé, à plusieurs reprises, des épées, des lances et des haches dont la forme semble rappeler celle des armes des premiers temps de la monarchie. On ne peut comme nous venons de le dire, confondre cette enceinte avec un camp romain, car elle n'en a pas la forme, et la tradition du pays ne l'a fait remonter qu'au VIIe siècle. On ajoute que dans le siècle suivant, Nithard fils et successeur de l'abbé Angilbert, fit relever ce retranchement que le temps avait en partie détruit, et on va même jusqu'à prétendre que ce serait en défendant l'enceinte de Vismes-contre les Normands, que ce grand homme aurait trouvé la mort; mais rien ne prouve cette tradition et nous sommes même porté à ne pas y ajouter foi, parce qu'elle n'est pas conforme à la chronologie.

Mais s'il n'est pas prouvé que l'enceinte de Vismes, ou son rétablissement ne remonte pas au VIIe ou VIIIe siècle, en un mot si on ne peut la classer au nombre des monuments que nous ait légués le grand siècle de Charlemagne, il nous reste au moins de de ce temple-là un magnifique Evangéliaire, offert par cet empereur à Angilbert, son gendre, abbé de Saint-Riquier. Cet Evangeliaire se trouve à la Bibliothèque d'Abbeville; il est écrit sur velin pourpré, en lettres d'or et à double colonne. On lit en tête ces mots en belles capitales romaines :

PROLOGUS QUATTUOR EVANGELIORUM.

Et au-dessous ceux-ci :

PLURES FUISSE QUI EVANGELIA SCRIPSERUNT.

Ces derniers mots sont en majuscules comme les premiers du prologue; les lettres du mot PLURES ont près d'un pouce de hauteur.

A la suite de ce prologue se trouvent sept feuillets contenant les canons des *quatre Evangélistes*, placés entre deux colonnes surmontées d'arcades à plein cintre.

Vient ensuite l'évangile de saint Mathieu, précédé de la représentation de cet apôtre, assis, comme les trois autres évangélistes, sur un coussin cylindrique. Ces précieuses images, où miniatures du VIII[e] siècle, ont été décrites avec talent par feu M. de Belleval, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville*. Les moines de Saint-Riquier les ont malheureusement gâtées, en les retouchant en plusieurs endroits.

Ce livre magnifique ne renferme aucune inscription qui fasse connaître l'année où il a été donné à Angilbert; mais selon une ancienne tradition, conservée d'âge en âge dans l'abbaye de Saint-Riquier, il aurait été offert par Charlemagne à cet abbé, quelque temps après qu'il eut renoncé au monde, pour embrasser la vie monastique et en récompense des services qu'il avait rendus à l'Empereur et à l'Etat. En faisant l'énumération des richesses de Saint-Riquier, dans sa chronique, Hariulfe cite un livre d'Evangiles en lettres d'or, recouvert de lames d'argent et de pierreries *Evangelium auro scriptum unam cūm captâ argenteâ et lapidibus fabricatâ* (1). Ce livre ne peut être que le manuscrit dont nous venons de parler.

IX.

L'église d'Airaines que nous avons décrite dans un des journaux du département de la Somme, et dans les *Mémoires de la Société Impériale des Antiquaires de France*, possède une cuve fort ancienne que le docteur Machy a lui-même signalée dans sa curieuse notice sur le bourg dont nous parlons.

(1) *Dachery spicil*, tome II, page 310; — *Voyage littéraire de Dom Martène et Durand*, tome I[er], première partie, page 175.

La cuve est en pierre ; elle servait de fonts pour le baptême par immersion ; aux angles sont des colonnes courtes dont les chapiteaux offrent des sculptures semblant appartenir au style roman. Sur le devant et les côtés de cette cuve se trouvent de hideuses figures d'hommes nuds, se tenant par le bras. Elles sont au nombre de dix, trois sur le devant, trois par derrière et deux à chaque bout. L'animal qu'on voit à gauche et qu'on a pris pour l'emblême du démon, a fait croire à quelques écrivains que ces figures pouvaient être allégoriques, et représenter le triomphe du christianisme par le baptême, sur le génie du mal.

X.

Le XI[e] siècle a laissé chez nous deux monuments très remarquables : L'église de *Nesle* et celle de *Berteaucourt*. Toutes deux ont été plusieurs fois décrites, aussi ne parlerons nous ici que des sculptures qui en décorent les portails. Ces sculptures qu'on peut ranger au nombre de nos plus curieuses antiquités du moyen-âge, offrent des figures fantastiques de sphinx et d'oiseaux buvant dans des vases. On voit aussi au portail de Berteaucourt, le Christ en croix, ayant près de lui la *Vierge* et *saint Jean*, puis plus bas le premier homme *Adam*, sans doute ressuscitant par la vertu de la croix, comme le veut une pieuse légende. Nous ne nous étendrons pas davantage sur les sculptures des portails de *Nesle* et de *Berteaucourt*, parce que ces deux églises et celles de Namps-au-Val et de Lucheux, qui semblent également dater du XI[e] siècle, ont eu leurs notices spéciales, particulières ; il en est ainsi de notre superbe Cathédrale d'Amiens, des églises de *Davenescourt*, de *Saint-Riquier*, de *Saint-Vulfran*, de *Tilloloy*, etc., etc. — Nous préférons passer à un autre genre d'études, content d'avoir rappelé dans cet article quelques notes dues à divers auteurs et que l'on paraissait avoir oubliées.

G. DD***.

L'ABBAYE D'EPAGNE.

Lorsqu'on traverse, sur la route d'Abbeville à Pont-Remy, le village d'Epagne, on longe un enclos entouré de murs, emplacement d'une ancienne abbaye de femmes Bernardines, de l'ordre de Citeaux, qui fut célèbre dans le pays.

Cette maison fut fondée en 1178, par Enguerrand de Fontaines, sénéchal de Ponthieu, seigneur d'Epagne, sous le titre de prieuré, qui donna aux religieuses tout ce qu'il possédait à Epagne, tant en hommes qu'en terres labourables, et qui leur donna encore, environ vingt ans après, ses moulins de Rouvroy, de Mautort, de Cambron et tous les biens qu'il avait dans ce dernier lieu. Cette fondation eut lieu à la condition que les religieuses se choisiraient canoniquement une abbesse qui garderait toujours la règle de saint Benoit.

Ces dotations furent confirmées par Jean, comte de Ponthieu, en 1190, et par les papes Célestin III et Innocent III ; par Thiébault, évêque d'Amiens et Guillaume, archevêque de Reims.

Jusqu'alors ce monastère n'avait été qu'un prieuré dont la supérieure se nommait Albrea. « Il est à présumer, dit une note manuscrite de 1747, à laquelle nous empruntons ces détails, que cette religieuse était prieure en titre et perpétuelle et que, par conséquent, ce serait elle-même, qui aurait été élue abbesse dudit lieu nommé Fontaine-Saint-Aubin, situé entre Epagne et Saint-Aubin, qui est Eaucourt-sur-Somme, laquelle fontaine se voit encore en l'enclos de l'abbaye d'Epagne-des-Champs. »

On ignore qui aura succédé à ladite Albrea, et l'on n'a pas

les noms des abbesses qui suivirent jusqu'en 1230, où l'on voit pour supérieure Mme Isabelle, fille de Guillaume III, comte de Ponthieu, laquelle apporta en dot vingt-cinq livres de rente perpétuelle *et à toujours*, à prendre par l'abbaye sur le domaine, ce qui était alors une somme considérable et dont l'abbaye jouissait encore en 1747.

On ne sait jusqu'en quelle année Isabelle resta abbesse, mais en 1289, on y voit figurer dame Maroie de Pont-Remy.

En 1302 fut transigé entre Jean de Belloy, seigneur d'Epagne et dame Ade, abbesse dudit lieu, sur certains différends entre eux.

L'an 1306, on voit dans les papiers de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville, une procuration signée Isabeau, abbesse d'Epagne.

L'an 1340, dame Marie de Contannille.

L'an 1430, dame Guillaine de Fedebry.

L'an 1451, dame Bonne d'Eaucourt.

L'an 1462, dame Charlotte de Bergecourt.

L'an 1468, dame Adrienne de la Folie.

L'an 1485, dame Mabille de Tielt.

L'an 1512, dame...... de Ruelle.

De l'an 1522 à 1593, furent abbesses dames Marie d'Anglure et Jeanne d'Anglure, sans autre date précise.

L'an 1593, dame Françoise Massue, qui gouverna l'abbaye jusqu'en 1639. En ce temps-là, dit M. Prarond, les guerres portèrent la désolation en ce lieu et causèrent la dispersion des religieuses.

Nos notes nous disent qu'en ces circonstances elles traversaient la Somme, qui était un obstacle au passage de l'ennemi et se réfugiaient en leur métairie de l'Abiette (petite abbaye).

Nous copions :

« La tradition du pays est que les religieuses d'Epagne auraient autrefois habité en un lieu au terroir de Dun-les-Pont-Remy, avant que ce lieu appartint auxdites religieuses et

nommé *nouvelle grange*, lorsqu'elles en eurent la propriété. Ce lieu est attenant au moulin de Coquerel et au pied de la montagne sur laquelle fut jadis le camp de César qui appartient aussi à ladite abbaye. Le P. Ignace fait mention dudit camp en son histoire d'Abbeville.

» Ce lieu dudit territoire de Dun-les-Pont-Remy nommé nouvelle grange, est une ferme non amazée appartenant à ladite abbaye, dans laquelle il y avait une chapelle dans laquelle on célébrait la sainte Messe, lorsque aux temps de guerre les religieuses d'Epagne, fuyant les ennemys passoient la rivière de Somme, à Eaucourt, se réfugioient en icelle ferme : c'est ce qui a donné lieu à la tradition du pays que lesdites religieuses auroient habité ledit lieu.

» La retraite que firent lesdites religieuses d'Epagne en cette nouvelle grange luy a fait encore une fois perdre son nom en celuy de l'Abiette, qui signifie petite abbaye, lequel nom est resté jusqu'aujourd'huy, et on ne connoit plus sous d'autre nom ladite ferme.

» La tradition est encore qu'en ce même lieu dit l'Abbiette, une abbesse d'Epagne fit le miracle de rendre muettes les grenouilles des environs, qui étoient en si grand nombre qu'elles interrompoient et incommodoient grandement les religieuses dans leur solitude et repos de la nuit, et l'on observe que lesdites grenouilles sont restées muettes depuis ce temps jusqu'à ce jour. »

La dame Gabrielle Lallemand succéda en 1639 à Françoise Massue. La *Description nouvelle de la France*, citée par M. Prarond, dit qu'ayant au retour de la tranquillité, rassemblé à Epagne ses religieuses dispersées, elle transféra sa communauté dans Abbeville, au lieu dit le *Paraclet*, rue Saint-Gilles, et y resta toujours depuis.

M. Prarond donne pour raisons à cette translation d'Epagne à Abbeville « que les bâtiments du cloître et du dortoir de l'abbaye

» s'en allaient en ruines et qu'il ne coûterait pas davantage d'en » faire de nouveaux dans une bonne ville que de les redresser » en un lieu champêtre. »

Nos notes manuscrites nous disent que l'abbaye d'Epagne » a toujours été fort recommandable par sa piété et régularité, » en sorte qu'il s'est vu, en plusieurs temps et rencontres, faire » choix dans l'abbaye des religieuses pour les faires supérieures » es autres communautés, témoin que lors de la fondation de la » maison du Trésor, ordre de Citeaux, par un ancien abbé de » Vaux de Cernay, la première abbesse fut une religieuse » d'Epagne, ce qui se justifie par les archives dudit lieu du » Trésor. »

Cependant tel ne serait point l'opinion que doit en faire concevoir la tradition qui prête aux religieuses du Paraclet des mœurs quelque peu mondaines. M. Prarond donne une citation d'après laquelle les *spéculateurs du temps* remarquaient « que » cette abbaye n'estant qu'à une lieue d'Abbeville, plusieurs » personnes de diverses conditions, s'y alloient promener, et faire » des visites, et après suivoient les collations non pas spirituelles » comme faisoient les saints pères du désert, mais matérielles, » ce qui donnoit beaucoup de distractions. »

M. Louandre, dans son *Histoire d'Abbeville*, rapporte que Jean Labadie, fameux illuminé du XVII[e] siècle, eut, avec les dames de l'abbaye d'Epagne, pendant la durée d'une mission qu'il fit à Abbeville, plusieurs Conférences qui excitèrent les soupçons de la supérieure du couvent. En effet, ajoute notre historien, Labadie parvint à persuader aux Bernardines qu'il n'y avait aucune action qui ne pût être sanctifiée en la rapportant à Dieu. L'évêque d'Amiens, Caumartin, qui l'avait appelé dans son diocèse, allait le faire arrêter lorsqu'il s'enfuit à Paris.

Somaize rapporte dans son *grand Dictionnaire des prétieuses*, une anecdote qui paraît s'appliquer à la dame Gabrielle Lallemand, dont il est ici question et qui justifie la tradition qui leur prête,

alors qu'elles habitaient les Vilancourt, à Abbeville, des habitudes peu sérieuses.

M. Louandre ajoute, qu'on jouait aux Vilancourt des innocentes comédies de Florian dans lesquelles l'auteur figurait lui-même.

Les dames d'Epagne, d'après les archives que nous avons citées, étaient recommandables par leur grande piété.

A Gabrielle Lallemand succéda, en 1694, dame Marie-Louise de Boisseleau.

En 1709, dame Marguerite Lecordier du Tronq.

En 1713, dame Claude-Marguerite Lambert de Thorigny.

En 1733, dame Marie-Anne de Castellane, d'une maison de Provence très connue, qui fut nommée, en 1745, abbesse de Berteaucourt.

« L'abbaye d'Epagne, disent nos notes, cessa d'être, après la retraite de Mme de Castellane, par réunion à l'abbaye de Willancourt, et Mme Chrétienne Victoire de Maupeou prit possession des deux abbayes au mois d'octobre 1747, en conséquence du brévet à elle accordé et de touttes autres formalités duement observées. »

« L'abbaye d'Epagne était plus ancienne que celle de Willancourt du même ordre, lesquelles s'étaient, à cause des guerres, transférées, en 1662, de Vilancourt près d'Auxy-le-Château, à Abbeville. »

F. Lefils.



LE MARÉCHAL D'ANCRE.

Les lecteurs de notre « Dernier siége de Pierrefonds » se rappellent que le nom du maréchal d'Ancre est lié aux préliminaires de cet épisode. Nous croyons être agréable au public en plaçant sous ses yeux une lettre inédite de Louis XIII sur la mort de Concino Concini. Le roi, dans ce document officiel, rédigé le lendemain de cet évènement tragique, informe M. de Béthune, son ambassadeur en Italie, de la mort du favori de la Reine-Mère. Les détails si précis qu'il donne lui-même font évanouir les doutes que certains auteurs, plus amis de la couronne que de la vérité, avaient élevés sur la part de Louis XIII dans la perpétration de ce coup d'Etat.

« A Monsr de Béthune conseiller en mon conseil d'Estat et mon ambassadeur extraordinaire en Italie.

» Monsr de Béthune, je ne doubte point que dans le courz des affaires qui se sont passées depuis la mort du feu Roy mon seigneur et pere (que Dieu absolve) vous n'ayez facillement remarqué comme le mareschal d'Ancre et sa femme abusant de mon bas age et du pouvoir qu'ilz se sont de longue main acquis sur l'esprit de la Royne Madame ma mère, ont projetté d'usurper toute l'auctorité de mon estat, disposé absolument des affaires et m'osté les moyens d'y prendre cognoissance depuis ma majorité, dessain qu'ilz ont poussé si avant, qu'il ne mist jusques j'ay resté que le seul nom de Roy, ce qui eust esté un crime capital à un de mes officiers et subjects

de me voir en particulier et m'entretenir de quelques discours sérieux. Ce que Dieu par sa bonté m'ayant faict apercevoir, et touscher au doigt, le péril éminent que ma personne et mon estat encouront dans une si déréglée ambition, si j'eusse donné quelque tesmoignage de mon ressentiment, et du désir extresme que j'avoys d'y donner l'ordre requis, j'ay esté contraint de dissimuler et couvrir par toutes mes actions extérieures ce que j'avais de bon en l'intérieur en atendant qu'il plaist à ceste mesme bonté me préparer la voye à l'oportunité pour y pouvoir remédier. Sur ce il est arrivé que depuis quelques jours plusieurs notables personnages tant de ma bonne ville de Paris que de divers autres endroits de mon royaume, prenant l'occasion de l'absence dudit Mareschal d'Ancre (qui s'en estoit allé en Normandie, en délibération d'y faire quelque séjour) se seroient adressez à la Royne madite dame et mère et aux ministres que ledit Mareschal et sa femme avoient estably (pour soubz eulx et à leur volonté manier seulz les affaires de cest estat) et leur auroient vivement représenté qu'il estoit très nécessaire de me faire agir promptement et à bon escient en l'administration de mes affaires anciennes que mon royaume qui se soulevoit de toutes parts par ce manquemens ne pouroit éviter une entière subversion, de quoy ledit mareschal d'Ancre ayant esté aussi tost adverty, il seroit revenu en grande diligence et employé tout son pouvoir et ses artiffices pour non seulement faire estouffer ces salutaires ouvertures et propositions comme contraire à ses dessains. Mais encore auroit résolu de me priver du pouvoir de les effectuer par des conseils que j'ayme mieux taire que publier, ce qu'estant plainement venu à ma cognoissance en considerant qu'outre le péril de ma personne la hayne que presque tous mes subjects et tous serviteurs portés au gouvernement de ces gens là avoit tellement enaigri et débauché les esprits dans mon royaume qu'il couroit fortune de s'embraser entièrement, si je différois davantage à y pourvoir. Touché de ces justes considérations et du conseil que Dieu seul m'a inspiré en ceste occasion, je me suis résolu à m'assurer de la personne dudit mareschal d'Ancre ayant donné charge au sieur de Vitri, cappitaine de mes gardes, de l'arrester dans mon chasteau du Louvre. Ce qu'ayant voulu exécuter, led Mareschal qui estoit lors accompagné à son acoustumé auroit avecq quelques uns des siens voulu faire de la résistance, il se seroit tiré quelques coups dont aucuns ont porté sur led Mareschal qui en est demeuré mort sur la place. De la j'ay faict arrester sa femme ensemble les susdits ministres, et suplie la Royne madite dame et mère de trouver bon que désormais je prenne en main le gouvernement de mon estat affin

d'essayer à le relever de l'extrémité où les mauvais filz dont elle fist servyce l'alloient précipiter. A quoy j'espère que Dieu me fera d'autant plus volontiers la grâce de parvenir que mes intentions ne veulent que sa gloire et au bien de tous mes subjects, dont j'ay bien voulu vous donner advis affin que vous en informiez par de là tous ceulx que vous jugerez à propos. Ceste action a esté tellement louée par deçà que l'on n'entend qu'applaudissemens et bénédictions sur moy pour l'avoir entreprise en un temps si opportun. J'espère qu'il en sera de mesme partout ailleurs. Cependant j'ay escrit à mes Lieutenans généraux de mes armées de les tenir tousjours en estat affin de m'en servir contre ceux qui me voudront recognoistre mon auctorité. Priant Dieu Mons[r] de Béthune qu'il vous ayt en sa sainte garde. Escrit à Paris le xxiiij[e] jour d'avril 1617.

Signé : » LOUIS.

Et plus bas :

Signé : » DE NEUFVILLE (1) »

Edmond de L'HERVILLIERS,

Chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre,
membre de l'Académie de la religion catholique de Rome.

---

(1) Bibliothèque Impériale, manuscrits français, n° 3658, f[os] 47 et 48 recto ; ancien fonds Béthune, n° 9152, Original, — de Neufville (Nicolas) seigneur de Villeroi, secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères de 1579 à 1588, puis rappelé en 1594 ; il conserva ce poste jusqu'à la fin d'avril 1617 — Bajot, *Chronologie ministérielle de trois siècles*, p. 10.

NOTES

POUR SERVIR A LA CONTINUATION DU

GALLIA CHRISTIANA.

(SUITE.)

APPENDICE

III (1).

1789-1808.

1789.

Dans l'Assemblée du Tiers-Etat des bailliages d'Amiens et de Ham tenue dans l'église des Cordeliers, le 3 mars 1789, « l'Ordre du Clergé, pour donner à la personne sacrée du roi, une preuve de son dévouement et du désir sincère qu'il a de

---

(1) Pour cet Appendice, nous avons glané des deux mains un peu partout où nous avons espéré trouver des renseignements. Nous avons beaucoup recueilli, d'abord, dans un journal manuscrit qu'à bien voulu nous communiquer avec une grande confiance M. Dubois, chef de bureau à la Mairie d'Amiens ; et ensuite, dans les *Annales modernes* d'Abbeville de M. Prarond. Les archives de la Mairie de Bourdon, recueillies par une main qui nous fut chère, ont fourni enfin des pièces importantes.

contribuer à la liquidation des dettes de l'Etat, comme au soulagement du peuple, s'empresse de manifester à l'Ordre de la Noblesse et du Tiers-Etat, son consentement à ce que ses biens soient imposés dans la même proportion que ceux des deux autres Ordres, tant que les Etats-Généraux estimeront que devront durer les subsides par eux consentis pour parvenir à l'extinction de la dette actuelle de l'Etat. »

(Déclaration de MM. Dargnies, archidiacre de Ponthieu, Duminy, curé de Saint-Michel d'Amiens et Piquet, curé et doyen à Grandvilliers.)

A Abbeville, le clergé demanda, dans ses cahiers, la suppression des corvées, des aides, gabelles, tailles, loteries et autres impôts qui ne pesaient que sur le peuple, et leur conversion en une contribution générale qui porterait sur tous les Français indistinctement et proportionnellement à leurs facultés, sans aucune exemption. — Les demandes sont les mêmes à Doullens.

25 Avril. — Furent élus pour représenter le clergé aux Etats-Généraux : Mgr de Machault, MM. Fournier, curé de Heilly, et Lefèvre, curé de Lœuilly, pour Amiens : — M. Dupuis, curé d'Ailly-le-Haut-Clocher, pour Abbeville : — MM. Maury, prieur de Lihons et Delahaye, curé de Landevoisin, pour les trois bailliages de Montdidier, Péronne et Roye.

1790.

17 Janvier. — Dimanche, il a été lu aux prônes des lettres patentes du roi sur un décret de l'Assemblée Nationale, portant instruction sur la Constitution qui établit des municipalités dans les villes, bourgs et villages. Elles doivent être nommées le mardi 26, à la pluralité des voix.

Les députés du bailliage d'Amiens font parvenir à leurs commettants une adresse où l'on trouve ce qui suit : « Que » la suppression des Ordres religieux qui vient d'être » prononcée n'alarme pas ceux de vous qui reçoivent des » secours. Ceux que l'Assemblée Nationale vous destine » seront aussi abondants, plus utiles et mieux dirigés. Nous » veillerons de tout notre pouvoir à ce que la Religion ne » perde rien de tout son éclat et de sa sainteté. Jamais ses » ministres n'ont été plus dignes de votre vénération, qu'ils » le deviendront dans le nouvel ordre de chose qui se » prépare. »

« Nous prions vos respectables Pasteurs de lire à leur » prône et de vous expliquer ce qui dans l'adresse de » l'Assemblée Nationale pourrait n'être pas suffisamment » entendu de quelques-uns de vous. Ils se conformeront en » cela au décret de l'Assemblée Nationale et seconderont le » zèle dont nous ne cesserons d'être animé pour votre » bonheur. » Signé : Fournier, Noailles prince de Poix, le duc d'Havré et de Croï, Douchet, C. Florimond Leroux, Laurendeau, Lenglier. (Archives de la Mairie de Bourbon, 18 p. in-4°.)

Mai. — Les administrateurs des districts sont occupés à faire l'inventaire des meubles, effets, linges, titres et papiers qui se trouvent dans les Communautés religieuses supprimées.

Les 4 et 5 mai, l'administration municipale procéda à l'inventaire du mobilier et des titres de l'abbaye de Saint-Riquier : après ces opérations, on demanda à chacun des seize religieux habitant cette maison, s'il voulait profiter de la liberté que l'Assemblée Nationale lui accordait de sortir du cloître. Tous déclarèrent vouloir conserver la vie commune, et conséquemment rester fidèles aux engagements

qu'ils avaient contractés en qualité de religieux de l'ordre de Saint-Benoit. Vers la fin de 1791, après avoir vu qu'il ne leur était plus possible d'observer la règle, ils quittèrent, de plein gré, le monastère, mais sans abjurer leur profession (1). L'argenterie du trésor de l'église fut prisée du poids de 304 marcs, 7 onces et 2 gros. Le revenu des biens-fonds se montait, en argent, à environ 30,070 livres.

10 Mai. — Les Chanoines de Saint-Vulfran remettent, par l'intermédiaire de deux d'entr'eux, au Corps municipal, un mémoire sur leurs priviléges de la franche fête de la Pentecôte dite prévôté de Saint-Vulfran. Le 25 mai, le Conseil municipal décide que la municipalité ne peut se charger, par forme de renvoi, de la partie des droits utiles que réclame le Chapitre, et qu'elle ne peut non plus accepter la cession qu'il veut lui faire des droits honorifiques attachés à la franche fête, attendu que, par beaucoup de raisons, le droit de prévôté dudit Chapitre semble être anéanti aujourd'hui sous tous les rapports.

---

(1) On est donc en droit de contester l'assertion de Gilbert dans son *Histoire de Saint-Riquier* (page 56.) « La plupart, dit-il, des religieux, bien différents de ceux de Corbie, donnaient l'exemple du scandale et du dérèglement, lorsque la Révolution de 1789 éclata. » S'il en eût été ainsi, ces seize religieux auraient profité immédiatement de la liberté qu'on leur donnait de se séculariser. Il en fut bien autrement, puisque tous veulent rester et vivre en communauté. dans l'ordre où ils ont fait profession : ils veulent donc vivre en moines. Il y a plus : pendant qu'on procède à l'inventaire du mobilier de la sacristie, ils disent espérer que l'Assemblée Nationale ne refusera pas de laisser leurs aubes afin de *pouvoir célébrer les saints mystères dans leurs pays, au cas où ils sortiraient de leur communauté.* Ce ne sont pas là, il faut l'avouer, des désirs qu'auraient pu formuler des moines scandaleux et déréglés qu'on émancipe. Si Gilbert avait pris la peine de vérifier aux archives de la commune, les déclarations des Bénédictins de Saint-Riquier, il se fut épargné cette calomnie.

19 Mai. — Le Conseil municipal d'Abbeville, par la bouche du maire, propose l'achat par la ville d'une certaine quantité de biens domaniaux et ecclésiastiques à vendre. Le Conseil général arrête que la municipalité d'Abbeville ne doit pas balancer à soumissionner l'achat de ces biens, aux charges, clauses et conditions qui ont été ou seront réglées par l'Assemblée Nationale pour toutes les municipalités du royaume ; que la soumission sera de 6 millions, sauf augmentation si la somme de 400 millions décrétés n'était pas encore remplie et si la masse des biens du district se trouvait monter au-dessus des 6 millions ; que l'acquisition commencera d'abord par les biens-fonds, cens, rentes et autres propriétés situées dans la ville ou dans la banlieue, puis sera poursuivie sur les autres biens situés dans l'étendue du district. L'Administration municipale écrivait à « Nosseigneurs » de l'Assemblée Nationale le résultat de leur délibération. Le projet de soumission de la ville fut non avenu.

4 Juillet. — Dimanche, le Clergé tout entier de la ville sort à 5 h. du soir de la Cathédrale, ayant M. le doyen de l'Estocq pour célébrant, afin de bénir les drapeaux au champ fédératif de la Hotoie. Les maire, adjoints et notables, et les administrateurs du département s'y trouvent. Les prêtres et les citoyens prêtent serment en cette formule : « Nous jurons » sur l'autel de la Patrie, en présence du Dieu des armées et » sur nos armes, d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, » de maintenir de tout notre pouvoir la Constitution décrétée » par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi, ainsi » que tous les décrets de l'Assemblée Nationale sanctionnés » par S. M. Nous jurons aussi de rester à jamais unis et de » nous prêter réciproquement tous les secours qu'exige la

» fraternité, ainsi qu'à tous nos frères de l'Empire Français,
» dès que nous en serons requis légalement. »

14 Juillet. — Fête de la Fédération à Abbeville. Prestation du serment civique du Clergé, bénédiction du drapeau, *Domine salvum*, discours, etc., à l'autel de la patrie surmonté d'un Christ et entouré de flambeaux et de trépieds où fumait l'encens. Dès le 12, deux chanoines de Saint-Vulfran viennent présenter à l'Hôtel-de-Ville la demande du Chapitre qui désire se joindre au Corps municipal dans la fête du 14, et « prouver son patriotisme en prononçant le serment civique au pied de l'autel de la patrie. » Ce qui fut accordé. La fête se termina par un banquet où les soldats, les officiciers municipaux, le clergé, les moines et les habitants se trouvèrent mêlés sans distinction.

30 Juillet. — Le Conseil d'Abbeville décide d'écrire aux abbayes, corps et communautés et autres établissements ecclésiastiques séculiers et réguliers, receveurs, fermiers, etc., pour les requérir de faire remettre au greffe de l'Hôtel-de-Ville tous les baux et renseignements sur leurs biens. Le greffier de la municipalité se transportera lui-même à Lieu-Dieu, à Valloires, à Sery.

D'après le registre des ventes des biens du Clergé, depuis le 2 décembre 1790 jusqu'au 3 décembre 1791, l'Etat fit vendre, dans une des salles du district d'Abbeville, environ 18,000 journaux de terres appartenant au Clergé et situés dans l'arrondissement, ainsi que les maisons, les couvents, les moulins de même origine ecclésiastique ou monacale. Le produit total des ventes monta jusqu'à 9,940,891 fr.

5 Août. — Jeudi, décès de M. Gaguère, prêtre assistant à la paroisse de Saint-Michel, demeurant sur la paroisse de Saint-Firmin-en-Castillon, d'une famille pauvre. M. Guignard,

curé de cette dernière paroisse, fit l'enlèvement du corps et le conduisit à l'église où ne furent pas chantés des services tels qu'il convenait d'en célébrer pour un prêtre. La populace déjà enthousiasmée de la Révolution, se transporta à Saint-Firmin en Castillon : le curé persista à ce qu'on se servît des vieux ornements et fit même monter les cordes des cloches pour empêcher de sonner. M. Duminy, curé de Saint-Michel, informé de la cause de ce tumulte, arrive avec son Clergé, et voyant ce qui se passe, fait apporter ses plus beaux ornements : alors le service se chanta solennellement : après quoi, le cortége se dirigea vers le cimetière de Saint-Denis, conduit par le curé Guignard. A peine était-on sorti de l'église que les cris : « Le curé à la lanterne » se font entendre. La populace se précipite sur le curé et veut le pendre ; celui-ci se réfugie dans une maison voisine : les vîtres en sont cassées, et on demande que le curé soit jeté à la porte : on se précipite aussi vers le presbytère et on y brise tout ce qui se trouve sous la main.

23 Septembre. — Jeudi, on chante, dans l'église des Cordeliers, un service pour les victimes de Nancy : des détachements de la garde nationale y assistent. La même cérémonie eut lieu, le 21 octobre, à la Cathédrale, et le P. Bellegueule, capucin, aumônier de la garde nationale, y prononça une oraison funèbre.

Samedi 25 : Fête de saint Firmin, la procession eut lieu comme à l'ordinaire.

Au mois de septembre, Tascher, abbé de Selincourt réclame une indemnité pour les dépenses faites de ses deniers à l'abbatiale.

On lit au district une lettre des religieux du Gard qui

demandent à sortir de leur monastère pour le 1er octobre. On décida de faire à chacun la délivrance de leur chambre garnie ; après quoi on fera enlever et déposer au district, l'argenterie, la bibliothèque et les papiers, et les religieux sont autorisés à se retirer. La même demande fut adressée en ce mois et dans le suivant par les religieux de Saint-Acheul de Corbie, les Augustins, les Cordeliers. Le 5 novembre, les religieux de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux, demandent leur liberté. Toutes ces demandes furent accueillies favorablement.

Comme on avait fait l'inventaire du mobilier de l'abbaye de Selincourt et que l'église du village avait été brûlée avec tous ses ornements, l'office divin ne pouvait plus se faire pour la paroisse, le curé fut autorisé à se servir des ornements de l'abbaye que les religieux lui prêtèrent.

25 Octobre. — Lundi, on célébra en l'église conventuelle des Prémontrés, une messe du Saint-Esprit, avant l'ouverture de l'Assemblée électorale pour la nomination des administrateurs du département et du district, des juges, etc. L'élection se fit dans le couvent. (*Procès-verbal*, 15 p. in-4°, Amiens, 1791, *Archives de Bourdon*).

3 Novembre. — Mercredi, Mgr de Machault chante à la Cathédrale, une messe d'actions de grâces pour la nomination des administrateurs. Il y eut sermon par le curé de Saint-Firmin-le-Confesseur, Brandicourt, qui y fut fort applaudi.

13 Novembre. — Le Conseil d'Abbeville décide qu'il sera conservé cinq paroisses, qui seront : les églises de Saint-Gilles, du Saint-Sépulcre, de Saint-Georges, de Saint-Vulfran et de Saint-Jacques.

Dimanche 21, Les administrateurs du district apposent les scellés au Couvent de Saint-Martin-aux-Jumeaux. Le

28, fermeture de l'église de Saint-Martin-aux-Jumeaux et de celle des Jacobins.

2 Décembre. — Les biens du Chapitre et celui des Chapelains de la Cathédrale furent affichés pour être vendus, et le 14, à 8 heures du soir, la Municipalité d'Amiens vint faire l'inventaire dans le chœur, la sacristie et la chapelle de saint Jean-Baptiste, à la Cathédrale. Ce même jour, fermeture de l'église des Augustins et de la Collégiale de Saint-Martin.

7 Décembre. — Mardi, les scellés sont apposés au Couvent des Célestins : vendredi 17, aux Cordeliers dont l'église n'est pas fermée. La messe y est dite pour la garde nationale par l'ex-capucin Bellegueule, aumônier de cette milice.

Lundi 20. Le Conseil général de la commune d'Amiens, arrête la formation et la circonscription des paroisses de la ville : ce qui fut approuvé par l'Assemblée Nationale, le 19 janvier 1791, en cette teneur :

L'Assemblée Nationale a décrété qu'il y aura cinq églises paroissiales.

Que la 1re, dans la paroisse Cathédrale, sous l'invocation de Notre-Dame, sera formée de la paroisse de Saint-Firmin-le-Confesseur, de partie de quelques paroisses contiguës; et aura pour succursale l'église de Saint-Acheul, où l'office sera célébré pour les habitants du faubourg de Noyon, Boutillerie, la Neuville et la Voirie.

Que la 2e sera établie dans l'église des Cordeliers, sous l'invocation de saint Firmin, Ier Evêque d'Amiens et patron du diocèse, et formée de la plus grande partie de l'ancienne paroisse de Saint-Remy et de parties contiguës; et aura pour succursales, la chapelle Saint-Honoré, pour les deux faubourgs de Beauvais, et l'église du Petit-Saint-Jean, pour les habitants du Petit-Saint-Jean.

Que la 3e, sous l'invocation et dans l'église de Saint-Jacques, sera formée de son territoire actuel et de quelques parties des anciennes paroisses contiguës ; qu'elle aura pour succursales une église à Montières, et au faubourg de Ham et celui de la Hotoie, et une église à...

Que la 4e, sous l'invocation et dans l'église de Saint-Germain, sera formée de son ancien territoire, et de quelques paroisses contiguës : qu'elle aura pour succursales, une église à Saint-Maurice, pour les habitants dudit lieu et ceux des fermes de Sainte-Madeleine, et l'église de Longpré.

Que la 5e et dernière, sous l'invocation et dans l'église actuelle de Saint-Leu, sera aussi composée de son territoire actuel et de plusieurs parties voisines et aura pour succursale l'église de Saint-Pierre et Rivery.

.... En conséquence, toutes les autres paroisses de ladite ville d'Amiens, faubourgs et lieux y réunis, demeurent supprimées, savoir : 1° Saint-Remy. — 2° Saint-Firmin-le-Confesseur. — 3° Saint-Martin. — 4° Saint-Sulpice. — 5° Saint-Firmin-en-Castillon. — 6° Saint-Firmin-à-la-Porte. — 7° Saint-Michel.

Les abbayes supprimées sont : 1° Saint-Acheul. — 2° Saint-Martin-aux-Jumeaux, grande rue de Beauvais. — 3° Saint-Jean, rue Saint-Jacques.

Couvents d'hommes supprimés : 1° Les Augustins. — 2° Les Dominicains. — 3° Les Franciscains dits Cordeliers. — 4° Les Célestins. — 5° Les Minimes. — 6° Les Capucins. — 7° les Feuillants. — 8° Les Oratoriens. — 9° Les Carmes.

Lundi 20, Apposition des scellés aux Augustins, le 21 aux Minimes. L'église de l'Hôtel-Dieu vient d'être terminée : on y célèbre la messe.

Le 29 décembre, M. de l'Estocq, doyen du Chapitre, fut

autorisé par le district à célébrer les offices paroissiaux dans la cathédrale, en qualité de curé.

31 Décembre. — MM. Mellier, doyen ; Froissart, chantre, Descaules, trésorier ; Champion, Maillard, Meurice, Maurice de Baisnat, Danzel, Videcocq Vasseur *premier*, Obry, Siffait, Vasseur *second*, Caquerel, Bertenot, Bertin, Hecquet et Tellay, mentionné comme absent pour cause de maladie, composant le Chapitre de la Collégiale de Saint-Vulfran, présentent une déclaration adressée aux administrateurs du district. Il s'agissait pour les chanoines de défendre leurs fonctions, de se ménager ouvertes les portes de leur église, de garder leur place dans les stalles du chœur. Ils exposent ces vœux tristement, avec résignation et dignité. On peut lire cette pièce empreinte de dignité dans les *Œuvres de M. l'abbé Bertin*, tome II, Paris, 1832. M. Prarond en donne une longue et intéressante analyse dans ses *Annales modernes d'Abbeville*.

1791.

7 Janvier. — Vendredi. Vente à la barre du district de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux.

Dimanche 9. On signifie aux curés la loi qui les oblige à prêter le serment : ils devront la lire au prône. Le curé de Saint-Firmin-le-Confesseur, et celui de Saint-Germain sont les seuls de la ville qui exécutent cet ordre.

Jeudi 13. Le Conseil municipal écrit à tous les curés d'Abbeville, pour les prévenir de la prestation du serment des ecclésiastiques fonctionnaires publics, ou le dimanche 16 ou le dimanche 23. Quelques-uns se présentent le 16, mais enveloppent de tempéraments la formule prescrite. On les avertit le 21, que le serment devait être prêté simplement dans les

termes du décret, et, dès le lendemain (22 janvier), le Maire communique au Conseil les lettres de six des curés d'Abbeville, qui persistaient à prêter le serment avec cette restriction : exceptant tout ce qui tient essentiellement à la foi et à la religion catholique, apostolique et romaine. Huit autres déclarèrent aussi ne prêter qu'un serment restrictif. C'était, comme à Amiens, la presque totalité du Clergé qui restait fidèle.

L'Instruction de l'Assemblée Nationale relative à la Constitution civile du Clergé, ne fut lue à l'issue de la messe paroissiale que par les curés de Saint-Nicolas, Saint-Jacques, Rouvroy et Notre-Dame-de-la-Chapelle : le Conseil d'Abbeville décida que le dimanche 19, neuf Conseillers municipaux, assistés chacun d'un sergent de ville, iraient séparément faire la lecture de la loi dans les églises de Saint-Georges', de Saint-Sépulcre, Notre-Dame-du-Châtel, Saint-Vulfran-de-la-Chaussée, Sainte-Catherine, Saint-Paul, Saint-Eloy, Saint-Jean-des-Prés, Saint-André. L'opposition des ecclésiastiques se roidissant, les officiers municipaux en Conseil général, décident l'impression et la distribution gratuite dans toute la ville, de l'instruction de l'Assemblée Nationale sur la constitution civile du Clergé.

L'Abbé Roze.

(La suite au prochain numéro).

Pour les articles non signés,
Lenoel-Herouart.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie
Lenoel-Herouart.

AMIENS. IMP. DE LENOEL-HEROUART.

MONOGRAPHIE DE CROY (*).

En 1160, Robert de Lignières (1), donne au monastère de l'abbaye du Gard tout ce qu'il possède de dîmes sur la paroisse Saint-Albin de Croy. Cette transaction en forme fut passée en présence de Hilins son frère et de Gérard, receveur des biens, 1160.

La même année, Gualterius de Berchicourt (2), donne à l'abbaye quelques terres qui lui appartenaient au terroir de Croy.

En 1155, Gérard de Berchicourt donne également à l'abbaye en présence de Gérard, vidame de Picquigny et l'abbé Urbain prieur du Gard, tout ce qu'il possède à Croy de biens, terres et jardins. (*Donation et confirmation sur parchemin*, 1155.)

En 1174, Eustache de Rivières (3), seigneur du lieu, donne à l'abbaye une partie de ses biens sur le terroir de Croy. De son côté Raoul Martel, seigneur de Rouvroy, abandonne aux religieux de l'abbaye les dîmes sur Rouvroy, fief dépendant de la terre de Croy (1185).

En 1207, Gilon de Croy, seigneur de Croy, fait remise aux

(*) Voyez la *Picardie*, 1868, p. 442 et suiv.

(1) Lignières-Châtelain, canton de Poix.

(2) Canton de Poix.

(3) Fief de Croy.

religieux des dîmes qu'il perçoit sur leur culture à Croy (avril 1207).

En 1223, le seigneur de Riencourt (1), Thomas, fait cession aux religieux du Gard, moyennant 34 livres parisis, de tous ses droits, sur les marais de Croy, droits qu'il tenait par héritage d'Amélius de Bovelles (2).

En 1243, les religieux achètent de Jean, châtelain d'Hangest (3) les dîmes qu'il percevait sur les fiefs de Rouvroy et d'Hermilly. Ce dernier fief situé près du Gard, fit partie de la paroisse aprés avoir été détaché d'Argelicourt en 1152. Mais l'abbaye n'en eut la seigneurie qu'en 1243.

En 1284, ils achètent également de Jean Raoul, seigneur de Rivière, tous ses droits sur ce fief.

Ainsi, les religieux de l'abbaye du Gard, tant par donation que par acquisition, étaient devenus en partie seigneurs de la terre de Croy, sur laquelle ils possédaient environ 48 journaux. Et de peur que leurs droits fussent méconnus ou lésés, ils provoquèrent en 1312 une ordonnance du bailli d'Amiens portant « que justice, seigneurie haute et basse appartiendra au Gard sur les ostes en la ville de Croy, et en dehors es lieux que sont tenus des dits religieux (4), »

Les abbés du Gard continuèrent d'exercer paisiblement leurs droits seigneuriaux, jusqu'au milieu du XVI[e] siècle, époque à laquelle, dans une déclaration du temporel de l'abbaye, ils reconnaissent avoir « quelque partie de la terre et seigneurie de Croy, à l'encontre du comte Portian, laquelle

(1) Canton de Molliens-Vidame.

(2) Canton de Molliens-Vidame.

(3) Canton de Picquigny.

(4) Ordonnance de 1312.

consiste en censives, blé et avoine, chapons, poules, argent et autres revenus, qui se prennent sur quelques maisons, masures, prés, aires, terres et autres héritages, situés audit Croy, avec les droits seigneuriaux, selon la coutume et un droit de rentage qui se prend sur quelques terres tenues de la seigneurie et se composant de 18 journaux de terre labourable, et deux pièces de prés, contenant environ 24 journaux, appartenant à ladite abbaye en toute justice et seigneurie. » Cette déclaration fut faite par Dom Jean Pécoul, prieur du Gard, pardevant Adrien de Cautel, seigneur de Hailles (1), commissaire du roi au baillage d'Amiens, en 1547.

Mais à partir de cette époque, l'abbaye du Gard, par nécessité ou par tout autre motif, commença à aliéner les biens qu'elle possédait sur le territoire de Croy, et ainsi elle perdit ses droits seigneuriaux qui tombèrent entre les mains de la famille des Croy.

Nous avons dit que l'abbaye du Gard n'avait qu'une partie de la seigneurie, c'est qu'en effet, à côté, il y avait d'autres fiefs, faisant partie de la terre de Croy, et tenus par des seigneurs communs. Les principaux fiefs étaient :

1° Le fief de Rouvroy, situé entre Hangest et Croy.

2° Le fief de Saint-Albin, situé au Cimetière.

3° Le fief de Rivières, situé entre Soues et Croy.

4° Le fief de Croy, situé au centre du pays.

Nous allons donner les noms des seigneurs qui occupèrent ces différents fiefs.

1° *Fief de Rouvroy.* — Ce fief qui existait déjà avant 1185, était situé entre Hangest et Croy. On y voyait autrefois une

---

(1) Canton de Sains.

ferme assez importante, qui a disparu depuis et qui comprenait la haute et basse cour et les prés. Son importance consistait en 33 journaux de terres et prés, représentant une valeur de 5,000 livres. *(Déclaration sur parchemin de* 1618*)*.

Le premier seigneur qui posséda ce fief de Rouvroy fut :

1° Raoul Martel en 1185. (*Transaction passée avec l'abbaye du Gard et le seigneur de Rouvroy,* 1185).

2° Pierre de Rouvroy, premier du nom en 1229. (*Donation à l'abbaye du Gard. Charte de* 1229).

3° Jean de Rouvroy, en 1243. Son nom figure dans un contrat de vente et une charte de 1243.

4° Pierre de Rouvroy, deuxième du nom en 1289. (*Donation à l'abbaye du Gard. Chartes des mois avril et mai* 1289).

5° L'Abbé du Gard posséda ce fief partie par acquisition, partie par donation depuis 1289 jusqu'en 1547, époque à laquelle il céda une partie de ses propriétés.

6° Jean Fossier, en 1547, devint acquéreur de l'abbé du Gard. (*Inventaire*).

7° Guillaume Leroy, bourgeois d'Abbeville, devint acquéreur du sieur Fossier en 1550. (*Contrat de vente du* 15 *septembre*).

8° Jacques Leroy, écuyer, seigneur de Valines, ancien mayeur d'Abbeville en 1580, devint acquéreur du sieur Guillaume.

9° Jean Pioger, en 1609, seigneur de Valines, devint acquéreur du sieur Leroy. (*Aveu de la fabrique de Croy en* 1609).

10° Joseph Pioger en 1618, devint acquéreur de ce fief moyennant 900 livres. *(Contrat de vente. — Inventaire des titres de la fabrique)*.

11° N. Pioger en 1665, seigneur de Rouvroy, de Rumbiham, de Nibas, époux de dame Denyse Chevrier. Il

fut assassiné non loin de Bichecourt (1), et fut enterré dans l'église. (*Aveu de la fabrique de Croy à la seigneurie*).

L'un de ses frères, M. l'abbé Pioger était chanoine de la Cathédrale d'Amiens en 1681. En mourant il laissa à la fabrique de Croy une rente à perpétuité de 20 sols, affectée sur cinq quartiers de terre, et une autre pièce de terre qui passa entre les mains du sieur de Rainvillers, seigneur d'Hallencourt, avec obligation de payer annuellement à la fabrique de Croy, une rente de 50 sols.

12° M. DE BARBERAY en 1681. Commandant du roi, époux de dame Charlotte Pioger, nièce de M. Pioger de Bovelles. *(Contrat de Mariage en bonne forme* 1681. (*Inventaire de la fabrique* 1732*)*.

13° PIERRE DE RIMÉ en 1705, fils du premier mariage de Charlotte Pioger. (*Dénombrement et aveu fourni à la seigneurie en* 1705).

14° CLAUDE DE MONS, seigneur d'Hédicourt et du fief de Rouvroy 1750 (*Aveu de la fabrique en* 1750). Cette famille établie à Saint-Sauveur, possède encore quelques coins de terre sur Croy.

2° *Fief de Saint-Albin* ou *Saint-Aubin*. Ce fief était situé entre Croy et le Gard. On voit encore sur cette terre, dans l'enceinte du cimetière une chapelle, dédiée à Saint-Albin, et qui autrefois servait de seconde église paroissiale, administrée par les religieux du Gard. — Non loin de là, et toujours sous la même dépendance, se trouvait un hôpital, qui a complètement disparu.

Le premier seigneur de ce fief, mentionné dans les titres et les chartes est ROBERT DE LIGNIÈRES, de Saint-Aubin et autres lieux en 1204. Il abandonna à l'abbaye du Gard une

(1) Canton de Picquigny.

partie des dîmes qu'il possédait sur sa terre de Saint-Aubin. Cette donation fut approuvée par M. Richard de Gerberoy, chanoine d'Amiens, qui, par la suite, devint évêque. (*Cartul. du Gard. — Archives*).

Plus tard les religieux du Gard achetèrent le reste des dîmes et devinrent seuls possesseurs et seigneurs de ce fief.

3° *Fief de Rivières*. Ce fief était situé sur la terre de Croy, entre Croy et Soues, et ne comprenait guère que 20 journaux de terre, d'un revenu environ de 400 livres. Le premier seigneur fut :

1° EUSTACHE DE RIVIÈRES en 1174. Il abandonna aux religieux du Gard, une grande partie de terres qu'il possédait. (*Donation et transaction passée en présence de Enguerran de Picquigny*, 1174. *Cartulaire*).

2° ROBERT DE RIVIÈRES en 1224, fils aîné et héritier de Eustache de Rivières, fit don à l'abbaye du Gard d'un quartier de terre. (*Transaction sur parchemin de* 1224).

3° JEAN RAOUL DE RIVIÈRES, écuyer, 1284. Il vendit à l'abbaye du Gard tous les droits qu'il avait sur les 20 journaux qui composaient sa terre de Rivières, lesquels droits consistaient à percevoir le quart des fruits. (*Charte. Confirmation en bonne forme de* 1284).

4° *Fief de Croy* (1). Ce fief est le chef-lieu d'une des plus

---

(1) Il y eut différentes terres qui portèrent le nom de Croy :

1° *Croy*, élection de Saint-Quentin. Elle avait pour seigneur le Chapitre de Saint-Quentin ;

2° *Croy*, élection de Péronne. Elle avait pour seigneur le comte de Lameth.

3° *Croy au Bailly*, élection d'Amiens. Elle avait pour seigneur l'abbaye de Saint-Valery.

4° *Croy-Rault* ou *Croixrault*, élection d'Amiens. Elle avait pour seigneur la duchesse d'Havré.

5° *Croy*, proche le monastère de Saint-Médard, dans le Soissonnais.

6° *Croy*, près Amiens, dans le canton de Picquigny.

illustres et des plus nobles familles de Picardie, dont plusieurs branches se sont répandues dans une partie des Pays-Bas. — Avant de donner la succession des seigneurs qui occupèrent la terre de Croy, nous ne pouvons nous dispenser de parler de la grandeur de leur maison. Voici les sources auxquelles nous avons puisé les renseignements qui vont suivre : 1° *Histoire des pairs de France.* Cette histoire, publiée sous le nom du chevalier de Courcelles, a été écrite principalement par Lainé, Saint-Pons, et l'abbé de l'Epine. 2° *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France,* par le P. Anselme, Augustin 1730. 3° *Histoire des Connétables de France,* par le Fréron. 4° *Indice armorial,* par Maître Lowan Géliot, Paris, 1660. 5° *Histoire de Tournai,* par Poutrain. 6° *Généalogie critique et littéraire des Maisons de Croy-Chanel de Hongrie et de Croy-d'Havré* (broch.) Cette brochure fut saisie par la justice, et un arrêt du 12 mai 1821, déclara non fondées les prétentions des Chanel, et leur interdit le droit de porter le nom de Croy. 7° *Chronologie historique des ducs de Croy.* 8° *Histoire des seigneurs de Turcoing,* par le R. P. Pruvost, supérieur de la maison d'Arlon (Duché de Luxembourg. Turcoing 1863). Cette histoire qui nous a été communiquée par l'auteur avec une extrême bienveillance, nous a été d'un grand secours pour établir la généalogie des Croy. Maintenant voici en quels termes le chevalier de Courcelles parle des Croy.

La maison des Croy est du nombre de ces grandes familles dont le nom et l'existence politique se trouvent liés depuis plusieurs siècles à tous les évènements remarquables de l'histoire.

Admise à siéger parmi les princes, aux Diètes de l'Empire depuis l'année 1486, longtemps avant cette époque, et depuis

sans interruption, la maison de Croy n'a pas cessé d'être appelée aux places les plus éminentes du clergé, de la diplomatie, de la cour et des armées en France, en Bourgogne, en Allemagne, en Espagne et aux Pays-Bas.

Elle a donné deux cardinaux, deux évêques et ducs de Cambrai, cinq évêques de Terouanne, de Tournai, de Carvin, d'Arras et d'Ypres ; un grand-bouteiller, un grand maître et un maréchal de France, six chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, un tuteur et gouverneur de la personne de l'empereur Charles-Quint, grand chambellan, grand amiral et premier ministre de ce monarque, un grand chambellan et premier ministre de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne ; un grand maître et plusieurs maréchaux de l'Empire ; un grand écuyer du roi d'Espagne, et un dignitaire de la même charge près d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie en 1555 ; un gouverneur général des Pays-Bas en 1753 ; treize généraux des armées Bourguignonnes, Impériales et Espagnoles, et sept généraux au service de France ; un généralissime du Czar Pierre-le-Grand ; quatre chefs du Conseil des finances aux Pays-Bas, et un surintendant des finances de Philippe III, roi d'Espagne ; enfin, un grand nombre d'ambassadeurs et de ministres plénipotentiaires aux Diètes de l'Empire, en France, en Espagne, en Italie et en Angleterre. Le gouvernement du duché de Brabant et des comtés de Flandre et de Hainaut, a été pour ainsi dire héréditaire dans cette maison. Deux de ses branches, celle de Solre, aujourd'hui appelée de Dulmen, et celle d'Havré, dont le dernier représentant mâle est mort en 1839, sont depuis plus de deux siècles en possession de la Grandesse d'Espagne, et elle offre, l'exemple unique, même parmi les maisons princières où l'on remarque le plus d'illustrations, de compter vingt-huit che-

valiers de la Toison d'or (1), depuis l'institution de cet ordre.

Par ses alliances principales, la maison de Croy se trouve en parenté directe non-seulement avec un grand nombre de maisons princières et souveraines d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne, mais encore avec plusieurs têtes couronnées.

D'après Lainé, Saint-Pons et l'abbé de l'Epine, une tradition rappelée par les plus anciens auteurs et confirmée par quatre diplômes des empereurs d'Allemagne, rois de Hongrie, fait descendre la famille des Croy des anciens rois de Hongrie, par un prince de Hongrie, André III, exilé de son pays vers la fin du XII[e] siècle. Il est vrai qu'une autre famille, celle des Chanel, a contesté cette royale origine, et l'a revendiquée pour elle, au point d'afficher des prétentions à la couronne de Hongrie; mais nous savons que par un arrêt du 12 mai 1821, ces prétentions furent déclarées mal fondées, et la brochure des Croy-Chanel fut saisie par la justice. Ces circonstances étaient assurément ignorées de Bouillet, l'auteur du dictionnaire historique et géographique, car à l'article Croy, il dit en propres termes : la maison de Croy se divise en deux branches, qui reconnaissent pour chefs les deux fils d'André III, roi de Hongrie. L'aînée est dite de *Croy-Chanel*, et la cadette de *Croy-Solre*.

La maison des Croy s'est subdivisée en plusieurs branches, dont les principales sont : 1° Les sires de Croy et de Renty, éteints en 1612 ; 2° les marquis d'Havré éteints en 1700 ; 3° les comtes de Rœutz, éteints en 1585 ; 4° les princes de Croy et du saint Empire, éteints en 1702 ; 5° les princes de

(1) Célèbre ordre de chevalerie institué à Bruges en 1429 par le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon. Il ne devait se composer que de 31 chevaliers. Lors de l'extinction de la maison de Bourgogne, la grande maîtrise de l'ordre passa à la maison d'Autriche. Charles-Quint la transmit aux rois d'Espagne

Chimay, éteints en 1521 ; 6° les princes de Solre et de Mœurs, devenus branche aînée en 1767, par l'extinction des précédents; 7° les ducs d'Havré et de Croy, qui ont fourni plusieurs généraux à l'armée et qui se sont éteints de nos jours; 8° les ducs de Croy-Wailly, qui existent encore.

Nous allons donner les noms des seigneurs qui se succédèrent les uns aux autres dans la terre de Croy.

1° La terre et seigneurie de Croy appartenait en 1066 à Eustache de Picquigny, seigneur de Picquigny et de Croy, vidame d'Amiens, ainsi qu'il résulte du titre de la fondation du chapitre de Picquigny, par lequel Eustache de Picquigny, vidame et ses frères Hubert et Jean donnent à ce chapitre des bois, terres, et un hospice à Croy, lui appartenant à titre de seigneur.

2° Gérard, premier du nom, seigneur de Picquigny et de Croy, vidame d'Amiens, petit-fils de Eustache, possédait encore la terre de Croy, avec tous ses environs, suivant un titre de 1115. Ce fut lui qui fonda l'abbaye du Gard, la fit bâtir sur le terroir de Croy, et lui donna plus de la moitié de ce village, avec des fermes à Cléry et à Valheureux. (*Charte*).

3° Giles de Croy, seigneur du lieu, donna l'an 1207 à l'abbaye du Gard, les dîmes qu'il percevait sur les terres dont elle avait la jouissance à Croy. Il eut trois enfants : Pierre, Rodolphe et Gérard.

4° Pierre de Croy, chevalier, seigneur de Croy, est nommé dans le titre de Saint-Denis, en l'année 1224, et dans un autre de Picquigny en 1250.

5° Mathieu de Croy, qui fut en même temps mayeur de la ville d'Amiens, de 1233 à 1248. (*Manuscrit de Pagès*).

6° Jean de Croy, qui fut seigneur du lieu et mayeur de la ville d'Amiens, de 1252 à 1265. (*Id.*)

7° Enguerrand de Croy, chevalier, seigneur du lieu, mentionné dans un titre de Picquigny de 1270. Il était marié avec Aélis, suivant un titre de l'abbaye du Gard. Il possédait Drœul, partie de Cléry et du Sauchoy, aux environs de la terre de Croy. Il eut sept enfants. (*Cartulaire du Gard.*)

8° Giles de Croy, nommé aussi Gilon dans le titre de 1270, où il est dit fils aîné de Enguerrand de Croy. Il est qualifié de seigneur de Croy, dans un titre de Picquigny, de l'an 1279. (*Cartulaire du Gard*).

9° Nicolas de Croy, seigneur du lieu, mentionné dans l'aveu général de Picquigny, rendu par Jean, vidame d'Amiens, en 1302, ou on lit « si tenons l'hommage du » seigneur de Croy, qui tient de nous la ville de Croy. »

10° Barthélémy de Croy, seigneur du lieu, lequel épousa Marguerite de Picquigny en 1342, suivant le partage fait de la terre de Croy, entre lui et les religieux du Gard, l'an 1342, du consentement de madame Marguerite de Picquigny.

11° Jean de Croy, qui fut seigneur du lieu et mayeur de la ville d'Amiens, en 1348. (*Manuscrit de Pagès*).

12° Beaudoin de Croy, seigneur du lieu, est nommé dans un titre de l'abbaye du Gard en 1350. (*Cartulaire du Gard*).

13° Guillaume Ier, seigneur de Croy et d'Airaines, servit dans l'armée du roi en 1350. Il épousa Isabeau, héritière de Renty, et eut un fils qui suit :

14° Jean Ier, seigneur de Croy et de Renty (1), fut tué pour

---

(1) Jean, seigneur de Croy et de Renty, grand maître de France, portait : d'argent à trois faces de gueules, les deux du chef adossés, qui est de Renty.

Le Fréron, dit dans ses Connétables, qu'il fut le premier qui écartela de Croy et de Renty, du vivant de son père ; mais c'est une erreur, car, Antoine, seigneur de Croy et de Renty, et Jean de Croy, seigneur de la Tour-sur-Marne, faits chevaliers de la Toison d'or, au premier chapitre tenu



le service du roi à la bataille d'Azincourt, le 26 octobre 1415, et enterré dans l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer. Il épousa Marguerite de Craon, qui descendait par sa grand'mère, Marguerite de Flandre, du comte Gui de Dompierre. Il eut un fils qui suit :

15° ANTOINE DE CROY, sire de Croy et de Renty, fut premier chambellan de Philippe-le-Bon, en 1431, il mourut en 1475. Il épousa, en deuxièmes noces, Marguerite de Lorraine, dame d'Aerschoot, et eut huit enfants, dont l'aîné fut Philippe, qui suit :

16° PHILIPPE Ier DE CROY, sire de Croy, d'Arschoot, (1) de Renty, d'Airaines, comte de Porcéan, baron de Beaumont, premier chambellan héréditaire de Brabant, fut fait chevalier en 1461, au sacre de Louis XI, qui le gratifia en 1464 d'une pension de 200 livres. Il mourut en 1511 et fut enterré à Porcéan. Il épousa Jacqueline de Luxembourg, fille aînée de Louis de Luxembourg. De ce mariage naquirent trois enfants, dont l'aîné qui suit :

17° HENRY DE CROY, seigneur de Croy, d'Arschoot et de Renty, comte de Porcéan, mourut en 1514. Il épousa Charlotte de Châtaubriant et eut huit enfants, dont l'aîné qui suit :

18° PHILIPPE II DE CROY, premier duc d'Arschoot, marquis de Renty, mourut en 1549, à Bruxelles. Il avait épousé : 1° Anne de Croy, princesse de Chimay, dont il eut Charles, Philippe III et Guillaume ; 2° Jeanne de Humières, morte sans

---

par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, portaient de Croy, écartelé de Renty, ainsi qu'on peut le constater aux chaires du chœur de la Sainte-Chapelle de Dijon, où leurs armes sont représentées, avec celles des autres chevaliers.

(1) *Arschoot* ou *Aerschoot*, ville de Belgique (Brabant mérid.) sur la Demer, était d'abord un comté, qui fut érigé en duché (1533) après avoir passé par mariage dans la maison de Croy.

enfants; 3° Anne de Lorraine, mère de Charles-Philippe.

19° PHILIPPE III, seigneur de Croy, prince de Chimay, naquit en 1561. Dès l'an 1582, il contracta une alliance des plus honorables en épousant Anne de Beauffort, fille unique et héritière de Philippe, seigneur de Beauffort et de Magdeleine de la Marck (1). Elle mourut en 1588, après avoir mis au monde un fils du nom de Jean, dont la postérité mâle subsiste encore aujourd'hui, après que toutes les autres branches de la maison de Croy ont successivement disparu.

En 1591, Philippe III, contracta une nouvelle alliance en épousant Anne de Croy, marquise de Renty, veuve de Emmanuel de Lalaing, depuis le 27 décembre 1590, et fille de Guillaume de Croy, marquis de Renty. De ce mariage naquirent trois enfants : Charles-Philippe-Alexandre, qui fut le premier duc d'Havré, et dont le fils Philippe-Eugène entra dans l'ordre des Carmes, et deux filles, Anne et Isabelle.

Philippe III mourut en 1595. Il était, dit un historien (2), fort éloquent et aimait la poésie. De plus, il excellait dans les beaux-arts et connaissait bien la musique (3).

(La suite au prochain numéro). L'Abbé E. JUMEL.

---

(1) Anne de Beauffort (en Artois) descendait d'Oudart Blondel, et par lui de plusieurs des anciens seigneurs de Turcoing.

(2) Poutrain, *Histoire de Tournai.*

(3) Voici comment le généalogiste Leroux de Valenciennes décrit en style héraldique les armes de Philippe de Croy : D'argent à trois fasces de gueules qui est de *Croy*, écartelé d'argent à trois douloires de gueules, les deux en chefs adossées qui est de *Renty*, sur le tout lozangé d'or et de gueules qui est de Craon, écartelé d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules qui est de *Flandres*, le grand écu brisé d'une bordure d'azure chargé de seize besans d'argent, cimier : une tête et col de chien-brac de sable accolé de gueules, aux bords, clous et anneau d'or entre un vel à l'antique d'argent.

MIETTES DE L'HISTOIRE D'AMIENS(*)

SECONDE SÉRIE.

Dans la Cathédrale.

ARTISTES ET CHANOINES.

Trois sculpteurs Amiénois, trois hardis compagnons,
Pour narguer le troupeau des écrivains grognons
Et des antiquaires moroses,
Traitant leur Mère Eglise en fils familiers
Ont mis contre ses murs et contre ses piliers
Pierres blanches et marbres roses.

Ils sont fort tapageurs et fort accapareurs;
S'ils se trompent, ils font montre de leurs erreurs,
Et sous sa stalle un peu cynique,
A l'abri des savants tapi comme un renard,
Appuyant son fin doigt sur son nez guoguenard,
Jehan Trupin leur fait la nique.

Souvent le galon jure avec le vêtement,
Le fond se passerait fort bien d'un ornement
Parfois trop riche, parfois gauche,
Mais les anecdotiers, amoureux du hasard,
Qui cueillent des chardons dans le jardin de l'Art,
Sont friands de cette débauche.

(*) Voir la *Picardie* 1868, p. 85, 134, 177 et suivantes.

Ils détaillent *Blassel*, ils excusent *Dupuis ;*
On les admira fort, on les blâma depuis,
— Ce sont d'autres épidémies, —
Ma curiosité s'acharne aux moins fameux,
Même avec intérêt du classique *Vimeux*
Je lorgne les Académies.

Si je n'estime point son pesant de ducats
L'enfant pleurant la mort du chanoine *Lucas*
Comme certains enthousiastes,
Je le trouve à sa place, et les déshabilleurs
Qui, sous couleur d'Art pur, voudraient le mettre ailleurs,
Sont pour moi des iconoclastes.

Et puis, quel souvenir piquant est attaché
A cet ange, fourni par dessus le marché,
Matière première et main-d'œuvre,
Aux héritiers du Mort nantis d'un compromis,
Qui pour je ne sais quel morceau de marbre omis
Traitèrent Blassel en manœuvre.

Je vois ce Nicolas, sculpteur officiel
Des confrères du Puy, se ménager au ciel
La faveur de la Vierge-Reine,
Sur terre en attendant suer dans son harnois
A mettre en calembourgs sacrés vos noms bourgeois,
Pierre, Mouret, Pièce, du Fresne,

Aux soucis du foyer lui-même destiné,
D'un triple mariage en bourgeois obstiné .
Affrontant la triple aventure,
Gagnant pour onze enfants le pain quotidien,
Et ne se retrouvant pur artiste et chrétien
Qu'avec *frère Bonaventure*.

Frère selon la chair et selon saint François,
Le plus près de l'esprit et du cœur à la fois,
Main sûre et tête positive ;
O Nicolas Blassel, prés de lui tu rêvais
Quand ton frère enseignait à *Varin*, de Beauvais,
La glorieuse perspective.

Tu rêvais, — mais surtout tu travaillais, parfois
Avec ton apprenti sculpteur, *Claude-François*,
Tu revenais à la peinture ;
Ton frère en fit un moine, un peintre comme lui :
Le serviteur passa maître, — *Luc* aujourd'hui
Egale au moins *Bonaventure*.

Quelque soit là-dessus l'avis des mécontents,
C'était un temps de foi sincère que le temps
Où les Mayeurs et les Chanoines,
Sans consulter personne encombrant le saint lieu,
Aux pieds de leurs patrons, dans la maison de Dieu,
Jetaient gaîment leurs patrimoines.

Sans doute, tout entiers à leur petit morceau,
Il leur est arrivé d'aveugler un arceau
Sous des richesses incorrectes,
Mais ils se sont vraiment incrustés aux vieux murs
Et leurs blasons y font parler leurs noms obscurs
Plus haut que ceux des architectes.

Cocquerel a ses coqs, *Auxcousteaux*, ses couteaux,
Sacquespée a son aigle, *Hénencourt*, ses marteaux,
Gravés sur le verre et la pierre,
Et les cent mille écus du chanoine *Cornet*
Ont immortalisé son nom quand il ornait
L'autel de son patron saint Pierre.

Les défauts des vivants sont en terre avec eux,
Nous, la postérité, nous repaissons nos yeux
Des phrases du marbre funèbre,
Et, bien que Despréaux, l'implacable railleur,
Traite notre chanoine en obscur rimailleur,
Lamorlière est presque célèbre.

Les défunts blasonnés émergent des pavés ;
Quelques noms plus bourgeois, modestement gravés,
N'ont pour funèbre patrimoine
Qu'un pavé sépulcral dans la nef égaré,
Tantôt une losange, et tantôt un carré,
— C'est un prêtre, un chantre, un chanoine.

Hainselin près du porche est écrit de travers,
Les deux *de la Morlière* ont leurs noms à l'envers
Près de la porte latérale ;
Caumartin, *Ducauroy*, *Saisseval*, *Ribeaucourt*,
Hémart, *Pingré*, *Boistel*, *Maillet et Delacourt*,
Qui fut chantre à la Cathédrale,

Joly, *Leclerc*, *Dubos*, *de Rémond le Romain*,
—Noms d'hier, d'aujourd'hui,— *Caignar*, *Bailly*, *Jourdain*,
— D'autres, d'écriture incertaine...
Quelques noms effacés... un signe initial...
Là-bas contre un pilier le pavé sépulcral
De *Hermandez*, le capitaine.

Et puis de simples croix... Ici gît un chrétien,
Qui fut pauvre ici-bas de nom comme de bien,
Il nous demande une prière.
O Morts, à simples croix, si nous prions pour vous,
Humbles élus, au ciel priez aussi pour nous,
Et dormez en paix sous la pierre.

Robert Le Coq.

1351-1358.

Parmi tes prébendés lettrés,
Que d'évêques, noble chapitre !
Soixante au moins furent mîtrés
Parmi tes prébendés lettrés.
Qu'ils fussent vilains ou titrés,
La vertu fut leur plus beau titre.
Parmi tes prébendés lettrés,
Que d'évêques, noble chapitre !

Chanoine ou prélat n'y font qu'un,
A peine parfois si l'on entre
Que l'on subit le sort commun ;
Chanoine ou prélat n'y font qu'un.
En treize cent cinquante et un
Robert Le Coq y fut préchantre.
Chanoine ou prélat n'y font qu'un,
A peine parfois si l'on entre.

Du titulaire d'aujourd'hui
S'il n'eut l'organe de tonnerre,
Tout le monde n'a pas celui
Du titulaire d'aujourd'hui ;
Mais Robert fit parler de lui.
Ce Coq n'était pas ordinaire,
Du titulaire d'aujourd'hui
S'il n'eut pas la voix de tonnerre.

Jamais coq ne chanta plus clair
Depuis celui de l'Evangile;
Franc ou Romain, laïc ou clerc,
Jamais coq ne chanta plus clair.
Il fut Evêque, Duc et Pair,
Sitôt qu'il eut chanté Vigile;
Jamais coq ne chanta plus clair
Depuis celui de l'Evangile.

Sa voix avait un tel élan
Que de Paris on put l'entendre,
Si bien qu'avant le bout de l'an
— Sa voix avait un tel élan! —
Il devint Evêque de Laon;
Même à la pourpre il put prétendre.
Sa voix avait un tel élan
Que de Paris on put l'entendre.

Les Picards étaient hasardeux
En ces temps de guerre civile;
Trois surtout firent parler d'eux,
Les Picards étaient hasardeux.
Le Coq fait un, *Picquigny*, deux
Et trois, *Nicolas*, d'Abbeville;
Les Picards étaient hasardeux
En ces temps de guerre civile.

Un mois après la Chandeleur
Lorsque les Etats s'assemblèrent,
Le Coq fut premier orateur,
Un mois après la Chandeleur.
Le noble homme et le Chauceteur
Tous les deux après lui parlèrent,
Un mois après la Chandeleur
Lorsque les Etats s'assemblèrent.

Ils avaient des amis chrétiens
Dans tous les coins de Picardie ;
Pour complices et pour soutiens
Ils avaient des amis chrétiens,
— Témoin le député d'Amiens,
Le fameux *Robert de Corbie*, —
Ils avaient des amis chrétiens
Dans tous les coins de Picardie.

C'étaient des amis chaleureux
De Charles, le roi de Navarre ;
Ils avaient Marcel avec eux,
C'étaient des amis chaleureux.
Le Maître était un peu scabreux,
Mais leur fidélité fut rare ;
C'étaient des amis chaleureux
De Charles, le roi de Navarre.

Quoique en pensent les historiens,
Le Mauvais fut-il donc si traître?
C'était un fier bourgeois d'Amiens
Quoique en pensent les historiens.
Dix-sept de nos concitoyens
Furent immolés pour leur maître;
Quoique en pensent les historiens,
Le Mauvais fut-il donc si traître?

Quiéret paya pour le clergé,
Robert sortit de la tempête,
Picquigny mourut enragé,
Quiéret paya pour le clergé.
Le pauvre Colart fut jugé
Et puis on lui coupa la tête,
Quiéret paya pour le clergé,
Robert sortit de la tempête.

La forme de la Mort n'est rien,
Tous les martyrs ont leur courage;
Surtout lorsque l'on est chrétien,
La forme de la Mort n'est rien.
Dieu seul sait l'heure et le moyen,
Mais il adoucit le passage,
La forme de la Mort n'est rien,
Tous les martyrs ont leur courage.

Reposez en paix tous les trois,
Têtes chaudes et cœurs fidèles;
Bons serviteurs de mauvais rois
Reposez en paix tous les trois.
Prêtre, grand seigneur et bourgeois,
Francs Picards, entêtés rebelles,
Reposez en paix tous les trois,
Têtes chaudes et cœurs fidèles.

Gustave Le Vavasseur.

(La suite au prochain n°).

NOTES

POUR SERVIR A LA CONTINUATION DU

GALLIA CHRISTIANA.

(SUITE.)

APPENDICE

III (1).

1789-1808.

1791. — Vendredi 14. Les scellés sont apposés aux Prémontrés, rue Saint-Jacques.

Dimanche 16. A onze heures du matin, la cloche du beffroi annonce l'entrée des officiers municipaux dans les églises des paroisses où ils sont accompagnés d'un détachement de la garde nationale : ils vont recevoir le serment de fidélité ordonné par la loi des 12 et 13 juillet 1790, de l'évêque et de ses vicaires, des curés, etc., et autres prêtres fonctionnaires publics. Des onze curés de la ville, deux seulement, Brandicourt, curé de Saint-Firmin-le-Confesseur, et Ledieu,

---

(*) Voir la *Picardie* 1868, pag. 469 et suivantes.

curé de Saint-Germain, le prêtent purement et simplement. Les autres ne l'ont fait qu'avec des restrictions : elles n'ont point été acceptées : de là, procès-verbal du refus. Mgr l'Evêque est absent, on le croit émigré. (Voir l'extrait du registre aux délibérations du directoire du département de la Somme, du 19 février 1791. (7 pages in-4°.) *Archives de la Mairie de Bourdon*). Dans les *Actes de l'église d'Amiens*, Mgr Mioland estime à un huitième le nombre des curés jureurs : l'abbé Lamar n'en compte qu'un douzième.

Lundi 17. Le Collége d'Amiens est fermé.

Mercredi 19. La Municipalité amiénoise a nommé neuf curés pour remplacer provisoirement ceux qui ont refusé le serment, ou l'ont prêté avec des restrictions.

Vendredi 21. Le Séminaire vient d'être fermé. Les directeurs ont refusé le serment.

Dimanche 23. Tous les prêtres de Montdidier, à l'exception de M. Pillon de la Tour, curé de Saint-Sépulchre et de M. Jamart, vicaire de Saint-Pierre, prêtèrent le serment constitutionnnel : mais la plupart rétractèrent ensuite cet acte que réprouvait leur conscience. Les Frères de la Doctrine chrétienne refusèrent aussi le serment.

Dans la délibération prise le 17 février 1791, par le Directoire du département de la Somme, le Procureur-général syndic déclare que 1° selon les procès-verbaux, deux notaires se sont présentés à l'évêché le 28 et le 29 janvier, et se sont assurés de la présence de Mgr de Machault, d'après les déclarations réitérées de ses domestiques ; 2° deux informations dont l'une faite à Albert le 9 février, et l'autre par les officiers municipaux d'Amiens, le 15 du même mois, rendent constant que Mgr de Machault est revenu à Amiens le 28 de janvier, jour où trois vicaires qui ont prêté le serment

constitutionnel reçoivent des lettres d'interdiction : en effet, l'évêque part le 29 soir, va coucher à Bertangles, et se dirige ensuite vers Albert, où il dit la messe, pour la dernière fois, dans son diocèse, le 2 février, jour de la Chandeleur.

Les curés de Saint-Remy et de Saint-Michel avaient répandu un écrit qui avait pour titre : *Formule du serment prononcé par le curé de Saint-Remy et divers ecclésiastiques d'Amiens, et autres.*

Le préambule de cet imprimé, rappelle la soumission due à la loi et déclare que tout bon français porte ce sentiment dans son cœur. « Ne nous avez-vous pas entendu, continuent ses auteurs, vous recommander le précepte d'aimer la loi et de respecter l'autorité à laquelle le ciel vous a soumis. La puissance civile et la spirituelle sont inséparables : elles émanent l'une et l'autre de l'autorité suprême. Obligés de donner aux hommes l'exemple de la soumission à la loi, nous le sommes surtout de leur donner l'exemple de la soumission à l'autorité spirituelle : en conséquence nous sommes déterminés à prêter le serment suivant :

« Je soussigné, ministre de Jésus-Christ, chargé d'en-
» seigner aux âmes qui me sont confiées, ce qu'elles doivent
» à Dieu et aux puissances temporelles, obligé de leur
» donner l'exemple de la soumission aux lois de la Religion
» et à celles de l'Etat, pour obéir à Notre Seigneur Jésus-
» Christ, qui nous ordonne de rendre à César ce qui appar-
» tient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu :

» Je jure de veiller avec soin sur les âmes qui me sont
» confiées, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, de
» maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par
» l'Assemblée Nationale et sanctionnée par le Roi. Exceptant
» formellement tout ce qui tient essentiellement à la foi, à la

» religion catholique, apostolique et romaine, dans laquelle » je suis résolu de vivre et de mourir. »

Le directoire du département a pris aussitôt un arrêté par lequel cet écrit devait être renvoyé à l'accusateur public, à l'effet de poursuivre la punition des auteurs. La municipalité a nommé un ecclésiastique dans chaque paroisse pour excercer provisoirement les fonctions de ceux qui ont refusé de prêter le serment tel que l'exige la Constitution, et pour satisfaire, autant que possible, à tous les secours que tous les fidèles ont droit d'en attendre.

L'ecclésiastique nommé à la paroisse Saint-Remi, n'a pu exercer les fonctions que lui a confiées la municipalité; le curé lui-même s'étant présenté pour les remplir. Bientôt après il reçut de ce dernier une assignation pardevant le nouveau tribunal. Cette contestation y a été portée et plaidée avec beaucoup d'appareil. Maillard, avocat du curé légitime, a fait la plus longue et la plus véhémente diatribe contre la loi qui impose le serment civique et contre l'Assemblée Nationale, dont les membres, d'après lui, se composent de sectes ennemies. Le commissaire du roi lui-même a déclaré que le serment offert par les ecclésiastiques d'Amiens, était le seul qu'ils puissent prêter et que leur conduite serait approuvée de tous les gens de bien.

L'Assemblée Nationale instruite, le 25 février, du jugement rendu le 20, par le tribunal du district d'Amiens, sur l'exécution d'une délibération du directoire du département de la Somme, en date du 17 du même mois, au sujet du remplacement des ecclésiastiques fonctionnaires publics, refusant de prêter le serment prescrit par la loi du 26 décembre précédent; après avoir entendu le rapport qui lui a été fait par le représentant Chassé, au nom du comité de constitution eccle-

siastique, déclare que l'exécution de la loi du 26 décembre dernier appartient aux corps administratifs et aux municipalités, sauf aux tribunaux à prendre connaissance des cas portés aux art. 6, 7 et 8 de ladite loi : déclare le jugement du tribunal du district d'Amiens comme non-avenu : approuve la conduite du directoire du département de la Somme : le charge de procéder au remplacement des ecclésiastiques fonctionnaires publics, refusant de prêter le serment prescrit; au surplus, renvoie au comité des recherches tant la dénonciation que le directoire du département a arrêté de faire à l'accusateur public du même tribunal, par sa délibération du 17 de ce mois, que celle faite le 20 au même directoire, pour du tout être rendu compte à l'Assemblée.

Le jugement rendu contre MM. Duminy, curé de Saint-Michel, et Hareux, curé de Saint-Remi, a été affiché dans toutes les places publiques de la ville ; ils y sont signalés comme perturbateurs du repos public et rebelles à la loi, pour avoir fait imprimer et distribuer dans la ville et dans les campagnes du département, la formule du serment qu'ils ont prêté eux-mêmes et qu'ils engagent les autres à prêter.

2 Février. — Mercredi, Ouverture du Collége. Installation de nouveaux professeurs provisoires. Serment prêté à la Cathédrale par le clergé constitutionnel.

Dimanche 13. La loi du 26 janvier relative à l'Instruction de l'Assemblée Nationale sur la Constitution civile du clergé, a été adressée à tous les curés en fonctions. Deux seulement, Brandicourt et Ledieu, en ont fait la lecture à leur prône. Les autres ayant refusé, un officier municipal, accompagné d'un détachement de la garde nationale, s'est rendu dans les églises paroissiales, où il fit lecture de la loi à l'issue de la messe paroissiale. Un procès-verbal du refus a été dressé.

Samedi 19. Mgr de Machault n'ayant pas prêté le serment quand il est revenu à Amiens, les administrateurs composant le directoire du département de la Somme, déclarent qu'il est réputé avoir renoncé aux fonctions épiscopales et arrêtent en conséquence, qu'il sera procédé, le dimanche 13 mars prochain, à l'élection de l'évêque du département de la Somme, à l'effet de quoi les électeurs sont convoqués dans les formes prescrites.

Dimanche 20. La Société des amis de la Constitution établie à Amiens, le 16 février, a fait chanter à la Cathédrale une grand'messe en action de grâce de ce que, le 4 février, le roi vient de reconnaître la souveraineté du peuple. Il y eut sermon par le citoyen Mezurolle, docteur en théologie, ci-devant religieux Cordelier et membre de la Société. Tous les corps constitués civils et militaires y ont assisté, ainsi qu'un peuple innombrable.

7 Mars. — Le Conseil d'Abbeville procède au choix des nouveaux professeurs pour le Collége, à raison du refus de serment des titulaires. L'installation eut lieu le 10 mars.

13 Mars. — Dimanche, Brandicourt, curé constitutionnel de Notre-Dame, chante une grande messe du Saint-Esprit, à l'ouverture de l'assemblée électorale pour la nomination d'un évêque. Cette assemblée se tient à la Cathédrale. Ce n'est qu'au troisième tour de ballotage que Desbois fut élu par 360 voix sur 450 votants. Brandicourt était le concurrent le plus sérieux, sinon l'unique. L'art. 7, titre II, de la Constitution civile du clergé n'admettant, comme éligible à un évêché, qu'un ecclésiastique du diocèse, on ne sait par quelles intrigues Desbois fut élu à Amiens.

Mercredi 16. Grande-messe d'actions de grâces à la Cathédrale pour la nomination de l'évêque intrus.

La loi du 20 mars supprime à Montdidier les deux églises de Saint-Médard et de Saint-Martin. L'église du Saint-Sépulcre est conservée comme oratoire. Le couvent des Capucins est supprimé.

25 Mars. — *Te Deum* dans l'église de Saint-Vulfran, pour le rétablissement de la santé du roi, « ce père précieux, ce premier roi d'un peuple libre » en présence de tous les corps administratifs et judiciaires, des curés des paroisses, des officiers du génie, des compagnies de la garde nationale, etc. Pendant toute la cérémonie, des salves d'artillerie éclataient sous le bruit continu des cloches de la ville et de toutes les paroisses.

Dimanche 27. Après son élection, Desbois écrit au président de l'administration d'Amiens : « Je ne me dissimule pas les circonstances critiques dans lesquelles je suis appelé au gouvernement de l'église d'Amiens ; je succède à un prélat que ses vertus et sa charité ont rendu cher et vénérable aux habitants de la province. Je trouverai de grandes divergences entre les opinions politiques et religieuses ; mais le temps, l'accroissement des lumières, le développement de tous les moyens de la douceur chrétienne, rendent la perspective moins dure. Je ne me suis pas ingéré dans l'épiscopat. Dieu m'est témoin si, dans tous les temps, je ne l'ai pas envisagé comme un fardeau. Si je ne fais pas le bien que, par la grâce de Dieu, j'espère pouvoir produire, je descendrai sans regret et me retirerai dans la solitude. » (Affiches du département de la Somme, 2 avril 1791).

8 Avril. — Vendredi, à cinq heures d'après-midi, Desbois de Rochefort, nommé à l'évêché du département de la Somme, fit son entrée solennelle en cette ville par la porte de Beauvais. La garde nationale et la troupe de la garnison

étaient sous les armes et formaient la haie. Les corps constitués et tous les prêtres assermentés s'étaient rendus à la porte de Beauvais, où le nouveau venu fut reçu et complimenté par le maire, et conduit en son palais épiscopal, aux cris de *Vive la Nation, Vive le nouvel Evêque*, poussés par les patriotes. Le soir, il y eut illumination des édifices publics et de quelques maisons particulières.

Samedi 9. On publie et on affiche un arrêté du directoire du département, par lequel il est défendu à tout prêtre qui a refusé le serment ou qui l'a fait avec des restrictions, de prêcher dans telle église que ce soit.

10 Avril.—Le Dimanche de la Passion, dès neuf heures du matin, la garde nationale et la troupe de ligne sont sous les armes. Le maire, les officiers municipaux, les administrateurs du département et ceux du district, les juges des différents tribunaux et tous les prêtres assermentés de la ville, se rendent au palais épiscopal où ils furent reçus par l'Evêque.

Deux haies, l'une formée par la garde nationale et l'autre par la troupe de ligne, garnissent les rues de l'Evêché, du Soleil et de Notre-Dame, jusqu'au parvis. Une partie de la garde nationale et une partie de la troupe sont placées, ainsi que les vétérans, dans l'église, et forment ligne dans la longueur de la nef.

A dix heures, le son des cloches annonce le départ du cortége. Le corps administratif est précédé par la gendarmerie : le corps judiciaire, par une garde d'honneur. Tous les fonctionnaires furent rangés par ordre : l'Evêque marcha ensuite précédé de la croix et de ses assistans ecclésiatiques. Un détachement de la garde nationale ferme la marche.

Arrivé au parvis de la Cathédrale,... présenta les clefs

de l'église à l'Evêque, lequel prit place sous un dais et s'avança processionnellement, au son de l'orgue. Arrivé à la chaire, il y monta, et fit son serment en ces termes : « Je » jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse et du » diocèse qui me sont confiés, d'être fidèle à la Nation, à la » Loi et au Roi, de maintenir de tout mon pouvoir la » Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée » par le Roi, *notamment la Constitution civile du Clergé.* » Il ajouta, de son crû, ces derniers mots que n'exigeait pas l'art. 1, du titre VII du décret.

Ce serment fut suivi d'un discours analogue : après quoi les vicaires montèrent à leur tour pour faire aussi leur serment.

Ensuite, le cortége sortit processionnellement de l'église, traversa les rues de Beaupuits, Saint-Martin, le Marché-aux-Herbes, des Orfèvres, Basse-Notre-Dame, et rentra dans la Cathédrale, où l'Evêque chanta pontificalement la messe qui fut suivie du *Te Deum.* Le cortége et un clergé très-peu nombreux se remit en marche pour reconduire l'Evêque à son palais, dans le même ordre que pour l'arrivée et au son de toutes les cloches.

Lundi 11. Les scellés apposés au couvent des Capucins.

Mardi 12. Le nouvel Evêque alla avec plusieurs de ses vicaires retirer les vases sacrés des églises paroissiales supprimées où les scellés ont été ensuite apposés.

15 Avril. — La garde civique fait célébrer à Saint-Vulfran un service solennel pour le repos de l'âme de Mirabeau.

Dimanche 17. MM. Trouvain et Aclocque', celui-ci ex-religieux, nommés provisoirement aux cures de Saint-Jacques et de Saint-Firmin aux Cordeliers, prennent possession et prononcent le serment ainsi que leurs vicaires, en

présence d'un fonctionnaire public délégué et d'un détachement de la garde nationale.

Lundi 18. Les amis de la Constitution d'Amiens font célébrer, en la Cathédrale, un service pour Mirabeau. L'ex-capucin Bellegueule prononce l'oraison funèbre, en présence des corps constitués, de la garde nationale et de la troupe de la garnison sous les armes. La foule est immense.

Mardi 19. Vente à la barre du district de la maison conventuelle des Carmes.

Les frères des écoles chrétiennes, ayant refusé le serment, sont renvoyés.

3 Mai. — Sont dénoncés à la municipalité d'Abbeville, trois ecclésiastiques non assermentés, MM. Savary et Blondin, prêtres, et Lelong, diacre, qui avaient prêché dans différentes églises paroissiales. Mandés le lendemain en la chambre du Conseil, ces ecclésiastiques déclarent qu'ils n'avaient eu aucune connaissance de la loi sur les prédicateurs. Le maire leur notifie qu'ils eussent désormais à s'y conformer.

6 Mai. — Vendredi. L'évêque Desbois pose la première pierre du bâtiment de l'Hôpital Saint-Charles donnant sur la rue de Beauvais jusqu'à celle des Louvets.

Samedi 21. Arrêté du directoire du département, portant que les assemblées électorales seront convoquées dans les districts du département, pour le 5 juin prochain, à l'effet de procéder au remplacement des curés et autres fonctionnaires ecclésiastiques qui, n'ayant point prêté le serment ou, ne l'ayant fait qu'avec des restrictions, sont réputés avoir renoncé à leurs fonctions.

Mardi 24. Assemblée tenue aux ci-devant Prémontrés par les prêtres assermentés, pour la nomination des quatre vicaires

de l'Evêque : elle fut précédée d'une messe du Saint-Esprit. Ont été élus : Pierre-Simon Brandicourt, Grainville, (1) Louis-Henri-Gaspard Laurendeau (2) et Charles Lejeune (3).

30 Mai. — La municipalité de Saint-Riquier réduite à l'impossibilité de réparer l'église paroissiale de Notre-Dame (au cimetière), ainsi que Saint-Mauguille et Saint-Nicolas, demanda que l'église de l'abbaye devînt seule et unique paroissiale : ce qui fut accordé.

Mardi 31. Vente à la barre du district d'Abbeville de l'abbaye de Lieu-Dieu : elle fut adjugée 74,000 fr.

2 Juin. — Jeudi. La procession de l'Ascension présidée par l'Evêque, a lieu comme de coutume.

Dimanche 5. Ouverture de l'assemblée électorale pour la nomination des ecclésiastiques, fonctionnaires publics, précédée d'une messe du Saint-Esprit à la Cathédrale.

Lundi 6. — Clôture de l'assemblée. *Te Deum*. Les deux ecclésiastiques nommés provisoirement aux cures de Saint-Germain et de Saint-Firmin, sont maintenus dans leurs fonctions. Grainville, deuxième vicaire de l'Evêque est nommé curé de Saint-Leu. Tous les curés insermentés sont destitués.

Dimanche 12. Fête de la Pentecôte, installation solennelle

---

(1) La *Biographie universelle* donne sur J.-B.-François-Xavier Cousin de Grainville, une notice fort étendue signée Gence (d'Amiens). On y verra que cet homme d'un talent vraiment supérieur et original, est auteur, entre autres ouvrages, d'un livre intitulé : *Le dernier Homme*, (Paris, 1805, 2 vol. in-12.) Il fut réédité en 1811 par Charles Nodier. Grainville termina misérablement ses jours, à Amiens, en 1805.

(2) Mort curé de Gamaches en 1810.

(3) Mort chanoine titulaire en 1822.

de Grainville, en la cure de Saint-Leu. La garde nationale va le chercher à l'évêché.

Ce même jour au soir, des enfants attroupés cassent les vitres des paroissiens qui n'ont pas voulu recevoir de l'eau bénite du curé intrus, dans la paroisse de Saint-Jacques.

15 Juin. — A Abbeville, fermeture et mise sous le scel par les administrateurs du district réunis aux officiers municipaux, des églises supprimées : Saint-André, Sainte-Catherine, Notre-Dame-du-Châtel, Saint-Vulfran-de-la-Chaussée, Saint-Jean-des-Prés, Saint-Paul, la Chapelle, Saint-Eloi, Saint-Georges, Mautort, Epagnette. Les administrateurs du district avaient engagé les officiers municipaux à prendre toutes les précautions de prudence pour prévenir les émotions populaires soulevées par des esprits mal intentionnés. Les églises encore ouvertes au culte sont Saint-Vulfran, Saint-Gilles, Saint-Sépulcre et Saint-Jacques.

Jeudi 23. Fête-Dieu. Le matin, le peuple se rend, comme de coutume, à la Cathédrale, pour la procession générale du Saint-Sacrement. On vient annoncer de la part du maire que la procession n'aura pas lieu hors de l'église, à raison des circonstances (la fuite du roi). Le peuple murmure et crie : « *La procession dans les rues.* » L'Evêque envoie une députation vers le maire : celui-ci consent à satisfaire le vœu du peuple, et le premier vicaire, Brandicourt, annonce en chaire que la procession sortirait le soir à 4 heures, comme à l'ordinaire ; ce qui eut lieu ainsi que le jeudi 30.

L'Abbé Roze.

(*La suite au prochain numéro*).



Le Point de France.

A M. Léon de la Sicotière.

Mon cher Ami,

J'appartiens corps et âme à une ville, dont l'industrie, celle du filet, est sœur cadette de l'industrie de la dentelle. Bellesme de ce côté est bien du même pays et de la même famille qu'Alençon et Argentan. Mais le filet n'a point chez nous d'histoire vraiment ancienne : il y a une trentaine d'années, une brave femme, la veuve Guillet, de Saint-Martin du vieux Bellesme, et dont le portrait ou le buste devrait décorer notre Hôtel-de-Ville pour y perpétuer la mémoire de la plus utile bienfaitrice de notre petite province, Mme Guillet s'avisa d'abord de faire faire de la tapisserie à nos pauvres femmes desœuvrées ; puis vint le crochet, puis vint le filet des gants et des châles, puis enfin le filet des coiffures, et delà, de proche en proche, les commandes foisonnant plus nombreuses, un monde tout entier d'ouvrières surgit de notre pays de mendiants ; on peut dire que tous nos cantons furent en travail : dix mille femmes, vieilles, enfants, servantes de fermes n'y suffisaient pas. Après la misère, l'aisance ; il y a deux ans, nous en étions à la prospérité. — Tout cela est d'hier et puisse-t-il durer demain !

Vous, mon ami, la dentelle a déjà fourni à vos recherches bien

des documents curieux. Tout le monde le sait des deux côtés de la Manche par le volume splendide de Mistress Bury-Palliser, luxueux livre d'histoire industrielle comme les anglais seuls les savent entreprendre, et où le texte se commente à chaque ligne par une fine image gravée; Mrs Bury-Palliser vous a renvoyé l'honneur de tout ce qu'elle disait de nos dentelles bas-normandes, avec cette loyauté britannique que nos doctes n'imitent point toujours et ma prétention ne va pas audelà d'ajouter une note un peu longue à son chapitre du point d'Argentan. Le document qui m'est tombé sous la main, et qui n'est pas entièrement nouveau pour vous, touche à l'histoire d'une ville qui fut celle de mon enfance, et où déjà on ne connaissait plus le *point de France*, ce fameux *point de France*, gloire et richesse d'Argentan, que par l'enseigne d'une hôtellerie, la meilleure, il est vrai, des hôtelleries de la ville.

C'est à mon cher camarade de collége, Ch. Fournier, agent comptable du ministère de la guerre, que je dois communication du dossier que voici, concernant Pierre Guyard l'un de ses ancêtres. Pierre Guyard appartenait à l'une de ces puissantes familles de bourgeois de Paris, qui secondèrent si courageusement l'initiative de Colbert en faveur de l'industrie française et qui, dès l'époque d'Henri IV, avaient préparé les merveilles des édits de Colbert. Le meilleur cadre qu'il soit possible de choisir pour les documents qui suivront est certainement la traduction des pages que mistress Bury-Palliser a, pour bien dire, écrites sous votre dictée, dans son *History of lace* (London, Sampson-Low, 1865, in-8°), pages 185-191.

« .....En dehors de ses fastes historiques, Argentan est célèbre par ses points de dentelles, qui diffèrent essentiellement de ceux d'Alençon, bien qu'ils soient généralement confondus avec eux dans le commerce.

» Il ne reste aucun souvenir de l'établissement de cette manufacture; les géographes et les historiens locaux d'Argentan ne

mentionnent même pas son existence. Elle peut être contemporaine de celle d'Alençon, car Colbert et Mme Gilbert n'agirent probablement pas au hasard et n'auraient pas choisi le comté d'Alençon pour l'établissement d'une manufacture aussi importante, si les femmes n'y avaient déjà été employées à faire la dentelle et la guipure, de sorte qu'il n'y eût qu'à appliquer leur habileté déjà bien connue à l'exécution du point de dentelle ; et Argentan peut avoir commencé à la même époque qu'Alençon, quoique son nom ne paraisse pas dans l'ordonnance. Comme le point d'Alençon, le point d'Argentan était appelé *point de France*, et il existe encore dans cette ville une hotellerie, avec l'enseigne du *point de France*.

» Les deux manufactures toutefois semblent avoir été dictinctes, quoique les fabricants de dentelles à Lignères-la-Doucelle aient travaillé pour les deux établissements.

» Alençon faisait le réseau le plus fin, Argentan excellait spécialement dans la bride. Les fleurs d'Argentan étaient plus grandes, plus épanouies dans le modèle, d'un plus haut relief, plus épaisses et plus lourdes que celles d'Alençon ; le toilé plus uni et plus compact, l'exécution différait de caractère et ressemblait à celle du point de Venise. Sur le fond clair de la bride cette dentelle produisait plus d'effet que l'exécution plus minutieuse de celle d'Alençon.

» En 1708, la manufacture tombait presque en décadence, quand elle fut relevée par un sieur Mathieu Guyard, marchand mercier à Paris, qui constate « que ses ancêtres et lui-même ont été depuis plus de cent vingt ans occupés à la fabrication de la dentelle de soie noire et de fil blanc, dans les environs de Paris ; il se vante aussi d'avoir porté cette fabrication à un tel point de perfection qu'elle imite les plus belles « dentelles d'Angleterre et de Malines ; » il dit qu'il employait au delà de huit cents personnes au travail de la dentelle, et s'adresse au Conseil du roi pour obtenir la permission de rétablir la fabrique

d'Argentan et y employer un nombre supérieur à celui de six cents ouvrières, il demande à être exempté de loger des soldats, de plus à avoir les armes royales au-dessus de sa porte, et stipule que Montulay son dessinateur et graveur, soit exempt de toutes taxes, hormis celle de la capitation. L'arrêt obtenu par Guyard porte la date du 24 juillet 1708. »

C'est ici, mon cher La Sicotière, que trouve sa place l'ensemble de documents à moi communiqués par le descendant des Guyard. Vous verrez en parcourant les pièces qui suivent, qu'elles n'intéressent pas notre seul département, par ce qu'elles racontent des dentelières d'Argentan, de Carrouges et de Lignères, mais qu'il y à part aussi pour Bayeux, Harcourt, Saintot, Mitry, Moussy, Louvres, Epiais, Mauregard et Le Mesnil.

Extrait des registres du Conseil d'Etat.

Sur la requeste présentée au Roy étant en son conseil, par Pierre Guyard, marchand mercier à Paris, *contenant*, que depuis plus de cent vingt ans ses ancestres ont commencé à établir en plusieurs endroits du royaume une fabrique de points et de dentelles ; que le feu Sr Mathieu Guyard, père du suppliant, a beaucoup augmenté et perfectionné le travail de ces sortes d'ouvrages ; qu'informé que la manufacture des points de France qui se faisaient dans la ville d'Argentan était tombée, il offrit de la rétablir et d'occuper plus de six cents ouvriers à une fabrique qu'il avait inventée pour faire du point de France, et des dentelles façon d'Angleterre ; Que le vingt-quatre juillet 1708, il obtint un arrest du conseil qui luy permit d'établir tant à Argentan que dans tels autres lieux de la généralité d'Alençon qu'il le voudroit, une manufacture de ces points et dentelles, avec deffenses à toutes personnes de l'y troubler ; que le même arrest auroit exempté la maison destinée à cette manufacture à Argentan du logement des gens de guerre, même dans le temps du passage des troupes ; qu'il luy aurait aussi permis de mettre au dessus de

la principale porte, un tableau aux armes du Roy, et auroit ordonné que le S[r] Montulay dessinateur de ces ouvrages, et sa famille seroient exemps de la taille et autres impositions à l'exception de la capitation à laquelle il seroit taxé d'office par le S[r] Intendant d'Alençon tant qu'il seroit employé pour le travail de la fabrication de ces dentelles, pourvu qu'il n'eut point esté imposé à la taille, qu'il ne possédât aucun bien dans Argentan et qu'il n'y fit aucun autre négoce ; que le père du supliant n'ayant pu se servir long-tems du S[r] Montulay, il auroit obtenu, le vingt-trois février 1715, un arrest qui en ordonnant l'exécution de celui de 1708, auroit subrogé le S[r] Jacques James, nommé par le père du supliant à la place du S[r] Montulay pour la direction de la fabrique et aurait accordé audit James les mêmes exemptions qu'au précédent directeur sous les mêmes conditions ; que le père du supliant ayant aussi établi dans la paroisse de Mauregard, élection de Meaux, une manufacture de dentelles de soyes noires et de mignonettes qui imitoient les dentelles d'Angleterre, à laquelle il employait plus de mil personnes, soit de cette paroisse, soit d'autres voisines, même des environs de Paris, il aurait obtenu le quatorze novembre 1718, un arrest du conseil, portant que Denis-Mathieu Manceau, dessinateur de ces ouvrages, seroit exempt de tailles et autres impositions dans la paroisse de Mauregard, tant que le père du supliant l'employeroit aux dessins et patrons des ouvrages de cette manufacture, avec deffenses aux collecteurs et à tous autres de l'imposer aux rolles en cas qu'il n'y eut pas esté précédemment imposé, qu'il ne possédât aucun bien à Mauregard et qu'il n'y fit point d'autre commerce. Que le père du supliant devenu infirme auroit présenté au conseil une requeste sur laquelle seroit intervenu, le douze avril 1726, un arrest qui auroit subrogé en son lieu et place, Claude-Simon, et Louis-François Guyard, les fils et frère du supliant, pour jouir de tout le contenu auxd[ts] arrests du conseil des vingt-quatre juillet 1708, vingt-trois février

1715 et quatorze novembre 1718, dont l'exécution auroit esté ordonnée, lequel arrest auroit aussi permis auxdits Srs Guyard fils de commettre dans le lieu et paroisse de Mauregard, Jacques-Michel et Joachim-Joseph Manceau, pour conjointement avec Denis-Mathieu Manceau leur frère, faire les dessins nécessaires et diriger la manufacture établie dans cette paroisse, et ce aux mêmes exemptions, charges, clauses et conditions contenues en l'arrest du quatorze novembre 1718 ; que, depuis, le père du supliant étant décédé ainsy que Louis-François Guyard, et Claude-Simon Guyard, autre frère du supliant, s'étant retiré du commerce dès 1740, le supliant s'est attaché à soutenir les manufactures d'Argentan et de Mauregard, et a continué seul d'entretenir les mêmes établissements. Que comme le conseil est informé que ces deux manufactures sont infiniment utiles, soit par la multitude des personnes qu'elles occupent et qu'elles font subsister, soit parce qu'elles dispensent d'envoïer beaucoup d'argent aux païs étrangers pour en tirer des dentelles que l'on trouve dans ces deux manufactures, *requeroit à ces Causes* le supliant qu'il plût à Sa Majesté de subroger au lieu et place de Claude-Simon et Louis-François Guyard ses frères pour jouïr des dispositions portées aux arrests du conseil des vingt-quatre juillet 1708, vingt-trois février 1715, quatorze novembre 1718, et douze avril 1726, et attendu le grand âge et infirmités du Sr Jacques James employé en qualité de directeur à ladte manufacture d'Argentan et le decès des frères Manceau qui conduisoient celle de Mauregard, permettre au supliant d'établir dans ladte manufacture d'Argentan la Delle James pour y faire les fonctions de directeur conjointement avec le Sr Jacques James son père, ou à son deffaut, et de substituer dans celle de Mauregard le Sr Noël Halbout auxdts frères Manceau ; comme aussi accorder tant à lad. Delle James qu'audit Halbout, les mêmes exemptions et prérogatives attribuées par lesdits arrests des vingt-trois février 1715, quatorze novembre 1718 et douze avril 1726. *Vû* ladite

requeste, lesd[ts] arrests des vingt-quatre juillet 1708, vingt-cinq février 1715, quatorze novembre 1718 et douze avril 1726; ensemble l'avis du S[r] Intendant et Commissaire départy dans la généralité d'Alençon et celuy des députés du bureau du commerce; ouy le raport du S[r] Orry, conseiller d'Etat ordinaire et au conseil royal controlleur général des finances, *le Roy étant en son Conseil*, a subrogé et subroge ledit Pierre Guyard au lieu et place de Claude-Simon, et Louis-François Guyard ses frères, pour par luy joüir tout le contenu auxdits arrests des vingt-quatre juillet mil sept cent huit, vingt-trois février mil sept cent quinze, quatorze novembre mil sept cent dix-huit et douze avril mil sept cent vingt-six. Permet Sa Majesté audit Pierre Guyard de commettre dans lad[te] manufacture d'Argentan la demoiselle James pour conjointement ou à deffaut dudit Jacques James son père, conduire ladite manufacture, comme aussi d'établir ledit Noël Halbout dans celle de Mauregard au lieu et place desdits frères Manceau; *Veut* en conséquence que tant ladite demoiselle James que ledit Noël Halbout jouissent des mêmes prérogatives et exemptions accordées auxdits Jacques James et aux frères Manceau par lesdits arrests des vingt-trois février mil sept cent quinze, quatorze novembre mil sept cent dix-huit et douze avril mil sept cent vingt-six, et ce aux mêmes clauses et conditions portées par iceux. *Enjoint* Sa Majesté au S. Intendant et Commissaire départi en la généralité d'Alençon, de tenir la main à l'exécution du present arrest, et sur lequel toutes lettres nécessaires seront expédiées. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le trentième jour de mars mil sept cent quarante-cinq.

DEVOYER.

Louis-François Lallemant, chevalier, comte de Levignen, seigneur de Betz, Macqueline et Ormoy, Conseiller du Roy en ses Conseils, maître des Requestes ordinaires de son Hôtel, Intendant de justice, police et finances en la généralité d'Alençon.

Vu l'arrest du Conseil d'Etat du Roy cy-dessus, nous ordonnons qu'il sera exécuté selon sa forme et teneur.

A Alençon ce vingt-sept may mil sept cent quarante-cinq,

LALLEMANT DE LEVIGNEN.

Et Pierre Guyard appuyait sa requête de la *copie des certificats suivants qui constatent l'ancienneté des manufactures des frères Guyard, leur utilité, le nombre des pauvres femmes et filles qui y ont toujours été employées et la conduite des dits sieurs dans l'administration des dites manufactures.*

De Madame la maréchale duchesse de Harcourt.

Nous, mareschalle duchesse de Harcourt, certifions à tous qu'il appartiendra que le Sr Mathieu Guyard a établi dans nostre duché de Harcourt (1) à ses dépens une manufacture de dentelles propre pour la consommation des Indes espagnoles qu'il a enlevé aux Génois dans le voyage qu'il a fait à Gênes par ordre du Roi en 1705 ; que cette manufacture est montée jusqu'à plus de 400 ouvrières qu'il a fait instruire par des maitresses qu'il a envoyées de Paris. Cette manufacture a esté par luy parfaitement soutenue jusques vers la fin de 1720 que les billets de banque l'ont mis dans l'impossibilité de la soutenir aussy nombreuse qu'elle étoit, et n'a gardé qu'autant d'ouvrières qu'il luy estoit nécessaire pour estre en estat de la rétablir quand il pourroit, ce qui a causé une très grande misère dans les sept ou huit paroisses où elle étoit établie. En foy de quoy nous luy avons donné le présent certificat pour luy servir et valoir en ce qu'il en aura besoin.

Fait à Paris, ce douzième février mil sept cent vingt-trois,

GENLIS, Malle Desse DE HARCOURT.

Et plus bas par Madame : MAUCLERE.

---

(1) Harcourt-Thury, (arrondissement de Falaise), érigé en duché au commencement du XVIIIe siècle.

De Monsieur Amelot, Président de la Cour des Aides.

Nous soussignés : Charles Amelot, Conseiller du Roy en ses conseils, Président en la troisiesme chambre des enquestes du Parlement, seigneur des paroisses du Mesnil et Mauregard, certifions que nous avons connu depuis très longtemps le père des Guyard, qui est décédé dans la paroisse de Mauregard, âgé de 86 ans ou environ, lequel a fait toujours travailler dans lesdites paroisses de Mauregard (1) et du Mesnil un très grand nombre de pauvres femmes et filles à une fabrique de dentelles et que depuis sa mort la famille qu'il a laissée a continué et continue la même fabrique et de faire travailler avec beaucoup de succès, ce qui procure un secours considérable aux pauvres femmes et filles des dites paroisses. En foy de quoy nous avons signé le présent certificat, auquel nous avons mis notre cachet.

Fait à Paris, le 14 février 1723.

Signé : AMELOT.

De Monsieur de la Tour de Gouvernet.

Nous soussigné, Jean-Frédéric de la Tour de Gouvernet seigneur de Mitry, attestons que depuis plus de cent ans la famille des Guyards assiste par une fabrique de dentelles plus de 250 pauvres filles ou femmes (dans la dite paroisse de Mitry (2), lesquelles seroient réduites à une dure extrémité sans le dit secours et que même lorsqu'elles tombent malades, il leur avance les sommes nécessaires pour subvenir à leurs besoins. En foy de quoy nous avons signé le présent certificat auquel nous avons mis notre cachet.

A Paris, le 13 février 1723.

Signé : DE LA TOUR DE GOUVERNET.

---

(1) Mauregard, arrondissement de Meaux-en-Brie, canton de Dammartin.

(2) Mitry, arrondissement de Meaux, canton de Claye.

De Monsieur le Marquis de Rothelin.

Nous, Alexandre d'Orléans, marquis de Rothelin, seigneur des deux Moucis (Moussy), brigadier des armées du roy, certifions à qu'il appartiendra que le nommé Guiard a fait travailler plusieurs pauvres femmes et filles dans nos deux dites paroisses de Moucy-le-Viel et de Moucy-le-Neuf (1) à une fabrique, de dentelles, et que la dite famille continue la mesme fabrique ce qui procure un secours considérable aux pauvres femmes et filles des dites paroisses. En foy de quoy nous avons signé le présent certificat auquel nous avons mis le cachet de nos armes pour luy valoir et servir, à qu'il appartiendra.

Fait à Paris, ce seize février mil sept cens vingt-trois,

Signé : M. de Rothelin.

De Monsieur Le Feron, Conseiller au Parlement.

Nous soussigné Hiérosme Le Feron, conseiller du Roy en sa cour de Parlement et sous-doyen de la grande Chambre, seigneur de la paroisse de Louvre, certifions que nous avons connu depuis très longtemps le père des Guiard qui est décédé dans la paroisse de Mauregard dans un âge fort avancé, lequel a toujours fait travailler dans la paroisse de Louvre (2) plusieurs pauvres femmes et filles à une fabrique de dentelles et que depuis sa mort ses enfants ont continué et continuent la mesme fabrique et de faire travailler plusieurs femmes et filles de la dite paroisse de Louvre. En foy de quoy nous avons signé le présent certificat auquel nous avons mis notre cachet.

Fait à Paris, le 16 février 1723,

Signé : Le Feron.

---

(1) Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux, arrondissement de Meaux-en-Brie, canton de Dammartin.

(2) Louvres, arrondissement de Pontoise, canton de Luzarches.

De Monsieur Le Mairat, Maître des Requêtes.

Nous soussigné, Jean-Louis Le Mairat, conseiller du Roy en ses conseils, maistre des requestes honoraire et seigneur d'Epiais, proche Louvre, certifions que depuis très longtemps le nommé Guyard et ses ancêtres ont employé et emploient encore dans ma paroisse d'Epiais (1) et aux environs, un nombre considérable de filles et de femmes à faire des dentelles blanches et des noires, aussi propres à l'usage des dames de ce pays cy que convenables pour les pays étrangers, ce qui fait un grand bien dans la ditte paroisse, ne faisant que ce seul commerce et estant d'ailleurs très pauvre. En foy de quoy nous avons signé le présent certificat.

A Paris, le 17 février 1723,

Signé : LE MAIRAT.

De Monsieur de Saintot, introducteur des ambassadeurs.

Nous, Nicolas Sixte de Sainctot, introducteur des ambassadeurs, ministres et princes estrangers, seigneur de Vemars (2), attestons que Mrs Guiard de touts les temps ont employé et employent les pauvres femmes et filles de ma paroisse à leur manufacture de dentelle qui est la seule resource qui les fait subsister. En foy de quoy nous avonts signé le présent certificat, scellé de nos armes.

A Paris, ce 16 février 1723,

Signé : LE CH^er^ DE SAINCTOT.

De Monseigneur l'Archevêque de Sens, ci-devant Evêque de Bayeux.

Paul d'Albert de Luynes, par la grâce de Dieu et l'autorité du St-Siége Apostolique, Archevêque, Vicomte de Sens, Primat des

---

(1) Epiais-les-Louvres, arrondissement de Pontoise, canton de Luzarches.

(2) Vémars, arrondissement de Pontoise, canton de Luzarches.

Gaules et de Germanie, Conseiller du Roy en tous ses conseils, premier Aumônier de Madame la Dauphine, etc. Attestons que pendant que nous étions évêque de Bayeux, les sieurs Guyard, frères, ont occupé depuis 1727 jusqu'en 1733, plus de cent filles dans Bayeux à des ouvrages de dentelles, que n'ayant pu depuis 1733 jusqu'à la fin de 1735 continuer leur commerce de dentelles, la manufacture de Bayeux en a considérablement souffert, que s'étant depuis mis en état de fournir du travail à cette manufacture, elle est devenue aussi florissante qu'elle étoit auparavant, que les frères Guyard contribuent par là à la conservation d'un établissement très utile au public ; les ouvrières qui travaillent pour eux à la dentelle étant assemblées sous la conduite de quelques sœurs de la Providence qui les forment en même tems au travail et à la piété chrétienne ; Attestons de plus que par les comptes qui nous furent alors rendus de l'administration de cette manufacture, nous trouvâmes que lesdits Srs Guyard se sont toujours comportés avec toute la probité, la fidélité et l'exactitude que l'on peut désirer dans leur commerce.

Donné à Paris, le dix juin 1755,

Signé : † PAUL, Archevêque de Sens.

Et plus bas : par Monseigneur

DALMIBRES, Secrétaire.

Un autre certificat tout semblable, signé † *Paul d'Albert de Luynes, Evêque de Bayeux* et contresigné : *par Monseigneur l'Ill^me^ et R^me^ Evêque de Bayeux, Pagniant,* avait été déjà délivré aux frères Guyard dix-neuf ans plutôt : « Bayeux dans notre Palais Episcopal ce vingt-deux avril mil sept cent trente-six. »

DE CHENNEVIÈRES.

(*La suite au prochain numéro*).

CHRONIQUE.

La Picardie vient de perdre un de ses abonnés les plus savants (M. Alexandre-Joseph-Hidulphe Vincent), membre de l'Institut et du Comité historique, officier de la Légion d'honneur et de plusieurs ordres étrangers. Excellent mathématicien M. Vincent publia, en 1826, un *cours de géométrie élémentaire* (in 8°), qui eut jusqu'à six éditions et l'honneur d'être traduit en plusieurs langues : ce livre remarquable fut adopté par l'Université.

Ce n'est pas par ce seul ouvrage que M. Vincent s'est rendu recommandable et s'est fait un nom parmi les vrais savants. Les mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et les meilleures Revues de la capitale ont souvent reproduit les travaux intéressants de cet écrivain profondément instruit.

Il fit successivement paraître dans ces recueils les traités suivants :

Sur l'origine de nos chiffres (1839), origine qui, selon M. Vincent, ne viendrait pas des Arabes; *Sur le nombre de Platon* (même année 1839) ; *Sur la musique grecque*, pour laquelle M. Vincent a fait tant de recherches, et publié de si curieux écrits, etc.

Homme de cœur, aimant véritablement son pays, il n'oublia pas comme le font tant d'autres, le lieu où il avait reçu le jour, et chaque fois qu'il en trouva l'occasion il s'est plu à lui donner des preuves de bon souvenir. C'est ainsi, qu'en 1853 on l'entendit, avec une vive satisfaction, prononcer à Hesdin un *discours pour l'inauguration du buste de l'abbé Prevost*, imprimé dans l'*Athenæum* français du 12 novembre, qui fait honneur à son talent et rappelle parfaitement les principaux titres de Prevost, à vivre dans la mémoire de ses concitoyens.

M. Vincent se distingua, également, dans la petite polémique qu'il eut à soutenir contre un membre du Comité historique, M. Morand de Boulogne, au sujet de l'inscription de la grosse cloche du beffroi de cette ville. Antérieurement, c'est-à-dire en 1840, le savant académicien s'était montré aussi habile géographe, qu'historien érudit, en prouvant clairement dans une curieuse *dissertation sur la position géographique du Vicus-Helena* que ce nom d'*Helena* ne pouvait guère convenir qu'au village d'*Allaines* près Péronne, et que c'était là que les Romains, sous les ordres d'Aétius et de Majorien, avaient remporté sur les Francs, commandés par Clodion, une victoire célébrée par Sidoine-Apollinaire.

M. Vincent est encore auteur d'une curieuse notice intitulée : *Fondation d'Hesdin-Fert*, avec une introduction, in-8°, Saint-Omer 1857.

Plusieurs autres savants écrits dûs aussi à la plume de M. Vincent ne rentrant pas dans la spécialité de cette revue, nous regrettons de ne pouvoir citer que ceux dont voici les titres :

1° *Réfutation du mémoire de M. Fetis sur cette question : Les Grecs et les Romains ont-ils connu l'harmonie simultanée des sons? en ont-ils fait usage dans leur musique?* in-8°, Lille 1859.

2° *De la Balistique chez les anciens*, in-8°, Paris 1862.

3° *Note sur la messe grecque qui se chantait autrefois à l'abbaye royale de Saint-Denis le jour de l'Octave de la fête patronale*, in-8°, Paris 1864.

4° *Mémoire sur le calendrier des Lagides, à l'occasion de la découverte du décret de Canope*, in-8°, 1868.

Quoique souffrant, depuis plusieurs années, M. Vincent travailla presque jusqu'à son dernier jour, aidé qu'il était par un jeune homme fort estimable qui remplissait auprès de lui le modeste emploi de secrétaire (M. E. R***). Espérons que la mémoire

de M. Vincent, de cet érudit si loyal, si obligeant, qui termina sa vie en vrai chrétien (1), sera longtemps conservée dans son pays natal, parmi ses confrères et ses nombreux amis.

Un autre abonné de la *Picardie* M. Théodore Thelu, de Doullens, est aussi décédé depuis la publication de nos derniers numéros. M. Thelu était membre de la Société des Antiquaires de Picardie et de la Société Dunkerquoise. Il aimait les médailles et les livres à gravures. C'est à lui qu'on est redevable de l'*Histoire de la ville de Doullens*, par M. l'abbé Delgove. Il avait fait les fonds d'un prix que remporta cet ecclésiastique au concours ouvert devant la Société des Antiquaires de Picardie. M. Thelu se proposait de faire imprimer un supplément à cet ouvrage, lorsqu'il mourut.

H. D***

---

(1) Voir l'excellente notice sur *M. Vincent*, publiée par M. Wallon, de l'Institut, dans le *Correspondant*, in-8°, Paris, 1869.

Pour les articles non signés,

LENOEL-HEROUART

L'Administrateur-Gérant de la Picardie

LENOEL-HEROUART.

AMIENS. IMP. DE LENOEL-HEROUART.

LES BIBLIOGRAPHES PICARDS.

I.

Un chanoine d'Amiens, Richard de Fournival, a dressé dès le XIII[e] siècle, sous le titre de *Biblionomia,* un catalogue de sa propre bibliothèque, ouvrage curieux pour la connaissance des livres manuscrits qui y sont décrits, et pour la classification.

Ce manuscrit, qu'il ne serait pas sans intérêt de publier, existe à la bibliothèque de la Sorbonne. Le projet qu'avait eu M. Paulin-Paris de l'éditer, a été abandonné; il serait bien à désirer que ce projet fut repris par les soins de la Société des Antiquaires de Picardie ou par quelque zélé bibliophile.

On sait par la notice étendue consacrée à notre chanoine, dans le tome XVI de l'*Histoire littéraire de la France,* que Richard de Fournival ne fesait pas de la bibliographie son étude spéciale; il était poète, on cite de lui des *Chansons d'Amour*, et surtout le *Bestiaire d'Amour*, publié par les soins de M. Hippeau, en 1860.

De Fournival passe pour être l'auteur du roman *d'Abladane*, sur lequel M. Dusevel a publié une notice.

Vincent de Beauvais traite longuement de manuscrits dans la *Bibliotheca mundi,* qui est une encyclopédie des sciences et des lettres au XIII[e] siècle. La partie bibliographique pourrait être extraite.

II.

Du XIVe au XVIIe siècle on ne trouve aucune trace de bibliographes en Picardie. Les catalogues de bibliothèques et les descriptions de livres faits dans les inventaires de ce temps-là, avaient lieu généralement sans ordre et sans classification méthodique. La *Bibliothèque d'un magistrat Picard,* décrite par Roger, d'après un document qui remonte aux premiéres années du XVIIe siècle, est un exemple de ce genre d'inventaire. C'est un document assez curieux, au point de vue de la valeur des livres.

Parmi les ouvrages de droit, celui qui fut coté le plus cher était un *Cours de droit civil,* imprimé chez Nivelle, et porté à xxx livres ; les autres auteurs tels que : *Cujas, Tiraqueau,* sont inscrits invariablement à xl sous l'un, les 9 tomes de Bartole sont au même prix. Les *Droits royaux* de Ragueau sont évalués x sols. Les *Coutumes de Normandie* v sols ; les *Capitulaires de Charlemagne* sont à iv sols ; Hotman descend à iii sols, et le *Traité des Justices de Village* à ii sols.

Les ouvrages de théologie ne sont pas non plus d'un prix élevé : le plus cher, *Biblia Sacra,* y figure pour l s., mais en revanche on y trouve un *Evangelia,* des *Psaumes,* et *saint Ambroise, opera,* pour ii et iii s.

Les philosophes sont aussi à fort bas prix : *Aristote, opera,* ou *Dialectica,* pour iv s.

Les orateurs sont moins dépréciés : *Ciceronis, opera,* in-f°, est à vi livres ; mais que dire du « *Roman de la rose, avecq trois livres d'amour,* » porté à v s., et du *Décameron de Bocace* à ii s., *Homère,* en 2 tomes, n'est pas prisé plus de xv s., *Virgile* vaut le double, d'après ce piètre estimateur.

On estimait assez la *cosmographie de Mestel* car elle figure pour XL s., mais il n'en était pas de même de la *Géographie de Pomponi Mœli de Situ,* prisée V s., même prix pour le *Recueil des Isles de l'Océan,* et le *royaume de la Chine.*

La palme du bon marché est assurément pour les historiens.

Jules César, *opéra,* V s. ;

Plutarque, 3 tomes, X s.;

Grégoire, de Tours, V s. ;

Du Haillan, VIII s. ;

L'Histoire de saint Louis, VI s. ;

Commines, II s. ;

Les Mémoires de du Bellay, XII s. ;

L'Histoire de Judée, V s. ;

De combien aujourd'hui ces prix ne seraient-ils pas dépassés pour la plupart de ces ouvrages ?

On pourrait, du reste, à différentes époques constater le bas prix des livres à Amiens, notamment sous la Révolution, mais alors il en était de même partout.

Voici une note un peu anecdotique dans la forme, mais qui peut être vraie au fond, d'après laquelle on voit qu'il y avait en 1822, comme en tout temps, des amateurs qui employaient toutes les ruses possibles afin de se procurer des livres à vil prix.

Je ne retranche rien au récit de l'auteur anonyme de cette note.

Amiens, le 9 septembre 1822.

» M. M... L. a pris l'habitude de se présenter à la maison, à peu près deux ou trois fois chaque semaine, tantôt seul, tantôt accompagné de M. D... ou de tel autre.

» Il y vient voir des livres laissés par un honnête ecclésiastique, dont le bonheur étoit de se rendre utile à tous ceux qui l'entouroient.

» M.... est dans l'usage de marchander saint Augustin ou saint Jérôme, comme ma cuisinière le fait à la poissonnerie, lorsqu'elle veut me régaler de la sole au gratin.

» Aujourd'hui M. L. arrive avec un gros Mr que nous n'avions pas l'honneur de connoître. Mon père s'empresse de les recevoir, et M. L. lui dit d'un ton bienveillant qu'il lui présente un de ses paroissiens, un honnête épicier de la rue de la Hautoye qui pourroit lui acheter toute sa bibliothèque, mais *à la livre.*

» Ces Messieurs n'avoient que quelques instans à nous accorder, parce que Saint-Acheul les attendait. Dans deux heures ils seront de retour.

» Avant deux heures ces Messieurs arrivent et commencent par s'extasier sur le nombre des élèves attendus dans le pensionnat : les supérieurs ne savent où donner de la tête : plus de mille élèves sont inscrits, attendus, etc., que de haricots et de fromages de Hollande notre épicier va fournir !

» Eh bien ! Monsieur, avez-vous réfléchi au prix que je vous ai offert ? Cinq sols la livre ? C'est plus que la valeur ; moi qui dernièrement ai dû faire des cornets avec le Dictionnaire des grands hommes, la Biographie moderne, etc.

» Mais Monsieur, dit mon père, il y a un Bossuet complet, l'aigle de l'église ; les Sermons de Saurin ; saint Cyprien ; saint Jérôme ; saint Augustin, bonne édition, aux lignes rouges à la préface ; Bourdaloue, Massillon, le P. de la Rue, Fléchier, etc. Il y a bien aussi quelques éditions d'Horace, de Virgile, mais vous trouverez l'Histoire de l'Eglise de

M. Fleury, les Lettres de sainte Therèse, etc., à peu près trois mille volumes, et vous me proposez d'acheter tout cela à la livre, vous qui tonnez contre les Vandales de la Révolution ; ah! Monsieur, il me semble que vous pourriez bien leur être comparé !

» Mais, Monsieur, je m'engage, si vous le trouvez bon, à vous rendre les couvertures, qui toutes sont en veau, et pour vous dire la vérité, c'est que M.... m'a promis de me prendre ce qui lui conviendrait, à x et même à xii s. la livre.

» Le doucereux personnage proteste que Saurin a fait de très mauvais ouvrages ; ses discours sont l'œuvre de Satan ; Nîmes rougit de l'avoir vu naître ; un ancien militaire, qui, pour couronner l'œuvre, s'en est allé à Genève, et là se mit à étudier la philosophie, la théologie, etc., et Dieu sait sous quels maîtres ; enfin pour arracher aux mains des malheureux qui pourraient y puiser des idées fausses et contraires aux dogmes de la sainte Eglise, il s'est empressé de l'acheter à l'une des boutiques de la halle marchande, et qu'il y a mis jusqu'à xx s. le volume.

» Mon vieux père, tout bonhomme qu'il est, et malgré ses 78 ans, s'est un peu monté et leur a dit qu'il enverrait par la fenêtre et les bouquins et les flâneurs, plutôt que de vendre à la livre des ouvrages précieux, réunis à grands frais par son respectable frère, dont il honore la mémoire. »

Je reviens aux bibliographes dignes de ce nom, et je commence par constater qu'au XVIIe siècle, Gabriel Naudé, célèbre bibliographe, vint en Picardie, et mourut à Abbeville ; il fut inhumé le 29 juillet 1653, dans l'église Saint-Georges, où existait son mausolée.

Au siècle suivant on voit briller Adrien Baillet, né à la Neuville-en-Hez, près de Beauvais, en 1649, mort en 1706.

Baillet, qui de curé de campagne devint bibliothécaire de Lamoignon, doit être considéré plutot comme biographe et historien, que comme bibliographe. Il est connu surtout par sa *Vie des Saints*, qui a fait l'objet de critiques, peut être trop sévères.

Ses ouvrages de bibliographie, *les Jugements des Savants*, ont été aussi plus ou moins critiqués, et c'est à tort que l'on a attribué les *Réflexions critiques* sur cet ouvrage au P. Tellier, car il est généralement reconnu aujourd'hui que ce livre est du P. Bochet. On n'est pas encore fixé sur la question de savoir si Baillet a pris le masque de Balthazar, Hezeneil de la Neuville dans la *Relation curieuse et Nouvelle de la Moscovie*, ce qui serait l'anagramme de Baillet de la Neuville-en-Hez, ou bien si ce livre est véritablement de Foy de la Neuville; Baillet a pris cet anagramme dans son *Histoire de la Hollande* (1690).

On trouve pourtant dans les *Jugements des Savants*, 1685-86, en 9 volumes in-12, des réflexions critiques et des descriptions bibliographiques qui ne sont pas dépourvues d'intérêt.

L'éloge de Baillet fut mis au concours par l'Académie d'Amiens, et le prix donné à M. Galand, en 1776. Je reviendrai sur cet éloge dans ma nouvelle étude sur les anciennes Sociétés Académiques de la ville d'Amiens, complément de celles que j'ai déjà publiées en 1861 et 1862.

MARCHAND (Prosper), savant libraire et bibliographe, naquit en Guise en 1678. Il fit d'excellentes études, et fut élevé dès sa jeunesse dans la librairie, à Paris, il était en correspondance suivie avec plusieurs savants, entr'autres avec Bernard, le continuateur des *Nouvelles de la république*

des lettres. Il s'est établi à Amsterdam, en Hollande, auprès de Bernard, autant pour y pratiquer librement la religion protestante, qu'il avait embrassée, que pour s'occuper de librairie, mais bientôt il abandonna le négoce pour se donner tout entier à la littérature, à la bibliographie et à l'histoire. Il s'y distingua tellement qu'il était consulté de toutes les parties de l'Europe. Il était auteur du *Journal littéraire*, l'un des meilleurs périodiques de la Hollande, et fournissait beaucoup d'extraits dans la plupart des autres journaux. Il est mort à Amsterdam en 1756, âgé de 78 ans, ayant légué le peu de bien qui lui restait à une Société fondée à La Haye pour l'éducation des pauvres. Sa bibliothèque, des mieux composées pour l'histoire littéraire, tant en imprimés qu'en manuscrits, est restée, en vertu de son testament, à l'Université de Leyde.

Prosper Marchand est le premier qui ait dressé des catalogues de ventes d'après un système méthodique encore apprécié aujourd'hui, et qui a été suivi par Gabriel Martin, son continuateur en ce genre.

On lui doit des éditions d'ouvrages rares ou importants, tels que le *Dictionnaire de Bayle*, Rotterdam, 1720, 4 vol. in-f°, les *Voyages de Chardin*, les *Œuvres de Brantome*, le *Cymbalum mundi* avec une lettre critique, le *Journal littéraire* de La Haye, 1713 et années suivantes, 2 volumes in-8°, l'*Histoire de la Bible de Sixte-Quint* avec des remarques, etc. Mais il est surtout connu par un *Dictionnaire historique ou mémoires critiques et littéraires concernant la vie et les ouvrages de diverses personnes distinguées dans la république des lettres*, qui complète le *Dictionnaire de Bayle et de Chauffepié*. Ce dictionnaire fut publié après sa mort, sur ses notes par Allamand, La Haye, 1753, 2 tomes en un vol. in-f°. Ou-

vrage très bon à consulter dit M. Brunet, mais rempli de fautes d'impression.

On doit aussi à Marchand, l'*Histoire de l'origine et des progrès de l'imprimerie*, La Haye, 1740, in-4°, ouvrage aujourd'hui peu recherché, mais qui a été pendant longtemps la meilleure histoire de l'imprimerie. Mercier, abbé de Saint-Léger, a donné un supplément à cette histoire, en 1754, mais ce supplément lui-même n'est pas exempt d'erreurs, et il est à regretter que l'ouvrage entier de Marchand, annoté par lui, et augmenté des excellents matériaux que Mercier de Saint-Léger se proposait d'y joindre, n'ait pu être entièrement refondu. Le manuscrit recopié de Prosper Marchand se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de Bruxelles, mais les matériaux de Mercier sont malheureusement dispersés.

III.

Le XVIIIe siècle fournit encore quelques bibliographes moins célèbres, mais dont il faut parler à cause de la mission qui leur fut confiée, en 1793, de dresser, comme *commissaires littéraires ou bibliographes*, les catalogues des livres des établissements civils et religieux, alors supprimés, de ceux qui furent confisqués soit comme appartenant aux émigrés, soit par d'autres causes, livres qui ont servi de principal fondement à la Bibliothèque publique d'Amiens.

Voici, notamment en ce qui concerne l'un de ces bibliographes des détails peu connus :

GAUDEFROY (Louis-François-André), né à Amiens, le 21 septembre 1758, mort à Paris le 26 mars 1839.

Reçu libraire à la chambre syndicale de Paris en 1787, il fut nommé, en 1810, inspecteur de l'imprimerie et de la

librairie à la résidence de Paris, place qui fut supprimée en 1815. On doit à Gaudefroy la rédaction de nombreux catalogues.

Sous la Révolution Gaudefroy fut nommé *commissaire littéraire* à la bibliothèque du district de sa ville natale. C'est sous sa direction que fonctionna la commission formée le 26 floréal an II, pour la recherche, le transport, l'inventaire, le récollement et la conservation des monuments des arts appartenant à la Nation, dans l'étendue du district.

C'est en cette qualité qu'il a rédigé :

1° Le catalogue alphabétique de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens, en l'an III.

2° Le catalogue alphabétique des livres de la bibliothèque des religieux Dominicains d'Amiens, en l'an III.

3° Le catalogue alphabétique des livres de la bibliothèque du marquis de Vérac, émigré, trouvés en son château d'Orival, (canton d'Hornoy), Gaudefroy se donne dans l'intitulé de ce catalogue, le titre de : *Commissaire bibliographe*.

On ne saurait, d'après ces catalogues, formuler une opinion sur le talent de Gaudefroy comme bibliographe. Ces sortes de travaux étaient tous et partout dressés sur le même modèle, c'est-à-dire sur des feuilles à têtes imprimées, distribuées par colonnes contenant le numéro d'ordre, le nom de l'auteur, le titre du livre, le nom de l'imprimeur, le lieu d'impression, la date, le format, le nombre des volumes, et les observations.

Ainsi improvisait-on à cette époque, et pour cette facile besogne, des *commissaires* qui n'avaient pas besoin d'avoir fait leurs preuves.

Les fonctions de la commission des arts ayant cessé avec la suppression du district, le 10 frimaire an IV, Gaudefroy eût l'idée d'ouvrir un magasin de librairie à Amiens, rue des

Rabuissons, et il offrit par des prospectus et des annonces, ses services bibliographiques à ses concitoyens, pour mettre en ordre les bibliothèques privées et en dresser les catalogues, ainsi que je l'ai déjà dit dans mes *Recherches sur l'Imprimerie et la Librairie à Amiens.*

Si l'on en croit ses prospectus la librairie était bien fournie, surtout en « livres prohibés sous l'ancien régime. »

Soit qu'il n'ait pas trouvé dans son pays les ressources et les succès qu'il espérait, soit qu'il voulut se produire sur un plus grand théâtre, Gaudefroy retourna à Paris, où il reprit de nouveau son commerce de librairie et ses entreprises bibliographiques.

Il fit paraître, en 1801, un catalogue de « bons livres venant en majeure partie de l'étranger, » et il rédigea ensuite divers catalogues d'ouvrages dont il opérait la vente aux enchères, entr'autres celui de M. de Montigny, ancien médecin de Louis XVI. (1803 in-8°.)

De 1810 à 1815, Gaudefroy abandonna de nouveau son commerce, pour les fonctions d'inspecteur de l'imprimerie et de la librairie auxquelles il fut nommé, comme on l'a vu plus haut, et lorsque cet emploi fut supprimé, il reprit encore la librairie et la confection des catalogues.

Dans cette nouvelle phase de son existence, il débuta par le catalogue de la bibliothèque de M. le comte Lagrange, membre de l'Institut, daté de 1815.

Depuis 1815 jusqu'en 1823, Gaudefroy paraît avoir habité la ville de Bruxelles, où il se livra au même commerce. Pendant quelques années il prit part à la rédaction de la *Revue bibliographique des Pays-Bas,* publiée à Bruxelles, par Dernat.

Mais son titre de gloire dans ce pays n'est pas d'avoir revu

l'édition affreusement défigurée et contrefaite du *Manuel du libraire* de M. Brunet, qu'on voulait imiter à Bruxelles en 1820 et 1821. Ce fut l'un de ses derniers travaux en Belgique.

Enfin, revenu de nouveau à Paris, en 1824, Gaudefroy y vend encore des livres et y dresse des catalogues, il coopère à celui de la bibliothèque du célèbre Boulard.

Parmi les ouvrages nombreux qui ont passé dans les mains de Gaudefroy, il en est sans doute qui provenaient des anciennes bibliothèques de la Picardie (1), et qu'il avait pu acquérir dans les ventes nombreuses qui ont eu lieu sous la République. Il avait formé une collection de 825 catalogues de bibliothèques, ou notices de ventes de livres faites à Paris depuis 1784, jusqu'en 1831, avec les *prix* et beaucoup de *noms d'acquéreurs*. Cette collection a été dispersée en vente publique en 1839, vraisemblablement après le décès de leur propriétaire.

Gaudefroy, n'était pas un bibliographe érudit, comme Mercier de Saint-Léger et Prosper Marchand, mais il était passionné pour cette science; il a laissé quelques bons travaux qui suffisent pour motiver cette notice et consacrer la mémoire d'un enfant d'Amiens.

Il était dans tous les cas supérieur par ses connaissances à plusieurs de ses collégues au district d'Amiens.

Gaudefroy a tracé, en 1833, un sombre tableau de ses souvenirs révolutionnaires. Parlant de certains écrits de ce temps il dit que des auteurs ont blessé les convenances et l'humanité ; qu'ils ont puissamment contribué à égarer les

---

(1) Il y avait avant la Révolution de belles et bonnes bibliothèques dans cette province. J'en donnerai un jour la liste.

hommes et à leur faire commettre des excès qui seront toujours un sujet d'horreur, et qu'il est bon de prémunir la jeunesse contre les funestes théories dont la France a fait la douloureuse épreuve.

On avait désigné pour le district d'Amiens, outre Gaudefroy :

1° **BARON**, qui devint bibliothécaire de l'Ecole centrale, et ensuite conservateur de la bibliothèque communale, jusqu'en 1823. On a de lui divers rapports concernant ses fonctions, et plusieurs autres travaux.

M. Jean Baron est né à Amiens, vers 1762, de Louis-Charles Baron, juge au tribunal d'appel et de Madeleine Bertin ; il était avocat, et il est décédé célibataire, en sa ville natale, le 4 février 1829.

2° **DEVERMONT**, qui, depuis longtemps, réclamait la formation de bibliothèques publiques dans Amiens ; auteur de divers ouvrages et notamment d'un *Voyage pittoresque, dans Amiens* en 1783, petit livre devenu rare.

3° **HUCHETTE**, qui fut nommé d'abord bibliothécaire du district et ensuite archiviste du département (1).

4° **DELORME**, ancien oratorien.

---

(1) Il paraît que l'administration de ce fonctionnaire ne fut pas sans reproche. Il fut un temps où des bibliothécaires de diverses localités passaient des marchés amiables par vente ou échange, ce qui est fort à blâmer. Toute vente faite sous le manteau doit être interdite aux bibliothécaires. C'est une source d'abus qu'il serait facile de dévoiler, aussi un conservateur qui veut éviter les soupçons n'opère-t-il aucun marché clandestin.

5° BELLEGUEULLE, aussi ex-oratorien, savant bibliothécaire des maisons de son ordre, et qui, dans le but de répandre l'instruction, avait ouvert au public, dès avant la Révolution, la bibliothèque du couvent des Capucins, dont il avait alors la direction (1).

6° BOURRI, fils d'un teinturier d'Amiens, allié à la famille Baron, dont il est parlé plus haut.

7° Et enfin M. LÉVRIER, plus tard juge au district, et président de la Cour impériale d'Amiens, qui a dressé une notice des manuscrits de l'abbaye de Corbie.

M. Lévrier ne s'occupait pas seulement de bibliographie, c'était un bon jurisconsulte et un savant antiquaire ; il est l'auteur des ouvrages suivants :

1° *Mémoire sur l'usage des jugements par jurés, en matière civile, lu à l'Accadémie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 18 mai* 1790, Paris, Belin, 48 p. in-8°.

---

(1) Voy. *Recherches sur l'Imprimerie et la Librairie à Amiens*, p. 54, 55.

Bellegueulle est fort maltraité dans un pamphlet du temps, imprimé à Paris, et où l'on s'exprime ainsi sur son compte : « Il y avait parmi les électeurs du département de la Somme, un candidat dont toutes les tentatives pour être député ont été infructueuses. C'est dommage, en vérité, on l'aurait accolé au R. P. Chabot et les deux auraient fait la paire. Le P. Bellegueulle avait cependant distribué avec profusion et à dessein dans l'assemblée électorale, un petit discours bien dans le genre de la *vermino-jacobi-capucino-cratie* ; mais les électeurs de la campagne surtout, n'ont point senti le mérite de *l'ex-barbifère*, et il en a été pour son temps et pour ses frais d'impression. »

Il est inutile de dire que ces *aménités* venaient d'un adversaire politique de Bellegueule, ce dernier n'en fut pas moins un des concurrents les plus sérieux de l'évêque Desbois, lequel ne dut son élection qu'à « la cabale d'une trentaine de curés assermentés » dit le même écrit.

2° *Mémoire sur une tombe qui se voyait dans l'église de Saint-Martin de Pontoise, lu à l'Institut impérial, le 5 mars* **1813.** Paris, Sajon, 1813, 45 p. in-8°.

M. Lévrier était alors président de la Cour impériale d'Amiens et correspondant de l'Institut.

IV.

Je parlerai un jour des hommes qui sont venus plus tard.

Parmi ceux que je viens de citer, il en est qui ont parcouru une carrière honorable et sont arrivés à des emplois supérieurs, mais les bibliographes ne sont en général guère encouragés. Leurs travaux peu lus et peu compris n'attirent pas l'attention sur eux, malgré l'utilité incontestable de la science qu'ils enseignent, l'attrait que la lecture de leurs livres peut procurer, par la variété des sujets et le piquant de certaines révélations.

Pour mon compte je n'admets guère en bibliographie une simple description sèche, et aride, du titre seulement des ouvrages.

Je crois qu'une bibliographie vraiment utile doit comprendre outre l'indication des meilleurs ouvrages en tout genre, selon les jugements qui en ont été portés par des hommes compétents, les renseignements de toute nature qui sont susceptibles d'éclairer le public sur le véritable contenu des livres. Et tout cela peut être présenté d'une manière attrayante. Combien d'acheteurs ne sont-ils pas trompés sur l'étiquette, l'annonce, le prospectus, la réclame intéressée.

J'ai déjà appelé l'attention sur ce sujet dans mes diverses publications bibliographiques, et notamment dans mes

Esquisses sur l'enseignement..... et les bibliographes sous la Révolution, Paris, 1863, in-8° (1).

Parmi les modèles qui existent en ce genre, il faut citer, d'après M. Barbier, les travaux de Noël-Philippe Baizé, mort à Paris en 1746, bibliothécaire des prêtres de la doctrine chrétienne, théologien très instruit. Ce bibliographe s'est particulièrement distingué par la rédaction du catalogue de la bibliothèque confiée à ses soins. Ce catalogue a été considéré comme le plus exact, peut être le mieux ordonné et le plus utile, qu'aucune bibliothèque eut encore produit. L'abbé Bignon, bibliothécaire du roi, en trouvait le plan si beau, si avantageux pour la connaissance des livres et de leur auteur, si commode pour les savants qui auraient besoin de le consulter, qu'il ne pouvait se lasser de le louer.

Ce catalogue est un abrégé d'histoire universelle, avec une idée suffisante de chaque ouvrage. Rien n'égale le soin qu'il a pris de dévoiler les écrivains anonymes et pseudonymes.

Il est facile du reste, de bien faire aujourd'hui, les bons exemples ne manquent ni dans les derniers volumes de la *France littéraire de Guérard*, ni dans les autres ouvrages spéciaux.

Il n'est plus permis de s'égarer dans les systèmes incommodes pour les recherches et condamnés par l'expérience.

Parmi les travaux bons et utiles qui ont été exécutés dans ces derniers temps sur la Picardie, il faut citer les *Recherches bibliographiques sur le département de l'Aisne*, par M. C. Périn (2).

---

(1) Voir aussi *Recherches historiques et bibliographiques concernant Amiens et le département de la Somme*.

(2) Soissons, 1867, 2 vol. grand in-8°, à la librairie Cervaux.

Cet ouvrage comprend non seulement l'indication des livres, mais encore celle de tous les manuscrits connus au bibliographe, concernant ce département, et l'auteur annonce qu'il terminera son travail « par des tables aussi complètes que possible. »

Il ne faut pas douter que ces tables offriront toutes facilités pour les recherches, tant sous le rapport des matières que sous celui des noms de lieux et de personnes.

Je suis heureux de pouvoir louer cet ouvrage, encore bien qu'il ne soit pas entièrement selon le plan que j'ai tracé plus haut, mais je ne veux pas imiter ceux qui condamnent injustement, ou passent sous silence les travaux de leurs confrères en bibliographie et en histoire..

F. Pouy.

L'HOTEL-DE-VILLE D'HESDIN.

I.

« Le Nouvel Hesdin, dit Mondelot (1), fut fondé en 1554, avec les débris de l'ancien, à une lieue plus loin, vers l'Ouest, dans l'endroit appelé Mesnil. La maison de campagne que Marie d'Autriche (2) y avait fait élever (en 1531), fut donnée à la commune pour qu'on y plaçât les différents siéges ainsi que l'échevinage. C'est l'Hôtel-de-Ville qui subsiste encore aujourd'hui.

» Le plan d'Hesdin fut dressé par Sébastien d'Oia d'*Utrecht*, architecte de Charles-Quint et de son fils Philippe II. »

Voilà la commune croyance..... nous l'avons partagée pendant quelque temps ; mais nos recherches nous ont révélé deux erreurs qu'il est bon de rectifier dans l'intérêt de l'histoire locale ;

A quelle époque l'Hôtel-de-Ville actuel fut-il bâti ?

En quel endroit se trouvait la maison de la reine de Hongrie ?

Telles sont les deux questions auxquelles nous nous proposons de répondre.

II.

C'est le 12 septembre 1554, que l'armée espagnole, revenant sur ses pas, levait un grand nombre « *de pionniers et de manœuvres,* » dans les « *pays des environs.* » et commençait la

---

(1) Le vieil et le nouvel Hesdin, in-8°, Abbeville 1823.

(2) Marie d'Autriche, veuve de Louis II, roi de Hongrie, tué en 1526

construction du fort du Mesnil (1). — En deux mois, dit de Rabutin, un fort « fut eslevé fort haut et mis en défense, ayans suivy le mesme desseing et trace que nous avions projeté pour y en construire un pareil (2). »

Les débris des châteaux des environs et de Hêdin-le-Vieux furent transportés au Mesnil et servirent à l'édification de la nouvelle place.

L'idée n'était pas tout à fait neuve; les Français avaient, avant les Espagnols, songé à utiliser le marais du Mesnil, pour la défense du pays ; et leur projet « suivant les mesme desseing et trace, » fut celui qu'adopta Charles-Quint (3).

---

(1) Une lettre écrite par le cardinal de Grandvelle, évêque d'Arras, à Claude de Vergy, et datée du 18 septembre 1554, fait commencer les travaux le 6 septembre. Nous adoptons la date donnée par Fr. de Rabutin, qui nous paraît plus exacte.

» Nostre camp besoigne en ung fort prez d'Esdin, pour couvrir ce pays d'Artois, et est déjà, en douze jours que l'on y besoigne, fort avancé. » — Papiers d'état du cardinal de Grandvelle. — Il n'est pas question ici, faisons le remarquer en passant, du mot *fert*, qui selon quelques-uns, fut réuni au nom de la nouvelle ville.

(2) Commentaires de Fr. de Rabutin, Paris. — Collection Petitot, t. XXXI et XXXII. François Bussy de Rabutin, gentilhomme de la compagnie du duc de Nevers vécut sous les règnes de Henri II et de Charles IX.

(3) C'est Charles-Quint qui doit être regardé comme le fondateur du nouvel Hesdin, et non Philibert-Emmanuel ainsi qu'on le croit communément. — Les lettres patentes du 24 décembre 1554, relatives à l'établissement d'une église, disent en effet :

« Comme après la prise et démolition des ville et château d'Hesdin avons en lieu de ce fait asseoir, ériger et dresser un nouveau fort et ville au même baillage d'Hesdin. tant pour la tuition et défense de notre dit pays d'Artois, et comme devant toutes choses convient que Dieu le souverain protecteur y soit reconnu et servi, à cette fin est besoin d'y avoir église, cimetière et hôpitaux convenables pour le salut des habitans de ladite ville et soulagement des pauvres d'icelle, sçavoir, nous faisons que désirant surtout que

Le plan très-curieux, publié d'abord en 1572, puis dans ces dernières années par M. Vincent, serait-il la reproduction de l'œuvre conçue par les Français et mise à exécution par les Impériaux ?

Cela nous parait certain.

III.

Reportons-nous à cette époque et faisons, si vous le voulez, une excursion dans le Mesnil transformé.....

L'enceinte est un pentagone irrégulier (1), de larges fossés entourent la place, dans laquelle on ne peut entrer que par la rivière de Canche. Quatre bastions occupent le même emplacement qu'on retrouve sur les plans dressés au XIXe siècle ; le cinquième est au droit du terrain sur lequel s'élèvera dans la suite le couvent des Récollets.

Pénétrons dans la ville, *par l'entrée des eaux*, traversons des

---

ladite église avec son cimetière et les hôpitaux avec ce qui en dépend soient érigés, édifiés et fondés, etc. » — Nous aurons occasion de donner cette pièce en entier, dans un autre travail. Ce que nous voulons établir, c'est que Charles-Quint fonda le nouvel Hesdin, et que si Philibert-Emmanuel eut des droits pour donner le nom de *fort* à la ville qu'il venait de prendre, il n'en avait pas pour l'ajouter à celui de la cité naissante. — Nous croyons fermement que ce nom ne fut donné par lui qu'au Vieil-Hesdin. Charles-Quint abdiqua, et sa bonne volonté, relativement à l'établissement de l'église, du cimetière et de l'hôpital ne pût être mise à profit. Ce furent les habitants qui firent bâtir l'église à leurs frais.

(1) M. Mondelot s'est trompé en avançant que ce fut dans l'origine et jusqu'en 1593 une forteresse de quatre bastions. Il y eut un projet dans ce sens, mais il ne fut pas mis à exécution ainsi que cela se trouve démontré par le plan publié en 1572. Nous avons vu le plan avec quatre bastions, qu'il faut peut-être attribuer à Sébastien d'Oia ; mais nous le répétons, il ne fut pas exécuté, tout le prouve ; le plan de 1572, les plans modernes et aussi l'examen des lieux.

terrains vagues, et remontons la rivière jusqu'en un pont construit sur la Canche, au point occupé par les bâtiments modernes de l'auberge du *Bras-d'or* (1) ; longeons la rue *Grande* et admirons, en passant, l'antique demeure des seigneurs du Mesnil, que le prolongement de la rue de la *Tête-Noire*, nous permet d'apercevoir..... Le chateau est complètement entouré d'eau ; au-devant de nous, un pont-levis est jeté sur le fossé et donne accès à la cour d'honneur, le bâtiment principal est flanqué de deux tourelles (2).

IV.

Continuons notre promenade, toujours en suivant la *rue Grande*, jusqu'à la place du Mesnil devenue la *place d'armes ;* plaçons-nous au centre du rectangle, et examinons les rues y aboutissant. — De ces voies, trois disparaîtront sous peu et une autre qui portera le nom du rival de François Ier, sera percée à

(1) Le cours de la Canche a été rectifié dans la traversée d'Hesdin, entre les moulins et le pont de la rue de l'Empereur. Le lit de la rivière, au droit du barrage des moulins (Ces moulins n'existaient pas alors), faisait un coude brusque, se dirigeait vers l'emplacement de l'auberge du Bras-d'or, puis se repliait, traversait la cour de l'arsenal, passait devant le château et rejoignait le lit actuel, au pont de la rue de l'Empereur Charles-Quint. — Deux ponts étaient jetés sur la Canche dans le parcours que nous venons d'indiquer, l'un à l'auberge du Bras-d'or (la rue Grande faisait un coude en ce point et se dirigeait vers le pont Cacheleu), sur le chemin de Marconne qu'il est question de rétablir ; l'autre à l'arsenal (la rue de la Tête-Noire se prolongeait alors vers ce bâtiment,) en face du pont-levis du château. Un troisième pont existait à l'extrémité de la rue de Fressin (au point qu'il occupe actuellement.) — Les ponts de l'Ancienne-Poissonnerie et de la paroisse n'existaient pas, en ces deux endroits la rivière était guéable.

(2) La plus petite existe encore en partie. — Le bâtiment principal n'est plus reconnaissable tant il a subi de transformations ; du côté de l'église, on reconnait encore les limites de l'ancienne demeure seigneuriale.

l'angle de la rue Grande, et se dirigera vers le château. C'est la rue actuelle de *l'Empereur Charles-Quint.*

Les rues qui seront supprimées sont :

1° Celle qui part de l'angle de la place, situé entre les rues *Royon* et de l'*Union*, pour se diriger en ligne droite vers l'axe du bastion existant derrière le *quartier des Invalides* (1).

2° Deux autres rues étroites, comprises entre les rues de l'*Union* et du *Collége* et communiquant avec le rempart (2).

Entre la rue du *Collége* et l'une de ces ruelles, quelques maçons travaillent aux substructions d'un bâtiment dont la première pierre vient d'être posée par M. de Helfault, gouverneur du fort (3).....

. . . . C'est là que sera le futur Hôtel-de-Ville dont le projet a été dressé par Dom Ponte del Brya (4).

L'architecte Lemerre dirige les travaux.

Ainsi, cher lecteur, l'*Hôtel-de-Ville d'aujourd'hui n'est pas l'ancienne maison de Marie de Hongrie.* — Le plan publié en 1572, dressé entre les années 1563 et 1565 (5), et l'inventaire Boidin ne laissent aucun doute à cet égard. Une note manuscrite que nous

---

(1) Ce quartier n'existe plus, on se rappelle encore dans quelles circonstances la démolition de ce bâtiment fut décidée.

(2) 23 juillet 1563. Inventaire Boidin. — C'est le 22 juin 1565 que M. de Helfault et Mme Jeanne de Renty, son épouse, ont posé la première pierre de l'église paroissiale.

(3) Plusieurs ruelles supprimées au XVIe siècle, coupent ces rues dans un sens parallèle à la façade du bâtiment en construction. — L'Hôtel-de-Ville, primitivement, se trouve complètement isolé par les voies dont nous parlons.

(4) Connu par ses ouvrages sur l'architecture. On lui attribue aussi les plans de l'église de Bagnères-de-Bigorre, de celle de l'Esprit, des palais épiscopaux d'Amiens et de Gand et de l'Hôtel-de-Ville d'Abbeville.......

(5) Ce plan donne en effet le détail des fondations de l'Hôtel-de-Ville et reste muet sur l'emplacement de l'église.

tenons du savant Derheims, nous donne les noms des architectes Dom Ponte del Brya et Lemerre.

Lisons le document suivant et cherchons la trace de l'emplacement de la maison de plaisance de la sœur de Charles-Quint.

V.

Reçu le 9 *vendémiaire an VIII.*

1[er] Bureau.

Liberté. Egalité.

» Extrait des registres aux arrêtés de l'administration centrale du département

du Pas-de-Calais.

Séance du 5 vendémiaire an huit de la République françoise, une et indivisible.

Vu la lettre de l'administration municipale du canton d'Hesdin du vingt-deux fructidor dernier, par laquelle elle réclame contre la vente fixé (1) au quatre vendémiaire présent mois des bâtiments de l'ancien hôpital ou siégeoit l'ancien ci-devant baillage et le tribunal de police correctionnelle d'Hesdin, elle expose que cet édifice ne provient pas des ci-devant jésuites (2), comme l'affiche l'annonce, qu'il ne leur a jamais appartenu mais qu'il a été donné a la ville d'Hesdin, par Philippe II, roi d'Espagne, au mois de mars mil cinq cent soixante-deux (3), qu'il résulte de la charte concernant l'établissement de la nouvelle ville d'Hesdin et ses

(1) Nous copions textuellement, en laissant subsister les fautes.

(2) La bulle « Claudius Aquaviva » existe dans les archives de l'Hôtel-de-Ville d'Hesdin. — 1614, XVIII Martii. — Collegio Hesdiniensi. — M. Dovergne, père, décédé récemment, a bien voulu nous en donner communication.

(3) Nous devons aussi la communication de cette pièce à M. Dovergne, maire d'Hesdin et membre de plusieurs Sociétés savantes.

priviléges, que cet édifice qui appartenoit autrefois à la reine d'Hongrie, tante de Philippe II, a été cédé et abandonné à titre de propriété incommutable à la commune d'Hesdin pour y faire des prisons, autre chose nécessaire pour l'exercice de la justice ;

Que c'est par suite de cette donation en bonne forme et pour remplir l'intention du donateur que ce bâtiment avoit été consacré à l'établissement d'un hospice civil qui a été employé à cet usage, jusqu'à ce que la suppression des jésuites qui occupoient le collége a procuré un bâtiment plus convenable pour un hospice, que dès lors l'hôpital a été transféré en la maison des jésuites, par arrêt du mois d'août 1770, lequel remet en possession de son ancien local et de son ancienne propriété la commune d'Hesdin ;

Vu un extrait de la charte de Philippe II, roi d'Espagne, donnée à Bruxelles, au mois de mars mil cinq cent soixante-deux (1), portant, article 6, qu'afin que les mayeurs et échevins ayent quelques lieux pour s'assembler, tenir conseil et faire justice il leur est assigné l'héritage et maison qui fut à feue la reine d'Hongrie pour y faire une prison avec autre chose nécessaire et pour y exercer la justice ;

---

(1) Cette charte, qu'on croit généralement brûlée, existe encore. M. Dovergne l'a retrouvée intacte et soigneusement enfermée dans un étui en fer blanc. Il a bien voulu nous la faire voir. — Elle est écrite sur parchemin, le sceau de Philippe II, en cire verte, pend sur lacs de soie rouge et verte. — Nous avons publié cette charte en 1857, d'après une copie ; ce n'est qu'en 1867, que nous avons eu l'original sous les yeux.

La seigneurie du Mesnil-lez-Hesdin appartenait, en 1507, à Guy du Mesnil, conseiller et maître d'hôtel du roi Louis XII. Guy est probablement le dernier seigneur de ce village. A la même époque, Jehan Parmentier était curé de Marconne et du Mesnil.

En 1793, Marconne prit le nom de *Fontaine-libre* et l'église paroissiale d'Hesdin celui de *Temple de la raison*. Saint-Leu s'appela le *Mont-blanc*.— La pièce que nous reproduisons plus haut dit ici, par erreur, mil cinq cent quatre-vingt-deux.

Copie des lettres patentes du mois d'août 1770 (v. stil.) portant, article 3 que les mayeurs et échevins et corps de ville d'Hesdin sont autorisé à rentrer en la propriété, possession, jouissance des terreins et bâtiments de l'hôpital, aussitôt après la translation d'ycelui, pour les employer soit aux prisons, soit aux petites écoles et à la pédagogie ou autres établissements publiques ;

Extrait d'un compte rendu aux chambres assemblées par M. Roussel de la Tour concernant le collége que les cy devant jésuites occupèrent à Hesdin du onze février 1765 ;

L'avis du directeur de l'enregistrement et du domaine national du quatre de ce mois.

Considérant que les terreins et bâtiments dont s'agit, ont été donnés à la commune d'Hesdin par la charte du mois de mars mil cinq cent soixante-deux, pour être employés à usage de prison, ou de tout autres nécessaires pour l'exercice de la justice ;

Qu'il paroit résulter du compte-rendu aux chambres du ci devant Parlement de Paris, que ces terreins et bâtiments ont successivement servi d'hôpital et d'écoles pour l'instruction des enfants et que ce n'a été qu'en 1770 qu'ils ont cessé d'être employé à cet usage, l'hôpital de cette commune ayant par lettres patentes du 5 octobre 1770 être transféré dans les bâtiments des cy devant jésuites ;

Considérant que par l'article trois de ces mêmes lettres patentes il a été dit que les mayeurs et échevins, et corps de ville dudit Hesdin, entreroient en propriété, possession et jouissance des terreins et bâtiments du susdit hôpital pour les employer soit aux prisons, soit aux petites écoles et à la pédagogie ordonné par l'édit du mois de septembre 1668, et autres établissements publics ;

Considérant qu'aucune loi postérieure n'a dépouillé de cette propriété la commune d'Hesdin, et qu'aux termes de l'article premier de la loi du 25 fructidor an cinquième, il est surcis à la vente de tous les édifices servant ou ayant servi à l'enseignement public ;

L'administration centrale du département du Pas-de-Calais, oui le commissaire du directoire exécutif ;

Arrête que les bâtiments et terrains dont s'agit seront excepté de la vente des domaines nationaux, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

Expédition du présent arrêté sera adressée à l'administration municipale du canton d'Hesdin. Ont signé : V. Debret, pr., G. Leblond, Ant. Cornille, F. Goulliart, A Lefrancq, etc. »

VI.

Il résulte clairement de la lecture de cette pièce (1), que l'hôpital primitif (le collége communal actuel) est l'ancienne maison de la reine de Hongrie.

---

(1) Le document que nous venons de reproduire, renferme une phrase qu'il est utile d'expliquer.

On y trouve ce passage :

« Que c'est par suite de cette donation en bonne forme et *pour remplir* » *l'intention du donateur*, que ce bâtiment avait été consacré à l'établisse- » ment d'un hospice civil, etc. »

L'article 22 de la charte de 1562, dit en effet : « Et pour aider et assister » aux pauvres gens habitants dudit Hesdin, tant bourgeois que soldat, en » cas de maladie, nous avons délibéré de mettre en ordre et estat le plus » que faire se pourra l'hôpital que nous avons illecq érigé, et y employer » tout le revenu et biens des autres hospitaux circonvoisins, après que sur » ce auront prins l'information comme en tel cas appartiendra. »

Ainsi dans le début, non seulement *l'héritage* de la reine de Hongrie servit d'hôpital, mais une partie fut réservée pour y installer provisoirement une prison ; et, jusqu'à l'achèvement de l'Hôtel-de-Ville, les mayeurs et échevins y tinrent conseil.

Dans l'article 22 précité, le mot ériger ne s'applique pas certainement à la construction, au bâtiment ; mais à l'acte de fondation.

Au reste, la lecture complète de l'arrêté de l'an VIII, ne laisse aucun doute ; la maison de la reine de Hongrie est bien l'ancien hôpital, c'est-à-dire le collége communal actuel.

Les dépendances de cet hôpital s'étendirent dès les premières années de son existence, jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, par suite de la suppression des ruelles infectes dont nous avons déjà parlé, et de l'adjonction à la propriété donnée par Philippe II, de toutes les parcelles de terrains comprises entre l'hôpital et l'Hôtel-de-Ville; à l'exception toutefois de la faible partie qui fut réservée pour les prisons.

L'ancienne résidence de Marie fut appropriée en raison de sa nouvelle destination ; des réparations, des suppressions ou des améliorations nécessaires, dans le genre de celles qui furent apportées à la façade de l'Hôtel-de-Ville (1), changèrent l'aspect de ce bâtiment sur lequel on ne voit plus trace de l'architecture espagnole..... Ce ne fut au reste, ainsi que le dit Mondelot, qu'*une maison de campagne*.

J. Lion.

(La suite au prochain numéro).

---

(1) Il reste sur cette façade, très peu de l'œuvre de dom Ponte del Brya. — On sait que pendant le siége de 1639, le magnifique beffroi dont une faible portion (mutilée en 93), est seule debout, fut abattu par les boulets des assiégeants. « Au moment de sa chûte, la ville retentit des cris des » citoyens vivement affligés de la perte de ce monument. Cette tour, d'une » hauteur peu ordinaire, était couverte de plomb, composée de plusieurs » arcs-boutans dentelés et enrichis d'ouvrages percés à jour, elle était » couronnée de deux grosses boules au-dessus desquelles s'élevait une » pomme ornée de fleurs et de feuillage. »

La construction de la boucherie, l'agrandissement des prisons et des dépendances de l'Hôtel-de-Ville, ont aussi changé complètement les dispositions premières.

Il existe à l'Hôtel-de-Ville, une vue de la place d'armes d'Hesdin, en 1790; nous ne la reproduisons pas, parce qu'elle n'offre aucun intérêt quant à la façade de la mairie, pour les raisons que nous venons de donner. — Les plans d'Hesdin, publiés antérieurement à 1639, donnent une idée des proportions du beffroi, mais il est impossible d'y distinguer le moindre détail. — La Bretèche est un reste du beffroi, son installation date de 1639.

MONOGRAPHIE DE CROY (*).

20° Charles-Philippe-Alexandre, seigneur de Croy et d'Arschoot, prince de Chimay, fut créé duc de Croy par le roi Henri IV, lorsqu'il vint en France pour la confirmation de la paix de Vervins, par lettres données à Saint-Germain-en-Laye, au mois de juillet 1598, enregistrées au Parlement de Paris le 18, en la chambre des comptes le 21 du même mois. Il mourut sans enfants mâles à Beaufort en Artois, le 13 janvier 1612, et fut enterré dans l'église d'Héverlo. Par sa mort ses biens passèrent à sa sœur aînée Anne de Croy. Elle était mariée avec Charles-Philippe, duc de Croy et marquis d'Havré, frère du duc d'Arschoot Philippe, mais d'une autre mère. C'est ainsi que la maison des marquis d'Havré-Croy, succéda à celle des Croy-Renty. De ce mariage était né Charles-Alexandre, marquis de Renty, vicomte de Bourbourg, qui suit.

21° Charles-Alexandre, marquis d'Havré, épousa Marie-Claire de Croy, sa cousine, fille de Charles-Alexandre, duc de Croy, et petite-fille de Charles-Philippe. Plus tard, il devint duc d'Havré, lorsque Philippe IV érigea en duché, l'an 1627, l'antique terre seigneuriale. Il mourut le 23 novembre 1640, laissant après lui un fils, qui embrassa

---

(*) Voir la *Picardie*, 1868, pages 442, 481 et suivantes.

l'état religieux dans l'ordre des Carmes déchaussés, et une fille qui porta à un comte d'Egmond le marquisat de Renty.

Deux ans après la mort de son mari, Marie-Claire de Croy, épousa vers l'an 1642, par suite d'une dispense de la cour de Rome, le frère consanguin de son premier mari, Philippe-François, qui devint alors chef de famille.

22° PHILIPPE-FRANÇOIS, fils de Philippe comte de Solre, et de sa troisième femme, Guillemette de Coucy, était le 20 octobre 1626, seul seigneur propriétaire de Turcoing et de Langle; le 12 août 1630, il avait le titre de capitaine d'une compagnie d'ordonnance pour le service de Sa Majesté Catholique.

Par son mariage avec sa cousine Marie-Claire, il était élevé au rang de duc avec le titre d'Excellence, en même temps qu'il devenait possesseur de la belle terre d'Havré. En 1649, il était chargé du duché de Luxembourg. Peu de temps après il recevait le collier de la Toison d'or, était élevé au rang de grand d'Espagne et devenait chef des finances aux Pays-Bas. Il mourut à Bruxelles le 19 juin 1650, laissant un fils, Ferdinand-François-Joseph, né le 17 juin 1644

23° FERDINAND-FRANÇOIS-JOSEPH, titré comte de Fontenay et seigneur de Turcoing dès 1653 et duc d'Havré en 1664, monta à ses frais un régiment wallon en 1668, dont il fut nommé colonel. Il fut reçu, en vertu d'un arrêt de la chambre des comptes de Paris du 12 mars 1670, à faire foi et hommage

(1) Les possesseurs actuels de la terre d'Havré ont fixé leur résidence au magnifique château du Rœulx, noble et splendide demeure, dont les habitants ont su par leurs vertus et leurs bienfaits conquérir l'estime et l'amour de toute la contrée.

pour le duché de Croy. Louis XIV en effet avait porté cet arrêté pour empêcher les usurpations de titres de noblesse. Il fut alors constaté de nouveau que la terre de Croy, située en Picardie, dans la mouvance de Picquigny, avait été érigée en duché simple, par Henri IV, en 1598. Or la possession de cette terre rendait le duc d'Havré, vassal de la France (1). Il fut depuis fait prince du Saint-Empire Romain, et devint en 1678, chevalier de la Toison d'or et grand d'Espagne de la première classe. Mais ce qui surtout accrut les possessions et les titres de Ferdinand-François-Joseph de Croy ce fut son mariage avec Marie-Joséphine-Barbe de Halluyn, dame de Wailly, de Tilloy, de Hamès, de Sangate, de Leuilly, de Saint-Sauflieu. Elle était fille et unique héritière d'Alexandre-Timoléon de Halluyn, capitaine des gardes de Gaston de France duc d'Orléans et de Marie-Yolende-Barbe de Bassompierre. Ce fut le 24 octobre 1668, que l'on signa le contrat, et le 29 que le mariage se célébra avec pompe au château même de Wailly, près d'Amiens. Une rue de Turcoing prit à cette occasion le nom de Wailly, qu'elle porte encore aujourd'hui, de même qu'une autre a gardé celui de rue d'Havré. Turcoing était sans nul doute une des plus belles possessions des ducs d'Havré et de Croy. De son mariage avec Marie Halluyn, il eut d'abord cinq filles avant de voir naître un héritier de son nom. Charles-

---

(1) Il est à remarquer que trois personnages portaient le titre de ducs de Croy : 1° les ducs d'Aremberg, comme descendants d'Anne de Croy, fille de Philippe, sire de Croy et duc d'Arschoot ; 2° les chefs de la branche aînée de toute la maison de Croy ; 3° les ducs d'Havré, possesseurs de la terre de Croy et descendants par les femmes, comme les d'Aremberg, d'une branche aînée éteinte.

(De la Chenaye, *Dictionnaire de la Noblesse*, 1774, p. 727).

Antoine-Joseph, son aîné, naquit en 1683, et Jean-Baptiste-François-Joseph, son second fils, en 1687. Ces deux princes furent ducs d'Havré après leur père. Il eut encore un troisième fils, Philippe-Ferdinand-Joseph. Le père de cette nombreuse famille mourut à Bruxelles le 10 avril 1694.

24° Charles-Antoine-Joseph de Croy, succéda à son père en qualité de seigneur de Turcoing. Il n'avait pas encore atteint sa majorité à la mort de son père et fut quelque temps sous la tutelle et garde noble de sa mère Marie-Thérèse-Joséphine de Halluyn, duchesse douairière d'Havré et de Croy.

Le seigneur de Turcoing, suivit la carrière des armes et s'y distingua par les qualités les plus éminentes. Il prit une part très active dans la fameuse guerre de la succession d'Espagne, qui avait armé contre Philippe V presque toute l'Europe. Il périt sur le champ de bataille, sous les murs de Sarragosse, à la tête des troupes wallonnes. Comme il ne s'était point marié, ce fut son frère qui lui succéda.

25° Jean-Baptiste-François-Joseph de Croy, marquis de Wailly, puis duc d'Havré et de Croy, après la mort de son frère aîné, prince et maréchal du Saint-Empire, chevalier de la Toison d'or, grand d'Espagne, seigneur de Turcoing, était né à Bruxelles le 30 mai 1687. Il fit ses études chez les Jésuites en même temps que son autre frère Philippe-Ferdinand-Joseph, qui mourut au Collége.

Jean-Baptiste-François-Joseph avait été destiné d'abord à l'état ecclésiastique et fut même quelque temps chanoine de la métropole de Cologne. Mais il aima mieux rentrer dans le monde et suivre le parti des armes. Le 1er janvier 1709 il fut nommé capitaine de la compagnie de Villerez, et le 30 août 1710 il succéda à son frère dans la charge de colonel du régiment, avec le grade de maréchal de camp. Il

se distingua dans la victoire de Villa-Vicioso, qu'il remporta avec Philippe V, sur l'archiduc Charles d'Autriche. Huit bataillons Anglais et Autrichiens tombèrent sous le coup des troupes commandées par le colonel Joseph de Croy, et quatorze drapeaux furent le contingent des gardes wallonnes.

En 1711 et 1712, le régiment wallon, toujours commandé par le duc de Croy, couvrit le siége de Gironne. En 1713 et 1714, il se signala au siége de Barcelonne. Le duc d'Havré épousa à Madrid, le 15 juin 1712, Marie-Anne-Césarine Lanti de la Rovère, fille d'Antoine Lanti de la Rovère, duc de Bonmars, prince de Belmonte, marquis de la Roche-Sinibald, et de Louise-Angélique de la Trémoïlle-Noirmoustier, sœur de la princesse des Ursins. Sur la fin de sa carrière le duc d'Havré se retira dans ses terres de Picardie. Il mourut à Paris le 24 mai 1727. Son épouse mourut également à Paris, à l'hôtel d'Havré, le 6 avril 1753. Elle portait pour armes un écu d'azur à trois aigles rangés d'or.

De son mariage étaient nés deux fils : Louis-Ferdinand-Joseph qui suit. Jean-Just-Ferdinand-Joseph, qui passa dans les armées du roi catholique d'Espagne, et mourut sans postérité en 1790, et trois filles Marie-Louise-Josèphe, mariée en 1733, avec le marquis de Tana, noble piémontais, Marie-Anne-Charlotte, mariée en 1737 à Madrid, avec Joachim-Antoine Ximénès, marquis d'Arizza, grand d'Espagne, et Pauline-Josèphe, prieure des Carmélites de la rue de Grenelle à Paris.

26° Louis-Ferdinand-Joseph de Croy, né le 14 juin 1713, était duc d'Havré et de Croy, marquis de Chémery, de Thy-le-Château et de Wailly, seigneur ou baron de Turcoing, châtelain héréditaire de la ville de Mons, grand d'Espagne de la première classe. Il se distingua dans les armées du roi

de France, assista aux siéges de Ménin et d'Ipres, servit au siège de Tournay où il fut blessé, et mourut le 16 juillet 1761.

Il avait épousé, le 15 janvier 1736, Marie-Louise-Cunégonde de Montmorency-Luxembourg-Tingy, morte le 18 avril 1764 (1). De ce mariage sont nés : 1° Joseph-Anne-Auguste Maximilien, dernier seigneur de Turcoing, qui suit.

2° Marie-Anne-Christine-Joséphine, princesse de Croy, née le 7 février 1737, mariée le 20 mars 1760 avec Gabriel François, comte de Rougé, châtelain de la Bizotière.

3° Emmanuelle-Louise-Gabrielle-Joséphine-Cunégonde, princesse de Croy, née le 24 juillet 1738, morte en 1796, religieuse à la Visitation de Paris.

4° Marie-Charlotte-Joséphine-Sabine, princesse de Croy, chanoinesse de Maubeuge, mariée en 1760, avec Charles Olivier de Saint-Georges, marquis de Vérac.

5° Louise-Elisabeth-Félicité, princesse de Croy, née le 24 juillet 1749, mariée le 8 avril 1764, avec Louis-François de Sourches, marquis de Touzel.

27° Joseph-Anne-Auguste-Maximilien, dernier seigneur féodal de Turcoing, dernier duc d'Havré, dans la personne duquel s'est éteinte la descendance mâle de l'illustre branche des Croy-Havré était né le 12 octobre 1744. Il fut nommé à 17 ans gouverneur de la forteresse de Schlestadt. Il épousa sa cousine Adélaïde-Louise-Angélique-Gabrielle, princesse de Croy-Solre, fille du célèbre maréchal de Croy, Emmanuel de Croy, prince de Solre et du Saint-Empire. Comme le duc d'Havré elle descendait du premier comte de Solre. Les noces eurent lieu avec grande pompe à Paris à l'hôtel de

(1) *Biographie de la maison de Croy*, par le chevalier de Courcelles.

Croy. Le roi Louis XV et la famille royale daignèrent signer le contrat de mariage.

Il poursuivit la carrière des armes militaires et devint maréchal de camp le 1er janvier 1784. S'il faut s'en rapporter à la généalogie des ducs de Croy, publiée en 1790, la terre et seigneurie de Wailly, aurait été érigée en sa faveur l'an 1773, en Duché Pairie, sous le nom de Croy-Wailly. Il possédait d'ailleurs la terre de Croy-sur-Somme, près Picquigny, érigée en duché simple par Henri IV. L'an 1789, il reçut le collier de la Toison d'or, devenu pour ainsi dire héréditaire dans sa maison, et dans sa branche.

La même année, il était choisi par la noblesse des baillages d'Amiens et de Ham, pour représenter la noblesse de Picardie aux Etats-Généraux .Son beau-frère, le duc Anne-Emmanuel de Croy qui en faisait partie comme lui, fut nommé vice-président de la noblesse, et joua un rôle fort distingué dans l'Assemblée Nationale.

Pendant la Révolution de 93 il émigra en Espagne; mais lorsque le nouveau gouvernement français fut reconnu par les puissances, il revint en France, où de nouveaux honneurs ne tardèrent pas à s'accumuler sur sa tête. Ainsi il fut nommé le 7 juin 1814, pair de France à vie; le 22 juin suivant il reçut le titre élevé de lieutenant-général des armées du roi, et l'évêque de Strasbourg, son cousin, fut nommé grand aumônier de France et prélat-commandeur de l'ordre du Saint-Esprit.

Le prince Juste-Ferdinand-Joseph de Croy, fut nommé successivement pair de France, en 1822, puis archevêque de Rouen en 1823, et enfin cardinal en 1825.

C'est à cette époque, après la deuxième restauration en 1815, que le prince de Croy-Solre vint à Bourdon, où une fête splendide lui fut donnée au château de M. Blin de Bourdon.

Il avait pour principal assistant l'amiral anglais Sidney-Smith, et de plus ses aides de camp de l'armée de l'Arc-en-Ciel, entre autres, M. de Fransus. A cette fête, se trouvait une foule immense de tous les pays des environs et surtout de Croy. Elle se termina par un brillant feu d'artifice tiré sur la pelouse du jardin, vis à vis le château. (*Renseignements communiqués par M. l'abbé Rose, l'un des principaux acteurs de la fête*).

Le prince de Solre son frère qui avait épousé en 1788 la princesse Adélaïde, fille du duc d'Havré, obtint les mêmes grades militaires que son beau-père et lui succéda en 1825 comme capitaine des gardes. En 1828 le duc d'Havré perdit l'unique héritier de son nom, le duc Ernest de Croy ; la duchesse était morte en 1825. C'est alors qu'il se retira au château de Rœulx, où il mourut le 9 novembre 1839, dans sa 95e année. De ses trois filles il ne reste plus que la deuxième, qui est la princesse Anne-Louise-Constance, mariée au prince Ferdinand de Croy Dulmen, et destiné à continuer cette tradition de vertus et de bienfaits héréditaires dans la maison des Croy.

PARTIE RELIGIEUSE.

La paroisse de Croy, de l'archidiaconé d'Amiens, dépend du doyenné de Picquigny, son chef-lieu de canton. Anciennement elle était sous la juridiction immédiate de l'abbaye de Notre-Dame du Gard. C'était le prieur qui nommait à la cure de Croy.

L'église paroissiale a pour patron titulaire, saint Firmin, martyr, 1er évêque d'Amiens, dont la fête est célébrée le 25 septembre. La chapelle du cimetière est sous le vocable de saint Albin ou saint Aubin, qu'on fêtait anciennement le 1er mars.

Relativement à son étendue et à sa population, cette paroisse, avant la Révolution, était très riche en biens fonds et en revenus ecclésiastiques, appartenant les uns à la cure, les autres à l'église, ou à la fabrique.

On peut juger de l'importance de ces revenus et biens fonds par les aveux et déclarations qui furent faits à différentes époques. En voici la désignation et les revenus, que nous trouvons consignés dans un aveu fait en 1773.

1° 1/2 journal de terre, situé au-dessous du cimetière, d'un revenu de. . . . . 13 l. 10 s.

2° 1 pièce de terre, située au fief de Rouvroy. 12 l. »

3° 1/4 de terre, située au haut du Brouille . 5 l. »

4° 1/4 de journal de terre, situé au Passage. 7 l. 15 s.

5° 1/2 journal de terre, situé au chemin de Cavillon . . . . 6 l. »

6° 1/2 journée de terre, située au Guidon . 8 l. 5 s.

7° 56 verges de terre au Tournant . . . 10 l. 5 s.

8° 7/4 de terre au chemin de Soues. . . 16 l. »

9° 1/2 journal de terre situé au rideau Lucresse, d'un revenu de. . . . . 4 l. 5 s.

10° 20 verges de terre à usage d'aire, situées à la Voirie. . . . . 3 l. »

11° 18 verges de prés au marais de Magnez. 1 l. 10 s.

12° 1/4 de terre située au haut du Brouille. 3 l. 15 s.

13° 1/2 journal de terre situé au terroir d'Hangest . . . . 17 l. 5 s.

14° 40 verges de terre situées au haut du Brouille 6 l. 15 s.

15° 3/4 de terre au champ du Four. . . 9 l. 5 s.

16° 4 journaux de prés à Condé-Folie. . 43 l. 10 s.

17° 5/4 de terre au terroir de Rouvroy. . 1 l. 3 s.

18° 1 journal de terre au fief de Rouvroy. 30 l. 5 s.

19° 1 journal de terre au-dessus de la Croix.	26 l.	»
20° 1 journal au chemin d'Amiens. . .	22 l.	»
21° 18 verges à la cavée du chemin de Soues.	2 l.	»
22° 1 quartier 1/2 de terre au Cimetière. .	6 l.	»
23° 1/4 de terre au chemin vert. . . .	3 l.	»
24° 1/4 de terre proche le Cimetière. . .	6 l.	»
25° 1/2 journal au haut du Brouille. . .	8 l.	»
26° 1 quartier 1/2 au-dessus du Cimetière.	8 l.	5 s.
27° 15 verges au-dessous du Cimetière. .	3 l.	5 s.
28° 18 verges au Cimetière.	2 l.	10 s.
29° 1 quartier 1/2 au puit Tournis. . .	2 l.	»
30° Et l'herbe du Cimetière qu'on louait chaque année	2 l.	10 s.

Si nous en croyons les pouillés, les revenus de la fabrique variaient, entre 490 l. et 500 l., pour les biens fonds, et pour le cœuilloir ils allaient jusqu'à 230 l.

La cure n'était pas moins bien partagée, car en 1730, M. Antoine Moy, curé de la paroisse de Croy, dans une déclaration qu'il fit des biens et revenus de la cure de Croy, laquelle est à la nomination de Messieurs les abbés du Gard, avoue, que les biens et revenus de ladite cure de Croy, consistant dans une portion congrue, avec un supplément de 30 l. que donnent Messieurs les abbés du Gard, gros décimateur de ladite paroisse, s'élèvent à la somme de 411 l.

La plupart de ces revenus, ainsi qu'on peut en juger par ce que nous en avons déjà dit, consistaient en biens fonds, terres, marais, pâturages, en censives, champart et même en argent ; seulement ils variaient suivant les adjudications qui étaient faites aux différents fermiers.

(La fin au prochain numéro.) L'Abbé E. Jumel.

MIETTES DE L'HISTOIRE D'AMIENS (*).

SECONDE SÉRIE.

Thomas de Courcelle.

1430-1469.

Quel est ce chanoine picard,
Sous sa paupière longue et pâle
Voilant l'éclair de son regard,
Torche à Rouen, lumière à Bâle,

Bon esprit, cœur faible ou mauvais,
Lâche tout simplement peut-être,
Derrière *Cauchon*, de Beauvais,
Reconnaissant l'Anglais pour maître ?

— Ce visage double est celui
De Maître *Thomas de Courcelle*,
Bon Français à Bâle aujourd'hui,
Hier bourreau de la Pucelle ;

Subtilisant, dogmatisant,
Attisant quand on la condamne,
Dogmatisant, subtilisant
Quand on réhabilite Jeanne.

(*) Voir la *Picardie* 1868, p. 85, 134, 177, 494 et suivantes.

Brûlant son encens gros et fin
Sous le nez du dernier célèbre,
Et de Charles sept mort de faim
Fleurissant l'oraison funèbre.

Les politiques et les saints
Ont usé pour lui d'indulgence,
Et *Jean Jouvenel des Ursins*
Semble avec lui d'intelligence

Pour dissimuler les excès
De l'histoire contemporaine
Quand, en révisant le procès
De Jeanne, la bonne Lorraine,

Il convie aux nouveaux débats
Son confrère de Picardie,
Et lui laisse chanter tout bas
Sa petite palinodie.

Jouvenel protégeait les siens,
Il se souvenait sous la mître,
Que Thomas et lui dans Amiens
Etaient Chanoines du Chapitre.

Le très savant Pape *Enéas*,
— Un grand ami de la Pucelle, —
Ne parle que des airs béats
Du docte Thomas de Courcelle,

Qui, modeste, baissant les yeux,
Aimable et gardant le silence,
Aux hommes cachait de son mieux
Tous les trésors de sa science.

Fûtes-vous donc trop généreux,
Très-bon Evêque et très-bon Pape,
Envers le complaisant peureux,
Complice du bourreau qui frappe ?

— Peut-être, — mais du cœur humain
Vous connaissiez les défaillances :
Un savant n'est pas un Romain ;
On n'a pas toutes les vaillances.

Heureux les purs, heureux les forts,
Les saints moins souples que saint Pierre !
Mais où sont-ils, vivants et morts,
Pour jeter la première pierre ?

Pasquier Broët.

15 Août 1535.

Le quinze Août mil cinq cent trente-cinq, sept amis,
Fidèlement venus au rendez-vous promis,
Héroïques témoins de leur vertu sincère,
De leur serment d'Antan fêtaient l'anniversaire.

Or, voici le serment qui les réunissait.

A Montmartre ils étaient arrivés tous les sept,
Le matin du quinze août mil cinq cent trente-quatre,
Et là, prêts à mourir et surtout à combattre,
Ils s'étaient séparés du monde renié,
Puis ils avaient, ensemble ayant communié,
Chevaliers embrâsés d'une céleste flamme,
Pris Dieu pour capitaine et la Vierge pour dame.

L'histoire sait les noms de ces compagnons-là.

C'étaient : *Don Inigo Lopez de Loyola*,
Un Cid, — âme d'acier dans la foi retrempée,
Qui pour un froc d'école avait laissé l'épée,
François-Xavier, l'apôtre, — alors simple régent,
Lainez, Romain terrible et casuiste indulgent,
Salmeron, *Rodriguez*, *Bobadilla*, — *Le Fèvre*,
Un fils de la Savoie, ayant gagné la fièvre
De ces ardents chrétiens d'Espagne ; aux sept premiers
Conjurés s'étaient joints trois nouveaux chevaliers,

Lejai, vert rejeton d'un arbre à bout de sève,
Catholique Romain de la libre Genève,
Puis deux Français dont l'un s'appelait *Coduret*.

Le dernier, le saint Jean de la troupe, assurait
Que Calvin de Noyon, à la langue hardie,
Etait seul hérétique en notre Picardie.
Loyola l'appelait « l'ange » parmi les siens.

C'était *Pasquier Broët*, picard, prêtre d'Amiens.

Les Deux Sylvius.

1578-1655.

A Levilly, dans l'Amiénois,
Les *Sylvius* ont pris naissance
(*Sylvius* veut dire *Dubois*
En latin de la Renaissance).

Au monde l'un ou l'autre vint,
— En trouve qui peut le quantième, —
Vers quatorze cent quatre vingt,
Sous le fin roi Louis onzième.

L'aîné, voyant *Pierre Versé*
Honoré parmi les Evêques,
S'était de bonne heure excercé
A hanter les bibliothèques.

Dans Amiens *Versé* fut l'appui,
L'Apollon des Muses sacrées,
Quant à Notre-Dame-du-Puy
Il donna chez lui ses entrées.

Dubois l'aîné se dit : le temps
Du barbarisme est éphémère,
Les verbes reprennent leurs temps
L'avenir est à la grammaire.

Ce qui fit que *Dubois l'aîné*
Pédantisa dès son enfance,
Puis au collége de Tournai
Devint professeur d'éloquence.

— « La parole n'est que du vent, » —
Dit à par lui *Dubois le jeune*,
— « Mon frère est bien maigre, souvent
La bourse du professeur jeûne.

» Il est un bien meilleur métier
Que l'étude latine ou grecque,
C'est celui de *Jacques Coyctier*,
L'oncle de Monseigneur l'Evêque.

De ses écoliers un régent
A peine tire cuivre ou bronze ;
A son médecin que d'argent
A donné le roi Louis onze ?

Souvent dans des nuages d'or.
La vocation se dessine ;
C'est ainsi, *Sylvius Minor*,
Que t'apparut la médecine.

On prétend que tu l'exerçais
Comme Hippocrate le conseille,
Mais qu'aux présents d'Artaxercès
Tu n'aurais pas fermé l'oreille.

Tu gardais, pareil au dragon,
Les pommes de tes Hespérides,
Et les historiens d'Harpagon,
T'ont mis dans leurs Ephémérides.

C'est toi qui, dit-on, le premier
A ta chair tendant des embûches,
L'Eté, tout en haut du grenier,
Montais les fagots et les bûches.

Tu résistais aux premiers froids
En frottant ta main rouge et nue,
Et puis en soufflant dans tes doigts ;
Mais quand la bise était venue,

Quand tu n'y pouvais plus tenir,
Quand il gelait à pierre fendre,
Pour te chauffer en souvenir
Tu remuais ta vieille cendre,

Puis tu montais à ton grenier ;
Grognant, poussant des plaintes sourdes,
Tu remplissais un vieux panier
Avec les bûches les plus lourdes ;

Tu t'échauffais à les porter,
Tu t'échauffais à les descendre,
T'échauffais à les remonter,
Quand le froid venait te surprendre.

Pendant soixante-dix-sept ans,
Sans dépenser une allumette,
Tu changeas l'hiver en printemps.
Suive qui voudra ta recette.

Si l'on connait les deux Dubois
C'est pourtant grâce à l'avarice ;
Grand talent surnage parfois,
Mais moins souvent que petit vice.

Quel est l'érudit acharné
Aux épluchures de l'histoire,
Qui de *François Dubois l'aîné*
A lu L'EXERCICE ORATOIRE ?

Et quel esprit à moitié sain,
Quelle cervelle inoccupée
De *Sylvius*, le médecin
Affronte la PHARMACOPÉE ?

Le livre du Grammairien
N'a d'autre attrait que d'être rare,
Celui du Médecin n'est rien,
Mais on se souvient de l'Avare.

Octobre-Novembre 1868.

Gustave LE VAVASSEUR.

Pour les articles non signés,

LENOEL-HEROUART.

L'Administrateur-Gérant de la Picardie

LENOEL-HEROUART.

TABLE DES MATIÈRES.

DU QUATORZIÈME VOLUME.

ANNÉE 1868.



ARCHÉOLOGIE.

BEAUX-ARTS.

HISTOIRE.

INDUSTRIE.

POÉSIES.

BIOGRAPHIE.

BIBLIOGRAPHIE.

AMIENS. IMP. DE LENOEL-HEROUART.



